L'Espionnage

pour les nuls

Découvrez l'histoire de l'espionnage et les aventures les plus rocambolesques des espionnes et espions

Alain Bauer
Christophe Soullez

Alain Bauer • Christophe Soullez

L’Espionnage

F1RST
ÉDITIONS

L'Espionnage pour les Nuls

« Pour les Nuls » est une marque déposée de John Wiley & Sons, Inc.
« For Dummies » est une marque déposée de John Wiley & Sons, Inc.

© Éditions First, un département d'Édi8, Paris, 2022. Publié en accord avec John Wiley & Sons, Inc.

Éditions First, un département d'Édi8
92, avenue de France
75013 Paris - France
Tél. : 01 44 16 09 00
Fax : 01 44 16 09 01
Courriel : firstinfo@efirst.com
Site Internet : www.pourlesnuls.fr

ISBN : 9782412082775
Dépôt légal : mai 2022

Mise en pages : Stéphane Angot
Correction et index : Céline Dutt
Illustrations : Stéphane Martinez

Tous droits réservés. Toute reproduction, même partielle, du contenu, de la couverture ou des icônes, par quelque procédé que ce soit (électronique, photocopie, bande magnétique ou autre) est interdite sans autorisation par écrit d'Édi8.

Limites de responsabilité et de garantie. L'auteur et l'éditeur de cet ouvrage ont consacré tous leurs efforts à préparer ce livre. Édi8 et les auteurs déclinent toute responsabilité concernant la fiabilité ou l'exhaustivité du contenu de cet ouvrage. Ils n'assument pas de responsabilité pour ses qualités d'adaptation à quelque objectif que ce soit, et ne pourront être en aucun cas tenus responsables pour quelque perte, profit ou autre dommage commercial que ce soit, notamment mais pas exclusivement particulier, accessoire, conséquent, ou autre.

Marques déposées. Toutes les informations connues ont été communiquées sur les marques déposées pour les produits, services et sociétés mentionnés dans cet ouvrage. Édi8 décline toute responsabilité quant à l'exhaustivité et à l'interprétation des informations. Tous les autres noms de marques et de produits utilisés dans cet ouvrage sont des marques déposées ou des appellations commerciales de leur

propriétaire respectif. Édi8 n’est lié à aucun produit ou vendeur mentionné dans ce livre.

Ce livre numérique a été converti initialement au format EPUB par Isako www.isako.com à partir de l'édition papier du même ouvrage.

À propos des auteurs

Alain Bauer est professeur de criminologie au Conservatoire national des arts et métiers (CNAM), au John Jay College of Criminal Justice à New York et à l'Université Fudan de Shanghaï.

Il dirige les formations du Pôle sécurité défense renseignement criminologie cybermenaces et crises (PSDR3C) du CNAM.

Il conseille ou a conseillé le New York Police Department (NYPD), la sûreté du Québec (SQ) (Canada) et le Los Angeles Sheriff Department (LASD).

Il a été président du Conseil national des activités privées de sécurité (CNAPS) et a fondé puis présidé le Conseil supérieur de la formation et de la recherche stratégiques (CSFRS), le Conseil d'orientation de l'Observatoire national de la délinquance et des réponses pénales (ONDRP), le groupe de contrôle sur les fichiers de police et de gendarmerie, le groupe de travail sur la sécurité au

quotidien (2007) et le livre blanc sur la sécurité publique (2012).

Il a notamment publié : *Violences et Insécurité urbaines* (1998, 12e éd., 2010), *L'Amérique, la violence, le crime* (2000, 2e éd., 2001), *La guerre ne fait que commencer* (2002, rééd. 2003), *Les Polices en France* (2003, 3e éd., 2010), *Le Crime aux États-Unis* (2003), *Les Polices aux États-Unis* (2003), *Imaginer la sécurité globale* (2004), *État d'urgence* (2004), *Deux siècles de débats républicains* (2004), *Dico rebelle* (2004), *L'Énigme Al-Qaïda* (2005), *Mercenaires et polices privées* (2006), *Géographie de la France criminelle* (2006), *Mieux contrôler les fichiers de police* (2006), *World Chaos, Early Detection and Proactive Security* (2007), *Le Nouveau Chaos mondial* (2007), *Radicalisation en Occident* (2008), *Pour une stratégie globale de sécurité nationale* (2008), *Vidéosurveillance et vidéoprotection* (2008), *Terrorism Early Warning* (LASD, 2008), *Le 11 septembre* (2008), *100 mots pour comprendre l'actualité* (2008), *Les 100 mots de la police et du crime* (2009), *Les Études de sécurité publique* (2009), *Les Fichiers de police* (2e éd., 2011), *La Face noire de la mondialisation* (2009, éditions anglaise, italienne, espagnole, chinoise), *Les terroristes disent toujours ce qu'ils vont faire* (2010), *Les 100 mots du*

terrorisme (2010), *À la recherche de la criminologie* (2010), *Statistiques criminelles et enquêtes de victimation* (2010), *Introduction générale à la criminologie* (2011), *Les Politiques publiques de sécurité* (2011), *Histoire criminelle de la France* (2012, et poche 2013), *Dictionnaire amoureux du crime* (2013), *Dernières nouvelles du crime* (2013, éditions française, italienne et américaine), *Le Terrorisme pour les nuls* (2014), *Histoire de la médecine légale et de l'identification criminelle* (2015), *Qui est l'ennemi ?* (éditions américaine, française, italienne, chinoise, arabe), *Les Mutations du terrorisme* (2016, versions russe et italienne), *ABC de la criminologie* (2016, édition américaine, 2018), *Vivre avec le terrorisme* (First, 2017), *Les Guetteurs* (Odile Jacob, 2018), *Les Protecteurs* (Odile Jacob, 2019), *3 Minutes pour comprendre les 50 plus grandes affaires criminelles en France* (Courrier du Livre, 2019), *Vivre au temps du coronavirus* (Cerf, 2020), *Les Criminels les plus cons de l'histoire* (First, 2020), *Les Criminels les plus cons de l'histoire… au tribunal* (First, 2022), *Encyclopédie des espionnes et des espions* (Gründ, 2021), *La Criminologie pour les nuls* (First, 2012, 2018 et 3e éd., 2021), *La guerre qui revient* (Cerf, 2022).

Christophe Soullez, universitaire, est actuellement chargé de mission auprès de la directrice de l'Inspection générale de la police nationale. Entre 2004 et 2020, il a créé puis assuré la direction de l'Observatoire national de la délinquance et des réponses pénales au sein de l'Institut national des hautes études de la sécurité et de la justice (INHESJ).

Il est également chargé d'enseignement à l'École des officiers de la gendarmerie nationale (EOGN), à l'École nationale supérieure de la police (ENSP), à l'université de Pau et à l'Institut d'études politiques de Paris.

Il a été rapporteur du groupe de travail sur l'amélioration du contrôle et de l'organisation des fichiers de police et de gendarmerie, membre du groupe de travail sur la sécurité au quotidien (2007) et du livre blanc sur la sécurité publique (2011).

Il est l'auteur ou le co-auteur de plusieurs ouvrages : *Les Violences urbaines* (Milan, 1999), *Insécurité, la vérité !* (JC Lattès, 2002), *La Criminalité en France* (La Documentation française, 2013) et *Les Services secrets* (Eyrolles, 2020).

Alain Bauer et Christophe Soullez ont déjà publié ensemble : *Violences et insécurité urbaines* (PUF, QSJ, 2010), *Les Fichiers de police et de gendarmerie* (PUF, 2009), *Statistiques criminelles et enquêtes victimation* (PUF, 2011), *Les Politiques publiques de sécurité* (PUF, 2012), *Une histoire criminelle de la France* (Odile Jacob, 2012), *La Criminologie pour les nuls* (First, 2012, 2018 et 2021), *3 minutes pour comprendre les 50 plus grandes affaires criminelles de notre histoire* (Le Courrier du livre, 2020).

Introduction

Espion(ne)s, agents secrets et indicatrices, Mata Hari, James Bond, la CIA, le KGB, le Mossad sont devenus, depuis l'*Universalle Aragne* de Louis XI, en passant par le Secret du Roi ou *Les Barbouzes*, *Les 39 Marches* ou *Le Bureau des légendes*, des acteurs incontournables des médias, du cinéma et des faits divers.

Tout comme le crime et la figure du criminel, l'univers de l'espionnage et du renseignement fascine et intrigue. Il est l'objet de nombreux fantasmes, car tout est censé y être secret, dissimulé, avec parfois un usage de la force à la limite de la légalité, des actions et des méthodes souvent opaques pour le commun des mortels.

Pourtant, le renseignement tend de plus en plus à sortir de l'ombre et à s'émanciper de sa face obscure. Il cherche à échapper au mythe de 007 et aux actions clandestines, afin de s'imposer, même avec une place singulière, comme un service public à part entière indispensable à la protection de la

population et des intérêts de l'État et de la démocratie.

Espionnage, contre-espionnage et antiterrorisme sont les trois cultures essentielles du renseignement. Collecter, analyser et agir en constituent les trois actions primordiales. Mais le renseignement n'a de valeur ajoutée que s'il est rare (généralement, tout ce qui est rare est recherché) et utile pour satisfaire un besoin (finalité du renseignement). Parce qu'il est l'expression d'un besoin, le renseignement est souvent la manifestation d'une prise de conscience du pouvoir politique face à une menace vitale.

Des agents s'infiltrent, écoutent, recueillent, transmettent, informent et désinforment, séduisent, enlèvent ou tuent dans l'intérêt supérieur des États qui les emploient. Telle est la raison d'être de l'espionnage et du contre-espionnage. Il s'agit de préserver (protéger) l'État et, à certaines époques, uniquement le monarque ou, dans les régimes criminels, d'être un instrument de terreur permettant de mettre hors d'état de nuire les opposants. Dans une démocratie, cette activité a pour objectif de contribuer à la sécurité nationale.

Mais s'il est légitime pour la plupart des États qui en usent, il est en revanche considéré comme une infraction grave pour les États qui en sont les victimes. Les États espionnent, mais refusent d'être espionnés. C'est l'un des paradoxes de l'espionnage, et c'est aussi pour cela que, généralement, les histoires d'espionnage se règlent plus de manière bilatérale et discrète que devant les tribunaux.

La convention de Genève relative au traitement des prisonniers de guerre exclut les espions de la protection due à ces captifs. Le règlement de La Haye du 18 octobre 1907 sur les lois de la guerre fixe les caractéristiques de l'espionnage : l'espion est défini comme « l'individu qui, agissant clandestinement ou sous de faux prétextes, recueille ou cherche à recueillir des informations dans la zone d'opérations d'un belligérant avec l'intention de les communiquer à la partie adverse ».

Les responsables politiques ont aussi compris tout l'intérêt qu'il y avait à mieux réglementer l'activité de renseignement et, concomitamment, à mieux la faire connaître, en vue de conforter sa légitimité en tant que fonction stratégique majeure.

C’est aussi pour cela, et au regard de la sophistication des technologies et des moyens de collecte de l’information, que si beaucoup d’agents ou d’informateurs sont recrutés en fonction des situations et sur les territoires ciblés par les agences, les opérateurs et opératrices du renseignement sont aujourd’hui des professionnels formés et entraînés à l’action, à l’infiltration, à la manipulation et, surtout, à l’analyse. C’est ainsi que la notion même de renseignement a progressivement supplanté celle d’espionnage.

Le renseignement est considéré comme une fonction régalienne et un instrument de souveraineté et de protection. Il est au cœur des stratégies étatiques visant d’une part à protéger la population contre des menaces physiques, type terrorisme, mais aussi à entraver les actions cherchant à piller notre patrimoine économique, industriel ou scientifique.

À propos de ce livre

Ce livre a pour objectif de démystifier la figure de l’espion, partiellement, car il est toujours utile de conserver une part de mystère, et de présenter les principales caractéristiques des services de

renseignement, leur histoire, leur organisation, leurs méthodes ou encore les affaires qui les ont marqués.

Si cet ouvrage porte principalement sur les services français, il nous est néanmoins apparu essentiel de pouvoir illustrer certains pans des activités d'espionnage et de renseignement par des affaires ou des figures emblématiques étrangères.

Les conventions utilisées dans ce livre

Si le renseignement peut parfois apparaître comme une activité vulgarisée notamment par les séries et les films, en réalité, il se révèle souvent bien plus complexe. Si chacun comprend le sens de l'espionnage, en revanche, recruter un agent, infiltrer un service, manipuler une source ou encore exploiter des informations collectées *via* des moyens technologiques s'avèrent des opérations délicates qui font parfois appel à des notions plus ardues.

Nous avons donc tenté de simplifier au maximum le traitement de la matière, tout en gardant sa substantifique moelle. Nous avons par conséquent

limité les termes savants, mais avons dû parfois faire usage de vocabulaire technique.

Nous sommes toutefois persuadés que le lecteur ou la lectrice n'auront aucun mal à saisir l'ensemble des termes et à percer les secrets des services un peu moins secrets !

Par ailleurs, lorsque nous évoquons un organisme pour la première fois (par exemple, la Direction générale de la police nationale), nous donnons son nom complet suivi de son abréviation. Dans le reste du texte, seule cette dernière sera utilisée. On pourra retrouver l'ensemble des acronymes à la fin de cet ouvrage.

Comment ce livre est organisé ?

Cet ouvrage est construit autour de six parties, auxquelles vient s'ajouter la classique partie des Dix. Il se propose donc de dresser un état des principaux savoirs indispensables à la matière : définition des concepts, histoire, organisation des services, méthodes ou encore moyens de contrôle. Il est agrémenté de nombreuses anecdotes et portraits.

Première partie : Espion(ne), qui es-tu ?

À quoi sert le renseignement ? Qui sont ceux qu'on appelle habituellement les espions ? Les espions espionnent-ils tous ? Existe-t-il des écoles pour former les espions ? Telles sont quelques-unes des questions préalables auxquelles tente de répondre cette partie.

Deuxième partie : Espion(ne), d'où viens-tu ?

L'espionnage a une histoire. Les services aiment d'ailleurs à rappeler qu'il serait le deuxième plus ancien métier du monde, voire le premier. On peut souvent considérer que sa relation avec la prostitution semble relever de l'évidence, tant la confession sur l'oreiller apparaît au premier plan de la collecte du renseignement. Même si l'espionnage a profondément évolué au cours des siècles, cette activité n'en demeure pas moins très fortement liée à l'exercice du pouvoir et à l'histoire des Nations et de l'État, tant pour ce qui est de ses échecs que de ses succès. C'est cette histoire que nous vous conterons dans cette partie.

Troisième partie : Espion(ne), où es-tu ?

Dans cette partie, on se penchera sur l'organisation actuelle de notre système de renseignement. Quels sont les services et leurs missions ? Comment travaillent-ils ensemble ? On verra aussi que si certaines organisations ne peuvent pas être considérées au sens strict comme des services de renseignement, elles contribuent pourtant, en périphérie, à cette activité.

Quatrième partie : Espion(ne), que fais-tu ?

Cette partie porte sur le fonctionnement des services. Quelles sont les sources des agences ou les techniques utilisées pour collecter de l'information ? Nous verrons notamment que si les technologies ont pris de plus en plus d'importance dans la palette d'outils à disposition des services, il n'en demeure pas moins que les sources humaines sont essentielles, tout comme la coopération avec des services étrangers.

Cinquième partie : Espion(ne), qui te contrôle ?

Si le renseignement est progressivement sorti de l'ombre et s'est émancipé d'une trop forte proximité avec le pouvoir politique, c'est, en plus de finalités plus restrictives, parce que les pouvoirs publics ont souhaité renforcer les modalités de contrôle des services. Cette cinquième partie y sera consacrée.

Sixième partie : Espion(ne), qui te menace ?

Dans cette partie, il sera question des menaces auxquelles sont confrontés les services de renseignement. Car, au-delà des cibles traditionnelles, telles que les agents étrangers, les différentes agences de renseignement sont fortement mobilisées dans la lutte contre les nouvelles formes de terrorisme ou les cybermenaces.

Septième partie : La partie des Dix

La partie des Dix, incontournable de la collection, permettra tout d'abord de faire connaissance avec dix services de renseignement étrangers, dont certains ont été fortement popularisés sur le grand ou le petit écran, tels que le MI5, la CIA ou le Mossad. Mais les services secrets sans les espions ne pourraient exister et certains d'entre eux sont tout aussi célèbres que les organisations qu'ils servaient. Dix de ces vrais espions seront ainsi présentés. L'espionnage a fait les belles heures du cinéma et de la littérature. De James Bond à OSS 117, en passant par SAS ou Malotru, qui n'a pas frissonné devant des cascades à couper le souffle et qui, parfois, ne s'est pas dit que cette vie d'espion était quand même sacrément extraordinaire ? Choisir dix faux espions a été une gageure ! Mais si les espions ont tant fasciné, c'est aussi parce qu'ils ont été efficacement mis en scène par des auteurs de talent. Comment ne pas alors évoquer dix auteurs de roman d'espionnage ? Enfin, parce que justement, l'espionnage a inspiré la fiction et que, parfois, les deux se rejoignent, nous finirons notre périple par dix grandes affaires d'espionnage !

Annexes et bibliographie

Comme dans tout ouvrage qui se respecte et respecte le lecteur, des annexes sont présentes. Tout d'abord, un organigramme simplifié du renseignement français, et ensuite, la traditionnelle liste des abréviations et acronymes. Et quand on évoque le monde du renseignement et de la police, ils foisonnent. L'importance de la bibliographie disponible sur cette thématique ne permettant pas de l'ajouter dans cette édition, vous pourrez la retrouver sur le site www.pourlesnuls.fr, sur la page de l'ouvrage. Elle est également présente dans l'*Encyclopédie des Espionnes et des Espions* (Gründ).

Les icônes utilisées dans ce livre

Cette icône vous alerte sur une erreur d'interprétation à éviter ou une information essentielle.

Cette icône attire votre attention sur une information parfois oubliée ou ignorée.

Parce que l'histoire de l'espionnage est aussi faite d'intrigues, cette icône vous signale de petites anecdotes.

Découvrez une information importante à retenir (notion, fait, chiffre clé…) près de cette icône.

Cette icône vous signale un personnage emblématique de l'espionnage ou une personnalité à ne pas méconnaître.

Cette icône signale un point de vue d'expert..

Il s'agit ici de mettre en exergue une disposition législative ou réglementaire importante.

Et maintenant, par où commencer ?

Nous avons souhaité que chaque partie de cet ouvrage puisse se lire de façon autonome et être consultée au fur et à mesure. Ainsi, celles et ceux qui aiment l'histoire et les anecdotes se jetteront sur la deuxième partie. D'autres, qui préparent un concours, pourront utilement se reporter aux parties trois et quatre. La partie des Dix comblera les amateurs de portraits et de folles histoires. Finalement, peu importe la manière dont sera abordé ce livre, le lecteur pourra en ressortir avec une autre image des services de renseignement,

mais nous l'espérons aussi, avec d'autres interrogations, car ne perdons pas de vue que ce qui fait le charme de l'espionnage, ce sont les secrets qu'il recèle encore.

Partie 1
Espion(ne), qui es-tu ?

Dans cette partie…

Quelles sont les missions des services de renseignement ? En quoi consiste le renseignement ? Qu'est-ce qu'un espion, une espionne, et comment le devient-on ? Les nombreux films ou séries qui relatent la vie et l'action des agents des services de renseignement donnent l'impression à tout un chacun qu'il sait ce qu'est un espion. Pourtant, la réalité est souvent bien éloignée de la fiction.

DANS CE CHAPITRE

Les missions des services de renseignement

•

Le cycle du renseignement

•

Les trois règles des services de renseignement

Chapitre 1

Le renseignement, pour quoi faire ?

Le renseignement est au cœur de la puissance de l'État. Il permet l'élaboration de stratégies, de politiques, et contribue à la prise de décision. C'est également une activité essentielle dans la prévention de la criminalité et du terrorisme.

Le renseignement est un concept aux multiples tiroirs. Il désigne la connaissance, mais aussi les services qui ont la charge de l'exploiter et de l'analyser, ainsi que l'activité même de ces

services. Parfois, certains l'assimilent exclusivement à l'espionnage, alors même que son spectre est beaucoup plus large et qu'il couvre une diversité d'activités et d'objectifs.

À quoi servent les services de renseignement ?

C'est peut-être une lapalissade, mais les services de renseignement ont pour tâche principale de transmettre des renseignements à des organisations étatiques ou à des décideurs. De là vient aussi la différence entre le renseignement et l'information. En effet, on pourrait aussi penser que les médias, et notamment les agences de presse, poursuivent le même objectif. Mais ce qui distingue les deux, c'est que le renseignement est élaboré et peut utiliser des moyens qui ne sont pas à la portée du journalisme. Si l'on devait schématiser par un triangle la hiérarchie des informations, le renseignement serait au sommet. Il constitue la quintessence de l'information.

L'information initiale est traitée, décortiquée, enrichie par des spécialistes dénommés analystes

qui la transmettent ensuite aux décideurs. C'est le processus appelé « cycle du renseignement ».

Pour l'ancien directeur général de la sécurité extérieure (DGSE), Bernard Bajolet, « le renseignement commence là où s'arrête la diplomatie. Le diplomate a des contacts officiels, il rencontre des interlocuteurs, mais il ne fait pas de renseignement. Il écoute, rapporte et analyse ce qu'on lui dit, et c'est déjà beaucoup ! Mais notre service [la DGSE], lui, voit ce que le diplomate ne peut pas voir. Il aide l'État à lire le dessous des cartes. J'ajoute que, même si nous échangeons beaucoup avec le Quai d'Orsay et avec les ambassades, nous disposons de notre propre point de vue. La DGSE est totalement libre de sa parole lorsqu'elle s'adresse aux gouvernants. Et c'est quelque chose d'essentiel. Pour le président de la République, pour le Premier ministre, pour les ministres des Affaires étrangères et de la Défense, il est très important d'entendre différents sons de cloche. Il n'y a pas de vérité absolue : sur un même dossier, nos analyses peuvent différer de celles des diplomates, tout simplement parce qu'elles ne procèdent ni des mêmes méthodes ni des mêmes

sources. » (*Politique Internationale*, n° 143, automne 2016)

Espionner

Cette première activité, liée à la recherche du renseignement, c'est ce que l'on appelle communément l'espionnage, c'est-à-dire l'action d'espionner (étymologiquement, le terme est un dérivé d'épier). L'espionnage est aussi ancien que le sont les régimes politiques et il a contribué à manipuler des populations ou des élections, déclencher des conflits, ou parfois asseoir (et conserver) des pouvoirs autoritaires ou renverser des tyrannies.

Ainsi, à Rome, sous le règne de Tibère (14-37), il est dit que « jamais la cité entière n'avait été plus angoissée, tremblante, on dissimule devant ses proches, on évite les rencontres, les conversations, les oreilles connues ou inconnues ; même les objets muets et inanimés, les toits, les murs étaient examinés avec soin à l'entour ». Et que dire de la période révolutionnaire, où tout le monde se méfiait de tout le monde, où chacun craignait de dire un mot, de peur qu'il ne soit rapporté et que sa tête tombe sur le billot ? Joseph Fouché (voir chapit

re 7), le ministre de la Police générale de Bonaparte, avait ainsi fait de l'espionnage tout un art en démultipliant ses capteurs dans toutes les couches de la société.

Dans les régimes criminels, la police politique est redoutée et devient une arme de terreur et de contrôle des populations. Le KGB en Russie, la Gestapo chez les nazis, la Securitate de Ceausescu en Roumanie… ont tous été à l'origine de dizaines d'exécutions d'individus qui avaient eu le tort de trop parler ou l'insouciance de se confier aux mauvaises personnes.

Dans les démocraties, même si, à certaines époques, le pouvoir a pu dévoyer les services de renseignement, l'espionnage au seul bénéfice de celui-ci est désormais un souvenir de plus en plus lointain.

À l'Élysée, on écoutait aussi

Le 12 janvier 1995, une disquette informatique contenant 5184 fiches d'écoutes est discrètement remise au juge Jean-Paul Valat, chargé de l'instruction dans l'affaire dite des « écoutes de l'Élysée ». Deux ans plus tard, le 19 février 1997, la Direction de la surveillance du territoire (DST) découvre plusieurs centaines d'archives dans le box de Christian Prouteau, l'ancien responsable de la « cellule antiterroriste » de l'Élysée. L'analyse de ces documents permet de découvrir que ce sont au moins 150 personnes qui ont été placées sous écoute entre 1983 et 1986, soit plus de 3000 conversations enregistrées et archivées par les « grandes oreilles » de l'Élysée et 2000 noms consignés dans des fichiers informatiques. Plusieurs notes confidentielles faisant référence à des écoutes portent des mentions manuscrites de François Mitterrand, président de la République, « vu » ou « oui ».

L'affaire éclate en mars 1993, lorsque *Le Canard enchaîné* titre à la une de son numéro du 10 mars : « Les grands travaux du Président − L'Élysée branché sur le tout à l'écoute ». Lors d'une interview en mars 1993, une équipe de télévision belge de la RTBF interroge le président François Mitterrand sur ce dossier. Celui-ci s'offusque de ces insinuations et décide, en direct, d'interrompre l'interview.

Officiellement, la « cellule antiterroriste » de l'Élysée, créée en août 1982, est mise en place pour des raisons de sécurité, afin de coordonner l'action de lutte contre le terrorisme à la suite de l'attentat contre le restaurant Goldenberg de la rue des Rosiers. Christian Prouteau, commandant de gendarmerie et chef du groupement d'intervention de la gendarmerie nationale (GIGN), en prend la tête. Dès sa première opération, la « cellule » est mise à mal par le scandale des « Irlandais de Vincennes ». Le capitaine Paul Barril, adjoint de Prouteau à l'Élysée et nouveau chef du GIGN, interpelle trois militants irlandais qu'il accuse d'être des terroristes de l'IRA. Or, quelques mois plus tard, des journalistes du *Monde* et du *Canard enchaîné* révèlent la supercherie : non seulement les trois militants ne sont pas de « dangereux terroristes », mais les preuves recueillies lors de l'interpellation ont été placées par les gendarmes eux-mêmes. Paul Barril est alors contraint de quitter la gendarmerie, et plusieurs officiers de gendarmerie sont condamnés.

Toutefois, la « cellule élyséenne » est épargnée par le scandale et survit. Elle devient alors un outil de protection de la seconde famille du locataire de l'Élysée (Mazarine Pingeot, sa fille illégitime, et Anne Pingeot).

Le procès des « écoutes de l'Élysée » débute le 15 novembre 2004 et implique une douzaine de prévenus.

Face à eux, trente victimes, parmi lesquelles des journalistes, écrivains, avocats, hommes d'affaires et une célèbre actrice, se sont constituées partie civile. Trois mois d'audience sont nécessaires pour juger ce vaste système de surveillance mis en place sous le premier septennat mitterrandien. À l'issue de ce procès, sept des douze prévenus sont condamnés à des peines d'emprisonnement avec sursis. Ces peines sont confirmées après un pourvoi en cassation en 2008. Dans ses attendus, le tribunal relève la responsabilité de l'ancien président de la République : « Les faits avaient été commis sur ordre soit du président de la République, soit des ministres de la Défense successifs qui ont mis à la disposition de [Christian Prouteau] tous les moyens de l'État afin de les exécuter. » Il précise que le président François Mitterrand a été « l'inspirateur et le décideur de l'essentiel ».

Si l'espionnage intérieur n'a jamais eu bonne presse et a souvent été assimilé à de la basse police au service du pouvoir, en revanche, l'espionnage extérieur, et principalement militaire, a acquis une légitimité dont il ne s'est jamais départi. Que cela soit pour vaincre sur un champ de bataille, connaître les faiblesses de son adversaire, être informé des alliances qui se tissent ou encore mieux apprécier la puissance économique et commerciale d'un État ou d'une société, le recours

à des espions a été monnaie courante au cours de notre histoire (voir partie 2), sans compter les ambassades qui avaient pour mission de recueillir des informations, même clandestinement, afin d'arriver en position de force lors d'une négociation.

Contre-espionner

La lutte contre les espions des autres est la contrepartie de son propre dispositif d'espionnage. Envoyer des espions à l'étranger n'est pas chose facile et présente de nombreux risques, mais faire en sorte que des espions n'infiltrent pas les administrations et entreprises, et puissent être identifiés n'est pas une tâche plus aisée.

La deuxième mission des services, c'est donc le contre-espionnage. Il va s'agir ici d'une mission défensive par laquelle les services vont tout mettre en œuvre pour empêcher des recherches clandestines et illégales de renseignements par un État étranger, une organisation criminelle et/ou terroriste. Il s'agit donc de contrecarrer l'espionnage.

On distingue le contre-espionnage défensif et le contre-espionnage offensif. Le premier vise à prévenir l'espionnage en identifiant les cibles d'un État étranger, à les sensibiliser et à la protéger. Le second a pour finalité la traque et la neutralisation des agents de renseignement ennemis, et l'infiltration des services de renseignement adverses.

Mais comme pour l'espionnage, le contre-espionnage peut aussi être extérieur et intérieur. Le premier vise à neutraliser l'espionnage à la source dans un pays étranger, alors que dans le deuxième cas, c'est sur le territoire national que des actions vont être mises en œuvre afin d'identifier et de neutraliser des espions.

Déstabiliser

Certains services de renseignement peuvent également mettre en œuvre des actions clandestines. Si toute action d'espionnage et de contre-espionnage est généralement clandestine et secrète, lorsqu'on évoque des actions clandestines, c'est lié à la mise en œuvre de dispositifs (chantage, manipulation, corruption, etc.) ayant pour objectif de transformer une situation politique

ou diplomatique. L'action clandestine a pour but de modifier un rapport de force.

C'est ainsi qu'avant la Première Guerre mondiale, le royaume de Serbie met en place un vaste réseau d'espions qui doivent contribuer à alimenter les sentiments pro-serbes et susciter la subversion dans les territoires que la Serbie entend reprendre à l'Autriche-Hongrie.

Agir

Enfin, les services peuvent aussi recourir à la force physique lors d'opérations spéciales et d'actions de forces militaires d'intervention non classiques. Elles pourront alors collecter de l'information sur des théâtres d'opérations extérieures ou intervenir pour éliminer un individu.

Le cycle du renseignement

Le renseignement n'est pas un objet en soi. Il est la conséquence d'une construction et de l'expression d'un besoin. Ainsi, on ne naît pas renseignement, on le devient.

Le cycle du renseignement révèle une série d'opérations et d'étapes visant à faire de

l’information collectée un renseignement pouvant être transmis aux autorités et devant permettre la prise de décision. Si le concept a émergé lors de la Première Guerre mondiale, c’est surtout dans les années 1970, aux États-Unis, que sa définition se stabilise.

Pour l’OTAN, le cycle du renseignement est « une séquence d’opérations par lesquelles les informations sont obtenues, regroupées, transformées en renseignement et mises à la disposition des utilisateurs ».

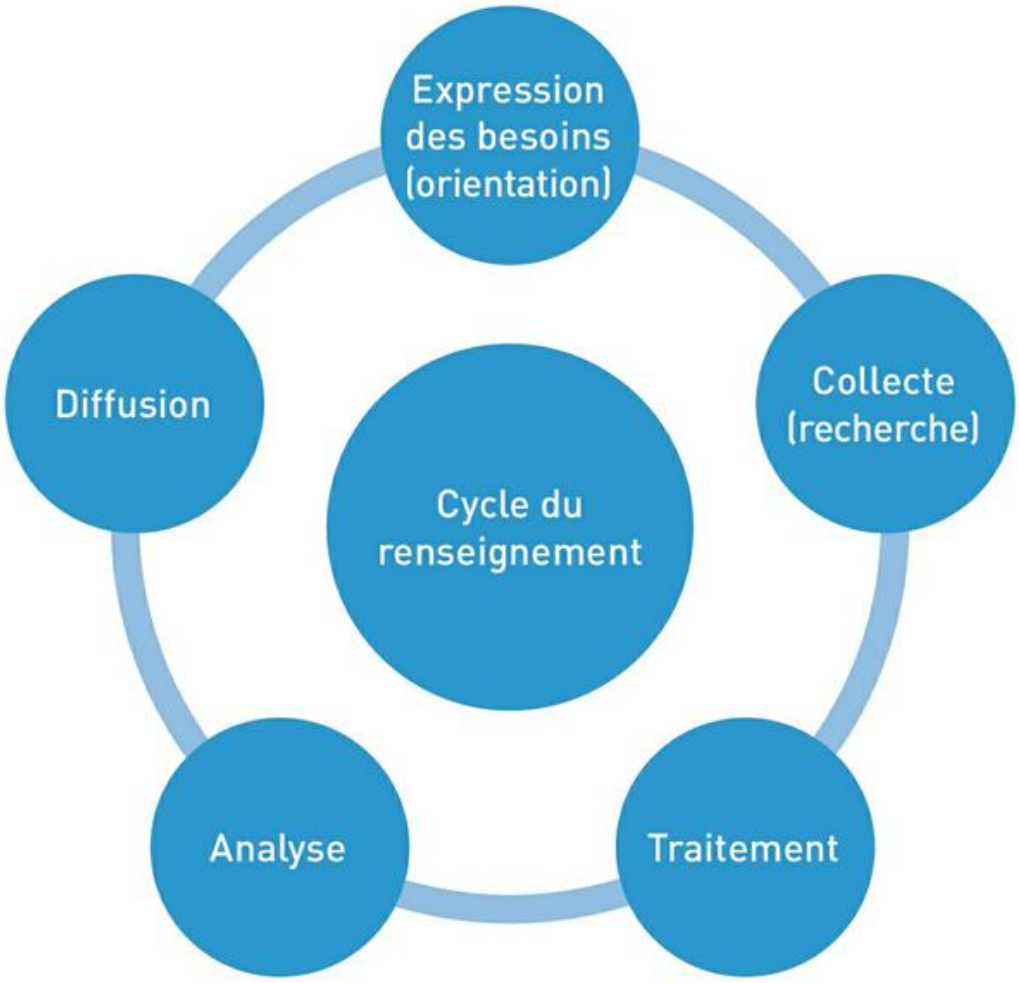

Figure 1-1 La chaîne du renseignement.

Exprimer ses besoins

L'expression des besoins découle du choix d'un service qui va orienter la recherche des agents. C'est également cette démarche qui, à haut niveau, définit le cadre national, international, ministériel, institutionnel des objectifs que se fixe un État, une entreprise ou une organisation.

Aujourd'hui, il appartient au Conseil national du renseignement (CNR), présidé par le président de la République, de définir l'orientation des services. Les objectifs fixés sont déclinés dans un plan national d'orientation du renseignement (PNOR) et une stratégie nationale du renseignement.

Le plan national d'orientation du renseignement est un instrument de pilotage stratégique du renseignement. Bien que protégé par le secret de la défense nationale, cet instrument de référence pour l'évaluation de la politique de renseignement « a fait l'objet d'une profonde refonte en 2016, à laquelle ont été associés pour la première fois, au-delà des ministères régaliens, l'ensemble des ministères destinataires de la production des services de renseignement ». (Rapport relatif à l'activité de la délégation parlementaire au renseignement pour l'année 2017, 12 avril 2018, p. 25)

Dans cette phase, il est donc décidé des éléments à surveiller et à analyser. Cela implique de déterminer les besoins en renseignement, de développer une architecture du renseignement appropriée, de préparer un plan de collecte, de

donner des ordres et de soumettre des demandes aux agences de collecte d'informations.

Rechercher l'information

La collecte de l'information est la pierre angulaire de l'activité des services. Les modes de recueil distinguent la collecte de source humaine et de source technique (voir chapitre 19). Si pendant longtemps, les pouvoirs publics ont privilégié les sources humaines, progressivement, les sources techniques se sont développées et de nombreux États ont consacré des investissements très importants pour moderniser leurs dispositifs (interceptions, imagerie, captation des données, etc.).

Traiter et analyser l'information

Le traitement de l'information implique sa mise en forme pour qu'elle puisse être exploitable. Ainsi, l'information brute doit être déchiffrée, traduite, transcrite et expertisée. Il faut apprécier la fiabilité et la crédibilité de ces informations pour pouvoir en sortir un renseignement synthétisé et diffusable.

Cela passe par la vérification liée à la sécurité et la qualité des conditions de recueil. Puis l'information sera confrontée avec d'autres connaissances et soumise à l'évaluation des experts. Enfin, en fonction des éléments, de nouvelles recherches peuvent être engagées en vue d'obtenir des compléments.

Ainsi, la fonction analytique consiste à mettre en balance données récentes et stocks antérieurs, à faire ressortir la signification et la portée du matériau traité, et à dresser un tableau prospectif. Le tout sans omettre de dégager le degré d'incertitude s'attachant à telle ou telle dimension de la question traitée, de façon à ne pas tomber dans le piège du rehaussement cognitif et de l'autovalidation des choix préférentiels.

Exploiter l'information

Si une information a été collectée, puis traitée et analysée, c'est bien entendu dans l'objectif de prendre une décision. Il est donc nécessaire que le renseignement soit partagé auprès de différents acteurs en fonction de sa nature, de sa confidentialité et des décisions qu'il sous-tend.

Les trois principes cardinaux des services de renseignement

Le besoin d'en connaître, protéger le secret des sources et la règle du tiers service constituent les trois grands principes des services de renseignement. Il s'agit de limiter au maximum les risques de divulgation d'informations ou de découverte d'une opération par des tiers étrangers à l'agence.

Le besoin d'en connaître

Le besoin d'en connaître (*need to share*) est la conséquence du nécessaire cloisonnement de l'information afin de limiter au maximum le nombre de personnes ayant accès à des informations sensibles. Aucun agent n'a besoin de connaître une information si celle-ci ne lui est pas utile dans son activité et ses missions. Ainsi, c'est l'autorité hiérarchique qui décide si tel ou tel agent a besoin d'accéder à une information sensible, généralement classifiée, pour mener à bien sa mission. L'accès à l'information peut donc être refusé, même si l'agent est habilité, et tant que

celui-ci n’aura pas démontré qu’elle lui était indispensable dans le cadre de ses attributions.

« Nul n’est qualifié pour connaître des informations ou supports classifiés s’il n’est habilité au niveau requis et s’il n’a le besoin de les connaître. » (Art. R2311-7 du Code de la défense)

Ce principe a été créé pour protéger les services de renseignement, les agents et les sources contre les risques de diffusion volontaire (infiltration, trahison, fuites) ou involontaire (négligence, interrogatoire par un service étranger) d’informations sensibles.

Il faut bien entendu que ce principe, au cœur même de la préservation des informations, ne nuise pas au partage de l’information entre services ou entre partenaires. C’est pourquoi, au lendemain des attentats du 11 septembre 2001, constatant les effets néfastes d’une application trop stricte du principe dans la circulation de l’information, les services de renseignement ont mis en application le *need to share*. Le besoin de partager des informations est apparu nécessaire après les attentats du 11 septembre 2001.

Le besoin d'en connaitre est interne, le *need to share* est externe.

N'oubliez pas !

Protéger les sources

Protéger les sources d'information est inhérent à toute activité de renseignement. Les activités de renseignement reposent en grande partie sur le secret. Il faut pouvoir dissimuler les objectifs ou les centres d'intérêt des services, les modes opératoires ou encore les productions des agents. C'est pourquoi le secret des sources a notamment pour objectif de protéger l'identité d'un agent infiltré ou d'un informateur. Car si celle-ci est connue, d'une part, sa production risque de cesser et, d'autre part, sa vie peut être mise en danger.

Texte

« Est puni de cinq ans d'emprisonnement et de 75000 euros d'amende le fait de révéler toute information qui pourrait conduire, directement ou indirectement, à l'identification réelle ou supposée d'une personne comme source ou collaborateur d'un service spécialisé de renseignement. » La peine est de sept ans et de 100000 euros pour les mêmes faits « s'ils ont causé une atteinte à

l'intégrité physique ou psychique à l'encontre de ces personnes ou de leur conjoint ou de leur partenaire lié par un pacte civil de solidarité ou de leurs descendants ou ascendants directs » (Art. 413-13 du Code pénal).

La règle du tiers

La « règle du tiers interdit de transmettre à une tierce partie sans autorisation de l'émetteur un renseignement reçu d'un partenaire » (Cousseran & Hayez). Il s'agit donc là d'un principe qui fait obstacle à la circulation d'information entre les différentes agences de renseignement, et ce, même s'il existe des accords bilatéraux ou multilatéraux sur les échanges de renseignement entre pays. Si un État ou un service en vient à violer cette règle, ce qui peut parfois être tentant, il prend le risque de rompre les relations de confiance de l'État émetteur et de mettre ainsi un terme à la circulation des informations.

Le fil est interrompu

Le 22 mai 2017, à Manchester, lorsqu'un jeune inghimasi (version djihadiste du kamikaze) fait exploser sa bombe à l'issue d'un concert d'Ariana Grande, faisant 22 morts, les autorités britanniques partagent immédiatement ce qu'elles savent avec les responsables du FBI et de la CIA basés à Londres. Cet échange est classique entre deux très proches alliés. Les détails de l'attaque sont diffusés à Washington, qui ont exploité leurs réseaux et leurs bases de données afin d'aider l'enquête britannique.

Mais peu de temps après, il apparaît que des responsables américains ont divulgué aux médias des informations sur l'attaque : le fait qu'il s'agissait d'une attaque-suicide, le nom du kamikaze, des photos de fragments de la bombe prises par la police.

Londres a très vite qualifié ces fuites de violation de la relation de confiance et a brièvement suspendu le partage d'informations. La Première ministre Theresa May a directement interpellé le président américain Donald Trump en marge d'un sommet de l'OTAN à Bruxelles.

La réprimande britannique est d'autant plus embarrassante que Donald Trump est également accusé d'avoir partagé avec le ministre russe des Affaires étrangères des

informations classifiées − présumées fournies par Israël − sur de possibles attentats du groupe État islamique.

DANS CE CHAPITRE

Les analystes

•

Les officiers traitants

•

Les agents dormants

Chapitre 2
Les agents

Lorsqu'on pense services de renseignement, la première incarnation qui vient à l'esprit est l'image de l'agent qui s'infiltre dans les services étrangers, celui qui est mandaté pour neutraliser une cible (type James Bond) ou encore celle qui parvient à obtenir des informations sur l'oreiller. Mais les agents du renseignement ont de multiples visages qui correspondent aux nombreuses missions des services.

De même, si pendant des années, l'agent était recruté sur le tas, en fonction de ses relations, de son entregent, de ses capacités physiques et, parfois, d'une moralité un peu douteuse, aujourd'hui, l'agent est un professionnel formé et disposant de compétences étendues dans son domaine d'activités. Car l'espionnage, symbolisé par l'image de l'agent secret, n'est qu'une petite part de l'activité des services. Ainsi, espionner n'est pas la seule méthode de collecte du renseignement, puisque de plus en plus de services ont recours à des dispositifs techniques de surveillance ou à l'analyse de sources ouvertes. La collecte de l'information n'est pas non plus une fin en soi, puisque celle-ci doit être analysée (dans un bureau) et que, même si cette activité est moins spectaculaire que la mission de l'agent infiltré, elle n'en demeure pas moins l'une des pierres angulaires du concept de renseignement.

Il est par ailleurs courant de confondre les agents qui ont un contrat de travail classique au sein des services, qui peuvent être fonctionnaires, militaires, civils ou contractuels, et ceux qui n'appartiennent pas directement au service, mais qui peuvent être rémunérés par celui-ci et qui sont

en fait les sources d'information d'origine humaine.

C'est aussi parce que l'activité de renseignement s'est professionnalisée qu'elle n'est plus assurée par d'anciens malfrats ou des individus à la seule recherche de sensations fortes, et que les profils se sont diversifiés, spécialisés et civilisés.

Les officiers du renseignement sont des spécialistes et des experts dans leur domaine d'activité, et ce, au-delà des clichés véhiculés par les nombreux films relatant leurs exploits. Ils se doivent de posséder la maîtrise de leur champ d'expertise qui tourne autour de trois types d'activités :

- la recherche du renseignement ;
- l'analyse ;
- l'action, la recherche humaine consistant avant tout à « solliciter » une personne ayant accès au renseignement.

Parmi les agents de renseignement, on trouve plusieurs types de profils : les agents de pénétration ou agents infiltrés (taupes), les agents dormants, les analystes, les techniciens ou encore les officiers traitants.

Les analystes

Si l'analyste financier a pour mission de décortiquer bilans, comptes, chiffres d'affaires, etc. d'une société afin d'en apprécier sa valeur et sa viabilité, et ainsi de conseiller les traders, les gérants de portefeuille et les concepteurs de produits financiers, dans le domaine du renseignement, il assure le recueil, le traitement et l'exploitation d'informations en vue d'élaborer un renseignement stratégique, tactique ou opérationnel. Dans cette démarche, il vise à informer les autorités ou à orienter l'action des services.

Il appartient donc à l'analyste de rendre intelligibles et compréhensibles des informations provenant de sources diverses (humaines, techniques, opérationnelles, etc.), de s'assurer de leur intégrité et d'en tirer les principaux enseignements afin d'élaborer un certain nombre d'hypothèses.

Les agents exerçant à l'étranger, sous l'orientation de l'analyste, agissent comme des capteurs humains qui balayent les structures, cherchent celles qui seront utiles, s'attardent sur certaines ou

se concentrent sur d'autres. Une symbiose se crée entre l'analyste et l'agent à l'étranger. Elle repose sur un dialogue constant et régulier entre les deux hommes et/ou femmes. Dans sa recherche, l'analyste exprime des besoins.

L'analyste doit ainsi organiser le recueil des informations, rédiger et diffuser des rapports, études et analyses de risques ou de situations, et suivre les résultats obtenus à la suite de la transmission de ses renseignements. Il doit aussi répondre aux questions des autres services de renseignement nationaux ou étrangers.

L'analyste n'est donc pas un agent de terrain. Il n'est pas non plus officier traitant. Il travaille dans son bureau et est généralement spécialisé dans un secteur géographique ou une thématique et doit constamment mettre à jour ses connaissances.

Il doit, dans ce cadre, être curieux, ne pas hésiter à remettre en cause ses acquis et faire preuve d'une grande rigueur. Des compétences relationnelles sont également indispensables pour pouvoir travailler en réseau et, surtout, la capacité d'échanger avec des interlocuteurs aux profils très variés. Enfin, parce que l'analyste ne se contente pas de mettre en forme des informations, il doit

pouvoir être une force de proposition et être aussi en mesure d'argumenter et de faire valoir ses positions. Mais bien entendu, une fois sa note rédigée, il perd souvent la main et il revient alors au décideur de faire ses choix.

Les officiers traitants

Avec les analystes, les officiers traitants (OT) sont des acteurs majeurs des services de renseignement. Ils sont en effet chargés de recruter et de traiter des sources humaines. Cette tâche sollicite toutes les qualités de l'officier traitant, qui doit faire preuve d'une finesse psychologique dans son approche. C'est pourquoi, dans la majorité des cas, il joue plus sur le registre de la séduction, de l'empathie que sur celui de la contrainte. L'aboutissement de cette démarche est le recrutement. Mais avant même celui-ci, il est indispensable d'identifier la meilleure source.

Pour les agents étrangers, généralement, ce travail est réalisé en collaboration entre un officier de recherche et un analyste géographique ou thématique, qui vont devoir orienter l'officier traitant. C'est habituellement l'analyste qui détermine la « structure utile » qui va devenir la

cible de l'officier traitant en poste dans le pays étranger. Une fois la cible choisie, une étude dite « d'environnement » permet de collecter des informations complémentaires pour l'officier traitant afin de faciliter son approche. Lorsque l'OT rencontre sa cible, il le fait en ayant recours à sa légende. L'OT cherche surtout à savoir quels sont le point faible de sa cible et l'élément qui pourrait la conduire à collaborer. Il se réfère au fameux modèle MICE (*Money*, *Ideology*, *Coercition*, *Ego*, voir chapitre 19). Mais il doit toujours faire preuve de discrétion et ne pas trop être engageant. Une fois sûr de son choix, il se dévoile auprès de sa cible. Ensemble, ils déterminent leurs moyens de communication et les lieux de leurs futures rencontres en vue d'échanger les informations. Il est bien évident que ces étapes sont capitales, car elles conditionnent la sécurité de la source et de l'OT.

Construire sa légende

Les agents en mission ont souvent leur « légende », terme désignant une identité fabriquée de toutes pièces.

James Bond, le célèbre agent britannique sorti de l'imagination de Ian Fleming, a coutume de se présenter à ses interlocuteurs sous son vrai nom. Le matricule 007 du MI6 prononce dans chaque film dont il est le héros la célèbre phrase : « *My name is Bond, James Bond* ». Pour un peu, il exhiberait sa carte professionnelle… probablement un joli bristol gravé.

Pure fiction, bien entendu. Car dans la vraie vie, l'espion se doit de passer inaperçu, et pour cela, il dispose souvent d'une identité fictive. C'est sa « légende », une biographie alternative, bâtie de toutes pièces par une équipe de spécialistes de façon que sa crédibilité soit inattaquable.

Fausse identité, faux passé familial, faux papiers et faux métier, l'agent doit apprendre sur le bout des doigts son nouveau passé et se glisser sans accroc dans la peau de son personnage. La plus grande difficulté consiste à le doter d'un passé professionnel crédible. Impossible de s'improviser médecin ou physicien nucléaire.

La légende va donc s'appuyer sur les compétences réelles et la formation de base de l'agent, gages de son intégration

dans sa nouvelle existence. Il ou elle sera professeur de français, représentant commercial, journaliste ou écrivain. Mais le recrutement de spécialistes (informaticiens, chimistes, linguistes, etc.) permet d'envoyer des agents « sous couverture » sur des missions d'infiltration particulières.

Ces histoires sont au cœur de la série télévisée *Le Bureau des légendes*, réalisée par Éric Brochant et diffusée depuis 2015 sur Canal+ (voir chapitre 22). Elle a pour cadre un service spécialisé de la DGSE, dont le rôle est de forger les fausses identités des agents.

Mais comme on peut parfois le découvrir, il arrive que la meilleure légende soit la vérité…

La recherche humaine apporte les éléments contextuels du renseignement. Mais elle expose l'agent aux services de contre-espionnage adverses et reste dépendante de la fiabilité de la source. Le risque est donc important, car il s'agit ni plus ni moins d'amener une personne à transgresser une limite en coopérant avec un service étranger. C'est aussi pour cela que l'officier traitant peut être itinérant et ainsi gérer plusieurs sources ou garantir la qualité du contact au fil du temps.

Les agents sous légende

S'il est souvent plus opportun et moins risqué de recruter des agents dans une organisation ciblée par les investigations, il peut aussi arriver que des fonctionnaires des services de renseignement ou de la police judiciaire infiltrent directement ces organisations.

Les illégaux

Dans le secteur du renseignement, les agents infiltrés sont aussi appelés les illégaux. Ce sont des agents établis dans un pays étranger sous une fausse identité pour se livrer à des activités de renseignement. Ne bénéficiant pas de protection juridique, ils entretiennent des relations avec les services centraux par l'intermédiaire d'échanges électroniques cryptés, de boîtes aux lettres mortes ou d'un officier traitant, souvent sous statut diplomatique. Les échanges entre l'illégal et la centrale peuvent aussi se dérouler *via* un coupe-circuit, c'est-à-dire une personne ou un dispositif qui jouent l'intermédiaire entre deux individus et qui permettent donc d'ajouter un élément à la chaîne de communication, contribuant aussi au

cloisonnement du réseau. L'anonymat de l'agent est ainsi préservé.

Un illégal peut espionner lui-même s'il a réussi à infiltrer une organisation (entreprise, armée, administration) ou traiter des sources qu'il aura recrutées. Les illégaux doivent être fortement motivés, car les risques sont très importants. C'est pour cela que leur formation est souvent très longue. Par ailleurs, l'illégal va devoir apprendre sa « légende », construite minutieusement par la centrale, c'est-à-dire la fausse histoire de sa vie, étayée par divers documents, généralement faux, qui va lui permettre de ne pas être démasqué.

L'illustration télévisuelle la plus réussie d'un illégal est celle du personnage de Marina Loiseau, alias Phénomène (puis Rocambole à partir de la saison 4) interprété par Sara Giraudeau dans la série *Le Bureau des légendes*. Intrépide agent aux allures fragiles et discrètes, la jeune « clandé » (pour clandestin[e]) incarne à la perfection son rôle. La première saison de la série porte notamment sur tout le processus de recrutement parmi les agents du renseignement susceptibles d'être envoyés sur le terrain à l'étranger. Polytechnicienne brillante et ambitieuse, la jeune femme doit tirer un trait sur

une existence calme et rangée pour suivre une formation de choc. Puis on suit la création de sa légende et sa nouvelle identité de chercheuse en sismologie afin d'infiltrer les sphères secrètes du nucléaire iranien. De retour en France après l'échec de sa mission et de multiples péripéties, approchée puis démasquée par le Mossad se faisant passer pour la DGSE, elle réintègre la « Piscine » en acceptant une nouvelle mission en Russie. Elle va alors tuer Phénomène pour devenir Rocambole.

Les agents infiltrés

En France, dans le domaine de la police judiciaire, une quarantaine d'agents – policiers, douaniers ou gendarmes – sont habilités à l'infiltration de réseaux criminels. Ils sont placés sous l'autorité du Service interministériel d'assistance technique (Siat), un organisme rattaché à la Direction centrale de la police judiciaire. Depuis la loi Perben II du 9 mars 2004, la procédure d'infiltration est parfaitement encadrée pour les agents français et étrangers travaillant dans l'Hexagone. Un magistrat valide la mission pour une durée renouvelable de quatre mois au maximum.

La cyberinfiltration

Au-delà de l'infiltration physique, de plus en plus, l'infiltration peut aussi être virtuelle avec l'activité de cyberinfiltration. Ainsi, souvent après le recueil de renseignements humains, des agents peuvent s'introduire sous pseudonyme sur des forums, le *darknet* ou encore dans des boucles de messagerie privées. Dans ce cadre, ils tentent de nouer des contacts avec leurs cibles (terroristes potentiels, par exemple) afin de les faire parler et donc d'obtenir de plus amples informations ou de les « accompagner » dans leurs recherches en vue d'éventuelles interpellations préventives sur la base de l'article 421-2-1 du Code pénal sur l'association de malfaiteurs terroriste criminelle.

La technique de l'infiltration – physique ou cyber – est extrêmement délicate. Hormis les risques qui peuvent être courus par les agents en cas de découverte de leur véritable identité, il faut également qu'ils veillent à ne pas tomber dans la « provocation à la commission d'une infraction » et qui pourrait vicier une procédure pour non-respect du principe de loyauté de la preuve. Ainsi, par un arrêt en date du 11 juillet 2017, la Cour de cassation a sanctionné le comportement actif d'un

officier de police judiciaire qui avait provoqué un individu à commettre une infraction. Ce faisant, la Cour de cassation rappelle utilement que si les infractions peuvent être établies par tout mode de preuve et que la liberté probatoire est grande en matière pénale, l'utilisation par les agents de l'autorité publique de procédés déloyaux, de ruses ou de stratagèmes tels que la provocation à la commission d'une infraction ne saurait être tolérée. Dès lors, ce principe de loyauté interdit aux seuls agents de l'autorité publique – et non aux parties privées – l'utilisation de procédés déloyaux, de ruses ou de stratagèmes. Au rang de ces interdits, la provocation à la commission de l'infraction est le fait, pour les enquêteurs, d'exercer « sur la personne une influence de nature à l'inciter à commettre une infraction qu'autrement elle n'aurait pas commise, pour en rendre possible la constatation ». Dès lors, la provocation à l'infraction par un agent de l'autorité publique exonère le prévenu de sa responsabilité pénale si elle a déterminé les agissements délictueux.

Portrait

Né le 26 décembre 1924 à Alexandrie, en Égypte, exécuté le 18 mai 1965 à Damas, en Syrie, Eli Cohen est l'un des plus fameux espions israéliens de

l'histoire. Infiltré dans les milieux officiels syriens, il a transmis au gouvernement israélien, pendant quatre ans, de nombreuses informations stratégiques essentielles.

Durant ses études d'électronique, il participe à de nombreuses actions pro-israéliennes. Recruté au début des années 1950 par le service de renseignement militaire de l'État hébreu, l'Aman, il opère au sein de l'unité 131. Il a ainsi participé à l'opération « Goshen », l'exfiltration de près de 10000 juifs d'Égypte vers Israël.

Eli Cohen est ensuite discrètement rappelé à Jérusalem afin de suivre un entraînement intensif avant de regagner Le Caire au début de 1956. Soupçonné et surveillé par les autorités égyptiennes, Eli Cohen est arrêté en octobre 1956, lors de l'invasion du Sinaï par les troupes israéliennes au moment de la crise de Suez. Il est expulsé quelques semaines plus tard avec les dernières familles juives d'Alexandrie. Il a 37 ans lorsqu'il rejoint la terre d'Israël.

En février 1957, Eli Cohen se marie, travaille un temps pour l'Aman en tant qu'analyste et tente d'intégrer le Mossad, les services secrets civils.

Sans succès. Il occupe alors divers emplois, jusqu'à ce que le Mossad se ravise.

Après des mois de formation, Eli Cohen devient Kamal Amin Ta'abet, un industriel libanais du textile installé en Argentine, né à Beyrouth de parents syriens. Pour donner à sa couverture la crédibilité nécessaire, Eli Cohen est envoyé à Buenos Aires en 1961. Doté de moyens financiers généreux, il invite sans compter, s'intègre rapidement à la haute société locale et se lie avec les officiels syriens de l'ambassade en Argentine, particulièrement intéressés par les capitaux de l'industriel.

Invité à venir en Syrie, Eli Cohen débarque à Damas en février 1961. Il reprend la méthode qui a fait son succès en Argentine, offrant dîners de gala et soirées à ses nouveaux amis proches du pouvoir syrien.

Entre 1961 et 1965, Eli Cohen gagne la confiance de hauts dignitaires du régime, au point d'être considéré comme le futur adjoint du ministre de la Défense. Il peut ainsi transmettre des informations stratégiques de la plus haute importance pour l'État hébreu, comme les plans du projet secret de déviation du fleuve Jourdain, anéanti par l'aviation

israélienne à coups de bombardements sur les équipements de chantier, ou le relevé exact des défenses syriennes sur les hauteurs du plateau du Golan, effectué lors d'une visite très officielle en compagnie de ses amis officiers de haut rang. Des indications qui vont permettre, trois ans plus tard, lors de la guerre des Six Jours, à l'armée israélienne de conquérir le Golan en deux jours.

Durant ces années syriennes, Eli Cohen revient secrètement en Israël à plusieurs reprises, afin de revoir sa famille - il a maintenant trois enfants - et faire le point avec les responsables du Mossad. Lors de son séjour de novembre 1964, l'agent fait part de ses inquiétudes à propos du nouveau chef des renseignements syriens, dont il se méfie. Il craint d'être démasqué et souhaite arrêter la mission. Ses chefs lui demandent de retourner une dernière fois en Syrie. Il obéit.

L'intuition d'Eli Cohen va se révéler juste. Depuis des mois, les services syriens, alertés par leurs amis russes, recherchent la taupe qui sévit à Damas. Un matin de janvier 1965, les spécialistes envoyés par Moscou localisent des émissions radio clandestines et surprennent Eli Cohen en pleine transmission. Arrêté, jugé et condamné à mort, Eli

Cohen est pendu le 18 mai 1965 à Damas. Ses restes n'ont jamais été retrouvés.

Cette histoire a fait l'objet d'une minisérie, *The Spy*, diffusée en 2019 sur Netflix.

Les agents dormants

Parmi les agents de renseignement, on trouve les agents dormants, dits aussi « en sommeil », qui sont provisoirement et délibérément inactifs. Il s'agit alors de contrer les mesures de détection adverses (contre-espionnage) et de se fondre dans la masse afin de ne pas pouvoir être identifié. Il faut ainsi ne pas éveiller les soupçons, endormir l'adversaire et tout mettre en œuvre pour apparaître comme un individu normal. Les agents dormants sont le plus souvent des « illégaux » qui opèrent clandestinement et sans couverture officielle.

L'agent ne dort que sur une oreille

C'est par l'arrêt des communications entre l'agent dormant et son organisation, et l'absence de toutes activités illégales ou suspectes que cette mise en

sommeil débute. Il s'agit alors pour l'agent de s'infiltrer dans la population, d'exercer une activité professionnelle classique, de fonder une famille, etc., pour devenir indétectable. La mise en inactivité est réalisée soit afin de consolider la couverture d'un agent qui procède à une infiltration, soit afin de renforcer la sécurité d'un agent déjà infiltré, à la suite de l'apparition de risques critiques. Les agents dormants sont laissés en sommeil, durant des mois, voire des années, avant d'être « réveillés » par leur organisation pour accomplir leur mission.

Un parcours d'agent dormant

Portrait

Pendant vingt ans, Donald Howard Heathfield et Tracey Ann Foley ont été un couple modèle, élevant leurs deux garçons, Alex et Tim, à Cambridge, dans le Massachusetts. Puis, le 27 juin 2010, le FBI est entré dans leur vie, mettant fin à la romance. Leurs voisins ont alors découvert avec stupéfaction qu'ils fréquentaient à leur insu deux espions russes, Andrei Bezrukov et Yelena Vavilova.

Bezrukov, né en 1960 dans ce qui s'appelait encore l'Union soviétique, suit des études d'histoire à

l'université d'État de Tomsk, en Sibérie. Il y épouse Yelena Vavilova.

C'est alors que les deux jeunes gens sont recrutés par les services secrets soviétiques, le KGB, qui s'est lancé dans la mise en place d'un vaste réseau d'agents dormants, des « nelegaly ».

Durant deux années de formation intensive, les apprentis-espions sont initiés à Lassenevo, près de Moscou, aux techniques de communication codée, de surveillance, et suivent des cours quotidiens d'anglais, langue qu'ils doivent parler sans la moindre trace d'accent russe, et de culture générale occidentale.

Puis ils sont introduits dans les pays cibles - de préférence les États-Unis et la Grande-Bretagne, mais aussi le Canada - sous de fausses identités, avec pour mission de s'intégrer sans éveiller les soupçons. Le KGB n'aura plus ensuite qu'à les « réveiller », le moment venu, en cas de tension diplomatique ou de conflit ouvert, par exemple.

Bezrukov et Vavilova suivent le cursus à la lettre. Le KGB leur fabrique ensuite une « légende », récit parfaitement plausible de leur existence fictive antérieure. Pour plus de véracité, leurs identités

sont « empruntées » à des enfants morts en bas âge au Canada, au début des années 1960. Ce choix a un double avantage : plus personne ne se soucie de décès survenus il y a plus de vingt ans, les états civils, souvent de petites villes, ne sont pas informatisés ou ont été détruits, et les âges des deux agents correspondent à ceux qu'auraient les jeunes disparus s'ils avaient survécu.

Munis de faux papiers parfaitement en règle, Andrei Bezrukov et son épouse s'installent à Toronto dans les années 1980. En juin 1990 naît leur premier fils, Tim. Le père dirige alors une petite entreprise de livraison à domicile de couches pour bébé.

Un an plus tard, fin 1991, l'URSS s'effondre, le KGB est dissous. Les agents dormants passent sous l'autorité du SVR, le service de renseignement extérieur de la nouvelle Russie, mais doivent se débrouiller pour subvenir à leurs besoins durant un intermède politique complexe dans leur patrie d'origine.

En 1995, après la naissance de leur second fils Alex, la famille quitte Toronto pour Paris, probablement sur ordre. Elle y passe quatre années, vivant dans un modeste appartement, tandis que Bezrukov suit

des cours à l'École nationale des ponts et chaussées.

En 1999, ils retournent aux États-Unis, à Boston. Cette fois-ci cornaqué directement par le FSB, qui a succédé en 1995 au SVR, Bezrukov passe un an à la Kennedy School de l'université d'Harvard, obtient un master d'administration publique et, surtout, met dans son carnet d'adresses les coordonnées de ses 200 condisciples, tous promis à des postes importants. L'un d'eux, Felipe Calderon, deviendra d'ailleurs président du Mexique.

Il entre ensuite dans une entreprise en tant que consultant, devient membre de la World Future Society, un *think tank* au sein duquel il croise scientifiques et responsables gouvernementaux de haut niveau. De son côté, Yelena Vavilova est devenue agent immobilier, expliquant à ses clients intrigués par un léger accent dans sa voix qu'elle est d'origine belge. Quant aux enfants, ils fréquentent une école franco-américaine de Boston.

Selon le FBI, le couple communiquait avec Moscou au moyen d'images anodines envoyées par Internet dans lesquelles l'algorithme de codage avait introduit le message. Mais faute d'avoir accès à des

informations classifiées, les deux espions n'auraient transmis que des synthèses générales sur la politique américaine. C'est du moins ce que préfère affirmer la CIA, afin de minimiser l'impact de taupes russes…

Dénoncés par un agent russe retourné, les deux espions sont arrêtés avec huit autres de leurs collègues lors d'un vaste coup de filet, ironiquement appelé « *Operation Ghost Stories* » (opération histoires de fantômes) le 27 juin 2010. Quelques jours plus tard, sur le tarmac de l'aéroport de Vienne, en Autriche, les dix sont échangés contre quatre Russes accusés d'espionnage au profit des États-Unis.

La rapidité de l'échange suscite encore de nombreuses interrogations à Washington comme à Moscou, où ils seront accueillis comme des héros par Vladimir Poutine en personne.

En décembre de la même année, Andrei Bezrukov devient l'un des conseillers de la compagnie pétrolière russe Rosneft et professeur à l'université des relations extérieures de Moscou (MGIMO).

Les agents doubles

L’agent double, celui qui travaille pour deux patrons, mais qui en dupe au moins un, est sûrement l’agent le plus redouté et le plus redoutable. Pour l’ancien directeur de la CIA, lors de la guerre froide, Allen Dulles, « le but est de faire de l’agent un appât en lui permettant de rapporter au bloc soviétique des renseignements inoffensifs bien mis en scène. On espère que les Soviétiques lui donneront par la suite de nouvelles instructions, qui nous montreront ce qu’ils désirent savoir et comment ils cherchent à obtenir ces informations. […] Un agent double plus précieux est l’habitant d’un pays occidental qui, lorsqu’il est contacté par un service de renseignement adverse pour accomplir une mission, en fait discrètement rapport aux autorités de son pays. […] Les autorités de contre-espionnage de son pays lui conseilleront en général “d’accepter” l’offre soviétique et de simuler la coopération en rendant compte de toutes les activités qui lui seront confiées. »

L’agent double le plus recherché est sûrement celui qui occupe une position hiérarchique dans une administration ou une autre agence de renseignement, ou un poste dans un service

sensible lui permettant d'avoir accès à des informations classifiées.

Les « rats bleus », tel est le petit sobriquet donné par la DGSE aux agents retournés par un service secret adverse.

Un traître ordinaire

Il est des espions courageux ou remarquables, des inconnus et des populaires. Et quelques tristement célèbres. Au sommet de cette liste, on trouve Aldrich Ames.

Né le 16 juin 1941 à River Falls (Wisconsin), officier de la CIA, il est emprisonné à vie aux États-Unis depuis sa condamnation pour espionnage au profit de l'Union soviétique, le 28 avril 1994.

Il a fallu huit années d'enquête pour que la CIA débusque le traître qui sévissait dans ses rangs. Entre 1986 et 1994, Aldrich Ames a vendu aux Soviétiques petits et grands secrets américains.

Peu doué pour les études universitaires, il entre à la Centrale en 1962 comme employé de bureau. Fils d'un agent de la CIA, il y a déjà travaillé durant ses études, pendant les vacances d'été, effectuant de

petits boulots, sans doute grâce à la recommandation paternelle. D'abord affecté à un poste subalterne, il gravit un à un les échelons, accède au programme de formation interne et devient officier sept ans plus tard. Pour son premier poste à responsabilité, en 1969, il est affecté à Ankara, en Turquie. En 1972, il revient à Langley, siège de la CIA, au sein de la division Europe de l'Est-URSS. Il est ensuite envoyé à Mexico, à New York puis à Rome.

Parallèlement, il grimpe dans la hiérarchie, jusqu'à devenir le chef du contre-espionnage pour le bloc de l'Est. Cette carrière en forme d'ascension irrésistible fait un discret détour par l'est en 1985. Aldrich Ames a besoin d'argent pour éponger des dettes de jeu et pour séduire sa future seconde épouse, Rosario Casa, par ailleurs informatrice de la CIA, lors de son passage au Mexique. Mais voilà, fille d'une riche famille colombienne, Rosario a l'habitude d'un certain train de vie, pas forcément compatible avec les émoluments d'un agent fédéral.

Par amour du jeu et de sa femme, deux bonnes raisons valant mieux qu'une, Ames se décide à trahir. Le 12 avril 1985, il fait une offre de service auprès de l'ambassade soviétique à Washington.

Devant cette recrue de choix, le KGB ne fait pas la fine bouche et lui désigne un correspondant en la personne du diplomate Serguei Chouvakhine, en poste dans la capitale américaine. Pour justifier ces rencontres régulières avec son traitant russe, Ames explique qu'il tente de le recruter comme informateur. Preuve que l'on peut être un agent de la CIA et avoir le sens de l'humour.

Quelques semaines après le recrutement d'Ames, un officier de haut rang du KGB, le colonel Vitali Yourtchenko, décide de passer à l'Ouest. Arrivé sur le sol américain fin juillet, il est transféré le 2 août vers une cache discrète aux fins d'interrogatoire. Et c'est Aldrich Ames en personne qui est chargé de l'accompagner. Le chef du contre-espionnage de la CIA a des sueurs froides. Et si Yourtchenko le dénonçait ?

Par chance pour Ames, le transfuge ignore tout de son nouveau rôle. Il se contente de donner les noms de deux taupes de second plan au sein de la CIA, Ronald Pelton et Edward Lee Howard. Le premier sera condamné à la prison à vie, le second s'enfuira en Union soviétique. Il y sera rejoint en novembre par son dénonciateur, Yourtchenko ayant

finalement décidé de retourner au sein de la maison-mère.

À moins, bien sûr, que le colonel du KGB n'ait été envoyé en mission que pour protéger Ames. Un excellent film réalisé par Henri Verneuil en 1973, *Le Serpent*, avec un magistral Yul Brynner en agent double russe, en aurait fourni le scénario. Mais la direction du contre-espionnage américain n'avait peut-être pas eu le temps d'aller au cinéma.

Passé entre les mailles du filet, Ames peut donner la pleine mesure de son talent d'agent double. En quelques années, il vend aux Soviétiques les plans d'une centaine d'opérations secrètes. Il livre également les noms de tout le réseau des agents de la CIA infiltrés à l'Est. Au total, près de 200 informateurs sont ainsi démasqués et arrêtés. Le KGB fait fusiller une dizaine de ses membres dont les noms figurent sur ses listes.

Pour chaque livraison d'informations secrètes, Ames reçoit de grosses sommes d'argent. Au total, selon les estimations de la CIA, il aurait reçu 4,6 millions de dollars, ce qui fait de lui l'espion le mieux payé de l'histoire américaine.

La CIA est très vite alertée par l'hémorragie dans les rangs de ses agents de l'Est. Un temps soupçonné en raison de son train de vie fastueux, Ames invoque la fortune personnelle de son épouse.

Il passe deux fois l'épreuve du détecteur de mensonges sans jamais craquer. Il expliquera plus tard avoir reçu de Moscou les conseils utiles pour tromper la machine.

En 1991, faute de preuves, Ames est muté - par précaution - au sein du centre de lutte contre les drogues de la CIA. Il n'en poursuit pas moins sa tâche d'informateur, récupérant des données sensibles en allant bavarder avec ses anciens collègues et en pénétrant le système informatique de la Direction des opérations. Ce n'est qu'en février 1994 qu'Ames est interpellé, à la suite des investigations d'une enquêtrice de la CIA, Sandy Grimes, qui établit une parfaite corrélation entre les rendez-vous officiels de Ames avec le diplomate soviétique et les dépôts de grosses sommes en liquide sur son compte bancaire.

Selon d'autres sources, ce sont les informations données par un agent russe retourné qui auraient mis la CIA sur la piste de Ames en 1993, permettant à l'enquête qui piétinait d'aboutir.

Aldrich Ames purge sa peine d'emprisonnement à vie dans la prison de haute sécurité d'Allenwood, en Pennsylvanie. Il y reçoit régulièrement des journalistes, donne des interviews et prépare son autobiographie. Quant à son épouse Rosario, condamnée à cinq ans de prison pour complicité et évasion fiscale, elle a purgé sa peine et est repartie vivre dans sa famille en Amérique du Sud.

« Bad » Blake

Si de nombreux amateurs de bande dessinée connaissent Francis Blake, l'un des deux espions de la série *Blake et Mortimer*, l'autre Blake, George, n'impose ni la même symétrie des parcours ni la même sympathie. Voici donc le « bad » Blake. La face noire de la trahison, sans remords ni regret.

George Blake, né Behar, le 11 novembre 1922 aux Pays-Bas, est le fils d'une mère hollandaise et d'un père égyptien naturalisé britannique, militaire décoré de l'armée de Sa Majesté.

Après la mort de son père, il est envoyé en Égypte et devient très proche de son cousin Henri Curiel, dirigeant communiste très en vue.

Revenu en Hollande au début de la guerre, à 17 ans, il rejoint la résistance locale, puis Londres en 1943, où il change son nom en Blake. Il y est recruté par le MI6 (le service de renseignement extérieur du Royaume-Uni), section hollandaise.

En 1947, le MI6 l'envoie étudier le russe à Cambridge, où il fait quelques rencontres dans les milieux marxistes. Envoyé en mission en Asie, il est fait prisonnier lors de la prise de Séoul par la Corée du Nord en 1950. Il propose alors des

offres de service aux Russes et, après sa libération en 1953, il se marie avec une des secrétaires du MI6 et reprend du service. Mais cette fois comme agent double !

Envoyé à Berlin pour mettre en place des réseaux d'espionnage contre les Russes, il trahira une quarantaine d'agents en neuf ans, dont beaucoup furent exécutés, notamment l'agent Popov, le plus important infiltré de la CIA dans le GRU soviétique. Il révèle aussi l'existence d'un tunnel secret à Berlin-Est utilisé pour espionner les Soviétiques.

Dénoncé par un transfuge russe, Blake est arrêté en 1961 et reconnaît sa trahison. Il est condamné à 42 années de prison, la plus longue peine jamais prononcée alors pour espionnage en Grande-Bretagne.

Il s'évade avec trois complices en 1966 de la prison de Wormwood Scrubbs et rejoint seul l'Allemagne de l'Est puis Moscou.

Devenu Georgy Ivanovich, il reçut en 2007 une décoration des mains du président Vladimir Poutine. En 1990, il publie un livre, *No Other Choice*, suivi en 2006 de mémoires en Russie, *Transparent Walls*, qui seront préfacés par le patron du SVR russe.

En 2017 encore, il affirmait sa conviction d'avoir fait ce qui était nécessaire en raison de ses croyances et de ne pas

avoir trahi, car il ne s'était jamais senti au service de l'Angleterre.

Il décède à Moscou le 22 décembre 2020. George Blake était le dernier d'une génération célèbre d'agents doubles britanniques, des « taupes » que l'URSS était parvenue à recruter en pleine guerre froide.

Tous les Brutus n'assassinent pas leurs bienfaiteurs

Roman Garby-Czerniawski, capitaine de l'aviation polonaise, réfugié en France, mit en place le réseau de renseignement anglais en 1940 pour le compte du Special Operations Executive (SOE). Rapatrié à Londres, il fut renvoyé en France fin 1941, mais arrêté.

Retourné par les Allemands, il leur fit croire qu'il agissait pour eux tout en informant précisément les Anglais qui lui conservèrent leur confiance.

Ils mirent sur pied un réseau complet d'agents doubles, appelés *double cross* (voir chapitre 19), qui abreuvait les Allemands en vraies fausses informations, juste assez vraies pour être authentiques, juste suffisamment fausses pour influer sur le cours des événements militaires.

Comme souvent, les meilleurs *double cross* étaient ceux qui le faisaient volontairement et pas sous la contrainte. On y trouvera Juan Pujol (agent Garbo), Dusko Popov (Tricycle) et, surtout, Brutus.

Les informations servaient aussi à vérifier les décryptages d'Enigma (voir chapitre 20) en comparant les textes des rapports transmis par les agents avec ceux renvoyés vers Berlin par leurs officiers traitants.

DANS CE CHAPITRE

Les espions sont-ils formés ?

•

Qu'apprend-on aux espions ?

•

L'académie du renseignement

Chapitre 3
La ferme des espions

Longtemps, les agents des services de renseignement ont appris leur métier sur le tas. L'apprentissage par les pairs, une fois le service intégré, servait de formation. Mais au fur et à mesure que les services se sont développés, que les menaces se sont faites plus précises et plus complexes, que les technologies se sont perfectionnées, la nécessité de mieux former les agents s'est imposée.

Désormais, au regard des enjeux liés aux services (technicité, confidentialité, etc.), la formation est devenue indispensable, notamment dans les domaines technologiques, mais aussi pour ce qui est des méthodes et des outils dont peuvent faire usage les agents.

C'est ainsi que les espions vont aussi à l'école et, parfois, les États créent même des universités spécialisées pour les former. Tous les services de renseignement du monde apprennent à leurs agents les techniques de l'espionnage, des plus traditionnelles aux plus sophistiquées.

Où est la porte d'entrée ?

En France, on est recruté au sein des services de renseignement soit par concours, soit dans le cadre d'une mobilité liée à son parcours de fonctionnaire, soit, de plus en plus, à la sortie de l'université ou d'une grande école.

La fonction publique, encore la voie royale

On entre donc dans les services de renseignement d'abord parce qu'on est fonctionnaire de police,

militaire, agent des douanes, de l'administration pénitentiaire ou, plus globalement, fonctionnaire dans une administration. Ainsi, un officier de police peut très bien faire une partie de sa carrière dans un service de police judiciaire ou de sécurité publique puis postuler à un poste ouvert à la DGSI. Il en est de même pour les militaires dans les services de renseignement du ministère des Armées. C'est une fois intégré au service que l'agent pourra éventuellement bénéficier d'une formation organisée en interne ou dans des structures dédiées.

De plus en plus de contractuels

Au début des années 1990, alors que la DGSE ne recrutait quasiment que des militaires, son directeur décide de créer un concours de catégorie A en vue de recruter de jeunes universitaires et de diversifier ainsi les profils et les compétences. Progressivement, les autres services vont suivre la même voie en élevant le niveau des recrutements et en recherchant des collaborateurs à l'extérieur de leur administration.

Pour ceux qui intègrent les services par la voie contractuelle ou par concours (type attaché à la DGSE), la formation se déroule généralement aussi après l'intégration. Dans ces cas, les services de renseignement ont tendance à privilégier soit des profils généralistes (type étudiant de master), soit des profils hyper spécialisés (type linguiste, notamment pour les langues rares, ou psychologue), soit des profils techniques (ingénieur, informaticien, analyste programmeur, spécialiste des télécommunications, etc.).

Ce n'est que depuis les années 2018-2019 que certains établissements commencent à intégrer dans le cursus de certains masters des enseignements sur le renseignement. C'est le cas du Conservatoire national des arts et métiers (CNAM) ou de l'Institut d'études politiques de Paris.

Le CNAM a créé une filière composée de deux licences professionnelles d'analyste criminel sécurité/défense/renseignement et d'analyste systèmes et réseaux, d'un parcours de master et d'une filière doctorale. Ouvertes aux étudiant(e) s ou par la voie de la validation des acquis, de l'expérience ou des diplômes non académiques

(VAE/VAP/VES), ces formations regroupent un certain nombre de modules : planifier et orienter la recherche du renseignement ; mettre en œuvre les moyens humains ou techniques de recueil d'informations ; rechercher les sources d'informations économiques, technologiques, juridiques, concurrentielles à partir de sources ouvertes en français et en anglais ; définir les méthodes et les outils de traitement de l'information en fonction des moyens, coûts, délais et contraintes d'organisation ; étudier, traiter, sélectionner, hiérarchiser les informations et les données extraites à partir de sources ouvertes (rapports, documentations, médias, enquêtes, etc.).

Dans les pays anglo-saxons, on recrute directement à l'université

En France, cet intérêt des universités pour le monde du renseignement est très récent. En revanche, il est très ancien dans les pays anglo-saxons. Les autorités de ces derniers se tournent vers leurs universités et l'on peut régulièrement voir des recruteurs, toutes couleurs affichées,

alpaguer le chaland des étudiants récemment diplômés, puis des futurs étudiants cherchant à financer leurs études. C'est en 1962 que la première université du Renseignement (Defense Intelligence School, devenue Defense Intelligence College en 1981) voit le jour aux États-Unis.

Très souvent, les agences de renseignement américaines ou britanniques ont noué des relations étroites avec les universités en proposant de vrais cursus de formation et des diplômes dans des départements généralistes, type Public Affairs, Diplomatic Affairs, etc., ou spécialisés, type Security ou Intelligence Studies.

En Angleterre, des centres spécialisés ont même été créés : Brunel Center for Intelligence and Securities Studies, Center for Security and Intelligence Studies à l'université de Buckingham, ou encore le Center for Intelligence and International Security Studies de l'université d'Aberystwyth.

En France, le Pôle sécurité défense renseignement criminologie cybermenaces et crises (PSDR3C) et l'équipe de recherche éponyme (ESDR3C) offrent des parcours complets, allant des certificats au doctorat ou au DBA du CNAM.

La DGSI recrute

Vous souhaitez mettre à profit des compétences spécialisées (analystes et opérationnels) :

- recueillir, analyser et exploiter du renseignement sont au cœur du travail d'un agent de la DGSI ;
- conduire une enquête approfondie sur des individus, des groupes ou organisations ;
- analyser et croiser les données obtenues de sources techniques ou humaines – parfois dans une langue étrangère ;
- aller au contact d'individus et partenaires susceptibles d'apporter des informations utiles à la prévention d'une menace sur le territoire national.

Les équipes de la DGSI sont constituées d'experts thématiques ou généralistes (en économie, droit, finances, géopolitique, psychologie, langues…) et de policiers expérimentés.

En tant que service de police judiciaire, la DGSI recrute également des juristes, enquêteurs et officiers de police judiciaire (extraits du site Internet du ministère de l'Intérieur).

Une formation très éclectique

La formation des officiers de renseignement est longue et peut s'étaler sur de nombreux mois, voire années. Elle alterne cours académiques, stages, mises en situation, simulations, etc. C'est une période où les apprentis espions sont observés, évalués et testés sur leur intelligence, leur comportement, leur sang-froid, leur capacité à résister au stress ou encore leur aptitude à évoluer isolément ou en groupe. Rien n'est laissé au hasard car rien ne peut être laissé au hasard !

Les matières enseignées sont très variées et correspondent à la palette des missions et des métiers du renseignement : capteurs, recrutement des sources, cycle du renseignement, recherche, analyse, filature, surveillance, traitement des sources, etc. Les langues, la géopolitique, la typologie des menaces, le terrorisme, les grands enjeux économiques sont aussi des thèmes qui peuvent être abordés. Les procédures internes et externes au service sont également au cœur de la formation, telles que les procédures de sécurité et d'urgence. Enfin, pour les agents qui sont amenés à effectuer des missions d'infiltration, ils sont entraînés à la clandestinité, aux procédures

d'exfiltration ou encore à la gestion de leur identité sous légende. Sans oublier les techniques d'investigation ou encore la conduite des interrogatoires…

L'exfiltration consiste à extraire un agent lorsque sa mission se termine ou que celle-ci est compromise et qu'il peut se trouver en danger. Ces opérations demeurent généralement ignorées du public, car clandestines.

Bien entendu, au regard du développement des technologies et des techniques de renseignement, des formations plus ciblées sont dispensées dans les domaines de la cryptologie, de l'informatique, de l'imagerie, de l'analyse du signal ou des transmissions. L'utilisation des IMSI-catchers (voir chapitre 21) ou des balises fait également partie du programme.

Une diversité de centres de formation

En France, il existe plusieurs centres de formation spécialisés dépendant soit directement d'une agence de renseignement, soit d'un ministère.

Le Centre de formation et d'interprétation interarmées de l'imagerie (CF3I)

Le Centre de formation et d'interprétation interarmées de l'imagerie, créé sur la base aérienne 110 de Creil le 1er septembre 1993, est devenu le creuset reconnu des experts et des interprètes images des armées françaises. Depuis 1993, ce sont plus de 4000 spécialistes de l'imagerie qui y ont été formés et plusieurs centaines de milliers d'images qui y ont été exploitées. Ce centre spécialisé, tête de chaîne du Renseignement d'origine image (ROIM) de la Fonction interarmées du renseignement (FIR), dépend de la Direction du renseignement militaire (DRM).

Le Centre de formation et d'emploi aux émissions électromagnétiques (CF3E)

Le Centre de formation et d'emploi aux émissions électromagnétiques a été créé le 1er septembre 1998. Il est chargé du « renseignement

d'origine électromagnétique (ROEM) » au sein de la Direction du renseignement militaire (DRM). Le centre, qui est activé 365 jours par an et 24 h sur 24 h, adresse sa production non seulement à la DRM, mais également aux commandements des forces déployées sur les théâtres d'opérations ainsi qu'aux différentes armées.

Le Centre de formation interarmées au renseignement (CFIAR)

La Direction du renseignement militaire dispose également du Centre de formation interarmées au renseignement (lointain successeur du CLEEM fondé en 1946). Les actions de formation sont orientées vers l'appui renseignement aux opérations et sur les besoins opérationnels définis par la DRM ou par l'état-major des armées. Elle enseigne l'organisation et l'exploitation du renseignement, notamment en opération extérieure (opex), forme les linguistes d'écoute du ministère de la Défense, prépare les personnels de la Défense pour des postes à l'étranger.

Le CFIAR assure des formations pour le recueil, l'exploitation et la diffusion du renseignement, principalement dans les domaines du renseignement d'origine humaine et du renseignement d'origine électromagnétique. Pour les officiers, le centre organise les stages FIAR (Formation interarmées au renseignement). Deux de ces stages ont vocation à former les personnels officiers destinés à commander ou armer les cellules de renseignement françaises en opex du niveau interarmées. Le CFIAR organise également la qualification renseignement interarmées, bâton de maréchal des sous-officiers et officiers mariniers « renseignement ».

Le CFIAR dispose aussi d'une dizaine de plateformes d'instruction utilisées pour les stages concernant les systèmes d'information et de commandement du renseignement. Ainsi, parmi les stages destinés aux officiers et sous-officiers « renseignement », il faut citer la formation OAT (outils d'aide à l'analyse de théâtre). Il s'agit d'une suite logicielle qui s'apparente à celle qu'utilise la police judiciaire pour identifier les réseaux criminels. Chaque fois qu'un renseignement est entré dans la base de données du système OAT, un

schéma « en étoile » met à jour toutes les ramifications existant entre les personnes, les lieux et les événements impliqués dans le processus de recherche. Une centaine de stagiaires a suivi cette formation de deux semaines depuis qu'elle a été mise en place en juin 2008.

Au CFIAR, l'enseignement des langues est également au programme. Déjà, l'École interarmées du renseignement et des études linguistiques, qui précédait le CFIAR jusqu'en 2006, avait pris la même orientation. Pour avoir une capacité en langue rare, le CFIAR fait appel à des réservistes. Le parcours du combattant exige d'apprendre une nouvelle langue de travail : l'arabe et le russe en 24 mois, le chinois en 36 mois.

Le Centre d'enseignement et d'études du renseignement de l'armée de Terre (CEERAT)

Le Centre d'enseignement et d'études du renseignement de l'armée de Terre a été créé en 2002. Il forme notamment les soldats de l'armée de Terre au renseignement et dispense un certain nombre de formations qui ne sont pas prises en

charge par le Centre de formation interarmées au renseignement.

La mission du CEERAT est l'enseignement et l'entraînement :

- former les cadres militaires aux spécialités du renseignement de l'armée de Terre, à la manœuvre de la recherche, à servir dans la filière recherche avec contact ;
- former le personnel hors domaine de spécialité renseignement à la recherche humaine élémentaire ;
- appuyer le commandement du renseignement dans les activités de contrôle des groupements de recherche multi-capteurs et celles d'entraînement avant contrôle des sous-groupements de recherche multi-capteurs ;
- appuyer la prise en compte de la fonction renseignement par l'armée de Terre dans la formation et l'entraînement ;
- appuyer l'entraînement des bureaux renseignement des forces terrestres ;
- évaluer le contrôler de la fonction opérationnelle renseignement ;

- participer à la mise en condition finale dans le domaine des méthodes, des procédures et de l'application de la doctrine théorique.

Le Centre national de formation au renseignement opérationnel de la gendarmerie nationale (CNFRO)

En 2009, la gendarmerie nationale a également mis sur pied son Centre national de formation au renseignement opérationnel. Implanté à Rosny-sous-Bois, il assure la formation professionnelle liée à la réception et à l'exploitation des appels téléphoniques émis par le public vers les plateformes départementales, ainsi qu'à l'exploitation et à la gestion de l'information générale et, enfin, à la mise en œuvre de l'action de la gendarmerie dans le domaine de l'intelligence économique.

Mais il fallut attendre la vaste réforme du renseignement français imaginée en 1988 par le préfet Rémy Pautrat, alors conseiller de Michel Rocard, et réalisée par Nicolas Sarkozy, pour que le

projet de création d'une Académie du renseignement voie le jour en 2010.

Une Académie pour le renseignement

Sous la direction énergique de Bernard Bajolet, alors coordinateur national du renseignement, et malgré les immenses réticences des services du premier cercle (DGSE, DGSI, DRSD, DRM, DNRED, TRACFIN) et de ceux qui n'y appartenaient pas alors (SDAO, SCRT, etc.), l'Académie naît le 16 juillet 2010.

Elle est créée comme une école mutualisée pour les six services du 1er cercle de la communauté du renseignement. Rattachée au Premier ministre et érigée en service à compétence nationale, sa vocation interministérielle lui permet d'être indépendante des services de renseignement.

Texte

Elle a pour mission de « concourir à la formation du personnel des services de renseignement, au renforcement des liens au sein de la communauté française du renseignement ainsi qu'à la diffusion de la culture du renseignement » (D. nº 2010-800 du 13 juillet 2010).

L’Académie propose notamment une formation initiale aux fonctionnaires nouvellement affectés dans les services de renseignement. Son objectif est de leur permettre de mieux comprendre le monde du renseignement dans lequel ils entrent et de se rencontrer. Cette formation a pour ambition de les amener à réfléchir à la place et au rôle du renseignement en France – notamment en termes de politique publique – et de leur faire prendre conscience de la spécificité de leur mission, au service de l’intérêt général. Elle propose également des séminaires et conférences thématiques, et un cycle de perfectionnement pour les cadres supérieurs à haut potentiel.

À la demande des membres de la communauté française du renseignement, l’Académie favorise la coopération entre les services en matière de formation et la diffusion de la culture du renseignement : réflexions pédagogiques communes, études de cas, diffusion de catalogues ou de brochures, participation à des colloques, organisation de tables rondes, instauration de liens avec le monde de l’université et de la recherche.

Dans le cadre de sa mission de diffusion de la culture du renseignement au sein de la société

française et de l'administration, un Grand Prix récompensant celles et ceux qui œuvrent pour une meilleure connaissance et compréhension de la communauté du renseignement et de ses métiers a été créé. Il se divise en deux mentions distinctes : le Grand Prix mention « recherche » a pour but de récompenser une thèse de doctorat contribuant à la compréhension et à la recherche sur le renseignement, et le Grand Prix mention « œuvre de création » distingue pour sa part une œuvre de création littéraire (biographie, essai, document, etc.) ou audiovisuelle (documentaire, série…) favorisant la connaissance de la communauté du renseignement et de ses métiers.

Partie 2
Espion(ne), d’où viens-tu ?

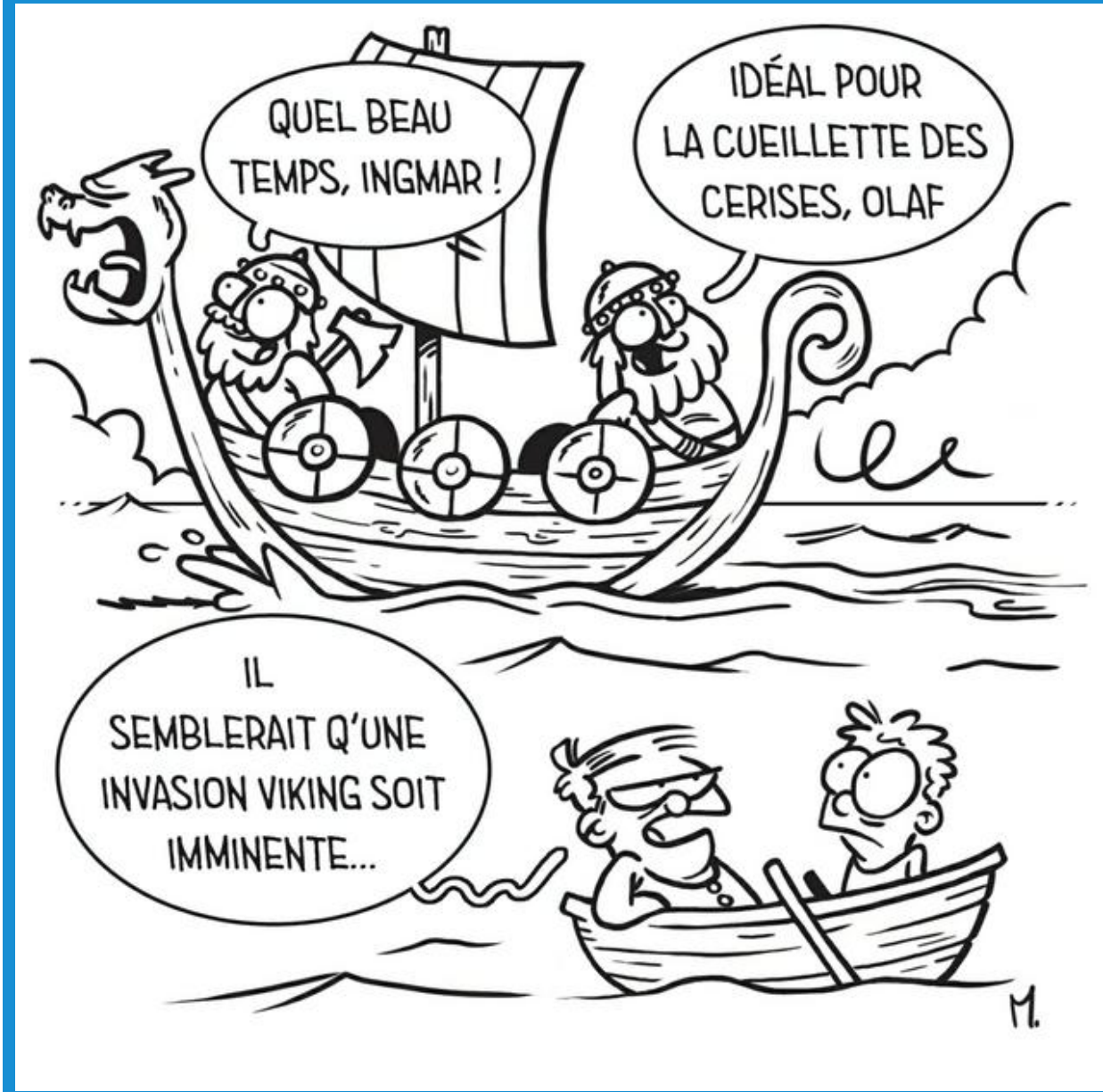

Dans cette partie…

Les espions ont aussi une histoire. Il est donc temps de se lancer dans une rétrospective portant sur la création et le développement des services de renseignement. Depuis Jules César, et plus particulièrement depuis le Moyen Âge, le pouvoir a porté une attention plus ou moins marquée sur les questions d'espionnage et de renseignement. De la cour du roi à l'avènement de la démocratie, le renseignement intérieur a vu son champ évoluer. Si la fonction renseignement s'est peu à peu affirmée et institutionnalisée avec la mise en place d'administrations spécialisées, elle a été indissociable de la construction et du développement de l'État. Le renseignement s'est aussi imposé comme l'outil de conservation du pouvoir étatique de protection des intérêts de la Nation, mais aussi comme le moyen d'assurer des conquêtes de territoire ou, à l'inverse, de résister aux velléités de ses voisins.

DANS CE CHAPITRE

La bataille des Hittites

•

L'œil du Roi

•

César face à Hannibal

Chapitre 4
De Ramsès II à Jules César

Durant la période de l'Antiquité, face aux rivalités, aux complots et aux nombreuses velléités guerrières d'invasion ou de destruction, le pouvoir cherche à mieux connaître les intentions de ses ennemis. Et ils étaient souvent pléthores… C'est ainsi que de nombreux empereurs, rois, princes, sultans, etc. vont s'intéresser de près aux informations qu'ils peuvent recueillir.

Le renseignement est alors principalement une activité militaire qui consiste à collecter des

informations permettant de mieux connaître les ressources, les positions, la force d'un adversaire en vue d'adapter sa stratégie et de contribuer à la victoire d'un camp sur un autre. Il s'agit surtout d'espionner. On utilise des éclaireurs professionnels, mais aussi des commerçants, des voyageurs ou des prêcheurs.

Toutes les informations sont bonnes à prendre, dès lors qu'elles portent sur l'ennemi ou qu'elles sont susceptibles de favoriser l'avancée de ses propres forces. Elles peuvent porter sur les effectifs de l'armée adverse, sur la nature de ses défenses, sur ses équipements, mais aussi sur les éléments capables de faciliter les déplacements et les manœuvres militaires, comme la géographie ou la topographie d'un territoire ou les bases d'approvisionnement.

La bataille contre les Hittites

Dans l'Égypte antique, les pharaons, tout à leur volonté d'expansion et redoutant – à raison – les conspirations et les révoltes, utilisent des espions en vue de prendre le pouls des populations locales et de se tenir informés d'éventuels complots.

Ramsès II (1298-1232 av. J.-C.) va faire du renseignement un art militaire qui lui permet d'asseoir sa puissance et de remporter des victoires capitales face à ses ennemis.

En 1274 avant notre ère, ses armées et celles du roi hittite Muwatalli II s'affrontent lors de la bataille de Qadesh, sur l'actuelle frontière entre le Liban et la Syrie. Le récit de cet événement est consigné par de nombreux hiéroglyphes et bas-reliefs dans les temples égyptiens de Louxor, Thèbes, Abou Simbel ou Karnak.

Le souverain hittite règne depuis plus de deux décennies sur son empire d'Anatolie (les territoires actuels de la Turquie et de la Syrie), mais a des visées conquérantes sur les terres voisines de l'Égypte des pharaons, grande rivale du royaume. Et c'est à Qadesh que les deux puissances régionales vont se mesurer. Ramsès II rassemble ses soldats à la frontière nord de l'Égypte, prêt à donner l'assaut. C'est alors que deux déserteurs hittites viennent faire allégeance au pharaon et lui fournissent de précieuses informations. Selon leurs dires, les troupes hittites sont loin, très loin, vers le nord. Ramsès ordonne donc à son armée de se rapprocher discrètement de l'ennemi.

Ce qu'il ignore, c'est que les deux déserteurs sont en fait des agents de Muwatalli II chargés d'une authentique opération de désinformation. Le souverain hittite espère que les Égyptiens, sûrs de ne trouver aucune résistance, s'avanceront sur un territoire où il a massé ses troupes. Il est fier de son guet-apens qu'il juge parfait.

Les Égyptiens se mettent donc en marche, avançant tout droit vers le piège. Mais leurs éclaireurs capturent deux hommes leur paraissant louches et les conduisent devant le pharaon. Les deux prisonniers, copieusement battus et torturés, finissent par avouer être des espions de Muwatalli II chargés d'observer le dispositif. Ils livrent également la position réelle des troupes hittites et annoncent l'imminence d'une attaque.

Ramsès II ordonne aussitôt la mobilisation. Le combat s'engage peu après, lors d'un assaut, sanglant des deux côtés. Privé de l'effet de surprise, Muwatalli II et ses troupes se voient opposer une très forte résistance.

Si l'issue de la bataille reste à ce jour assez incertaine – les deux camps ayant revendiqué la victoire – en usant de la désinformation et de l'espionnage, le roi hittite fait office de précurseur.

En revanche, Ramsès II a su déjouer *in extremis* le piège.

Si le pharaon fait appel à des espions pour gagner les guerres, il s'entoure aussi, à la Cour, de conseillers chargés de sa sécurité en vue de déjouer d'éventuelles conspirations.

Moïse pourrait sans doute devenir le saint patron des agents. La CIA lui a même consacré fin 1978 une édition spéciale, « *A Bible Lesson on Spying* », de son journal *Study in Intelligence*… Dans la Genèse, Joseph, devenu un haut responsable du gouvernement égyptien, accuse ses propres frères d'espionnage (Genèse 42). Ensuite, Moïse envoie des espions (un pour chacune des douze tribus dont il est chargé) pour s'informer de ce qu'est véritablement Canaan, la terre promise (Nombres 13-14). Quarante ans plus tard, Joshua (l'un des deux derniers espions vivants envoyés par Moise selon Deutéronome 1) fera de même (Joshua 2). Il s'intéresse particulièrement à la ville de Jéricho et y enverra deux agents dont on suppose qu'ils sont des professionnels. Même leurs noms ne sont pas cités dans les textes, à la différence des douze volontaires amateurs de la première expédition. Les agents de Moïse lui font un rapport

public et discuté en commun. Ceux de Joshua ne rapportent qu'à lui. Les agents de Moïse ne sont pas repérés et ne recrutent pas d'informateurs. Ils agissent plus en touristes, racontant les merveilles de leur visite. Ceux de Joshua sont dénoncés, mais trouvent une oreille féminine compatissante (Rahab) qui fournit les informations nécessaires à la prise de la ville. Quarante années d'une évolution dans le désert qui permit sans doute la création de l'ancêtre du Mossad.

Assyriens et Perses à la conquête de nouveaux territoires

Les Assyriens comprennent très vite l'intérêt de l'espionnage et du contre-espionnage. Ils développent un vaste réseau d'espions et de messagers, et construisent de nombreuses routes afin d'améliorer la rapidité de la transmission des informations.

Les Perses, et notamment les empereurs Cyrus (v. 600 av. J.-C. ou 576 av. J.-C. – 530 av. J.-C.) et Darius (v. 550 av. J.-C. – 486 av. J.-C.), organisent le renseignement. Au sein des différentes

provinces, les gouverneurs sont chargés de faire remonter les informations pouvant intéresser le pouvoir au chef de l'administration : l'œil du Roi. Ils favorisent également le développement du réseau routier et du service postal. Une information qui arrive vite est une information utile et plus efficacement exploitable.

La stratégie de Thémistocle

En 480 av. J.-C., Thémistocle (524 av. J.-C. - 459 av. J.-C.) est un homme d'État athénien. Général et stratège de talent, il sait que la flotte perse se prépare à attaquer sa ville avec mille deux cents navires. Il sait aussi qu'il ne dispose que de quatre cents bateaux : la bataille semble perdue d'avance.

C'est alors qu'il met au point une véritable opération de désinformation de l'ennemi. Il envoie l'un de ses plus dévoués esclaves perses, le précepteur de ses enfants, Sicinnos, auprès des généraux perses. Celui-ci persuade les officiers que Thémistocle est de leur côté et l'envoie justement pour les prévenir de la fuite des navires grecs, dans la nuit, par la passe de Salamine.

Les Perses mordent à l'hameçon et détournent aussitôt une grande partie de la flotte pour barrer la route aux fuyards. Thémistocle peut alors donner l'assaut face à un front dégarni et remporte la victoire.

Assez curieusement, Xerxès, le roi des Perses, n'aurait pas tenu rigueur à Sicinnos de sa mauvaise indication, laquelle lui a pourtant coûté la victoire et a causé de nombreuses pertes. Bien au contraire, il aurait gardé l'esclave de Thémistocle auprès de lui, permettant ainsi à Sicinnos d'informer secrètement son maître sur les intentions du souverain.

De retour à Athènes, Sicinnos sera récompensé par Thémistocle et élevé au rang de citoyen de la cité de Thespies, à 80 kilomètres au nord-ouest d'Athènes.

Portrait

Né vers 430 av. J.-C. près d'Athènes (Grèce), mort vers 355 av. J.-C., Xénophon, élève de Socrate, est un philosophe de la Grèce antique très impliqué dans les affaires militaires de l'époque. Il a longuement théorisé l'usage des espions dans les conflits. Dans ce quatrième siècle avant notre ère, les cités-États ne cessent de s'affronter, et Xénophon participe à de nombreux combats. De son expérience militaire et de ses observations,

Xénophon a tiré de nombreux écrits, mettant à plusieurs reprises l'accent sur l'intérêt de disposer d'espions : « Il faut encore, avant la guerre, avoir soin de se procurer des espions qui appartiennent à des villes amies des deux partis, et surtout des marchands ; attendu que toutes les villes donnent toujours entrée, comme amis, à ceux qui apportent quelque denrée » (*Le Commandant de cavalerie*, chapitre IV, « Des marches à la guerre »).

Énée de Stymphale

D'Énée de Stymphale, dit le Tacticien, on ne sait presque rien. Ce personnage, qui a vécu au IV^e^ siècle av. J.-C., était sans doute un militaire grec de haut rang. Il n'est connu que par son ouvrage, *Poliorcétique*, un mot désignant l'art d'assiéger une ville.

Les principes de l'espionnage résistent au temps qui passe. Le traité d'Énée le Tacticien, écrit il y a 2400 ans, en fait foi. On y trouve les grandes lignes d'action des futurs services de renseignement modernes, notamment la cryptologie, dont certaines font étrangement écho à l'actualité.

Lorsque la guerre menace, Énée conseille fortement de surveiller de près tous ceux, étrangers à la cité, qui vont et viennent pour leurs affaires. Y compris les mercenaires engagés pour la défense de la ville. Ce sont des espions en puissance, à même de renseigner l'ennemi sur les dispositions défensives ou de faciliter l'entrée des assaillants. Il invite également à se méfier des citoyens hostiles au pouvoir en place, toujours susceptibles de fomenter complots et coups d'État.

Il préconise donc le contrôle et la surveillance des lieux et des personnes, que ce soit dans la sphère publique ou dans un cadre privé, la délivrance de récépissé pour ceux qui doivent quitter la ville et y revenir, le contrôle des armes

détenues par les citoyens. Il propose d'assigner dans leur résidence ou d'éloigner les suspects, selon la gravité des soupçons qui pèsent sur eux.

Énée disserte longuement sur les techniques de défense d'une cité, de la façon de disposer la garde et de contrer les machines de guerre des assaillants.

Il expose aussi, au chapitre intitulé « Des lettres cachées », les multiples façons de faire parvenir un message sans qu'il soit intercepté. Lettres gravées sur de minces plaques de plomb glissées dans les semelles du messager à son insu ou portées en boucles d'oreille par d'élégantes voyageuses, instructions tatouées sur le crâne rasé d'un serviteur qui s'en ira vers le destinataire une fois que ses cheveux auront repoussés, dépôt de billets dans des endroits secrets et convenus à l'avance par le destinataire, qui ira le récupérer après un signal convenu… les propositions d'Énée s'inspirent toutes de la pratique.

Un ouvrage que le temps n'a pas totalement démodé. Et un auteur moins connu que Sun Tzu, mais qui mérite d'être redécouvert.

« Nous savons aussi que ceux qu'on appelle les yeux et les oreilles du roi, c'est uniquement par des présents et des distinctions qu'il se les attacha ; car c'est en récompensant généreusement ceux qui lui

apportaient des nouvelles importantes qu'il excitait beaucoup de gens à écouter et à observer ce que le roi avait intérêt à savoir, et c'est ce qui a donné lieu de croire que le roi avait beaucoup d'yeux et beaucoup d'oreilles.

Si quelqu'un s'imagine que le roi choisissait un seul homme pour être son œil, il est dans l'erreur. Car un seul ne verrait, un seul n'entendrait que peu de choses ; et ce serait en quelque sorte commander aux autres de ne point s'en mêler, si cette tâche n'était confiée qu'à un seul. En outre, comme celui-là serait généralement connu, on saurait qu'il faut s'en méfier. Mais il n'en est pas ainsi, et quiconque prétend avoir entendu ou vu quelque chose qui mérite l'attention, le roi l'écoute.

Voilà pourquoi l'on dit qu'il a beaucoup d'oreilles et beaucoup d'yeux. Partout, on craint de dire des choses qui pourraient nuire au roi, comme s'il les entendait lui-même, et de faire des choses qui pourraient lui nuire, comme s'il était présent en personne. »

(Xénophon, *Cyropédie*, Livre VIII, chapitre 1er)

Les conquêtes de Darius Ier

Lorsqu'il accède au trône de l'Empire perse en 522 av. J.-C., Darius I^{er} (550 av. J.-C.-486 av. J.-C.) est confronté à une série de révoltes dans une dizaine de provinces. Les rébellions sont combattues et écrasées les unes après les autres. Mais la ville de Babylone se révèle plus difficile à mater et résiste à un siège de plusieurs mois.

Selon Hérodote, et bien que certaines sources soient contestées, face à l'échec de l'usage de la force, un fidèle du roi, Zopyre, va jouer la ruse. Il se mue en agent double. Après s'être infligé des mutilations, il se présente devant la ville, accusant Darius pour les sévices endurés et proposant aux insurgés de les servir. Accueilli et soigné derrière les remparts, Zopyre n'a plus qu'à ouvrir les portes aux soldats de Darius.

Une fois les rébellions réprimées et leurs chefs exécutés, Darius s'attelle au renforcement et au contrôle de son administration. Les Satrapes, chefs des 28 satrapies – divisions du territoire instaurées par son prédécesseur, le roi Cyrus I^{er} –, perdent leur autonomie au profit du pouvoir central. Ils sont désormais tenus de rapporter les informations en leur possession à l'homme de confiance du souverain, « l'œil du Roi ».

La rapidité d'acheminement des nouvelles étant jugée essentielle, Darius développe le réseau routier et le service du courrier, grâce à des relais de poste implantés à intervalles réguliers le long des grands axes. Comme Cyrus avant lui, Darius poursuit donc la mise en place de ce qui s'apparente à l'un des premiers services de renseignement de l'histoire.

Surnommé le « roi des rois », mentionné dans la Bible, Darius I^{er} annexe de nouveaux territoires, fonde la ville de Persépolis et règne sur d'immenses territoires de l'Asie Mineure. Il tombe malade et meurt en 486 av. J.-C.

Rome oscille entre la ruse et la force

Dans un premier temps, les Grecs et les Romains se désintéressent de l'espionnage. Ils n'y voient qu'une perte de temps et préfèrent largement l'usage de la force. Pour eux, les victoires ne peuvent être que le fruit des charges d'infanterie et la conséquence du courage du guerrier et du soldat.

Les Grecs préfèrent aligner des rangées de soldats (hoplites) plutôt que de collecter de l'information. L'espionnage est exclusivement tactique et ne

consiste généralement qu'en l'envoi de simples éclaireurs. Toutefois, à Athènes ou à Sparte, des polices politiques émergent et assurent déjà la surveillance des esclaves ou des étrangers à la cité.

Les espions d'Hannibal

Durant les guerres puniques (264 av. J.-C.-146 av. J.-C.), entre Rome et Carthage, les Phéniciens, qui ont observé et importé les méthodes d'espionnage éprouvées en Orient, notamment dans le domaine économique et commercial, créent un véritable réseau d'espions en Italie.

Hannibal est issu d'une des plus puissantes familles de Carthage. Son père, Hamilcar Barca, se bat contre Rome depuis des années, et a notamment été à la tête de l'armée carthaginoise en Sicile pendant la première guerre punique (264 av. J.-C.-241 av. J.-C.). Après son décès au combat en 228 av. J.-C., son fils, Hannibal, est nommé général en chef à vingt-cinq ans et relance la guerre contre l'ennemi romain.

Hannibal est rusé. Il entend être informé de ce qui se dit en Espagne, mais aussi parmi ses troupes. Ingénieux, il utilise à plusieurs reprises des

déguisements pour se glisser anonymement parmi ses soldats et ainsi juger de leur état d'esprit. Mais c'est au cours de son combat contre Rome que son génie militaire se déploie.

À la fin du printemps 218 av. J.-C., Hannibal décide d'attaquer l'ennemi chez lui. À la tête de 100000 hommes et de plus de 35 éléphants, il marche sur Rome et traverse les Pyrénées, le sud de la Gaule, le Rhône et parvient à franchir les Alpes en novembre. C'est notamment grâce à ses espions implantés en Italie qu'il évite l'armée romaine en ayant connaissance de ses avancées et en dissimulant ses propres mouvements de troupes.

À défaut des armées romaines, c'est la météo hivernale qui a raison d'une partie de ses troupes. Hannibal perd beaucoup d'hommes et la plupart de ses éléphants. Malgré quelques victoires contre les légions romaines, et aspirant à un repos bien mérité, il décide de ne pas entrer dans une Rome en panique et s'installe en Campanie. Malheureusement, cela entraînera sa perte…

« Plein d'audace pour affronter le danger, Hannibal était aussi plein de prudence au milieu du danger même. Aucune fatigue n'épuisait son corps, ne brisait son âme. Même endurance au froid et au

chaud. Nourriture et boisson selon le besoin, non par plaisir. Pour veiller ou pour dormir, aucune différence entre le jour et la nuit. Du repos seulement quand les affaires étaient réglées. Beaucoup l'ont vu souvent s'étendre sur le sol, couvert d'une simple casaque de soldat, au milieu des sentinelles de garde. Rien dans sa tenue ne le distinguait des autres : ce qu'on remarquait, c'étaient ses armes et ses chevaux. Il était de loin le meilleur cavalier et le meilleur fantassin. Le premier, il s'élançait au combat, le dernier, il en sortait. Mais d'immenses vices égalaient de si brillantes qualités : cruauté inhumaine, perfidie plus que punique, rien de vrai, rien de sacré pour lui, aucune crainte des dieux, aucun respect des serments, aucun sens religieux. » (Tite-Live, *Histoire romaine*, Livre XXI, 4, trad. A. C.)

Les leçons retenues par César

Les Romains comprennent très vite leurs faiblesses et apprennent de leurs défaites face à Hannibal. Ils prennent conscience qu'il est essentiel de maîtriser l'art du renseignement. Ainsi, durant ses neuf années de conquête de la Gaule, Jules César n'a de cesse de développer des réseaux de collecte du

renseignement. Il utilise comme sources des espions, des déserteurs de l'armée ennemie, des prisonniers (qu'il fait torturer) ou des populations soumises ou ralliées. Il entend adapter en continu sa stratégie, ses tactiques et ses mouvements. Pour César, point d'improvisation ! Tout doit être méticuleusement pensé et préparé.

Jules César s'appuie notamment sur Caïus Volusenus, qui effectue plusieurs missions de renseignement lors des guerres des Gaules et en vue de l'invasion des îles britanniques. De Caïus Volusenus, on connaît surtout les états de service, à défaut de son état civil. C'est l'empereur en personne qui l'aurait chargé de missions de renseignement. Mais le qualifier de maître-espion de César est sans doute un peu exagéré. Certes, le chef de guerre romain s'appuie sur le recueil de renseignement systématique. Mais les missions de l'agent s'apparentent plus à celles d'un éclaireur que d'un agent secret, même si la différence en matière purement militaire reste mince. Il deviendra commandant de cavalerie, participera à déjouer plusieurs conspirations et restera toujours au service de César, qui louera son courage et son intégrité.

La collecte d'informations est une activité fort utile au pouvoir pour orienter ses décisions et mieux anticiper les risques. Mais savoir cacher aux autres ce qu'on sait est tout autant nécessaire, voire plus. Ainsi, dès lors que les hommes ont compris la nécessité de recueillir de l'information, ils ont aussi pensé à des systèmes visant à cacher celle-ci. Pour celui qui a obtenu une information capitale, il est indispensable que l'ennemi ne le sache pas, ou surtout qu'il n'ait pas connaissance qu'il en dispose. C'est pourquoi le chiffrage de l'information, appelé cryptographie (voir chapitre 2 0), est inhérent au développement de l'espionnage. L'un des premiers codages utilisés est celui dit de César, qui doit son nom à l'empereur romain Jules César. Il consiste à décaler chaque lettre de l'alphabet de trois rangs (A devient D, B devient E, etc.).

L'Empire s'organise

À la mort de César (44 av. J.-C.), Rome devient un empire et annexe de nombreux territoires qu'elle doit administrer. Il est donc indispensable de mettre en place des structures et des hommes capables d'organiser la présence de la puissance

romaine et d'y surveiller ces nouvelles populations qui ne sont pas toutes très fan de l'Empire romain.

Le renseignement devient ainsi un moyen pour le pouvoir central de connaître ce qui se passe dans les contrées éloignées et de percevoir l'état d'esprit des populations conquises. Les Romains mettent alors en place une organisation avec trois types d'espions en fonction de la nature de l'information :

- les *speculatores*, éclaireurs rattachés aux légions, s'occupent du renseignement tactique ;
- les *procursatore* sont chargés de collecter de l'information logistique (gués, terrains, positions et déplacements des ennemis) ;
- les *frumentarii*, passés de courtiers en grain à agents de renseignement, recherchent les informations stratégiques (approvisionnements, relations entre alliés, analyses géopolitiques).

Au fil du temps, les *frumentarii* développent leurs activités. Ils se mettent à surveiller les ennemis du pouvoir, mais aussi des proches de l'empereur, en vue de déjouer d'éventuels complots. Ils

s’intéressent à tous les mouvements subversifs, dont les premiers chrétiens, qu’ils n’hésitent d’ailleurs pas à traquer.

L’empereur Dioclétien (244-311) supprime cette haute police mais, soucieux de conserver un appareil de renseignement performant, les remplace par les *agentes in rebu*. Ces derniers ne sont pas rattachés à l’armée, mais à un service impérial autonome. Ils sillonnent l’Empire et collectent une multitude d’informations pour l’empereur. Quant au renseignement militaire, il demeure de la compétence des *exploratores*, qui sont notamment chargés de la reconnaissance des territoires ennemis et donc tant du renseignement tactique que stratégique. Les *procursatores* conservent une fonction de renseignement militaire en fournissant aux armées la position immédiate de leurs ennemis.

DANS CE CHAPITRE

Les débuts de l'espionnage économique

•

Les réseaux du Temple

•

Les capucins passent à l'action

Chapitre 5
Au Moyen Âge, un renseignement en demi-teinte

Au Moyen Âge, le renseignement est souvent relégué au second plan des priorités. C'est une activité qui ne fait pas le poids face aux valeurs de courage et de force incarnées par l'esprit de la chevalerie. La ruse, le mensonge et la dissimulation sont honnis. Et ce, d'autant plus que l'Église catholique fait du mensonge un péché… Ce qui ne l'empêchera pas, en revanche, de développer un véritable réseau d'espions chargés notamment de

traquer les hérétiques afin de les livrer à la Sainte Inquisition.

Le roi ne dispose pas encore d'une armée professionnelle permanente, et la faiblesse du niveau d'éducation générale, comme les dissensions entre vassaux, ne contribue pas au développement de la connaissance.

Pourtant, les régimes féodaux ont toujours besoin d'espions envoyés derrière les lignes ennemies ou autour de vassaux parfois infidèles, afin de rendre compte de la force de l'adversaire et de pouvoir ainsi adapter les tactiques.

De surcroît, l'administration progressivement mise en place, à travers les baillis, prévôts et sénéchaux, assure aussi une tâche de collecte d'informations. Mais le renseignement est alors plus une question d'individus que d'organisations structurées et de doctrine.

Les Vikings débarquent

Conquérir de nouvelles terres, telle était la principale préoccupation des Vikings. Peuple scandinave, souvent considérés comme les meilleurs marins du monde, ils n'avaient de cesse

de sillonner les mers et de découvrir de nouveaux territoires dont ils entendaient bien s'emparer. Violents, dotés d'une force qui effrayait les peuples et les souverains, les Vikings n'en étaient pas moins de redoutables stratèges dans l'usage de l'art de la reconnaissance. Ainsi, en multipliant les expéditions, ils avaient besoin d'une parfaite connaissance de la mer, et chacune d'elles était précédée d'une mission de reconnaissance. Lorsqu'ils prennent possession de la Normandie (v. 800), ils mettent également à profit cette même tactique afin de s'informer des appétences du voisin saxon (les Anglais).

Les débuts de l'espionnage économique

L'espionnage militaire n'est pas la seule activité qui intéresse le pouvoir. Le Moyen Âge voit aussi se développer les premières formes de renseignement économique, car la puissance d'un État ne se mesure pas seulement à la force de son armée, mais aussi à ses capacités commerciales. C'est ainsi que les marchands qui sillonnent les mers sont des sources précieuses d'informations.

Les nombreuses cités-États qui constituent l'Italie médiévale comprennent très vite l'intérêt de développer un vaste réseau d'espionnage. Il prend tout d'abord la forme d'une diplomatie puissante. C'est Venise qui la première se dote d'ambassadeurs dans les pays étrangers. Avec l'aide d'informateurs plus discrets, ces derniers sont chargés de faire parvenir au doge des informations sur les différentes cours d'Europe, mais également de transmettre des messages aux rois. Comme du temps de Jules César, la correspondance est cryptée. Venise est alors considérée comme l'État le mieux informé d'Europe.

L'Empire byzantin s'est aussi fait une spécialité de l'espionnage. La ville de Byzance, continuellement en guerre et isolée, se doit d'être informée des velléités de ses ennemis. Elle développe un vaste réseau de renseignement, avec des agents spécialisés, exerçant à la Cour ou à l'extérieur, et met sur pied une véritable doctrine de renseignement.

Les réseaux du Temple

Durant les croisades, de 1095 à 1291, l'ordre du Temple, ordre religieux et militaire, est chargé de protéger les pèlerins et les lieux saints. Pour assurer cette mission, et par besoin de préparer ses expéditions et de se maintenir sur ses territoires de conquête, l'ordre se dote d'un réseau de commanderies et d'hospices. Celui-ci lui permettra ainsi de disposer de nombreux capteurs d'informations, mais aussi de bases pouvant accueillir voyageurs, pèlerins, etc., permettant ainsi à l'ordre d'être régulièrement informé de la marche du monde.

L'ordre du Temple a été créé à l'occasion du concile de Troyes, ouvert le 13 janvier 1129, à partir d'une milice appelée les Pauvres Chevaliers du Christ et du Temple de Salomon.

Les templiers assurent aussi une activité de banquiers grâce aux butins issus des combats qu'ils mènent contre les Sarrasins et qu'ils ont seuls la charge de conserver par bulle pontificale de 1139. Cela va leur permettre de devenir les créditeurs de nombreux États, dont le royaume de France, ce qui contribuera à leur richesse… et conduira à leur perte.

Toutefois, cette fonction bancaire les incite à développer un vaste réseau d'informateurs susceptibles de les renseigner sur l'état financier de leurs débiteurs, les plaçant ainsi au cœur même des mécanismes et des intrigues du pouvoir. Leur profonde connaissance de l'Orient, leur proximité et leur entente avec les Arabes en font des interlocuteurs indispensables aux rois et au Saint-Siège.

En 1291, les templiers et la chrétienté perdent leur dernier bastion en Orient. Saint-Jean-d'Acre tombe. L'ordre du Temple se retrouve alors sans mission territoriale. Parallèlement, alors que le royaume de France est en quasi-faillite, la richesse de l'ordre suscite la jalousie de Philippe le Bel. Il s'allie alors au pape Clément V, en vue de détruire l'ordre et surtout de lui confisquer ses biens. Le 13 octobre 1307, les templiers sont tous arrêtés quasi simultanément par les sénéchaux et les baillis du royaume au terme d'une opération de police conduite dans le secret absolu par le ministre du roi, Guillaume de Nogaret, sous le prétexte d'hérésie. Ils sont interrogés sous la torture et certains sont brûlés vifs, à l'instar du grand maître Jacques de Molay le 19 mars 1314.

La guerre de Cent Ans

La guerre de Cent Ans (1337-1453), opposant la France et l'Angleterre, contribue au retour en grâce des espions. Les activités de propagande, de désinformation et de subversion se développent. Les complots foisonnent et les traîtres sont à l'œuvre chez chacun des belligérants. C'est pourquoi les souverains ont recours à des informateurs, parfois rémunérés. Au-delà de l'activité classique d'espionnage, chacune des deux puissances cherche aussi à déstabiliser l'autre en fomentant révoltes et soulèvements grâce à des agents infiltrés au sein des populations locales ou à la corruption de hauts fonctionnaires.

Le renseignement renaît

En France, Louis XI (1423-1483), roi faiblement doté en moyens militaires, dut utiliser la ruse pour combattre et maîtriser ses dangereux adversaires, les ducs de Bourgogne. Il mit en place une structure très efficace d'espionnage, de désinformation et de manipulation qui permit l'expansion et la consolidation du royaume. Son barbier, Olivier de Neckere, renommé Le Daim par le roi, surnommé

Le Mauvais par ses ennemis, est considéré comme le chef de son service de renseignement. Louis XI fut même désigné comme l'« *Universelle Aragne* » (l'araignée ayant tissé sa toile sur tout son royaume)…

En Europe, le temps se couvre. L'Église catholique est la cible de vives critiques. Dans le nord de l'Europe, des voix s'élèvent pour dénoncer la corruption et l'opulence de l'institution. En Allemagne, en 1517, Martin Luther prône la Réforme. Il sera suivi de Jean Calvin en 1541. À Londres, Henri VIII se sacre chef de l'Église anglicane et se détache de la papauté.

Peu à peu, l'Angleterre assure la défense du protestantisme et se heurte aux États restés fidèles à la papauté, essentiellement la France et l'Espagne. Face à cet isolement, Henri VIII et son secrétaire particulier, Thomas Cromwell, puis Elizabeth I^re^ créent un premier vrai service de renseignement. Des espions sont recrutés dans les villes étrangères, mais aussi dans les grandes universités du pays (Oxford et Cambridge).

En 1417, la guerre civile entre les Armagnacs et les Bourguignons fait rage. Le royaume de France est fortement affaibli. Les villes doivent choisir leur

camp. Mâcon, ville du roi, prend parti pour le duc de Bourgogne. Son ralliement met en lumière l'existence d'un réseau de renseignement particulièrement efficace. Le nombre et la diversité des agents mobilisés dans ce cadre par les principaux bourgeois de la ville, les informations collectées et les usages qui en sont faits jouent un rôle fondamental dans la politique extérieure des villes. Les pratiques d'espionnage contribuent aussi à contrôler et à diffuser l'information à des fins de politique intérieure, afin de former une opinion publique favorable aux Bourguignons. Le cas de Mâcon au bas Moyen Âge montre comment les pratiques du renseignement et de l'information stratégique font partie intégrante de l'art de gouverner.

Richelieu, au sommet de son art

En montant sur le trône, Louis XIII (1601-1643) nomme à son conseil Armand Jean du Plessis, cardinal de Richelieu. Pendant les dix-huit années de son ministère, il sera obsédé par la réduction des places protestantes pour unifier l'État et renforcer

l'autorité royale. Dans son *Testament politique*, publié en 1764, le cardinal assure que :

> *" Quiconque a les yeux bandés ne saurait faire de bon choix. "*

Il va donc s'efforcer d'avoir des yeux partout et mettre sur pied un réseau d'espions d'une grande efficacité. Il va notamment pouvoir compter sur les moines capucins, dirigés par François Le Clerc du Tremblay, alias le père Joseph.

Le réseau des capucins

Le père Joseph envoie ainsi ses informateurs un peu partout dans le monde, sous couvert de la Congrégation pour la propagation de la foi.

Toujours vêtu de sa robe de moine en laine grise, sa proximité avec le cardinal le fait surnommer l'« Éminence grise », une appellation devenue commune pour désigner les conseillers de l'ombre.

Les faux missionnaires – mais vrais espions – rapportent les propos entendus dans les cours d'Europe et dans les arrière-salles des tavernes.

Le réseau du père Joseph compte également des dizaines d'employés affectés à des postes de

secrétaires dans les ambassades de France à l'étranger. Une façon de mettre la diplomatie officielle sous tutelle et de s'assurer de la fidélité de ses représentants.

La naissance du cabinet noir

Grâce au développement des voies de communication et du réseau postal, Richelieu, ne se satisfaisant pas de ses espions classiques, porte sur les fonts baptismaux un service qui vivra pendant des centaines d'années et qui, sous d'autres formes (plus légales, en principe), est toujours en vigueur : le cabinet noir.

Ainsi, ses agents sont chargés de lire le courrier des personnes susceptibles de comploter contre le roi, puis de le recopier, de le sceller à nouveau et de le renvoyer à son destinataire. En France, Richelieu est donc le père fondateur de l'interception des correspondances, même si l'on peut faire remonter cette pratique un peu avant lui, au moment de la création du monopole postal. Dans cette tâche, il se fait aider par Antoine Rossignol, un spécialiste de la cryptographie.

Après l'interception d'un message codé par les troupes royales lors du siège de la ville huguenote de Réalmont, dans le Tarn, en 1628, et son décodage par Antoine Rossignol, le cardinal emploie le jeune mathématicien à son service. Il met au point de meilleures méthodes de chiffrement pour coder les dépêches royales, jetant ainsi les bases de ce qui deviendra ensuite le « service du chiffre » de la diplomatie française.

Richelieu et son éminence grise n'oublient pas l'importance du contre-espionnage. Ils mettent en place des intendants dans les villes frontalières, chargés de surveiller et d'identifier les individus pénétrant sur le sol français.

S'appuyant sur son service de renseignement, le cardinal déjoue intrigues et complots, met au pas la noblesse et réduit l'opposition protestante, le tout sans jamais prendre de gants.

À la mort du cardinal de Richelieu, en 1642, Mazarin lui succède en tant que ministre du roi. Mais il ne porte pas le même intérêt au renseignement et ne parvient pas à trouver celui qui aurait pu le servir dans ce domaine.

DANS CE CHAPITRE

La création du lieutenant de police

•

Louvois modernise l'armée

•

La section statistique

Chapitre 6
Louis XIV tisse sa toile

Tout au long du XVI^e^ siècle, le pouvoir royal structure son administration parallèlement à l'extension de son domaine territorial et à la nécessité de mieux prélever l'impôt en vue de renflouer les caisses de l'État.

Il faut administrer les provinces, organiser la justice et l'armée, et mieux assurer la sécurité dans une période où la police n'existe pas encore en tant qu'institution autonome. Elle n'est qu'un accessoire de la justice, ou plutôt des justices,

puisque, même si les différentes dynasties se sont efforcées d'étatiser la justice, certaines justices seigneuriales perdureront jusqu'à la Révolution.

Une police bien peu efficace

Le paysage policier du début du XVII^e siècle est donc morcelé, et de multiples conflits de compétence se font jour, avec pour conséquences un manque de coordination entre les différents acteurs et une dilution des responsabilités. Des rivalités entre certains corps – par exemple, à Paris, entre le lieutenant civil et le lieutenant criminel – contribuent à entretenir la confusion.

C'est en 1498 que deux offices de lieutenant sont créés auprès du prévôt de Paris. Le lieutenant civil gère la réglementation des diverses professions, l'approvisionnement en vivres, l'entretien de la voirie et la lutte contre les épidémies et les séditions. Il exerce de hautes fonctions judiciaires, mais aussi des fonctions d'administrateur de la ville de Paris. Le lieutenant criminel est compétent pour les affaires d'ordre public mineures et s'occupe également de tous les crimes commis dans l'étendue de la ville et des faubourgs de Paris. La police est donc disputée entre ces deux lieutenants

du Châtelet et la municipalité de Paris. Dès cette époque, on recrute des « mouches », informateurs qui surveillent autant les criminels que les auteurs de libelles et pamphlets contre le régime. Le lieutenant criminel s'occupe beaucoup de police politique.

Le développement des villes, souvent anarchique, favorise les premières formes de criminalité urbaine. Elles attirent une foule de nouveaux habitants : paysans fuyant les campagnes, individus espérant trouver un nouvel eldorado ou jeunes en rupture de ban familial. La mendicité et le vagabondage, tolérés au Moyen Âge, deviennent des sources d'inquiétude pour les autorités et les habitants.

Au milieu du XVII^e^ siècle, Paris et les villes les plus importantes de province sont confrontées à une insécurité galopante. Soldats avinés, pages, laquais, gueux, étudiants, bandes organisées – comme celles des « Manteaux rouges » ou des « Grisons » –, voleurs à la tire du Pont-Neuf, mais également nouveaux braqueurs deviennent la hantise de la population. Malgré quelques mesures prises durant le haut Moyen Âge, aucune ne parvient à juguler la délinquance, ni l'adoption de

châtiments exemplaires à visée dissuasive, ni le guet, ni les nombreuses exécutions.

Louis XIV crée la police moderne

Lorsqu'il arrive au pouvoir, Louis XIV (1638-1715) est tout autant préoccupé par la délinquance parisienne que par les intrigues et les potentiels complots qui se trament à la Cour – notamment par l'épisode de la Fronde (1648-1653) qui marquera durablement le jeune enfant-roi – et qui ont souvent affaibli ses prédécesseurs. Il ambitionne donc de restaurer la sécurité dans une capitale en proie à une criminalité de plus en plus prégnante et de se protéger de futures conspirations.

Assassinat du lieutenant criminel

Mais c'est un fait divers qui va être à l'origine de l'acte de naissance de la police moderne.

Le 24 août 1665, en plein cœur de Paris et en pleine journée, le lieutenant criminel Jacques Tardieu et sa

femme sont assassinés. Louis XIV ne peut accepter que son propre lieutenant criminel soit dévalisé et tué à quelques encablures du Louvre.

Il demande alors à son ministre de confiance, Colbert, contrôleur général des Finances, aidé de son oncle, Henri Pussort, conseiller d'État, de mettre en place une commission en vue de réfléchir à une nouvelle organisation de la police. Durant l'hiver 1666-1667, un « conseil pour la réformation de la police de Paris » se réunit régulièrement. À l'issue de cette longue réflexion, Colbert propose à Louis XIV de prendre l'édit de Saint-Germain-en-Laye, signé le 15 mars 1667, portant création du lieutenant de police de Paris et qui constitue l'acte de naissance de la police moderne.

Texte

L'édit dispose que « les fonctions de justice et de police sont souvent incompatibles et trop étendues pour être exercées par un seul officier dans Paris ». Il envisage donc un partage de responsabilités entre la fonction judiciaire, réservée au lieutenant civil, et la police, qui est alors confiée au nouveau lieutenant de police. Ce dernier est chargé « d'assurer le repos du public et des particuliers, de purger la ville de ce qui peut causer les

désordres, de procurer l'abondance et de faire vivre chacun selon sa condition et son devoir ».

Pour la première fois, les fonctions judiciaires et policières sont clairement distinctes et assurées par deux autorités différentes.

Un nouveau lieutenant de police aux nombreux pouvoirs

Nommé par le roi, le lieutenant de police est révocable *ad nutum*, et ses nouveaux pouvoirs sont vastes. Au-delà de la sécurité des Parisiens, ils s'étendent à tout ce qui peut nuire à l'ordre public et troubler la vie des habitants : insalubrité, nettoiement des rues, prévention et lutte contre les incendies ou les inondations, approvisionnement de la ville en denrées de première nécessité, contrôle des foires, marchés et corps de métiers. Le lieutenant de police est par ailleurs chargé de la surveillance des « assemblées illicites, tumultes, séditions et désordres » et donc de l'ordre public. Toutefois, malgré l'ampleur de ses missions, les moyens qui lui sont alloués à sa création sont encore très limités.

La fin de la Cour des Miracles

En ce milieu de XVII^{e} siècle, Paris compte en son cœur un large quartier, compris entre les rues du Caire et Réaumur, inaccessible aux forces de police : la Cour des Miracles. Près de 30000 personnes y habitent, sur les 500000 que compte la Ville de Paris. Elle abrite mendiants, voleurs, brigands, etc., qui se sont organisés en une sorte de société secrète, en vue, notamment, d'interdire l'accès de leur quartier aux représentants des forces de l'ordre, dont les soldats du guet. En 1630, sous Louis XIII, lorsque des projets de travaux sont envisagés afin de percer une rue qui traverse la grande Cour des Miracles de part en part, les maçons sont molestés et les entrepreneurs menacés, ce qui entraîne l'abandon du projet. Ces truands perturbent gravement la vie à Paris, où le roi réside encore. À partir de 1660, après une série de crimes, plusieurs tentatives pour réduire la Cour des Miracles se soldent par des échecs. Il faut attendre la nomination de Gabriel Nicolas de La Reynie, le 29 mars 1667, comme premier lieutenant de police pour que la Cour des Miracles disparaisse.

Gabriel Nicolas de La Reynie est le premier lieutenant de police de Paris et occupe cette fonction du 29 mars 1667 à janvier 1697. Juge, puis maître des requêtes au Conseil d'État, il possède

une connaissance complète des institutions et s'évertue à moderniser l'institution.

Si l'édit de Saint-Germain fixe un certain nombre de domaines d'intervention du lieutenant de police, il laisse le soin au titulaire de la charge de structurer son administration. C'est ainsi que La Reynie réorganise tout d'abord son personnel : le nombre de commissaires passe à 48 et ils se voient attribuer divers avantages financiers leur permettant de se consacrer à des missions de police (réception des plaintes, réalisation des enquêtes, interpellation des criminels en flagrant délit, etc.) et non à des activités, plus lucratives, de justice civile. Il réforme également le guet en imposant notamment des rondes de nuit aux trajets sans cesse différents.

Dans le domaine du renseignement, La Reynie met en place ses propres réseaux d'indicateurs rémunérés (« les mouches ») et est à l'origine des premières diffusions de messages sur les personnes recherchées (notamment dans les ports).

Le 19 mars 1679, Catherine Deshayes, dite « la Voisin », une aventurière « avorteuse », est arrêtée. Elle révèle une série d'empoisonnements survenus entre 1679 et 1682, sous le règne de Louis

XIV, et auxquels certains membres de la Cour, dont la favorite du roi, la marquise de Montespan, seraient mêlés. Gabriel Nicolas de La Reynie, lieutenant de police, est chargé de l'enquête. Grâce à son réseau d'informateurs, il parvient à dérouler les fils de cette ténébreuse affaire qui éclabousse directement la Cour et devient une affaire d'État. Le roi, inquiet des répercussions de cette affaire, demande au lieutenant général de dissimuler toutes les pièces se rapportant à l'éventuelle implication de sa favorite et d'étouffer l'affaire. Ce que le lieutenant de police fera avec zèle…

L'État s'est ainsi doté d'une véritable administration, avec laquelle il entretient d'ailleurs des liens, parfois ambigus, qui ne cesseront de se développer au cours des années pour aboutir, sous le Consulat et l'Empire, à la création – et à la politisation – d'un grand ministère de la Police et de la police secrète de Joseph Fouché.

Le cabinet noir

Le cabinet noir, si souvent invoqué de nos jours par les hommes politiques en difficulté, a bel et bien existé. Mais il existe depuis longtemps. Lorsque le pouvoir royal, craignant complots et conspirations, faisait ouvrir le courrier afin de débusquer les meneurs. Une pratique aussi ancienne que le courrier lui-même, largement expérimentée par Louis XI, dont les services savaient décoller puis reposer les sceaux de cire des parchemins sans dommages, et qui va prendre de l'ampleur sous le règne de Louis XIII. Richelieu l'utilise avec profit. Plus tard, les ministres de Louis XIV s'y emploient avec zèle, tandis que la surveillance postale permet au Roi-Soleil de s'instruire sur ce qui s'écrit dans son royaume.

Son successeur, Louis XV, se dote d'un service particulier dédié à l'ouverture clandestine des plis, installé dans les sous-sols de l'Hôtel des Postes de Paris. Il y fait sombre, ce qui lui vaut le surnom de cabinet noir.

La femme de chambre de madame de Pompadour en a fait une description succincte dans ses mémoires : « Six ou sept commis de l'Hôtel des Postes triaient les lettres qu'il leur était prescrit de décacheter et prenaient l'empreinte du cachet avec une boule de mercure ; ensuite, on mettait la lettre, du côté du cachet, sur un gobelet d'eau chaude qui faisait fondre la cire sans rien gâter ; on l'ouvrait, on en

faisait l'extrait, et ensuite on la recachetait au moyen de l'empreinte. Voilà comme j'ai entendu raconter la chose. L'intendant des postes apportait les extraits au roi le dimanche. » (*Mémoires de madame du Hausset, femme de chambre de madame de Pompadour*, 1824)

Il faut souligner que toutes les cours d'Europe usent à l'époque des mêmes procédés, dont l'inaltérabilité défie le temps. De Louis XVI, couronné en 1774, à l'avènement de la III^{e} République en 1870, tous les pouvoirs ont eu recours à ces officines. Elles disparaîtront progressivement, avec la mise en place de l'anonymat de l'expéditeur et l'accroissement énorme du nombre de lettres, pour être remplacées en 1835 par des services plus modernes, installés dans les wagons du chemin de fer ou les centraux téléphoniques, et qui donneront naissance aux futurs Renseignements généraux.

Louvois tente de remettre de l'ordre dans les armées

Nommé ministre de la Guerre de Louis XIV, le marquis de Louvois entend bien mettre un peu d'ordre dans les armées de Sa Majesté. À l'époque, il n'existe pas encore de registres permettant de comptabiliser les effectifs et d'y enregistrer les

soldats. C'est pour cela, notamment, qu'il est impossible de suivre les désertions. Pour pallier cette carence, il crée des inspecteurs aux Armées qui sont chargés de tenir un nouveau registre d'immatriculation des soldats.

Puis, en 1688, Louvois crée un service centralisant les archives des armées : le dépôt de la guerre. Il doit recueillir les données géographiques d'intérêt militaire et établir des cartes sur le territoire français ou sur des pays étrangers. Cette structure regroupait des géographes, des officiers d'état-major et du génie. Il est souvent considéré comme le précurseur des services de renseignement extérieur.

Le Secret de Louis XV

Louis XV (1710-1774) se méfie de tout le monde et même de ses propres ministres et diplomates. C'est pourquoi, dès 1746, il entend mettre en place un service de renseignement parallèle qui agira en toute clandestinité : le Secret du Roi.

Il recrute donc ses agents (une quarantaine) dans le corps diplomatique en leur imposant le secret absolu et mène une véritable diplomatie parallèle

visant à influencer la politique extérieure des États européens. Il fait en sorte que ses agents communiquent par le biais d'une correspondance codée. Et par ailleurs, il utilise également un service de poste parallèle pour éviter que le « cabinet noir » du gouvernement royal n'intercepte ses missives. Ce n'est qu'à la mort du roi que le Secret du Roi sera connu et qu'il y sera mis un terme.

Portrait

Né le 2 avril 1725 à Venise, Giacomo Girolamo Casanova a passé sa vie à séduire et tromper son prochain, et plus particulièrement sa prochaine. Fort de ces talents essentiels à un bon espion, il n'a évidemment pas manqué de s'y essayer. Mais de façon anecdotique, préférant se consacrer aux charmes de la gent féminine, aux jeux d'argent et au montage d'escroqueries pour financer sa vie aventureuse. D'ailleurs, plutôt qu'espion au sens plein du terme, peut-être faudrait-il parler d'informateur. D'abord au service de la cour de Louis XV, puis de la République de Venise. Chaque fois, il profitera de ses incessants voyages à travers l'Europe pour observer et rapporter à ses protecteurs ce qu'il a vu et entendu. Espion aux 122 conquêtes féminines, aventurier qui a

dépensé plus qu'il n'a gagné, voyageur qui a rencontré Voltaire, Goethe, Mozart, Rousseau, Benjamin Franklin et quelques autres, Giacomo Casanova s'éteint dans la solitude de l'exil, le 4 juin 1798 à Dux (Duchcov, République tchèque), à l'âge de 73 ans.

Le chevalier d'Éon de Beaumont était-il une chevalière ?

Né(e) le 5 octobre 1728 à Tonnerre (Yonne), mort(e) le 21 mai 1810 à Londres, le chevalier d'Éon, espion(ne) et diplomate au service de Louis XV, s'est longtemps dissimulé(e) sous les traits d'une femme. Il (elle) mériterait probablement d'être promu(e) comme gardien(ne) de l'écriture inclusive. Ou premier(ère) espion(ne) transgenre ?

La légende populaire a fait de Charles Geneviève d'Éon de Beaumont, couramment appelé le Chevalier d'Éon, un espion en jupons au cœur du XVII^{e} siècle. Grâce à ses talents de travesti, il aurait approché l'impératrice de Russie sous l'identité de Lya de Beaumont, au point de devenir sa lectrice, afin de la manipuler, puis aurait sillonné l'Europe vêtu de ses atours féminins afin de mieux recueillir confidences et renseignements pour le compte de Louis XV.

Il poursuit sa carrière militaire et s'acquitte de nouvelles missions en usant du même stratagème. Mais les rumeurs et les ragots se répandent sur la réalité de son identité sexuelle. Il ne les dément pas. Lorsque Louis XVI accède au trône, il l'écarte et l'oblige à s'habiller en femme. Ruiné, seul, il finit sa vie dans la misère et meurt en 1810. Le mystère est alors levé, le Chevalier d'Éon était un homme.

DANS CE CHAPITRE

Fouché, père du renseignement

•

Le début de la guerre des polices

•

La surveillance de l'opinion

Chapitre 7
Napoléon aux aguets

Au lendemain de la Révolution française et des périodes instables et agitées de la Première République (1792-1804), le pouvoir n'a qu'une seule obsession : maintenir l'ordre et protéger l'État en luttant contre les conspirations et les attentats. Du Consulat (1799-1804) au Second Empire (1852-1870), les dirigeants politiques n'ont de cesse de prévenir les complots par la mise en place d'un système de renseignement performant et d'une police au service d'un État puissant et de ses intérêts.

La Convention aux abois

De l'ouverture des états généraux, le 5 mai 1789, à l'été 1794, la période révolutionnaire est celle de la suspicion, de la surveillance puis de la Terreur. La Convention (1792-1795) met sur pied un vaste réseau de renseignement et d'espionnage. Il faut traquer et surveiller les suspects – ceux qui menacent la Révolution – et les liquider. Mais il faut aussi essayer d'exporter la Révolution en Europe et inciter aux soulèvements populaires à l'extérieur de nos frontières.

De nombreux comités sont créés en vue d'assurer ces tâches : Comité de défense générale, Comité de surveillance et, surtout, durant la période la plus sanglante, Comité de salut public et Comité de sûreté générale. Tous s'épient, tous se méfient, tous ont peur et tous tentent par tous les moyens, notamment la désinformation et la manipulation, d'échapper à la guillotine ! Les suspects et, souvent, les faux suspects sont envoyés à l'échafaud après des procès de pacotille. Les agents de Robespierre sont chargés de ces basses œuvres. Peu importe la vérité. Ce qui compte, c'est de tuer dans l'œuf toute velléité contre-révolutionnaire.

C’est notamment le Comité de salut public qui sera à l’origine de l’élimination de Danton et des Girondins, alors que le Comité de sûreté générale sera le principal instrument de la Terreur.

Il est des inconnus dont l'histoire mériterait sans doute qu'elle retrouve la mémoire

Né le 10 mai 1749, mort en 1783, Julien Alexandre Achard de Bonvouloir, noble d'une vieille famille du Poitou, choisit le métier des armes et rejoint Saint-Domingue. Il voyage en Amérique et en Angleterre, mais ne parle pas anglais.

Choisi par l'ambassadeur français à Londres pour s'informer de la situation en Amérique, il est envoyé en mission secrète par le secrétaire d'État aux Affaires étrangères de Louis XVI, Charles Gravier de Vergennes.

Il part en septembre 1775 et retrouve sur place un ami français, éditeur proche de Benjamin Franklin, et capable de comprendre et se faire comprendre en anglais.

Franklin lui permet de rencontrer le comité secret qu'il dirige au sein du Congrès continental et, à la suite de diverses réunions, les Américains sont convaincus d'une possible alliance avec la France.

Le rapport envoyé par de Bonvouloir à Paris, prémonitoire, annonçait l'indépendance pour 1776… Vergennes, convaincu par l'enthousiasme de Bonvouloir, s'engage alors pour aider la future Amérique libérée, et se sert notamment de Beaumarchais pour trouver de l'argent, des bateaux et des

armes pour les insurgés sans entrer en conflit ouvert avec Londres.

De Bonvouloir s'esquive au Canada proche, mais est arrêté par les Anglais. Il réussit à rentrer en France en 1777. Il revient aux États-Unis puis repart en mission pour la marine royale. Il meurt en Inde.

Au cours du printemps 1793, et face aux émeutes qui ébranlent la France, les Girondins sont accusés de comploter avec l'ennemi anglais par Marat et Robespierre, qui réussissent à faire arrêter 50 députés girondins. Les révolutionnaires Montagnards, Robespierre en tête, ont alors recours à des méthodes arbitraires en organisant une nouvelle forme de dictature : celle de la « vertu ». À travers le Comité de salut public et le Comité de sûreté générale, à qui sont confiés la police politique et le tribunal révolutionnaire, la Terreur est mise à l'ordre du jour le 5 septembre 1793. Il s'agit alors d'employer des méthodes spectaculaires et radicales : décapitations, fusillades, massacres, noyades forcées, pour paralyser de peur les ennemis ou les opposants éventuels. Cette pratique répond donc à une stratégie délibérée et à une fonction politique

et idéologique. Il s'agit donc là d'un terrorisme d'État, exercé par l'État à l'encontre de son propre peuple, et qui donnera naissance au concept de terrorisme.

Les oreilles de Fouché

La mort de Robespierre met un terme, en juillet 1794, à la Terreur, et une nouvelle période s'ouvre. Le 26 octobre 1795, après le vote de la Constitution de l'an III (22 août 1795), la Convention cède la place au Directoire puis au Consulat (1799). De 1796 à 1815, sous le Consulat, puis le I^{er} Empire (1804), la France est presque continuellement en conflit avec des puissances étrangères. Le pouvoir s'organise en vue de garantir l'ordre, et cela passe préalablement par la protection de l'État et la lutte contre les conspirations et les attentats.

Napoléon Bonaparte (1769-1821) aimait-il le renseignement ou les espions ? Rien n'est moins sûr. Il aurait même dit à son beau-fils, Eugène de Beauharnais, général d'armée talentueux et fidèle, alors vice-roi d'Italie :

" N'ajoutez aucune foi aux espions, il y a plus d'inconvénients que d'avantages à en avoir. "

Pourtant, l'Empereur ne semble pas s'être beaucoup appliqué cette recommandation à lui-même : il crée un service de renseignement scientifique inédit lors de la campagne d'Égypte. Il fait de même en envisageant d'envahir l'Australie, envoyant une expédition sous les ordres de Nicolas Baudin en 1802, après une lecture des aventures de James Cook. L'invasion sera reportée jusqu'en 1810 (mais l'impératrice Joséphine héritera de kangourous pour ses jardins), puis annulée après une opération préventive menée par les Anglais contre l'île Maurice.

Il laisse Savary, puis Fouché et Desmarets mettre en place un vaste réseau d'informateurs. Il fait remonter directement auprès de lui des centaines de rapports et de bulletins, des lettres interceptées par la Poste, ou les correspondances des armées, disposant de son propre service d'analyse dirigé par Antoine Marie Chamans de Lavalette. Il apprécie le renseignement du maréchal Bon Adrien Jeannot de

Moncey et de sa gendarmerie, la préservant de la main du seul Fouché. Et l'Empereur laisse ses divers services entrer en concurrence jusqu'à l'absurde afin de savoir tout sur tous.

En campagne, il utilisait les moyens locaux couplés à un de ses proches : un avocat piémontais, Ange Pico, pour la campagne d'Italie, un général alsacien, Stengel, pour la campagne d'Autriche, ou un Allemand de Bayreuth, Krusthoffen, pour l'Allemagne.

Les diplomates autant que les savants étaient mobilisés et devaient rendre compte précisément de tous les renseignements, notamment militaires, qu'ils pouvaient glaner.

Fouché entre en scène

C'est tout d'abord au ministère de la Police générale, créé le 2 janvier 1796 et incarné par Joseph Fouché, nommé le 20 juillet 1799, à qui il appartient de veiller à la sûreté de l'État, qui est menacée sur de multiples fronts : royalistes, agents d'espionnage des puissances étrangères, mais aussi républicains.

Dès son accession au Directoire, puis comme Premier Consul, Bonaparte exige de sa police qu'elle le renseigne sur tout, puis se charge d'assurer l'ordre et de déjouer toute tentative de déstabilisation. Fouché place ainsi la France sous haute surveillance grâce, notamment, à la 3e division de sûreté générale et de police secrète dirigée par le prêtre défroqué Charles Desmarest. La police politique ou haute police prend ses quartiers.

Fouché, le maître-espion

Tout ministre de la Police qui se respecte, en France, indique aléatoirement deux références : Clemenceau, le plus présentable, et Fouché, plus obscur. Voire les deux en même temps.

Indics, délateurs, balances, espions, pour Joseph Fouché, peu importe la dénomination. Seul le résultat compte. Celui qui va exercer les fonctions de ministre de la Police à quatre reprises, entre 1799 et 1815, a une obsession. Tout savoir de ce qui se dit, se fait, se prépare et se pense. Et pour cela, il va mettre en place une puissante police politique.

Né le 21 mai 1759 au Pellerin, près de Nantes, mort le 26 décembre 1820 à Trieste (Italie), Joseph Fouché a servi avec le même zèle la Révolution, le Directoire, le Consulat et l'Empire. Il aurait pu sans doute faire aussi bien sous d'autres régimes. Il essaiera d'ailleurs avec Louis XVIII, pour quelques mois.

On lui prête l'invention du renseignement policier moderne.

Ancien élève des oratoriens, devenu professeur de sciences en 1782 et préfet des études au collège oratorien de Nantes, Fouché n'a aucune formation dans le domaine de la police lorsqu'éclate la Révolution de 1789. Il embrasse aussitôt cette noble cause, abandonne l'enseignement et passe aux

travaux pratiques. Il vote la mort du roi, s'illustre dans les destructions d'églises dans le Nivernais et dirige le massacre des insurgés lyonnais, ce qui lui vaudra le surnom de « mitrailleur de Lyon ». Il participe au complot contre Robespierre en juillet 1794, avant de disparaître quelques mois, le temps de se faire oublier.

Il a beaucoup d'ennemis, mais aussi un ami : Paul Barras, membre du Directoire en décembre 1795. Barras, grand comploteur, recrute Fouché dans sa police secrète. L'homme en profite pour faire quelques affaires lucratives, devient ambassadeur à Milan puis en Hollande. Le 20 juillet 1799, le voilà ministre de la Police. Il a une conviction : « Tout gouvernement a besoin pour premier garant de sa sûreté d'une police vigilante, dont les chefs soient fermes et éclairés ». Il va la mettre en œuvre.

Fouché récupère à son profit le « cabinet noir » mis en place sous Louis XV, dédié à l'ouverture et à la lecture clandestine du courrier. Il le modernise, le développe et place le pays sous surveillance, grâce à la « 3^{e} division de sûreté et de police secrète ». Les informations, rumeurs et autres confidences recueillies font l'objet d'une synthèse quotidienne.

Le 18 brumaire (9 novembre 1799), un coup d'État met fin au Directoire, avec l'aide appuyée du ministre de la Police. En récompense, Bonaparte, devenu Premier Consul, le

maintient à son poste, l'écarte en septembre 1802, et le rappelle deux ans plus tard, en juillet 1804. C'est que Fouché a su se rendre indispensable. Il a des yeux et des oreilles partout. Ses « informateurs » fréquentent tous les milieux, cafés et cabarets, opéras et ambassades, églises et marchés.

Bien entendu, Fouché « écoute » aussi ce qui se dit dans les autres ministères, voire à la tête du pays. Ne dit-on pas que Joséphine de Beauharnais, la propre épouse de Napoléon Bonaparte, était l'une de ses « mouches » ?

Mais il n'est pas seulement l'homme le mieux informé du pays. Il est aussi le plus méfiant. Car sa grande force, c'est aussi de ne pas croire ce qu'on lui raconte. « [...] il ne fallait considérer les observateurs et agents secrets que comme des indicateurs et des instruments souvent douteux [...] », écrit-il dans ses mémoires.

Pour rétribuer ses espions, Fouché opère un prélèvement sur les tables de jeu parisiennes (qu'il a fort bien connues), contraignant, selon ses mots, « le vice à nourrir la vertu ».

Mais en 1810, Fouché, qui n'a pas perdu le goût de l'intrigue, se lance dans un début de complot contre Napoléon. Il y perd sa place, se retrouve gouverneur en Slovénie, et, malgré tout, indispensable, redevient le ministre de la Police de Napoléon pendant les Cent-Jours. Son sens de l'anticipation

et de l'analyse lui commande, tout en servant le revenant, de préparer la défaite. Elle ne va pas tarder.

Le 18 juin 1815, les troupes françaises sont battues à Waterloo. Joseph Fouché n'a plus qu'à mettre en œuvre son plan B. Ministre de plein exercice, il prend d'autorité la tête du gouvernement provisoire. Il préside à l'installation de Louis XVIII sur le trône. Le souverain en fait son ministre de la Police en juillet 1815, avant de le chasser en septembre.

Exilé à Trieste, en Italie, Joseph Fouché profite de la fortune qu'il a amassée au cours de sa carrière à coups de détournements et autres indélicatesses. Il se consacre à l'écriture de ses mémoires, sorte de long plaidoyer *pro domo* publié quatre ans après sa disparition.

Il meurt le 26 décembre 1820, à l'âge de 61 ans, laissant à ses successeurs ce conseil précieux pour lutter contre le terrorisme : « C'est dans l'obscurité et le mystère qu'il faut aller découvrir des traces qui ne se montrent qu'à des regards investigateurs et pénétrants. »

Un mythe. Un maître-espion. Un nom qui traverse les siècles.

Portrait

Il est bien moins connu que Schulmeister (voir plus loin), mais il fut bien plus puissant. Né le 11 mars 1764 à Compiègne, Pierre-Marie (ou Charles) Desmaret (ou Desmarest), fils d'un petit

marchand, aurait été prêtre (défroqué ou pas) et, en 1792, « riz-pain-sel » (commis chargé des vivres militaires). Vivant chichement, Desmarets avait rencontré dans un tripot de la rue Taranne un autre manieur d'argent, Joseph Fouché. Les deux hommes s'étaient aussitôt appréciés.

À peine en responsabilité de la Police, Fouché a donc choisi son commensal pour en faire le chef de la division des affaires secrètes. Desmaret est donc devenu, en 1802, un personnage incontournable. Dans ses bureaux rue des Saints-Pères, on le redoute autant que Fouché. Il intercepte, écoute, fouille les secrets de ses contemporains.

En concurrence permanente avec le préfet de police Dubois, le cabinet noir de Lavalette ou les informations des commissaires impériaux, Desmarets survit à son poste jusqu'à la fin de l'Empire. Il réussit même à être élu député pendant quelques semaines durant les Cent-Jours. En 1815, mis à la retraite, il écrit, à la surprise générale, un ouvrage de science-fiction, *L'Empire savant*, imaginant ce que sera la civilisation du futur, cachée au cœur de l'Afrique. En 1833, il publie des mémoires très détaillées (*Témoignages historiques ou Quinze Ans de haute police sous Napoléon*).

La naissance d'un État dans l'État

Bonaparte complète son organisation en créant, sur les fondations de l'ancienne lieutenance générale de police et afin de ne pas confier toutes les responsabilités au seul préfet de la Seine, la préfecture de Police de Paris le 17 février 1800 (loi du 28 pluviôse an VIII).

La préfecture, confiée à Louis Nicolas Dubois, est organisée en plusieurs divisions. La deuxième, dirigée par Henry, est chargée des crimes et délits. Celui-ci « qui avait voué sa vie à la recherche des malfaiteurs [...] était très redouté des criminels qui l'avaient surnommé "l'ange malin". Pour des raisons de santé, il sortait très peu et procédait par déduction ayant une vaste connaissance des procédés employés par les malfaiteurs » (Jean Tulard, *Joseph Fouché*).

Le préfet et l'ensemble des divisions peuvent compter sur les commissaires, officiers de paix et inspecteurs. Pour les opérations de maintien de l'ordre ou procéder aux arrestations, et alors que la Garde nationale est considérée comme inefficace, une Garde municipale de Paris composée de plus

de 2000 hommes d'infanterie et de 180 à cheval est créée.

Grâce à un puissant réseau d'informateurs – de mouchards –, à des commissaires de police de mieux en mieux renseignés et aux premiers fichiers de police, portant notamment sur des biographies des chouans (les fameux insurgés royalistes) et regroupés sous l'expression « topographie chouanique », cette nouvelle police montre son efficacité et parvient à déjouer de nombreux complots.

La topographie chouanique, un des premiers fichiers de renseignement, regroupe toutes les informations sur les routes, les lieux d'hébergement ou de rassemblement des chouans et des agents anglais. De même y seront mentionnées toutes les communes leur apportant un soutien. Elle sera ensuite complétée par une bibliographie de milliers de soldats et d'officiers vendéens.

La machine infernale

Le 24 décembre 1800, Bonaparte se rend à l'Opéra. Une explosion a lieu rue Saint-Nicaise, à l'instant même où sa voiture s'engage dans la rue menant à l'Opéra. L'attentat fait 22 morts et 56 blessés, mais le Premier Consul n'est pas touché. L'attentat est très vite confirmé et tout accuse les jacobins. D'autant qu'un certain Chevalier, chimiste jacobin, est arrêté en possession d'une machine *quasi* identique à celle ayant provoqué l'explosion. La réaction de Bonaparte est brutale. Il ordonne notamment la déportation de 130 personnes connues pour leur opinion jacobine. Mais Fouché, persuadé que Napoléon se trompe et que l'attentat a été commis par les royalistes, continue son enquête. Ses policiers n'ont pour tout indice que la tête du cheval qui tirait une charrette bourrée d'explosifs. Avec beaucoup de patience, ils retrouvent le propriétaire du cheval et ses acheteurs et, grâce à la topographie chouanique tenue par Bertrand, les auteurs de l'attentat sont ainsi arrêtés.

Il s'agit notamment des royalistes Saint-Régent et François-Jean Carbon. Malgré cela, Bonaparte refuse de revenir sur ses décisions, car la proscription des jacobins est un moyen de décapiter l'opposition de gauche. Chevalier est tout de même exécuté. Le Premier Consul installe alors des tribunaux spéciaux pour juger les coupables, et Fouché, qui

avait contredit Napoléon et qui est depuis quelque temps soupçonné d'amitiés jacobines bien trop pesantes, est démis de ses fonctions pour redevenir simple sénateur. Le ministère de la Police générale est supprimé et la police est rattachée à la justice. C'est la première disgrâce pour Fouché… mais aussi la première affaire résolue grâce à l'analyse des indices, l'utilisation des fichiers et la surveillance des complices… en fait grâce à la naissance de la police moderne.

Les bulletins quotidiens de l'Empereur sont, à l'époque, l'équivalent de ce qu'on appellerait aujourd'hui les réunions du cabinet quotidien du ministre de l'Intérieur. Ils sont les sources principales d'information du pouvoir, regroupent toutes les informations dont avaient connaissance la police et ses informateurs, et qui pouvaient intéresser l'Empereur : les projets de conspiration, des renseignements sur des personnalités, mais également les réunions publiques ou encore des informations sur le brigandage ou les questions d'ordre public. Ils étaient divisés en cinq sections : la correspondance ministérielle ; les bulletins portant sur la vie en province ; le bulletin du III^{e} arrondissement de police, qui concerne la capitale ; les bulletins de l'extérieur, qui s'intéressent aux

émigrés, aux étrangers, aux réfugiés et aux principaux événements survenus dans les cours européennes ; et, dans la cinquième section, les différents délits commis dans les dernières 24 heures.

Savary veille sur le renseignement militaire et s'appuie sur la gendarmerie

Le renseignement militaire est confié à un fidèle de Napoléon : son aide de camp, René Savary, duc de Rovigo. Celui-ci s'appuie sur la gendarmerie, présente dans les campagnes, pour assurer la remontée d'un maximum d'informations. Par ailleurs, dans les territoires occupés, il développe un vaste réseau d'informateurs chargés du renseignement politique et de la surveillance des opposants et des agents ennemis.

Napoléon compte aussi beaucoup sur la gendarmerie, qui avait survécu à la Révolution. Il nomme un inspecteur général, chargé « de la surveillance générale et de la direction de tout ce qui concerne le service de la gendarmerie nationale » (arrêté du 29 mars 1800 - 8 germinal

an VIII). Celui-ci relève simultanément du ministre de la Guerre pour la gestion des hommes, du ministère de la Police générale pour la sécurité publique ou pour les transferts de prisonniers, et du Grand Juge, ministre de la Justice, pour la police judiciaire.

Afin de pouvoir prêter main-forte à ces tribunaux, les effectifs de la gendarmerie sont professionnalisés et renforcés. Napoléon loue l'efficacité de cette « nouvelle » gendarmerie : « Je ne suis instruit que par la gendarmerie de ce qui se passe en France » (*Correspondance de Napoléon I^er^*, Paris, Imprimerie impériale, 1858-1870, t. X, n° 8375). Dans un courrier à son frère Joseph, il indique que « c'est une organisation à part. C'est la manière la plus efficace de maintenir la tranquillité. C'est une surveillance moitié civile, moitié militaire. Le seul inconvénient, c'est que cela coûte un peu cher » (lettre du 16 mai 1806, ibid., t. XII, n° 10243).

La diplomatie n'est pas en reste

Le renseignement extérieur est, lui, de la compétence de Talleyrand, ministre des Relations extérieures, qui aura la haute main sur l'espionnage politique à l'étranger.

Talleyrand est à l'origine de nombreuses citations passées à la postérité.

" Ne dites jamais du mal de vous ; vos amis en diront toujours assez. "

" Le meilleur moyen de renverser un gouvernement, c'est d'en faire partie. "

" Il y a trois sortes de savoir : le savoir proprement dit, le savoir-faire et le savoir-vivre ; les deux derniers dispensent assez bien du premier. "

" Tout ce qui est excessif est insignifiant. "

" La politique, ce n'est qu'une certaine façon d'agiter le peuple

avant de s'en servir."

Portrait

Né le 5 août 1770 à Neufreistett (pays de Bade, Allemagne), fils de pasteur luthérien, devenu marchand de fer, épicier ou marchand de tabac, Karl Ludwig (dit Charles Louis) Schulmeister fut un espion. Il fut même l'espion de l'Empereur, efficace et dévoué au service de Napoléon I^{er}.

Un bon contrebandier doit être bien renseigné sur les habitudes de la douane. C'est donc en bonne logique que Karl Schulmeister se met à chercher les informations utiles à son « métier ». Nous sommes en 1792, il a 22 ans et trafique un peu de tout entre la France et le Saint-Empire romain germanique.

Deux ans plus tard, il trouve plus lucratif de vendre du renseignement aux armées de la Révolution française. Il fait ses débuts dans l'espionnage, se lie avec un jeune officier, le commandant Savary, qu'il informe sur les positions des troupes ennemies et guide au travers des bancs de sable et des pièges de la traversée du Rhin.

En 1797, Karl Schulmeister et son épouse s'installent à Strasbourg. L'homme devient citoyen français et francise ses prénoms. Karl Ludwig,

devenu Charles Louis, poursuit ses transactions illicites et développe son activité de renseignement. Son réseau de contrebande lui permet de disposer d'yeux et d'oreilles un peu partout des deux côtés du Rhin.

À partir de 1804, après une faillite, Schulmeister devient espion à plein temps. L'année suivante, alors que Napoléon Ier lance la campagne d'Allemagne, Schulmeister gagne la confiance de l'état-major autrichien, installé dans la ville d'Ulm, et livre de fausses informations sur le mouvement des Français. Grâce à cette véritable « intoxication », la ville tombe sans coup férir.

L'espion est ensuite envoyé en Autriche afin d'observer les troupes russes, mais il se fait arrêter pour espionnage. Il assure être un agent double au service de Vienne, échappe au peloton d'exécution, s'évade de sa prison et revient dans la capitale autrichienne, tombée aux mains de Napoléon, qui le nomme aussitôt commissaire général de police.

Il n'en poursuit pas moins ses activités de renseignement, passant en personne derrière les lignes ennemies avant de remettre ses rapports à Savary, devenu général et son officier traitant, tout en tenant informé Fouché.

Schulmeister, désormais surnommé « monsieur Charles », est un homme de réseau. Il s'appuie sur ses relations de contrebandier, recrute chez les commerçants et les domestiques, des gens toujours bien informés. Il est initié dans la franc-maçonnerie strasbourgeoise en décembre 1808, au sein de la loge « Saint-Jean la vraie fraternité ».

Sa renommée est telle qu'on le voit partout au même moment, et que toute opération de déstabilisation ou d'intoxication lui est naturellement attribuée.

Après la chute de l'Empereur, Schulmeister complote pour son retour, reprend du service pendant les Cent-Jours, et est arrêté par les Prussiens.

Fin 1815, il se retire de la vie publique dans une petite maison de la capitale alsacienne, au milieu de ses chats. L'espion retraité décède le 8 mai 1853 à Strasbourg, à l'âge de 83 ans.

Pour René Lévy et Jean-Marc Berlière, « Desmarest, Fouché, Savary, Dubois construisirent et usèrent d'un réseau de surveillance s'étendant à tout l'Empire, reposant sur une toile tissée d'informateurs innombrables

recrutés dans tous les milieux – des laquais, des marchands de vin, des balayeurs, des mondaines… –, tous les lieux – salons, tripots, prisons, théâtres, administrations… –, dont les confidences étaient relayées par les maires, sous-préfets, préfets et synthétisés dans des bulletins quotidiens adressés à Bonaparte » (*Histoire des polices en France*, Paris, Nouveau Monde, 2011, p. 263).

Bonaparte continue également de s'appuyer sur le cabinet noir, placé sous la houlette du directeur général des Postes, Antoine Marie Chamans, comte de Lavalette, maintenu dans l'indépendance du ministère de la Police générale. Fouché, quant à lui, fait appel à des informateurs qu'il a subrepticement infiltrés au sein du service des Postes.

La guerre des polices débute

Dubois qui, avec la Préfecture, dispose d'un lien direct avec le pouvoir, entre assez tôt en conflit avec Fouché, ce qui, d'ailleurs, ne semble nullement gêner Bonaparte, qui a adopté depuis longtemps le principe du « diviser pour mieux régner ». C'est aussi de la rivalité, voire du conflit, entre Fouché et le maréchal Moncey, Inspecteur

général de la gendarmerie, ou de l'opposition avec les polices militaires de Savary, que Napoléon va jouer, sans savoir qu'il déclenchera ainsi une guerre des polices qui durera plus de deux cents ans…

La statistique se déploie

Les premiers fichiers de police ne concernent pas que les chouans qui se battent dans les plaines vendéennes. « C'est l'institution de la statistique morale et personnelle de la nation qui est l'élément le plus singulier du dispositif d'inscription de l'époque » (Heilmann Éric, *Des herbiers aux fichiers informatiques*, thèse de doctorat, Université de Strasbourg II, 1991, p. 31).

C'est en 1807 que ce système est créé et vise à dresser un tableau de la population, à relever l'histoire personnelle de chaque habitant et à enregistrer des renseignements concernant leur patrimoine, leur moralité et leurs opinions. À Paris, notamment, pour chaque quartier, les individus les plus en vue sont mis en fiche. Le pouvoir s'intéresse donc à tous ceux qui brillent par leur influence ou leur pouvoir.

Sous le Consulat et l'Empire, l'administration territoriale se renforce. Dans les départements, les préfets, aidés de sous-préfets, ont délégation du pouvoir comme administrateurs de leur territoire. Ils nomment les maires des villes de moins de 5000 habitants. Leur rôle est d'abord politique (surveillance du département, orientation de l'opinion publique). Il est aussi administratif et touche à l'ordre public sous toutes ses formes, à la tutelle des assemblées locales, à la direction des services de l'État, à l'inventaire des richesses de leur département (« annuaires ») et à l'impulsion des activités, dans le cadre des décisions toutes prises à Paris.

Les préfets sont aidés par des commissaires de police nommés par le gouvernement dans toutes les villes de plus de 5000 habitants. Au-delà de 100000 habitants, et dans quelques villes stratégiques, un commissaire général est désigné. Aux termes du décret du 25 mars 1811, ils sont chargés « de surveiller particulièrement l'esprit public des habitants, les opérations de commerce et celles de la conscription, le service des douanes, le mouvement des ports, la ligne des côtes et des frontières, les communications avec l'étranger, les

subsistances, la librairie, l'instruction publique, les associations politiques et religieuses et, en général, toutes les parties de l'administration et des services publics ».

« La création par Napoléon d'un système de surveillance de l'opinion reposant exclusivement sur la police politique et les préfets constitue un legs durable et prégnant tout au long du siècle. [...] Le poids de la police politique n'était pas seulement considérable au sein de l'appareil de surveillance alors émergent, il était aussi dominant au sein de la police, à une époque où la police de maintien de l'ordre était quasi inexistante et la police judiciaire limitée dans ses effectifs. » (Sébastien Laurent)

Sans oublier la gendarmerie nationale, qui se devait de rendre compte au ministre de la Police de tous les événements pouvant compromettre la sûreté de l'État (et qui prenait aussi parfois un malin plaisir à transmettre ses informations directement à l'Empereur).

La surveillance de l'opinion survit

À la chute du I^er^ Empire, la préfecture de Police et le ministère de la Police générale disparaissent au profit d'une Direction générale de la police. Mais très rapidement, malgré quelques bouleversements organisationnels ou des périodes de courte rupture, les deux institutions refont surface et s'imposent.

Sous la monarchie de Juillet, les rapports transmis par les préfets au ministère de l'Intérieur ou les bulletins de Paris rédigés par le préfet de police et directement adressés au roi forment les bases d'une police politique aux aguets, dont la mission est encore et encore de déjouer les complots contre la sûreté de l'État.

La police de sûreté, celle chargée de la lutte contre le crime, qui, selon Canler, devait « être entièrement indépendante de la police politique et dont la spécialité devait en quelque sorte la rendre immuable au milieu de tous les bouleversements des révolutions, par cela même qu'elle n'est préposée qu'à la sécurité des habitants et des propriétés » (*Mémoires de Canler*, Paris, Le Temps retrouvé, 2006, p. 155), est tout aussi occupée que la haute police. Dans sa lutte contre le crime, elle s'appuie de plus en plus sur les informations fournies par les coqueurs, en prison ou libres, et

parmi lesquels on retrouve des repris de justice, des souteneurs de filles publiques, des vagabonds ou des bohémiens.

Portrait

Au XIX^e siècle, si la police obtient divers succès dans la lutte contre les complots ou le crime, c'est aussi parce qu'elle sait s'entourer d'un puissant réseau d'informateurs et a recours à d'anciens malfaiteurs repentis. Eugène-François Vidocq (1775-1857), ancien forçat, auteur de vols et d'escroqueries, passé maître dans l'art de l'évasion, offre ses services à Henry, chef de la sûreté à la préfecture de Police. Sa parfaite connaissance des réseaux criminels et les informations précieuses qu'il fournit vont lui permettre d'être nommé chef de la brigade de sûreté de 1810 à 1827. Vidocq et son équipe, composée en majorité d'anciens bagnards, contribuent à l'arrestation de dizaines de criminels. Le 21 juin 1827, victime d'un complot, il quitte les rangs de la police. En 1833, il fonde le Bureau de renseignements pour le commerce, la première agence de détectives privés, qui fournit aux commerçants, moyennant finance, des services de renseignement et de surveillance économique. Vidocq inspira notamment le personnage de

Vautrin dans *La Comédie humaine*, d'Honoré de Balzac.

Le Dépôt de la guerre

En 1826, le Dépôt de la guerre se dote d'une « section de statistique militaire » autonome ayant pour mission de centraliser les renseignements à caractère militaire issus de l'ensemble des départements ministériels. Il s'agissait notamment pour les quelques agents travaillant dans cette section de réaliser des travaux de cartographie ou de statistique relatifs à la France ou à des pays étrangers, afin d'identifier la « force militaire » des principaux États européens, en s'intéressant à leur législation militaire, à leurs capacités de mobilisation et d'armement.

La police emprunte le train

Durant le Second Empire (1852-1870), la police poursuit ses missions de surveillance de la population et des milieux séditieux avec des succès, mais aussi de nombreux échecs, puisque les attentats contre l'Empereur ne cessent pas. La

haute police, qui a parfois été vivement dénoncée par les républicains, déborde d'activités.

Louis-Napoléon Bonaparte s'efforce de réorganiser la police et porte une attention particulière à la question du renseignement. Au sein de la préfecture de Police, un nouveau service de renseignement est créé. Composé de trois brigades de recherches de vingt inspecteurs, ce service est plus particulièrement chargé de surveiller les clubs, la presse, les personnalités, les affaires recommandées, les mutuelles ouvrières, le personnel d'usine, etc. Il est assisté de près de 500 « correspondants » capables de s'introduire dans les milieux les plus fermés. La première brigade de recherches assure notamment la surveillance des ambassades et des étrangers résidant dans la capitale.

« J'ignore si l'opinion publique applaudit aux actes de [mon] gouvernement ou les désapprouve. » (Lettre-programme du 22 janvier 1852) Afin de mieux connaître l'état de l'opinion, par décrets du 22 février et du 15 décembre 1855, trente « commissaires spéciaux » et soixante-dix inspecteurs sont créés. Pour ne pas soulever l'indignation des milieux républicains, ils sont tout

d’abord assimilés aux anciens « commissaires de la police des chemins de fer » mis en place en novembre 1846 pour mieux lutter contre des criminels qui avaient vocation à utiliser de plus en plus ces nouvelles voies de communication. En réalité, ce corps de police est conçu pour surveiller l’opinion publique et les opposants. C’est une police politique. Ses attributions s’étendent très vite à la surveillance des mouvements des étrangers et à la police des ports et frontières (décret du 15 mars 1861). Le 1er octobre 1862, une circulaire prévoit la mise à disposition de ces personnels auprès des préfets pour réaliser des missions administratives laissées à leur discrétion. Cette police politique assure par ailleurs la sûreté des résidences impériales, c’est pourquoi on l’appelle aussi « police du château ». La gendarmerie est également compétente pour renseigner le gouvernement sur l’état de l’opinion et, chaque mois, transmet à l’Empereur, malgré les protestations de la préfecture de Police et du ministère de l’Intérieur, un rapport circonstancié.

DANS CE CHAPITRE

Le 2e bureau

•

Naissance des renseignements généraux

•

La surveillance du territoire se précise

Chapitre 8

La IIIe République réinvente le renseignement

Au cours de la Troisième République (1870-1940), l'activité de renseignement évolue fortement. La haute police, symbole des régimes autoritaires et instrument d'un pouvoir très largement dénoncé par les opposants au régime du Second Empire, n'est pas mise au ban avec l'arrivée des républicains, malgré les fortes critiques dont elle a pu faire l'objet au Parlement.

Si elle survit, car les ennemis de la République ne manquent pas, la police politique s'affiche non plus comme une force de manipulation ou de peur, mais comme une police de renseignement et d'observation chargée de surveiller les individus susceptibles d'être à l'origine de désordres. Il ne s'agit donc pas, en théorie, d'une police au service d'un seul homme, mais de la Nation.

Elle pénètre « les centres d'action ou d'agitation politique non plus pour y signaler les ennemis d'un souverain, mais pour y découvrir les ennemis de la chose publique » (Berlière Jean-Marc, *Histoire et dictionnaire de la police*, 2005, Robert Laffont).

Cette nouvelle police de renseignement est assurée par la Sûreté générale et, concomitamment, par la préfecture de Police.

La création du 2e bureau

Du côté militaire, l'armée française est mise en déroute par celle de la Prusse en 1870. Le renseignement a été peu utilisé et, surtout, le pouvoir s'aperçoit à quel point la Prusse a, elle, été proactive. Les autorités décident donc la création d'un service spécial en 1871 : le deuxième bureau au

sein de l'État-major général, au ministère de la Guerre. Il est notamment chargé de l'exploitation du renseignement et de « la surveillance des étrangers et agents de l'ennemi, la surveillance des voies ferrées, lignes télégraphiques et établissements d'intérêt militaire ».

Il a sous sa responsabilité une section de statistiques créée le 8 juin 1871 et renommée « Section de statistiques et de reconnaissances militaires » en 1876. Regroupant quelques militaires, cette section assure des missions d'espionnage et de contre-espionnage (à l'époque, les deux activités ne sont pas encore distinctes). Ne disposant pas d'effectifs suffisants, il s'appuiera largement sur la police et la gendarmerie pour exercer cette activité de contre-espionnage.

En 1874, l'état-major est réorganisé en six bureaux spécialisés, dont le 2e est chargé de la statistique militaire. Il s'agissait alors non d'un service opérationnel, mais d'un état-major devant assurer une tâche de centralisation du renseignement et de synthèse en vue de sa diffusion aux autorités. Il s'appuyait sur les ambassades, les attachés militaires et les services du ministère de l'Intérieur.

Une section de statistique, surnommée aussi section de renseignement (SR), devait assurer des missions d'espionnage et de contre-espionnage. À l'écart des armées, car peu appréciée (l'espionnage restait encore une activité jugée peu noble par nombre de militaires), elle produisait des bulletins de renseignement et des notes anonymes adressées au ministre. Elle s'appuyait notamment sur le réseau des ambassades, des consulats et des attachés militaires, et exploitait également les sources ouvertes.

Les soubresauts de l'affaire Dreyfus

En mai 1899, à la suite de l'affaire Dreyfus (voir chapitre 34), de nombreux militaires sont mis à la retraite d'office ou mutés. Le gouvernement décide de réformer le renseignement dans deux directions qui marqueront durablement le paysage du renseignement : la section statistique, qui s'était largement impliquée dans l'affaire (production de faux documents, manipulations), est intégrée au 2e bureau et le contre-espionnage est transféré au ministère de l'Intérieur, à la Sûreté générale. À partir de 1899, le contre-espionnage relève du

ressort des commissaires spéciaux de la Sûreté générale. Au sein de chaque armée, un 2e bureau spécifique est également créé.

Puis, par décret du 20 août 1899, un contrôleur général chargé de la surveillance du territoire est créé afin de coordonner l'activité des commissaires spéciaux. Mais il ne dispose pas encore de services en propre et doit s'appuyer sur les fonctionnaires de police répartis dans différents services.

En octobre/novembre 1904, une nouvelle affaire éclabousse le pouvoir politique : l'affaire dite « des fiches », ou des « casseroles ». Nommé ministre de la Guerre en mai 1900, le général Louis André souhaite « républicaniser » et laïciser l'armée, et décide de faire établir des fiches sur les opinions politiques et religieuses des officiers. Doutant de la loyauté du service de renseignement de l'armée (le 2e bureau), discrédité à la suite de l'affaire Dreyfus, il choisit de confier cette opération de police secrète à une obédience maçonnique fortement active, engagée pour la République, le Grand Orient de France (GODF), totalement engagé dans la lutte pour la séparation des Églises et de l'État. Environ 19000 fiches sont ainsi centralisées au secrétariat du Grand Orient de France, avant

d'être transmises au cabinet du ministre de la Guerre. Les scrupules du secrétaire général du Grand Orient le conduisent à révéler toutes les demandes de renseignements formulées par le cabinet du ministre à Jean Guyot de Villeneuve, un ancien officier d'état-major élu député. Ce dernier déclenche le scandale en interpellant le gouvernement à la Chambre des Députés le 28 octobre 1904. Cette affaire et la polémique qu'elle suscite entraînent la chute du gouvernement.

Scandales, anarchistes et révolutionnaires : les renseignements généraux voient le jour

La Troisième République se caractérise par une très forte instabilité politique. Les gouvernements se succèdent. Les majorités changent au gré des intérêts, parfois financiers, des responsables politiques. La gauche républicaine et les conservateurs s'affrontent sur la question de la laïcité (déjà), le retour à la monarchie ou encore la colonisation.

Un régime instable

Dans le même temps, et dans la droite ligne de la Monarchie de Juillet et du Second Empire, les classes bourgeoises jouissent de l'essor économique et du développement du capitalisme financier et boursier. L'écart entre les classes possédantes et les classes populaires se creuse. Le peuple n'a pas l'impression de profiter des mutations de l'économie nationale : exploitation de nouvelles techniques industrielles, formation du système bancaire, multiplication des échanges internationaux, croissance du secteur de la distribution, etc. Les crises monétaires et financières, mais également agricoles ou industrielles, qui secouent sporadiquement le pays, contribuent au développement d'un prolétariat ouvrier, mal rémunéré, et à la formation d'un syndicalisme fortement revendicatif. Le pouvoir doit donc faire face à une triple instabilité : politique, économique et sociale.

Cette conjoncture défavorable participe, tout comme le scandale de Panama, à la montée de l'antiparlementarisme. Une grande partie de la population a la sensation que les responsables

politiques et les financiers ne travaillent que dans leurs propres intérêts.

La construction du canal de Panama débute en février 1881. Elle est confiée à Ferdinand de Lesseps, qui avait réussit avec succès l'ouverture du canal de Suez le 17 novembre 1869. Toutefois, les conditions climatiques et les obstacles techniques ralentissent les travaux et nécessitent des investissements plus conséquents. Un appel à l'épargne populaire est lancé. Les petits épargnants, que la précédente réussite de Ferdinand de Lesseps et la campagne de presse (dont on découvrira après qu'elle a été initiée sur fond de corruption) ont rendu confiants, souscrivent massivement. Mais malgré cette souscription publique, l'entrepreneur est dans l'obligation de déposer le bilan en 1889. Cela conduit à la ruine de plusieurs dizaines de milliers de souscripteurs. Les révélations qui suivront montreront également la corruption de certains parlementaires et les liens très ambigus entre le monde des affaires et celui de la politique. Par ailleurs, le scandale de Panama donnera naissance à un mouvement d'opinion antiparlementaire, anticapitaliste et violemment antisémite.

La résurgence de l'anarchisme

L'esprit de la Commune (1871) et de la prise de pouvoir par le monde ouvrier reste fortement ancré dans de nombreux esprits. Certains vont profiter de cette pensée contestataire : les communistes inspirés par Marx et les anarchistes libertaires. Ces deniers refusent toute hiérarchisation de la société et de l'individu. Ils appellent à la destruction de la société et de l'État par l'action violente. Ils en font la promotion dans de nombreux journaux clandestins (*La Révolte* ou *L'Intransigeant*) et se livrent à plusieurs attentats à la bombe.

Portrait

Ravachol (1859-1892), de son véritable nom François-Claudius Koënigstein, est la figure la plus connue du mouvement anarchiste de ce début de Troisième République. Ayant débuté sa carrière criminelle par de menus fretins (vols, cambriolages, contrebande, etc.), il transitera par l'assassinat crapuleux (meurtre de l'ermite Jacques Brunel le 18 juin 1891 à Chambles), avant de s'illustrer dans la commission d'attentats terroristes. Il est notamment jugé pour avoir fait exploser les domiciles de deux magistrats, le conseiller Edmond Benoît et l'avocat général Léon Jules Bulot, ayant officié lors du procès des

anarchistes de Clichy. Ravachol expliquera notamment son geste par sa volonté de venger ses compagnons victimes de brutalités policières et d'un verdict judiciaire injuste. Condamné aux travaux forcés, il est ensuite rejugé pour ses crimes de droit commun, dont l'assassinat de Jacques Brunel, et est condamné à mort puis guillotiné le 11 juillet 1892 à Montbrison.

Les RG sont créés

Ce sont d'ailleurs ces attentats à répétition qui concourent à l'apparition plus officielle du renseignement « antiterroriste » avant l'heure. Ainsi, le service des archives est créé en 1907. Dans le climat de l'époque, il permet de centraliser les renseignements concernant les agissements anarchistes, les antimilitaristes et les révolutionnaires français. Plusieurs centaines de milliers de fiches sont également établies sur des étrangers vivant en France.

Un peu plus tard, le directeur de la Sûreté générale et futur préfet de police Célestin Hennion crée un service des renseignements généraux de police administrative par un décret du 23 février 1911, et mentionne ainsi, pour la première fois,

l'organisation qui portera deux initiales amenées à être célèbres : les « RG ». Il sera rattaché en 1913 à un Contrôle général des services de police administrative. Ce n'est qu'en 1937 que ce Contrôle sera transformé en une Direction au sein de la Sûreté générale.

Parmi ses missions, ce nouveau service doit notamment surveiller certains groupements susceptibles de porter atteinte aux institutions de la République. Rapidement, les communistes et les ligues d'extrême droite deviennent les cibles privilégiées de ce nouveau service. Il participe encore à l'élaboration des mesures de maintien de l'ordre, aux moyens de faire face aux grèves, aux manifestations ou aux autres tentatives de bouleversement de l'ordre public.

En 1913, à la préfecture de Police, Hennion (qui vient de quitter la Sûreté générale) décide de franchir une nouvelle étape en créant un Service des renseignements généraux et des jeux (RGJ). La préfecture de Police entretient également son originalité et son indépendance. Le cabinet du préfet et les brigades de recherches de la préfecture de Police assurent les mêmes missions que les services de la Sûreté : surveillance de l'opinion,

recherche de renseignements, pénétration des différents milieux jugés séditieux, etc.

Loin d'avoir les dons d'ubiquité et d'omniscience, cette police politique doit accumuler les renseignements et informations puis les exploiter. Deux méthodes sont principalement utilisées : la surveillance directe et la surveillance postale. La première consiste à dépouiller minutieusement tout article de presse ou document contenant une information intéressante ou un nom. La seconde consiste à surveiller le courrier, c'est-à-dire à violer la correspondance, méthode qui n'a donc pas disparu avec la fin officielle du cabinet noir.

Cette double approche du renseignement contribue à alimenter la concurrence entre les deux organisations, même si les RGJ de la préfecture de Police semblent sortir du lot, et met surtout en exergue l'absence quasi totale de collaboration et de communication entre elles.

« Malgré son assimilation à la "police secrète" et à ses crimes réels ou supposés, malgré le lourd héritage des polices impériales, malgré le suffrage universel et la liberté de la presse, la République n'a pas pu se résoudre à abandonner un outil pourtant largement discrédité et compromettant,

dont l'utilité n'est pas toujours attestée. Elle peut même être créditée de la création et du développement d'un outil moderne de renseignement, dont l'avènement se situe à la veille du premier conflit mondial, avec la création du Contrôle général de police administrative à la Sûreté générale et la Direction des renseignements généraux et des jeux à la préfecture de Police. » (Jean-Marc Berlière, *Histoire et dictionnaire de la police*, 2005, Robert Laffont)

Le Tigre rugit

Lors de leur accession au pouvoir, les républicains héritent d'une police impériale dont ils se méfient. Ils ont encore en mémoire l'usage qui en a été fait par l'Empire, et notamment la surveillance et la répression des mouvements républicains. Toutefois, malgré l'envie de tout changer, le pouvoir s'attache plus à réformer le système qu'à le bouleverser de fond en comble. La République reste fragile.

Cette réflexion sur le rôle et la place de la police dans la société est aussi la conséquence d'une plus grande sensibilité de l'opinion publique face au crime ou aux attentats, relayés par une presse en

pleine expansion, et d'une demande croissante de sécurité dans une société qui, par ailleurs, se voit accorder de nouvelles libertés et attend de l'État une plus forte protection.

La police, tout comme d'autres secteurs d'activité, est traversée par des mouvements revendicatifs liés à la formation, à la professionnalisation, mais également au désir de s'émanciper du pouvoir politique. Elle devient aussi un sujet de débat dans l'opinion et au Parlement.

Enfin, et ce n'est pas le moindre des éléments précurseurs de cette transformation, l'État est confronté à une criminalité grandissante, tant à Paris qu'en province. Des bandes écument les campagnes et multiplient les attaques, facilitées notamment par le développement de l'automobile et du chemin de fer.

Un paysage policier éclaté

Au début du siècle, le centralisme jacobin de l'administration, caractéristique forte de l'Empire, n'a pas atteint la police. Le maintien de l'ordre et la répression des crimes et délits appartiennent pour l'essentiel à deux entités distinctes : la gendarmerie

et les polices municipales. Il n'existe quasiment aucune coordination entre ces deux organisations, tout comme entre les différentes polices municipales. Les statuts, la formation, les compétences territoriales, les effectifs et les moyens sont disparates. Si la Sûreté générale a, en théorie, quelques compétences sur le contrôle des polices municipales, dans les faits, il n'en est rien. Hormis la nomination du commissaire qui relève de son autorité, les autres personnels ainsi que la définition des orientations appartiennent au maire.

Texte

La loi municipale du 5 avril 1884 confirme d'ailleurs cette situation (déjà entamée par un premier transfert de pouvoirs par la loi du 24 juillet 1867) en organisant son élection (le maire devient alors agent de l'État, élu local, officier d'état civil et officier de police judiciaire, une situation unique).

Seules Paris, avec la préfecture de Police, et Lyon, avec l'étatisation de la police (lois des 19 et 24 juin 1851), disposent d'une organisation dépendante de l'administration centrale. La sûreté générale n'est en fait qu'un simple état-major, sans réel pouvoir, hormis sur la police spéciale des chemins de fer, service de police

politique plus que de lutte contre la criminalité de droit commun.

Dans les campagnes, donc dans toutes les villes de moins de 5000 habitants, et sur les routes, il revient, comme de coutume, à la gendarmerie nationale d'assurer l'ordre. Mais à l'époque, les militaires de l'armée sont mal payés, mal formés et, surtout, encore peu nombreux. Leur efficacité est d'autant plus limitée que de nombreux hommes sont prélevés sur les effectifs locaux en vue de participer aux dispositifs de maintien de l'ordre aux côtés de l'armée de ligne.

Le paysage policier est donc morcelé et constitué de multiples polices qui se jalousent, se concurrencent parfois, restent fortement ancrées sur leur territoire et ne communiquent jamais entre elles.

Face à de nouveaux types de criminels, de plus en plus mobiles, devant l'impuissance des services de police et des brigades de gendarmerie et, surtout, soumis à la pression de l'opinion publique, les autorités politiques sont acculées à réagir. Si certains services de police, notamment à travers la police spéciale des chemins de fer, héritière de la police politique de Fouché, demeurent relativement efficaces pour la surveillance du territoire et des

mouvements séditieux, la sécurité quotidienne pâtit d'une organisation anarchique et sclérosée, où le droit de suite est inexistant et où l'absence de coordination profite aux criminels. Hormis à Paris et dans une ou deux villes de province, la France est dépourvue de police judiciaire organisée :

> ***"Un quasi-désert policier commence aux fortifications de la capitale."***
>
> (Berlière Jean-Marc, *Histoire et dictionnaire de la Police*, Robert Laffont, 2005, p. 365)

Les méfaits du tueur en série Joseph Vacher ou des multiples bandes de chauffeurs, qui sévissent pendant des années, révèlent l'absence de professionnalisation des enquêtes judiciaires.

La naissance d'un renseignement judiciaire

Alors même que l'idée de créer une police judiciaire nationale avait déjà germé dans l'esprit de certains policiers, c'est Georges Clemenceau, Président du Conseil et ministre de l'Intérieur, le 28 janvier 1907, qui se fait fort de concrétiser

celle-ci. Compte tenu de son expérience, et soucieux de mettre un terme au développement du sentiment d'insécurité qui se répand dans la population, Clemenceau s'efforce de convaincre la représentation parlementaire, inquiète de voir ressurgir une police politique puissante et centralisée, de la nécessité de mettre en place une police judiciaire unifiée, qui devienne aussi une police du renseignement judiciaire.

À Draguignan, le 14 octobre 1906, il affirmait déjà que « la seule police qu'une démocratie puisse avouer, la police judiciaire, la police des crimes et délits, protectrice de tous les citoyens [...] est trop manifestement insuffisante ». Le 30 janvier 1907, il nomme à la tête de la Sûreté générale non un préfet, comme c'est de tradition, mais un policier, Célestin Hennion. Il parvient également à obtenir du Parlement les moyens financiers indispensables à cette nouvelle organisation, alors même que, jusque-là, les députés étaient hostiles à l'augmentation du budget de la police.

En mars 1907, un contrôleur général du service des recherches dans les départements est nommé. Il est notamment chargé de coordonner les futurs services de police judiciaire. En juin 1907, la mise

en place du *Bulletin hebdomadaire de police criminelle* par le contrôleur général Jules Joseph Sébille complète le dispositif de diffusion des avis de recherche et des mandats auprès de plus de 1000 destinataires.

Enfin, en décembre, des services opérationnels voient le jour à travers douze brigades régionales de police mobile, dites « les brigades du tigre » ou les « mobilards », ayant pour « mission exclusive de seconder l'autorité judiciaire dans la répression des crimes et délits de droit commun [...], les enquêtes à caractère administratif et surtout à caractère politique leur sont rigoureusement interdites ».

Ces nouvelles unités sont régionales, mais également centralisées par le contrôleur général. Leur principale caractéristique tient à leur mobilité et à l'étendue de leur compétence judiciaire sur plusieurs départements, sachant qu'ils disposent par ailleurs d'un droit de suite. Ils utilisent les chemins de fer, le vélo puis, peu à peu, l'automobile (1912). Les équipes sont habilement composées de jeunes policiers et de plus anciens, disposant d'un solide réseau d'informateurs recrutés pour leur rigueur morale et professionnelle. Leur succès est immédiat,

avec 2156 arrestations en 1908 et le démantèlement de plusieurs bandes, dont la « caravane à pépère » et les « chauffeurs de la Drôme ». Il est loué par de nombreux observateurs du monde policier ainsi que par les médias et la magistrature, même si cette dernière aurait préféré que ces brigades soient directement placées sous son autorité.

Cette nouvelle organisation se heurte toutefois à deux difficultés :

- L'une sera récurrente au cours des années ultérieures et contribuera à alimenter la « guerre des polices » : l'indépendance de la police judiciaire parisienne (PJPP), placée sous l'autorité de la seule préfecture de Police. Pendant plus de cent ans, et encore aujourd'hui, la PJPP et les services de la Direction centrale de la police judiciaire rivalisent et se concurrencent.
- L'autre difficulté tient du fait que l'éparpillement des différentes polices et la concurrence entre elles alimentent jalousie, rancœur et amertume. De même, la rivalité entre policiers et gendarmes, entre unités d'élite et police du quotidien et entre la Sûreté générale (ancêtre de la Direction générale de la

police nationale) et la préfecture de Police s'amplifie.

Sus aux espions

En 1907, le 2e bureau de l'état-major redevient opérationnel et récupère une partie des missions de contre-espionnage dont il supportait la charge avant l'affaire Dreyfus. Sous la direction du général Charles-Joseph Dupont, le 2e bureau travaille avec l'Intérieur, en particulier avec les nouvelles brigades mobiles.

En 1913, l'armée, qui aspire à récupérer le contre-espionnage extérieur, reconstitue son service de renseignement (SR) et laisse à la police la seule surveillance du territoire national, au ministre de la Guerre, le contre-espionnage extérieur, et au ministre de l'Intérieur, la surveillance des frontières et le contre-espionnage intérieur.

Le pouvoir fait la sourde oreille

Toutefois, durant la Première Guerre mondiale, l'absence de culture en matière de renseignement et d'un véritable service structuré et étoffé

contribue à l'échec de plusieurs offensives lancées par l'armée française.

À l'issue du conflit, les pouvoirs publics ne semblent pas véritablement tirer les enseignements de cette situation, et le renseignement ne fait pas partie des priorités gouvernementales. Le service de renseignement de l'armée est conservé, mais demeure sommaire et ne compte que trente agents dans l'administration centrale et six aux postes frontières. Il est chargé tant du renseignement extérieur que du contre-espionnage, avec la Section de centralisation du renseignement (SCR).

Les rapports fournis par le 2e bureau sur les activités allemandes durant les années 1930 étaient pourtant précis et alarmistes. Ainsi, notamment grâce aux informations fournies par leur extraordinaire source allemande Hans-Thilo Schmidt (voir chapitre 9), les agents du SCR, et notamment leur chef Paul Paillole, alertent les autorités sur les opérations à venir d'Hitler : annexion des Sudètes puis de la Pologne, et même le contournement de la ligne Maginot par l'axe Sedan-Abbeville. Cependant, l'état-major et le gouvernement ignorent ces avertissements et ne

prennent aucune des mesures recommandées par ses agents.

En 1937, Paul Paillole et son chef, Louis Rivet, proposent à Édouard Daladier, ministre de la Guerre, une opération d'élimination physique d'Hitler. Ils savent pouvoir compter sur un Français résidant à Berlin, atteint d'un cancer au stade terminal et prêt à se sacrifier pour tirer sur Hitler. Mais Daladier refuse catégoriquement en indiquant : « On n'assassine pas le chef d'État d'un pays voisin. »

Le renseignement se consolide

En 1934, la situation s'accélère un peu face aux infiltrations des services d'espionnage allemands et soviétiques. Il apparaît alors indispensable de confier l'activité de contre-espionnage à un service dégagé de toute autre contrainte et, surtout, de mettre sur pied une structure spécialisée. C'est la police qui va notamment tirer son épingle du jeu et prendre progressivement à sa charge cette activité.

Le 28 avril 1934, un contrôleur général de la surveillance du territoire est créé au sein de la

direction centrale de la Sûreté nationale, avec onze circonscriptions régionales. Puis, le 1er mars 1935, la police de l'air, la télégraphie sans fil (TSF) et la colombophilie lui sont rattachées. Toutefois, ses effectifs demeurent très faibles, avec seulement 128 fonctionnaires en 1937. Le décret du 9 mars 1937 en fait un service à part entière et lui donne une organisation territoriale basée sur les régions militaires en créant six régions et dix commissariats spéciaux. Grâce à cette nouvelle organisation, les arrestations d'espions allemands ne cessent de croître, passant de 51 en 1934 à 1240 durant les premiers mois de l'année 1940.

De son côté, la SCR est consolidée. Dans chaque région militaire, un bureau central du renseignement est créé et, malgré ses faibles effectifs, elle conserve le pilotage des activités de contre-espionnage jusqu'à la réforme de 1939 (décret-loi du 29 juillet 1939 concernant la protection du secret et la répression de l'espionnage et le décret – non publié – du 10 février 1939 sur l'organisation des services de contre-espionnage en temps de paix et en temps de guerre).

C’est à partir de là qu’il est décidé de confier les activités de contre-espionnage sur le territoire national au ministère de l’Intérieur, et les activités de renseignement à l’extérieur au ministère de la Défense et de la Guerre, sauf en temps de guerre, pour lequel il est prévu que ces activités soient placées sous la responsabilité de la SCR.

DANS CE CHAPITRE

La naissance de la police nationale

•

Le bureau central du renseignement et d'action

Chapitre 9

Mais que fait le 2e bureau ?

À la veille de la Seconde Guerre mondiale (1939-1945), une nouvelle organisation institutionnelle est en place : un service de contre-espionnage offensif sous la responsabilité du ministère de la Défense, un service défensif dépendant du ministère de l'Intérieur et un contre-espionnage répressif (judiciaire).

Lors de la déclaration de guerre, la SCR reprend donc la main sur l'ensemble des activités de renseignement.

Puis, à partir de l'armistice, deux structures de renseignement cohabitent. La Surveillance du

territoire (ST) s'installe à Vichy et devient l'Inspection générale de la surveillance du territoire (IGST) à la suite de la réforme de la police nationale par la loi du 23 avril 1941. Puis, en novembre 1942, les agents de l'Inspection sont contraints de rejoindre la Sûreté générale, ce qui entraîne la disparition de ce service.

Et la police d'État naquit

Dans le contexte de la guerre, l'organisation de la police connaît d'importantes évolutions dues à trois acteurs : l'occupant allemand, le nouveau régime vichyste et l'institution policière elle-même.

Étonnamment, les premières réformes de la police sous le régime de Vichy s'inscrivent dans le prolongement de ce que souhaitaient les responsables politiques de la Troisième République. Pas moins de onze lois et décrets interviennent entre le 19 avril et le 17 juillet 1941 pour réformer l'organisation policière.

Vichy ne tergiverse pas : le régime de la police d'État est imposé aux villes de plus de 10000 habitants, et à nombre d'autres à la population inférieure, mais réputées sensibles.

Le nouvel « État français » veut aussi unifier, centraliser, moderniser et multiplier les effectifs. Un décret du 13 mai 1941 crée une structure centralisée des services dans chacune des vingt régions. Le 27 octobre 1942, huit régions situées en zone d'occupation allemande voient leur police étatisée. En 1943, Vichy installe même des services régionaux d'identité judiciaire et quatre laboratoires de police scientifique.

La loi du 23 avril 1941, suivie de plusieurs autres textes, crée la police moderne. Au sein d'une nouvelle direction générale de la Police nationale apparaissent les directions de la sécurité publique, des renseignements généraux, de la police mobile de sûreté (la police judiciaire), puis des groupes mobiles de réserve (GMR) et des structures de formation. Les brigades spéciales des renseignements généraux sont notamment chargées de réprimer la Résistance. En revanche, la préfecture de Police est écartée de la réforme et garde son indépendance, tant dans le domaine de la sécurité publique que dans celui du renseignement.

Les intendants de police qui coiffent ces structures au niveau territorial, et notamment les services régionaux des renseignements généraux, disparaissent progressivement après la Libération, sous l'action du corps préfectoral. Dans différents textes de 1944, le général de Gaulle avalise l'essentiel de l'architecture policière dont il a hérité, tout en modifiant l'appellation « Police nationale » qui redevient « Sûreté nationale ».

Vichy à la manœuvre

Le chef du service de renseignement, le colonel Louis Rivet, met en place deux services distincts :

- Un service officiel agissant pour le compte du régime de Vichy : le Bureau des menées antinationales (BMA), créé par le décret du 8 septembre 1940, accepté par l'occupant allemand, ayant pour mission de contrer les actions dirigées contre le nouvel « État français » (police politique, lutte contre la Résistance et l'espionnage britannique). Toutefois, ce service sert en fait de couverture à des activités d'espionnage des forces allemandes.
- Une structure clandestine, en zone libre, sous la houlette du capitaine Paul Paillole, camouflée au sein de la Direction des travaux ruraux (TR), pour les activités de contre-espionnage offensif.

Après le débarquement allié en Afrique du Nord, en novembre 1942, Rivet et Paillole quittent Vichy pour Alger, où ils reconstituent les services.

Portrait

Un héros. Un vrai. Un grand. Totalement oublié. Et pourtant, il fut notre agent chez Hitler. Né le 13 mai 1888, Hans-Thilo Schmidt, officier de l'armée allemande, gazé durant la Seconde Guerre mondiale, était devenu agent administratif, mais au service du chiffre de l'armée allemande. Son frère,

qui deviendra le général Rudolph Schmidt, était un des officiers en qui le Führer avait le plus confiance.

Hans-Thilo Schmidt fut l'un des premiers à se servir d'Enigma, la toute nouvelle machine à crypter qui donnera tant de fil à retordre aux alliés (voir chapitre 20). Pourtant, dès 1931, il contacte les services secrets français et deviendra, contre rétribution, l'agent H.E. – ou Asché. Abreuvés de documents techniques, partageant ses trouvailles avec les services polonais, très en avance sur le sujet, puis britanniques, les Français ne trouvèrent pas facilement la clé de décodage. Pendant ce temps, H.E. disposait d'accès à des informations de plus en plus nombreuses et les transmettait *via* un réseau dirigé par un agent dénommé Rex (Rudolf Stalmann, devenu Rodolphe Lemoine).

Hélas, nombre d'informations transmises étaient ensuite envoyées par le chiffre codé des ambassades de France à l'étranger, depuis longtemps intercepté par les Allemands et le rendant donc très vulnérable. La légèreté des diplomates et la faiblesse de la technologie compromettaient les actions des espions. Sans compter l'incompétence ou l'incompréhension des

bureaucraties centrales, incapables de comprendre l'importance des informations reçues…

H.E. fournit la carte des opérations de conquête de l'Europe (1938-1948) imaginée par Hitler, y compris le mouvement de contournement par la Belgique. Personne n'y crut, ni à Paris ni à Varsovie ni à Londres.

Thilo-Schmidt survécut jusqu'en mars 1943 et ne fut démasqué qu'après l'arrestation de Rex en France occupée. Exécuté, sans doute en septembre 1943, il restera comme le symbole de la Cassandre de Berlin, dont personne ne croyait les prédictions, qui se réalisaient toujours.

Le service secret de la France libre

C'est le 1er juillet 1940 que le service secret de la France libre prend son envol. Le général de Gaulle veut alors pouvoir disposer de ses propres informations, indispensables pour poursuivre la lutte contre l'occupant nazi.

D'abord intitulé « Deuxième bureau » puis « Bureau central de renseignements et d'action militaire » (BCRAM) en janvier 1942, il prend le

nom définitif de BCRA en juillet de la même année. Il est placé sous l'autorité du capitaine André Dewavrin (nom de code « Passy »), élevé plus tard au grade de colonel.

Pour de Gaulle, chef de la France libre, il s'agit d'abord d'organiser le recueil d'informations stratégiques en provenance du pays occupé, en liaison avec les services britanniques de l'Intelligence Service.

En ce début de conflit, Londres redoute un débarquement des troupes allemandes sur ses côtes. La surveillance des mouvements de l'ennemi sur le littoral français est donc de première importance. Or, l'Intelligence Service a rapatrié tous ses agents après l'offensive fulgurante des Allemands de l'été 1940 et ne dispose plus de sources locales fiables. Dewavrin évoquera plus tard, dans ses *Souvenirs* publiés en 1947, l'association de « l'aveugle » britannique, privé de ses observateurs, au « paralytique » français, qui a des gens sur place, mais aucun moyen logistique de récupérer leurs informations. En échange des renseignements français, l'Intelligence Service fournit avions et bateaux pour le transport des agents et donne aux apprentis espions français les

rudiments nécessaires au saut en parachute et au maniement d'un poste émetteur.

À l'automne 1941, sous l'égide de Dewavrin, les compétences du BCRA sont étendues à l'ensemble des activités clandestines sur le territoire français : renseignement, contre-espionnage, évasions et actions subversives.

La création de la section contre-espionnage est confiée à un jeune lieutenant, Roger Warin, dit Wybot, qui acquerra, après-guerre, d'importantes responsabilités, en prenant en charge la nouvelle Direction de la surveillance du territoire (voir chapitre 10).

La collaboration efficace des services britanniques et français n'empêche pas les frictions permanentes entre les deux entités. Les hommes de la France libre n'apprécient guère de voir l'Intelligence Service constituer son propre réseau de renseignement. Ils reprochent également à leurs alliés leur soutien au général Giraud, représentant de la France libre en Afrique du Nord à la fin de 1942, tout comme de ne pas leur donner assez de moyens matériels par « anti-gaullisme ». En retour, les Britanniques critiquent vertement les actions militaires menées par le BCRA, estimant

qu’elles mettent en danger les agents de Londres. Ils pointent aussi l’utilisation des moyens pour des actions « politiques » au service exclusif du général de Gaulle. Mais en dépit de ces tensions, l’attelage franco-britannique tient bon.

Progressivement, le BCRA rassemble 35000 agents répartis sur le territoire français, au sein de 200 réseaux de résistance. Celui de la Confrérie Notre-Dame (CND), dirigé par Gilbert Renault, alias Colonel Rémy, va compter à lui seul près de 2000 volontaires.

Ce sont les informations fournies par les agents de la Confrérie qui permettent ainsi aux commandos britanniques de réussir une audacieuse opération. Dans la nuit du 27 au 28 février 1942, des parachutistes sont largués au-dessus de Bruneval, sur la côte normande, à une dizaine de kilomètres au sud d’Étretat. En quelques heures, ils neutralisent les soldats allemands et démontent les éléments essentiels d’un radar ultramoderne, avant d’être récupérés avec leur précieux matériel par des navires de la Royal Navy. Cette prise de guerre va permettre aux ingénieurs de connaître l’avancement technologique des Allemands en

matière de détection radar et de mettre au point un brouillage des écrans ennemis.

Service B

Si l'on parle beaucoup, à juste raison, du BCRA ou des réseaux de résistance des FFI (Forces françaises de l'intérieur), il serait injuste d'oublier un puissant service de renseignement né au cœur des FTP (Francs-tireurs et partisans, nés en juillet 1941, mais qui prendront ce nom en mars 1942), sous la houlette directe du parti communiste français (PCF) et de la longue main du parti communiste soviétique : le service B.

Il dispose de moyens importants fournis par les services de Moscou et de l'Organisation spéciale interne du PCF (officiellement interdit depuis septembre 1939), et d'un outil de contrôle interne des cadres, sorte d'inquisition stalinienne redoutée.

Outil intérieur, le service B devient un organisme de coopération avec toute la Résistance dès la rupture du pacte entre Hitler et Staline (23 août 1939 − 22 juin 1941) et la décision de l'URSS de rejoindre les Alliés. Avec le BCRA, les services anglais, l'OSS américain et, surtout, les services russes, le service B développe une importante activité, d'abord en zone occupée nord puis sur tout le territoire.

Dirigé par un certain « Martinez », puis par Georges Beyer et Marcel Hamon (un professeur qui traduisit *L'Internationale* en breton et qui avait recruté la fille du peintre Henri Matisse),

ou Boris Guimpel dans la zone sud, le service dispose d'importants relais.

En avril 1942, Pierre Brossolette, résistant et responsable de la propagande au sein de la CND, rejoint de Gaulle à Londres et intègre le BCRA en tant que commandant. Adjoint de Passy, il participe à la réorganisation du Bureau. Parachuté trois fois en France, il est arrêté et torturé par la Gestapo en mars 1944. Pour ne pas parler, il se jettera par une fenêtre de l'immeuble au 84 avenue Foch, et décédera des suites de ses blessures.

Portrait

Que seraient le renseignement, l'espionnage et la Résistance sans les femmes ? Marie-Madeleine Fourcade (noms de code : POZ 55 ou Hérisson), née Bridou, fait partie de ces résistantes, de ces combattantes, qui ont éclairé les ténèbres de l'occupation. Une des six femmes choisies par le général de Gaulle parmi les 1038 héros de la Résistance.

Née à Marseille le 8 novembre 1909 et décédée le 20 juillet 1989 à Paris, elle fut la cheffe du réseau Alliance entre 1941 et 1944, l'une des seules femmes à avoir dirigé une telle organisation résistante.

Marie-Madeleine Bridou se marie très jeune avec le colonel Édouard Méric et prend le nom de Fourcade après-guerre, lors de son remariage. Les relations de son époux comportaient un certain Charles de Gaulle et Georges Loustaunau-Lacau, deux officiers conservateurs, ancien collaborateur du maréchal Pétain pour l'un, et très antisémite pour l'autre.

Mais la Résistance efface les différences, et le réseau Alliance se structure avec l'aide directe du MI6. Loustaunau arrêté, c'est Marie-Madeleine Fourcade qui prend la tête d'une organisation qui regroupe plus de trois mille agents, dont 432 mourront. Elle organise des opérations majeures, dont l'évasion du général Giraud (Opération Minerve) en 1942.

Elle rejoint Londres en 1943, mais le MI6 en profite pour la remplacer à la tête du réseau, qui est de plus en plus menacé par les services allemands en France. Elle se rapproche du chef de la France libre et du BCRA, et rentre en France début 1944, pour être ensuite arrêtée et s'échapper en se glissant, sans vêtements, entre les barreaux.

Elle s'engage en politique pour le gaullisme, est élue et dirige de nombreuses organisations historiques de la Résistance.

Marie-Madeleine Fourcade est, bien avant la féminisation du MI6 dans James Bond (et dans la réalité), la première M de l'histoire moderne.

Le débarquement en Afrique du Nord modifie la donne

Le débarquement allié d'Afrique du Nord, en novembre 1942, modifie profondément l'organisation des services secrets de la France libre. Car, en parallèle du BCRA gaulliste, le général Giraud, commandant en chef de l'Afrique française du Nord, a mis sur pied son propre réseau d'agents, la Direction des services de renseignement et de sécurité militaire (DSR-SM). Entre les deux entités, la concurrence fait rage sur le terrain clandestin. Les hommes de Londres apprécient fort peu la prétention des nouveaux venus à diriger les opérations. D'autant que les hommes de Giraud ont servi le régime de Vichy.

Le 3 juin 1943, à Alger, de Gaulle et Giraud président à l'installation du Comité français de libération nationale. Le nouveau pouvoir unifié – non sans mal - de la France libre a besoin de son propre service de renseignement. Le BCRA et la

DSR-SM sont refondus dans une seule entité, la Direction générale des services spéciaux (DGSS), dirigée par Jacques Soustelle, un fidèle gaulliste.

Le BCRA résiste toutefois à la « digestion » par la DGSS. Il devient en fait son « agence » londonienne et conserve pour l'essentiel la direction des opérations sur le territoire français. Entre 1941 et 1944, les services secrets de la France libre procèdent au parachutage de 200 agents en territoire occupé, collectent 12401 télégrammes et des milliers de pages de rapport provenant de ses informateurs. Selon un responsable américain, le BCRA aura fourni l'essentiel des informations utiles au débarquement de juin 1944.

Mission accomplie : en septembre 1944, les éléments du bureau londonien sont rapatriés à Paris et rejoignent les locaux de la DGSS. Le mois suivant, la DGSS est dissoute, remplacée par la Direction générale des études et recherches (DGER).

Coco Chanel

Voici donc l'agente Chanel, qui aurait pu devenir NulNulFünf (005, en allemand)… Car Gabrielle Chanel était prête à tous les excès, tous les risques et toutes les compromissions pour conserver le contrôle de son parfum.

Gabrielle Chanel (19 août 1883 − 10 janvier 1971) a mal vécu une jeunesse difficile. Placée dans un orphelinat (selon sa version) ou chez une bonne d'enfants (selon des découvertes récentes), elle y apprend la couture et développe son génie de la mode. Ainsi qu'un usage plus ou moins développé de la mythomanie.

Utilisant ses charmes comme un atout de réussite de sa propre carrière, elle réussit peu à peu à se faire une place de choix dans la haute société.

Après avoir contracté avec les frères Wertheimer pour la commercialisation de son parfum (ils en possèdent alors 70 %), elle reste à Paris malgré l'Occupation allemande, alors que les Wertheimer, juifs, doivent fuir en Amérique. Ils vendent fictivement leur entreprise à Félix Amiot, un industriel français qui réussira à produire des avions pour les Allemands tout en finançant des réseaux de résistance, et reconstruisent leur activité sur place, dans la banlieue de New York, notamment en récupérant, grâce à un ancien

agent de l'OSS envoyé sur place, Thomas Herbert Gregory, le jasmin de Grasse et en diffusant le *N° 5* aux États-Unis.

Coco Chanel, agacée puis enragée, tente de récupérer le contrôle des Parfums, en utilisant son amant, le baron Von Dincklage, agent de l'Abwehr, et en écrivant en particulier une lettre de dénonciation réclamant « l'aryanisation » à son profit des Parfums Chanel.

Recrutée par l'Abwehr sous le numéro d'agent F7124 et l'alias Westminster, elle est chargée de différentes missions d'influence, notamment l'opération ModelHut, qui l'amène fin 1943 en Espagne et, surtout, d'une correspondance suivie avec son grand ami d'avant-guerre Winston Churchill, le poussant à une paix séparée avec l'Allemagne. Percée à jour par les services britanniques, son action ne rencontre pas le succès espéré.

Arrêtée dans son appartement du Ritz à la Libération, elle est libérée sans poursuites, à la suite d'une intervention, cette fois réelle, de Churchill.

Les parfums n'ont parfois pas d'odeur !

DANS CE CHAPITRE

Le service de documentation extérieure et de contre-espionnage

•

L'affaire Ben Barka

•

Le service Action

•

La naissance de la Direction de la surveillance du territoire

Chapitre 10
De Gaulle tire les leçons de la débâcle

À l'issue de la guerre, le paysage des services de renseignement est à nouveau profondément modifié. Quatre services se partagent les missions de renseignement : le service de documentation extérieure et de contre-espionnage, la direction de

la sécurité militaire pour la protection des trois armées, le centre d'exploitation du renseignement militaire et la toute nouvelle Direction de la surveillance du territoire.

Le Service de documentation extérieure et de contre-espionnage

Le 26 octobre 1944, le renseignement et le contre-espionnage extérieurs sont donc confiés à la Direction générale des études et recherches (DGER), qui prend la suite de la DGSS. Cette nouvelle direction, qui regroupe les services de Londres, de Vichy et des différentes structures de la Résistance, est placée sous le contrôle direct du chef du gouvernement et est dirigée par Jacques Soustelle. Mais cette juxtaposition de services a du mal à fonctionner. Les tensions sont vives et les collaborations sont difficiles. Par ailleurs, au fur et à mesure des semaines, elle est contrainte d'accueillir de plus en plus d'individus au parcours douteux et au profil parfois très patibulaire, à tel point qu'elle est vite rebaptisée « Direction générale des escroqueries et de la rapine ». Peu à

peu, de nombreux agents quittent la Direction, dont Paillole et Soustelle. André Dewavrin en prend la tête et débute une vaste réforme.

La création du SDECE

Le 28 décembre 1945, il crée le Service de documentation extérieure et de contre-espionnage. Souhaitant conserver la nature civile de ce service, il reste placé sous la responsabilité des services du président du Conseil, malgré l'opposition des communistes, qui le voient comme une police politique ayant avant tout pour mission de les surveiller.

En créant le SDECE, le général de Gaulle a une ambition : séparer les activités de contre-espionnage extérieur des activités de renseignement visant à assurer la sécurité des armées. Il s'oppose en cela au commandant Paillole, qui défend un service de contre-espionnage unique.

En procédant à cette réforme, il pose ainsi les jalons d'une organisation où contre-espionnage défensif et contre-espionnage offensif sont également distincts, le premier relevant du

ministère de l'Intérieur et de la future Direction de la surveillance du territoire, et le second étant du ressort du ministère des Armées. Le SDECE se dote aussi de capacités techniques et conserve un service « Action », héritier du BCRA, et optant par là même pour un choix différent des services britanniques, qui suppriment le Special Operations Executive (SOE). Toutefois, le service reste le lieu des luttes de pouvoir et des animosités entre d'anciens résistants et d'ex-vichystes. Le climat est exécrable et l'efficacité s'en ressent.

Malgré tout, le SDECE s'illustre en Indochine où, en avril 1951, le service-action est créé auprès du commandant en chef. Il s'adjoindra les services d'un groupement de commandos mixtes aéroportés, chargés notamment d'exécuter les opérations montées par le service Action local et des unités de contre-espionnage offensif qui travailleront avec les postes du Service de sécurité des forces armées. Il est également mis en place une nouvelle organisation décentralisée, avec des délégations générales qui regroupent un dispositif complet de recherche, de contre-espionnage, d'exploitation de renseignements techniques et d'action clandestine.

À partir de 1955, le conflit algérien mobilise le SDECE face aux réseaux du Front de libération nationale (FLN). Ses agents utilisent les techniques de guerre subversive dont il a été fait usage en Indochine. Insérés dans les structures militaires, les agents du SDECE mettent sur pied un vaste dispositif de renseignement (plan de ville, fichage de la population, infiltration) en vue, notamment, d'identifier les soutiens du FLN. Ils ont également recours à des méthodes d'interrogatoire incluant l'usage de la torture et des opérations de neutralisation physique (opérations « homo ») et de sabotage (opérations « arma »).

Afin de brouiller les pistes et, surtout, de bien dissimuler ses activités clandestines, le SDECE a créé de toutes pièces une organisation fictive, la « Main rouge », censée regrouper des pieds-noirs extrémistes et des partisans radicalisés de l'Algérie française.

Un enlèvement au cœur de Paris

Le 29 octobre 1965, en plein cœur de Paris, al-Mahdi Ben Barka, leader de l'opposition marocaine au Roi Hassan II, est pris en charge par deux fonctionnaires de la préfecture de Police, sous les yeux de la Sûreté nationale. Ben Barka vient d'être enlevé à la demande d'un agent des services secrets français et emmené dans la villa de Georges Boucheseiche, un truand installé à Fontenay-le-Vicomte. Il s'agirait, semble-t-il, d'une conjuration orchestrée par Mohamed Oufkir, le ministre de l'Intérieur marocain. Ben Barka ne réapparaîtra jamais et aucun corps ne sera retrouvé. L'affaire est révélée grâce à la pugnacité de l'hebdomadaire *L'Express*. C'est parce que plusieurs services de police ont été mis en cause, et que la rivalité entre les services de la Préfecture et ceux de la Sûreté nationale éclate au grand jour que le général de Gaulle décide de mettre fin au statut particulier de la préfecture de Police et à son autonomie. Ainsi, la loi du 9 juillet 1966 intègre, en théorie, la Préfecture au sein de la Direction générale de la police nationale (créée le 29 septembre 1969). Cette loi permet surtout d'unifier les statuts des deux institutions et des fonctionnaires qui y travaillent en instaurant notamment la mobilité. Mais la préfecture de Police saura conserver une indépendance effective et évitera toujours d'être placée sous l'autorité du Directeur général de la Police nationale.

C’est également à la suite de cette affaire que le SDECE, bien que non impliqué, passe sous le contrôle des services du ministre des Armées et subit aussi les foudres du général de Gaulle.

Rumeurs politiques et renseignement

C’est l’une de ces affaires, mêlant Milieu criminel, showbiz et politique dont la V^{e} République a le secret. Le 1er octobre 1968, le corps de Stefan Markovic, jeune yougoslave et ancien garde du corps d’Alain Delon, est retrouvé criblé de balles.

Les soupçons se portent sur François Marcantoni, connu pour appartenir au milieu, membre du Service d’Action civique (SAC), et clairement visé, tout comme Alain Delon, par Stefan Markovic dans un courrier posté quelques jours avant son assassinat.

Mais l’enquête prend un tout autre tournant à la suite d’une lettre anonyme mentionnant des soirées libertines organisées par le jeune yougoslave et qui semblent réunir hommes politiques, hauts fonctionnaires et personnalités du

showbiz. Le nom de Claude Pompidou, épouse de Georges Pompidou, ancien Premier ministre et putatif candidat à la succession du général de Gaulle, est mentionné. La rumeur enfle.

Georges Pompidou est pris dans la tourmente et crie au complot politique. Pompidou soupçonne le SDECE d'être à l'origine des fausses photographies et de la diffusion des rumeurs, et gardera une dent contre le service. Cet événement marque d'ailleurs la séparation entre le général de Gaulle et son Premier ministre, qui ne lui pardonnera jamais son manque de soutien. L'affaire ne fut jamais élucidée et Marcantoni bénéficia d'un non-lieu. Lorsque Georges Pompidou accède à la présidence de la République, il entend supprimer le service. Il y renonce, mais nomme à sa tête un de ses vieux amis, le comte Alexandre de Marenches.

Portrait

Né le 7 juin 1921 à Paris et mort le 2 juin 1995 à Monaco, Alexandre de Marenches dirige le contre-espionnage français durant onze années, de 1970 à 1981. Il fut marié à une Américaine, ce qui l'empêcherait probablement d'être recruté comme agent de base de nos jours.

Nul besoin d'être soi-même un espion pour diriger les services secrets, et pendant 11 ans, il en a fait la

démonstration. Nommé en 1970 par Georges Pompidou à la tête du SDECE, il a mené d'une poigne forte les officiers placés sous ses ordres, en commençant par en limoger une bonne partie.

Lorsqu'il prend ses fonctions en novembre 1970, le comte Alexandre de Marenches est un industriel prospère, à la tête d'une jolie fortune et de l'entreprise familiale de fonderie. Si son patrimoine personnel le met à l'abri de la corruption, c'est moins pour son passé militaire que pour ses recommandations personnelles que le président Pompidou fait appel à lui.

Engagé à 19 ans, il a participé aux campagnes d'Afrique du Nord et d'Italie. Sa maîtrise parfaite de la langue anglaise, qu'il doit à sa mère, citoyenne américaine, a fait de lui l'interprète du général Juin. Retourné à la vie civile en 1946, il continue à effectuer des périodes militaires « de réserve » qui lui valent le grade de colonel. Mais son point fort, c'est son carnet d'adresses. Entre deux conquêtes féminines, il fréquente assidûment les associations d'anciens combattants et les cercles parisiens, comme le très select « Jockey-Club ».

C'est ainsi que son nom est murmuré à l'oreille du président Pompidou, à la recherche d'un nouveau

patron pour le SDECE, plongé en pleine tourmente. Le Service est en effet éclaboussé par une série de coups tordus ou d'incompétences majeures, avec l'enlèvement et la disparition de l'opposant marocain Ben Barka, l'assassinat de Stefan Markovic et l'affaire des photos pornographiques bidon impliquant l'épouse de Georges Pompidou.

De Marenches ne connaît pas le monde du renseignement, du moins pas encore, mais il sait diriger des hommes. Il fera l'affaire. Il est nommé le 14 octobre 1970.

Avec son physique de déménageur, 1,90 m pour cent kilos, il déblaye le terrain sans ménagement. Tous les agents suspectés d'agissements déloyaux sont licenciés. En quelques mois, la « piscine », surnom des locaux du SDECE situés boulevard Mortier, à Paris, est récurée. Il y gagne une solide réputation d'autoritarisme, bien loin d'atteindre la haute estime qu'il a de lui-même, et qui lui permettra d'enjoliver régulièrement sa biographie. Surnommé Porthos, parfois Dagobert, il sera sans aucun doute le plus flamboyant et le plus visible des dirigeants du SR français.

Après avoir fait place nette, il s'emploie à tisser des liens étroits avec les services de renseignement

américains, avec deux objectifs et une priorité : faire du SDECE un acteur incontournable, lutter plus efficacement contre le communisme et ne pas céder un pouce de terrain en Afrique. Sous son « règne », le service Action combat les rebelles prorusses armes à la main en Angola, la Légion saute sur Kolwezi aux mains des rebelles katangais, les forces spéciales soutiennent la rébellion afghane contre les Russes, tandis que les opérations de manipulation se dissimulent sous de pseudo-associations et autres structures montées de toutes pièces. Mais on notera sa totale réticence à engager des opérations d'éliminations d'opposants, considérant que le rôle du renseignement était justement d'utiliser d'autres moyens que celui-là.

Le financement de ces nombreuses activités ne pose aucun problème. Le comte négocie directement avec le chef de l'État le montant des fonds secrets qui lui sont alloués et dont il ne rend compte qu'à lui. Par ailleurs, toujours habile à se faire des alliés en agitant le spectre communiste, de Marenches aurait convaincu les dirigeants saoudiens de devenir aussi les sponsors du service Action. En outre, sa relation avec le président Reagan en fera un conseiller écouté.

L'arrivée au pouvoir de Valéry Giscard d'Estaing en 1974 ne l'enchante pas, mais il le sert malgré tout, allant jusqu'à tenter de lui sauver la mise avant la présidentielle de 1981, lorsque Giscard est empêtré dans l'affaire dite « des diamants ». Le service Action renverse Bokassa, mais le mal est fait.

Giscard battu, François Mitterrand arrive au pouvoir et nomme quatre communistes dans son gouvernement. Pour de Marenches, la ligne rouge est franchie. Il se retire, poursuit un temps une activité de consultant de luxe, écrit ses mémoires, *Dans le secret des princes*, parues en 1986. Il s'éteint six ans plus tard, à l'âge de 74 ans. En 2018, dans *Le Maître du Secret*, Jean-Christophe Notin révèle une vie en grande partie fantasmée.

Il sera l'un des premiers à tenter de fusionner le SDECE et la DST et à proposer de créer un Conseil de sécurité nationale à l'américaine.

Action

Au-delà même des fantasmes habituels sur les services de renseignement en général, et quelques espions en particulier, même si la réalité dépasse

souvent la fiction, la question des unités secrètes à l'intérieur même des agences a toujours provoqué l'intérêt ou l'attention.

L'élimination physique d'opposants, d'adversaires ou d'ennemis du pouvoir ou du pays a fait l'objet d'innombrables récits, et tout service de renseignement digne de ce nom dispose d'une unité plus ou moins clandestine chargée d'exécuter des missions « homo » (pour homicide).

La plupart des États ont recours à des opérations d'assassinats ciblés visant à neutraliser des ennemis, à faire taire certains individus ou en conséquence de représailles. La plus médiatique de ces opérations « homicides » est celle conduite par l'armée américaine et la CIA, et ayant visé Oussama ben Laden en mai 2011. On compte aussi l'assassinat de Trotski en août 1940 ou, plus récemment, en novembre 2006, l'empoisonnement au polonium 210 du transfuge russe Alexandre Litvinenko, passé du FSB au MI6. L'opération « Colère de Dieu », menée par le Mossad et visant à assassiner tous les commanditaires de la prise d'otages des athlètes israéliens aux Jeux olympiques de Munich en septembre 1972, est sûrement une des opérations « homo » les plus

longues. La France n'est pas en reste et, elle aussi, majoritairement dans le cadre de la lutte antiterroriste, s'est livrée à des neutralisations ciblées de djihadistes.

Constantin Melnik, conseiller du Premier ministre Michel Debré entre 1959 et 1962, fut le premier responsable public à révéler, dans son livre *La mort était leur mission. Le service Action pendant la guerre d'Algérie*, en 1995, l'existence d'un comité, composé du représentant du général de Gaulle, Jacques Foccart, du Premier ministre Michel Debré et de lui-même, donnant des instructions à une unité parachutiste mise à la disposition du SDECE en 1957 pour « mener secrètement les missions que l'État ne pouvait conduire ouvertement ». Les cibles plus ou moins identifiées étaient pour l'essentiel des responsables ou des complices du FLN algérien.

Lorsque le SDECE est créé et qu'il se voit donc confier les missions offensives de renseignement à l'extérieur du territoire national, il se dote d'un désormais célèbre « service Action » (SA).

Les premières forces spéciales sont créées au Royaume-Uni. C'est en 1941 que le capitaine David Stirling monte le Special Air Service (SAS). Cette

unité s'est fait connaître pendant la Seconde Guerre mondiale en se livrant à des raids audacieux menés sur les arrières des lignes allemandes en Afrique du Nord. Elle est supprimée à la fin de la guerre, mais recréée au Royaume-Uni en 1947. Elle est considérée comme l'une des références mondiales en matière de forces spéciales et d'unité de contre-terrorisme. Sa devise est : « *Who Dares Wins* » (« Qui ose gagne »).

Alain de Marolles (1927-2000) a, lui, été un des bâtisseurs de ce service en France. Opérer aux confins de l'action militaire et de la diplomatie, telle est sa ligne de conduite lorsqu'il prend la tête du service Action en juin 1974.

Chef de commando au Nord-Vietnam au début des années 1950, capitaine du 11e régiment parachutiste de choc en Algérie entre 1957 et 1962, il mène par ailleurs plusieurs opérations secrètes en Guinée. Appelé à la tête du service Action par le patron du SDECE, Alexandre de Marenches, il dirige pendant 5 ans les quelque 800 militaires chargés des opérations clandestines décidées en haut lieu. Il peut mettre en œuvre son concept de « l'action invisible », consistant à agir lorsque la diplomatie

et les forces régulières, ligotées par les conventions internationales, sont réduites à l'impuissance.

Au Liban, en pleine guerre civile, au Portugal, lors de la chute de Salazar, au Zaïre, en Angola, les troupes clandestines du SA bataillent ferme contre l'ennemi communiste. Il conçoit et réussit l'opération de sécurisation de Kolwezi et de « neutralisation » des gendarmes katangais. En revanche, il échoue dans la mission qui lui est confiée par le président Giscard d'Estaing visant (déjà) à renverser Mouammar Kadhafi, le chef de l'État libyen.

Le SDECE se lance dans l'antiterrorisme

En 1973, la France n'a pas encore été frappée par le terrorisme international. Mais des signes avant-coureurs inquiètent les services de renseignement. Des activistes de l'extrême gauche japonaise pourraient s'allier avec des Palestiniens pour commettre des attentats sur le sol français. Face à la menace, le Service de documentation extérieure et de contre-espionnage décide de se doter d'une section spécialisée dans la lutte antiterroriste.

La direction de cette cellule est confiée à un pilier du contre-espionnage français, le colonel Joseph Fourrier. Il a à peine le temps de prendre ses marques dans ses nouvelles fonctions que le 15 septembre 1974, une attaque à la grenade contre le drugstore Publicis aux Champs-Élysées, à Paris, cause 2 morts et 34 blessés.

Le SDECE prend la mesure de ce « terrorisme en voie d'internationalisation », selon un rapport interne, et renforce ses moyens. La petite cellule de Joseph Fourrier devient, sous sa houlette, le « service K-Terro » et noue des liens étroits avec les services de renseignement étrangers. Par ailleurs, Fourrier innove en faisant appel à des universitaires chargés d'étudier les phénomènes terroristes.

Mais le SDECE n'a pas bonne presse. De nombreux services de renseignement étrangers jugent qu'il est inefficace dans sa lutte contre les agents des services soviétiques, voire que le service est infiltré par nombre d'entre eux. Et en effet, on ne peut pas dire que le SDECE s'illustra brillamment durant la période de la guerre froide dans sa lutte contre les infiltrations soviétiques. En revanche, le SDECE a tout mis en œuvre pour préserver les intérêts

français dans ses anciennes colonies, et notamment en Afrique. Il est souvent intervenu dans des opérations clandestines de stabilisation dans de nombreux pays de ce continent : Guinée (1958), Biafra (1967), Katanga (1969), Zaïre (1978), etc.

Les Armées se dotent d'un service de sécurité militaire

La fin du second conflit mondial conduit à la création de trois services de sécurité militaire dans chaque armée :

- dans la Marine en septembre 1944 ;
- dans l'armée de l'Air en février 1945 ;
- dans l'armée de Terre en janvier 1946.

Chacun est chargé d'assurer la protection des forces. En 1948, ils sont regroupés au sein du Service de sécurité des forces armées, sous l'autorité du ministre de la Défense, qui est chargé de « prévenir l'espionnage et les propagandes sensibles au moral et à la discipline, de protéger le secret militaire, de prévenir les sabotages et de participer à la protection des points sensibles ».

En 1945, une réorganisation du deuxième bureau, chargé du renseignement militaire, est entreprise au sein des états-majors des trois armées. La synthèse du renseignement est confiée au Centre d'exploitation du renseignement (CER), dépendant de l'état-major général.

Le 5 avril 1961, la Direction de la sécurité militaire (DSM) est créée par décret : « Service spécialisé dont disposent les différents échelons du commandement pour leur permettre d'assurer la protection des personnels, des documents, des matériels et des établissements contre les ingérences et menées subversives de tous ordres. » Lorsque la DSM est mise sur pied, il s'agit principalement de lutter contre l'infiltration dans l'armée de membres du FLN ou de l'OAS. Puis, au milieu des années 1960, et jusqu'à la fin de guerre froide, elle concentre son action sur les pays du bloc de l'Est.

Toutefois, cette organisation ne donne pas entièrement satisfaction. Ainsi, en juillet 1962 sont créés le Secrétariat général de la défense nationale (SGDN) et le Chef d'état-major des armées (CEMA), qui dispose d'une division « renseignement », mais qui doit s'appuyer sur les bureaux des trois

armées et sur le SGDN, qui gère désormais le Centre d'exploitation du renseignement. Le CEMA est donc très fortement dépendant des autres structures.

C'est pourquoi, en 1970, le Centre de formation interarmées du renseignement (CFIR) et le Centre d'exploitation du renseignement (CER) sont créés au sein de l'état-major des armées. En 1976, le Centre d'exploitation du renseignement militaire (CERM) remplace le CER. Il est ainsi chargé de centraliser et d'exploiter le renseignement au profit de l'état-major des armées, auquel il est directement rattaché.

La naissance de la Direction de la surveillance du territoire

Par ordonnance du 16 novembre 1944, et pour faire suite à la volonté du général de Gaulle de séparer le renseignement intérieur et extérieur, le renseignement et le contre-espionnage intérieurs sont confiés à la nouvelle Direction de la surveillance du territoire (DST).

Avant la création de la DST, la police ne disposait que du Contrôle général de la surveillance du territoire, créé en 1934, comme un service de police

judiciaire n'étant chargé que de l'interpellation et des enquêtes judiciaires sur les individus soupçonnés d'espionnage. La mission de renseignement était principalement assurée par les militaires.

Dépendante du ministère de l'Intérieur et de la Direction générale de la sûreté nationale puis, en 1969, de la Direction générale de la police nationale, elle est chargée de « la recherche et la centralisation, en vue de leur exploitation sur le territoire soumis à l'autorité du ministère de l'Intérieur, des renseignements de contre-espionnage ».

À sa création, Roger-Paul Warin, dit Wybot, ancien responsable de la section de contre-espionnage du BCRA, en prend la direction et reste près de quinze années à sa tête. Il est à l'origine du développement de l'institution, des compétences de ses agents dans le domaine de l'analyse du renseignement et des interrogatoires et de l'affirmation de son indépendance face à ses deux grands rivaux : le SDECE et les RG de la préfecture de Police.

Portrait

Né le 13 octobre 1912 à Paris et décédé le 26 septembre 1997, Roger Wybot, de son vrai

nom Roger-Paul Warin, est le premier patron de la Direction de la surveillance du territoire.

En 1940, le militaire Roger Warin a 28 ans, sait monter à cheval et commander une pièce d'artillerie. En revanche, il ignore tout des techniques du renseignement clandestin. L'armistice va lui servir d'école. Warin entre dans les premiers réseaux de résistance, infiltre le Bureau des menées antinationales de Marseille, est arrêté mais parvient à gagner Londres, et s'engage dans les Forces françaises libres sous le pseudonyme de Wybot.

Le colonel Passy, chef du renseignement, le charge de réorganiser le service, qui devient sous sa houlette le Bureau central de renseignement et d'action. Décrit par Rémi Kauffer dans son livre *Les Hommes du président* comme un « personnage coloré mais tordu, féru d'occultisme et de numérologie », Roger Wybot met en place un système de fichage dont beaucoup se méfient dans son propre camp.

Il se retrouve poussé vers la sortie début 1943 et rejoint le premier régiment d'artillerie, avec lequel il va vaillamment participer aux campagnes de Libye, de Tunisie et d'Italie.

En octobre 1944, Roger Wybot est appelé à Paris, d'abord comme conseiller auprès du directeur général de la Sûreté nationale, puis comme patron de la Direction de la surveillance du territoire chargée du contre-espionnage.

En une quinzaine d'années, Wybot fait de la DST un instrument de lutte très efficace au service du pouvoir. Il est alors un homme redouté, supposé détenir des fiches sur tout et tout le monde.

Débarqué en 1958, à l'arrivée du général de Gaulle, Roger Wybot devient inspecteur général de la police. Il prend sa retraite en 1973 et se consacre à la peinture, à la sculpture et à l'écriture de livres et de pièces de théâtre.

Une double compétence

Contrairement au Contrôle général de la surveillance du territoire créé en 1934, la DST se voit reconnaître une compétence « offensive » indispensable pour un service de renseignement : la manipulation des agents. Un service central de manipulation est donc créé puisque, pour Wybot, « on ne peut pas faire de contre-espionnage

efficace sans agents doubles, indicateurs et correspondants soigneusement tenus en main ».

Par ailleurs, et c'est ce qui est le plus original – et qui restera une des spécificités de notre service de contre-espionnage –, elle conserve aussi une compétence en matière de police judiciaire pour la répression des atteintes à la sûreté de l'État. La DST devient un véritable service de renseignement autonome. L'ensemble des fonctionnaires du service dépend directement de la DST et échappe donc ainsi au contrôle des préfets. C'est un service très centralisé, et Wybot ira même jusqu'à proclamer que « rien ne peut se faire sans moi. Toute décision vient obligatoirement de moi. Je suis le seul point de communication et de centralisation entre les services de documentation, de manipulation, de filatures, d'écoutes, de poses de micros, etc. On peut, on doit me joindre jour et nuit ». L'organisation en brigades régionales calquées sur les régions militaires est confirmée. Enfin, son organisation est couverte par le secret Défense et repose sur un fonctionnement très centralisé.

Un service complet

Ainsi, pour la première fois, la France se dote d'un service complet et puissant de contre-espionnage (modèle minoritaire en Europe), regroupant de multiples fonctions : documentation, analyse, manipulation, répression, exploitation, etc. Enfin, et reprenant en cela les vieux principes appliqués durant son passage dans la Résistance, Wybot impose le cloisonnement entre services afin, notamment, d'éviter les fuites.

Toutefois, et bien qu'elle soit une pleine compétence territoriale (sur tout le territoire), elle se heurtera souvent au service de renseignement de la préfecture de Police, qui a su conserver son activité de renseignement.

Des fronts successifs

De 1944 à 1966, la DST s'intéresse successivement à la lutte contre l'infiltration des anciens agents de l'Axe, tant nazis (démantèlement des réseaux de l'Abwehr, le service de renseignement nazi) que collaborateurs (opérations « Liki »), et à leur présence dans l'administration.

À partir de 1947, les agents de la DST se tournent vers l'identification de tous les agents de l'Union

soviétique recrutés soit durant la guerre, soit peu après, par les services de renseignement de l'URSS puis de ses alliés de l'Europe de l'Est pour des raisons idéologiques, d'égo ou de compromission. Mais parallèlement, la DST s'est aussi intéressée aux activités des services de renseignement « amis et alliés » (américains, anglais…) qui avaient une activité sur le territoire national parce qu'ils pouvaient être des concurrents et qu'ils pouvaient mener des missions d'espionnage en France ou contre la France.

À partir de 1954, elle s'investit dans le conflit algérien, avec l'infiltration du FLN en métropole et depuis son implantation en Algérie et l'utilisation de toutes les techniques de manipulation et de déstabilisation. En 1961, l'OAS devient également une cible de la DST, qui constitua, avec les Renseignements généraux et la police judiciaire, une task-force (« Missions C ») et un bureau de liaison visant à mieux lutter contre cette organisation.

Bleuite

En septembre 1957, trois ans après le déclenchement de l'insurrection armée du Front de libération nationale en Algérie, un officier des services secrets français, le capitaine Paul-Alain Léger, agent du contre-espionnage français et chef du Groupe de renseignement et d'exploitation (GRE), monte une opération de grande envergure.

Il prend en main un groupe de maquisards du FLN faits prisonniers et « retournés » au profit de l'armée française. Il les habille de bleus de chauffe et les envoie dans la casbah d'Alger, le quartier arabe. En quelques jours, ils prennent le contrôle du secteur au nom du FLN et établissent la liaison avec les maquis qui entourent la capitale, les « Wilayas » III et IV. C'est le début de l'opération « bleuite ».

Le réseau des Bleus, parfaitement intégré dans l'organigramme du FLN, accueille chaque nouveau combattant envoyé par l'état-major clandestin. Ceci permet au capitaine Léger soit de le recruter, afin de renforcer ses effectifs, soit de le faire arrêter avant de le renvoyer vers ses chefs. Un retour qui est au cœur même de la stratégie mise en place.

La première prise importante tombe dans les filets du capitaine en octobre. L'homme ne donne évidemment pas sa vraie identité, mais l'officier est persuadé qu'il s'agit d'un

responsable de la Wilaya III. Il le garde deux semaines dans ses locaux, faisant en sorte qu'il soit traité avec égards, bien nourri et confortablement installé. Après quelques entretiens de pure forme − qui n'ont rien à voir avec un interrogatoire −, le détenu est transféré vers la prison, son escorte ayant pour consigne de faciliter son évasion. Ce qui se produit inévitablement. Ses compagnons de lutte, le voyant revenir en si bonne forme, le suspectent aussitôt d'avoir trahi. Il est torturé puis exécuté.

Mais les responsables du maquis FLN veulent qu'Alger bouge. Ils demandent de l'action. Pour préserver sa couverture, le capitaine Léger ordonne à ses hommes de perpétrer quelques attentats en prenant soin de ne pas faire de victimes. Il donne le coup d'envoi en personne en lançant une grenade dans une cage d'escalier au soir du 1er janvier 1958.

Ce même mois, une jeune militante du FLN tombe dans les filets de Léger. Interrogée par l'officier, elle fait mine d'accepter une collaboration, un ralliement trop rapide pour être sincère aux yeux de l'officier. Il s'arrange pour que la prisonnière, laissée seule un instant, jette un œil sur des papiers posés sur un bureau. Elle est ensuite relâchée. La jeune femme s'empresse de rejoindre le maquis afin de révéler les secrets qu'elle croit avoir percés.

Elle ignore que les lettres complaisamment mises sous ses yeux étaient des faux patentés, portant les signatures imitées de responsables du FLN. Elle livre au FLN une première série de noms, mais ses « amis » se méfient et pensent qu'elle cache d'autres secrets. Devenue folle sous la torture, elle dénonce des dizaines de personnes, y compris des membres de sa propre famille, parfaits innocents, qui sont tous éliminés.

La purge, loin de calmer les esprits, déclenche au contraire une immense vague de paranoïa dans les rangs clandestins. Les chefs des Wilayas soupçonnent tout le monde. Dans les maquis, on torture à tour de bras, de préférence les intellectuels et les étudiants, avant de les égorger.

Le bilan de la « bleuite » est impossible à établir, mais des centaines, peut-être même des milliers de combattants ont ainsi été éliminés par leur propre camp.

Lors des discussions avec les responsables algériens, cet épisode douloureux est souvent abordé avec émotion… et envie. Il n'y a pas beaucoup de place pour la morale dans le renseignement.

À l'automne 1949, le pouvoir découvre qu'un rapport secret sur la situation en Indochine, élaboré par le chef d'état-major de l'armée de Terre, a été transmis au Viet Minh. La DST est chargée de

l'affaire. Elle met au jour les relations et le profil ambigu d'un honorable correspondant du SDECE et le rôle pas très clair joué par certains généraux. Cette affaire, dite « des généraux », ravive les tensions et les rivalités entre la DST et le SDECE.

À partir de 1966, et jusqu'à la fin des années 1980, dans le contexte de la guerre froide, la DST lutte notamment contre l'ingérence des agents de l'Union soviétique qui ne cessent de s'infiltrer dans les rouages de l'administration. Si de nombreux agents sont démasqués (dont le fameux Vladimir Vetrov, dans le cadre de l'affaire Farewell, voir chapitre 34) et des réseaux sont démantelés, la France reste une cible de choix pour les services du KGB.

Puis, à la fin de la guerre froide, la DST réoriente son action vers la protection du patrimoine économique et scientifique, la prolifération nucléaire ou encore la prévention du terrorisme d'origine moyen-orientale.

Toutefois, paradoxalement, au milieu des années 1970, sous l'impulsion de son directeur Marcel Chalet, elle abandonne son activité de police judiciaire dans le domaine de la lutte antiterroriste au profit de la Direction centrale de la police judiciaire. Ainsi, un tiers des effectifs de la division

créée en 1974 est versé à la PJ, et ce afin de recentrer la DST sur le contre-espionnage. Au début des années 1980, la section antiterroriste ne compte plus que cinq policiers.

Le Watergaffe

C'est le soir du 3 décembre 1973 qu'André Escaro, un dessinateur de l'hebdomadaire satirique *Le Canard enchaîné*, passe devant ses nouveaux locaux. Il s'étonne d'apercevoir de la lumière alors que les locaux ne sont pas encore occupés. Il décide d'aller voir ce qui se trame. Sur place, il surprend deux « plombiers » en pleins travaux qui, à sa vue, s'enfuient… Le journal décide d'enquêter et découvre que les deux plombiers sont en réalité des agents de la DST occupés à installer des micros dans les bureaux afin d'identifier les personnes communiquant des informations sensibles au journal, et notamment des révélations sur les turpitudes du monde politique ou économique, qui faisaient alors trembler la République. Malgré des preuves irréfutables, la DST nie les faits. La justice ne sera pas plus prompte à mettre en accusation l'administration. Toutefois, le scandale est important, et le ministre de l'Intérieur, Raymond Marcellin, doit démissionner. L'affaire sera alors surnommée le « Watergaffe ».

Le 27 juin 1975, en début de soirée, Raymond Dous et Jean Donatini, fonctionnaires de police à la DST, accompagnés par un commissaire de police et un indicateur libanais, frappent à la porte d'un appartement au 9 rue Toullier, dans le quartier du Panthéon, à Paris, afin d'interroger son occupant, soupçonné d'être en lien avec des terroristes, et connu sous le nom de « Carlos Martinez Torres ». Ce dernier ouvre. Très vite, la tension monte et quatre coups de feu résonnent. Les deux inspecteurs et le Libanais sont tués, le commissaire, grièvement blessé. L'affaire fait grand bruit. Les policiers remontent les ramifications du réseau de Carlos, qui travaille à l'époque en Europe pour le compte du Front populaire de libération de la Palestine, de Georges Habache, avec le soutien de pays communistes. Le 6 juillet, Scotland Yard identifie l'homme que les enquêteurs ont baptisé Carlos : il s'agit d'un Vénézuélien nommé Ilich Ramirez Sanchez, né en 1949 à Caracas. Il est le fils d'un riche avocat marxiste. Ses deux frères se prénomment Vladimir et Lenin. La traque commence. Et c'est en août 1994 que la DST, avec l'accord du gouvernement soudanais, enlève Carlos dans une clinique de la capitale soudanaise.

Les RG consolident leur position

À l'issue de la Seconde Guerre mondiale, les RG, qui avaient été fortement mobilisés par le régime de Vichy sur des missions de surveillance des « ennemis de l'intérieur », conservent leurs missions et leur direction. Ils vont notamment être vite engagés dans la surveillance des mouvements contestataires de l'après-guerre, des agitateurs d'extrême gauche de mai 68, ou encore des milieux du FLN et de l'OAS.

Texte

Le décret nº 67-196 du 14 mars 1967 définit les nouvelles missions des renseignements généraux : « La direction active des renseignements généraux est chargée de la recherche et de la centralisation des renseignements d'ordre politique, social et économique nécessaires à l'information du Gouvernement. Elle assure la police de l'air, le contrôle de la circulation des personnes aux frontières et la surveillance des établissements de jeux et des champs de courses. » En octobre 1968, elle est élevée au rang de Direction centrale au sein de la police nationale.

En 1973, la DCRG perd sa mission liée au contrôle des frontières lors de la création d'un service de la

police de l'air et des frontières, pour en obtenir une autre, à partir de 1976 : la recherche et la centralisation du renseignement préventif en matière de terrorisme interne – qu'il soit basque, breton, corse, antillais, lié à Action directe ou à l'Armée secrète arménienne de libération de l'Arménie (ASALA).

C'est en 1979 que le groupe « Action directe » commence à revendiquer plusieurs attaques au nom de la lutte contre l'impérialisme capitaliste, la toute-puissance de l'État et la défense du prolétariat. Le groupe se lance dans la guérilla urbaine contre les symboles du pouvoir politique ou économique : mitraillage du siège du patronat français, le CNPF, le 1er mai 1979 ou du ministère de la Coopération le 18 mars 1980. Les premières actions ne font pas de victimes. Parallèlement, et pour pouvoir se financer, les membres d'Action directe commettent plusieurs braquages. En octobre 1980, ils tuent un convoyeur de fonds à Caluire. La même année, ils attaquent plusieurs ministères, des bâtiments militaires ou des sociétés travaillant pour l'État et l'armée.
Le 13 septembre 1980, deux des membres, Jean-Marc Rouillan et Nathalie Ménigon, sont arrêtés

grâce à un informateur, Gabriel Chahine, infiltré par les RG et qui avait pu organiser un faux rendez-vous avec un émissaire du terroriste Carlos. Mais en 1981, ils bénéficient de la loi d'amnistie voulue par le nouveau président de la République, François Mitterrand. Le groupe se divise, et si certains renoncent à l'action violente, d'autres persistent. Les partisans de la lutte armée se divisent alors en deux entités : Action directe, basée à Paris et emmenée par Jean-Marc Rouillan et Nathalie Ménigon (AD-branche internationale), et l'Affiche rouge, basée autour de Lyon et dirigée par André Olivier (AD-branche lyonnaise). C'est alors que débute une série d'attentats et d'assassinats (Chahine sera exécuté) qui mettent les nerfs du pouvoir à rude épreuve. Durant cinq années, la police judiciaire mène l'enquête, jusqu'à l'interpellation de la plupart des membres des deux branches entre 1984 et 1987.

En 1964, la Direction des renseignements généraux se dote de son propre institut de sondage : l'Office central de sondages et de statistiques, chargé de réaliser des prévisions électorales à destination du gouvernement et des préfets ou des études d'opinion sur des thèmes sociétaux. Ce service est

dissous en novembre 1997, après la suppression en 1994 de la mission de surveillance des partis politiques par le gouvernement. Puis, en 2004, les RG se voient également interdire la réalisation de prévisions électorales. S'intéressant à la presse et aux médias, ils disposaient d'une section chargée de prévenir le gouvernement de la publication d'articles ou d'ouvrages pouvant mettre à mal le pouvoir ou les responsables politiques.

À la fin du mois de juin 1994, les renseignements généraux déclenchent de vives polémiques pour avoir écouté les débats du Conseil national du Parti socialiste qui se déroulaient à huis clos. Ce scandale conduit alors à une modification des missions des RG. La surveillance des partis politiques est abandonnée. Le 16 janvier 1995, un nouveau décret précise ses missions. Désormais, concourant « à la mission générale de sécurité intérieure », « la DCRG est chargée de la recherche et de la centralisation des renseignements destinés à informer le gouvernement ; elle participe à la défense des intérêts fondamentaux de l'État et elle est chargée de la surveillance des établissements de jeux et des champs de courses ».

DANS CE CHAPITRE

Le SDECE change de nom

•

La Direction du renseignement militaire est créée

•

Les renseignements généraux en sursis

Chapitre 11
Le renseignement sort de l'ombre

Avec la fin de la guerre froide, l'émergence et le développement des nouvelles formes de terrorisme international, mais également la nécessité de mieux surveiller certains groupes considérés comme à risques (sectes, hooligans, mouvements indépendantistes, etc.), les services du renseignement français entrent dans une nouvelle ère au début des années 1980. Outre le renforcement de leurs moyens et effectifs, ils

voient leurs compétences légales s'accroître au fur et à mesure de l'évolution des menaces terroristes, mais également d'une société qui aspire à plus de transparence et de contrôle.

L'activité classique de contre-espionnage glisse progressivement vers le contre-terrorisme. En parallèle, notamment sous l'impulsion de Michel Rocard, Premier ministre, les services amplifient leurs activités dans le domaine du renseignement économique, tout en se préparant avec réticence à de nouveaux dispositifs de contrôle de leurs fichiers.

Du SDECE à la DGSE

Le programme commun de la gauche élaboré en 1972 incluait notamment une proposition visant à supprimer les services de renseignement. Pourtant, lorsque le socialiste François Mitterrand est élu président de la République, le 10 mai 1981, il n'est plus question de cette proposition. Certes, il n'y a pas de lune de miel entre le nouveau pouvoir et les services, et même si la méfiance est bien présente, il n'est pas question de démanteler les services.

Le 17 juin 1981, le nouveau directeur général du SDECE, Pierre Marion, hérite d'un service à la réputation contrastée. Issu du secteur privé, polytechnicien, il entend préalablement se concentrer sur la modernisation du service. Il accélère son informatisation et crée une direction chargée du renseignement économique face à l'émergence de nouvelles puissances économiques comme la Chine ou le Brésil.

Il est également convaincu que les services de renseignement doivent s'adjoindre les compétences de civils dotés de cultures multiples (ingénieurs, économistes, historiens, géographes, linguistes, etc.), à l'image des services anglo-saxons, tels que la CIA ou le MI6. C'est pourquoi il se lance dans une « démilitarisation » du SDECE en diminuant les effectifs militaires, en remplaçant les principaux cadres et en augmentant le recrutement de personnels civils.

Il poursuit et accentue l'engagement du SDECE dans la lutte contre le terrorisme, même si cette activité demeure très marginale au regard des activités classiques d'espionnage.

Le 2 avril 1982, le gouvernement décide de remplacer le SDECE par la Direction générale de la

Texte

sécurité extérieure, dont la mission reste identique : « Rechercher et exploiter les renseignements intéressant la sécurité de la France, ainsi que détecter et entraver, hors du territoire national, les activités d'espionnage dirigées contre les intérêts français afin d'en prévenir les conséquences. »

Pierre Marion a malheureusement les yeux plus gros que le ventre. Outre la réalisation de réformes qui, bien qu'efficaces, n'en heurtent pas moins le personnel du service, il milite (avant l'heure) pour absorber les renseignements généraux et le renseignement militaire. Par ailleurs, il s'oppose à l'intervention de la DST en Allemagne, se heurte au conservatisme interne et, surtout, tente de s'immiscer sur les terres africaines, chasse gardée des conseillers de l'Élysée. Il est limogé en novembre 1982 et remplacé par un militaire, jugé plus sûr, l'amiral Pierre Lacoste.

Les Turenge et leurs effets explosifs

Anecdote

Une nouvelle affaire vient jeter les doutes sur le service. En juillet 1985, le *Rainbow Warrior*, navire

de l'organisation écologiste internationale Greenpeace, est à quai au port d'Auckland, en Nouvelle-Zélande. Il doit notamment accompagner une flotte d'autres bateaux vers l'atoll de Mururoa en vue de protester contre les essais nucléaires français.

Le 10 juillet 1985, le bateau coule à la suite de l'explosion d'une bombe. Un photographe néerlandais, présent à l'intérieur du navire, décède lors de l'explosion. Les auteurs sont rapidement interpellés par la police néo-zélandaise. On découvre alors que ce sont deux agents de la DGSE, les faux époux Turenge (Alain Mafart et Dominique Prieur). En France, la polémique enfle et le pouvoir est mis en cause.

Charles Hernu, ministre de la Défense, et François Mitterrand, alors président de la République, doivent faire face à une vague d'indignation, bien qu'ils nient dans un premier temps l'implication de la DGSE. Le 20 septembre, le ministre de la Défense doit démissionner, et l'amiral Pierre Lacoste, patron de la DGSE, est limogé. Le 22 septembre, Laurent Fabius, Premier ministre, admet que les services secrets français sont bien à l'origine du

naufrage du *Rainbow Warrior via* une opération de la DGSE dénommée « Satanic ».

Le service connaît de nouveau une période très difficile. Discrédité à l'étranger, jugé incompétent par les pouvoirs publics, son activité diminue et la défiance entre les responsables politiques et les agents est de plus en plus forte.

En novembre 1990, lors du sommet de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe, il est mis officiellement un terme à la guerre froide entre l'Est et l'Ouest. Progressivement, les services réorientent leurs activités vers la lutte contre le terrorisme international, la protection du patrimoine économique et scientifique, la lutte contre la prolifération d'armes de destruction massive et contre le crime organisé. C'est notamment dans ce contexte que la DGSE va pouvoir rebondir et qu'une nouvelle organisation se met en place. En 1989, le nouveau directeur, Claude Silberzahn, adopte un nouvel organigramme avec cinq directions. Une direction de la stratégie est notamment créée, et le service Action est fusionné avec la recherche opérationnelle dans une nouvelle direction des opérations.

Au début des années 2000, c'est la Direction du renseignement qui subit un lifting. Prenant acte des évolutions géostratégiques intervenues depuis le début des années 1980, le nouveau patron du service décide de mettre un terme à la distinction entre le contre-espionnage et la recherche. Il privilégie le renseignement d'ordre politique ainsi que celui de sécurité (économique, contre-prolifération nucléaire ou contre-terrorisme).

Lors de la présidence de Nicolas Sarkozy, en 2007, outre les évolutions majeures qui toucheront le renseignement intérieur et la DST, la DGSE bénéficie aussi d'un vaste élan réformateur. Le renseignement devient un pivot de la politique de sécurité nationale clairement affiché dans le *Livre blanc sur la défense et la sécurité nationale* de 2008. La coordination institutionnelle est remontée au niveau du chef de l'État, avec la création d'un poste de coordinateur national, reprenant les termes d'un vieux projet imaginé par l'ancien directeur de la DST et conseiller de Michel Rocard, le préfet Rémy Pautrat. Enfin, les moyens consacrés à la technique et aux technologies (interceptions, cryptage, imagerie, etc.) ainsi que les effectifs croissent de manière importante. La DGSE est également

désignée comme chef de file du renseignement technique pour toute la communauté du renseignement.

Ainsi, en quelques années, et après des périodes difficiles et plus qu'incertaines sur son avenir et ses capacités, la DGSE est devenue un service de renseignement incontournable, qui a su regagner la confiance de ses partenaires étrangers et des pouvoirs publics, et a montré ses aptitudes à entrer dans l'ère du numérique et à s'adapter aux évolutions de la menace.

La Direction de la protection et de la sécurité de la défense (DPSD)

Le SDECE n'est pas le seul service à bénéficier du mouvement de réforme engagé par le pouvoir socialiste en 1981. Ainsi, le 20 novembre 1981, la Direction de la sécurité militaire (DSM) disparaît au profit de la Direction de la protection et de la sécurité de la défense (DPSD).

Celle-ci est alors chargée de « coordonner les mesures nécessaires à la protection des renseignements, objets, documents ou procédés

intéressant la défense, au sein des forces armées ou des organismes qui lui sont rattachés ainsi que dans les entreprises titulaires de marchés classés de défense nationale passés par le ministère de la Défense ».

Progressivement, ses missions évoluent vers la contre-ingérence, soit au bénéfice des forces armées, soit au profit des industries de défense et des établissements de recherche dans le domaine de l'armement. Il s'agit alors de protéger le patrimoine scientifique national, mais également le secret de défense nationale des intrusions étrangères.

La naissance de la Direction du renseignement militaire (DRM)

À la suite de la participation des forces françaises à la guerre du Golfe en 1991, les autorités constatent les faiblesses et les failles du renseignement militaire et sa trop forte dépendance de certains services étrangers, notamment américains. Ministre de la Défense, Pierre Joxe décide de le restructurer afin que la France dispose d'une

capacité autonome d'analyse et d'appréciation des situations extérieures.

Ainsi, le 16 juin 1992, la Direction du renseignement militaire est créée. Selon son décret fondateur, son directeur « assiste et conseille le ministre chargé des armées en matière de renseignement d'intérêt militaire ». La DRM dispose « du concours de l'ensemble des organismes contribuant au renseignement d'intérêt militaire, notamment de ceux qui relèvent de la gendarmerie nationale et de la délégation générale pour l'armement. Elle élabore et met en œuvre les orientations en matière de renseignement d'intérêt militaire. Elle exerce en ce domaine une fonction d'animation et de coordination ».

Les renseignements généraux face aux violences urbaines

Durant les années 1990-1992, les renseignements généraux traversent une crise existentielle importante. Ils perdent leur autonomie à la suite de la réforme de la départementalisation visant à créer des directions départementales de la police

nationale regroupant la sécurité publique, la police aux frontières et les renseignements généraux.

Parallèlement, la menace terroriste d'extrême gauche disparaît progressivement. L'analyse politique est, sous la pression de l'opinion et des pouvoirs publics, quasi réduite à néant. Les rivalités avec la DST sont de plus en plus marquées. Cela conduit même Pierre Joxe, alors ministre de l'Intérieur, à élaborer un projet de fusion entre les RG et la DST. Seul le déclenchement de la première guerre du Golfe, en août 1990, empêche la mise en œuvre de cette réforme.

Les renseignements généraux sont donc sur la sellette. Ils doivent montrer leur utilité s'ils ne veulent pas tomber dans les limbes, et ce d'autant plus qu'un nouveau scandale vient éclabousser le service.

Une disparition mystérieuse

Le 19 juillet 1990, en début de soirée, deux hommes se présentant comme policiers sonnent à la porte de Joseph Doucé, pasteur baptiste (excommunié) belge, diplômé en psychologie-sexologie à l'université protestante d'Amsterdam, et fortement impliqué dans la défense de la cause homosexuelle et des milieux pédophiles. Ils le somment de le suivre. Vingt-quatre heures plus tard, inquiet, son concubin, Guy Bondar, alerte la police et, quatre jours plus tard, porte plainte pour enlèvement et séquestration arbitraire. Le pasteur est retrouvé mort dans la forêt de Rambouillet le 24 octobre. L'autopsie suggère qu'il a pu être étranglé peu après sa disparition. Cet assassinat mystérieux donne lieu à de nombreuses rumeurs. Il était, selon son compagnon, surveillé par la sous-direction des renseignements généraux de la préfecture de Police de Paris. L'inspecteur des RGPP chargé de sa surveillance, chef de groupe des enquêtes réservées aux RG, est interrogé par la police, car soupçonné du meurtre. L'enquête ne permet pas de l'impliquer, mais il est révoqué en 1991 dans une autre affaire…

C'est à l'occasion de nouvelles émeutes urbaines du début des années 1990 et des manifestations du mouvement lycéen de l'automne 1990 que les RG

trouvent l'opportunité de rebondir en montrant qu'ils peuvent aussi servir dans la lutte contre la petite et moyenne délinquance, et ce dans un contexte de redéfinition de la menace *via* le basculement des violences politiques vers les violences urbaines. Le préfet Jacques Fournet, alors directeur central, décide de réorienter les RG vers le renseignement opérationnel, exploitable en police judiciaire, au détriment du renseignement politique et social.

Par ailleurs, une section « Villes et banlieues » est créée au sein de la DCRG et placée sous la responsabilité de la commissaire Lucienne Bui Trong. Partant des observations et des remontées d'information de terrain des fonctionnaires de la sécurité publique, elle va s'attacher à produire des analyses et des notes (parfois plus sociologiques que policières ou judiciaires). C'est notamment sous son impulsion que le terme « violences urbaines » émerge dans le débat politico-administrativo-universitaire et se popularise. Elle sera également à l'origine de la création d'un outil de mesure du phénomène – l'échelle Bui Trong – qui devait permettre, à travers huit niveaux de violences, de cartographier près de 1000 quartiers

sensibles et de quantifier les faits. Cet investissement, complété par une assez forte visibilité médiatique des travaux de cette section, va contribuer à ancrer davantage les RG dans une activité d'analyse des faits de société.

La circulaire de 1991 précise que la Direction centrale des renseignements généraux doit s'attacher à « la prévision et à la mesure des évolutions de l'opinion publique au travers de ses multiples canaux d'expression ; à l'examen attentif de l'expression des revendications sociales, dont le caractère multiforme exige une vigilance constante ; à une intervention accrue dans les secteurs économique et financier, en particulier pour aider au repérage des circuits de recyclage des capitaux illicites ; à une étude approfondie des tensions et évolutions au sein de la société civile ».

Des rivalités de plus en plus vives entre DST et RG

Durant les années 1980, la France est confrontée à des vagues successives d'attentats liés au terrorisme international d'origine étatique ou bénéficiant du soutien d'États. La DST est chargée

du dossier et elle réorganise alors sa division antiterroriste dès janvier 1983 en la renforçant avec une trentaine de policiers. Progressivement, l'activité antiterroriste de la DST se développe. En 1984, elle se voit à nouveau dotée de la plénitude de ses compétences en matière de police judiciaire (qui avaient été transférées à la DCPJ au milieu des années 1970). La division antiterroriste devient d'ailleurs un département en 1986 puis une sous-direction en 1989.

Le terrorisme d'inspiration islamiste qui émerge dans les années 1990 constitue pour les services une rupture majeure avec le terrorisme organisationnel des années 1960 et 1980. Ils doivent désormais faire face à des opérateurs isolés, mais conservant des relations fortes avec des groupes structurés, des contacts réguliers, directs ou indirects, avec des prédicateurs ou des leaders de groupes terroristes, ce qui conduit à les qualifier de groupes autonomes, mais pas indépendants.

Devant faire face à cette nouvelle menace, les RG et la DST cherchent à se positionner, et ce d'autant plus que la distinction entre la menace interne et celle d'origine étrangère tend à s'atténuer avec le

développement de l'islam radical. Même si la DST dispose de l'expérience et de son importante capacité d'analyse, ainsi que de sa compétence judiciaire, elle est dépourvue d'une implantation territoriale nationale aussi étendue que celle des RG. C'est pourquoi ces derniers commencent à réaliser des enquêtes de renseignement sur les mêmes cibles que la DST.

Les tensions s'accentuent entre la DST et les RG, qui travaillent alors tous les deux sur le terrorisme sans nécessairement communiquer ni échanger. Les rivalités sont vives et atteignent leur paroxysme au moment de la vague d'attentats de 1995. Si la DST peut se prévaloir d'être compétente dès lors que ceux-ci sont liés à la situation politique en Algérie, les RG sont eux aussi légitimes, car la lutte contre l'islam radical et la surveillance des banlieues leur revient.

Le 24 décembre 1994, quatre terroristes de l'organisation terroriste algérienne Groupe islamiste armé (GIA) détournent un avion d'Air France – après négociations, l'avion atterrit à Marseille et le GIGN intervient pour libérer les otages. Cette action apparaîtra ultérieurement comme la préfiguration du 11 septembre 2001.

Quelques mois plus tard, le GIA, par l'intermédiaire d'une cellule implantée, étend et intensifie son action en France et est à l'origine de la vague d'attentats qui secoue le pays entre juillet 1995 et décembre 1996. Le plus meurtrier de ceux-ci, la détonation d'une bonbonne de gaz dans la station de RER Saint-Michel Notre-Dame, à Paris, a causé la mort de huit personnes et fait 117 blessés le 25 juillet. Au sein de ce groupe se détache la figure de Khaled Kelkal, un jeune Franco-Algérien. À la différence des autres membres, pour la plupart des ressortissants algériens résidant dans leur pays jusqu'à la guerre civile, Kelkal, lui, est un enfant de Vaulx-en-Velin, banlieue de l'Est lyonnais. Malgré une scolarité plutôt réussie, il bascule adolescent dans la délinquance, ce qui le conduit en prison, où il croise la route d'islamistes radicaux qui le rallient à leur cause. Identifié puis traqué par la police après que ses traces ont été découvertes sur un engin non explosé, il voit son itinéraire meurtrier prendre fin quand il est abattu, les armes à la main, au mois de septembre, dans les monts du Lyonnais. Il devient le premier « hybride » gangsterroriste du terrorisme contemporain.

Sur le plan géographique, la DST et la DCRG sont concurrencées à Paris et dans les départements de la petite couronne par la préfecture de Police, qui possède son propre service de renseignement : la Direction des renseignements généraux de la préfecture de Police de Paris. Si cette dernière dépend théoriquement de la DCRG, dans les faits, elle a plutôt tendance à ne rendre de comptes qu'au préfet de police.

Ces tensions restent sous-jacentes durant une dizaine d'années et la cohabitation entre les deux services est de plus en plus difficile. À deux reprises, en 1998 et 2002, il sera proposé de fusionner les deux entités, mais sans succès, jusqu'à l'arrivée de Nicolas Sarkozy à la présidence de la République et la réforme de 2008.

Partie 3
Espion(ne), où es-tu ?

Dans cette partie…

Les services de renseignement ne sont généralement pas considérés comme des administrations classiques, à l'image de l'Éducation nationale ou de la Santé. Pourtant, parce que cette activité s'est professionnalisée, qu'elle est aujourd'hui au cœur même des missions régaliennes de l'État et que, dans la grande majorité des cas, ses agents sont des fonctionnaires, les services de renseignement sont bien des administrations bureaucratisées. Toutefois, les services de renseignement se distinguent par leur grande diversité, eu égard aux objectifs et finalités très variés qu'ils poursuivent, et aux moyens dont ils disposent.

DANS CE CHAPITRE

La DGSE

•

Le renseignement militaire

•

La protection des personnels

Chapitre 12
Sous le regard des militaires

Les services de renseignement militaire sont au cœur de la stratégie de prévention et de lutte contre le terrorisme. Ainsi, aujourd'hui, la recherche du renseignement tend aussi bien à protéger nos forces armées lorsqu'elles interviennent en opérations dans des conflits armés et sur des théâtres étrangers qu'à permettre la neutralisation de groupes ou d'individus terroristes, dès lors que ceux-ci sont susceptibles de présenter une menace pour la population et la sûreté de l'État.

La Direction générale de la sécurité extérieure (DGSE)

La Direction générale de la sécurité extérieure succède au SDECE en 1982 et est le principal service de renseignement extérieur de la France. Placée en théorie sous l'autorité du ministre de la Défense, mais parfois plus proche de la présidence de la République, elle assure des missions de recueil du renseignement en dehors du territoire national.

La DGSE est un service civil qui est directement rattaché à l'autorité politique et non à un état-major militaire.

Texte

Les missions générales de la DGSE sont définies par les articles D. 3126-1 à D. 3126-4 du Code de la défense, qui disposent notamment que le service « a pour mission, au profit du gouvernement et en collaboration étroite avec les autres organismes concernés, de rechercher et d'exploiter les renseignements intéressant la sécurité de la France, ainsi que de détecter et d'entraver, hors du territoire national, les activités d'espionnage dirigées contre les intérêts français afin d'en prévenir les conséquences ».

La DGSE compte près de 7000 agents, dont près de 75 % de civils (dont 30 % d'agents sous contrat) et 25 % de militaires (auxquels il faut ajouter environ 1000 militaires du service Action).

C'est en 1989, sous l'impulsion de Michel Rocard, alors Premier ministre, qu'il est décidé de faire évoluer la culture dominante du service jusqu'alors essentiellement orientée vers l'action clandestine, et donc de modifier l'origine des personnels en réduisant la proportion des militaires et en faisant appel à des personnels civils et contractuels afin de pouvoir disposer de nouvelles compétences (informaticiens, analystes géopolitiques, linguistes, etc.).

La DGSE a adopté, en 2013, un système de valeurs pouvant être considéré comme une devise :

"Loyauté, Exigence, Discrétion, Adaptabilité"

(LEDA)

Les métiers exercés au sein de la DGSE sont nombreux : exploitants du renseignement, officiers traitants, linguistes, exploitants des données de communication, ingénieurs des systèmes

d'information et de la communication, crypto-mathématiciens, etc.

La DGSE a principalement une mission de recherche, de recueil, d'analyse et d'exploitation du renseignement dans le domaine du contre-terrorisme et de la contre-prolifération. Mais elle assure aussi des missions de contre-espionnage, de sécurité économique ou encore de lutte contre la criminalité organisée. Dans ce cadre, et comme le prévoit explicitement le décret fixant ses missions, elle a une capacité d'entrave (hors du territoire national), pouvant prendre la forme de destruction de matériels ou de véhicules, mais aussi d'assassinat ciblé et, plus récemment, de cyberattaques.

Les agents de la DGSE assurent leurs missions en ayant recours à l'ensemble des techniques des services de renseignement :

- ils font appel à des sources d'origine humaine (agents étrangers, « honorables correspondants », etc.) ;
- ils peuvent également collecter des informations d'origine opérationnelle (copie de documents, piégeage d'un système de

communication) ou technique. Dans ce dernier cas, il s'agit notamment d'interceptions électromagnétiques ou d'images collectées grâce aux satellites ;

- les échanges de renseignements entre services, français ou étrangers, ainsi que les opérations clandestines permettent aussi à la DGSE d'assurer sa mission.

Tête de file du renseignement technique pour toute la communauté nationale du renseignement, la DGSE est classée aujourd'hui parmi les meilleurs services au monde.

La DGSE, service « intégré », est organisée pour produire des synthèses à partir des renseignements qu'elle recueille par les écoutes (direction technique) ou l'espionnage traditionnel, ainsi que par les capteurs mis en œuvre par les armées (satellites ou avions). Elle s'est donc aussi spécialisée dans le recueil et l'analyse des métadonnées. La DGSE se distingue ainsi de ses homologues étrangers, comme la CIA, qui doit cohabiter avec la NSA, ou, en Grande-Bretagne, le MI6, avec le GCHQ. Ainsi, dans les systèmes américains et britanniques, les services techniques, type NSA, produisent leurs propres bulletins de

renseignement. La CIA n'a pas d'accès aux données brutes. L'agence britannique chargée de la recherche humaine clandestine n'a pas la responsabilité du renseignement technique ou des opérations extérieures.

Comme service de renseignement, la DGSE dispose d'un atout majeur : elle est le seul service autorisé à conduire des actions clandestines à l'étranger, qu'il s'agisse de renseignement ou d'action. Ainsi, le service Action, unité regroupant près de 800 militaires, peut clandestinement recueillir du renseignement d'origine humaine, libérer des otages, exfiltrer des personnels ou encore neutraliser des individus. C'est le seul service qui peut mener des actions de l'État non revendicables par celui-ci, contrairement aux opérations des forces spéciales des armées, qui ne peuvent réaliser que des missions en uniforme et susceptibles d'être revendiquées par le gouvernement français dans un cadre internationalement reconnu. Le SA peut ainsi être utilisé en dehors de toute concertation internationale. C'est un instrument de souveraineté.

Le Commandement des opérations spéciales (COS), créé en 1992 et placé sous les ordres du chef d'état-

major des armées et sous l'autorité directe du président de la République française, rassemble l'ensemble des forces spéciales des différentes armées sous une même autorité opérationnelle, permanente et interarmées. Le COS a trois missions principales :

- planifier, préparer et conduire des opérations spéciales ;
- fédérer les unités spéciales des trois armées ;
- adapter et améliorer les capacités des unités spéciales.

Les opérations spéciales sont des actions miliaires conduites par des unités spécialisées et formées aux situations de crise et à l'intervention dans des milieux hostiles. Ce ne sont ni des actions clandestines (elles sont revendicables) ni des opérations conventionnelles. Les opérations spéciales ont des objectifs que ne peuvent pas traiter les forces conventionnelles et qui nécessitent généralement discrétion et vitesse d'exécution. Par ailleurs, elles impliquent également l'acceptation d'un risque élevé. Dans le domaine du renseignement, les missions du COS consistent à acquérir de l'information sur les forces

« ennemies », la plupart du temps sur le terrain de celles-ci, et à contribuer à définir les objectifs humains ou matériels. Onze unités sont regroupées dans le COS, soit 3000 hommes environ, protégés par l'arrêté du 15 septembre 2006 sur le respect de l'anonymat des personnes.

Aspiro est le nom donné au service de la DGSE qui est chargé de la recherche et de la détection des systèmes d'écoute qui peuvent être posés par les services de renseignement étrangers dans les bâtiments officiels français. On appelle aussi cette activité le dépoussiérage.

Souvent qualifié, à juste titre, de « maître espion », Bernard Bajolet a dirigé pendant quatre ans, d'avril 2013 à mai 2017, la Direction générale de la sécurité extérieure, après avoir inauguré la fonction de coordonnateur national du renseignement. Bernard Bajolet n'a rien d'un pâle bureaucrate ou d'un ambassadeur mondain. Son métier, il l'a appris sur le terrain, au contact des agents infiltrés, tout au long de sa carrière de diplomate. Les ambassades sont toujours de petits ou grands nids d'espions, hébergeant, sous couvert de fonctions aussi diverses que fictives, des

« attachés » très curieux (culturels, agricoles, industriels ou plus souvent militaires).

Son début de parcours est tout ce qu'il y a de plus classique : lycée Henri-Poincaré à Nancy, Sciences Po, service militaire en Allemagne. Il intègre ensuite l'École nationale d'administration (ENA), dont il sort en 1975, promotion Léon Blum, en compagnie d'une certaine Martine Delors (devenue Aubry) et d'Alain Minc.

Il entre alors dans la carrière diplomatique, avec une première affectation à l'ambassade de France à Alger. En 1978, alors qu'il effectue sa dernière année dans ce poste, il fait la connaissance d'un jeune stagiaire venu de Paris, un certain François Hollande.

Après un passage par le Quai d'Orsay et le Secrétariat d'État aux affaires européennes, il retrouve le chemin des ambassades. Rome en 1981, Damas en 1986, avec entre les deux une année sabbatique à Harvard, aux États-Unis. Le séjour syrien lui permet de peaufiner sa pratique de la langue arabe. Il revient au Quai en 1991 en tant que directeur adjoint pour l'Afrique du Nord et le Moyen-Orient.

À partir de 1994, après avoir gravi les échelons, de secrétaire à premier conseiller, il accède à la fonction d'ambassadeur de France. Connaisseur reconnu du monde arabo-musulman, Bernard Bajolet est envoyé en Jordanie, puis en Bosnie-Herzégovine, en Irak et en Algérie. Il passe quatre années dans chacun des postes, avant d'être rappelé à Paris en juillet 2008 par le président de la République, Nicolas Sarkozy, qui le nomme coordinateur national du renseignement.

Entouré d'une dizaine d'experts de haut rang, Bernard Bajolet devient progressivement le point de passage obligé de toutes les informations sensibles recueillies par les services de renseignements, charge pour lui de les présenter au président de la République. Jamais courtisan, pince-sans-rire, caustique, parfois ombrageux, il sera l'élément principal de la mise en place d'un outil national de renseignement moderne.

En février 2011, Bajolet reprend ses fonctions diplomatiques à Kaboul, en Afghanistan. De retour à Paris, un autre président de la République, François Hollande, l'appelle pour lui confier la direction de la DGSE.

Sa brutale franchise devant les parlementaires à la suite des « défaillances » des services de renseignement dans la prévention de certains attentats restera dans les mémoires.

Il sera le deuxième haut fonctionnaire français à bénéficier d'une disposition permettant de le maintenir en fonctions après l'âge légal de la retraite, tant sa place dans l'appareil de sécurité nationale sera jugée essentielle.

Bernard Bajolet quitte la DGSE le 20 mai 2017. Mais il continue de suivre les problématiques du renseignement en s'occupant notamment de la future création de l'Académie européenne du renseignement.

Les services secrets extérieurs français ont leur siège dans une ancienne caserne située boulevard Mortier, à Paris. Et comme toute installation « secrète », elle a hérité de petits noms. En interne, on parle de la Boîte, de la Centrale ou de la Crèmerie. La presse évoque généralement, de son côté, la Piscine, du fait de la présence de la piscine des Tourelles non loin de là.

En 1945, le Service de documentation extérieure et de contre-espionnage tout juste créé s'installe dans

l’ancienne caserne militaire des Tourelles, au 141 boulevard Mortier, dans le XX^{e} arrondissement de Paris. Les bâtiments, construits en 1881 pour loger des bataillons d’infanterie, ont servi de camp d’internement durant l’Occupation allemande. Les espions de la France libérée prennent ainsi la place des Juifs, apatrides et autres indésirables que le régime nazi y avait parqués. Rapidement, l’endroit baptisé très officiellement « Centre administratif des Tourelles » se voit désigné sous le raccourci de « Mortier », commodité de langage sans rapport avec l’objet culinaire voué à l’écrasement de divers ingrédients à l’aide d’un pilon. Le Mortier du boulevard est en effet maréchal d’Empire. C’est à ce titre qu’Adolphe Édouard Casimir Joseph Mortier (1768-1835) a laissé son nom à l’un des boulevards qui entourent la capitale et qui sont dédiés aux maréchaux. En 1982, lorsque le SDECE devient la Direction générale de la sécurité extérieure, elle reste à la même adresse. En mai 2021, le président de la République Emmanuel Macron a annoncé le déménagement de la DGSE, en 2028, au Fort Neuf de Vincennes.

La Direction du renseignement militaire (DRM)

À l'occasion de la première guerre du Golfe en 1991, à la suite de l'invasion du Koweït par l'armée irakienne, les autorités françaises s'engagent dans la coalition de 35 États menée par les États-Unis et visant à répliquer à cet acte de guerre.

L'intervention des forces coalisées se déroule en deux étapes : l'opération Bouclier du désert (*Desert Shield*), du 2 août 1990 au 17 janvier 1991, au cours de laquelle les troupes se renforcent et défendent l'Arabie saoudite, et l'opération Tempête du désert (*Desert Storm*), du 17 janvier au 28 février 1991, phase de combat, qui commence avec un bombardement aérien et naval, suivi d'un assaut terrestre et qui se termine par une victoire des forces de la coalition, qui parviennent à repousser l'armée irakienne hors du Koweït et à avancer en Irak.

Les conséquences de la guerre du Golfe

C’est à cette occasion que les autorités politiques et militaires constatent qu’elles sont (trop) fortement dépendantes de leurs alliés pour ce qui est de l’information nécessaire aux prises de décision stratégique et tactique sur les théâtres d’opérations extérieures. Il est donc décidé une réforme du renseignement militaire afin de mieux garantir une appréciation autonome des situations par rapport aux renseignements pouvant être fournis par nos alliés. C’est dans ce contexte que le ministre de la Défense crée la Direction du renseignement militaire regroupant les capacités des différentes armées et succédant au 2e bureau et au centre d’exploitation du renseignement militaire.

Le décret du 16 juin 1992 porte création de la DRM et a été intégré, depuis, au Code de la défense (articles D. 3126-10 à D. 3126-14). Son organisation et son fonctionnement sont fixés par l’arrêté du 30 mars 2016.

Elle regroupe 2000 agents : 70 % de militaires et 30 % de civils, dont des agents sous contrat diplômés principalement en tant qu’analystes géographiques et thématiques.

La Direction du renseignement militaire relève du chef d’état-major des armées qui, selon le décret

du 21 mai 2005, assure la direction générale de la recherche et de l'exploitation du renseignement militaire. Mais le directeur « assiste et conseille le ministre de la Défense en matière de renseignement militaire », ce qui lui permet aussi d'avoir un accès direct à l'autorité politique.

De la veille aux opérations

La DRM a donc pour mission de rechercher du renseignement d'intérêt militaire (RIM) à son profit, ainsi qu'à celui des commandements opérationnels et organiques, des autorités et organismes du ministère, et des organismes gouvernementaux concernés, ce qui comprend toutes les informations pouvant avoir des conséquences sur les forces en opération dans les crises actuelles ou potentielles.

Bien qu'au regard des décrets d'origine la DRM et la DGSE aient des missions qui se chevauchent, elles ont signé plusieurs protocoles d'accord. Ainsi, les effectifs de la DRM n'interviennent pas en France, agissent en uniforme, dans le cadre officiel des opérations des armées, ne recourent jamais à la clandestinité et laissent à la DGSE le soin de fournir le pouvoir exécutif en renseignement politico-

stratégique. Par ailleurs, la recherche humaine clandestine à l'étranger relève exclusivement de la DGSE. Mais la DGSE et la DRM peuvent coopérer dans certaines situations. Ainsi, la DGSE peut venir en appui à des opérations militaires sous la responsabilité de la DRM, ou en coordination lorsqu'il s'agit, par exemple, de partager les outils technologiques de l'une ou de l'autre.

Lors des opérations militaires, la DRM assure la collecte du renseignement nécessaire à la planification et à la conduite des opérations, afin de garantir une appréciation objective et la plus autonome possible des situations. Elle assure cette mission en coordination avec le Centre de planification et de conduite des opérations (CPCO) et l'ensemble des services et organismes du ministère de la Défense.

Dans sa fonction de veille et d'anticipation, elle communique au ministre, au CEMA ainsi qu'aux commandements subordonnés le renseignement de situation et de documentation indispensable à l'exercice de leurs responsabilités.

La DRM anime et coordonne donc les différents moyens de recherche et d'acquisition du renseignement au profit des trois armées. Elle

assure donc la position de chef de file pour l'ensemble de la communauté militaire, tant pour ce qui est de l'élaboration de la doctrine que pour les moyens à mettre en œuvre.

Tout comme la DGSE, la DRM est un service intégré qui est compétent sur l'ensemble du cycle du renseignement : de la collecte de l'information à la diffusion du renseignement, en passant par l'analyse et le traitement.

De multiples capteurs

La DRM est un service de renseignement autonome qui a recours à une palette de dispositifs lui permettant de collecter du renseignement : imagerie satellitaire, interceptions électromagnétiques, recherche humaine et informatique. Elle obtient donc une partie des données *via* les moyens SIGINT (Signals intelligence, ou renseignement d'origine électromagnétique), comme ses centres d'écoute, les Transall C-160 Gabriel et le navire *Dupuy-de-Lôme*, et *via* les satellites d'observation (Helios, Pléiades), bientôt remplacés par ceux du programme Musis, ainsi que par les recherches de renseignements en source ouverte.

Le programme CERES

Le programme de renseignement électromagnétique spatial CERES, qui vise à accroître les capacités de la DRM, a été lancé en novembre 2021. Il doit permettre à la DRM de recueillir et d'analyser le fonctionnement « des émetteurs électromagnétiques dans les bandes de fréquences d'intérêt radar et télécommunication ». Selon l'entreprise Thalès, « depuis son orbite basse, CERES s'affranchit des contraintes de survol et d'espace aérien, et peut opérer par tout temps. Le système fournira des informations détaillées en soutien des opérations militaires des forces françaises, améliorant ainsi la connaissance de situation ».

Elle dispose également du programme Geoint (« geospatial intelligence »), lui permettant la fusion sur une carte de renseignements de différentes natures. Ses capteurs humains sont issus soit directement de la DRM, soit du Centre des opérations spéciales, avec le 13e régiment des dragons parachutistes. La DRM dispose de huit détachements de transmission répartis dans le monde entier.

Le bureau renseignement « J2 » du centre de planification et de conduite des opérations de

l'état-major des armées est intégré à la DRM. Bureau permanent, il assure une veille stratégique, le suivi des situations et l'appui aux travaux de planification des opérations.

Une diversité de centres spécialisés

Par ailleurs, la DRM regroupe différents centres spécialisés :

- Centre de formation interarmées au renseignement (anciennement École interarmées du renseignement et de l'étude des langues) ;
- Centre de formation et d'interprétation interarmées de l'imagerie (CFIII ou CF3I) ;
- Centre de formation et d'emploi relatif aux émissions électromagnétiques (CFEEE ou CF3E) ;
- Centre interarmées de recherche et de recueil du renseignement humain (CI3RH). Ce dernier est notamment chargé du recueil et de l'analyse du renseignement d'origine humaine

et de la préparation des capteurs avant l'envoi en mission.

Depuis 2016, la DRM coiffe aussi le Centre de recherche et d'analyse du cyberespace (CRAC) et le Centre de renseignement géospatial interarmées (CRGI).

Malgré l'activité très vaste de la DRM, certains champs n'étaient pas couverts, et cela a conduit les autres armées à créer des structures de renseignement complémentaires :

- Centre de renseignement air (CRA) ;
- Centre d'exploitation du renseignement terrestre (CERT) ;
- Centre de renseignement de la Marine (CRMar), créé en 2005 et regroupant près de 140 personnels.

À partir des directives de l'état-major de l'armée de l'Air, le CRA élabore le renseignement d'intérêt air au profit de tous les commandements et unités de l'armée de l'Air. Le CRA exploite et fusionne les données des capteurs air pour la DRM et la chaîne de renseignement air. Il analyse et exprime les besoins spécifiques de l'armée de l'Air et participe à

l’orientation cohérente des capteurs de recueil avec la DRM et les autres armées.

Le Centre opérationnel de surveillance militaire des objets spatiaux (COSMOS) – qui relève du Commandement de la défense aérienne et des opérations aériennes (CDAOA) – a pour mission de surveiller l’espace, de déceler et d’évaluer la menace, d’établir une situation spatiale, et de diffuser l’alerte (sans compter d’autres missions, comme la surveillance de la constellation GPS, la météorologie spatiale, etc.). Il vient donc en appui des forces avec l’intégration de moyens dédiés à la veille spatiale, à la détection, à l’analyse et à l’orientation des capteurs. Il concourt également à la protection des populations face aux rentrées atmosphériques à risques en développant une capacité d’anticipation des événements spatiaux majeurs.

Le CRMar a trouvé refuge à Brest dans les souterrains de la préfecture maritime. Il assure une mission de veille océanique. 24 h sur 24, ses agents surveillent près de 10000 navires de guerre et 150000 de commerce.

Aux côtés des services de renseignement nationaux, il existe d’autres services, en particulier au sein des

armées, chargés du renseignement. Ainsi, le Commandement du renseignement de l'armée de Terre (CRENS), anciennement Brigade du renseignement, est une unité spécialisée des forces terrestres constituée de cinq régiments spécialisés dans le renseignement d'origine humaine (ROHUM), image (ROIM), électromagnétique (ROEM), géographique (GEO), et d'un petit état-major (60 personnes), soit environ 3600 personnes au total. Il s'agit notamment de conduire des opérations de recherche en appui et au rythme d'une force aéroterrestre déployée sur un théâtre d'opérations.

La Direction du renseignement et de la sécurité de la défense (DRSD)

Succédant, par décret du 20 novembre 1981, à la Direction de la sécurité militaire, la DRSD (nouveau nom de la Direction de la protection et de la sécurité de la défense depuis le 7 octobre 2016) dépend du ministère des Armées et assure des missions de protection du personnel, des

informations, du matériel et des installations sensibles du ministère.

Son domaine de compétence couvre les forces armées, la direction générale de l'armement, les services de la Défense et les sociétés industrielles liées à la Défense au titre d'un contrat, soit environ 450000 personnes, dont 80000 civils de la Défense.

Ce n'est qu'en 2007 que la DRSD est considérée comme un service spécialisé de renseignement dont la mission principale est la contre-ingérence de la Défense. Elle doit identifier et évaluer l'ensemble des risques et menaces à l'encontre des acteurs de la communauté de la Défense. En 2008, elle intègre, aux côtés de la DGSE et de la DRM, la communauté du renseignement.

Son action répond à un cadre juridique précis, non clandestin et préventif. Sa devise est « renseigner pour protéger ». Elle emploie environ 1500 personnes à temps plein (1700 à l'horizon 2025), dont 80 % de militaires (y compris 80 gendarmes) et 20 % de civils.

Elle est organisée autour d'une direction centrale et d'un maillage de 56 emprises réparties sur tout le

territoire national (métropole et outre-mer) en correspondance avec les implantations militaires et les industries de défense. Elle est présente à l'étranger à titre permanent auprès des forces françaises stationnées en Afrique et au Moyen-Orient.

La contre-ingérence

Les missions de contre-ingérence regroupent deux activités : « renseigner » (identifier les vulnérabilités et renseigner sur les menaces) et « protéger » (contribuer aux mesures de protection et d'entrave). Trois domaines sont couverts par la DRSD.

Les forces armées

La DRSD doit prévenir et rechercher les atteintes aux personnels, par des mesures de contre-ingérence, pour s'opposer à toute menace pouvant prendre la forme d'activités de terrorisme, d'espionnage, de subversion, de sabotage ou de crime organisé. C'est pourquoi elle assure la protection des personnes habilitées au secret Défense, des zones, des matériels ou des installations sensibles. C'est notamment la DRSD

qui est responsable de la procédure d'habilitation aux différents niveaux de classification des informations sensibles.

Le patrimoine économique et scientifique

La DRSD intervient en vue de protéger notre patrimoine économique et scientifique de défense. Ainsi, son activité s'applique aux industries en lien avec la défense nationale ou présentant un intérêt pour celle-ci, ainsi qu'aux instituts de formation et de recherche en lien avec la défense. Elle consiste à déceler et neutraliser toute menace contraire aux intérêts nationaux et à la souveraineté nationale, résultant de l'activité, légale ou non, d'États, de services de renseignement ou de concurrents étrangers au profit d'intérêts extérieurs pouvant affecter le secret de la défense nationale, le potentiel scientifique et technique de la Nation, les intérêts ou le patrimoine matériel et immatériel des entreprises ou organismes liés à la défense. Elle met également en place des opérations de sensibilisation aux enjeux de la sécurité économique dans les entreprises.

La cyberdéfense

La DRSD doit être capable d'identifier, dans le cyberespace, les vulnérabilités et menaces susceptibles de porter atteinte aux personnes, matériels et informations sensibles du ministère. La DRSD participe aussi à la lutte informatique défensive du ministère en protégeant les systèmes d'information et ceux de l'industrie de défense. Ces actions peuvent revêtir un caractère préventif (sensibilisation, inspection, alerte), voire curatif (analyse de cyberattaques, encadrement de la reprise d'activité).

La DRSD utilise l'acronyme TESSCo pour catégoriser les menaces : terrorisme, espionnage, sabotage, subversion et crime organisé.

Des missions annexes

La DRSD contribue également à l'élaboration et au contrôle des mesures de sécurité relatives à la protection des installations militaires et industrielles de défense, au contrôle et à la surveillance du commerce des armements.

Elle est présente sur tous les théâtres d'opérations extérieures où les forces françaises sont engagées.

Avant une opération, elle évalue la vulnérabilité des installations avec des audits de sécurité et conseille le commandement sur les mesures de prévention à prendre pour les diminuer.

Ainsi, comme le rappelait la mission d'information parlementaire Urvoas-Verchère, au Mali, la DRSD assume une fonction capitale de sécurisation des sites ainsi que d'enquête sur les personnels locaux au contact de nos soldats (restauration, entretien des bases…) et sur le recrutement opéré par les armées locales (détection d'islamistes, d'éléments perturbateurs ou infiltrés).

Si la Direction générale de l'armement (DGA) ne fait pas partie de la communauté du renseignement, en revanche, elle joue un rôle important, en raison de certaines de ses activités liées notamment à la conception de satellites de renseignement ou de drones, ou compte tenu de ses missions en cyberdéfense. Créée en avril 1961, et forte de 10000 collaborateurs, la DGA a pour mission de concevoir, d'acquérir et d'évaluer les matériels de l'armée française. Elle a aussi une forte activité de recherche et de développement des technologies permettant à la France d'assurer son autonomie dans le domaine de la dissuasion

nucléaire, de la protection contre les menaces biologiques et de moyens de renseignement.

Le Commandement du renseignement (COMRENS)

Créé le 1er juillet 2016, et regroupant près de 5900 militaires, le Commandement du renseignement (COMRENS) est l'un des quatre commandements spécialisés subordonnés au commandement des forces terrestres. Il a succédé à la Brigade de renseignement, créée en septembre 1993, et il est l'autorité organique des unités de recherche, d'exploitation et d'influence militaire des forces terrestres. Le COMRENS est chargé de la formation et de la préparation opérationnelle des unités chargées du renseignement dans l'armée de Terre. Il assure la coordination et le bon emploi de leurs capacités dans les opérations, et veille à l'évolution des moyens de recherche, d'exploitation et d'influence afin de s'adapter à l'évo

lution des menaces et des risques.

Dans le domaine de la recherche, il met à la disposition des différents théâtres d'opérations des

structures multi-capteurs mettant en synergie et combinant les effets de ses systèmes de capteurs diversifiés et complémentaires. Il contribue à la

production du renseignement d'intérêt Terre des forces terrestres pour leur préparation et leurs engagements opérationnels. Il apporte aux autorités de l'armée de Terre l'appréciation globale de situation du milieu aéroterrestre dont elles ont besoin pour l'exercice de leur commandement et la conduite du dialogue interarmées, en coopération étroite avec la DRM, autorité interarmées du renseignement.

Il est également responsable de la formation et, à des degrés divers, de la préparation opérationnelle de la chaîne renseignement de l'armée de Terre : bureau renseignement des états-majors opérationnels, officier renseignement des groupements tactiques, actions de renseignement des unités non spécialistes, personnes du domaine de spécialité des organismes de l'armée de Terre et servant hors de l'armée de Terre.

Plusieurs unités composent notamment le COMRENS :

- Le 2e régiment de hussards est principalement chargé du renseignement d'origine humaine grâce à des informateurs et des observations discrètes. Il assure aussi le guidage des frappes, les objectifs et l'évaluation des dommages.
- Le 61e régiment d'artillerie est, lui, un régiment de renseignement d'origine image et de surveillance des zones de combat grâce à l'usage de drones.
- Le 44e régiment de transmission assure la guerre électronique, de niveau stratégique, en interceptant, localisant, déchiffrant, analysant les émissions radioélectriques.
- Le 54e régiment de transmission assure le même type d'activités, mais au niveau tactique, c'est-à-dire des interceptions de proximité visant à collecter de l'information sur les moyens, les positions, les velléités ou l'organisation de l'adversaire.

Le COMRENS ne fait pas partie des services de renseignement du 1er cercle. Chacune des unités agit en uniforme et n'effectue pas d'opération clandestine.

DANS CE CHAPITRE

Un nouveau service de contre-espionnage : la DGSI

•

Le renseignement de proximité

•

La préfecture de Police conserve sa spécificité

Chapitre 13
La police veille… et surveille

À l'issue du second conflit mondial, la France dispose d'un véritable service de renseignement intérieur de contre-espionnage avec la Direction de la surveillance du territoire, tout en maintenant et en développant parallèlement les renseignements généraux. La première est chargée de la lutte contre le terrorisme et du contre-espionnage, alors que les RG doivent théoriquement s'intéresser à l'information politique, économique, sociale et sociétale, à certaines organisations radicales et, à

partir des années 1970, au terrorisme d'origine interne.

Toutefois, la concurrence entre les deux services et l'évolution de la menace terroriste conduisent les pouvoirs publics à engager une vaste réforme du renseignement à partir de 2008, réforme qui avait déjà été envisagée dès 1991. C'est aussi à cette occasion, et à la suite des préconisations du *Livre blanc sur la défense et la sécurité nationale* de 2008, que le concept de communauté de renseignement émerge, et que d'autres services, notamment issus du ministère du Budget, intègrent formellement le premier cercle très fermé des services de renseignement.

La Direction générale de la sécurité intérieure (DGSI)

Face à l'évolution de la menace terroriste (menace plus diffuse, multiplicité des cibles, terrorisme d'origine interne, conflits asymétriques, etc.) et pour tenter de mettre fin aux rivalités entre les renseignements généraux et la Direction de la surveillance du territoire, en 2007, après l'élection de Nicolas Sarkozy à la présidence de la République,

les pouvoirs publics s'engagent dans une vaste réforme des services de renseignement en créant une Direction centrale du renseignement intérieur (DCRI), devant faire pendant à la DGSE du ministère de la Défense, et disposant de moyens humains et technologiques accrus.

Cette première réforme sera complétée par une deuxième étape en 2013, transformant la DCRI en Direction générale de la sécurité intérieure, et la plaçant directement sous l'autorité du ministre de l'Intérieur et non plus du Directeur général de la police nationale.

L'absorption d'une partie des RG par la DST

Au cours des années 1980-1990, les mutations de la menace terroriste ont conduit les pouvoirs publics à remettre en cause la répartition informelle des compétences entre la DST (terrorisme d'État) et les RG (mouvements radicaux), multipliant les risques de conflit d'attribution entre les services.

La mise en œuvre de la révision générale des politiques publiques, qui avait pour objectif la baisse des dépenses publiques et la mise en place

de réformes structurelles et organisationnelles visant à réaliser des économies budgétaires, a également constitué un paramètre important.

La réforme des services de renseignement devait donc aboutir à une rationalisation et une meilleure utilisation des moyens, dans un contexte budgétaire plus contraint. La multiplicité des services concourant au renseignement intérieur et les phénomènes de concurrence pouvaient en effet laisser craindre une certaine déperdition des moyens.

La réforme est engagée à l'été 2008. Une partie des anciens services des renseignements généraux (près de deux tiers des effectifs) est absorbée par la Direction de la surveillance du territoire, qui est transformée en Direction centrale du renseignement intérieur, avec près de 3200 agents.

Corollairement, les missions anciennement dévolues aux RG sont confiées à un nouveau service, l'Information générale, créée au sein de la Direction centrale de la sécurité publique.

Dans le même temps, et comme souvent dans le cadre des réformes affectant la police nationale, la préfecture de Police échappe au bouleversement,

puisqu'elle conserve en l'état son service de renseignement, compétent en matière de contre-terrorisme, fort de 800 agents, et désormais rebaptisé Direction du renseignement de la préfecture de Police (DRPP).

La DCRI récupère l'ensemble des missions anciennement dévolues à la DST. En revanche, elle ne reprend que très marginalement certaines missions qui relevaient des RG, comme celles relatives à la sécurité économique et au suivi du terrorisme interne.

Il faut toutefois noter qu'après de longs débats, il a été décidé de conserver la compétence judiciaire de la DGSI, qui en fait un service d'enquête avec des agents habilités à rédiger des procédures judiciaires et pas seulement un service de renseignement produisant des « notes blanches » (documents non signés et inutilisables dans le cadre pénal).

Sur le plan des missions, la réforme de 2008 confie à un seul service de renseignement intérieur – la DCRI – la mission de prévention des actes terroristes. La DCRI conserve également la compétence répressive de la DST en la matière. Plus globalement, la DCRI est chargée de « lutter contre

toutes les activités susceptibles de constituer une atteinte aux intérêts fondamentaux de la Nation ».

De la DCRI à la DGSI

Cinq ans après la réforme de 2008, l'architecture du renseignement intérieur est de nouveau modifiée en 2013, afin de combler certaines difficultés opérationnelles et de renforcer les compétences de la Direction.

- Un des principaux objectifs est de remédier au manque d'autonomie budgétaire et aux difficultés de recrutement de la DCRI. Pour les promoteurs de la réforme, le renseignement intérieur ne peut plus rester une simple affaire de police. Il s'agit notamment de permettre à la DGSI de mettre en œuvre sa propre politique de recrutement et d'investissement, et ainsi de recruter des agents contractuels spécialisés ayant des compétences n'existant pas ou peu au sein du corps policier et avec des rémunérations susceptibles d'attirer de bons éléments, à l'instar de ce que pratiquait la DGSE depuis de nombreuses années. La nouvelle direction doit ainsi disposer des moyens nécessaires à son développement

(recrutements et investissements combinés avec autonomie, modernisation et professionnalisation). Une véritable stratégie de gestion des ressources humaines est élaborée. Formation, gestion des carrières, fiches de poste, identification des besoins… rien n'est laissé au hasard. Parallèlement, avec l'aide de la DGSE, la DGSI modernise ses infrastructures technologiques et se lance aussi dans le traitement et l'exploitation des données numériques.

- Le deuxième objectif affiché vise à atténuer les difficultés liées à une séparation stricte entre renseignement intérieur et renseignement de proximité, ce qui conduira à la création du renseignement territorial et au renforcement de ses effectifs (voir infra). Enfin, il s'agissait également de mieux intégrer l'activité « renseignement » de la gendarmerie nationale.

Cette réforme est officialisée par le décret n° 2014-445 du 30 avril 2014, qui entre en vigueur le 12 mai 2014. La DCRI devient la Direction générale de la sécurité intérieure, et n'est plus placée sous la tutelle de la Direction générale de la

police nationale, mais sous celle, directe, du ministre de l'Intérieur. Ce nouveau statut lui permet désormais de disposer d'une plus grande autonomie budgétaire, de recruter des agents hors du seul périmètre de la police nationale et ainsi d'avoir recours plus facilement à des spécialistes pour couvrir certains domaines d'activité prioritaires : interprètes, linguistes, analystes, juristes, informaticiens ou encore ingénieurs. Toutefois, malgré ce changement de tutelle, l'article 1er du décret nº 2014-454 du 6 mai 2014 confère à la DGSI le statut de service actif de la police nationale, lui permettant ainsi de mutualiser avec la DGPN les fonctions de soutien exercées par la direction des ressources et des compétences de la police nationale en matière de gestion des ressources humaines et d'affaires budgétaires.

Les activités et l'organisation détaillée de la Direction générale de la sécurité intérieure sont couvertes par le secret Défense. On sait toutefois que la DGSI regroupe :

- une direction du renseignement et des opérations ;
- une direction technique ;

- un service de l’administration générale ;
- une inspection générale. Elle possède son propre groupe d’intervention : le groupe d’appui opérationnel, composé de 18 fonctionnaires de police, pour procéder aux interpellations et aux effractions des portes.

Les missions de la DGSI

- Assurer la prévention et concourir à la répression de toute forme d'ingérence étrangère (contre-espionnage) ;
- Concourir à la prévention et à la répression des actes de terrorisme ou portant atteinte à la sûreté de l'État, à l'intégrité du territoire ou à la permanence des institutions françaises ;
- Participer à la surveillance des individus et groupes d'inspiration radicale susceptibles de recourir à la violence et de porter atteinte à la sécurité nationale ;
- Concourir à la prévention et à la répression des actes portant atteinte au secret de la défense nationale ou à ceux portant atteinte au potentiel économique, industriel ou scientifique du pays ;
- Concourir à la prévention et à la répression des activités liées à l'acquisition ou à la fabrication d'armes de destruction massive ;
- Concourir à la surveillance des activités menées par des organisations criminelles internationales et susceptibles d'affecter la sécurité nationale ;

- Concourir à la prévention et à la répression de la criminalité liée aux technologies de l'information et de la communication.

La direction technique de la DGSI

La direction technique de la DGSI a deux principales fonctions. Elle développe les outils dont va se servir l'ensemble des agents de la DGSI, tels que son système d'information. À ce titre, elle est également chargée de la recherche et développement et de l'innovation.

Sa deuxième mission est d'élaborer du renseignement technique pour les enquêteurs de la DGSI, c'est-à-dire de favoriser une interprétation intelligible de données très techniques : il peut s'agir de traductions d'écoutes, ou encore de la mise en forme de données de connexion sous forme de graphiques ou de cartographies. Ainsi, de nombreux outils d'analyse de données sont développés afin de pouvoir traiter simultanément et dans des délais raisonnables des volumes de plus en plus importants de données.

Tout comme l'ancienne DST, la DGSI combine des capacités de service de renseignement et de service de police judiciaire spécialisé. Elle doit être en mesure de détecter, de surveiller et, le cas échéant,

d'interpeller les individus, les groupes et les organisations de nature subversive, susceptibles de se livrer à des actes de terrorisme ou d'atteinte à l'autorité de l'État.

Ses effectifs, de l'ordre de 4400 agents en 2019, devraient être portés à plus de 5600 agents d'ici à 2025, au terme de différentes campagnes de recrutement dont, pour la première fois en 2019, des campagnes de communication et de recrutement sur le réseau social LinkedIn.

En juillet 2021, pour la première fois, la DGSI a lancé son site Internet : https://www.dgsi.interieur.gouv.fr. Il s'agit notamment de promouvoir l'activité de l'organisation, mais aussi de délivrer un certain nombre de conseils pour se préserver des tentatives d'espionnage.

Les défis de la DGSI

Devant les mutations du terrorisme, et parce que l'ennemi a fondamentalement changé de nature en trente ans, passant d'organisations terroristes structurées, souvent soutenues par des États, à de petits groupes faiblement organisés, voire à des individus isolés autoradicalisés, les services de

renseignement doivent modifier leur logiciel d'analyse en intégrant en particulier la notion de temps.

Alors que le contre-espionnage était une activité secrète visant des structures ou des individus clairement identifiés et s'inscrivant dans un temps long, l'antiterrorisme est une activité pour laquelle les temps de réaction sont courts et qui nécessite le partage d'informations, ce qui n'était pas dans la culture professionnelle des anciens de la DST, d'où une lente, mais indispensable transformation des pratiques.

La DGSI doit ainsi faire preuve d'ouverture en accueillant de nombreux agents contractuels au profil parfois fort éloigné des policiers qui peuplaient jusqu'alors quasi intégralement ce service. Il est donc nécessaire qu'elle trouve un équilibre harmonieux entre experts et policiers, et puisse proposer aux premiers des perspectives d'évolution de carrière susceptibles de les retenir. C'est dans le cadre d'une véritable politique de gestion des carrières que la DGSI sera capable de conserver ses meilleurs éléments, sur lesquels elle a investi et qui font la richesse du service.

« Pour un jeune diplômé avec peu d'expérience, nous proposons un niveau de salaire à l'embauche qui est comparable à celui du secteur privé. La question peut plutôt se poser après quelques années au sein de la maison, d'autant qu'il est clair qu'une expérience dans les services de renseignement est hautement valorisable sur le marché du recrutement… Nous travaillons donc sur deux sujets. Le premier est le salaire, et nos outils sont notamment en train d'être adaptés de manière à tenir compte du niveau de diplôme des candidats et de leur expérience, mais aussi prévenir la concurrence entre les services de renseignement. Le second est celui des possibilités d'évolution de carrière au sein de la DGSI. Quand vous êtes diplômé de Sciences Po ou d'une école de commerce ou d'ingénieur, vous aspirez logiquement à prendre des responsabilités au bout de cinq ou six ans. Or, la DGSI demeure principalement une maison policière, et doit le rester. Tout l'enjeu pour nous est de permettre aux contractuels d'évoluer et de prendre des responsabilités, y compris d'encadrement, tout en gardant notre ADN policier. La marge est étroite, mais nous travaillons d'arrache-pied pour offrir des parcours de carrière passionnants aux jeunes

diplômés, et nous y parvenons. » (Nicolas Lerner, Directeur général de la sécurité intérieure, *Émile* [journal de Sciences Po Alumni], 3 juillet 2019)

Cette diversité du recrutement est de mieux en mieux prise en compte par les services, même si quelques réticences sont toujours ancrées face à l'arrivée de personnes extérieures et acculturées des codes et coutumes policières.

De même, comme l'avait relevé la délégation parlementaire au renseignement dans son rapport d'activité de 2014, « les services de renseignement vont devoir également entretenir des liens plus étroits avec le monde extérieur, notamment universitaire », en s'inspirant des modèles britanniques, canadiens ou américains, où des passerelles ont été mises en place entre les services opérationnels et des *think tanks* regroupant les meilleurs experts.

Dans le domaine du renseignement, et peut-être plus que dans d'autres secteurs régaliens, de nombreux *think tanks* contribuent à la réflexion des pouvoirs publics et des services. Toutefois, si ces groupes de réflexion sont nombreux et très productifs dans les pays anglo-saxons, et notamment aux États-Unis, c'est encore beaucoup

moins le cas en France. La seule ville de Washington compte plus de deux fois plus de *think tanks* (393) que la France dans son ensemble… Sans parler de la taille de ces organismes, dont le nombre de chercheurs atteint parfois le millier, dans un rapport de 1 à 200 avec les (rares) organismes français les plus importants visibles sur le plan international.

La coordination et la collaboration avec les autres services de renseignement, français ou étrangers, et la capacité d'échanger des informations sont également des enjeux majeurs. L'histoire, ancienne ou plus récente, a montré que la défense des prés carrés et les rivalités pouvaient avoir des conséquences très négatives sur l'activité des services. Il est donc indispensable que l'information circule. Les différentes instances de coordination mises en place entre les services et l'activité du Coordinateur national du renseignement doivent participer de cet objectif (voir chapitre 3).

La DGSI doit aussi accroître ses capacités d'analyse, car si elle parvient à collecter de nombreuses informations, il est ensuite fondamental de pouvoir les trier, les prioriser, les actualiser et les analyser

afin de mieux anticiper les risques. C'est principalement de cette capacité de synthèse et d'analyse que viendra l'amélioration de nos modes d'action.

Le renseignement territorial : de l'IG au RT

La réforme des services de renseignement mise en œuvre en 2008 entraîne la création de la DGSI, supprime la Direction centrale des renseignements généraux et donne naissance à un nouveau service de renseignement, dit généraliste ou de proximité : l'Information générale (IG). Alors que les RG bénéficiaient d'une direction autonome au sein de la DGPN, l'Information générale est intégrée à la Direction centrale de la sécurité publique, et se décline, au niveau territorial, en des services départementaux de l'information générale (SDIG).

Lors de sa création, ce nouveau service est chargé « de la recherche, de la centralisation et de l'analyse des renseignements destinés à informer le gouvernement et les représentants de l'État dans les collectivités territoriales de la République dans les domaines institutionnel, économique et social,

ainsi que dans tous les domaines susceptibles d'intéresser l'ordre public, notamment les phénomènes de violence ».

L'instruction du 23 février 2010 prévoit ainsi, au niveau départemental, que le directeur départemental de la sécurité publique (DDSP) et le commandant de groupement de la gendarmerie nationale veillent à alimenter le service départemental de l'Information générale, chargé de centraliser les informations provenant des deux forces. Il est également prévu la règle dite du « double timbre », selon laquelle le SDIG transmet ses notes « sous double timbre » à l'autorité préfectorale et, de manière simultanée, à la sous-direction de l'information générale, au DDSP et au commandant de groupement. C'est pourquoi une participation directe de la gendarmerie à la mission d'information générale est prévue à travers le détachement par la gendarmerie d'un ou plusieurs militaires au sein de chaque service départemental de l'Information générale.

Des débuts chaotiques

Lors de la mise en œuvre de la réforme en 2008, la DCRI absorbe les deux tiers des effectifs des

anciens RG. Ainsi, dès novembre 2009, un rapport d'audit des Inspections générales de l'administration, de la police et de la gendarmerie nationales relève que l'Information générale n'a, à sa fondation, disposé que du tiers des effectifs des anciens RG pour couvrir 90 % de leurs missions.

La Cour des comptes le confirmera d'ailleurs un an plus tard en soulignant que « la réduction des effectifs des SDIG par rapport aux anciennes DDRG est allée bien au-delà des missions retirées ». Du côté du fonctionnement, il en est de même, et le nouveau service de l'IG ne bénéficie pas des mêmes attentions que la DCRI. Les équipements sont défaillants ou absents, et il faudra surtout attendre 2013 et la nouvelle réforme pour voir progressivement augmenter les moyens alloués à ce service.

L'intégration du SDIG au sein de la Direction centrale de la sécurité publique (DCSP) n'a pas non plus été toujours perçue de manière positive. Si, entre les ex-RG et la sécurité publique, certains thèmes pouvaient être communs, comme les dérives urbaines, ce qui a pu laisser croire aux concepteurs de la réforme que le rapprochement serait bénéfique, ces derniers ont omis la spécificité

des missions de renseignement dans le domaine économique et sociétal, très éloigné du cœur de métier de la DCSP et de l'intérêt, parfois, de nombreux directeurs départementaux.

Les codes, les cultures et les pratiques professionnelles sont parfois assez éloignés entre les deux services. La sécurité publique agit souvent dans l'urgence et est plutôt orientée sur l'opérationnel. L'IG a une vision à moyen terme. Le recul sur les événements, l'analyse et la proactivité sont des compétences essentielles à un tel service. De même, les ex-RG disposaient d'une autonomie quant à la transmission directe de l'information aux autorités préfectorales ou ministérielles. Or la nouvelle organisation crée un filtre supplémentaire : le DDSP ou la DCSP, qui n'ont pas toujours eu envie que certaines informations pouvant gêner l'appréciation positive de l'activité de leur service soient communiquées aux échelons hiérarchiques supérieurs.

Ainsi, le rapport du sénateur Philippe Dominati du 7 octobre 2015 sur les moyens consacrés au Renseignement intérieur note que le rattachement du Service central du renseignement territorial (SCRT) à la sécurité publique constitue le principal

problème de l'architecture actuelle, en relevant notamment que celui-ci « pouvait conduire à un phénomène d'autocensure des personnels du renseignement territorial sur certaines thématiques sensibles pour le DDSP ».

Par ailleurs, les fonctionnaires des ex-RG doivent se plier à la rigidité des méthodes, des *process* et des nomenclatures en vigueur à la DCSP, alors même qu'ils disposaient auparavant de marges de manœuvre et de possibilités d'évolution plus intéressantes.

D'aucuns se sont également interrogés sur la faiblesse des effectifs et des moyens du SCRT au regard de leurs missions, et sur un maillage territorial qui faisait la force des anciens Renseignements généraux. Ainsi, même si, après la réforme de 2013, les effectifs du SCRT ont augmenté et représentent 60 % de ceux des ex-RG, ils continuent à assurer 90 % de leurs anciennes missions. C'est pourquoi, dans son rapport de 2015, le sénateur Philippe Dominati préconisait « de donner la priorité au renforcement des effectifs du renseignement territorial, qui reste le parent pauvre du renseignement intérieur ».

De nécessaires ajustements

En 2013, à l'occasion de leur mission d'information, les députés Jean-Jacques Urvoas et Patrice Verchère dressent un constat assez contrasté de cette réforme, évoquant « une philosophie contestable pour guider la réforme », « une réforme brutale menée dans des conditions difficiles », « une répartition des personnels au détriment des nouveaux SDIG », « un positionnement problématique au sein de la sécurité publique » et des « moyens insuffisants au regard des missions » pour finir par dénoncer « un bilan contrasté ». Toutefois, la mission d'information ne propose pas pour autant de revoir radicalement l'organisation issue de la réforme de 2008, puisqu'elle indique notamment « qu'il n'est pas nécessaire de prôner l'émancipation de l'Information générale par rapport à la Direction centrale de la sécurité publique pour sortir cette spécialité de l'ornière dans laquelle elle se trouve à l'heure actuelle ».

En revanche, pour les deux parlementaires « il est vital d'en stabiliser le statut ». Ils préconisent donc de mieux identifier une filière spécifique au sein de la Sécurité publique et d'élever les chefs du SDIG au

rang de directeurs départementaux du renseignement de proximité, ce qui permettrait à cette structure de se voir ouvrir les portes de l'Académie du renseignement et de bénéficier de certaines formations spécialisées. La mission demande également l'élaboration d'une doctrine d'emploi, précisant les missions du service, la nature de ses relations avec les autorités d'emploi et les services partenaires, l'organisation souhaitée, les modes d'action, les moyens employés… Enfin, elle préconise une meilleure articulation avec le renseignement intérieur et la reconnaissance d'une chaîne gendarmique généraliste.

En 2014, le rapport de la délégation parlementaire au renseignement souligne à son tour que « de fait, de 2008 à 2013, les conditions d'intégration ne furent guère favorables à la mission d'information générale qui tendait à se diluer dans une recherche de renseignement aux seules fins du maintien de l'ordre ». Elle précise que le SDIG n'était parvenu « ni à surmonter ses handicaps initiaux ni à pleinement se déployer, en raison d'une conception du renseignement structurée autour d'une division rigide entre milieu ouvert et milieu fermé (ce dernier relevant de manière exclusive à la DCRI) ».

De l’information générale au renseignement territorial

C’est à l’occasion de la deuxième étape de la réforme du renseignement, en 2013, que le gouvernement décide de répondre aux critiques visant la faiblesse du renseignement de proximité et de revenir sur les carences originelles de l’information générale. Le ministre de l’Intérieur ne remet pas en cause l’intégration d’une partie des ex-RG au sein de la sécurité publique, malgré les nombreuses critiques, externes et internes, de ce positionnement. Il entend renforcer ce service en en faisant un service central de la Direction centrale de la sécurité publique, en prévoyant l’augmentation de ses effectifs et en lui permettant aussi la collecte d’informations en milieu fermé.

Ainsi, le SDIG devient le Service central du renseignement territorial (SCRT), le chef du SCRT devient le directeur central adjoint de la Sécurité publique et les chefs des services départementaux deviennent les adjoints du DDSP.

Pour exercer ses missions d’information des autorités publiques, de détection, d’analyse et de suivi des phénomènes violents et de prévention du

terrorisme, le SCRT s'appuie sur un étroit maillage territorial composé de services zonaux, régionaux et départementaux. Dans certains territoires, des antennes locales sont présentes. Il existe également huit antennes aéroportuaires (auxquelles il convient d'ajouter les plateformes de Paris-Orly et Paris-Charles de Gaulle, qui relèvent de la Direction du renseignement de la préfecture de Police). Ces services, regroupant près de 3000 policiers, constituent autant de « capteurs », et grâce à cet ancrage dans les territoires, le « RT » joue un rôle déterminant dans les actuels enjeux sécuritaires (radicalisation islamiste, dérives urbaines, repli identitaire, mouvances politiques ultras, dérives favorisées par les réseaux sociaux, etc.).

Le Service central du renseignement territorial comprend sept divisions, dont celle qui traite des faits religieux et des mouvances contestataires, la division de l'information économique et sociale, celle sur les dérives urbaines et encore celle sur les communautés et faits de société. Près de 3200 agents travaillent au RT, dont 250 gendarmes.

Des fonctionnaires de la DGSI sont affectés au sein du SCRT.

Informer le gouvernement

Le renseignement territorial est chargé de rechercher, centraliser et analyser, sur l'ensemble du territoire national, à l'exception du ressort de la préfecture de Police de Paris, les renseignements destinés à informer le gouvernement et les représentants de l'État sur les territoires, dans les domaines institutionnel, économique et social ainsi que dans tous les domaines susceptibles d'intéresser l'ordre public, notamment les phénomènes de violence.

Il peut assurer cette mission de recherche du renseignement en milieu ouvert ou fermé ainsi que sur la base de documents, afin d'anticiper les événements, d'analyser les phénomènes sociétaux et de détecter les menaces sous toutes leurs formes.

Les renseignements recherchés concernent tous les domaines de la vie institutionnelle, économique et sociale susceptibles d'entraîner des mouvements revendicatifs ou protestataires et des phénomènes de violence (contestation et extrémismes violents, hooliganisme en lien étroit avec la Division nationale de lutte contre le hooliganisme [DNLH],

bandes violentes, affrontements collectifs, dérives urbaines).

Déceler les processus de radicalisation

La pression du phénomène djihadiste, la multiplication des individus susceptibles de passer à l'acte, les phénomènes d'autoradicalisation et le développement du terrorisme interne contraignent les autorités à mettre un terme au monopole de la DGSI en matière de prévention du terrorisme : depuis juin 2014, sur instruction du ministre de l'Intérieur, le SCRT contribue à la mission de prévention du terrorisme par la détection des « signaux faibles » de radicalisation. Cette évolution est notamment la conséquence du caractère diffus de la menace (de plus en plus d'actes isolés) et de la porosité constatée entre délinquance et terrorisme. Le partage des compétences en matière de lutte contre le terrorisme est désormais clair entre la DGSI et le renseignement territorial : la première traite les individus les plus dangereux (environ 2000, selon les chiffres avancés par le Directeur général de la sécurité intérieure), tandis que le renseignement

territorial suit environ 4000 profils (ils n'étaient que 40 en 2014, à la création du RT).

Collecter des renseignements en milieu fermé

Des sections de recherche opérationnelles – regroupant une trentaine de fonctionnaires placés sous l'autorité d'un officier de police – sont présentes au sein de chacune des sept zones de défense. Elles sont plus spécialement affectées à la collecte de renseignements en milieu fermé, dans le domaine de la contestation politique violente, de la radicalisation religieuse et des dérives urbaines. Un état-major a aussi été mis en place, notamment chargé des fonctions de pilotage et de l'animation des projets, de la gestion des ressources humaines, du budget et des relations avec la DGSI et le Service d'information de renseignement et d'analyse stratégique sur la criminalité organisée (SIRASCO) rattaché à la DCPJ.

En 2016, les députés Georges Fenech et Sébastien Pietrasanta suggèrent une nouvelle réforme du renseignement territorial afin d'améliorer la détection des « signaux faibles ». Leur rapport

propose la création d'une Direction générale du renseignement territorial, placée auprès du ministre de l'Intérieur et intégrée au premier cercle de la communauté du renseignement. Cette nouvelle direction serait formée par la fusion du Service central du renseignement territorial et de la Sous-direction de l'anticipation opérationnelle (SDAO) de la gendarmerie. Elle reprendrait les compétences de la Direction du renseignement de la préfecture de Police de Paris en matière d'information générale, la mission de lutte contre le terrorisme étant alors confiée à la DGSI. Cette réforme entraînerait la disparition de la DRPP et, selon leurs auteurs, corrigerait une anomalie en permettant à la DGSI et au renseignement territorial de devenir compétents sur un territoire dont ils sont aujourd'hui exclus : Paris et les trois départements de la petite couronne. Cette refonte du renseignement de proximité aurait également pour conséquence d'intégrer la gendarmerie au premier cercle de la communauté du renseignement, dont elle est aujourd'hui absente.

Cette proposition fut immédiatement rejetée par le ministre de l'Intérieur, hormis la réflexion à engager sur la place et les missions de la DRPP, par

crainte que cette nouvelle entité « ne relance une concurrence dommageable avec la DGSI et n'aboutisse à un retour aux errements du passé, avec des rivalités comparables à celles qu'avaient connues la DST et la DCRG ». Cette dualité pourrait troubler l'image de la DGSI, estime-t-il, et ainsi nuire aux relations bilatérales construites avec ses homologues à l'étranger.

Le ministre réaffirme donc son attachement à « une structure fortement charpentée autour de deux services antiterroristes puissants » : l'un consacré à l'intérieur, la DGSI, l'autre à l'extérieur, la DGSE, avec le concours des « capteurs de terrain » de la police et de la gendarmerie pour la détection des signaux faibles.

Dans son rapport annuel de 2020, la délégation parlementaire au renseignement estime en outre que pour structurer durablement son action, le renseignement territorial doit se voir confier « un chef de filât sur la prévention et le suivi des subversions violentes ».

La Direction du renseignement de la préfecture de Police

(DRPP)

Depuis sa création en 1800, la préfecture de Police (PP) a toujours disposé de son propre service de renseignement, souvent concurrent, avec celui de l'administration centrale. La mission de renseignement a ainsi toujours été une priorité de la PP. Paris, siège des institutions et du gouvernement, Paris dont le peuple a souvent été considéré comme le plus frondeur et à l'origine des révoltes ou des révolutions les plus importantes. Paris, capitale symboliquement visée par les organisations terroristes, ne pouvait se dispenser d'un service de surveillance de la population.

La PP échappe à la réforme de 2008… et de 2013

En 2008, lorsqu'il est décidé de confier à la DCRI la centralisation des activités de contre-terrorisme, de nombreux acteurs souhaitaient alors transférer sous l'autorité de la nouvelle direction centrale les fonctionnaires de la préfecture de Police (PP) chargés du suivi des mouvements subversifs, de l'Islam radical et des communautés étrangères.

Mais c'était sans compter le lobbying et le pouvoir de persuasion du préfet de police, qui s'y est fermement opposé en arguant notamment des liens étroits entre ces thématiques et les questions d'ordre public. Par ailleurs, et comme chaque fois que les pouvoirs publics ont tenté de réformer la PP, il a été avancé que le statut exorbitant (« statut exceptionnel dû aux nécessités avancées de la protection de la capitale ») des renseignements généraux de la Préfecture était justifié par la spécificité de Paris, capitale qui concentre les sièges des institutions, des représentations diplomatiques, qui accueille 5000 manifestations par an et se distingue par l'existence d'un réseau de transports extraordinairement dense.

Ainsi, alors que la DCRI et l'IG ont une compétence nationale en matière de renseignement, les deux services ne disposent pas d'implantations territoriales à Paris et dans les départements de la petite couronne. Cette exception parisienne a été préservée tant par la réforme de 2008 que par celle de 2013 en maintenant, au sein de la préfecture de Police, un service de renseignement autonome : la Direction du renseignement de la préfecture de

Police prenant la suite des anciens Renseignements généraux.

Toutefois, en 2008, la compétence territoriale de la nouvelle direction du renseignement (DRPP) est limitée à Paris intra-muros. Son périmètre d'intervention n'a été étendu qu'au moment de la réforme de la police d'agglomération en 2009. La tutelle sur les trois SDIG des départements de la petite couronne est retirée à la Direction centrale de la sécurité publique, et des services territoriaux du renseignement sont alors créés au sein de la DRPP.

La DRPP résiste encore et toujours

Dans leur rapport d'information sur l'évaluation du cadre juridique applicable aux services de renseignement de mai 2013, les députés Jean-Jacques Urvoas et Patrice Verchère proposent de mettre un terme à cette spécificité parisienne et « d'achever la réforme de 2008 tout en tenant compte du poids de l'histoire et des institutions ».

La mission préconise « la création d'une direction zonale Île-de-France de la DCRI qu'intégrerait la DRPP en sa qualité de service compétent à Paris (sa

zone de compétence en matière de renseignement intérieur serait donc amputée de la petite couronne). Dans la pratique, le directeur zonal du renseignement intérieur aurait sous son autorité le directeur du renseignement de la préfecture de Police (lequel serait toujours soumis à la tutelle pleine et entière du préfet en respectant le besoin d'en connaître) et les directeurs départementaux des sept autres départements d'Île-de-France ».

La commission d'enquête mise en place après les attentats de 2015 s'est également interrogée sur le maintien de la DRPP comme structure autonome traitant du renseignement dans le domaine du terrorisme, considérant que cela constituait une anomalie et que, par ailleurs, sans nier l'apport de la DRPP dans la lutte contre le terrorisme, elle ne disposait pas des moyens de fonctionnement suffisants pour être pleinement efficiente. Lors de son audition devant cette commission, le directeur du renseignement de la préfecture de Police s'est lui-même fait l'écho de ces interrogations : même s'il considère que les relations et la collaboration avec la DGSI sont excellentes, il ne voit pas d'inconvénients à ce que « la DRPP, dans sa dimension de sécurité intérieure, constitue une

direction régionale de la DGSI », rappelant qu'« il n'y a pas de direction régionale de la DGSI à Paris, alors qu'il y en a partout ailleurs ».

Dans sa réponse à la commission d'enquête, le ministre de l'Intérieur dit avoir « pris note des interrogations de la commission » et a confié à l'Inspection des services de renseignement « une mission d'expertise » sur les relations entre le renseignement parisien et les autres services spécialisés. S'il ne l'exclut pas *a priori*, le ministre reste cependant prudent sur la question du démembrement de la DRPP, qui remettrait « fondamentalement en cause le modèle original et éprouvé de la préfecture de Police ».

Une efficacité variable

Le 3 octobre 2019, au cœur même de la préfecture de Police, un employé administratif de la Direction du renseignement poignarde à mort quatre fonctionnaires, dont trois policiers avant d'être abattu par un jeune gardien de la paix. Le tueur, Mickaël Harpon, était notamment chargé de la maintenance informatique. Après plusieurs heures, il est fait état de la radicalisation de l'intéressé et d'éventuelles motivations terroristes, ce qui conduit à la saisine du parquet national antiterroriste. Ce nouvel attentat provoque un traumatisme au sein de l'institution policière, puisque c'est au cœur d'un des plus puissants services de renseignement, chargé notamment de déceler les individus radicalisés, que l'individu a pu agir sans être repéré.

La DRPP survit

Aujourd'hui, la DRPP exerce une pleine compétence dans le domaine du renseignement territorial et partage les activités de lutte contre le terrorisme et les subversions violentes avec la DGSI, bien qu'elle ne fasse pas partie du premier cercle de la communauté du renseignement.

La DRPP, forte de près de 800 fonctionnaires, dont un peu plus de 120 à la section de lutte antiterroriste, a donc pour mission la prévention du terrorisme, qui est menée en étroite collaboration avec la section spécialisée de la brigade criminelle et les services de la Direction générale de la sécurité intérieure.

À l'instar des services des renseignements territoriaux, la DRPP recherche, centralise et analyse l'information générale sur les phénomènes économiques et sociaux ayant des répercussions sur l'ordre public. Ainsi, en amont des manifestations revendicatives, des grands rassemblements festifs et sportifs, et des déplacements de personnalités, elle procède à des enquêtes et à des évaluations afin d'anticiper les risques. Ces prévisions permettent d'adapter les services d'ordre à la nature et à l'ampleur de chaque événement (près de 2000 sont analysés chaque année).

Enfin, la DRPP a pour première mission la recherche d'informations susceptibles d'orienter le travail de terrain de l'ensemble des policiers (commissariats, police judiciaire, etc.). Il s'agit notamment, dans tous les quartiers sensibles, d'identifier des réseaux ou des délinquants locaux

sur lesquels pourraient être menées des enquêtes criminelles.

Les services de la police judiciaire

Le renseignement n'est pas que l'apanage des seuls services de renseignement, et ne concerne pas uniquement la prévention ou la répression du terrorisme. La recherche de l'information intervient dans le domaine économique et social, en matière de violences urbaines ou de surveillance des groupes et organisations extrémistes. Comme nous l'avons vu précédemment, ce sont notamment les services du renseignement territorial qui sont chargés de ces domaines. Depuis une dizaine d'années, et malgré de fortes résistances au départ, certains services de la police judiciaire se sont aussi investis dans la recherche du renseignement criminel.

Renseignement criminel ou d'intérêt criminel ?

La lutte contre la criminalité organisée, mais plus largement contre la délinquance, nécessite

également le recours au renseignement. C'est ce qui est appelé le « renseignement criminel » et qui irrigue peu à peu les services spécialisés de la police judiciaire. Il s'agit ainsi non pas d'être dans une démarche réactive ou judiciaire, une fois que l'infraction a été commise, mais de promouvoir une approche plus intégrée, voire proactive, de l'action policière. Il faut connaître l'adversaire, comprendre comment il fonctionne, analyser ses mécanismes, ses réseaux, ses cibles et surtout l'appréhender de manière réaliste, sans *a priori* et en fonction de ce qu'il est.

Dans le domaine de la lutte contre le crime organisé, le renseignement criminel ne doit pas être seulement un supplétif de l'enquête judiciaire. Il doit revêtir une conception plus large et s'inscrire dans ce qu'on pourrait appeler le renseignement d'intérêt criminel, au même titre qu'il existe le renseignement d'intérêt militaire. Il doit permettre de mieux anticiper les comportements criminels afin de planifier les moyens policiers, mais aussi d'orienter les stratégies et les choix des administrations. Il doit ainsi contribuer à sortir de la logique réactive et du traitement par dossier.

Dans ce cadre, il est nécessaire de cibler des objectifs opérationnels : individus ou organisations criminelles. Les objectifs sont ainsi fixés non pas en réaction à un événement, mais par le service opérationnel. Le point de départ du renseignement criminel n'est donc pas le crime, mais le criminel supposé. Il s'agit donc de collecter de manière continue des informations pertinentes sur certains criminels (les plus dangereux, ceux inscrits dans une carrière criminelle, ou encore ceux qui auraient déjà pu être identifiés).

La recherche du renseignement passe ainsi, même de manière inconsciente et non encore véritablement structurée, par l'action de l'ensemble des acteurs du système policier. Le premier agent de collecte est l'îlotier ou la patrouille susceptible de recueillir un certain nombre d'informations utiles à une analyse plus poussée de l'environnement criminel et de son évolution.

Les offices centraux en pointe

De nombreux services de police spécialisés ont une activité dans le domaine du renseignement criminel. Ils utilisent d'ailleurs toutes les techniques d'investigation propres à un service de

renseignement (pose de balises, filatures, surveillances, sonorisation d'appartement et de véhicules, écoutes téléphoniques, etc.). Toutefois, à la différence des services de renseignement, leur activité est encadrée par un juge et non par l'autorité administrative à travers la Commission nationale de contrôle des techniques de renseignement (CNCTR).

Le service de renseignement du tout nouvel Office anti-stupéfiants (OFAST, créé en septembre 2017 sur les décombres de l'ancien Office central de la répression du trafic illicite de stupéfiants), le pôle analyse de l'Office central pour la répression de l'immigration irrégulière et de l'emploi d'étrangers sans titre et le Service central des courses et jeux participent à cette mission de renseignement.

Les groupes interministériels de recherche (GIR - ex-groupes d'intervention régionaux) rattachés à un échelon territorial de la police judiciaire ou à une section de recherches de la gendarmerie nationale font également ce travail d'investigation criminelle et patrimoniale, et les directions zonales de la police judiciaire disposent d'analystes au sein

des SIRASCO permettant de réaliser des études sur les grandes formes de criminalité.

La Brigade de recherche et d'intervention (BRI) de la préfecture de Police : un précurseur

Le premier service à s'être inscrit dans une démarche de recherche du renseignement criminel n'est pas nécessairement celui auquel on aurait pensé. Au milieu des années 1960, à Paris, les vols à main armée se multiplient, et les services de police arrivent toujours après la bataille et donc en réaction au braquage. Un commissaire de police, François Le Mouël, se dit qu'il serait peut-être utile de développer une méthode visant à essayer de mieux anticiper ces crimes en renforçant les connaissances sur les braqueurs, leurs réseaux, modes opératoires, etc. Il avait donc pour ambition de faire intervenir les forces de police au moment de la commission de l'infraction et non pas *a posteriori*. Il s'agissait donc de surveiller les bandes organisées spécialisées dans les vols à main armée afin de les interpeller soit au moment, soit quelque temps après le passage à l'acte, et ce afin de pouvoir fournir un maximum de preuves contre elles et ne pas se contenter de la seule association de malfaiteurs.

C'est ainsi que naît, au sein de la direction régionale de la police judiciaire de Paris en 1964, la « section de recherche et d'intervention » qui prendra l'appellation « Brigade de

recherche et d'intervention » (BRI, dite brigade antigang) en 1967.

En 1972, à la suite de la prise d'otages (et de la mort) des onze athlètes israéliens lors des Jeux olympiques de Munich, la plupart des pays occidentaux prennent conscience de l'émergence d'une nouvelle menace terroriste issue du conflit israélo-palestinien. Ils constatent également qu'ils sont relativement peu préparés et peu équipés pour faire face à de nouveaux modes opératoires. Ainsi, la plupart des polices européennes décident de créer des unités spécialisées capables d'intervenir en cas d'attaque terroriste et de pouvoir gérer les situations de crise (forcené, prise d'otages, escorte ou émeutes).

De la même manière qu'au sein de la Direction générale de la police nationale, avec la création des Groupes d'intervention de la police nationale (GIPN), et de la gendarmerie nationale, avec la naissance en 1973 du Groupe d'intervention de la gendarmerie nationale (GIGN), la préfecture de Police décide de se doter d'une unité spécialisée d'intervention en cas de prise d'otages ou d'attentat terroriste. Elle crée alors la Brigade anti-commando (BRI-BAC), qui regroupe, en cas de crise, autour de policiers de la BRI, des unités d'autres services de police parisiens. Aujourd'hui, il s'agit de la brigade d'intervention (BI), de la Direction de l'ordre public et de la circulation

(DOPC) et d'une équipe cynophile de la Direction de sécurité de proximité de l'agglomération parisienne (DSPAP). Le laboratoire central de la préfecture de Police et les médecins de la Brigade des sapeurs-pompiers de Paris sont inclus dans le dispositif. Cette unité compte environ 160 membres et peut regrouper jusqu'à 260 policiers en formation BRI-BAC. Elle est compétente sur Paris intra-muros.

Le Service d'information, de renseignement et d'analyse stratégique sur la criminalité organisée (SIRASCO)

Pour mieux lutter contre les mafias, la direction centrale de la police judiciaire a mis en place en 2009, sur l'impulsion de Frédéric Péchenard, alors directeur général de la police nationale, un service, placé à la Direction centrale de la police judiciaire, commun à la police et à la gendarmerie, le SIRASCO, chargé de recueillir, de centraliser et d'analyser les informations sur la criminalité organisée en France.

Le SIRASCO produit des documents d'analyse stratégiques pour les décideurs et opérationnels

pour les services d'enquête. Son rapport annuel dessine la physionomie de la criminalité organisée en France. Les informations échangées lors des réunions interministérielles font l'objet de synthèses. Enfin, alimenté par les services opérationnels et les échanges internationaux, le SIRASCO rédige des notes sur des sujets très ciblés :

- vertes pour l'analyse stratégique ;
- blanches pour les informations opérationnelles.

Des investissements chinois suspects dans les PMU aux proxénètes bulgares, en passant par les trafics de stupéfiants, le SIRASCO décortique les groupes criminels, comme l'implantation des clubs de motards criminalisés.

Pour sa part, la gendarmerie nationale a conservé un Service central de renseignement criminel (SCRC), placé sous l'autorité du pôle judiciaire de la gendarmerie, et qui exerce à la fois des compétences d'investigation et de recherche, de renseignement, d'expertise et même de renfort en cas de besoin sur une enquête complexe. Deux départements (analyse stratégique [DAS] et analyse opérationnelle [DOS]) composent la Division du

renseignement. Le SCRS dispose d'outils sériels comme ANACRIM et peut aussi s'appuyer sur le Centre de lutte contre les criminalités numériques (C3N).

DANS CE CHAPITRE

La lutte contre le blanchiment

•

Les douanes aux abois

Chapitre 14
À Bercy aussi, on se renseigne

Quand on évoque le renseignement, ce n'est pas nécessairement à l'administration des impôts à laquelle on pense naturellement. Pourtant, deux services du ministère du Budget appartiennent au 1er cercle de la communauté du renseignement. Ainsi, la Direction nationale du renseignement et des enquêtes douanières (DNRED) utilise depuis de nombreuses années les méthodes et techniques des services de renseignement, et s'est efforcée de placer le renseignement au cœur de l'action opérationnelle des douanes dans sa lutte contre les grands trafics. De même, TRACFIN (Traitement du renseignement et action contre les circuits

financiers clandestins) exploite le renseignement dans son activité de lutte contre les flux financiers clandestins et le blanchiment d'argent.

TRACFIN

C'est en 1989, lors du 15e sommet économique annuel du G8 (Sommet de l'Arche) et s'inscrivant dans le droit fil des recommandations du groupe d'action financière (GAFI), que le dispositif TRACFIN est créé au sein du ministère de l'Économie et des Finances.

À l'origine, le GAFI

À ce jour, le GAFI, regroupant 39 membres (États, Commission européenne et Conseil de Coopération du Golfe), a pour mission de lutter contre le blanchiment d'argent puis, à partir de 2001, après les attentats du 11 septembre, le financement du terrorisme. Il émet des recommandations qui doivent irriguer, dans la pratique, les acteurs privés, financiers ou non financiers.

Si ses recommandations n'ont pas de valeurs contraignantes, dans les faits, les États qui souhaitent évoluer au sein de la communauté

internationale financière doivent s'y conformer. En Europe, certaines des recommandations émises ont fait l'objet de directives imposant aux États membres de les intégrer dans leur arsenal juridique. Il s'agit très souvent d'imposer des obligations à la charge des États et de certains professionnels privés, ou d'inciter ces derniers à développer des mesures de vigilance visant à limiter la possibilité que leurs activités puissent servir à du blanchiment d'argent ou au financement du terrorisme.

TRACFIN, le bras armé du GAFI en France

En France, c'est donc TRACFIN qui est chargé de la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme. Il regroupe une centaine d'agents de l'administration fiscale ainsi que des magistrats, des policiers et des gendarmes, comme officiers de liaison.

À son origine, le gouvernement avait plusieurs possibilités pour répondre aux recommandations du GAFI. Il pouvait créer un service spécialisé au sein du ministère des Finances ou dédier la mission

de lutte contre le blanchiment à un service de la police judiciaire. Il a en fait opté pour les deux. Ainsi, deux décrets du 9 mai 1990 créent, d'une part, l'office central de lutte contre la grande délinquance financière (OCRGDF) au sein de la Direction centrale de la police judiciaire, et, d'autre part, une cellule de coordination, « TRACFIN », au sein de la Direction générale des douanes et des droits indirects. En 2007, il est érigé en un service à compétence nationale et se dote de sa propre direction rattachée au ministre chargé de l'Économie et du Budget. Il rejoint le 1er cercle de la communauté du renseignement cette même année.

Ce choix fait de TRACFIN un service d'enquête administrative et non judiciaire, saisi sur la déclaration de soupçon d'un organisme financier, et soumis au dispositif anti-blanchiment ou d'une information provenant de toute personne publique, toute personne privée chargée d'une mission de service public ou des homologues étrangers de TRACFIN. Il ne peut donc pas s'autosaisir.

Son activité est donc principalement orientée vers l'analyse du renseignement propre à établir l'origine ou la destination délictueuse d'une opération financière. Cette analyse repose sur le

recoupement des données transmises afin de déterminer, pour une opération, l'origine des fonds, leur utilisation et le motif de cette opération. Il s'agit donc d'émettre un certain nombre d'hypothèses ou de scénarios afin, dans une seconde phase (judiciaire) réalisée par d'autres services, de confirmer ou d'infirmer le soupçon, et donc la légalité ou non de l'opération. Dans l'exercice de cette mission, il peut demander à un professionnel soumis à l'obligation de déclaration ou à toute personne publique ou personne privée exerçant une activité de service public des informations qui lui semblent nécessaires pour son investigation. Il bénéficie également d'un accès direct ou indirect à la plupart des fichiers détenus par les autres administrations, dont les fichiers de police judiciaire.

Au terme de son enquête, une présomption de soupçon sur la commission d'une infraction pénale peut être transmise à la justice, en application de l'article 40 du Code de procédure pénale. La partie exploitation opérationnelle est alors confiée à un autre service et notamment aux services judiciaires.

L'article 40 du Code de procédure pénale ne peut s'appliquer qu'aux informations qui ne sont pas

classifiées. En effet, il est impossible de transmettre à l'autorité judiciaire des informations classifiées, sauf à commettre le délit de compromission du secret de la défense nationale.

Contrairement à d'autres services de renseignement du 1er cercle, TRACFIN n'a ni activité clandestine ni activité de terrain, type surveillance, filature, écoutes, auditions, perquisitions, etc. TRACFIN ne travaille donc que sur des bases documentaires et sur des sources ouvertes. Les informations transmises à TRACFIN, et bien entendu ses investigations, sont secrètes, et ce secret s'impose tant au service qu'à ses partenaires privés.

TRACFIN a pour originalité de s'appuyer sur des sources et des capteurs étrangers au service, qu'il n'a pas besoin de recruter, puisque des obligations légales s'imposent aux professionnels et qu'ils en supportent le coût. Il faut également noter que TRACFIN ne peut traiter qu'avec les professions désignées par les textes (prévues à l'article L. 561-2 du Code monétaire et financier) et ne peut, par exemple, enquêter sur des informations provenant de particuliers. Ces professions, issues du secteur financier (banque-assurances, changeurs

manuels…) et non financier (professions du chiffre et du droit), lui font parvenir des informations signalant des flux financiers atypiques.

Le financement du terrorisme dans le collimateur

Outre ces missions visant en particulier la délinquance de droit commun et notamment le trafic de produits stupéfiants, TRACFIN mène aussi des analyses sur le financement du terrorisme. Toutefois, dans ce cas, ce n'est pas l'origine des fonds qui est la cible des investigations, mais leur destination. C'est d'ailleurs principalement pour cette activité que TRACFIN a pu intégrer le cercle très restreint des services de renseignement du 1er cercle.

Pour Jean-Baptiste Carpentier, ancien directeur de TRACFIN, « il s'agit d'une exploitation systématique des "signaux faibles" (donc l'analyse des transactions, même modestes) permettant de contribuer aux enquêtes antiterroristes, qu'elles soient judiciaires ou administratives, permettant notamment de cartographier des réseaux de soutien à des groupes terroristes, de suivre des itinéraires

de terroristes en France ou à l'étranger, voire d'anticiper des retours de terroristes sur le sol national ».

Il sensibilise également les professionnels assujettis au titre du Code monétaire et financier au dispositif de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme.

Regroupant près de 150 agents, originaires des douanes, mais aussi d'autres ministères, et contractuels, TRACFIN est articulé autour de deux départements :

- le département de l'analyse, du renseignement et de l'information, chargé du traitement en amont des informations ;
- le département des enquêtes, assurant les investigations complexes sur les affaires les plus sensibles ou les plus importantes.

Une division, qui est montée en puissance depuis 2007, est également spécifiquement chargée de la lutte contre le financement du terrorisme.

Certaines professions sont tenues de déclarer les sommes inscrites dans leurs livres, les opérations ou tentatives d'opérations portant sur des sommes dont elles savent, soupçonnent ou ont de bonnes

raisons de soupçonner qu'elles proviennent d'une infraction passible d'une peine privative de liberté supérieure à un an ou participent au financement du terrorisme ou d'une fraude fiscale. Pour les établissements de crédit, de paiement et de monnaie électronique, les opérations de transmission de fonds effectuées à partir d'un versement d'espèces ou au moyen de monnaie électronique, les déclarations doivent être effectuées à partir de 1000 € par opération et 2000 € cumulés par client, sur un mois calendaire.

La Direction nationale du renseignement et des enquêtes douanières (DNRED)

La lutte contre les grands trafics passe obligatoirement par une activité de renseignement. De nombreuses saisies ne sont réalisées que sur la base d'informations recueillies auprès de différentes sources. Il en est de même du démantèlement de nombreux réseaux ou organisations criminels. Il était donc logique que, dans le cadre de sa mission de lutte contre les

trafics, la douane se voie doter d'un service de renseignement, même si sa constitution s'est faite par étapes.

À l'origine, un petit bureau spécialisé

C'est dans le courant des années 1930 que la DNRED émerge sous la forme d'un premier bureau parisien spécialisé dans les enquêtes. Il s'agissait alors de réaliser des enquêtes à la suite du passage de marchandises ou de voyageurs au contrôle des vérificateurs douaniers. Par ailleurs, la vingtaine d'agents de ce bureau devait également lutter contre la contrebande de marchandises qui avaient donc échappé aux contrôles des douanes. En 1937, ce bureau devient le Service de répression des fraudes douanières et voit sa compétence étendue à la région parisienne. En 1956, il prend l'appellation de Service national des enquêtes douanières et couvre l'ensemble du territoire national, ce qui conduit à la création de différentes antennes. Dans les années 1960-1970, il s'illustre notamment dans la lutte contre le trafic de stupéfiants, qui est alors en plein essor.

C’est par arrêté du 15 juillet 1969 que la Direction nationale des enquêtes et de la documentation est créée et qu’elle voit sa compétence nationale confirmée. En 1973, la Direction conserve son acronyme, mais devient la Direction nationale des enquêtes douanières.

Ce n’est qu’en 1988 qu’elle prend son nom actuel et devient la Direction nationale du renseignement et des enquêtes douanières. Service à compétence nationale depuis 2007, intégré à la Direction générale des douanes et droits indirects (DGDDI), il dépend donc du ministère des Finances.

En 2008, en même temps que TRACFIN, la DRNED intègre le 1er cercle de la communauté du renseignement. Elle dispose d’ailleurs, bien avant 2008, de toutes les caractéristiques d’un service de renseignement. Elle gère des sources humaines. Elle peut bénéficier des dispositions de la loi du 10 juillet 1991 sur les interceptions de sécurité. Elle met en œuvre l’ensemble des techniques de renseignement.

Les écoutes et le droit

Dans un arrêt du 24 avril 1990, la Cour européenne des droits de l'homme a jugé que les écoutes téléphoniques, telles qu'elles étaient pratiquées, ne répondaient pas aux exigences de l'article 8 de la Convention européenne des droits de l'Homme. La pratique des écoutes téléphoniques a donc été réglementée par la loi du 10 juillet 1991. Cette loi, abrogée par l'ordonnance n° 2012-351 du 12 mars 2012, a été reprise dans le Code de la sécurité intérieure. Depuis, ces dispositions du Code de la sécurité intérieure ont été modifiées notamment par la loi n° 2015-912 du 24 juillet 2015 relative au renseignement et la loi n° 2016-731 du 3 juin 2016 renforçant la lutte contre le crime organisé.

Le secret des correspondances émises par la voie des communications électroniques est garanti par la loi. Il ne peut être porté atteinte à ce secret que par l'autorité publique, dans les seuls cas de nécessité d'intérêt public prévus par la loi et dans les limites fixées par celle-ci. Il en existe deux catégories : les interceptions judiciaires décidées sous le contrôle d'un magistrat et les interceptions de sécurité relevant du pouvoir exécutif sous le contrôle d'une commission spéciale. Peuvent être autorisées, à titre exceptionnel, dans les conditions prévues par l'article 4, les

interceptions de correspondances émises par la voie des communications électroniques ayant pour objet de rechercher des renseignements intéressant la sécurité nationale, la sauvegarde des éléments essentiels du potentiel scientifique et économique de la France, ou la prévention du terrorisme, de la criminalité et de la délinquance organisées et de la reconstitution ou du maintien de groupements dissous en application de la loi du 10 janvier 1936 sur les groupes de combat et les milices privées.

Une mission de lutte contre les trafics

Forte de près de 700 agents (enquêteurs, exploitants du renseignement, agents des recherches, cyberdouaniers, enquêteurs spécialisés des systèmes d'information), la DNRED est chargée de mettre en œuvre la politique du renseignement, du contrôle et de la lutte contre la fraude en matière douanière. Elle dispose de pouvoirs spécifiques définis par le Code des douanes et exerce son activité sur l'ensemble du territoire douanier national.

Dans ce cadre, elle assure une mission de lutte contre les grands trafics en devant mettre hors d'état de nuire les organisations criminelles qui se livrent à la contrebande d'armes, de stupéfiants, de tabac et de produits contrefaisants, portant atteinte au commerce légal et présentant des risques pour la santé publique.

Au regard de la multiplication des trafics par voie maritime, la DNRED s'est également fortement investie dans l'action de l'État en mer et entretient d'importantes relations avec la Marine nationale ou les forces maritimes étrangères en leur fournissant des renseignements permettant d'intervenir contre les navires des trafiquants.

La DNRED intervient principalement dans la lutte contre les activités criminelles et les flux financiers clandestins (principalement contre les narcotrafics), contre le terrorisme et son financement, en appui des autres services de renseignement, et contre la prolifération des armes de destruction massive et de leurs vecteurs en lien avec la DGSE.

Elle regroupe trois directions.

La Direction du renseignement douanier (DRD)

Elle anime et coordonne la filière « renseignement ». Elle conçoit le plan national de renseignement, centralise et traite les informations sur la fraude. Elle réalise des études et des analyses permettant l'orientation de l'action des services.

C'est au sein de la DRD que se trouve l'unité de veille Internet « Cyberdouane » créée en 2009. Elle a pour fonction de recueillir et d'exploiter tous les renseignements utiles dans la lutte contre les fraudes sur Internet en matière de trafics de marchandises prohibées, réglementées ou fortement taxées. La cellule Cyberdouane est constituée d'une quinzaine de personnes, dont dix analystes en cybercriminalité. Ces agents bénéficient d'une formation spécifique et de logiciels qui leur permettent d'effectuer une veille sur Internet, afin d'établir des liens entre différents sites, forums ou mots-clés, et de cartographier les fraudes complexes. La mission de veille consiste essentiellement à identifier les personnes physiques ou morales qui se cachent derrière un site de vente en ligne, une adresse électronique ou

un pseudonyme sur un site de petites annonces, un forum, un blog ou un réseau social.

La Direction des enquêtes douanières

Elle dispose d'une compétence d'exception en matière de lutte contre la grande fraude. Ces missions complètent la compétence générale d'attribution des services régionaux d'enquête.

La Direction des opérations douanières

Elle recherche et recueille le renseignement opérationnel, notamment celui en provenance d'une source humaine. Elle utilise les interceptions de sécurité, des opérations de livraisons surveillées et d'infiltration, ainsi que les éventuelles informations provenant des services étrangers. Elle s'appuie sur vingt-trois implantations territoriales en métropole, en Guyane et aux Antilles.

La DNRED est un service administratif et n'a pas de compétences judiciaires. En ce sens, elle collabore avec le Service national de la douane judiciaire (SNDJ), service à compétence nationale créé

en 2002, qui a doté la douane de compétences judiciaires et qui est chargé d'effectuer les enquêtes judiciaires dans les conditions fixées par l'article 28-1 du Code de procédure pénale. C'est ainsi que dans de nombreux dossiers, le SNDJ reprend les renseignements recueillis par la DNRED, pour mettre en œuvre des enquêtes.

La DNRED est également l'interlocutrice privilégiée des services de douanes étrangers pour l'échange de renseignements et la conduite d'opérations conjointes. Elle entretient par ailleurs des coopérations avec l'Office européen de lutte antifraude (OLAF) et Europol.

Bien entendu dans son action, et face à l'ingéniosité des trafiquants, la DNRED doit sans cesse s'adapter. Meilleur ciblage de ses contrôles, connaissances actualisées des vecteurs de fraudes et de trafics, positionnement territorial à proximité des trafics sont des enjeux majeurs pour cette Direction.

En 2001, à la suite de l'évolution de la menace terroriste, la DNRED s'est dotée d'un Groupe opérationnel de lutte contre le terrorisme.

DANS CE CHAPITRE

EMS 3, BCRP, SNRP

•

Le maillage territorial du renseignement pénitentiaire

Chapitre 15
En prison, on surveille discrètement

On parle souvent de la prison comme d'une école du crime. Il est aujourd'hui incontestable que pour certains individus, la prison est un moyen de poursuivre leur parcours criminel, parfois d'y développer de nouvelles compétences et collaborations, et d'être quelquefois plus sensibles à certains discours radicaux. Le milieu carcéral est aussi un univers à part, avec ses propres règles, et qui nécessite de la part de l'administration pénitentiaire une activité de surveillance visant, en

premier, à éviter les évasions et les mouvements d'agitation des détenus.

Si la prison est par nature dissuasive, sa principale fonction, par le biais de la privation de libertés, est de convaincre le criminel de ne pas récidiver et d'écarter, pendant un temps, celui-ci de la société. Mais la prison a aussi son lot d'effets pervers. En réduisant les possibilités d'intégration sociale, par le biais de l'exclusion et de la stigmatisation, l'incarcération peut renforcer l'identité criminelle et favoriser la récidive. Il est également important de noter que les interactions sociales au sein de la prison entre les criminels peuvent permettre à certains détenus de développer leurs compétences criminelles et d'étendre leur réseau.

Si le renseignement a toujours été une activité pratiquée par l'administration pénitentiaire, ne serait-ce que pour assurer la discipline interne, anticiper les violences ou lutter contre certaines infractions (trafics, vols, etc.), il n'a fait l'objet d'une structuration et d'une prise en compte organisationnelle qu'assez tardivement, et ce notamment à l'aune des mutations de la menace terroriste et du développement des phénomènes de radicalisation islamiste.

EMS 3, un service de renseignement embryonnaire

C'est par un arrêté du 7 janvier 2003, portant organisation en bureaux de la Direction de l'administration pénitentiaire, complété par un arrêté du 9 juillet 2008, qu'un bureau nommé EMS 3 est créé au sein de l'état-major de sécurité de la Direction de l'administration pénitentiaire. Si la structure existait depuis les années 1980, c'était sans réelle officialisation jusqu'à l'adoption de ces textes.

Texte

Selon l'article 4 de l'arrêté de 2008, ce service est chargé « de recueillir et d'analyser l'ensemble des informations utiles à la sécurité des établissements et des services pénitentiaires. Il organise la collecte de ces renseignements auprès des services déconcentrés et procède à leur exploitation à des fins opérationnelles. Il assure la liaison avec les services centraux de la police et de la gendarmerie ».

Sa mission consiste tant dans le suivi et l'évaluation de la situation des établissements pénitentiaires au regard des risques d'incidents graves (prévention des évasions, intrusions,

mouvements collectifs et actions concertées de détenus, etc.) que dans la collecte, le croisement et l'analyse des renseignements concernant des détenus particulièrement signalés, notamment au titre du terrorisme.

Depuis les attentats commis par Mohammed Merah en 2012, puis ceux de janvier 2015, le renforcement du renseignement pénitentiaire a fait l'objet de nombreuses discussions, tant la question de la radicalisation en prison a été au cœur du débat public et demeure un sujet de préoccupation majeur pour les autorités. Il est en effet clairement admis aujourd'hui que les prisons sont devenues des lieux très importants pour le recrutement de djihadistes. La surveillance des prisons est donc essentielle dans la lutte contre le terrorisme. L'accroissement du prosélytisme en détention, puis des craintes relatives à la prison « école du terrorisme » ont donc conduit à renforcer progressivement le rôle et les moyens des personnels pénitentiaires chargés du renseignement et leurs liens avec les services de renseignement existants.

La renaissance d'un Bureau central du renseignement

pénitentiaire (BCRP)

Pourtant, le bureau EMS 3 est dissous en 2015 par Christiane Taubira, garde des Sceaux. Celle-ci s'était fermement opposée à ce que l'administration pénitentiaire devienne un service de renseignement à part entière. Selon elle, les surveillants de prison ne pouvaient pas préparer la réinsertion des détenus tout en les espionnant à leur insu. Par ailleurs, elle considérait que le ministère de la Justice, du fait de ses fonctions de protecteur des libertés individuelles, ne pouvait pas se positionner comme un acteur chargé de recueillir secrètement des informations.

Ces préventions ont été loin d'être partagées par son successeur. Ainsi, en janvier 2017, conscient de la nécessité de renforcer cette activité qui est essentielle à la surveillance des individus potentiellement dangereux, le nouveau ministre de la Justice, Jean-Jacques Urvoas annonce la création d'un nouveau Bureau central du renseignement pénitentiaire (BCRP) au sein de la nouvelle sous-direction de la sécurité pénitentiaire.

Le BCRP nouvelle version a été installé en avril 2017 et se voit doter de 40 agents. Il s'articule

autour d'un pôle « terrorisme et criminalité internationale » et d'un pôle « grand banditisme ». La répartition des suivis s'opère selon un découpage géographique, correspondant aux principaux foyers de criminalité organisée et à l'organisation territoriale des services déconcentrés. Un troisième pôle « documentation » a été créé en 2013. Le bureau réalise des études générales et des synthèses sur les évolutions de la population pénale, la recomposition de la criminalité et des réseaux terroristes.

En prison, tout se sait… ou presque

L'échelon régional comprend dix cellules interrégionales de renseignement pénitentiaire (CIRP) au sein des dix directions interrégionales des services pénitentiaires. Ces cellules sont animées aujourd'hui par des délégués inter-régionaux au renseignement pénitentiaire, appuyés depuis début 2016 par des analystes veilleurs, investigateurs numériques, chargés d'analyser le contenu des ordinateurs portables appartenant aux détenus, et des traducteurs arabophones. Le travail

de la CIRP repose notamment sur les informations recueillies dans les coursives des établissements pénitentiaires.

Un réseau local recouvre l'ensemble des établissements. Il est composé de près de 200 délégués locaux au renseignement pénitentiaire (DLRP). Ces agents n'occupent généralement pas ces fonctions à temps complet : certains y consacrent 10 % de leur temps et d'autres 100 %. Au total, le renseignement pénitentiaire mobilise aujourd'hui plus de 180 personnes, ce qui peut sembler encore notoirement insuffisant lorsque l'on rapporte ce chiffre aux 189 établissements pénitentiaires, 68000 détenus et 235000 personnes suivies en milieu ouvert.

En prison, tout se sait, tout se voit, ce qui implique une très grande discrétion pour les agents chargés de cette mission. Ils doivent trouver des solutions pour échanger avec leurs collègues ou les détenus susceptibles de leur livrer de l'information sans que personne ne puisse soupçonner ces échanges.

Selon les responsables de l'administration pénitentiaire, près de 95 % du renseignement pénitentiaire provient de renseignements humains.

Certains détenus collaborent ponctuellement. D'autres peuvent être recrutés et immatriculés comme source, après que le délégué local a pu tester leur fiabilité en leur confiant diverses missions. L'administration pénitentiaire dispose de plusieurs leviers pouvant inciter spontanément ou de façon provoquée un détenu à collaborer : favoriser ou accélérer un transfert d'établissement, un changement de cellule, voire la possibilité de permettre de travailler en prison.

La CIRP intervient en appui des délégués locaux avec les mêmes moyens techniques et juridiques que la police judiciaire ou les autres services de renseignements : pose de micros ou de caméras dans les cellules et les parloirs, interceptions téléphoniques ou exploitation des supports numériques retrouvés au cours des fouilles.

Lorsque les informations recueillies sont vérifiées et consolidées, elles peuvent faire l'objet d'une transmission à la justice dans les cas où une infraction a été commise ou est en passe de l'être, comme un projet d'évasion. Elles sont également exploitées par l'administration pénitentiaire pour isoler un meneur ou empêcher qu'un groupe se forme. Car les phénomènes de bandes et les

rivalités entre elles se retrouvent en prison. Certaines peuvent s'inscrire dans des logiques de trafic ou tenter de s'imposer en détention par la violence. Il faut donc aussi avoir une bonne connaissance des détenus et des caractéristiques de certaines bandes afin de mieux appréhender leur appartenance à tel ou tel groupe.

L'affirmation du rôle du renseignement pénitentiaire

À l'occasion des débats relatifs à la loi du 3 juin 2016 renforçant la lutte contre le crime organisé et le terrorisme, le Parlement consacre l'arrivée du renseignement pénitentiaire dans le 2e cercle de la communauté du renseignement, malgré les réticences de certaines catégories de personnels de l'administration pénitentiaire et de l'administration centrale, qui observent que « comparés aux services spécialisés du renseignement, les services de l'AP sont de petits artisans qui ne disposent pas de l'infrastructure nécessaire pour superviser toutes les techniques de renseignement et appliquer les dispositions de la loi ». Ainsi, l'article L. 811-4 du Code de la sécurité intérieure dispose désormais que les services du

ministère de la Justice peuvent être autorisés à mettre en œuvre des techniques de recueil de renseignement dans des conditions prévues par un décret en Conseil d'État pris après avis de la Commission nationale de contrôle des techniques de renseignement.

Toutefois, lors de son audition par la commission d'enquête sur la lutte contre le terrorisme à l'Assemblée nationale, le 4 avril 2016, la directrice de l'administration pénitentiaire a reconnu que « les capacités d'analyse du bureau du renseignement pénitentiaire étaient aujourd'hui très faibles » et que « l'administration pénitentiaire avait besoin de passer à la vitesse supérieure et de se charpenter sur sa capacité à analyser ce qui se passe à l'intérieur des établissements et à le corréler avec ce qui se passe à l'extérieur ». Ce constat sera confirmé par le garde des Sceaux le 1er juin 2016 devant les mêmes parlementaires, auxquels il indiquera que « tout [était] à faire dans le domaine du renseignement pénitentiaire », car « il n'y a pas de réalité du renseignement pénitentiaire au ministère de la Justice aujourd'hui ». Il observe alors que « s'il y a des outils, des services, des bureaux, des

personnels, donc de quoi travailler, tout est à définir sur la façon dont ces personnels travaillent, la formation dont ils ont besoin, les moyens qui doivent leur être dédiés, et surtout sur l'élaboration d'une doctrine de ce que doit être le renseignement pénitentiaire ».

La loi du 28 février 2017 relative à la sécurité publique a prévu que les services de l'administration pénitentiaire puissent mettre en œuvre certaines techniques de renseignement à l'encontre des seules personnes détenues, aux fins de prévenir les évasions et d'assurer la sécurité au sein des établissements pénitentiaires.

Le SNRP, nouvelle dimension du renseignement en détention

En mai 2019, le BCRP devient un service à compétence nationale dénommé Service national du renseignement pénitentiaire (SNRP) rattaché au directeur de l'administration pénitentiaire. Avec cette nouvelle réforme, le service s'est émancipé d'une double tutelle hiérarchique et fonctionnelle. Les agents locaux avaient autrefois deux chefs : le renseignement et leur chef d'établissement.

Désormais, les cellules interrégionales et les délégations locales sont sous l'autorité exclusive du renseignement pénitentiaire. Ce service regroupe cinq bureaux : administration, opérations, investigation et analyse, dossiers réservés et affaires juridiques.

L'accès au fichier des signalements pour la prévention de la radicalisation à caractère terroriste (FSPRT) et la présence systématique du renseignement pénitentiaire aux groupes d'évaluation départementaux (GED) ont contribué à parfaire l'intégration du SNRP et des CIRP dans la communauté du renseignement et tout particulièrement auprès de la Direction générale de la sécurité intérieure, du Service central du renseignement territorial et de la Direction du renseignement de la préfecture de Police de Paris.

DANS CE CHAPITRE

La sous-direction de l'anticipation opérationnelle

•

Le service de renseignement criminel

Chapitre 16
La gendarmerie, un acteur historique méconnu

Longtemps, la gendarmerie nationale a fait semblant de ne pas avoir de service de renseignement. Et longtemps, la police a fait savoir que la gendarmerie ne faisait pas de renseignement.

Pourtant, dès sa sédentarisation, et avant même que les polices municipales soient tardivement étatisées à partir de 1851 et hors de Paris, la gendarmerie demeure une source majeure d'information. Ainsi, selon les dispositions du décret du 1er mars 1854, la gendarmerie est la seule

force de police compétente « dans toute l'étendue du territoire continental et colonial de l'Empire ».

La plupart des textes relatifs à l'organisation de la gendarmerie mentionnaient que celle-ci devait informer l'autorité administrative des questions d'ordre public. Mais à partir de la III^{e} République et du mouvement d'étatisation des polices municipales, conduisant également à la création de services spécialisés de renseignement (commissaires spéciaux, 2^{e} bureau puis contrôle de la surveillance du territoire), la gendarmerie devient plus discrète, même si elle continue à participer au contrôle politique et social de l'opinion grâce, notamment, au maillage territorial de ses brigades.

À l'issue de la Seconde Guerre mondiale, et dans le cadre de réforme du contre-espionnage qui confie au ministère de l'Intérieur cette activité, la gendarmerie préfère orienter ses missions vers la protection de la population et développer ses compétences dans certains domaines tels que le maintien de l'ordre ou la police technique et scientifique. Cela n'empêche pas les militaires de l'armée de continuer à collecter un certain nombre d'informations, mais en évitant toute confrontation

directe avec les RG ou la DST. Ainsi, si la DGGN a bien su créer un Bureau de lutte antiterroriste (BLAT) en 2003, il faudra attendre 2013, et cinq années après son intégration au ministère de l'Intérieur, pour que la DGGN se dote visiblement d'une sous-direction chargée du renseignement (sans le dire, pourtant explicitement, dans l'intitulé exact de ce nouveau service central).

Texte

Lors de la réforme du renseignement de 2008, certains observateurs notent que la gendarmerie nationale est écartée et qu'elle n'est pas intégrée au nouveau dispositif porté principalement par la police nationale. Pourtant, dès 2009, les gendarmes sont présents dans les nouveaux services de l'information générale, et ce malgré les réticences de nombreux policiers. Ce qui semble en adéquation avec l'article L. 421-1 du Code de la sécurité intérieure, issu de la loi du 3 août 2009 relative à la gendarmerie, et qui prévoit que celle-ci « contribue à la mission de renseignement et d'information des autorités publiques, à la lutte contre le terrorisme ainsi qu'à la protection des populations ».

Ainsi, progressivement, les gendarmes intègrent les SDIG, puis les services zonaux du

renseignement territorial (SZRT), avant de créer en 2015 des antennes RT en zone gendarmerie pour aller au plus près des foyers de « radicalité ».

Ces antennes sont composées exclusivement de militaires et installées dans les brigades de gendarmerie, mais sont rattachées aux services départementaux du renseignement territorial. Avec plus de 70 antennes, le renseignement territorial gendarmerie dispose donc désormais d'un maillage qui consolide son autonomie.

De même, trois services départementaux du SDRT sont dirigés par des officiers de gendarmerie. Au total, le renseignement territorial devrait employer plus de 400 gendarmes, soit 15 % des effectifs du RT.

La création de la sous-direction de l'anticipation opérationnelle (SDAO)

À partir de 2013, la gendarmerie, que certains soupçonnent de vouloir doubler le RT, s'impose aussi dans le paysage en créant la sous-direction de l'anticipation opérationnelle, qui doit lui permettre

de disposer « d'une capacité propre d'appréciation de la situation ».

Elle se fixe comme missions l'identification et la hiérarchisation des risques et menaces susceptibles de provoquer l'engagement, à court ou moyen terme, des moyens de la gendarmerie. Les attributions des différentes structures et des responsables déjà en place sont précisées :

- « bureaux renseignement » dans les régions ;
- « cellules renseignement » dans les groupements ;
- « officiers adjoints renseignement » qui animent l'activité des structures dédiées à la mission de renseignement au niveau départemental, régional et zonal.

La SDAO regroupe 500 militaires (dont une cinquantaine au niveau central) et anime la chaîne territoriale du renseignement à partir des 60000 capteurs que représentent les gendarmes départementaux. Cette chaîne comprend :

- un échelon local pour le recueil du renseignement (mission confiée au gendarme dans sa brigade) ;

- un échelon départemental situé au niveau du groupement où œuvrent un officier adjoint renseignement et la cellule renseignement, afin de participer au recueil de renseignement et d'élaborer une analyse de premier niveau ;
- un échelon régional et zonal où se situent également un officier adjoint renseignement ainsi qu'un bureau de renseignement.

Toute l'information est intégrée dans un système qui constitue le cœur de l'organisation : la base de données et de sécurité publique (BDSP).

Depuis 2013, la gendarmerie nationale cherche ainsi à s'imposer comme un acteur incontournable et fortement visible dans le domaine du renseignement, même si cet « entrisme » suscite parfois d'importantes frictions avec la police nationale, tant du côté des syndicats que des services opérationnels, et notamment du renseignement territorial.

De nombreux acteurs considèrent que si la gendarmerie contribue à la collecte d'informations, elle ne peut être assimilée à un service de renseignement. Elle prend toutefois de plus en plus de place dans le dispositif. Ainsi, devant les députés

de la commission d'enquête relative aux moyens mis en œuvre par l'État, créée le 26 janvier 2016 pour lutter contre le terrorisme, le général Pierre Sauvegrain, sous-directeur de l'anticipation opérationnelle de la gendarmerie nationale, note que « l'insertion de gendarmes au sein de la DGSI », à l'instar de leur présence « au sein des autres entités du premier cercle » du renseignement, fait partie des « mesures à étudier ».

À la PJGN aussi, on fait du renseignement

Si les services spécialisés de la Direction centrale de la police judiciaire (DCPJ) entendent davantage développer le renseignement criminel, la gendarmerie n'est pas en reste.

Le Service central de renseignement criminel (SCRC) succède ainsi au Service technique de recherches judiciaires et de documentation (STRJD) créé en 1976. Il forme avec l'Institut de recherches criminelles de la gendarmerie nationale (IRCGN) et le Centre de lutte contre les criminalités

numériques (C3N) le Pôle judiciaire de la gendarmerie nationale (PJGN).

Le SCRC a pour mission de centraliser et d'exploiter les informations judiciaires relatives aux crimes et délits ainsi qu'aux recherches de personnes et de véhicules qui lui sont transmises par l'ensemble des unités de la gendarmerie. Ces informations sont recueillies dans le but de recenser certains phénomènes criminels en vue de procéder à des rapprochements en matière de modes opératoires ou de typologie criminelle.

Le SCRC est également à l'origine de nombreuses notes de veille sur des phénomènes criminels et travaille en outre à la mise en place de logiciels visant à mieux identifier les foyers de délinquance et ainsi mieux adapter les réponses de la gendarmerie. Il constitue en outre le point central de référence pour la gendarmerie nationale en matière d'analyse criminelle ou comportementale (*profiling*).

DANS CE CHAPITRE

Le Conseil national du renseignement

•

Le coordonnateur national du renseignement et de la lutte antiterroriste

Chapitre 17
Une coordination difficile

Depuis 1958, le pouvoir exécutif cherche à mettre en place un dispositif de coordination des services de renseignement efficace et pérenne, ce qui a souvent relevé de la gageure au regard de la multiplication des services, de leurs rivalités et, très souvent, du faible intérêt des responsables politiques pour la matière. Ainsi, pendant cinquante ans, les solutions se sont souvent avérées plus complexes et moins efficientes que prévu.

Le comité interministériel du renseignement

Sous la présidence du général de Gaulle, l'orientation et la coordination des services relèvent du Premier ministre par l'entremise d'un comité interministériel du renseignement (CIR), créé par l'ordonnance nº 59-147 du 7 janvier 1959, portant sur l'organisation générale de la Défense. Il exerce son activité en collaboration avec le Comité permanent du renseignement (CPR), chargé de définir les grands axes de recherche dans ce domaine. Le Secrétariat général de la défense nationale est chargé d'assister le gouvernement en matière de politique de défense. Il a la responsabilité du CIR et du CPR.

Le décret d'application, publié le 17 octobre 1962, prévoit la réunion des ministres compétents, du secrétaire général du gouvernement, du secrétariat général des affaires africaines et malgaches (relevant de la présidence de la République) et du directeur général du SDECE, placé à l'époque sous l'autorité de Matignon. La coordination relève donc du chef du gouvernement et ne concerne que l'action extérieure.

En pratique, ce sont ces réunions informelles qui ont servi d'instances d'échanges et de coordination : une fois par mois, voire à des rythmes plus soutenus. Les directeurs de cabinet des ministres de l'Intérieur, de la Défense et des Affaires étrangères, le directeur général de la police nationale, celui de la DST, le préfet de police, le directeur central des Renseignements généraux, le secrétaire général de la défense nationale ainsi que le directeur du SDECE ont pris l'habitude de se réunir et d'échanger sur les affaires sensibles. On trouvera même des indications partielles selon lesquelles une structure de coopération interministérielle pour lutter contre l'OAS aurait été mise en place à l'Élysée.

En 1981, François Mitterrand ne porte pas une grande estime au renseignement et a plutôt tendance à penser que les services ne sont pas très fiables (l'affaire du Rainbow Warrior le conforta dans sa vision, voir chapitre 11). Il considère, par ailleurs, que le renseignement extérieur relève du chef d'état-major particulier et de la cellule diplomatique, et que le renseignement intérieur relève du ministère de l'Intérieur. Il ne contribuera

donc pas à activer un dispositif de coordination au cœur de l'Élysée.

Les attentats terroristes qu'a connus le pays en 1982 ont néanmoins incité les pouvoirs publics à s'intéresser à la question. Ainsi, en 1984, Pierre Joxe, ministre de l'Intérieur, crée l'Unité de coordination de lutte antiterroriste, mais le Premier ministre Laurent Fabius ne souhaite pas s'immiscer dans un domaine qu'il ne considère pas de sa responsabilité.

L'Unité de coordination de la lutte antiterroriste (UCLAT)

C'est donc en 1984 que Pierre Joxe décide de créer l'Unité de coordination de la lutte antiterroriste et en confie la mise en place à François Le Mouël, créateur, entre autres, de la Brigade de recherche et d'intervention du 36 quai des Orfèvres (DRPJ de Paris). Elle voit le jour par un arrêté du 8 octobre 1984 qui stipule que cette unité est en charge, sous l'autorité du directeur général de la police nationale, « de coordonner, animer et orienter l'action des directions et services de police en matière de lutte contre le terrorisme ». L'UCLAT

est donc un service qui agrège de nombreuses compétences et qui, surtout, doit tenter de coordonner des services aux cultures et aux pratiques professionnelles parfois fort éloignées et qui, par ailleurs, sont souvent en concurrence. Elle a regroupé plus de 70 personnels.

L'UCLAT produit régulièrement une évaluation de la menace terroriste destinée à l'information du ministre de l'Intérieur pour adapter les dispositifs de sécurité. Cette évaluation concerne tant la menace émanant de groupes terroristes que celle pouvant peser sur les grands événements tels que les manifestations sportives, culturelles ou encore les sommets internationaux.

Par ailleurs, l'UCLAT centralise la mise en œuvre opérationnelle des mesures de police administrative destinées à prévenir les actes de terrorisme, en étroite collaboration avec les services spécialisés. Cela concerne :

- des interdictions de sortie du territoire ;
- des éloignements des étrangers liés à des activités terroristes ;
- des assignations à résidence ;
- le gel des avoirs ;

- le blocage des sites Internet faisant l'apologie du terrorisme.

Devant l'émergence et le développement des phénomènes de radicalisation, un dispositif de numéro vert et de formulaire Internet a été créé en 2014. Il permet de signaler aux autorités le processus de radicalisation d'une personne. Celle-ci est alors enregistrée dans le Fichier des signalements pour la prévention de la radicalisation à caractère terroriste (FSPRT).

L'UCLAT a créé en mars 2016 un département de sensibilisation et de contre-discours, qui organise des conférences de sensibilisation à destination des agents publics de l'État, et participe aux travaux du service d'information du gouvernement, rattaché au Premier ministre.

Le 1er janvier 2020, l'UCLAT a quitté la sphère de la Direction générale de la police nationale pour intégrer la Direction générale de la sécurité intérieure.

Le Conseil de sécurité intérieure

En 1986, Jacques Chirac, Premier ministre, tente de relancer la machinerie. Toutefois, il ne réunit pas le CIR et préfère, sous l'impulsion du préfet Philippe Massoni, créer une nouvelle instance, le Conseil de sécurité intérieure (CSI), qui voit le jour le 9 avril 1986, mais qui tombe très vite dans les abîmes des structures administratives non utilisées.

À son arrivée à Matignon, Michel Rocard, pour qui le renseignement est un sujet essentiel porté par Rémy Pautrat, son conseiller à la sécurité, se réinvestit sur la question de la coordination. Il conserve le Conseil de sécurité intérieure et réactive le CIR (décret nº 89-258 du 20 avril 1989) en élargissant sa composition à tous les services de renseignement et en précisant le rôle du chef de l'État. Une profonde réforme du renseignement est préparée, mais la guerre du Golfe et le peu de soutien du président de la République ne permettent pas de la présenter au Parlement. Une nouvelle fois, le dispositif cesse de fonctionner, car il est jugé trop lourd et trop peu réactif.

Les différents gouvernements qui se succèdent maintiennent un statu quo et la coordination relève alors plus du pilotage par le directeur de Cabinet ou

un conseiller que par une structure administrative formelle.

En 1997, Lionel Jospin, Premier ministre de cohabitation, institutionnalise le Conseil de sécurité intérieure (D. nº 97-1052 du 18 novembre 1997), qui est alors chargé de définir « les orientations générales de la politique de sécurité intérieure » et de coordonner l'intervention des ministères. Toutefois, le renseignement ne fait pas véritablement partie des prérogatives de cette instance.

Le 15 mai 2002, Jacques Chirac modifie le CSI. Il le place sous la présidence du chef de l'État, et un poste de secrétaire général est créé. Le rôle du CSI demeure néanmoins plus théorique qu'opérationnel, et les questions de renseignement restent de la compétence du secrétaire général de la Défense nationale, et donc du Premier ministre, qui relance alors (une énième fois) le CIR en y associant au besoin le Haut responsable à l'intelligence économique. En 2005, Dominique de Villepin, Premier ministre, ne conserve pas ce dispositif et reprend le principe des réunions informelles.

Du Conseil national du renseignement…

Il faut attendre 2007, lorsque Nicolas Sarkozy devient chef de l'État et qu'il a déjà en tête la réforme des services de renseignement, pour que la coordination des services devienne une priorité. Il reprend une grande partie des propositions défendues par Michel Rocard et publiées quelques mois avant l'élection présidentielle dans la *Revue Défense Nationale*.

Il s'efforce alors de replacer au cœur du dispositif la présidence de la République (tout comme en matière de défense nationale), et ce au détriment du Premier ministre, en mettant sur pied un Conseil national du renseignement et un coordonnateur installé à l'Élysée.

Il s'inspire notamment d'une des préconisations du *Livre blanc sur la sécurité et la défense nationale* de 2008 qui mentionne que « l'organisation du renseignement nécessite une meilleure coordination et la recherche de complémentarités mieux définies qu'aujourd'hui. C'est la raison pour laquelle une gouvernance renforcée sera mise en

place, articulée autour d'un Conseil national du renseignement ».

Texte

Le *Livre blanc* fournit même des orientations sur le rôle et la composition de cette nouvelle instance de gouvernance : « Au niveau stratégique, un nouvel échelon de coordination entre services de renseignement sera mis en place. Il fixera les orientations, répartira les objectifs et rendra les arbitrages nécessaires. Ce nouveau dispositif sera articulé autour, d'une part, d'un Conseil national du renseignement et, d'autre part, du coordonnateur national du renseignement, placé à la présidence de la République. [...] Le Conseil national du renseignement, présidé par le président de la République, réunira en formation plénière le Premier ministre, les ministres de l'Intérieur, de la Défense, des Affaires étrangères, de l'Économie et du Budget, le coordonnateur national du renseignement, les directeurs des services et le secrétaire général de la défense et de la Sécurité nationale qui en assurera le secrétariat. »

Le saviez-vous ?

Pendant quelques semaines, la création d'un poste de Conseiller à la sécurité nationale sur le modèle américain a fait l'objet de vives discussions, notamment avec l'état-major particulier et le

conseiller diplomatique, sherpa du président. Leur opposition ne permettra pas d'aboutir.

C'est le décret du 24 décembre 2009 qui reprend ces préconisations. Ainsi, le Conseil de défense et de sécurité nationale regroupe :

- le Conseil des armements nucléaires ;
- le Conseil national du renseignement (CNR). Ce dernier définit les grandes orientations assignées aux services de renseignement (stratégies et priorités). Il adopte une planification des objectifs et des moyens humains et techniques. Le conseil arrête la stratégie nationale du renseignement en un document public qui fixe, pour une période de trois à cinq ans, les grands axes de la politique du gouvernement en matière de renseignement.

… au coordonnateur national du renseignement et de la lutte contre le terrorisme (CNRLT)

Il peut paraître étonnant qu'il ait fallu attendre 2008 pour que la fonction de

coordonnateur national du renseignement soit créée. Avant cette date, et malgré la prégnance des menaces - notamment terroristes -, les différents chefs de l'État s'étaient quelque peu désintéressés de la question, laissant l'état-major particulier et la cellule diplomatique de l'Élysée traiter le renseignement extérieur, et la DST et les renseignements généraux le renseignement intérieur. Le renseignement n'apparaissait pas comme une matière unique et chaque service évoluait de son côté.

Il faut attendre la présidence de Nicolas Sarkozy et sa volonté de rendre plus fluide la coopération entre les différents services pour que ce poste soit créé, et bien qu'il n'apparaisse pas dans l'organigramme de l'Élysée avant 2017. C'est ainsi que peu de temps après la création du CNR, l'arrêté du 23 juillet 2008 désigne le premier coordonnateur national du renseignement, Bernard Bajolet, un diplomate. Ses missions sont précisées dans une lettre signée par le président de la République et qui reprend les principales orientations définies par le *Livre blanc sur la défense nationale* de 2008.

Le décret du 24 décembre 2009, réformant le Secrétariat général de la défense nationale

(renommé à cette occasion Secrétariat général de la défense et de la sécurité nationale, SGDSN), institutionnalise ce dispositif et définit le rôle du coordonnateur. Il doit :

- « coordonner l'action et s'assurer de la bonne coopération des services spécialisés constituant la communauté française du renseignement » ;
- produire chaque jour, à l'attention du président de la République et du Premier ministre, une synthèse de deux pages réalisée à partir des analyses des six services de la communauté du renseignement ;
- rédiger le plan national d'orientation du renseignement ;
- s'assurer que les services disposent des ressources indispensables à l'exercice de leurs missions et veiller à la mutualisation des moyens techniques.

Pour exercer son activité, le coordonnateur dispose d'une dizaine d'experts issus de différents ministères (Affaires étrangères, Défense, Intérieur, Économie et Budget) ou des services de renseignement et de contre-espionnage.

Si la création de cette fonction n'a jamais été remise en cause, son influence et ses capacités d'impulsion et de coordination ont en revanche fait l'objet de plusieurs critiques. Ainsi, en juillet 2016, la commission d'enquête sur les moyens mis en œuvre par l'État pour lutter contre le terrorisme constate « qu'après huit années d'existence, [le coordonnateur] est considéré comme un conseiller de l'Élysée plus qu'un réel coordonnateur, une incarnation symbolique de la communauté du renseignement davantage qu'un maillon important de la chaîne ». Elle se proposait de renforcer ses prérogatives en lui octroyant une capacité d'arbitrage budgétaire, pour en faire un véritable directeur national du renseignement.

À l'occasion du Conseil des ministres du 14 juin 2017, et conformément au souhait d'Emmanuel Macron, nouveau président de la République, le Premier ministre annonce la publication d'un futur décret transformant la Coordination nationale du renseignement en Coordination nationale du renseignement et de la lutte contre le terrorisme (CNRLT) et créant, en son sein, le Centre national de contre-terrorisme (CNCT).

Le coordonnateur national du renseignement et de la lutte contre le terrorisme coordonne l'action des services spécialisés et transmet les instructions du président de la République aux ministres responsables de ces services et s'assure de leur mise en œuvre. Il veille également à la mise en place et à l'effectivité, au sein de chaque ministère et sous l'autorité de chaque ministre, des mécanismes de coordination et d'échange d'informations internes.

Le Director of National Intelligence

Aux États-Unis, bien qu'il n'y ait pas vraiment d'équivalent à notre CNRLT, celui qui assure la coordination des services de renseignement américains (avec bien plus de pouvoirs qu'en France) est le Director of National Intelligence (DNI). Il est placé sous l'autorité directe du président des États-Unis. Il est en charge, depuis 1955, en tant que directeur de la CIA (sous le titre de Director of Central Intelligence), de la coordination des 17 agences composant la communauté du renseignement américain. Après les attentats du 11 septembre 2001 sur le sol américain, les enquêtes menées conjointement par le Congrès des États-Unis et par une commission nationale indépendante avaient conclu à la nécessité d'une profonde réforme du renseignement, incluant la création d'un poste de directeur du renseignement national indépendant, le directeur de la CIA, qui assurait cette fonction, payant le prix fort pour des erreurs de son agence (et des autres)...

Le 17 décembre 2004, le président Bush signait l'Intelligence Reform and Terrorism Prevention Act (IRTPA). Quatre mois plus tard, le 21 avril 2005, le nouveau DNI, John Negroponte, prenait ses fonctions. Son rôle a été renforcé en 2008 et 2012.

Le DNI assure la mise en œuvre du National Intelligence Program. Il dispose d'un effectif d'environ 1500 agents regroupés au sein de l'« Office of the Director of National Intelligence » (ODNI).

Par ailleurs, un National Security Advisor (en fait « Assistant to the President for National Security Affairs ») reste le principal conseiller du président des États-Unis pour les questions de sécurité.

Les instances internes de coordination aux services

La multiplicité des services opérationnels ayant une activité de lutte contre le terrorisme implique nécessairement des échanges d'information et des structures de coordination opérationnelle internes afin qu'il n'y ait pas de failles dans les dispositifs de surveillance et de suivi des individus considérés comme potentiellement dangereux.

Cette question a notamment été soulevée après l'affaire Merah. À l'époque, certains observateurs considèrent que ces événements ont principalement pour origine la faiblesse des échanges entre la DCRI et le SDIG de Toulouse. Un

rapport de l'Inspection générale de la police nationale avait alors proposé la création de bureaux de liaison installés au sein du service de l'information générale. La collaboration entre la gendarmerie et les SDIG a également souvent été pointée du doigt, ce qui avait d'ailleurs conduit à intégrer des gendarmes à l'échelon central et dans chaque service départemental.

En 2013, la réforme du renseignement intérieur a contribué à renforcer les relations entre services concourant au renseignement intérieur. Désormais, un adjoint de gendarmerie seconde le chef du SCRT, tandis que la SDAO accueille un commissaire et un capitaine de police. Par ailleurs, des bureaux de liaison départementaux (BDLD) ont été créés et réunissent la SDAO, la DGSI et le SCRT dans une perspective opérationnelle. Un bureau de liaison avec la DRPP a également été constitué au SCRT, et une coordination opérationnelle a vu le jour entre la DRPP et le SCRT concernant les départements de la grande couronne. Enfin, au niveau zonal, des bureaux de coordination réunissent la DGSI et le RT, sous la coupe d'un bureau de coordination national.

Entre la DGSI et la DGSE, la coordination s'est également améliorée : en mars 2014, une cellule commune a été implantée dans les locaux de la DGSI pour suivre « l'ensemble des dossiers de terrorisme en temps réel ». Cette cellule regroupe des agents de la direction du renseignement et de la direction technique. Elle a accès aux bases de données de la DGSE. La coopération s'est encore renforcée en octobre 2014 avec la création de deux cellules communes regroupant l'ensemble des services de renseignement.

La cellule Hermès

À l'initiative de la DRM, la cellule Hermès, implantée dans les locaux du Centre de planification et de conduite des opérations du ministère de la Défense, regroupe la DRM, la DRSD, la DGSE, la DGSI, la DNRED, TRACFIN et le Commandement des opérations spéciales.

Selon le général Christophe Gomart, chef de la DRM, « son but est d'enrichir le renseignement nécessaire à la planification et à la conduite des opérations en zone Levant et d'améliorer la connaissance des services de renseignement dans leurs domaines d'expertise autour de thématiques

transverses : organisation et activités de Daech et des autres groupes insurgés ». Elle permet « de décloisonner les services, de regrouper les spécialistes de tous les domaines du renseignement et les analystes sur une même thématique, de renforcer les synergies et de favoriser le partage du renseignement ».

La cellule Allat

Outre les six services du 1er cercle de la communauté du renseignement, cette cellule créée en 2015 comprend des représentants du Service central du renseignement territorial et de la Direction du renseignement de la préfecture de Police. Elle permet notamment d'arbitrer certains dossiers, d'orienter les recherches et de hiérarchiser les priorités.

Le bureau réservé

Le bureau réservé n'a ni existence officielle ni base légale. On ne le trouve pas dans l'organigramme du ministère des Armées, et pourtant, il assurerait une mission d'interface entre le ministre et les services de renseignement du ministère. On ne sait pas

grand-chose de ses missions tant le secret est bien gardé. Il traiterait des questions sensibles, voire très sensibles, et est destinataire des notes des trois services de renseignement du ministère (DGSE, DRM et DRSPD). C'est également lui qui instruirait les demandes d'autorisation d'interceptions de sécurité et des techniques de renseignement. Il assurerait aussi la coordination entre les trois services de renseignement et participerait à la rédaction des avis du ministre au sein de la commission interministérielle pour l'étude des exportations de matériel de guerre, sans compter ceux relatifs aux demandes de déclassification de documents.

DANS CE CHAPITRE

Le SGDSN

•

L'ANSSI

•

Le SISSE

Chapitre 18
Les autres instances publiques

Aux côtés des services de renseignement et des services de police et de gendarmerie qui opèrent dans ce domaine de manière incidente, d'autres organismes gouvernementaux, sans être des services de renseignement, contribuent néanmoins à la mission de renseignement et aux activités de prévention et de lutte contre le terrorisme ou la cybercriminalité.

Le Secrétariat général de la défense et de la sécurité nationale (SGDSN)

En 1906, le Conseil supérieur de la défense nationale (CSDN), qui réunit le chef de l'État et les membres concernés du gouvernement, se dote d'un secrétariat, qui devient un organe permanent en 1921. C'est le lointain ancêtre du SGDSN.

À disposition de l'exécutif, le SGDSN s'est imposé, au-delà des variations de sa dénomination, de son modèle d'organisation ou de son périmètre d'action, comme un élément indispensable pour contribuer à la politique de défense nationale de la France et mobiliser les nombreux départements ministériels y concourant.

Durant toute la guerre froide, malgré les différents changements d'appellation et de structure (état-major général ou secrétariat général de la défense nationale, formule qui l'emporte en 1962), le SGDN joue un rôle déterminant dans la programmation financière et industrielle des moyens affectés à la dissuasion nucléaire française.

Sa transformation en Secrétariat général de la défense et de la sécurité nationale, décidée en 2009 conformément aux préconisations du *Livre blanc* de 2008, acte l'existence d'un continuum entre les problématiques de sécurité et de défense.

Une vocation interministérielle

La vocation interministérielle du SGDSN est inscrite dès l'origine dans ses gènes et sa composition. La diversité de son personnel, venu aussi bien des différentes armées et formations militaires – terre, air, marine, gendarmerie, corps de l'armement – que de la fonction publique – grands corps de l'État, diplomatie, corps préfectoral, magistratures – ou du monde universitaire, en témoigne.

La diversité des profils fait à la fois l'originalité et la force du SGDSN, créant en son sein une culture de travail spécifique, qui favorise les synergies qu'il cherche justement à développer dans le travail interministériel.

S'il est placé sous l'autorité du chef du gouvernement, le SGDSN travaille aussi avec

l'Élysée, et joue un rôle de cohésion dans la préparation et la mise en œuvre des décisions de l'exécutif. Le SGDSN est d'ailleurs mandaté, selon les sujets, par l'Élysée ou Matignon, et le secrétaire général assure pour la présidence de la République le secrétariat des conseils de défense et de sécurité nationale, qui sont réunis à la discrétion du chef de l'État. Le SGDSN prépare les réunions du conseil, en rédige les relevés de décisions et suit la mise en œuvre des arbitrages qui y sont rendus.

La Loi de programmation militaire de 2009 a modifié l'organisation des structures qui délibéraient sur les questions de défense et de sécurité autour du président de la République. Le Conseil de défense et de sécurité nationale a ainsi été créé afin de définir dans une enceinte unique les orientations stratégiques aussi bien en matière de conduite des opérations extérieures, de dissuasion et de programmation militaire que de renseignement, de sécurité intérieure, économique et énergétique, ou de lutte contre le terrorisme. Deux formations spécialisées du CDSN ont néanmoins été créées pour traiter de questions très spécifiques et confidentielles : le Conseil des

armements nucléaires et le Conseil national du renseignement.

Des missions variées

Le SGDSN conduit une action de coordination interministérielle qui se manifeste à plusieurs niveaux. Il s'emploie en premier lieu à anticiper les menaces, à mettre en place et actualiser des cadres d'action pertinents pour répondre à des situations de crise. C'est le SGDSN qui a élaboré la définition de l'organisation de l'État pour la gestion des crises majeures ou qui est à l'origine de l'instruction interministérielle 10100, rédigée en 2010, qui a établi le régime juridique de la réquisition des forces armées à des fins de protection du territoire national, préfigurant l'opération Sentinelle déclenchée au lendemain des attentats de janvier 2015. C'est aussi le SGDSN qui, en 2013, s'est penché sur le renforcement des moyens de lutte contre la radicalisation et le terrorisme en rédigeant un rapport intitulé « Prévention de la radicalisation ».

Le SGDSN contribue également à l'organisation de la réaction des pouvoirs publics en cas d'événements majeurs. Il lui revient ainsi de

proposer au chef du gouvernement la convocation de la Cellule interministérielle de crise. Le SGDSN est à l'origine des adaptations de posture des grands plans gouvernementaux, tels que le plan Vigipirate, pour faire face à une aggravation de la menace ou assurer la sécurité de grandes manifestations. Par ailleurs, les retours d'expérience réguliers sur la gestion des crises permettent au SGDSN d'évaluer l'efficacité des dispositifs mis en œuvre et d'en envisager l'amélioration.

Dans le domaine économique, le SGDSN s'est aussi vu confier l'animation de politiques industrielles visant à renforcer le potentiel national dans le domaine des technologies de sécurité. Avec la Direction générale des entreprises du ministère de l'Économie, le SGDSN assure la coprésidence du Comité de la filière industrielle de sécurité, mis en place par le Premier ministre en 2013, afin d'identifier les besoins des grands donneurs d'ordre publics et privés, et de structurer une offre nationale compétitive pour satisfaire la demande qu'ils expriment.

Les missions du SGDSN se sont enrichies depuis quelques années d'un rôle d'opérateur de sécurité,

notamment dans le domaine cybernétique. Ainsi, le SGDSN est chargé depuis longtemps d'assurer les communications sécurisées du président de la République et du Premier ministre. Il dispose pour cela du Centre de transmissions gouvernemental (CTG). Il s'est en outre vu rattacher administrativement en 2016 le Groupement interministériel de contrôle (GIC), qui organise les interceptions téléphoniques administratives.

La dimension internationale de l'action du SGDSN s'illustre dans le cadre du contrôle des exportations de matériel de guerre, dans l'engagement de la France dans la lutte contre la prolifération ou à l'occasion de grandes négociations bilatérales.

Doté d'une direction des affaires internationales, stratégiques et technologiques, le SGDSN assure pour l'exécutif le suivi des grandes crises internationales. Il exerce en outre, sous l'autorité du Premier ministre, le contrôle des exportations de matériels de guerre, à travers une commission interministérielle prévue à cet effet. Face à la menace que constitue la prolifération des armes nucléaires, biologiques ou chimiques, le SGDSN apporte son concours à l'engagement de la France en faveur de mécanismes multilatéraux de contrôle.

Depuis 2015, le secrétaire général de la défense nationale préside également le Conseil national consultatif pour la biosécurité, chargé de conduire des travaux sur les risques de détournement des sciences du vivant.

L'Agence nationale de sécurité des systèmes d'information (ANSSI)

Si l'Agence nationale de sécurité des systèmes d'information n'est pas un service de renseignement, c'est néanmoins un partenaire incontournable des services dans le cadre de la lutte contre la cybercriminalité. Créée le 7 juillet 2009, à la suite des préconisations du *Livre blanc sur la défense et la sécurité nationale* de 2008 qui mettent notamment l'accent sur les risques liés à des attaques informatiques sur les infrastructures du pays, l'Agence est aujourd'hui rattachée au Secrétariat général de la défense et de la sécurité nationale.

Bien que de création récente, elle n'en relève pas moins de lointains prédécesseurs : Direction technique du chiffre créée en 1943 par la France

libre à Alger, transformée en Service central technique du chiffre en 1951, Service central du chiffre et de la sécurité des télécommunications en 1977, Service central de la sécurité des systèmes d'information en 1986 et Direction centrale de la sécurité des systèmes d'information créée en 2001 au sein du SGDN.

Elle est chargée de proposer ou de définir des normes et des règles à appliquer afin de garantir la protection des systèmes d'information de l'État, de vérifier si ces mesures sont bien mises en pratique et d'assurer un système de veille et d'alerte en cas d'attaque.

Elle entretient des liens avec ses homologues étrangers, mais également avec les industriels des télécoms, des réseaux et de l'Internet. De même, les relations entre l'ANSSI et l'état-major des armées, et sa structure liée à la cyberdéfense, sont très étroites.

L'agence remplit d'abord un rôle de prévention et de protection des systèmes d'information auprès des administrations et des opérateurs nationaux dits d'importance vitale (OIV). Mais elle a été amenée à intervenir hors de ce périmètre, eu égard aux menaces que la désinformation et les attaques

informatiques peuvent faire peser sur les rouages essentiels des sociétés démocratiques. Elle est ainsi venue en aide en 2015 à un grand média – en l'occurrence, la chaîne de télévision TV5 Monde – victime d'un sabotage informatique, et s'est employée en 2016 à sensibiliser les formations politiques aux risques que comporte l'usage des nouvelles technologies dans la perspective des échéances électorales de 2017. Un séminaire fermé a été organisé à cet effet au profit des partis politiques et des équipes de campagne des candidats à l'élection présidentielle. En lien avec le Conseil constitutionnel et la Commission nationale de contrôle de la campagne électorale, le SGDSN a également défini une procédure ad hoc d'intervention de l'ANSSI en cas d'attaque visant un ou plusieurs candidats.

Au-delà du rôle opérationnel de prévention et de défense qu'elle exerce, l'ANSSI promeut un développement pacifique et régulé du cyberespace, aux antipodes de l'image d'un Far West numérique qui tend à se répandre avec l'essor de la cybercriminalité et l'augmentation du nombre d'actions offensives qui y sont conduites.

En revanche, l'ANSSI ne dispose pas de capacité offensive, à l'inverse du ministère des Armées.

Le Service de l'information stratégique et de la sécurité économique (SISSE)

La sécurité économique est une activité de plus en plus importante des services de renseignement. Dans un monde où la concurrence économique ne cesse de se durcir, la protection des informations sensibles de nos industries de pointe est devenue une priorité pour l'État. Cette mission relève de plusieurs services : la DGSI (sous-direction K), la DGSE, la DRSD et même la Direction générale de l'armement. Dans une moindre mesure, le renseignement territorial et la gendarmerie nationale contribuent également à la collecte d'informations de nature économique. Toutefois, la persistance de la menace terroriste a réduit les moyens des structures dédiées à cette mission et l'a reléguée en arrière-plan.

La coordination des différents services est assurée depuis février 2016 par le Service de l'information stratégique et de la sécurité économique (SISSE),

dépendant du ministère de l'Économie, qui rassemble deux directions qui se concurrençaient jusqu'alors :

- la délégation interministérielle à l'intelligence économique, qui dépendait de Matignon ;
- le service ministériel de coordination à l'intelligence économique, rattaché anciennement à Bercy. La création de ce dernier vise à renforcer l'action menée en faveur de la protection et de la promotion des intérêts économiques, industriels et scientifiques fondamentaux de la Nation, ainsi qu'à assurer les moyens de la souveraineté économique de la France.

Le décret du 29 janvier 2016 précise les missions de cette nouvelle structure :

- identifier les secteurs, les technologies et les entreprises relevant des intérêts économiques, industriels et scientifiques de la Nation, et centraliser les informations stratégiques les concernant ;
- concourir à l'élaboration de la position du gouvernement en matière d'investissements étrangers ;

- informer les autorités de l’État sur les personnes, entreprises et organismes présentant un intérêt ou représentant une menace pour les intérêts de la Nation.

Ce service veille à la cohérence des travaux des ministères économiques et financiers dans les domaines relevant de sa compétence. Il anime un réseau territorial de chargés de mission régionaux dans les services déconcentrés de l’État chargés du développement économique.

Partie 4
Espion(ne), que fais-tu ?

Dans cette partie…

Pour mener à bien leurs missions et parvenir à leurs objectifs, les services de renseignement et leurs agents disposent d'une palette de moyens et de techniques leur permettant d'acquérir de l'information. Des sources humaines aux sources d'origine électromagnétiques, en passant par les interceptions de communication ou les images fournies par les satellites, les capteurs sont de plus en plus nombreux et la masse d'informations à traiter est de plus en plus importante. Les fichiers de renseignement, tout comme les échanges avec les services étrangers, complètent les modes de recueil et d'analyse des informations.

DANS CE CHAPITRE

Le renseignement d'origine humaine

•

Le renseignement technique

Chapitre 19
À l'origine, les sources

L'acquisition du renseignement repose sur deux piliers : l'humain et la technique. Ces deux modes de recueil de l'information sont indissociables et complémentaires. Toutefois, certains États privilégient plutôt l'un que l'autre au regard de leur histoire, de leur culture, de leur puissance économique ou de leur niveau de développement. Par ailleurs, parallèlement au développement rapide des nouvelles technologies, ces trente dernières années ont parfois vu le renseignement technologique largement supplanter celui d'origine humaine sans que, pour autant, l'efficacité des services en sorte renforcée.

Le choix des méthodes de collecte

Ainsi, les informations peuvent être collectées selon plusieurs méthodes : une recherche auprès d'une source humaine, l'utilisation de dispositifs techniques et technologiques, la recherche opérationnelle sur le terrain ou encore le recours à des échanges dans le cadre d'une coopération entre services. Chaque méthode possède des avantages et des inconvénients. Le choix entre les différentes méthodes – non exclusives les unes des autres – dépend du coût, des circonstances, de l'objectif et de l'environnement. En fonction du procédé utilisé, le renseignement est plus ou moins « brut » et il est alors nécessaire de le vérifier, de le recouper, de l'exploiter et de l'analyser, en le contextualisant notamment. C'est dans ce cadre que l'information est alors transformée en renseignement.

Face à l'évolution des technologies, l'un des principaux enjeux demeure le croisement des capacités de collecte de l'information issue des sources humaines et des différents dispositifs techniques.

Les masses d'information à traiter augmentent exponentiellement. Elles sont alors susceptibles d'engorger les capacités d'exploitation des services et rendent plus difficile le tri des informations pertinentes. En effet, paradoxalement, la profusion d'information complique la tâche des analystes. Ils ne sont plus capables de tout voir et doivent donc faire des choix et prioriser les renseignements à transmettre aux décideurs. C'est pourquoi le développement de nos capacités humaines d'analyse est aussi un enjeu majeur pour les services du renseignement.

Ainsi, les progrès technologiques, que certains voyaient pouvoir remplacer l'homme, ne l'ont en fait pas détrôné, tant le besoin d'analyse est important et les compétences mobilisées pointues.

Si les moyens et les méthodes pour mettre sous surveillance des individus reposent en partie sur les technologies, il n'en reste pas moins que l'être humain est toujours présent, car il doit intervenir pour analyser une information, écouter, comprendre et interpréter le contenu d'une interception, regarder une vidéo ou une photographie, etc.

Les différentes méthodes mises en œuvre sont utilisées soit dans le cadre d'une activité d'espionnage, c'est-à-dire un processus de recherche et de fourniture de renseignement aux décideurs ou dans le cadre d'une procédure judiciaire, soit en vue d'une activité de contre-espionnage, donc d'une mission défensive ayant pour but de s'opposer aux recherches clandestines de renseignement de la part de pays étrangers.

Le renseignement d'origine humaine (ROHUM ou HUMINT)

L'agent de renseignement est, avec les analystes et les officiers traitants, la pierre angulaire et la raison d'être d'un service de renseignement. Contrairement aux dispositifs techniques, il peut accéder à n'importe quel lieu ou encore être confronté à des situations soudaines susceptibles de lui permettre l'accès à des informations qu'aucun moyen technique n'aurait pu anticiper.

Parce que l'agent de renseignement est humain, il dispose de capacités d'adaptation, de réaction et aussi d'une certaine forme d'insouciance qui lui permet de faire face à des situations

exceptionnelles. Mais comme tout être humain, ces capacités sont aussi des failles. Il peut être manipulé, menacé, faire l'objet de chantages ou encore oublier ou déformer des informations.

Mais l'« agent » n'appartient pas toujours au service. Il peut aussi s'agir d'une personne volontaire, rémunérée ou manipulée pour fournir des informations à son officier traitant. Lorsque celui-ci n'est pas rémunéré, on le considère généralement plutôt comme un « honorable correspondant » (HC).

L'honorable correspondant (HC)

Ces « honorables correspondants » sont de petites mains ou de grands esprits qui collectent et transmettent les informations pouvant intéresser la sécurité de leur pays. Rarement pour l'argent (ils sont très souvent bénévoles), souvent pour l'amour du drapeau ou des raisons personnelles.

Ils sont les yeux et les oreilles du renseignement français sans être des espions. Ils sont salariés d'entreprises privées, membres d'institutions ou d'ONG, enseignants, chercheurs, représentants de

commerce, journalistes. Tous bénévoles, sans lien fonctionnel avec les services officiels, mais dotés d'un correspondant attitré, leur officier traitant (voir chapitre 2).

L'honorable correspondant fait d'abord son métier, celui pour lequel il est formé et rémunéré. Mais s'il a été remarqué par les services français, c'est que son environnement professionnel ou sa spécialité présentent un intérêt particulier. Un ingénieur expatrié en poste dans un institut de recherche ou un expert en informatique parlant parfaitement le russe sont des cibles de choix pour les recruteurs.

L'honorable correspondant, une fois coopté et le plus souvent dûment immatriculés, est chaperonné par un officier traitant, son référent et son seul interlocuteur. Le correspondant n'aura jamais de lien direct avec la direction du service. Les demandes de renseignement ou les recherches à effectuer, comme le recueil des informations récupérées, tout transite systématiquement par l'OT.

Appelés à rester éternellement anonymes, les honorables correspondants ne connaîtront que rarement la gloire ou la richesse en raison de leurs activités occultes. Car beaucoup sont bénévoles,

motivés par un certain sens du devoir et de la patrie, laquelle, dans sa grande générosité, rembourse leurs frais de mission et, parfois, au bout d'une longue carrière, leur octroie aussi rarement que discrètement la Légion d'honneur.

Toute règle ayant ses exceptions, certains anciens de ces correspondants un peu spéciaux ont été révélés au grand public. Parfois à l'insu de leur plein gré, d'ailleurs. Il en est ainsi de Gérard de Villiers, l'auteur prolixe des romans d'espionnage de la série des *SAS*, recruté par un colonel du SDECE, l'ancêtre de la DGSE, dans les années 1970, ou le journaliste Patrick Penaud, qui a collaboré avec la DGSE de 1994 à 2002, avant de tout raconter dans un livre (*Le silence vous gardera*, Les Arènes, 2013).

Les agents les plus sensibles pour les services sont généralement ceux qui sont infiltrés, car ce sont eux qui sont susceptibles de collecter les informations les plus précises et les plus fiables, mais aussi celles qui sont issues du cœur même de la cible à espionner. Mus par l'argent, l'idéologie, la contrainte ou l'égo, les agents infiltrés sont des sources précieuses. Les Américains les nomment *agents in place*. Les plus recherchés sont ceux qui

travaillent dans des services de renseignement étrangers et qui peuvent proposer une collaboration.

Les hirondelles

Le sexe et la séduction ont toujours été des procédés utilisés pour glaner un certain nombre d'informations. Argent, idéologie, sexe et égo constituent les outils majeurs du recrutement. Ainsi, dans le domaine du renseignement, « les hirondelles » sont des agents qui pratiquent l'espionnage par séduction. Il s'agit soit de recueillir des confidences sur l'oreiller, soit de piéger une cible pour la faire chanter ensuite.

Si les sources clandestines sont considérées comme essentielles, elles sont particulièrement difficiles à recruter. Ainsi, le travail de recrutement d'une telle source est lent, répétitif, insistant, et éminemment subtil. Par ailleurs, rien ne dit que leur fiabilité est acquise, dans la mesure où elles peuvent être manipulées, voire retournées (agents doubles).

La cible est la personne qui présente un intérêt pour les services de renseignement. Il peut s'agir d'une source, d'un individu à neutraliser ou d'un autre à manipuler. On parle aussi parfois de « cible

molle », lorsque l'objectif semble peu protégé et facilement accessible, ou encore lorsqu'il présente un moindre intérêt.

Portrait

Né en 1979 en Arabie saoudite, Aimen Dean a combattu dans les rangs djihadistes avant de devenir un agent des services de renseignement britanniques (MI6) infiltré au cœur de la nébuleuse Al-Qaïda.

Héros et traître en simultané, comme souvent pour les agents retournés. On n'est généralement apprécié, et modérément (car le risque de l'agent double ou d'un retournement ultérieur constitue un élément majeur de la paranoïa raisonnable du monde des espions), que par son dernier employeur.

Il voulait défendre les musulmans de Bosnie, alors il s'est engagé dans les rangs du djihad. Voilà ce que dit Aimen Dean pour expliquer sa présence sur les champs de bataille en Bosnie alors qu'il n'a que 16 ans, en 1994. Profondément religieux, le jeune Aimen veut servir l'islam en volant au secours de ses frères. Et peu importe que les musulmans bosniaques aient parfois une interprétation très personnelle des préceptes religieux, préférant la cigarette et le whisky aux

cinq prières quotidiennes. Sans compter leur fréquentation assidue de la gent féminine (pas toujours volontaire).

Aimen passe deux ans en Bosnie, avant de se replier avec ses compagnons vers le camp de Darunta, en Afghanistan. Il y croise Oussama ben Laden, dispense des cours de religion aux jeunes recrues et perfectionne ses connaissances en matière d'explosifs. Comme il le dit dans son autobiographie (*Nine Lives : My time as the West's top spy inside al-Qaeda*, Oneword publications, 2018), « la Bosnie était l'école du djihadisme. Darunta, c'était l'université ».

Mais ses convictions sont ébranlées par les exactions commises au nom de sa foi, comme les décapitations de combattants prisonniers. Des doutes qui ne font que croître après les attentats d'août 1998 contre les ambassades américaines de Nairobi, 224 morts, et de Dar es Salam, 11 morts, le plus souvent des Kényans ou des Tanzaniens.

Il n'ira pas plus loin. Il gagne le Qatar, se réfugie chez un ami avec qui il a combattu en Bosnie avant d'être interpellé par les services de sécurité de l'État. Mais ce sont les services secrets britanniques du MI6 qui l'interrogent et qui lui proposent de

collaborer. Il accepte. Après sept mois d'interrogatoire et de « débriefing », il est renvoyé sur le terrain afghan.

Pendant les huit années qui suivent, il livre quantité d'informations essentielles, permettant de déjouer des attaques chimiques et des attentats à la bombe. Il vient régulièrement à Londres sous le prétexte de prêcher le djihad et de recruter de nouveaux combattants. En fait, il vient faire son rapport et donner les dernières informations sur Oussama ben Laden et ses amis.

Une indiscrétion venue de la CIA révèle son existence et sa véritable identité, l'obligeant à rentrer à Londres. Depuis, il travaille comme consultant en sécurité, tout en veillant sur la sienne.

Les contacts informels

Au-delà des agents de renseignement « professionnels », traités parfois pendant de longues années par un officier traitant, l'un des moyens les plus utilisés par les services de renseignement reste le citoyen ordinaire qui peut aussi devenir un indicateur. Il s'agit d'un individu

qui, de manière parfois spontanée ou parce qu'il a été approché, transmet sporadiquement des informations pouvant apparaître anodines aux services de police. Celles-ci sont ensuite analysées et vérifiées. Puis on teste leur validité afin de voir si elles présentent un intérêt. Dans l'affirmative, elles sont communiquées au service spécialisé qui prend alors le relais.

Dans de nombreux cas, notamment en matière de terrorisme et de détection des signaux faibles, les informations traitées par les services, et qui deviendront peut-être du renseignement, ont pour origine des indiscrétions, des contacts informels avec des habitants lambda ou des individus dont on sait qu'ils ont plutôt tendance à s'épancher. C'est en échangeant parfois avec des élus, des responsables associatifs, des journalistes, des cadres territoriaux, des syndicalistes, des gardiens d'immeubles, ou encore des réfugiés, etc., que des informations futiles peuvent se transformer en renseignements exploitables et susceptibles d'être utilisés plus largement dans le cadre de l'ouverture d'une surveillance.

Il se peut aussi que les informations proviennent de délinquants qui, souhaitant s'attirer les bonnes

grâces des services de police, régler un compte avec un concurrent ou arrondir leurs fins de mois, se rapprochent des services.

Parfois, ces informateurs occasionnels peuvent devenir des sources plus régulières. Elles peuvent alors être enregistrées dans le fichier des sources et, en fonction de la nature et de l'importance de l'information, être rémunérées.

Manipuler est notre métier

Manipuler une source ou un agent, c'est tenter de le contrôler, de le diriger sans contrainte physique, et souvent avec son consentement tacite. Il s'agit donc de le persuader de collaborer en argumentant, mais aussi, parfois, en lui faisant miroiter quelques avantages. La manipulation vise aussi à le conduire à dire ce qu'il sait ou à adopter certaines stratégies, avec comme seul but l'obtention de renseignements susceptibles de contribuer à la prévention d'actes de délinquance ou terroristes. La manipulation nécessite bien entendu des qualités de psychologue, du recul, de la patience et des capacités pour nouer des relations de confiance avec des individus avec lesquels, souvent, le manipulateur ne partage aucune valeur.

Dans tous les cas, il s'agit de percer à jour les vulnérabilités de la cible et d'en jouer pour tenter de la conduite à transmettre l'information. Un concept théorique a été créé et est au cœur des techniques mises en œuvre par les agents des services de renseignement, la matrice MICE, qui repose sur quatre leviers : l'argent (*money*), l'idéologie (*ideology*), la compromission, qui équivaut à la contrainte par le chantage (*compromise, coercision or constraint*) et l'égo.

Mais aujourd'hui, les agents recruteurs ne se contentent plus du MICE et misent sur toutes les vulnérabilités. Ainsi,

d'autres modèles ont vu le jour, comme le RASCLS (*reciprocation, authority, scarcity, commitment and consistenct, liking, social proof*) ou encore le modèle français, SANSOUCIS (solitude, argent, nouveauté, sexe, orgueil, utilité, contrainte, idéologie et suffisance).

Les *double cross*

La technique des agents *double cross* fut inventée par le MI5 britannique durant la Seconde Guerre mondiale. Elle consistait à retourner des agents allemands infiltrés en Grande-Bretagne pour fournir de fausses informations, ou de vraies fausses informations à Berlin. Les Allemands faisaient évidemment de même sur leur territoire et dans les pays occupés.

Un comité secret supervisait les opérations en Angleterre (le Twenty Commitee, ou XX en chiffres romains), dirigé par John Cecil Masterman, un universitaire, historien, vice-doyen de l'Université d'Oxford et auteur de romans policiers.

Les agents allemands identifiés étaient envoyés dans le camp 20 de Latchmere, au sein duquel un brillant interrogateur, le colonel Robin Stephens, se chargeait de leur faire changer de camp. Dispositif

qui fut ensuite largement déployé dans d'autres pays, notamment les zones neutres (Espagne, Portugal, Suisse, etc.), qui fourmillaient d'espions.

Le renseignement issu de sources ouvertes (ROSO ou OSINT)

Le renseignement n'est pas nécessairement une activité qui tourne autour du secret, et toutes les informations collectées ne sont pas issues de sources cachées ou protégées. L'information peut aussi avoir pour origine des sources ouvertes, c'est-à-dire être obtenue par une source d'information publique. Il s'agit donc de méthodes de collecte, de tri et d'analyse des informations accessibles au grand public. Et contrairement aux idées reçues, les informations recueillies à travers ces sources représentent une part très importante des données exploitées par les services. En 1992, le préfet Rémy Pautrat, ancien directeur de la DST, estimait ainsi que le renseignement ouvert représentait 80 % du renseignement utile. Son homologue de la DGSE, Pierre Lacoste, portait même cette part à 95 %.

Ces sources regroupent : les journaux, Internet, les livres, les magazines scientifiques, les diffusions radio, la télévision, etc. L'intérêt des sources ouvertes provient de son aspect multidimensionnel : la possibilité de recouper des informations hétérogènes et accessibles.

Ce type de renseignement est notamment très utilisé dans le cadre de l'intelligence économique et stratégique, dans le secteur privé, mais aussi dans le domaine du terrorisme, à travers ce qui peut être recueilli dans les documents de propagande des organisations terroristes.

Pour le renseignement issu de sources ouvertes, la difficulté principale est d'identifier les sources pertinentes et fiables parmi la quantité considérable d'informations publiques. Il faut donc savoir maîtriser le flux d'information.

Le renseignement opérationnel

La recherche opérationnelle de renseignement ne vise pas l'information recueillie auprès d'une source humaine. Elle consiste à récupérer un document ou à piéger un système de communication. Elle nécessite donc l'intervention

de spécialistes de l'action, rompus à la discrétion et aux technologies de surveillance. La recherche opérationnelle a en effet pour objectif de collecter un renseignement à l'insu de son détenteur. Dans ce cas, le renseignement obtenu est brut. Comme le renseignement humain, il est également « bon marché » et présente l'avantage de ne pas poser de problème de fiabilité. Il présente cependant un risque si l'opération est découverte.

Bellingcat

Pas de filatures, ni d'interceptions de communications. Pas de sources infiltrées, ni de moyens d'État. Un journaliste blogueur et des sources ouvertes. Et la puissance d'Internet au bénéfice de l'information ouverte et citoyenne. Voici le succès étonnant de ce site de décryptage né en 2012 à Leicester en Angleterre, sous la houlette d'Eliot Higgins (qui s'était quand même doté d'un alias, Brown Moses).

De la guerre civile syrienne à la destruction du vol Malaysia Airlines MH17 au-dessus de l'Ukraine, le site mobilise experts et citoyens, et apporte les éléments de preuve permettant d'aller au-delà de la propagande officielle. Mais c'est surtout l'enquête sur la tentative d'assassinat de l'ancien espion russe Sergueï Skripal et de sa fille qui fera la réputation mondiale de Bellingcat.

En remontant la piste des auteurs, retrouvant photographies et biographies, utilisant les outils de l'Internet et la mobilisation de dizaines d'informateurs citoyens (notamment russes) et « d'agents amateurs », Bellingcat publie un roman-fleuve parfaitement documenté, avec identification et pedigree.

Tellement efficace qu'ils recevront un hommage inattendu des services russes estomaqués par la qualité des informations qui, entre deux protestations, souligneront que

le site ne pouvait être qu'une vitrine des services occidentaux. Un parfait anti-bureau des légendes.

Le renseignement technique

Le renseignement technique est principalement celui d'origine électronique ou électromagnétique. Il fait notamment usage de l'espace pour observer ou écouter. C'est ainsi que les avions, les drones, les satellites, les sous-marins ou encore les navires peuvent être utilisés comme vecteurs. Quant aux capteurs, ils sont généralement optiques, et utilisent l'infrarouge ou passent par les radars.

Le renseignement technique a notamment l'avantage de fournir de manière permanente et en temps réel des informations en n'importe quel endroit du monde. Par ailleurs, il ne met pas en péril des vies humaines. En revanche, il se heurte à des limites physiques et ne peut pas, par exemple, capter ce qui se trouve au fond des océans ou dans une grotte montagneuse.

Le renseignement d'origine électromagnétique (ROEM ou

SIGINT)

Le renseignement d'origine électromagnétique concerne l'ensemble des renseignements de nature opérationnelle ou technique provenant d'une interception « non coopérative » dans le spectre électromagnétique. Il vise soit à recueillir de l'information tirée de l'interception ou de l'écoute des télécommunications (contenu), soit à décrire l'émission électromagnétique elle-même (contenant par exemple les fréquences ou autres informations techniques). Ce dispositif lié à l'interception de transmissions se nomme SIGINT (SIGnal INTelligence). Il remonte au télégraphe et, surtout, au début de la radio, avec l'objectif de pouvoir capter les messages de l'adversaire en vue d'anticiper ses manœuvres et de pouvoir ainsi avoir un coup d'avance. C'est durant la Première Guerre mondiale qu'il se développe, avec les interceptions des lignes téléphoniques allemandes. Puis il ne cessera de s'adapter en fonction des signaux : ondes radio à haute fréquence, signaux satellitaires, liaisons hertziennes, câbles subaquatiques, etc.

Le ROEM regroupe :

- le COMINT (COMmunication INTelligence) consiste à mettre en œuvre des techniques d'écoute, de captage, d'identification, de décryptage et d'analyse des messages ;
- l'ELINT (ELectronic INTelligence) porte sur la radiogoniométrie et l'identification et l'analyse des sources d'émissions électromagnétiques.

Comme pour d'autres capteurs, la collecte d'information est réalisée selon le cycle du renseignement : identification de l'information, accès aux données puis traitement du signal pour le rendre intelligible et qu'il puisse être exploité par les analystes.

Par ailleurs, les moyens du ROEM peuvent également être utilisés dans le cadre offensif, grâce au recours de mesures de guerre électronique, c'est-à-dire de brouillage, de déception ou d'agression électromagnétique.

Le 16 novembre 2021, la France a placé sur orbite trois nouveaux satellites : la constellation CERES d'écoute électromagnétique. Ce système offre à la France sa première capacité opérationnelle de renseignement d'origine électromagnétique depuis l'espace – une capacité unique en Europe. Le

système permet de détecter, de caractériser et de localiser les émissions électromagnétiques (radars et télécommunications) partout dans le monde et par tout temps, 24 heures sur 24 et sept jours sur sept, et ainsi de surveiller des zones inaccessibles aux capteurs terrestres, maritimes ou aéroportés.

Dans le domaine militaire, la déception désigne les principes et les manœuvres stratégiques et tactiques, et les moyens techniques destinés à tromper l'adversaire. La déception englobe la dissimulation et la simulation. L'OTAN définit la déception comme les « mesures visant à induire l'ennemi en erreur, grâce à des truquages, des déformations de la réalité ou des falsifications, en vue de l'inciter à réagir d'une manière préjudiciable à ses propres intérêts ».

Mission impossible

Encore un inconnu qui mérite sa place parmi les grands génies du renseignement militaire de leur temps. Ralph McAllister Ingersoll, né le 8 décembre 1900, sort diplômé en sciences de Yale. Ingénieur des mines, devenu journaliste, puis éditeur du *New Yorker*, de *Time,* ou créateur de la revue *Fortune*, ses talents de génie provocateurs furent reconnus. Il tentera même l'aventure d'une revue sans publicité, *PM*, qui échouera malgré sa réputation.

La guerre venue, il cherche à éviter la conscription puis utilise ses talents pour écrire un ouvrage de référence : *The Battle is the Pay-Off* (la bataille est la récompense).

En 1943, il est nommé capitaine et affecté au bureau des plans spéciaux avec son exact opposé, le colonel Billy Harris. À partir des idées d'Ingersoll et de la maîtrise militaire de Harris, il est décidé de créer des unités spécialisées dans la déception : le 23rd HQ Special Troop et le 3132 Signal Services.

Des artistes, décorateurs et ingénieurs du son venant de 46 États et pays alliés différents furent recrutés par centaines pour créer cette *Ghost Army*, l'armée fantôme, qui devait tromper les observateurs ennemis en inventant des troupes là où il n'y en avait pas. Tanks gonflables, poupées

parachutistes, sonorisations, effets spéciaux, Hollywood s'était mis en kaki. Avec succès !

Des dizaines d'opérations furent montées en Angleterre (Fortitude) puis en France, en Belgique, au Luxembourg, en Italie, en Allemagne. Ils sauvèrent des milliers de vies en trompant l'adversaire, particulièrement à Bastogne, sur le Rhin.

Mais le décor de la guerre n'est pas qu'une guerre de décors. Les « décorateurs » y perdirent des centaines de soldats, capturés, blessés ou tués. Ils furent sans aucun doute les véritables inventeurs de *Mission impossible*.

Une des plus célèbres opérations de manipulation fut sûrement celle menée par les Alliés durant la Seconde Guerre mondiale en vue de tromper Hitler sur les projets de débarquement en Normandie (Neptune) en 1944 : l'opération Fortitude ; elle-même incluse dans une opération plus large, Bodyguard, et visant à recourir à de nombreuses techniques (espionnage actif, contre-espionnage, opérations spéciales, désinformation, etc.). Il s'agissait donc, d'une part, de tromper l'ennemi sur le lieu du futur débarquement et, d'autre part, de lancer des leurres afin de disperser les troupes allemandes et de les éloigner au maximum des

plages de Normandie. C'est ainsi que grâce à de nombreux faux messages radio tendant à faire croire à l'organisation de plusieurs formations militaires, de reconnaissances aériennes, la transmission de faux rapports d'agents doubles, etc., les Alliés vont simuler un futur débarquement en Norvège… Hitler tombe dans le panneau et maintient ses 400000 hommes sur place… qui ne seront pas en Normandie.

Dans une autre opération (Quicksilver), les Alliés vont convaincre les Allemands que la libération du territoire français se fera par le Pas-de-Calais et que la Normandie n'est qu'une diversion. Là aussi, les pontes du III^{e} Reich se laissent berner… notamment par une multitude de véhicules, de chars, etc., amassés au sud-est de l'Angleterre… mais en carton-pâte ! Quand Hitler s'aperçoit de la supercherie, il est trop tard. Ainsi, ces opérations d'intoxication et de manipulation, ajoutées à bien d'autres facteurs, dont la météo ou la parfaite organisation de la logistique et de la coordination militaire alliée, auront sans conteste contribué à la victoire sur l'occupant.

Echelon

Le réseau Echelon désigne le système mondial d'interception des communications privées et publiques élaboré par les États-Unis, le Royaume-Uni, le Canada, l'Australie et la Nouvelle-Zélande dans le cadre du traité UKUSA. Il est géré conjointement par les services de renseignement de ces différents États membres. C'est un réseau global reposant sur des satellites artificiels, de vastes bases d'écoutes ou de petites stations d'interception dans les ambassades, etc. Il intercepte les télécopies, les communications téléphoniques, les courriels et, grâce à un puissant réseau d'ordinateurs, est capable de trier en fonction de certains termes les communications écrites et, à partir de l'intonation de la voix, les communications orales. Toutes les informations récoltées par le réseau Echelon sont analysées au quartier général de la NSA, aux États-Unis.

L'Entrepôt français

Même si les autorités françaises ne l'ont jamais reconnu, la France disposerait également d'un vaste réseau de captation des communications électromagnétiques et de collectes de métadonnées (numéros de téléphone des interlocuteurs, dates et

heures des appels, adresses IP des internautes, en-têtes des e-mails avec destinataires et horodatage, SMS, amis Facebook, etc.), centralisé dans un outil dénommé PNCD (Plateforme nationale de cryptage et de décryptage) géré par la DGSE et baptisé Frenchelon. Situé près de la porte des Lilas à Paris, au siège de la DGSE, les autorités ont construit en 2017 un bâtiment ultra sécurisé, disposant de puissants moyens techniques, qui centralise les données collectées par les principaux services de renseignement.

Le renseignement d'origine image (ROIM ou IMINT)

Le renseignement d'origine image vise à collecter et analyser des informations visuelles et se distingue en cela du GEOINT (GEOspatial INTelligence), qui est une technique visant à fournir une analyse référencée de la Terre.

Le ROIM dépend en grande partie des capacités aériennes, spatiales et des satellites qui sont déployés, car globalement, il s'agit de réaliser de l'observation humaine, terrestre, maritime ou aérienne. S'il y a plusieurs dizaines d'années, on

utilisait des ballons dirigeables puis des avions, aujourd'hui, les drones et les satellites sont devenus les premiers capteurs, même si l'avion conserve des capacités importantes, liées notamment à l'installation de nacelles de reconnaissance sous les ailes des Rafales de l'armée de l'Air et de la Marine.

Les satellites Helios (en attendant les futurs satellites Musis, pour « Multinational space-based, imaging system ») apportent à la DGSE, comme à la DRM, une capacité d'observation depuis l'espace, notamment utile dans la lutte contre la prolifération des armes de destruction massive. Équipés de capteurs optiques de la bande visible et infrarouge, ces satellites sont également utilisés par l'armée française pour de la cartographie ou du guidage de missiles.

Les drones, qu'ils soient armés ou non, constituent un indéniable facteur de supériorité tactique par leur capacité d'observation quasi permanente des terrains d'opération, qui réduit notablement la durée du processus de décision entre la détection de l'objectif et son traitement.

L'ensemble de ces moyens recouvre des savoir-faire de très haute technicité (cryptologie,

traitement du signal, etc.). Le renseignement obtenu ainsi est brut, extrait de son contexte, et nécessite donc une analyse plus poussée. Il revient au Centre de formation et d'interprétation interarmées de l'imagerie, dépendant de la DRM, d'analyser les images reçues *via* l'ensemble des capteurs mis en œuvre par les forces armées. Le CF3I utilise à cet effet des ordinateurs très puissants ainsi que des logiciels d'analyse, comme le SAIM (Système d'aide à l'interprétation multicapteurs). Le CF3I est également chargé de former les interprétateurs d'images aux différentes techniques.

En 2022, le nombre d'images traitées par le CF3I devrait être multiplié par six ou dix par rapport à 2020-2021. L'enjeu porte donc sur le tri du flux exponentiel des renseignements obtenus. C'est pourquoi les industriels se penchent sur la réalisation de logiciels innovants et toujours plus performants pour traiter rapidement les renseignements collectés.

Le renseignement d'origine géospatiale (GEOINT)

Acronyme de GEOspatial INTelligence, le renseignement d'origine spatiale repose sur l'imagerie optique, l'imagerie radar et le renseignement électromagnétique. Il s'agit, à partir des données recueillies *via* de multiples capteurs (drones, satellites, etc.), de disposer d'informations permettant de décrire et de comprendre la surface de la Terre (reliefs, profondeur des mers, frontières, axes de circulation, sites militaires, etc.). Toutes ces données alimentent les systèmes d'information géographique (SIG) qui permettent d'améliorer la connaissance sur les territoires et ses caractéristiques.

En France, le renseignement géospatial est du ressort des armées, avec des drones, des avions de reconnaissance et, bien entendu, des satellites. L'analyse des données est réalisée par la DRM et la DGSE.

DANS CE CHAPITRE

Chiffrer, coder, déchiffrer

•

Enigma

Chapitre 20
Brouiller les pistes

Que serait le monde du renseignement sans codes, sans messages secrets, sans cryptographes ? Et sans celles et ceux qui décodent ? Ainsi, depuis que l'espionnage existe, de nombreux renseignements collectés sont souvent cryptés, et les déchiffrer nécessite donc des compétences. Ces mêmes compétences sont aussi utilisées pour crypter nos propres informations stratégiques.

Le « chiffre » est une arme complémentaire. Dans la plupart des conflits, il a été utilisé pour cacher à l'ennemi ses intentions, transmettre des messages

ou encore empêcher l'adversaire d'avoir accès à des informations majeures. Le chiffre est également la clé de voûte du monde du renseignement, de l'institution militaire, de la diplomatie et de la sûreté de l'État.

« Chiffre », « chiffrer », « chiffrement » sont les termes traditionnellement utilisés. Autrefois, on remplaçait les lettres par des chiffres et des nombres pour rendre les messages inintelligibles à ceux qui n'en possédaient pas la clé. La clé est une convention orale ou écrite nécessaire pour effectuer les opérations de chiffrement et de déchiffrement. Le chiffrement (ou codage) est une transformation du langage clair en groupes de signes, de lettres ou de chiffres, selon des équivalences convenues.

Le cryptage ne passe pas nécessairement par l'invention de nouveaux codes. Ainsi, durant la Seconde Guerre mondiale, alors que les Japonais parvenaient à percer tous les codes de l'armée américaine, les marines décident d'utiliser la langue de la tribu indienne navajo pour leur communication militaire. Ce langage, très complexe, était peu connu et peu utilisé. Il n'a jamais pu être déchiffré, même durant la guerre de Corée.

La cryptologie (du grec *kryptos* et *logos*) est un des piliers du monde du renseignement. Quand des informations sont collectées, il est bien entendu indispensable de pouvoir les déchiffrer, afin de les exploiter. L'enjeu est d'autant plus important que, depuis le début des années 1990, le cryptage des données, jusqu'alors réservé à la sphère étatique, s'est libéralisé et est devenu accessible aux entreprises. Le développement des nouveaux moyens de communication, et notamment des messageries instantanées, a entraîné un recours au cryptage par les sociétés commerciales afin de préserver l'anonymat de leurs utilisateurs.

L'application Telegram, créée en 2013 par deux frères de nationalité russe, Nikolaï et Pavel Dourov, soucieux d'échapper aux antennes du FSB, le service de renseignement de Moscou, est devenue une des applications les plus utilisées par les réseaux terroristes. Elle garantit un niveau de confidentialité élevé, grâce à l'envoi des messages chiffrés de bout en bout qui ne sont accessibles que sur l'appareil ayant initié ou accepté la conversation. L'invitation et l'acceptation de celle-ci scellent l'envoi automatique des clés de chiffrement.

Il est essentiel pour les services de renseignement de pouvoir accéder à ce type de messagerie, soit en trouvant les dispositifs efficaces de décryptage, soit en signant des conventions internationales imposant aux opérateurs de fournir les codes de décryptage en cas de besoin.

Créée quasiment au même moment que la cryptographie, la stéganographie regroupe des techniques permettant de communiquer une information en la cachant au sein d'une autre information (photo, vidéo, texte, etc.). Une des nombreuses méthodes utilisées relève notamment de l'encre sympathique, qui consiste à écrire, dans un texte à l'encre, un message avec du jus de citron ou certains autres produits chimiques. Ce message apparaît s'il est passé devant une source de chaleur ou relevé par un bain dans un réactif chimique.

L'énigme Enigma

Enigma est une machine de chiffrement inventée initialement en 1918 par des ingénieurs allemands en électricité passionnés de cryptographie : Arthur Scherbius et Richard Ritter. Elle fut préalablement commercialisée dans le civil et les milieux financiers. Puis elle a très vite suscité l'intérêt de

l'armée allemande pour pallier la déficience de son système de communication en termes de sécurité.

Les 13 versions d'Enigma

La machine Enigma est un modèle dont il a existé 13 versions au total. Ses avantages sont multiples : rapide et plus simple à utiliser que d'autres procédés de chiffrement, puisqu'elle faisait intervenir un dispositif électromécanique automatique de cryptage, libérant les opérateurs de cet effort manuel. Petite, elle était facilement transportable, ce qui n'entravait pas la mobilité des unités, point clé de la stratégie du *Blitzkrieg*. Enfin, elle donnait la possibilité de tisser un réseau très vaste sur les territoires, avec un déploiement de plus de 200000 machines à la fin de la guerre.

Cette petite machine se présentait sous la forme d'une caisse en bois d'une douzaine de kilos, composée d'un clavier alphabétique, d'un tableau de connexion, de 3 rotors mobiles à 26 positions, d'un réflecteur et d'un tableau de 26 ampoules correspondant aux 26 lettres de l'alphabet.

Son fonctionnement était très astucieux : à chaque lettre pressée sur le clavier, une ampoule

correspondant à la lettre codée s'allumait. Le nombre et la position des rotors, ainsi que les câbles de paires de lettres du mécanisme interne offraient un nombre de clés gigantesque, de l'ordre du trilliard de possibilités ($4{,}64 \times 10^{22}$), correspondant à un temps de déchiffrement de plus d'un billiard d'années, pour certains modèles d'Enigma.

Enigma contre Turing

Portrait

Né le 23 juin 1912 à Londres, ses parents étant en poste à l'étranger dans l'administration coloniale, Turing est élevé par des amis de la famille. Rapidement, il apparaît comme extraordinairement doué, mais tout aussi solitaire, déterminé et têtu.

En 1926, il découvre les travaux d'Einstein et débute des réflexions sur les sciences et l'arithmétique qui dépassent largement les compétences de ses professeurs. S'il néglige les autres sciences, il réussit malgré tout à rejoindre l'université de Cambridge en 1931 et obtient une bourse de thèse pour ses études mathématiques. Puis, en 1936, il crée sa première « machine de Turing », qui sera l'un des éléments précurseurs de la révolution informatique.

En 1938, les services de renseignement anglais ouvrent un centre secret de cryptographie dans un château à Bletchley Park, pour casser les transmissions codées allemandes, basées sur une machine nommée Enigma. Alan Turing est donc fortement invité à rejoindre le « château ». Il y retrouve, dans des unités sévèrement cloisonnées (la sienne sera la Hut 8), des centaines de mathématiciens, cryptographes ou scientifiques anglais, et ensuite alliés, travaillant à temps plein pour réussir à casser le code journalier utilisé par les Allemands, puis trouver un moyen de réitérer le processus au jour le jour. Il travaille aussi en 1942 avec les Américains de la Navy pour casser Enigma de la *Kriegsmarine* (la marine allemande) et utilise les immenses ressources de calcul de l'US Navy à Dayton.

Si Alan Turing réussit à créer l'outil, la machine ou « bombe » de Turing, grande comme le mur d'un immeuble, il faut l'astuce de toute une équipe pour identifier un élément récurrent à tous les messages : la date et la formule de politesse, marqueurs de l'armée allemande.

Rien ou presque ne subsiste de ses travaux, couverts par le secret. Et bien peu scientifique en

réalité, tant l'intuition et le partage auront été nécessaires pour inventer ce qu'on appellera ensuite la cryptanalyse.

Son premier ordinateur deviendra la machine universelle de Turing, et son successeur, Colossus, sera construit par son collège de Bletchley Park, Tommy Flowers, sur la base de ses calculs.

Mais la vie de Turing ne fut qu'une longue souffrance, obligé de masquer sa différence intellectuelle (son génie) et sociale (son homosexualité). Il fut marqué par la mort tragique du premier grand (et peut-être seul) amour de sa vie, celle de son meilleur ami de lycée, et du rejet de la société britannique, qui ne fut jamais capable de le remercier de son action pour gagner la guerre.

Contrairement aux allégations tristement romancées de certaines versions cinématographiques, Alan Turing ne fut jamais un espion soviétique. Juste un exceptionnel génie, pourchassé pour ses orientations sexuelles (qui restèrent condamnées en Angleterre jusqu'en 1967). Des centaines de milliers de personnes furent poursuivies, punies, emprisonnées, exclues ou renvoyées pour ces mêmes raisons. Alan Turing se « donna » lui-

même en portant plainte pour vol et avouant que son voleur était un de ses amants de passage. Puni, forcé de subir une « castration chimique », il mourut empoisonné au cyanure, en croquant une pomme. Un film en 2014 (*The Imitation Game*), un billet de banque de 50 livres sterling en 2021 et une reconnaissance tardive de son rôle comme héros de guerre par la Reine en 2013 marqueront le temps d'une poussive réhabilitation.

Et Welchman, dans tout ça ?

C'est le 15 juin 1906, à Bristol (Angleterre), que le jeune William Gordon Welchman arrive dans notre monde. Issu d'une famille d'ecclésiastiques anglicans, il étudie les mathématiques et sort diplômé du célèbre Trinity College de Cambridge en 1928. Il y reste en tant qu'enseignant.

En 1939, Gordon Welchman est fortement invité à rejoindre l'école de cryptographie (Government Code and Cypher School, GC & CS, qui deviendra l'actuel GCHQ) de Bletchley Park, où il retrouve notamment, parmi les toutes premières « recrues », Alan Turing.

Devant l'importance et la multiplicité des enjeux, de nombreux petits bâtiments, qu'on appelle des « hut », sont érigés. Gordon Welchman dirige le Hut 6, chargé de casser la machine à coder allemande Enigma. Le Hut 3 est alors chargé d'analyser les informations qui sont classifiées ULTRA (le plus haut degré de secret jamais imaginé en Grande-Bretagne).

Welchman et ses compagnons (Turing, Alexander, Milner) sont alors appelés les *wicked uncles* (les « oncles diaboliques »). Ils connaissent un moment de gloire interne en écrivant une lettre au Premier ministre Churchill pour se plaindre du manque de ressources disponibles, lettre qui

reçoit un accueil direct et rapide du Premier ministre par une note manuscrite : « À faire tout de suite. »

Gordon Welchman est un important contributeur à la machine à décoder dénommée « Bombe de Turing », qui est d'ailleurs rebaptisée « Turing Welchman ».

Après la victoire, Gordon Welchman a pour mission de préparer la création du GCHQ, puis s'établit en 1948 aux États-Unis comme enseignant au MIT. Il est naturalisé citoyen américain en 1962 et devient un des consultants attitrés de la NSA.

Il décide en 1982 d'écrire son autobiographie. En violant le « secret professionnel », il bouleverse la communauté du renseignement et est mis à l'écart de ses anciens amis et clients. Il meurt en 1985.

Code Girls

Demoiselles du téléphone, ouvreuses de parchemins, les femmes ont souvent eu, dans l'activité de décryptage, un rôle majeur. Mais jamais une armée de dix mille décodeuses n'avait été imaginée… sauf par l'US Navy !

Fin 1941, de nombreuses lettres arrivent dans des boîtes aux lettres d'enseignantes de diverses

institutions universitaires. L'amiral Leigh Noyes souhaite recruter massivement. Des professeures de mathématiques, de langues, de sciences sont ainsi activement recherchées. Les femmes diplômées de l'enseignement supérieur sont encore rares et les enseignantes aussi. Pendant longtemps, la question de leur participation à la guerre dans des positions autres que subalternes ne s'était pas posée. Surtout dans la Navy. Mais nécessité fait loi. La guerre approche.

Lors de l'entretien de « recrutement », des questions curieuses leur sont posées : aiment-elles les mots croisés, les puzzles ? Et surtout, doivent-elles se marier prochainement ? En cas de réponse positive et négative (dans l'ordre), elles sont invitées à signer un accord de secret et à rejoindre des formations en cryptographie (décryptographie serait sans doute plus juste). On leur donne une petite enveloppe avec une rapide histoire des codes (déchiffrement) et elles sont invitées (convoquées serait le mot juste) à une session de formation qualifiante.

L'US Navy avait compris l'importance du renseignement en cassant les codes ennemis. Quelques semaines plus tard, Pearl Harbor et

l'entrée des États-Unis dans la guerre imposaient un effort massif. Les Anglais avaient montré le chemin à Bletchley Park. Les Américains allaient relever le défi. Certes, la concurrence était rude. Toutes les armées, le FBI, l'OSS cherchaient des décodeuses. La Navy avait pris les devants dans les universités ? L'Armée de terre recruterait chez les institutrices. Et les résultats des tests étaient époustouflants. Les femmes démontraient des compétences remarquables. Il fallait en recruter en nombre.

On vit ainsi deux nouveaux dispositifs apparaître : les WACS (Women's Auxiliary Corps) dans l'armée, et les WAVES (Women Accepted for Volunteer Emergency Service) dans la marine. Onze mille femmes, éduquées, intelligentes, talentueuses, allaient rejoindre l'effort de guerre, dans des installations sommaires à Arlington et Washington (quatre mille groupées dans le bâtiment D de New Mexico Avenue, par exemple).

Trente mille messages à décoder par mois suffisaient largement à leurs occupations. Mais elles furent aussi mobilisées avant le Débarquement pour produire de faux messages afin d'égarer l'adversaire. Une armée de l'ombre qui fut

aussi efficace que de nombreux bataillons suréquipés. On retrouvera les mêmes femmes énergiques et déterminées dans la conquête de l'espace. Et il faudra toujours des décennies pour que leur rôle soit reconnu.

Une vie de cryptologue

Il est des couples dont on peut considérer que leur langage intime est crypté. Pour les Friedman, toute leur vie a été consacrée à la cryptologie et à la cryptographie. Ils écriront que :

> *" Le décryptage est à la fois une science et un art. "*

Portrait

Né Wolf Friedman à Chisinau, en Russie, le 24 septembre 1891 et décédé le 12 novembre 1969, William Friedman est tombé dans l'espace crypto dès l'enfance, grâce, notamment, à Edgar Allan Poe. Sa famille ayant fui les pogroms en 1892, réfugié en Amérique, il étudie l'agriculture puis la génétique à Cornell. Mais il se lance aussi dans le décryptage des messages secrets de Francis Bacon ou William Shakespeare sous le règne élisabéthain, et fait de sa passion son métier, alors même qu'il tombe amoureux de sa future

épouse et collègue, Elizabeth Smith, qu'il rencontre aux laboratoires Riverbank – les premiers laboratoires de déchiffrement –, qu'il avait rejoints en 1915.

Portrait

Elizabeth est étudiante en littérature et s'intéresse à de nombreuses langues anciennes et modernes. Elle en fait son métier en devenant enseignante. Amoureuse de Shakespeare, elle est repérée par le colonel George Fabyan, patron des laboratoires Riverbank, en 1916. Elle est alors chargée de décrypter les messages secrets du grand dramaturge.

Avec l'entrée en guerre des États-Unis en avril 1917, le colonel Fabyan offre ses services à l'US Army, qui envoie ses officiers se former puis décide d'utiliser les compétences des Friedman. L'efficacité de William Friedman est telle qu'il est recruté comme cryptographe du général Pershing, en France, puis chef cryptanalyste du département de la guerre (ministère de la Défense), avant de créer le SIS (Signals Intelligence Service) et de le diriger pendant près de vingt-cinq ans.

En 1921, Elizabeth rejoint elle aussi le Department of War puis, en 1923, l'US Navy, et enfin, le département de la Prohibition et des Douanes du

ministère des Finances. Elle y décrypte les messages des contrebandiers et criminels, et est témoin de l'accusation dans de nombreuses procédures. Elle rejoint ensuite les équipes de décryptage des communications militaires allemandes et japonaises. Son mari étudie et reproduit de nombreuses machines à crypter, et trouve notamment le moyen de contourner Purple (appelée aussi « code 97 »), la machine de cryptage créée par les Japonais durant la Deuxième Guerre mondiale, ce qui sert aussi aux Anglais de Bletchley Park à créer celle qui contourne la machine Enigma. Il rejoint la toute nouvelle NSA en 1952 et, après sa retraite, revient à ses amours shakespeariennes en duo avec sa femme.

DANS CE CHAPITRE

Sonoriser

•

Écouter

•

Intercepter

Chapitre 21
Des techniques de plus en plus sophistiquées

Au-delà des sources d'information ayant pour origines l'imagerie, les interceptions électromagnétiques ou les personnes, les services de renseignement peuvent désormais légalement faire usage de nombreuses techniques liées notamment aux opportunités offertes par les progrès technologiques.

Ainsi, la Loi sur le renseignement du 24 juillet 2015 a doté les services de

renseignement des moyens d'enquêtes qui étaient déjà utilisés dans le cadre de procédures judiciaires. Sonorisation de locaux, géolocalisation de véhicules ou d'objets, captation de données émises par des téléphones portables *via* des dispositifs mobiles, enregistrement des échanges sur Internet *via* un logiciel espion sont désormais des moyens légaux autorisés. L'utilisation de ces techniques, limitée dans le temps, est toutefois soumise à l'autorisation du Premier ministre, après avis de la Commission nationale de contrôle des techniques de renseignement (voir chapitre 25).

La captation des signaux faibles *via* des algorithmes

Une technique d'enquête inédite a vu le jour après l'adoption de la loi du 24 juillet 2015 et a suscité de nombreuses controverses, notamment de la part des associations de défense des libertés, qui ont alors pointé du doigt le développement d'une surveillance de masse. Il s'agit du repérage par algorithme ou « boîte noire ».

Ainsi, en matière de lutte contre le terrorisme, les services de renseignement peuvent imposer aux

opérateurs de communication électronique « la mise en œuvre sur leurs réseaux de traitements automatisés destinés, en fonction de paramètres précisés dans l'autorisation, à détecter des connexions susceptibles de révéler une menace terroriste ». Ces algorithmes sont basés uniquement sur les données techniques de connexion, « sans permettre l'identification des personnes auxquelles les informations ou documents se rapportent ». L'algorithme est donc une technologie qui permet de passer en revue, en temps réel et de manière automatique, une masse de données numériques afin de détecter des menaces terroristes.

En novembre 2020, les trois algorithmes existants, deux pour la DGSI et un pour la DGSE, n'étaient encore appliqués qu'aux seules données téléphoniques. C'est aussi pourquoi les services de renseignement ont milité pour étendre le périmètre des données. Ils ont fait valoir la nécessité de disposer aussi des données de connexion à Internet. C'est ainsi que la loi du 30 juillet 2021 relative à la prévention d'actes de terrorisme et au renseignement, tout en pérennisant la technique, expérimentée depuis 2015 et autorisée

jusqu'au 31 décembre 2021, a été étendue aux adresses (URL) de connexion.

La Commission nationale de contrôle des techniques de renseignement doit être saisie pour avis, et l'autorisation sera délivrée pour deux mois par le Premier ministre (avec renouvellement possible pour quatre mois). L'avis doit préciser « le champ technique de la mise en œuvre » de l'algorithme. Si une menace est identifiée, une demande doit à nouveau être adressée pour l'identification des personnes concernées. Les données qui seront donc ainsi mises en relation avec une identité « sont exploitées dans un délai de soixante jours à compter de ce recueil et sont détruites à l'expiration de ce délai, sauf en cas d'éléments sérieux confirmant l'existence d'une menace terroriste ». La procédure d'urgence n'est pas applicable pour la mise en œuvre de cette technique.

L'article 15 de la loi du 30 juillet 2021 renforce les garanties procédurales entourant la mise en œuvre des algorithmes. Il restreint le champ des services de renseignement susceptibles de solliciter une autorisation de mise en œuvre des algorithmes aux seuls services du premier cercle mentionnés à

l’article L. 811-2 du Code de la sécurité intérieure. Il supprime également la possibilité de conservation prolongée au-delà de 60 jours des données révélant une menace à caractère terroriste. Les données collectées n’ayant pas permis de révéler une menace devront être immédiatement détruites.

Enfin, afin de renforcer le contrôle parlementaire relatif à l’utilisation des algorithmes par les services de renseignement, le gouvernement remettra au Parlement, au plus tard le 31 juillet 2024, un rapport sur l’application des dispositions prévues par l’article L. 851-3 du Code de la sécurité intérieure.

C’est au cœur même du Groupement interministériel de contrôle (GIC) que moulinent les algorithmes chargés de détecter des connexions susceptibles de révéler des menaces. C’est donc aussi dans ce lieu, qui concentre déjà toutes les interceptions de sécurité, que les quatre opérateurs français de réseaux télécoms transmettent les flux de métadonnées des communications téléphoniques et, depuis l’été 2021, les données de connexion à Internet. Le GIC dispose de 24 h pour les traiter et, en cas d’alerte, après de nouvelles

autorisations, les métadonnées sont transmises aux services demandeurs, DGSE ou DGSI.

L’accès aux données de connexion

Au-delà des propos qui peuvent être échangés par téléphone et interceptés par les services de police judiciaire ou de renseignement, ces derniers ont de plus en plus recours aux données techniques de connexion. Il s’agit notamment des factures détaillées des abonnés (ce que l’on appelle les fadettes), qui permettent de savoir quel numéro a été appelé, de qui provient un SMS, à quel relais s’est accroché le téléphone, etc. Ces fadettes permettent ainsi de dresser une « cartographie » des appels, des réseaux interpersonnels, ou encore d’établir la potentielle appartenance de la cible à une organisation.

Le recueil des données techniques de connexion est ouvert à l’ensemble des services de renseignement depuis le 1er janvier 2015. L’accès aux données de connexion, y compris en temps réel et « sur sollicitation du réseau » des opérateurs de

communication électronique, est ainsi soumis au régime général d'autorisation.

Les services peuvent donc recueillir, auprès des opérateurs de communication électronique, les données de techniques de connexion relatives à des individus ciblés. Il peut s'agir de l'identification des numéros d'abonnement ou de connexion, du relevé de l'ensemble des numéros d'abonnement ou de connexion d'une personne, de la localisation des équipements terminaux utilisés, ou encore de la durée et de la date des communications.

Il existe des dérogations par lesquelles les agents peuvent directement demander la mise en œuvre de cette mesure. Les données sont alors recueillies par un service du Premier ministre (le groupement interministériel de contrôle) et la Commission nationale de contrôle des techniques de renseignement peut y avoir un accès « permanent complet et immédiat ».

Pour les personnes soupçonnées d'être « les plus impliquées » dans des activités à caractère terroriste, la loi prévoit « un recueil des données techniques de connexion en temps réel et en permanence ». Contrairement à l'enregistrement des échanges *via* un logiciel espion placé sur un

ordinateur, cette disposition vise à recueillir les données de connexion des comptes et services Internet utilisés par un individu, quel que soit le poste utilisé, afin de suivre ses déplacements et ses relations. Cet accès concerne des « personnes préalablement identifiées comme présentant une menace ». L'autorisation n'est délivrée que pour deux mois et la procédure d'urgence ne peut être mise en œuvre.

Saisi par plusieurs associations ainsi qu'un opérateur de télécoms, le Conseil d'État a examiné la conformité des règles françaises de conservation des données de connexion au droit européen. Il a aussi été amené à vérifier que le respect du droit européen tel qu'interprété par la CJUE ne compromettait pas les exigences de la Constitution française. Dans une décision du 21 avril 2021, il juge que la conservation généralisée des données est aujourd'hui justifiée par la menace existante pour la sécurité nationale. Il relève également que la possibilité d'accéder à ces données pour la lutte contre la criminalité grave permet, à ce jour, de garantir les exigences constitutionnelles de prévention des atteintes à l'ordre public et de recherche des auteurs d'infractions pénales. En

revanche, il ordonne au gouvernement de réévaluer régulièrement la menace qui pèse sur le territoire pour justifier la conservation généralisée des données et de subordonner l'exploitation de ces données par les services de renseignement à l'autorisation d'une autorité indépendante.

Poser une balise

Pour pouvoir suivre un individu sans le perdre en chemin et sans se faire repérer, et identifier les lieux où se rendent régulièrement certaines personnes, il est nécessaire que les services de renseignement, de même que les services de police judiciaire, puissent les localiser (les « loger »). Pour cela, ils peuvent géolocaliser une cible selon deux méthodes :

- le suivi dynamique d'un terminal de télécommunication ;
- la pose d'une balise sur un objet ou un véhicule. Dans ce dernier cas, cette opération peut même être réalisée sans autorisation, en vertu de la procédure d'urgence.

Les objets susceptibles d'être géolocalisés n'étant pas limitativement énumérés, il convient donc de

considérer que tout objet peut l'être, soit par l'exploitation de sa technologie propre (téléphone portable, tablette, véhicule équipé d'un système GPS), soit par le biais de la pose d'une balise (moyen de transport, conteneur).

Par ailleurs, et à l'instar de ce qui existe en matière d'interceptions téléphoniques, les mesures de géolocalisation ne sont pas limitées aux personnes soupçonnées d'avoir commis une infraction, mais peuvent être diligentées à l'encontre de tout individu (environnement familial ou amical du suspect notamment), dès lors que les nécessités de l'enquête l'exigent.

Les IMSI-catchers

Les services sont également autorisés à utiliser des « dispositifs techniques de proximité » dits « IMSI-catchers », mais seulement pour identifier un téléphone ou un numéro d'abonnement ou pour collecter « les données relatives à la localisation » des terminaux situés à proximité. L'autorisation est valable deux mois et renouvelable dans les mêmes conditions de durée. Dans des cas limités à la prévention du terrorisme, ce dispositif peut être utilisé afin « d'intercepter directement des

correspondances émises ou reçues ». L'autorisation n'est alors délivrée que pour 48 heures renouvelables.

De fausses antennes

Ce sont de fausses antennes relais qui permettent d'intercepter les conversations téléphoniques (l'IMSI est un numéro identifiant unique contenu dans la carte SIM). Les IMSI-catchers imitent le fonctionnement d'une antenne relais de téléphonie mobile, de manière que les appareils situés à proximité s'y connectent. Cet équipement reçoit ensuite les communications de ces téléphones et peut, dans certains cas, accéder à leur contenu. Il transmet ensuite à son tour les communications à l'opérateur et l'appel a lieu normalement. Certains de ces outils disposent de fonctionnalités complémentaires, comme la lecture (ou l'envoi) de SMS, l'interception du trafic Internet mobile ou la capacité de bloquer tout appel tentant de parvenir à un téléphone donné. Tous les téléphones qui se trouvent à proximité sont trompés par cette « fausse antenne ».

Écouter aux portes

Bien que l'interception des correspondances remonte aux anciennes pratiques de Louis XI et au

très sulfureux cabinet noir, mis en place sous Louis XIII, il faudra attendre des centaines d'années avant que cette technique de renseignement fasse l'objet d'une réglementation et d'un contrôle.

C'est par la loi du 10 juillet 1991 relative au secret des correspondances, adoptée après la condamnation de la France par la Cour européenne des droits de l'homme le 24 avril 1990 dans l'affaire Kruslin et Huvig, que le législateur, sous l'impulsion du Premier ministre Michel Rocard, très attaché à la mise en place d'un contrôle démocratique des services et des outils du renseignement, a entendu combler un vide concernant les interceptions administratives (en opposition aux écoutes judiciaires qui sont placées sous la responsabilité du juge d'instruction ou du procureur de la République pour les affaires liées au crime organisé).

L'arrêt rendu par la Cour européenne des droits de l'homme le 24 avril 1990 dans l'affaire Kruslin et Huvig porte sur le principe de la légalité pénale. En l'espèce, un individu avait fait l'objet de poursuites judiciaires initiées par des éléments recueillis à la suite d'écoutes téléphoniques. Le mis en cause avait alors saisi la CEDH pour violation de l'article 8 de la

Convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme. Il estimait que les poursuites ne reposaient pas sur une base légale, étant donné que l'interception d'écoutes téléphoniques à l'insu des personnes est une atteinte au principe du droit au respect de la vie privée, à l'exception des situations prévues par la loi, énoncé à l'article 8 de la Convention. La CEDH a donné raison à l'intéressé et a condamné la France au motif que les écoutes téléphoniques telles qu'elles étaient pratiquées ne répondaient pas aux exigences de l'article 8 de la Convention européenne des droits de l'homme. Elle a ainsi jugé que le droit français n'indiquait pas « avec assez de clarté l'étendue et les modalités d'exercice du pouvoir d'appréciation des autorités » et qu'il n'offrait pas « pour le moment de sauvegardes adéquates contre divers abus à redouter, notamment quant aux catégories de personnes susceptibles d'être mises sous écoute judiciaire, quant à la nature des infractions pouvant y donner lieu, quant aux limites à la durée d'exécution de la mesure, quant aux conditions d'établissement des procès-verbaux de synthèse conservant les conversations interceptées, quant à l'intégrité des communications aux fins de contrôle, quant à l'effacement ou à la destruction

des bandes ». Si, dans cet arrêt, la Cour ne condamne pas en soi la pratique des écoutes téléphoniques en ce qu'elles facilitent la manifestation de la vérité, elle rappelle que cette pratique est constitutive d'une atteinte à la vie privée et insiste sur sa nécessaire conciliation avec le droit au respect à la vie privée.

Aujourd'hui, l'article L. 852-1 du Code de la sécurité intérieure dispose qu'il peut être porté atteinte au secret des correspondances dans des cas de nécessité d'intérêt public prévus par la loi. Peuvent ainsi être autorisées, de manière exceptionnelle, les interceptions de correspondances émises par la voie des communications électroniques ayant pour objet de rechercher des renseignements intéressant la sécurité nationale, la sauvegarde des éléments essentiels du potentiel scientifique et économique de la France, ou la prévention du terrorisme, de la criminalité et de la délinquance organisés et de la reconstitution ou du maintien de groupements dissous.

L'autorisation d'écouter les communications téléphoniques est accordée par décision écrite et motivée du Premier ministre (ou de l'une des deux

personnes qu'il a spécialement désignées). Elle est donnée sur proposition écrite et motivée des ministres chargés de la Défense, de l'Intérieur ou des Douanes (ou de l'une des deux personnes que chacun d'eux a désignées). Elle est valable au maximum quatre mois renouvelables.

La Loi sur le renseignement du 24 juillet 2015 a élargi les possibilités de l'autorité administrative et donc des services de renseignement en prévoyant que les interceptions puissent également être mises en œuvre « lorsqu'il existe des raisons sérieuses de croire qu'une ou plusieurs personnes appartenant à l'entourage d'une personne concernée par l'autorisation sont susceptibles de fournir des informations » dès lors que celles-ci se rattachent à une des finalités relatives à la défense et à la promotion des intérêts fondamentaux de la Nation. Les correspondances interceptées sont recueillies par le groupement interministériel de contrôle.

L'organisation des interceptions téléphoniques administratives (donc de sécurité et pas judiciaire) ne date que de 1960. C'est à cette date qu'est créé par le Premier ministre Michel Debré le groupement interministériel de contrôle par une décision non publiée. Il permet alors de centraliser

les écoutes sous l'autorité du Premier ministre. Ce n'est qu'en 2002 que le GIC sort de l'ombre *via* le décret du 12 avril 2002, qui dispose qu'il est un service du Premier ministre chargé des interceptions de sécurité et qu'il a pour missions de soumettre au Premier ministre :

- les propositions d'interception présentées dans les conditions fixées par l'article 4 de la loi du 10 juillet 1991 ;
- d'assurer la centralisation de l'exécution des interceptions de sécurité autorisées ;
- de veiller à l'établissement du relevé d'opérations prévu par l'article 8 de la loi du 10 juillet 1991 ainsi qu'à la destruction des enregistrements effectués.

Depuis les lois du 24 juillet 2015, relative au renseignement, et du 30 novembre 2015, relative aux mesures de surveillance des communications électroniques internationales, le GIC a vu ses compétences étendues à toutes les techniques de renseignement.

Le nombre maximal des autorisations d'interception en vigueur simultanément est arrêté par le Premier ministre, après avis de la

Commission nationale de contrôle des techniques de renseignement. La décision fixant ce contingent et sa répartition entre les ministres ainsi que le nombre d'autorisations d'interception délivrées sont portés à la connaissance de la Commission.

Par ailleurs, l'interception des communications échangées au sein d'un réseau ouvert empruntant exclusivement la voie hertzienne et n'impliquant pas l'intervention d'un opérateur de communications électroniques est autorisée.

Les dispositifs de sonorisation

Si de nombreuses informations sont collectées grâce aux conversations et aux échanges téléphoniques, les services de renseignement disposent en outre d'autres moyens techniques pour intercepter des conversations. C'est ce que l'on appelle la sonorisation. Il peut s'agir de :

- poser des micros avec un enregistreur (mais il faudra régulièrement passer sur le lieu de la pose pour récupérer les enregistrements) ;
- capter des échanges grâce à des antennes directionnelles ;

- poser des micros reliés par un émetteur à des récepteurs situés en général dans un véhicule stationné à quelques dizaines de mètres du lieu d'écoute.

Lorsque les renseignements ne peuvent être recueillis par un autre moyen légalement autorisé, les services peuvent utiliser des matériels « permettant la captation, la fixation, la transmission et l'enregistrement de paroles prononcées à titre privé ou confidentiel, ou d'images dans un lieu privé ». L'autorisation n'est délivrée que pour une durée de deux mois et le service doit rendre compte du déroulement des opérations à la Commission nationale de contrôle des techniques de renseignement.

De même, lorsqu'aucun autre moyen ne permet de recueillir les renseignements recherchés, les agents peuvent également, avec autorisation, « sonoriser » des ordinateurs, c'est-à-dire « accéder à des données informatiques stockées dans un système informatique, à les enregistrer, à les conserver et à les transmettre ». Ils ont aussi la possibilité d'enregistrer les données telles qu'elles s'affichent à l'écran, telles qu'elles sont « reçues et émises par des périphériques audiovisuels » ou

saisies sur le clavier. L'autorisation ne peut être délivrée que pour une durée de trente jours pour l'enregistrement des données stockées, ou de deux mois pour la surveillance des données transitant par l'ordinateur. Dans ce cas également, le service doit rendre compte de l'exécution de la mesure à la Commission nationale de contrôle des techniques de renseignement.

Pour mettre en œuvre ces dispositifs de sonorisation, les agents des services peuvent être autorisés à s'introduire « dans un véhicule ou dans un lieu privé à la seule fin de mettre en place, d'utiliser ou de retirer » les équipements. Si le lieu visé est un domicile, l'introduction doit faire l'objet d'une autorisation distincte. Celle-ci est délivrée par le Premier ministre après avis de la Commission nationale de contrôle des techniques de renseignement pour une durée de trente jours renouvelables. Si l'autorisation est donnée après avis défavorable de la Commission, la mesure ne peut pas être mise en œuvre.

Le recueil et la captation de données informatiques

La loi autorise également l'utilisation de dispositifs techniques permettant d'accéder à des données informatiques stockées dans un système informatique, de les enregistrer, de les conserver et de les transmettre, et permettant aussi d'accéder à ces mêmes données informatiques, de les enregistrer, de les conserver et de les transmettre telles qu'elles s'affichent sur un écran pour l'utilisateur d'un système de traitement automatisé de données, telles qu'il les y introduit par saisie de caractères ou telles qu'elles sont reçues et émises par des périphériques (art. L. 853-2 du Code de la sécurité intérieure).

L'interception des communications satellitaires

Le nouvel article L. 852-3 du Code de la sécurité intérieure, issu de la loi du 30 juillet 2021, autorise, à titre expérimental jusqu'au 31 juillet 2025, les services de renseignement à recourir à « un appareil ou [...] un dispositif technique [...] afin d'intercepter des correspondances émises ou reçues par la voie satellitaire, lorsque cette interception ne peut être mise en œuvre sur le fondement [...] de l'article L. 852-1 du Code de la sécurité intérieure,

pour des raisons techniques ou pour des motifs de confidentialité faisant obstacle au concours des opérateurs ou des personnes mentionnés à l'article L. 851-1 ».

Les services de renseignement du premier cercle et certains services du second cercle désignés, à raison des missions qu'ils exercent, par un décret en Conseil d'État pris après avis de la CNCTR, peuvent utiliser cette technique d'interception satellitaire.

L'autorisation de mettre en œuvre ce nouveau dispositif est délivrée par le Premier ministre, après avis de la CNCTR, pour une durée maximale de 30 jours. Un service du Premier ministre organise la centralisation des correspondances interceptées. Cette centralisation intervient dès l'interception des communications, sauf impossibilité technique.

Les opérations de transcription et d'extraction des communications interceptées, pour lesquelles la CNCTR dispose d'un accès « permanent, complet, direct et immédiat », sont effectuées au sein du même service du Premier ministre. Les correspondances qui sont interceptées dans ce cadre sont détruites dès qu'il apparaîtra qu'elles

sont sans lien avec la personne concernée par l’autorisation délivrée.

DANS CE CHAPITRE

Les fichés S

•

Le FSPRT

•

Cristina

Chapitre 22
Tous fichés ?

Les fichiers sont aussi vieux que l'écriture, et l'écriture est la meilleure des mémoires, plus sûre et plus pérenne que la mémoire humaine. Il est donc logique que dès l'émergence d'une fonction policière, et surtout à partir du moment où celle-ci s'est autonomisée par rapport au pouvoir politique, le recours à la pratique du fichage se soit très vite imposé.

Une pratique ancienne

En France, la tenue de fichiers de police est une pratique ancienne. Au Moyen Âge, le prévôt de Paris chargé de la justice et de la police royales pour Paris et sa banlieue, installé au Châtelet depuis le règne de Philippe-Auguste (1180-1223), fait tenir un registre des écrous.

L'année 1724 marque un tournant. Un décret du roi Louis XV crée ce qui semble être le premier registre centralisé à l'échelle de tout le royaume. Tenu à l'Hôpital général des pauvres de Paris et alimenté par tous les hôpitaux de province, il recense les mendiants arrêtés et fournit des renseignements sur leur identité, leur signalement, ainsi qu'une synthèse de leurs dépositions. Ce registre est communiqué, entre autres, aux officiers de la maréchaussée.

En 1752, cette mesure est généralisée à tous les « gibiers de police ». Le lieutenant général de police Berryer met en place le « livre rouge » et étend l'inscription aux registres aux individus arrêtés pour vols et autres crimes (sommiers judiciaires), aux personnes détenues par lettres de cachet et enfin aux personnes de conduite suspecte (« ceux qui n'avaient pas d'autres ressources que

l'intrigue ou fréquentaient de mauvaises compagnies »).

Parallèlement à l'évolution de l'organisation policière et aux missions de surveillance qui sont notamment confiées à la police parisienne en 1750, le traitement de l'information se professionnalise. Ainsi, Guillauté, officier de la maréchaussée, invente le premier système de stockage et de consultation des informations consignées sur des feuillets papier par les officiers de police : le serre-papiers.

Initialement destinés à la répression et la surveillance des criminels récidivistes, les fichiers s'étendent progressivement à d'autres populations, du fait de l'apparition de nouvelles formes d'incrimination (prostitution, vagabondage, etc.). À la fin du XIX^{e} siècle, on recense déjà plusieurs fichiers : sommiers judiciaires, fichier des interdits de séjour, fichier des étrangers, registre de la prostitution, dossiers individuels de la section politique.

Dans leur organisation et leur forme, les fichiers évoluent fortement à partir de 1882, année au cours de laquelle la préfecture de Police, sous l'impulsion

d'Alphonse Bertillon, se dote d'un service d'anthropométrie puis de photographie.

Différents scandales viendront émailler le développement des fichiers et notamment celui de l'affaire dite « des fiches » (1904, voir chapitre 8), mais surtout la mise en fiche de la population juive, des francs-maçons ou des homosexuels durant l'Occupation.

En décembre 1886, alors que le général Boulanger, ministre de la Guerre, souhaite remettre la Nation en ordre, il donne pour instruction à la gendarmerie de dénombrer et de surveiller les étrangers et les individus suspects. Il s'agit notamment de collecter des informations sur les Français et les étrangers susceptibles de se livrer à des activités d'espionnage ou de contre-espionnage. Ainsi naissent les carnets A, qui recensent les étrangers pouvant être mobilisés, et les carnets B, portant sur les individus présentant un risque en cas de conflits. Ces derniers, supervisés par l'autorité préfectorale, sont vite élargis aux communistes, syndicalistes ou anarchistes. En 1922, ce sont les milieux d'extrême droite qui ont fait l'objet d'une attention

particulière, avant que le carnet B disparaisse en 1947.

Les fichiers, constitués de fichettes cartonnées, évoluent progressivement jusqu'à la fin des années 1960. Les fichettes tendent alors à être remplacées par des fichiers informatiques. En 1967, une mission procède à une inspection de la documentation policière. Pour la seule préfecture de Police de Paris, elle recense près de 400 fichiers différents et 130 millions de fiches. Devant cette densité, un répertoire des fichiers doit même être édité par le ministère de l'Intérieur.

En 1975, la commission « Informatique et libertés », mise en place à la suite de la crise provoquée par le projet d'interconnexion de fichiers de police dénommé « safari », tente de dresser une liste des différents fichiers existants et notamment ceux mis en œuvre par la police et la gendarmerie. La loi « Informatique et libertés », votée en 1978, ouvrira la voie à la mise en place d'une réglementation protectrice des libertés et de la vie privée.

Safari

Dans son édition du 21 mars 1974, le journal *Le Monde* publie un article signé par Philippe Boucher et intitulé « Safari ou la chasse aux Français ». L'auteur fait part de la double crainte que lui inspire l'ordinateur Iris 80 loué par le ministère de l'Intérieur. Il s'agit en effet de la machine la plus puissante du constructeur national CII (Compagnie internationale pour l'informatique). Ce nouvel ordinateur suscite alors l'inquiétude et ravive les peurs d'un État policier qui aurait alors les moyens de contrôler la population à travers les informations personnelles qu'il aurait alors en sa possession. Ce système permettrait également d'accéder à des informations détenues par d'autres administrations. En effet, l'INSEE vient alors d'achever l'informatisation du répertoire national des personnes physiques, dans lequel chaque individu est identifié par un numéro à treize chiffres, et prévoit la fusion de tous les fichiers des administrations en utilisant ce numéro à treize chiffres comme identifiant unique. Ce nouveau fichier unique serait baptisé Système automatisé pour les fichiers administratifs et le répertoire des individus (Safari).

Face à la campagne de presse qui suit la parution de l'article de Philippe Boucher, le Premier ministre décide d'interdire toute interconnexion de fichiers et crée une commission

d'enquête baptisée « Informatique et libertés » et présidée par Bernard Chenot. Le rapport issu des travaux de la commission en 1975 servira de base par la suite au Parlement pour le vote de la loi « Informatiques et libertés » du 6 janvier 1978, créant notamment la Commission nationale de l'informatique et des libertés (voir chapitre 25).

Quoi qu'il en soit, fichiers de police et libertés individuelles sont usuellement opposés. La création, la modernisation ou encore l'extension des bases de données au sein de l'administration alimentent régulièrement le débat sur la protection du droit à la vie privée. Cela d'autant plus que les fichiers, qui ont souvent été cachés par les services de l'État au cours des siècles, font aujourd'hui l'objet d'une visibilité accrue du fait tant de la législation en vigueur obligeant à leur déclaration que de la veille médiatique et associative.

Pourtant, pour protéger la population, et donc garantir les droits des individus à vivre en sécurité en retrouvant des criminels, il est essentiel de conserver, retraiter et rapprocher des informations. La mobilité des personnes et des flux et l'exigence de la preuve qui fonde l'État de droit rendent nécessaire le recours à des informations

nominatives. Les systèmes informatiques des services de sécurité doivent également s'adapter aux structures sociales, aux mutations technologiques, mais également aux évolutions des groupes criminels ou terroristes, qui sont aussi les premiers utilisateurs des nouvelles technologies.

Il faut donc veiller à l'équilibre entre le développement des fichiers et leur indispensable contrôle par des magistrats et des autorités indépendantes, et ceci, d'ailleurs, pour tous les fichiers, qu'ils soient policiers, couverts par le secret ou gérés par d'autres administrations que la police et la gendarmerie.

Avec la puissance croissante de l'informatique, la multiplication des traces numériques que nous laissons quotidiennement sous toutes les formes (et donc la difficulté de les effacer et de corriger les erreurs), c'est à un véritable basculement de société que nous assistons. Le développement des réseaux sociaux du Web 2.0 alimente paradoxalement cette inquiétude, alors même que chacun y délivre volontairement des informations personnelles qu'il serait impensable de stocker dans des fichiers administratifs. Ce qui pouvait donc auparavant

passer pour une question secondaire devient aujourd'hui un enjeu de société.

Ce développement des fichiers n'aboutit pas seulement à un simple accroissement des fichiers de police, tel que le supposent l'opinion publique et les médias, mais souvent aussi à une modernisation ou une adaptation de ceux-ci, tant à l'environnement technologique que législatif.

Des fichiers si utiles

La modernisation des fichiers sert aussi à accroître l'efficacité de la lutte contre la criminalité, la délinquance et le terrorisme. La meilleure connaissance des individus, de leurs relations et de leurs pratiques criminelles permet d'obtenir de meilleurs résultats, grâce à une prévention plus efficace et une répression plus ciblée. Mais la lutte entre les policiers et les délinquants est une course contre la montre : plus la police est efficace, plus cela incite les criminels à changer leurs méthodes, leurs fréquentations, rendant ainsi obsolètes les informations contenues dans les fichiers.

Les criminels et les délinquants sont aussi des utilisateurs des nouvelles technologies. Soit qu'ils

s’en servent comme moyen de commettre, selon des modes opératoires renouvelés, des infractions connues de longue date (on peut évoquer à titre d’exemples la pédopornographie ou l’escroquerie sur Internet). Soit que la dépendance croissante de nos sociétés envers les systèmes interconnectés de communications électroniques constitue une vulnérabilité jusqu’alors inconnue. Toute menace crédible d’atteinte à l’intégrité de ces réseaux confère un poids et un impact criminels très fort à ses auteurs (chantages ou menaces, terrorisme).

La téléphonie mobile et Internet offrent une furtivité et une capacité d’organisation sans précédent aux délinquants. Leur surveillance est d’une complexité redoutable à organiser, beaucoup plus que celle de la voie publique. Aussi, les nouveaux outils juridiques ou technologiques mis à disposition des services de police et de gendarmerie correspondent davantage à une mise à niveau et à une adaptation des services de sécurité intérieure aux nouvelles réalités économiques et sociales qu’à un empiétement supplémentaire de la sphère étatique sur la sphère privée. Ainsi, l’office central des nouvelles technologies de l’information et de la communication qui traque la cybercriminalité en

adressant des réquisitions judiciaires aux opérateurs de communications électroniques n'est jamais que l'équivalent appliqué à Internet des « Brigades du Tigre », créées voici un siècle pour lutter contre les bandes armées circulant en automobile.

Les modalités de l'action policière, et par conséquent, les sources d'information des policiers, évoluent avec les structures sociales, non seulement au niveau national, mais aussi au niveau international. Les fichiers de police s'adaptent à l'évolution du monde, à l'internationalisation de la criminalité, anciennes ou nouvelles mafias qui se jouent aussi bien des frontières que des États. La souplesse des organisations criminelles, leur appât du gain, leur détermination leur ont donné une avance indéniable sur la réponse policière qui s'est heurtée – et qui se heurte toujours – aux carcans bureaucratiques de la diplomatie, de la politique et des intérêts nationaux. Ainsi, il a fallu attendre bien longtemps avant la création de fichiers internationaux (ex. : celui d'Interpol, organisation créée en 1923), abondés par les renseignements fournis volontairement par les États adhérents à l'organisation et mis en commun.

Les fichiers de renseignement

Anticipation et prévention sont les maîtres mots du renseignement opérationnel. Il ne s'agit pas ici de trouver les auteurs d'un crime ou d'un délit, mais de détecter, avant tout passage à l'acte, des individus dont le comportement, l'idéologie et les fréquentations laissent penser qu'ils pourraient chercher, en France ou à l'étranger, à mettre en péril nos intérêts stratégiques, ou ceux de nos alliés, à déstabiliser nos institutions et à frapper notre population.

À cet effet, les services de renseignement disposent de fichiers – couverts par le secret – dans lesquels ils consignent de nombreuses informations concernant tous les individus potentiellement dangereux pour nos intérêts nationaux (espions, terroristes, militants politiques violents, nationalistes régionaux, etc.). Ces fichiers permettent de consolider la transmission de la mémoire opérationnelle entre les générations d'agents et sont un instrument de travail quotidien. Les services dédiés entretiennent également des relations étroites avec leurs homologues des pays alliés. Cette coopération permet d'améliorer sans

cesse la connaissance des dangers qui sont évidemment protéiformes et très évolutifs.

Toutefois, les fichiers de renseignement sont généralement ceux qui soulèvent le plus de questions et entretiennent les inquiétudes de l'opinion publique. Ils ne concentrent pas nécessairement des informations sur des personnes qui ont déjà eu affaire aux services répressifs, mais sur celles qui sont susceptibles de commettre des crimes ou des délits et qui doivent, au regard de certains éléments, faire l'objet d'une surveillance plus soutenue des forces de l'ordre.

Il s'agit bien entendu d'un outil indispensable aux services, car ils permettent de conserver des informations, de les trier, de les comparer et de les analyser. Ils sont à la fois une base documentaire, mais aussi une source de renseignements.

La défense des intérêts nationaux et la raison d'État justifient ainsi l'existence de fichiers très sensibles qui échappent à tout contrôle judiciaire et en grande partie à celui de la CNIL. C'est donc au pouvoir exécutif seul, légitimement élu dans un cadre démocratique, de s'assurer qu'il n'y a aucune dérive dans la constitution et l'utilisation de ces fichiers qui, d'une certaine façon, portent atteinte à

certaines libertés individuelles, dans la mesure où ils imputent des intentions à des individus qui ne sont pas passés à l'acte et dont on ne souhaite pas qu'ils passent à l'acte.

Les fichiers classés « secret Défense » sont soumis aux contrôles exercés par la CNIL, dossier par dossier, à l'occasion du droit d'accès indirect.

De Cristina (DGSI) à Legato (Légion étrangère), en passant par Startrac (TRACFIN) ou le FSPRT (Intérieur), l'État met en œuvre 17 fichiers « intéressant la sûreté de l'État, la défense ou la sécurité publique », qui bénéficient d'un régime dérogatoire, selon la loi du 6 janvier 1978. Parmi ces 17 fichiers, huit sont mis en œuvre par les Armées, cinq par l'Intérieur, deux par la Justice et deux par le Budget.

Cristina

En 2008, à la suite de la première réforme des services de renseignement, lorsqu'une partie des Renseignements généraux est absorbée par la Direction de la surveillance du territoire au sein de la Direction centrale du renseignement intérieur (DCRI, devenue DGSI, la Direction générale de la

sécurité intérieure), cela entraîne aussi une réorganisation des fichiers de renseignement et de police.

Une partie des données des ex-RG est alors intégrée dans un nouveau fichier, Edvige (Exploitation documentaire et de valorisation de l'information générale). Mais Edvige ne plait pas à tout le monde ! On lui reproche notamment d'y enregistrer des informations sur les opinions politiques, syndicales ou religieuses, ou encore les orientations sexuelles ou des données de santé. À l'été 2008, de nombreux journaux pointent le caractère liberticide de ce nouveau fichier, et des associations s'inquiètent d'un fichage massif et généralisé de la population. Mais Edvige ne reprend en fait qu'une partie d'un fichier qui existait déjà et, surtout, vient légaliser un traitement informatique au regard des nouvelles dispositions de la loi du 6 janvier 1978. Toutefois, la polémique enfle et le gouvernement est finalement obligé d'y renoncer. Néanmoins, afin de permettre aux services de renseignement de remplir leurs missions de prévention des atteintes à l'ordre public, le gouvernement prend deux nouveaux décrets portant respectivement création d'un

traitement de données à caractère personnel relatif à la prévention des atteintes à la sécurité publique (PASP), d'une part, et d'un traitement automatisé de données à caractère personnel relatif aux enquêtes administratives liées à la sécurité publique (EASP), d'autre part (voir plus loin).

Parallèlement, la nouvelle DCRI reprend le fichier de l'ex-DST, qu'elle remanie et qui est rebaptisé « Centralisation du renseignement intérieur pour la sécurité du territoire et les intérêts nationaux » (Cristina). Ce traitement est bien entendu soumis au régime juridique des fichiers « de souveraineté », défini par l'article 26 (III) de la loi du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, et par le décret n° 2007-914 du 15 mai 2007.

Cristina ne peut faire l'objet d'un contrôle sur place de la CNIL, et le décret en portant création n'est pas publié. Les données ne sont enregistrées et conservées qu'en fonction des finalités (très strictement délimitées) du fichier et donc, pour l'essentiel, de l'intérêt qu'elles présentent au regard de la sûreté de l'État et de la sécurité nationale.

La Direction du renseignement de la préfecture de Police, qui assure aussi des missions liées à la prévention des actes de terrorisme, dispose du fichier « Gestion du terrorisme et des extrémismes à potentialité violente ». Ce fichier, comme Cristina, est soumis au régime juridique des fichiers « de souveraineté ».

Doremi, Sirex, Biopex, Startrac…

La Direction du renseignement militaire s'est dotée en décembre 2018 d'un nouveau fichier baptisé Doremi, acronyme probable (mais non certain) de « DOcumentation du REnseignement MIlitaire » ou « Dispositif Opérationnel du REnseignement MIlitaire » dont, comme c'est la règle pour ce type de fichiers, on ne connaît quasiment rien. Il s'ajoute au fichier Biopex créé par le décret du 2 août 2017.

La DRSD avait, dès 2014, remplacé ses anciens fichiers par Sirex, un nouveau « système d'information de la recherche et de l'exploitation du renseignement de contre-ingérence », d'après le ministre de la Défense.

Quant à TRACFIN, il peut compter sur le fameux Startrac.

En 2020, dans son rapport annuel, la Commission nationale de contrôle des techniques de renseignement souhaitait étendre son contrôle aux fichiers des différents services de renseignement. Mais sans succès à ce jour.

ACCReD

En 2017, le ministère de l'Intérieur souhaite « faciliter la réalisation des enquêtes administratives » à travers la création d'un nouveau fichier d'automatisation de la consultation centralisée de renseignement et de données (ACCReD), lesquelles sont conduites par la Direction générale de la police nationale et par le Commandement spécialisé pour la sécurité nucléaire (COSSeN) de la Direction générale de la gendarmerie nationale.

Saisissant la CNIL d'une demande d'avis, le gouvernement estime nécessaire la création d'un tel fichier, face à un « risque exceptionnel de menace terroriste » et eu égard au fait de « l'adoption de nouveaux dispositifs législatifs

imposant la réalisation d'enquêtes administratives conditionnant l'accès à certains emplois ou sites sensibles et, d'autre part, de l'évolution des modalités de réalisation des contrôles réalisés à l'occasion de ces enquêtes ».

Le décret prévoit qu'ACCReD connaîtra trois types de données qui seront conservées pour une durée de cinq années :

- les données et informations relatives à la demande d'avis de décision (art. 2, 1°) ;
- les données relatives à la personne faisant l'objet de l'enquête (art. 2, 2°) ;
- les données et informations relatives aux résultats de l'enquête (art. 2, 3°).

Il liste également les neuf fichiers auxquels ACCReD donnera accès, à l'instar du traitement d'antécédents judiciaires (TAJ), du fichier des personnes recherchées (FPR) ou encore de Cristina, la liste n'étant qu'énonciative.

Le fichier peut être consulté par les agents du service national des enquêtes administratives de sécurité, désignés et habilités par le directeur général de la police nationale ou par celui de la gendarmerie nationale, ou encore tout autre agent

d'un service du ministère de l'Intérieur chargé d'effectuer l'une des enquêtes, les personnes morales ou l'autorité administrative à l'origine de la demande, et enfin le préfet du département du lieu d'exercice de l'emploi, de la mission ou de la fonction, dans les conditions fixées par l'article 5 de l'acte réglementaire.

Prévention des atteintes à la sécurité publique (PASP)

Le fichier « Prévention des atteintes à la sécurité publique » a été créé dans le cadre de la réforme du renseignement intérieur, en 2008, et est exploité par les services du renseignement territorial. Il a pour objectif le recueil d'informations qui concernent des personnes (physiques et morales) dont l'activité individuelle ou collective indique qu'elles peuvent porter atteinte à la sécurité publique et notamment les informations qui concernent les personnes susceptibles d'être impliquées dans des actions de violences collectives, en particulier en milieu urbain ou à l'occasion de manifestations sportives. Il a été déployé à partir de juin 2014 et regroupe 60000 individus inscrits, dont 8000 pour

repli identitaire, parmi lesquels on compte les personnes identifiées comme radicalisées.

Depuis 2017, le PASP inclut également les personnes « susceptibles de prendre part à des activités terroristes, de porter atteinte à l'intégrité du territoire ou des institutions de la République » – en sus, donc, du fichier généraliste « Cristina » de la DGSI ou du Fichier des signalements pour la prévention de la radicalisation à caractère terroriste.

La gendarmerie nationale met pour sa part en œuvre un fichier comparable, dit de « Gestion de l'information et de prévention des atteintes à la sécurité publique » (GIPASP), qui regroupe près de 60000 fiches.

Dans son rapport de 2020, la délégation parlementaire au renseignement propose de créer un fichier commun au SCRT, à la SDAO et à la PP. Elle précise que « créer un fichier commun serait par ailleurs cohérent avec l'objectif fixé par le *Livre blanc sur la sécurité intérieure* de 2020, qui appelle à la production de synthèses analytiques consolidées et endossées par l'ensemble des services impliqués ».

La loi du 6 janvier 1978 prévoit que le droit d'accès « s'exerce de manière indirecte lorsqu'un traitement intéresse la sûreté de l'État, la défense ou la sécurité publique ». La demande d'accès doit être adressée à la CNIL, qui désigne l'un de ses membres appartenant ou ayant appartenu au Conseil d'État, à la Cour de cassation ou à la Cour des comptes pour mener les investigations utiles et faire procéder aux modifications nécessaires. Si, en accord avec le responsable (DGSE, DRM, DGSI, etc.) du traitement du fichier visé, la CNIL estime que la communication des données ne met pas en cause la sûreté de l'État, la défense ou la sécurité publique, elle communique alors les éléments au requérant. En cas de désaccord, elle informe simplement le requérant qu'elle a procédé aux vérifications nécessaires.

Enquêtes administratives liées à la sécurité publique (EASP)

Le fichier EASP (Enquêtes administratives liées à la sécurité publique), également créé à la suite de la réforme du renseignement de 2008, vise à « faciliter la réalisation d'enquêtes administratives » lors du recrutement de

fonctionnaires sur des postes sensibles (magistrats, policiers, surveillants pénitentiaires, etc.). Il est donc utilisé pour les personnes faisant l'objet d'enquêtes administratives visant à déterminer si leur comportement n'est pas incompatible avec l'exercice des fonctions ou des missions envisagées compte tenu de leur nature (professions listées à l'article R. 1142 du CSI).

Les données peuvent être conservées pendant une durée maximale de cinq ans à compter de leur enregistrement. Elles ne peuvent concerner des mineurs que s'ils sont âgés de seize ans au moins et ont fait l'objet d'une enquête administrative. Les consultations du traitement automatisé font l'objet d'un enregistrement comprenant l'identifiant du consultant, la date, l'heure et l'objet de la consultation. Ces informations sont conservées pendant un délai de cinq ans. Un peu moins de 222000 personnes seraient inscrites dans ce fichier.

Fiché S

Qui n'a pas déjà entendu parler du fameux fichier « S » ? Sans vraiment savoir ce qu'il recouvrait et à quoi il servait…

En fait, une fiche « S », abréviation de « sûreté de l'État », est une fiche signalétique issue du fichier des personnes recherchées (FPR) créé en 1969 et comportant plus de 400000 noms (mineurs en fugue, évadés de prison, membres du grand banditisme, personnes interdites par la justice de quitter le territoire, militants politiques). La fiche « S » contient l'état civil, le signalement, la photographie, les motifs de recherche, et surtout la conduite à tenir en cas de contrôle, sans compter quelques autres détails.

La fiche « S » est utilisée pour « procéder à la surveillance de ceux sur lesquels ne repose aucune incrimination pénale, mais qui peuvent, par leur activité, représenter à un moment ou à un autre un risque de trouble à l'ordre public ou une atteinte à la sûreté de l'État ».

Elle ne correspond pas à un niveau de dangerosité et n'entraîne aucune action automatique de coercition à l'encontre de la personne. Cette personne ne fait pas l'objet d'une surveillance active, mais elle a été, durant un temps, soupçonnée de vouloir attenter aux intérêts de l'État.

La fiche S n'est pas un outil de suivi, mais un dispositif d'alerte. De ce fait, « y est adressée une conduite à tenir, c'est-à-dire les consignes adressées par le service prescripteur de la fiche aux services procédant aux contrôles, qu'il s'agisse d'un recueil de renseignement ou encore d'une invitation à contacter immédiatement le service prescripteur ».

Il y aurait 20000 « fichés S », dont près de 11000 individus enregistrés pour un lien avec la mouvance islamiste.

Le fichier de signalement pour la prévention de la radicalisation à caractère terroriste (FSPRT)

En juin 2015, après l'attentat de Saint-Quentin-Fallavier, les pouvoirs publics décident de revoir le suivi des personnes radicalisées et leur prise en charge par les différents services de renseignement. Une nouvelle application informatique est alors créée : le fichier des « Signalés pour la prévention de la radicalisation à caractère terroriste ».

Texte

Ce fichier, dont l'acte réglementaire est dispensé de publication, a pour objectif de répertorier dans une seule application l'ensemble des individus radicalisés présents sur le territoire national afin d'éviter les redondances entre les services et surtout d'éventuels oublis. Il « recense et centralise des informations relatives aux personnes qui, engagées dans un processus de radicalisation, sont susceptibles de vouloir se rendre à l'étranger sur un théâtre d'opérations de groupements terroristes ou de vouloir prendre part à des activités à caractère terroriste ».

Le FSPRT est alimenté pour un tiers par des signalements extérieurs au Centre national d'assistance et de prévention de la radicalisation. Un second tiers provient des services territoriaux de l'État (services déconcentrés, associations, élus, Éducation nationale, etc.). Enfin, le dernier tiers provient du travail des services de renseignement. En août 2020, d'après le ministre de l'Intérieur, près de 8000 personnes auraient été inscrites dans cette application.

Le saviez-vous ?

Le Centre national d'assistance et de prévention de la radicalisation (CNAPR) a été créé en 2014 afin de permettre à une personne qui est confrontée dans

son entourage personnel ou professionnel au changement inquiétant de comportement d'un proche, et qui s'interroge sur une éventuelle radicalisation de prévenir les autorités. Ce centre d'appel vise à assurer une écoute attentive, délivrer des conseils et, le cas échéant, déclencher un suivi par les services de renseignement. Géré par l'UCLAT, il peut être contacté *via* un formulaire en ligne ou joint gratuitement au téléphone par tout particulier qui craint qu'une personne de sa connaissance soit radicalisée.

À la suite de leur inscription dans le FSPRT, les personnes identifiées comme radicalisées font l'objet d'une surveillance par les services de renseignement, en fonction de leur niveau de radicalisation. Si le niveau est élevé (« haut du spectre »), la surveillance sera assurée par la DGSI. Les personnes pour lesquelles la radicalisation religieuse est avérée, mais qui présentent des signes faibles de radicalisation violente, sont pour la plupart suivies par les services du renseignement territorial.

Outre le renseignement intérieur et le renseignement territorial, le suivi est encore assuré par la Direction du renseignement de la préfecture

de Police de Paris, compétente sur son territoire, sans oublier le renseignement pénitentiaire, étant donné la forte proportion d'individus radicalisés en prison. Enfin, la Direction du renseignement et de la sécurité de la défense se voit quant à elle confier une mission de suivi des militaires radicalisés.

Le Passenger Name Record (PNR)

La plupart des activités liées à la criminalité organisée et au terrorisme impliquent des déplacements internationaux. C'est pourquoi, parmi les fichiers les plus utilisés pour prévenir la menace terroriste, le Passenger Name Record (PNR) figure en bonne place. Il s'agit d'un système alimenté par les informations collectées par les agences de voyages, les compagnies aériennes ou les transporteurs maritimes ou ferroviaires.

Ces informations (noms, e-mails, destination, mode de paiement, etc.) permettent notamment de détecter ou de suivre les déplacements d'une personne connue et surveillée par les services ou de reconstituer *a posteriori* les itinéraires empruntés. Elles sont également utilisées pour faire du

profilage et donc parfaire sa connaissance des habitudes ou des comportements des individus suspectés.

Le PNR est ainsi complémentaire d'un autre programme, les systèmes API (Advanced Passenger Information), qui regroupent les données biographiques des passagers fournies au moment de l'enregistrement.

Ce n'est que très tardivement, à la suite des attentats de Bruxelles, le 22 mars 2016, que l'Union européenne a enfin pu se mettre d'accord, après de nombreuses tergiversations sur la protection des données personnelles, sur une directive relative au PNR adoptée par le Conseil européen le 21 avril 2016.

Cette directive prévoit que les transporteurs aériens qui proposent des vols entre un pays tiers et le territoire d'au moins un État membre de l'UE peuvent transmettre les données PNR aux autorités compétentes de cet État membre. Les transporteurs envoient ces données en utilisant la méthode dite « push », ce qui signifie que les États membres ne disposent pas d'un accès direct aux systèmes informatiques des transporteurs. Les transporteurs aériens envoient ces données PNR à une unité

unique désignée – unité de renseignements passagers – de l'État membre dans lequel le vol international est prévu.

La directive s'applique aux « vols extra-UE », mais aussi, comme le demandait la France, aux « vols intra-UE » (c'est-à-dire d'un État membre à l'autre), à condition d'en informer la Commission européenne. Les pays de l'UE peuvent également choisir de collecter et traiter les données PNR des agences de voyages et des tour-opérateurs (opérateurs économiques autres que les transporteurs aériens), étant donné qu'ils gèrent aussi la réservation de vols. Les données PNR peuvent être conservées pendant une période de cinq ans et trente jours.

Le fichier judiciaire des auteurs d'infractions terroristes (FIJAIT)

Lors des débats sur la Loi sur le renseignement de juillet 2015, le gouvernement a introduit un amendement visant à créer un nouveau fichier, le « Fichier judiciaire des auteurs d'infractions terroristes », afin de prévenir le renouvellement

des infractions pour actes de terrorisme et de faciliter l'identification de leurs auteurs.

Géré par le service du casier judiciaire national et placé sous le contrôle d'un magistrat, il vise à enregistrer des données sur les personnes de 13 ans ou plus condamnées ou mises en cause pour des infractions à caractère terroriste. Ces personnes doivent se présenter tous les 3 mois aux autorités, justifier leur adresse et prévenir avant tout déplacement transfrontalier. Une personne fichée peut demander, sous conditions, la communication de ses données, leur rectification ou leur effacement.

Les informations sont conservées au sein du fichier durant vingt ans s'il s'agit d'un majeur et dix ans s'il s'agit d'un mineur. Toute personne inscrite au fichier judiciaire national automatisé des auteurs d'infractions terroristes est enregistrée au fichier des personnes recherchées pendant toute la durée de ses obligations.

Les informations contenues dans le fichier sont notamment accessibles, intégralement ou partiellement, aux agents habilités des services de renseignement pour la seule finalité de prévention du terrorisme.

Par ailleurs, la Loi sur le renseignement donne désormais la possibilité à certains services de renseignement dûment désignés d'avoir accès aux traitements automatisés de données à caractère personnel, y compris pour les données portant sur des procédures judiciaires en cours, mentionnés à l'article 230-6 du Code de procédure pénale (art. L. 234-4 CSI). Il s'agit principalement du fichier « traitement d'antécédents judiciaires » commun à la police et à la gendarmerie nationales.

Le groupe de contrôle des fichiers de police : la mini CNIL de Beauvau

Par lettre de mission du 15 juin 2006, le ministre d'État, ministre de l'Intérieur et de l'Aménagement du territoire a demandé à Alain Bauer, président du Conseil d'orientation de l'observatoire national de la délinquance, de mettre en place un groupe de travail en vue d'améliorer le contrôle et l'organisation des fichiers de police et de gendarmerie, afin d'éviter le maintien d'informations erronées ou dépassées.

Ce groupe de travail, composé des administrations (Intérieur, Défense, Justice), de syndicats de police et de magistrats, de la CNIL, du médiateur de la République de la CNDS, a remis son premier rapport le 15 novembre 2006. Les différentes recommandations du groupe de travail ont porté sur le renforcement des garanties individuelles visant à s'assurer que des informations non actualisées, inexactes ou dont la date de validité de conservation a expiré soient écartées des fichiers et ne risquent plus ainsi de nuire à l'employabilité des personnes. Elles ont également visé à rappeler que les décisions préfectorales, prises après consultation du STIC ou du fichier JUDEX, devaient faire l'objet d'une véritable instruction, prenant en compte la gravité, la répétition et l'ancienneté des faits. L'ensemble des recommandations du groupe de travail avait été approuvé par le ministère de l'Intérieur.

En septembre 2008, suite notamment aux polémiques suscitées par la publication du décret portant création du fichier EDVIGE, le groupe de travail a été réactivé par le ministère de l'Intérieur. Sa composition a été élargie à certaines associations (LICRA, SOS racisme, SOS

homophobie) et aux représentants des avocats. Un nouveau recensement des fichiers existant ou à venir a été réalisé. Les suites des recommandations du rapport 2006 ont été listées, et près de 25 nouvelles recommandations ont été faites dans un rapport rendu au ministre de l'Intérieur en décembre 2008.

Un arrêté du 20 octobre 2009 a porté création officielle du groupe de travail sur l'amélioration du contrôle et de l'organisation des bases de données de police. Il doit adresser au ministre de l'Intérieur des orientations et recommandations sur les conditions générales de création et d'utilisation des fichiers de police et de gendarmerie, et sur la cohérence d'ensemble du développement de ces fichiers au regard des évolutions technologiques et des contraintes opérationnelles. Il assure à intervalles réguliers un recensement de ces fichiers. Il peut être saisi par le ministre de toute question relative à ce domaine.

Ce groupe a été supprimé en 2013.

DANS CE CHAPITRE

Traiter une information

•

La judiciarisation du renseignement

Chapitre 23
De l'analyse à la judiciarisation

La capacité d'analyse des informations collectées *via* les différents capteurs constitue le cœur d'un système de renseignement, notamment dans le cadre des affaires de terrorisme. Lorsque la coopération et la recherche humaine, technique ou opérationnelle auront permis de recueillir un certain nombre d'informations, il sera nécessaire que celles-ci soient triées, priorisées et orchestrées.

De l'information au renseignement

L’analyse de l’information est dévolue à un spécialiste : l’analyste. Il doit faire en sorte que toute information collectée puisse être exploitée avant d’être diffusée aux décideurs sous forme de connaissance opérationnelle. Cette exploitation participe du processus de transformation de l’information en connaissance. L’analyste du renseignement assure donc le recueil (mais non la collecte), le traitement et l’analyse des informations pour produire du renseignement stratégique, tactique ou opérationnel. Il contribue ainsi à orienter les prises de décision.

Les informations recueillies ne sont en effet d’aucune utilité sans une analyse et une exploitation méthodique de celles-ci. Il est tout d’abord nécessaire de disposer d’une excellente capacité mémorielle (classer, ficher, retrouver) actualisée, quasiment 24 heures sur 24. C’est notamment le but visé par le traitement de l’information, qui est une phase technique au terme de laquelle l’information brute est formatée et stockée soit de manière thématique, soit chronologique.

L’analyste dispose de plusieurs moyens de recherche qu’il combine pour décomposer, recouper

un renseignement, affiner, synthétiser les données qui lui parviennent et réorienter chaque capteur. À cet échelon, comme à tous les autres niveaux, l'objectivité est la qualité qu'il faut préserver. L'analyste doit produire un renseignement pertinent, de qualité et crédible, afin d'emporter la confiance des décideurs.

De même, après la phase de synthèse, il s'agira parfois pour l'analyste d'interpréter les informations ainsi mises en forme afin d'émettre des hypothèses et de les mettre en perspective.

Dans le choix des sources, dans le travail de l'officier traitant et celui de l'analyste, il est nécessaire de privilégier la dimension technique et non « politique » des contacts. L'analyste spécialisé en contre-terrorisme a ainsi pour objectif premier de rechercher le niveau de menace présenté par un groupe : qui il représente, comment il se compose ou se recompose, quels sont ses rapports avec le pouvoir en place, sur quoi il s'appuie (la population, un État étranger, une organisation).

Du renseignement administratif au renseignement judiciaire

Le renseignement n'est pas une fin en soi. Dans le domaine militaire, il doit bien entendu permettre la prise de décision lorsqu'il s'agit notamment de cibler des installations, des équipements ou des individus en vue de leur neutralisation.

Dans le domaine de la prévention et de la lutte contre le terrorisme et la criminalité, le renseignement administratif doit aussi pouvoir être à l'origine de l'ouverture d'une procédure judiciaire et alimenter celle-ci en vue de la mise en examen et de la condamnation des personnes ayant fait l'objet d'une surveillance des services. Il s'agit en l'espèce du processus de judiciarisation du renseignement, ce qui signifie l'inclusion, dans une enquête judiciaire, des éléments recueillis dans une enquête de renseignement.

Ainsi, amorcer une enquête par la mise en œuvre de techniques de renseignement présente certains avantages. Elle permet d'effectuer des levées de doute (s'assurer que les informations reçues présentent un intérêt et sont crédibles) ainsi que de

vérifier, d'étayer et de « blanchir » (anonymiser) le renseignement initial. Elle peut également servir à mettre en œuvre des techniques qui ne sont pas prévues par le Code de procédure pénale.

« La séparation de l'administratif et du judiciaire est clairement posée entre prévention et répression. Il y a un principe cardinal qui est que le renseignement cesse dès lors qu'une infraction à la loi pénale est constatée. L'incrimination d'association de malfaiteurs à caractère terroriste remet toutefois en cause cette séparation hermétique. Ce chef d'accusation permet à l'autorité judiciaire d'intervenir très en amont du passage à l'acte, dans un but préventif. C'est d'ailleurs tout le sens de cette infraction. La frontière est parfois bien mince entre des indices permettant d'évaluer et de corroborer une menace justifiant la mise en place d'une technique de surveillance administrative, et les indices susceptibles de caractériser des actes préparatoires d'un projet d'action violente. Il y a, en quelque sorte, une identité d'objet entre l'autorité judiciaire et les services de renseignement qui a abouti à une volonté partagée de judiciariser le plus en amont possible et de neutraliser judiciairement des

individus jugés potentiellement dangereux par ce qu'on pourrait qualifier d'une sorte de pression du risque zéro. Résultat, le temps du renseignement est fortement réduit et le judiciaire prend le pas, dans une logique de neutralisation judiciaire préventive. » (François Molins, procureur général près la Cour de cassation)

Le processus de judiciarisation repose sur l'article 40 du Code de procédure pénale. Dès la constatation d'une infraction, le renseignement doit être judiciarisé. Cela prend la forme d'un rapport qui va être rédigé par le service de police judiciaire sur la base d'éléments classifiés recueillis par le service de renseignement. Ce rapport de judiciarisation va « blanchir » le renseignement. D'après François Molins, il sera « le plus souvent très elliptique » afin de « protéger une source humaine, respecter la règle du tiers service et préserver les techniques utilisées. Mais il doit être suffisamment détaillé pour motiver l'ouverture d'une enquête et objectiver les éléments constitutifs d'une infraction ».

Ce document marque le point de départ de l'enquête judiciaire. Les interceptions judiciaires se

substituent aux interceptions administratives, de même pour les sonorisations, les surveillances, etc.

Même si le service de renseignement est libre du choix du moment auquel il va s'adresser à l'autorité judiciaire pour porter le renseignement à sa connaissance, ce processus est mené en concertation avec le parquet, tant en ce qui concerne le moment que la forme et son opportunité. Les éléments à faire figurer dans le rapport de judiciarisation vont toujours être évalués par le magistrat dans un climat de confiance et de transparence.

La Commission nationale de contrôle des techniques de renseignement (CNCTR), dans le cadre de l'exercice de son contrôle *a priori* et *a posteriori*, doit veiller au respect de la prévalence du judiciaire et elle doit recommander aux services de judiciariser les dossiers lorsque les éléments constitutifs semblent réunis. Elle peut même aller jusqu'à émettre un avis défavorable à la mise en œuvre ou au renouvellement d'une technique de renseignement si elle estime que les faits sont suffisamment caractérisés et doivent être traités dans un cadre judiciaire.

Le renseignement peut aussi alimenter une procédure déjà ouverte et vient donc ainsi compléter des éléments déjà recueillis. Il peut d'ailleurs, dans ce cas, ne constituer qu'une simple information du juge. S'il doit être intégré à la procédure judiciaire, il faut nécessairement vérifier qu'il est conforme aux dispositions de la Convention européenne des droits de l'homme, et notamment le droit à la dignité, le principe de loyauté de la preuve et le droit au respect de la vie privée et familiale, du domicile et de la correspondance.

Toutefois, cela ne signifie pas que la jurisprudence ne tienne pas compte de l'évolution des techniques opérationnelles et de l'activité des magistrats. Ainsi, le témoignage anonyme peut être recevable dans le cadre d'une procédure judiciaire (art. 706-58 à 706-62 du Code de procédure pénale).

Depuis le début des années 1980, les services de police judiciaire, notamment spécialisés dans la lutte contre la criminalité organisée, se sont inspirés des méthodes du renseignement. Ils utilisent des moyens d'interception, d'infiltration, de surveillance, etc. Ils ont aussi développé l'usage

du renseignement dans le monde judiciaire (voir chapitre 27).

Les services de renseignement et l'autorité judiciaire ont également développé l'échange d'informations. Au-delà du « rapport de judiciarisation » établi par les services de renseignement à destination du procureur et des demandes de déclassification par l'autorité judiciaire, cette dernière peut désormais leur transmettre des informations issues des procédures judiciaires en vertu de l'article 706-25-2 du Code de procédure pénale, introduit par la loi du 28 février 2017 relative à la sécurité publique.

Cela peut conduire à l'élaboration de protocoles qui se traduisent par une déclinaison pratique particulièrement efficace, avec des remises de ce type de pièces de procédure, notamment à la suite d'attentats, pour permettre aux services de renseignement de venir travailler en parallèle des enquêteurs.

« Si le renseignement doit irriguer le judiciaire, le judiciaire doit aussi irriguer le renseignement », indique François Molins. À son tour, « le service de renseignement qui recevrait un élément tiré de la procédure et qui, dans le cadre de son travail,

pourrait obtenir des éléments de nature à enrichir la procédure judiciaire, serait tenu à son tour de les réintroduire dans la procédure ».

DANS CE CHAPITRE

Europol

•

Interpol

•

Le club de Berne

Chapitre 24
On a souvent besoin des autres

La mondialisation du crime et du terrorisme, et la suppression de certaines frontières physiques, mais aussi virtuelles impliquent des mécanismes de coopération entre services de plus en plus performants. Au-delà des collaborations officielles, notamment avec les pays alliés, la collaboration se traduit aussi de plus en plus à travers des liaisons plus officieuses avec des États qui représentent des positions géopolitiques névralgiques.

Généralement, les relations entre les services de renseignement sont bilatérales et informelles. Elles sont lancées de manière ponctuelle sur un sujet précis (par exemple, la sécurité d'un grand événement sportif) ou dans le cadre d'une coopération permanente afin de lutter contre une menace (le terrorisme djihadiste). Cette collaboration peut aussi prendre une forme plus institutionnelle et multilatérale. C'est le cas de la communauté dite des Five Eyes, qui regroupe les services de renseignement américains, britanniques, canadiens, australiens et néo-zélandais.

Le partenariat peut également relever de « club » permettant aux responsables des agences de renseignement de se retrouver dans un cadre informel et de pouvoir échanger des informations.

Certaines organisations internationales contribuent à cette collaboration qui porte principalement sur l'échange d'informations.

Les multiples dimensions de la coopération

La coopération revêt plusieurs dimensions. Il peut s'agir d'un échange de vues sur des analyses d'une situation géopolitique, de l'évolution de la menace ou des organisations terroristes par exemple. Dans ce cas, les sources ne sont pas dévoilées et ce type de collaboration ne présente pas de risques. Il s'agit plus de voir ce que pense le partenaire et surtout d'essayer de mieux appréhender sa volonté d'une coopération plus poussée.

Mais la coopération plus opérationnelle prend la forme d'un échange de renseignements bruts, ce qui, bien entendu, nécessite une forte confiance entre les partenaires. Peuvent ensuite venir la définition et la réalisation d'opérations communes : choix des objectifs, des moyens, etc.

Des échanges d'information codifiés entre services de renseignement français

À la suite de l'adoption de la loi du 30 juillet 2021 relative à la prévention d'actes de terrorisme et au renseignement, l'article L. 822-3 du Code de la sécurité intérieure a été modifié afin de permettre à un service du « premier

cercle » ou du « second cercle » qui obtient, à la suite de la mise en œuvre d'une technique, des renseignements utiles à la poursuite d'une finalité différente de celle ayant justifié leur recueil, de pouvoir les transcrire ou les extraire pour le seul exercice de ses missions (art. 9). Ces mêmes services pourront transmettre les renseignements collectés, extraits ou transcrits dont ils disposent à un autre service du premier ou du second cercle « si cette transmission est strictement nécessaire à l'exercice des missions du service destinataire ».

Le texte conditionne toutefois les échanges de renseignements à une autorisation du Premier ministre, après avis de la Commission nationale de contrôle des techniques de renseignement lorsque la transmission de renseignements collectés poursuit une finalité différente de celle qui en a justifié le recueil.

Seront également subordonnées à une autorisation du Premier ministre après avis de la CNCTR, « les transmissions de renseignements collectés, extraits ou transcrits qui sont issus de la mise en œuvre d'une technique de recueil de renseignement à laquelle le service destinataire n'aurait pu recourir au titre de la finalité motivant la transmission ».

La loi du 30 juillet 2021, qui tient compte de la décision du Conseil constitutionnel du 9 juillet 2021, supprime la possibilité pour les autorités administratives de transmettre des informations aux services de renseignement de leur propre initiative. Elle encadre également la transmission de données dites sensibles, en excluant la possibilité de transmettre des données génétiques.

Enfin, elle renforce les exigences de traçabilité pour l'ensemble des transmissions. Les traitements de données à caractère personnel mis en œuvre par les autorités administratives devront assurer « la traçabilité des transmissions en précisant leur date et leur finalité, la nature des données transmises ainsi que les services qui en ont été destinataires ».

Le respect des autres

Pour que la coopération fonctionne et, surtout, que les États et les services de renseignement acceptent de collaborer, il est essentiel de respecter trois règles :

- la règle du tiers service ;
- l'équilibre dans les échanges ;

- la clarification des compétences.

La première règle est simple. Nul ne peut transmettre à un tiers une information qu'il détient d'un autre émetteur sans son accord. C'est le service émetteur qui garde la propriété du renseignement que le service receveur ne peut enfreindre, faute de rompre la confiance et de bloquer la coopération.

L'équilibre dans les échanges d'information est indispensable à la relation de confiance. Il ne porte pas uniquement sur la quantité d'informations échangées, mais également sur la qualité. Il s'agit en fait du principe du donnant-donnant. Chaque partenaire doit pouvoir tirer un bénéfice de l'échange.

Enfin, la dernière règle consiste à fixer les limites aux champs d'action de chacun, c'est-à-dire de se partager les tâches. La coopération peut prendre la forme de simples échanges d'analyse ou de renseignements bruts, mais également de coopérations opérationnelles, ce qui nécessite une confiance très élevée entre partenaires.

Interpol

Au début du XX^{e} siècle, de nombreux pays constatent que la criminalité s'internationalise et que les dispositifs de collaboration entre polices sont difficiles à mettre en œuvre. En France, c'est notamment Edmond Locard, médecin et juriste lyonnais, père de la police scientifique, qui milite pour la création d'un vaste réseau de coopération entre les polices du monde. Ainsi, le congrès de police judiciaire internationale de Monaco, organisé par la France du 14 au 20 avril 1914, constitue le premier pas vers une collaboration institutionnalisée entre les polices de plusieurs États. Puis, en septembre 1923, le deuxième congrès se réunit sur l'initiative du directeur de la police autrichienne et regroupe 138 délégués représentant 17 États. Bien que les États-Unis, la Grande-Bretagne, l'Union soviétique et la France soient absents, le 7 septembre 1923, les délégués adoptent les statuts de la commission internationale de police criminelle (CIPC).

L'Organisation internationale de police criminelle (OIPC – Interpol) rassemble aujourd'hui 194 États membres, dont la France, qui y a adhéré en 1928.

Contrairement à ce que son nom indique, Interpol n'est pas une organisation policière. Il s'agit d'une

structure d'étude et d'analyse sur la criminalité et le terrorisme. Elle ressemble à une grosse bibliothèque ou base de données pour les pays membres produisant de l'expertise et de la connaissance. Il n'existe pas de « service Action » au sein de cette organisation : les opérations policières sont menées par les polices de chaque pays, parfois de manière conjointe (auquel cas un des rôles d'Interpol est de faciliter la collaboration, en améliorant la communication).

Ses missions sont donc essentiellement orientées sur la documentation et l'entraide (faciliter l'application des conventions internationales, d'extradition, de recherches de personnes disparues). Interpol dispose toutefois d'un outil de communication de « fiches » de recherche aux couleurs symboliques (le rouge indiquant une urgence et une nécessité d'interpellation d'un individu recherché pour un crime).

En matière de terrorisme, Interpol a créé la Direction de l'antiterrorisme, qui se révèle être une plateforme mondiale de renseignement sur les réseaux terroristes transnationaux et à laquelle participent les pays membres.

L'OIPC est organisée autour de plusieurs structures :

- l'assemblée générale, instance suprême de l'organisation, qui regroupe une fois par an l'ensemble des délégués des États membres, élit le comité exécutif, définit la politique générale et les moyens *via* des résolutions ;
- le comité exécutif, composé de 13 personnes, dont le président, surveille l'exécution des décisions de l'assemblée générale, oriente l'action de l'organisation ;
- le secrétariat général met en œuvre les missions de l'organisation *via* ses sept bureaux régionaux et ses représentants spéciaux auprès des Nations Unies et de l'Union européenne ;
- les bureaux centraux nationaux assurent la liaison entre les services de police et l'organisation ;
- la commission de contrôle des fichiers d'Interpol a pour but de vérifier la conformité des traitements des données à caractère personnel avec la réglementation.

Dans le cadre de son activité d'alerte, l'OIPC recourt à des notices qui sont utilisées par les

services de police pour communiquer à leurs homologues du monde entier des informations sur des infractions, des criminels et des menaces. Interpol les diffuse à tous ses pays membres à la demande d'un pays membre ou d'une entité internationale autorisée.

Les notices rouges servent à signaler à tous les pays membres les individus recherchés par les autorités nationales afin de procéder à leur arrestation provisoire aux fins d'extradition. Les notices bleues servent à recueillir des informations complémentaires sur l'identité, le lieu de séjour ou les activités d'une personne relativement à une infraction.

L'OIPC gère 19 bases de données, avec près de 114 millions d'enregistrements. 9 millions de recherches sont réalisées chaque jour ! Dans le cadre de la lutte antiterroriste, Interpol tient un fichier d'analyse criminelle qui répertorie les profils des combattants terroristes étrangers présumés. Les résultats des analyses de données sont communiqués aux pays membres, auxquels sont également transmis des renseignements relatifs aux capacités et aux moyens des

combattants terroristes étrangers et aux nouvelles tendances.

Le bureau central national français est dirigé par le directeur central de la police judiciaire. Il est en liaison avec le bureau de l'entraide répressive internationale et des conventions pénales du ministère de la Justice ainsi qu'avec les parquets et les magistrats instructeurs.

La Fondation Interpol pour un monde plus sûr est fondée en décembre 2013. Selon Interpol, « la Fondation apporte son soutien aux programmes et aux activités d'Interpol, tout en étant juridiquement et administrativement indépendante. Avec l'aide de son conseil, de son comité d'honneur et de son organe de révision, elle sera à l'origine de nouvelles initiatives mondiales en matière de sécurité et veillera à la transparence en ce qui concerne l'affectation de tous les dons ». Cet outil est parfois contesté par les organisations de défense des droits humains, qui y voient un moyen de pression sur Interpol.

Alliance Base

De 2002 à 2009, une alliance secrète a réuni la DGSE, la CIA et les services de renseignement de quatre autres pays : l'Allemagne, l'Australie, le Canada et le Royaume-Uni. Elle a été créée pour conduire des opérations contre des membres d'Al-Qaïda hors de l'Afghanistan ou de l'Irak. La mission de l'alliance consistait à localiser des terroristes à l'étranger, suivre leurs déplacements et les espionner ou les interpeller. Certains médias ont même évoqué des opérations de neutralisation. Il s'agissait donc d'une coopération basée, d'une part, sur l'échange de renseignements et, d'autre part, sur la préparation d'opérations conjointes.

Schengen

C'est en 1985 que la coopération Schengen débute hors du cadre communautaire entre cinq pays (l'Allemagne, la Belgique, la France, le Luxembourg et les Pays-Bas), qui décident de créer entre eux un territoire sans frontières intérieures, l'espace Schengen, du nom de la ville luxembourgeoise où furent signés les premiers accords.

La convention d'application de l'accord a été signée le 19 juin 1990 et est entrée en vigueur

le 26 mars 1995. L'espace Schengen ne sera institutionnalisé à l'échelle européenne qu'en 1997 par le traité d'Amsterdam du 2 octobre 1997. Progressivement, d'autres États signeront la convention pour intégrer l'espace Schengen.

L'espace Schengen comprend aujourd'hui 26 États, dont vingt-deux des vingt-huit membres de l'Union européenne et quatre États associés, non-membres de l'UE (Norvège, Islande, Suisse et Liechtenstein).

La libre circulation

Les accords de Schengen autorisent la libre circulation des personnes et harmonisent les contrôles des voyageurs au sein de l'espace constitué par ces États. L'espace Schengen fonctionne donc comme un espace unique en matière de voyages internationaux et de contrôles frontaliers pour les voyages sans contrôle des frontières internes. Le principe de la liberté de circulation des personnes (art. 3 TUE) implique que tout individu (ressortissant de l'UE ou d'un pays tiers), une fois entré sur le territoire de l'un des pays membres, peut franchir les frontières des

autres pays sans subir de contrôles. Les vols aériens entre villes de l'espace Schengen sont considérés comme des vols intérieurs.

Un État ne peut rétablir les contrôles qu'en cas d'atteinte à l'ordre public ou à la sécurité nationale (pour six mois maximum), et après consultation des autres États du groupe Schengen. En 2013, ce délai a été étendu à 24 mois en cas de « manquement grave d'un État membre à ses obligations de contrôle aux frontières extérieures ». Cette possibilité de réintroduction temporaire de la vérification des passeports aux frontières nationales a été utilisée, par exemple en Pologne pour l'Euro 2012, dans plusieurs pays (Autriche, Danemark, etc.) pour faire face à la crise migratoire en 2015 et en France après les attentats de novembre 2015. Face à la pandémie de Covid-19 qui a notamment frappé l'Europe à partir du mois de mars 2020, plusieurs États membres de l'espace Schengen comme l'Espagne, la Belgique, l'Autriche, la Hongrie, la République tchèque, la Pologne, la Lituanie ou encore l'Allemagne ont également fait jouer le code frontières Schengen pour fermer leurs frontières.

Ces accords ont été intégrés dans le traité d'Amsterdam, signé le 2 octobre 1997 et entré en vigueur le 1er mai 1999, et ils font partie intégrante du droit communautaire. À chaque mesure prise en application de la Convention de Schengen correspond une base juridique dans les traités européens. Dans ce domaine, la Commission européenne a le pouvoir d'initiative, le Conseil des ministres décide à la majorité qualifiée, et la procédure d'adoption des actes en matière de visa, asile et immigration est la procédure législative ordinaire.

Le Système d'information Schengen (SIS), un fichier partagé

Afin de pallier les inconvénients de la suppression des frontières, un fichier informatisé concernant les personnes, les véhicules et les objets recherchés (armes, explosifs, monnaies, visas, etc.) a été créé. Ce système d'information commun dénommé « Système d'information Schengen » est composé de parties nationales et d'un système central basé à Strasbourg, placé sous la responsabilité de la

France. Les fiches intégrées dans le système central sont issues des fichiers nationaux des pays membres. Simple instrument d'information à l'origine, le SIS a évolué vers un SIS II, créé en décembre 2006. Il peut être lié à d'autres systèmes (Eurodac et le système d'information des visas [VIS], qui regroupent les empreintes digitales des demandeurs de visas et d'asile) et serait utilisé comme outil d'enquête policière, d'antiterrorisme et de contrôle de l'immigration.

Le SIS II est une vaste base de données qui contient des informations sur des personnes recherchées ou disparues, des personnes sous surveillance policière et des personnes non-ressortissantes d'un État membre de l'espace Schengen auxquelles l'entrée sur le territoire Schengen est interdite, ainsi que des informations sur des véhicules et objets volés ou disparus, comme des documents d'identité, des certificats d'immatriculation de véhicules et des plaques d'immatriculation de véhicules.

Les signalements introduits dans le SIS concernant les ressortissants des pays tiers ne sont conservés dans le traitement que pendant le temps nécessaire à la réalisation des objectifs pour lesquels ils ont été introduits. Dans les trois ans à compter de

l'introduction du signalement dans le traitement, l'État membre examine la nécessité de le maintenir. Chaque État membre peut fixer des délais d'examen plus courts. Les signalements concernant une personne ayant acquis la citoyenneté d'un État dont les ressortissants jouissent du droit de la libre circulation dans la Communauté sont effacées dès que l'État membre signalant apprend ou est informé que la personne a acquis sa citoyenneté.

L'accès aux données du SIS II est bien entendu réservé à certaines catégories d'agents : les autorités nationales chargées des contrôles aux frontières, des contrôles de police et de douanes, des poursuites judiciaires dans le cadre de procédures pénales et des enquêtes judiciaires, avant la mise en examen ou l'inculpation, des visas et des permis de séjour. Europol (voir ci-contre) peut aussi rechercher des données directement, mais l'utilisation des informations trouvées dans le cadre de ces recherches nécessite l'autorisation du pays de l'espace Schengen concerné. Enfin, les membres nationaux d'Eurojust (voir plus loin) et leurs assistants (mais pas le personnel d'Eurojust)

peuvent uniquement accéder aux données nécessaires à la réalisation de leurs tâches.

En 2019, 91 millions de signalements étaient enregistrés dans la base SIS II, et le système d'information Schengen a fait l'objet de 6,6 milliards de recherches ou interrogations par les États membres.

Frontex, l'agence de contrôle aux frontières extérieures

Afin d'aider les États membres de l'UE et les pays associés à l'espace Schengen à protéger les frontières extérieures de l'espace de libre circulation de l'UE, Frontex, l'Agence européenne de garde-frontières et de garde-côtes, a été créée en 2004.

En tant qu'agence de l'UE, Frontex est financée par le budget de l'UE ainsi que par des contributions des pays associés à l'espace Schengen. Fin 2021, l'Agence employait quelque 1500 personnes, dont près d'un quart sont détachées des États membres et réintégreront leur service national après avoir accompli leur déploiement au sein de Frontex.

En 2016, l'Agence a vu son mandat élargi et renforcé, pour devenir l'Agence européenne de garde-frontières et de garde-côtes. Outre le contrôle des migrations, elle s'est vu attribuer un rôle de gestion des frontières et une responsabilité accrue dans la lutte contre la criminalité transfrontalière. Frontex est désormais reconnue comme étant l'une des pierres angulaires de l'espace de liberté, de sécurité et de justice de l'UE. De même, les opérations de recherche et de sauvetage ont été officiellement intégrées à son mandat chaque fois que des situations de ce type surviennent dans le cadre de la surveillance des frontières maritimes.

Europol

La coopération policière n'a pas pris forme au moment de la création d'Europol. C'est en effet dès 1973 que celle-ci émerge discrètement entre les États membres à travers la création informelle du groupe Trevi (terrorisme, radicalisme, extrémisme et violences internationales). Il s'agissait, à l'époque – notamment pour son initiateur, le ministre des Affaires étrangères britannique –, de mieux prendre en compte la menace terroriste qui

se répandait sur le continent européen du fait des actions d'organisations d'extrême gauche ou indépendantistes. En 1985, lorsque les accords de Schengen sont signés et que la suppression des frontières intérieures est actée, la coopération policière prend de l'ampleur et s'étend à la protection des frontières extérieures et à la lutte contre l'immigration illégale et la criminalité organisée.

La signature du traité de Maastricht en 1992 entraîne la création d'une nouvelle politique publique européenne : la coopération dans le domaine de la justice et des affaires intérieures (JAI). C'est à ce moment qu'il est jugé opportun de dépasser le cadre informel de Trevi et d'envisager la création d'un véritable office européen de police.

C'est donc le 26 juillet 1995 que quinze États européens adoptent une convention, entrée en vigueur le 1er octobre 1998, et qui fonde Europol, l'office européen de police criminelle, en vue d'accroître la sécurité au sein de l'espace européen.

L'agence contribue à garantir la sécurité des Européens dans les domaines où elle est la plus menacée par des réseaux criminels : trafic de drogues ou de matières radioactives, filières

d'immigration clandestine, traite des êtres humains, trafics de véhicules, blanchiment des capitaux, terrorisme et grande criminalité internationale (mafia), pédophilie, cybercriminalité. Mais Europol n'a aucune vocation opérationnelle. Elle doit contribuer à améliorer la coopération policière européenne en facilitant les échanges d'informations et en analysant les renseignements visant éventuellement à alerter les services compétents des États membres des informations pouvant les concerner.

La convention de 1995 a été remplacée par une décision du Conseil européen en date du 6 avril 2009, qui transforme Europol en une agence de l'UE à compter du 1er janvier 2010. Europol compte près de 1300 personnels, dont environ 200 officiers de liaison. Son siège est situé à La Haye (Pays-Bas), dans des locaux où sont également installés le Centre européen contre le cybercrime (EC3) ainsi que le Centre européen de contre-terrorisme.

L'unité nationale Europol en France est intégrée à la Direction centrale de la police judiciaire et constitue l'interface entre les services français

(police, gendarmerie, douane et, depuis 1999, justice) et Europol.

Fluidifier le partage d'informations

Europol n'est donc pas un véritable service de police européen du type FBI qui disposerait de ses propres enquêteurs. Ce n'est pas non plus un service de renseignement. C'est en fait une organisation qui anime les échanges d'information et d'analyse entre les services de police de tous les États signataires. Toutefois, en 2010, à l'occasion de la signature du traité de Lisbonne, il lui est reconnu le pouvoir de coordonner, d'organiser ou de réaliser des actions opérationnelles dès lors que l'État concerné l'y autorise.

Europol emploie en revanche des officiers de liaison détachés auprès de l'agence par les États membres, qui coordonnent et centralisent les enquêtes à l'encontre d'organisations criminelles de dimension européenne, voire internationale. Leur mission principale consiste donc à fluidifier le partage et la circulation des informations nécessaires à l'avancée des investigations en cours

(simplification des procédures d'enquête, réduction des obstacles juridiques ou bureaucratiques, etc.).

L'organisation peut également offrir son expertise et son assistance technique, notamment au travers d'actions de formation, à des services demandeurs.

Dans le cadre de la lutte contre la criminalité, Europol apporte aussi son concours aux équipes communes d'enquêtes, par l'intermédiaire des unités nationales Europol, et à la structure de liaison opérationnelle des responsables des services de police européens (*task-force*), afin de permettre un échange d'expériences et de pratiques contre la criminalité transfrontalière.

Ainsi, Europol enquête sur les réseaux criminels dans les États membres, envoie sur place des experts, crée des équipes communes d'enquêteurs (policiers, gendarmes, douaniers), demande aux polices nationales d'enquêter sur des affaires concernant plusieurs pays. Europol n'a pas de mandat exécutif et n'agit que par la coordination et la transmission d'informations sous le contrôle et la responsabilité juridique des États membres concernés. Ce sont, par exemple, les polices nationales qui supervisent les arrestations.

Le Système d’information Europol (SIE)

Les données relatives aux phénomènes criminels traités par Europol sont centralisées par un système informatique (Système d’information Europol) dont l’alimentation, la consultation, l’analyse et l’échange sont contrôlés par une autorité commune. Il contient des données personnelles sur les individus, les véhicules, les modes opératoires, la téléphonie, etc. Une autorité de contrôle commune composée de deux experts en protection des données par État membre surveille le contenu et l’utilisation de toutes les données à caractère personnel détenues par Europol.

Eurojust

En matière de criminalité organisée ou de terrorisme, les analyses d'Europol peuvent être exploitées par l'unité de coopération judiciaire Eurojust. Cette unité est composée de procureurs, de magistrats ou d'officiers de police des États membres de l'Union européenne ayant des compétences équivalentes, détachés par chaque État membre conformément à son système juridique. Elle doit permettre aux justices des États membres de coopérer plus efficacement dans leurs procédures pénales à l'encontre des trafiquants ou des terroristes.

Le CEPOL

Le Collège européen de police (CEPOL), créé en 2005, a pour mission de former les hauts responsables des services de police des États membres de l'Union européenne et des pays candidats à l'adhésion. Il a notamment pour objectif d'approfondir la connaissance des systèmes et structures nationaux des autres États membres, d'Europol et de la coopération transfrontalière dans l'UE.

Le Centre européen de contre-terrorisme (CETC ou ECTC)

En janvier 2016, le directeur d'Europol a annoncé la création d'un nouveau Centre européen de contre-terrorisme, afin de mieux partager les informations entre pays européens. Cette structure permanente, décidée au niveau politique, établit pour la première fois en Europe un centre opérationnel dédié qui travaille à travers le continent sur les questions terroristes sensibles. Sa mission est de « fournir aux services français, belges et à leurs homologues à travers l'Europe la plateforme dont ils ont besoin pour partager plus rapidement les informations et frapper les groupes terroristes ».

Le Club de Berne et son Groupe antiterroriste (GAT)

Si la coopération bilatérale est la seule qui vaille vraiment, les réunions entre services occidentaux se sont peu à peu institutionnalisées, en partie à Europol, et en partie ailleurs…

Créé en 1971, le Club de Berne rassemblait neuf services de sécurité européens et permettait aux

Européens de se protéger du terrorisme palestinien. Après les attentats de septembre 2001, le groupe antiterroriste (GAT, ou Counter Terrorism Group, CTG) est devenu une branche du Club sous la forme d'un forum d'échanges des services de renseignement des 27 États de l'Union européenne, auxquels s'ajoutent la Norvège et la Suisse.

Il ne s'agit pas d'une agence de renseignement en tant que telle et il ne prend aucune décision. L'organisation du groupe repose sur une démarche volontaire pour échanger sur les expériences, les points de vue et les problèmes communs aux services de renseignement européens.

Une coordination désordonnée

Des groupes issus de l'ONU, de l'OTAN, du G7, du Conseil de l'Europe ont aussi été créés dans un joyeux capharnaüm (Paris Group, SIGINT Seniors, Police Working Group on Terrorism [PWGOT], G13+, etc.). Ainsi, le PWGOT a été fondé à l'initiative de la Metropolitan Police de Londres en 1979, en coopération avec la police hollandaise, le BKA allemand et la gendarmerie belge. Le Groupe de Paris est né en 2016 et regroupe une quinzaine de coordinateurs du renseignement de l'UE. Le SIGINT Seniors, fort peu connu, a été créé en 1982 sous l'impulsion de la NSA pour élargir son espace des Five Eyes (Australie, Canada, États-Unis, Grande-Bretagne, Nouvelle-Zélande) à l'Allemagne, la Belgique, le Danemark, l'Espagne, la France, l'Italie, la Norvège, les Pays-Bas et la Suède. Une branche « Pacifique » aurait été créée en 2005 avec la Corée du Sud, le Japon, Singapour et la Thaïlande. Une conférence annuelle et un réseau sécurisé de communications permettent des échanges instantanés d'interceptions. Quant au G13+, cette initiative belge, révélée en 2013, regroupe des États de l'UE ou de l'AELE (Association européenne de libre-échange), et s'occupe particulièrement des djihadistes européens se battant sur les zones irako-syriennes.

L'OTAN

Bien que l'Organisation du traité de l'Atlantique Nord ne soit qu'une alliance militaire créée en 1949 pour contrer l'expansion et les velléités du régime soviétique, il reste que l'activité de renseignement, bien que marginale au sein de l'Alliance, n'en figure pas moins parmi les missions de certains services.

Depuis sa création, une division renseignement est présente au sein de l'état-major militaire international et est chargée de transmettre des informations d'ordre stratégique. Elle a également pour mission de définir et de proposer des cadres visant à améliorer la production de renseignements et leur partage au sein des différents États membres.

Il existe aussi un Comité du renseignement civil qui relève directement du Conseil de l'Atlantique Nord (plus haut niveau politique de l'organisation) et qui communique des avis et des analyses sur les questions d'espionnage ou les menaces auxquelles l'Alliance pourrait être confrontée.

Début 2017, une nouvelle structure a vu le jour à la suite des critiques qui avaient été émises contre les

carences du renseignement de l'OTAN : la Division civilo-militaire renseignement et sécurité, qui est l'aboutissement de la réforme la plus importante que le renseignement allié ait jamais connue, lancée au sommet de Varsovie en juillet 2016. Il s'agissait notamment de répondre, d'une part, à la diversité et à la multiplication des menaces (activités militaires conventionnelles, prolifération des armes de destruction massive, pratiques de guerre hybride, cyberattaques et terrorisme international) et, d'autre part, de mieux prendre en considération la porosité de plus en plus importante entre temps de paix et temps de guerre. Ainsi, cette nouvelle division se compose d'un pilier « renseignement » (fruit de la fusion des structures du renseignement militaire et du renseignement civil) et d'un pilier « sécurité » (le Bureau de sécurité de l'OTAN). Une cellule de renseignement sur le terrorisme est chargée de fournir du renseignement stratégique à l'échelle mondiale.

Le Bureau de sécurité de l'OTAN continue d'assurer la sécurité du siège de l'Organisation et du personnel de l'OTAN en mission. Il élabore des normes de sécurité pour la protection des

informations et des systèmes classifiés, et veille à ce que les organismes, les pays membres et les pays partenaires de l'OTAN s'y conforment.

« Le renseignement doit suivre l'évolution des priorités politiques et militaires. Le champ d'action régional de l'OTAN s'élargit, et l'Alliance fait face à une aggravation des menaces émanant du domaine hybride, du cyberespace et du terrorisme. Le renseignement doit être davantage axé sur ces questions transnationales, et des capacités appropriées doivent être développées à cet effet. La menace que représentent les pratiques de guerre hybride est aujourd'hui jugée si grave que les ministres de la Défense des pays de l'Alliance nous ont demandé de mettre sur pied, au siège de l'OTAN, une équipe spéciale devant étudier spécifiquement cette question. Une nouvelle branche chargée de l'analyse des menaces hybrides a ainsi été créée au sein de la JISD en juillet 2017. Elle a pour mandat d'analyser l'éventail complet des activités à caractère hybride à partir de sources militaires et civiles, qu'elles soient classifiées ou ouvertes. Il s'agit avant tout d'établir des liens, compte tenu de la nécessité croissante d'adopter une approche globale. La cybersécurité va avoir de

plus en plus d'importance dans ce contexte. » (Arndt Freytag von Loringhoven, premier secrétaire général adjoint de l'OTAN pour le renseignement et la sécurité, septembre 2017)

Partie 5
Espion(ne), qui te contrôle ?

Dans cette partie…

Pendant très longtemps, et parce que relevant du secret et de la seule autorité du pouvoir politique, les services de renseignement ont été peu contrôlés. Mais progressivement, et parce que justement, l'État a souhaité les sortir de l'ombre, leur donner une existence démocratique tout en affirmant leur utilité, est apparue la nécessité de développer un contrôle extérieur. Par ailleurs, au regard de leurs missions, les services de renseignement mettent en œuvre des techniques qui portent atteinte à la vie privée et qui imposent donc d'être encadrées.

DANS CE CHAPITRE

Le régime général d'autorisation

•

La procédure d'urgence

•

La CNCTR

Chapitre 25
Demandez l'autorisation

En France, le droit du renseignement est récent. Autrefois, la « raison d'État » justifiait les atteintes aux libertés et la mise en œuvre de techniques et de méthodes intrusives conduisant à violer le secret de la vie privée, des correspondances, du domicile, etc.

Le législateur a progressivement tenté d'encadrer certaines méthodes, à l'instar de la loi du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, ou de celle

du 10 juillet 1991 relative au secret des correspondances émises par la voie des communications électroniques.

En 2004, la loi dite « Perben II » autorise les officiers de police judiciaire à utiliser des moyens spéciaux d'investigation et en contrôle l'application. Mais alors que les fonctionnaires du renseignement utilisent ces mêmes moyens (sonorisation, infiltration, usage de fausses identités, etc.), le cadre juridique n'évolue pas et c'est donc dans une quasi-illégalité que ces techniques sont utilisées par les services de renseignement.

Il faudra attendre les années 1990 pour l'exécutif, puis 2007 pour le Parlement, pour que l'on commence à se pencher, timidement, sur les activités de renseignement, à travers, notamment, la création d'une délégation parlementaire voulue par Nicolas Sarkozy. Ce n'est encore que très récemment, avec la loi du 24 juillet 2015 sur le renseignement portée par Manuel Valls, qu'une définition juridique stable des intérêts fondamentaux de la Nation est donnée et que, parallèlement au renforcement et à la légalisation

des prérogatives des services de renseignement, de nouvelles instances de contrôle sont mises en place.

Ainsi, la loi sur le renseignement a rendu légales un certain nombre de pratiques que menaient, jusqu'alors dans l'illégalité, les services de renseignement. Parallèlement, elle a renforcé les garanties liées à la mise en œuvre de ces nouvelles techniques à travers un régime d'autorisation et la création d'une commission de contrôle.

La Commission nationale de contrôle des techniques de renseignement (CNCTR)

La Commission nationale de contrôle des techniques de renseignement a vu le jour comme autorité administrative indépendante (AAI) à la suite de l'adoption de la Loi sur le renseignement du 24 juillet 2015. Elle absorbe la Commission nationale de contrôle des interceptions de sécurité (CNCIS) créée en 1991, et reprend ses attributions en termes de contrôle des écoutes administratives et de recueil des données techniques de connexion.

Un contrôle *a priori* et *a posteriori*

La CNCTR a des missions plus larges que celles de l'ancienne CNCIS : son contrôle porte sur l'ensemble des techniques de renseignement et non plus uniquement sur les interceptions de sécurité et l'accès aux données de connexion. Elle « veille à ce que les techniques de recueil de renseignement soient mises en œuvre sur le territoire national » conformément à la loi.

Ce contrôle s'exerce aussi bien *a priori* qu'*a posteriori*, mais également pendant la mise en œuvre des techniques de renseignement : contrôle *a priori* institutionnalisé, principe d'accès libre, permanent et sans entraves aux dispositifs de recueil de renseignement et aux renseignements collectés. La loi prévoit également le principe de la centralisation des renseignements collectés, indispensable pour assurer un contrôle *a posteriori* effectif.

La CNCTR vérifie s'il existe une menace susceptible de justifier une mesure de renseignement, mais aussi si celle-ci est appropriée par sa nature et sa gravité à « l'importance de la menace ».

La commission peut donc procéder à des vérifications, de sa propre initiative ou lorsqu'elle est saisie par une personne « souhaitant vérifier qu'aucune technique de renseignement n'est irrégulièrement mise en œuvre à son égard ». Dans ce cas, elle « notifie à l'auteur de la réclamation qu'il a été procédé aux vérifications nécessaires, sans confirmer ni infirmer leur mise en œuvre ». La Commission a également la possibilité de recommander l'arrêt d'une surveillance en cas d'irrégularité constatée et de saisir le Conseil d'État si le Premier ministre ne donne pas suite à sa recommandation ou si trois de ses membres le jugent nécessaire.

La CNCTR publie un rapport annuel, communique les « observations qu'elle juge utiles » au Premier ministre et répond aux demandes d'avis de ce dernier, des présidents des assemblées parlementaires ou de la Délégation parlementaire au renseignement.

Une composition variée

La CNCTR est composée de neuf membres :

- deux députés ;

- deux sénateurs ;
- deux conseillers d'État, nommés par le vice-président du Conseil d'État ;
- deux magistrats hors hiérarchie de la Cour de cassation, nommés conjointement par le premier président et par le procureur général de la Cour de cassation ;
- une personnalité qualifiée pour sa connaissance en matière de communications électroniques, nommée sur proposition du président de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes.

À l'exception des parlementaires, désignés pour la durée de leur mandat, les membres de la CNCTR sont nommés pour six ans non renouvelables. Son président est nommé par décret du président de la République parmi les membres issus du Conseil d'État ou de la Cour de cassation, après avis des commissions parlementaires compétentes « en matière de libertés publiques ».

Le régime général d'autorisation

L’autorisation des techniques de recueil du renseignement est délivrée par le Premier ministre après avis de la CNCTR. Seuls les agents de renseignement « individuellement désignés et habilités » peuvent mettre en œuvre une mesure de surveillance telle que prévue par la loi.

La demande doit être transmise par le ministre de tutelle du service de renseignement demandeur, précisant la technique envisagée, la finalité poursuivie, les motifs des mesures et la ou les personnes faisant l’objet de ladite mesure.

La demande est transmise au président de la CNCTR, qui doit rendre son avis sous 24 heures, sauf s’il juge que la demande « soulève un doute ». Dans ce cas, la demande est examinée par la formation restreinte ou par la formation plénière de la commission, qui doit rendre un avis dans un délai de 72 heures.

Le Premier ministre consigne l’ensemble des demandes et des décisions d’autorisations dans des « registres tenus à la disposition de la CNCTR ». De plus, lorsque l’autorisation est délivrée après un avis défavorable de celle-ci, la décision doit mentionner les motifs pour lesquels cet avis n’a pas été suivi. Par ailleurs, l’article 11 de la loi

du 30 juillet 2021 a prévu que lorsque le Premier ministre délivre une autorisation de mise en œuvre d'une technique de renseignement après avis défavorable de la CNCTR le Conseil d'État soit immédiatement saisi. Il doit alors statuer sur la légalité de la décision du Premier ministre dans un délai de 24 heures. La décision du Premier ministre ne peut être exécutée avant que le Conseil d'État ait statué, sauf en cas d'urgence dûment justifiée et si le Premier ministre a ordonné sa mise en œuvre immédiate.

Le régime général d'autorisation prévoit que les actes administratifs d'enquête pourront être mis en œuvre durant quatre mois renouvelables dans les mêmes conditions de durée.

La loi du 30 juillet 2021 relative à la prévention des actes de terrorisme et au renseignement est venue encadrer les échanges entre services de renseignement français. Ainsi, si ces échanges concernent des informations poursuivant une finalité au titre de laquelle la technique de renseignement ayant permis leur recueil n'avait pas été autorisée ou si le service destinataire n'avait pas légalement accès à la technique mise en œuvre, ces échanges font désormais l'objet d'un

régime d'autorisation nécessitant l'avis de la CNCTR et feront l'objet d'un contrôle.

Les cas d'urgence absolue

Pour les cas dits « d'urgence absolue », et pour un nombre limité de finalités (intégrité du territoire, indépendance et défense nationale, prévention du terrorisme, prévention des atteintes à la forme républicaine des institutions), le Premier ministre « peut autoriser le service à mettre en œuvre la technique concernée sans avis préalable » de la CNCTR. Celle-ci devra toutefois en être informée dans un délai maximal de 24 heures en ayant connaissance des éléments « justifiant le caractère d'urgence absolue ».

Cette procédure est exclue dans plusieurs situations : pour l'usage des algorithmes, lorsque la technique envisagée exige la pénétration dans un véhicule ou dans un lieu privé, et lorsqu'elle concerne un parlementaire, un magistrat, un avocat ou un journaliste.

Une durée de conservation limitée

Comme pour la plupart des données collectées, et au même titre que pour les fichiers de police et de

gendarmerie, des durées de conservation ont été prévues par la loi. Ainsi, pour les communications interceptées ou les paroles enregistrées à l'insu de leurs auteurs, y compris dans un lieu ou un véhicule privé, les données sont conservées trente jours à compter de leur recueil. Pour les autres données issues de la sonorisation de lieux, de véhicules ou d'ordinateurs, le délai est porté à cent vingt jours à compter de leur recueil.

Tirant les conséquences de la décision « French Data Network » du Conseil d'État du 21 avril 2021, la loi du 30 juillet 2021 a réformé le cadre de conservation des données de connexion. Les opérateurs de communications électroniques seront tenus de conserver pour les besoins des procédures pénales, de la prévention des menaces contre la sécurité publique et de la sauvegarde de la sécurité nationale les informations relatives à l'identité civile de l'utilisateur, jusqu'à l'expiration d'un délai de 5 ans à compter de la fin de validité de son contrat. Pour les besoins de la lutte contre la criminalité et la délinquance grave, de la prévention des menaces graves contre la sécurité publique et de la sauvegarde de la sécurité nationale, ils seront également tenus de conserver

les données techniques permettant d'identifier la source de la connexion ou celles relatives aux équipements terminaux utilisés, jusqu'à l'expiration d'un délai de 1 an à compter de la connexion ou de l'utilisation des équipements terminaux. Enfin, pour les données cryptées, le délai court à compter de leur déchiffrement, et ce dans la limite de six années.

Par ailleurs, « pour les seuls besoins de l'analyse technique », les données collectées « qui contiennent des éléments de cyberattaque ou qui sont chiffrées » peuvent être conservées sans limitation de durée, mais ne peuvent plus être utilisées pour la surveillance des personnes concernées.

Et le juge, dans tout ça ?

L'activité de renseignement est une mission de police administrative et, en ce sens, elle n'est pas soumise au contrôle du juge judiciaire. Ce n'est que lorsque le renseignement est judiciarisé, et donc qu'une procédure judiciaire est ouverte, que le juge judiciaire intervient. C'est notamment parce que le renseignement est au cœur même des responsabilités du pouvoir exécutif qu'il ne saurait

déléguer son pouvoir de décision (notamment dans la mise en œuvre de techniques intrusives). Par ailleurs, et comme l'a rappelé le Conseil constitutionnel dans sa décision sur la loi de 2015, l'intervention du juge judiciaire n'est requise qu'en cas d'atteinte à la liberté individuelle. Or, c'est le droit au respect de la vie privée, et non la liberté individuelle, que mettent en cause les activités de renseignement.

Toutefois, afin de renforcer le contrôle des activités de renseignement, et notamment celui sur la mise en œuvre des nouvelles techniques offertes aux services, dans le cadre de la loi du 24 juillet 2015, le législateur a prévu la création d'une section spécialisée du Conseil d'État qui peut être saisie par « tout citoyen ayant intérêt à agir » ou par la CNCTR « lorsque celle-ci estimera qu'une autorisation aura été accordée par le Premier ministre en méconnaissance de la loi ». Cette section ne peut pas se voir opposer le secret de la défense nationale. Au terme de la procédure, elle « aura le pouvoir d'annuler la décision litigieuse, d'indemniser le requérant, d'ordonner la destruction des données collectées et de saisir le

procureur de la République s'il estime qu'une infraction a été commise ».

La formation spécialisée du Conseil d'État peut aussi être saisie des recours relatifs aux demandes d'accès à des fichiers intéressant la sûreté de l'État. En cas d'irrégularité constatée, elle informe le requérant et peut ordonner que les données présentes dans les fichiers soient « rectifiées, mises à jour ou effacées ».

Dans certains cas, le juge judiciaire est conduit à intervenir dans le domaine du renseignement. Il en est notamment ainsi lorsqu'au cours d'une instruction – à la suite d'un attentat par exemple – il doit s'interroger sur le rôle des services de renseignement. En l'espèce, il se doit de demander une déclassification d'informations sur laquelle devra se prononcer, en toute liberté, le ministre (Intérieur ou Défense), après avis de la Commission consultative du secret de la défense nationale. De même, en matière de perquisition, le juge ne peut plus directement saisir des documents classifiés, mais doit être accompagné d'un membre de la CCSDN, qui prendra les documents puis émettra un avis dans le cadre de la procédure de déclassification.

La Commission nationale de l’informatique et des libertés (CNIL)

Dans les années 1970, alors que l’informatique progresse et que les ordinateurs commencent à envahir notre vie quotidienne, émerge parallèlement la délicate question du recueil et de l’exploitation des données personnelles.

La Commission nationale de l’informatique et des libertés (CNIL) est créée

La France est l’un des tout premiers États à se doter d’une législation spécifique visant à trouver un équilibre entre l’usage de l’informatique et la préservation des libertés publiques : la loi du 6 janvier 1978 relative à l’informatique, aux fichiers et aux libertés. Ce texte, toujours en vigueur, bien que maintes fois modifié, n’en reste pas moins la pierre angulaire de notre dispositif de protection des données personnelles.

Dans le même temps, et pour pouvoir contrôler l’application de cette nouvelle législation, la

Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) est créée en tant qu'autorité administrative indépendante. Elle est composée de 17 membres (parlementaires, membres du Conseil d'État, de la Cour des comptes ou de la Cour de cassation, personnalités qualifiées) et emploie plus de 110 agents.

Une diversité de missions

La CNIL est chargée de veiller au respect de la loi « Informatique et libertés ». Elle a tout d'abord une mission d'information, puisqu'elle se doit d'informer les personnes de leurs droits et de leurs obligations : droits accordés aux individus lorsqu'ils se retrouvent enregistrés dans un fichier, et obligations pour les personnes morales ou les administrations qui créent, développent ou modifient un traitement de données à caractère personnel.

La CNIL peut également proposer au gouvernement des mesures législatives ou réglementaires visant à renforcer la protection des libertés et le droit de la vie privée face au développement des nouvelles technologies. Son avis est obligatoire avant toute transmission au Parlement d'un projet de loi créant

un traitement de données à caractère personnel en ce qui concerne l'ensemble des fichiers de police et de gendarmerie dès lors qu'ils contiennent des données à caractère personnel.

La CNIL a par ailleurs pour mission de garantir l'application des modalités du droit d'accès aux données contenues dans les traitements. Elle exerce, pour le compte des citoyens qui en font la demande, l'accès aux fichiers intéressant la sûreté de l'État, la défense et la sécurité publique.

Le régime d'autorisation

La loi « Informatique et libertés » a aussi prévu un régime d'autorisation pour la création de certains fichiers. Antérieurement à la loi de 2004, les formalités de déclaration des fichiers auprès de la CNIL étaient différentes selon que le traitement était géré par le secteur public ou le secteur privé. Ainsi, les traitements relevant de l'administration devaient obtenir un avis favorable de la CNIL, alors que ceux créés sur initiative du secteur privé n'étaient astreints qu'à une simple déclaration. De plus, dans ce cas, le rôle de la CNIL était limité au seul contrôle de « la régularité de la déclaration effectuée auprès d'elle au regard des

prescriptions » exigées par la loi. La loi prenait aussi en compte un autre critère : celui relatif à la sensibilité des données pour soit soumettre à autorisation particulière leur traitement (données sur les origines raciales, les opinions philosophiques, religieuses ou politiques), soit prévoir des formalités allégées pour certaines catégories de traitements « courants » et ne portant manifestement pas atteinte à la vie privée et aux libertés.

Les conséquences de la loi du 6 août 2004

La loi du 6 août 2004 modifie de manière sensible les obligations déclaratives des responsables de traitements. La déclaration devient le régime de droit commun pour la plupart des traitements, et ce quel que soit le responsable, public ou privé. Cependant, des allégements de formalités sont prévus. Ainsi, ne sont désormais soumis à autorisation ou avis de la CNIL que les seuls traitements présentant des risques particuliers au regard des droits et libertés des personnes.

La CNIL a la possibilité d'édicter des normes permettant d'encadrer les conditions d'utilisation de certaines catégories de traitements « courants » ne portant pas atteinte à la vie privée ou aux libertés. Ceci permet de simplifier les obligations déclaratives des responsables de traitements. Aussi, 70 % des traitements déclarés à la CNIL le sont aujourd'hui sous forme simplifiée. Elle a également la possibilité d'accepter, pour un organisme identifié, une déclaration unique regroupant un ensemble de traitements présentant des finalités identiques ou liées entre elles.

La loi prévoit par ailleurs l'exonération de formalités pour certaines catégories de traitements ou sur initiative de la CNIL (art. 24). Cette possibilité doit permettre de concentrer ses moyens d'action vers des activités prioritaires, comme l'examen des projets sensibles, l'instruction des plaintes ou le développement des contrôles sur place.

Le législateur, lors du vote de la loi de 2004, a décidé de maintenir, pour certaines catégories de traitements sensibles relevant du secteur public (et notamment les fichiers de police et de gendarmerie), un régime de demande d'avis

excluant l'application du régime de l'autorisation par la CNIL. Il a toutefois exigé la déclaration et la mise en conformité de l'ensemble des fichiers de police et de gendarmerie avant le 24 octobre 2010.

La procédure applicable est déterminée à la fois en fonction de la qualité juridique de l'autorité publique responsable du traitement, de la finalité de celui-ci et de la nature des données enregistrées.

Doivent être autorisés par décret en Conseil d'État, pris après avis motivé et publié de la CNIL, les traitements portant sur des données sensibles mis en œuvre pour le compte de l'État, qui intéressent la sûreté de l'État, la défense ou la sécurité publique, ou dont l'objet est la prévention, la recherche, la constatation ou la poursuite des infractions pénales, ou l'exécution des condamnations pénales ou des mesures de sûreté, ou encore qui portent sur des données biométriques. La loi de 2004 a donc supprimé, pour ce type de fichiers, l'avis conforme de la CNIL ou l'intervention d'un décret en cas d'avis défavorable. L'absence de réponse dans un délai de deux mois équivaut à un avis favorable de la commission.

Des contrôles *a priori* et *a posteriori*

Le contrôle de la commission s'opère préalablement à la mise en œuvre des traitements de données, mais également *a posteriori*. Il s'effectue sur place, selon des conditions de temps (de 6 à 21 heures) et de lieu (locaux à usage professionnel servant à la mise en œuvre d'un traitement de données à caractère personnel, à l'exclusion des parties affectées au domicile privé) fixées par la loi du 6 août 2004.

Les membres et agents de la CNIL ont accès aux programmes informatiques et aux données, mais leur pouvoir d'investigation connaît certaines limites. Ainsi, la communication de données médicales ne peut être requise que par un médecin, et les personnes astreintes au secret professionnel ne sont pas tenues de fournir les renseignements demandés dans le cadre des contrôles.

En cas de manquements, la CNIL a la possibilité de dénoncer au parquet les infractions à la loi qu'elle constate, mais peut également prendre des mesures coercitives et des sanctions (avertissements, mises en demeure, sanctions pécuniaires, injonctions de

cesser le traitement, voire interruption temporaire de celui-ci ou verrouillage des données).

Le régime applicable aux fichiers de renseignement

Si les fichiers de renseignement ou de police n'échappent pas au contrôle de la CNIL, en revanche, ils bénéficient d'un régime juridique différent. C'est ainsi que parmi les fichiers qui « intéressent la sûreté de l'État, la défense ou la sécurité publique », la loi du 6 janvier 1978 permet au gouvernement de designer par décret en Conseil d'État ceux qui ne pourront faire l'objet que d'un contrôle restreint. Certains fichiers, et notamment ceux de la DGSE et de la DGSI, ne pourront ainsi faire l'objet que d'une déclaration simplifiée très sommaire et pourront échapper au contrôle de la CNIL sur place.

Les fichiers de renseignement restent soumis au droit d'accès. Ainsi toute personne a le droit de demander l'accès aux données le concernant (faut-il encore qu'il pense être enregistré dans une base) et la rectification d'informations erronées. Toutefois, contrairement aux autres fichiers, dans

le domaine de ceux intéressant la sécurité publique, le droit d'accès est indirect et s'exerce par l'entremise de la CNIL. Le requérant doit donc saisir la CNIL qui, seule, est en mesure d'investiguer et, éventuellement, de rectifier les erreurs. Toutefois, si elle peut informer l'intéressé que sa demande a été traitée, elle ne peut ni dire qu'il était bien enregistré dans les fichiers ni *a fortiori* indiquer les informations collectées et potentiellement rectifiées.

La Commission consultative du secret de la défense nationale (CCSDN)

La protection du secret de la défense nationale a pour objectif d'assurer la sauvegarde des intérêts fondamentaux de la Nation dans les domaines de la défense, de la sécurité intérieure et de la protection des activités financières, économiques ou industrielles, de la protection du patrimoine scientifique et culturel de la France.

Classé secret Défense

Les classifications applicables au secret de la défense nationale ont été modifiées au 1er juillet 2021 et sont définies aux articles R. 2311-2 et R. 2311-3 du Code de la défense. Il n'existe désormais plus que deux niveaux, au lieu de trois auparavant :

- le niveau « Secret » : pour les informations et supports dont la divulgation, ou auxquels l'accès est de nature à porter atteinte à la défense et à la sécurité nationale ;
- le niveau « Très Secret » : pour les informations et supports dont la divulgation, ou auxquels l'accès aurait des conséquences exceptionnellement graves pour la défense et la sécurité nationale.

Les informations et supports classifiés au niveau « Très Secret » qui concernent des priorités gouvernementales en matière de défense et de sécurité nationale font l'objet de classifications spéciales définies par le Premier ministre.

L'apposition de la marque de classification de défense est l'un des éléments fondamentaux de la protection des documents et des supports couverts par le secret de la défense nationale. Ce marquage

confère matériellement le caractère de secret aux éléments concernés et permet la mise en œuvre, en cas d'inobservation délibérée ou non de la réglementation applicable, d'un régime pénal spécifique.

Deux critères doivent être satisfaits pour accéder à une information classifiée :

- le besoin d'en connaître, soit la nécessité impérieuse, évaluée par l'autorité hiérarchique, d'accéder à cette information pour la bonne exécution d'une fonction ou d'une mission précise ;
- l'habilitation de sécurité, soit l'autorisation d'accéder à des informations classifiées au niveau requis et précisé dans la décision.

Le besoin d'accéder à des informations ou supports classifiés est apprécié de façon mesurée par l'autorité hiérarchique de l'intéressé et régulièrement réévalué, y compris, si nécessaire, au cours de la durée de validité de l'habilitation, au regard notamment de l'évolution de la situation familiale de l'intéressé et également de la fréquence d'accès effectif du titulaire du poste visé à des informations classifiées au niveau concerné.

Le saviez-vous ?

Les fonctions justifiant l'accès à des informations classifiées sont répertoriées dans un catalogue des emplois actualisé régulièrement et tenu par l'autorité compétente au sein de chaque service de l'État et des organismes publics ou privés. La demande d'habilitation faite par l'autorité hiérarchique déclenche une procédure destinée à vérifier qu'une personne désignée peut, sans risque pour la défense et la sécurité nationale ni pour sa propre sécurité, connaître, dans l'exercice de ses fonctions, des informations classifiées au niveau précisé dans la demande.

L'enquête administrative, réalisée à partir d'éléments fournis dans la notice individuelle renseignée par le candidat, s'achève par l'émission d'un avis de sécurité, fondé sur une évaluation des vulnérabilités éventuellement détectées, et permettant à l'autorité d'habilitation d'apprécier en toute connaissance de cause l'opportunité d'habiliter ou non le candidat au regard des garanties qu'il présente.

N'oubliez pas !

L'habilitation ne donne pas accès à l'ensemble des informations du niveau concerné, mais uniquement à celles strictement nécessaires à la fonction.

Le Secrétariat général de la défense et de la sécurité nationale est chargé de la diffusion et du contrôle de l'application des mesures liées à la protection du secret.

Compromettre un secret de la défense nationale consiste à le révéler, en tout ou partie, à quelqu'un qui n'a pas à en connaître. La compromission est punie de sept ans d'emprisonnement et de 100000 euros d'amende, selon les dispositions de l'article 413-10 du Code pénal.

Qui protège le secret de la défense nationale ?

La protection du secret de la défense nationale est assurée par la Commission consultative du secret de la défense nationale (CCSDN), autorité administrative indépendante, créée par la loi du 12 juillet 1998 pour « donner un avis sur la déclassification et la communication d'informations ayant fait l'objet d'une classification en application des dispositions de l'article 413-9 du Code pénal, à l'exclusion des informations dont les règles de classification ne relèvent pas des seules autorités françaises ».

La Commission comprend cinq membres dont le mandat n'est pas renouvelable :

- trois – le président, le vice-président et un autre membre – sont nommés pour six ans par le président de la République, qui les choisit sur une liste de six membres du Conseil d'État, de la Cour de cassation ou de la Cour des comptes ;
- deux autres sont des parlementaires – un député et un sénateur – désignés par le président de chaque assemblée.

La Commission peut accéder à l'ensemble des documents et informations classifiés, et son président peut mener toutes investigations utiles. Les ministres, les autorités publiques, les agents publics, y compris les magistrats, ne peuvent s'opposer à l'action de la Commission pour quelque motif que ce soit et prennent toutes mesures utiles pour la faciliter. La Commission dispose d'un délai de deux mois pour rendre son avis.

L'avis de la CCSDN est consultatif et ne lie pas le ministre. Le ministre peut donc déclassifier malgré un avis défavorable de la Commission ou, au

contraire, peut refuser la déclassification malgré l'avis favorable de la Commission.

La Commission de vérification des fonds spéciaux (CVFS)

Les fonds spéciaux, appelés parfois fonds secrets, sont des crédits destinés au financement de diverses actions clandestines liées à la sécurité extérieure et intérieure du pays. Leur contrôle est réalisé dans des conditions très confidentielles, car les missions de renseignement et d'opérations extérieures ne peuvent pas être financées sur des crédits budgétaires classiques, soumis aux règles de transparence. En 2016, ces crédits s'élevaient à 47300000 €. Ils sont principalement consommés par la DGSE.

« En réalité, ces fonds ne sont pas secrets. Ils sont libres. Le gouvernement est libre de les utiliser à son gré, de façon discrétionnaire. Ces fonds sont une manifestation de la "raison d'État". » (Jacques Buisson, conseiller honoraire à la Cour de cassation, ancien directeur de l'École nationale supérieure de la Police de Saint-Cyr-au-Mont d'Or.)

Ils répondent au besoin essentiel du pouvoir de disposer rapidement et librement d'une ressource financière permettant de protéger l'État, quitte à commanditer des opérations illégales (clandestines) en territoire étranger.

C'est la Loi de finances de 2002 qui a créé la Commission de vérification des fonds spéciaux chargée de s'assurer que ces crédits « sont utilisés conformément à la destination qui leur a été assignée par la Loi de finances ». Il s'agit donc de vérifier si les opérations financées par ces fonds n'auraient pu l'être par des fonds normaux.

Les fonds spéciaux ne sont soumis ni au principe de spécialité budgétaire, ni à celui de la séparation de l'ordonnateur et du comptable, ni au principe de l'annualité. De même, il n'y a aucun contrôle *a priori* exercé par les contrôleurs budgétaires et comptables.

En 2013, la nature et la composition de la CVFS ont évolué à la suite de la Loi de programmation militaire du 18 décembre 2013, qui supprime le caractère autonome de la Commission et la transforme en une simple formation spécialisée de la Délégation parlementaire au renseignement. Elle n'est désormais plus composée que par deux

députés et deux sénateurs, membres de la Délégation parlementaire au renseignement, désignés de manière à assurer une représentation pluraliste.

Et les lanceurs d'alerte ?

Si les lanceurs d'alerte, considérés par les uns comme des héros et par les autres comme des traîtres, ne sont bien entendu pas des organes de contrôle, il n'en demeure pas moins que, depuis les révélations de Bradley Manning et d'Edward Snowden et l'adoption de différents textes leur conférant un statut, ils ont acquis un rôle qui, même indirectement, peut avoir un impact sur les services de renseignement et leur manière d'exercer leurs activités.

Les révélations de Bradley (Chelsea) Manning

Chelsea Manning est née Bradley Edward Manning en 1987 dans l'Oklahoma, aux États-Unis. Bradley Manning est livré à lui-même durant son enfance et s'intéresse très tôt à l'informatique. À 13 ans, il commence à s'interroger sur son orientation sexuelle. Parti au pays de Galle, adolescent, il subit les brimades de ses camarades britanniques, qui lui reprochent son comportement considéré comme « efféminé ». En 2005, à 18 ans, Bradley retourne aux États-Unis et, à la suite d'un violent conflit familial, se retrouve à la rue.

Le jeune homme rejoint l'armée en 2007 à la demande de son père. Bradley est persuadé d'être au service de son pays et « convaincu qu'un environnement militaire pourrait atténuer son désir d'exister ouvertement en tant que femme ». Au début de sa courte carrière dans l'armée, il est la cible d'intimidations, au point que sa souffrance émotionnelle le pousse à s'en prendre à des officiers supérieurs. Son affectation à Fort Drum, dans le district de New York, améliore sa situation : il fréquente Tyler Watkins, un étudiant de l'Université Brandeis qui le présente à la communauté des hackers de Boston.

En 2009, Bradley Manning travaille dans une base militaire en Irak, située près de la frontière iranienne. Ses fonctions

d’analyste du renseignement lui permettent alors d’accéder à de nombreuses informations classifiées, dont des vidéos montrant des civils désarmés abattus par l’armée américaine. Il est horrifié et ne peut pas garder cela pour lui. C’est en novembre 2009 que Manning aurait établi son premier contact avec WikiLeaks et Julian Assange, après avoir tenté de contacter en vain le *New York Times* et le *Washington Post*.

Le soldat rassemble alors des informations incluant des journaux de guerre sur les conflits irakien et afghan, des câbles privés du département d’État et des évaluations de prisonniers de Guantánamo. En février 2010, alors qu’il est en congé à Rockville, dans le Maryland, il transmet à WikiLeaks des centaines de milliers de documents, dont beaucoup sont classifiés.

En avril de cette même année, l’organisation publie une vidéo montrant l’équipage d’un hélicoptère en train de tirer sur des civils après avoir confondu un téléobjectif avec des armes (la vidéo Collateral Murder). WikiLeaks poursuit la diffusion d’autres informations durant toute l’année.

Manning est arrêté en juin 2010 par une unité d’enquête de l’armée américaine, placé en détention un mois dans une prison militaire au Koweït, puis transféré sur la base de Quantico, en Virginie, le 29 juillet 2010.
Le 16 décembre 2011, une audience préliminaire

recommande de le faire comparaître devant une cour martiale.

Il est mis en accusation le 23 février 2012 pour 22 charges, dont la plus grave est « collusion avec l'ennemi ».

Manning est condamné le 21 août 2013 à 35 ans de prison par une cour martiale pour la fuite d'environ 750000 câbles diplomatiques et informations militaires. Le soldat choisit de ne pas contester les chefs d'accusation.

Il est incarcéré à la prison militaire de Fort Leavenworth à la suite de sa condamnation. Dès le lendemain, il annonce vouloir demander un changement d'identité conformément à son genre et déclare s'appeler désormais Chelsea.

Sa peine est commuée par le président Barack Obama trois jours avant son départ de la Maison Blanche. Chelsea est libérée en mai 2017 après sept ans de prison, durant lesquels elle avait entamé sa transition vers le sexe féminin.

Mais le 8 mars 2019, Chelsea Manning est de nouveau incarcérée pour outrage à la justice après avoir refusé de témoigner devant un grand jury chargé d'enquêter sur WikiLeaks et son fondateur Julian Assange.

Sa libération intervient à l'expiration des 62 jours de détention, mais une nouvelle citation à comparaître lui est adressée. Elle est alors de nouveau emprisonnée le 16 mai 2019, persistant dans son refus de témoigner.

Le 12 mars 2020, Chelsea Manning est libérée au lendemain d'une tentative de suicide, après 301 jours d'incarcération.

Le lanceur d'alerte cherche à révéler au grand public des informations, secrètes à l'origine, afin d'attirer son attention sur une situation, un comportement ou une activité jugée inacceptable et pouvant présenter un danger pour la population.

À partir de 2007, suivant les États-Unis et la Grande-Bretagne, la France a butté son processus de reconnaissance des lanceurs d'alerte. Ainsi, en 2013, la loi du 13 juillet 1983 portant sur les droits et obligations des fonctionnaires a été modifiée pour pouvoir protéger l'agent qui « aurait relaté ou témoigné, de bonne foi, de faits constitutifs d'un délit ou d'un crime dont il aurait eu connaissance dans l'exercice de ses fonctions ». La loi du 9 décembre 2016 a, quant à elle, défini clairement les lanceurs d'alerte en accordant la même protection, quel que soit le secteur d'activité, et a ainsi créé une procédure d'alerte unique.

« Un lanceur d'alerte est une personne physique qui révèle ou signale, de manière désintéressée et de bonne foi, un crime ou un délit, une violation grave et manifeste d'un engagement international

régulièrement ratifié ou approuvé par la France, d'un acte unilatéral d'une organisation internationale pris sur le fondement d'un tel engagement, de la loi ou du règlement, ou une menace ou un préjudice grave pour l'intérêt général, dont elle a eu personnellement connaissance. Les faits, informations ou documents, quelle que soit leur forme, ou leur support, couverts par le secret de la défense nationale, le secret médical ou le secret des relations entre un avocat et son client sont exclus du régime de l'alerte ». (Loi « Sapin 2 » du 9 décembre 2016)

La loi du 24 juillet 2015 relative au renseignement a institué un dispositif original visant à préserver le secret tout en permettant de dénoncer des faits illégaux. Ainsi, un agent des services de renseignement ayant constaté une illégalité manifeste peut la dénoncer devant la Commission nationale de contrôle des techniques de renseignement.

Il s'agit peut-être du premier lanceur d'alerte de l'histoire : un avant ou un anti-Snowden ?

Daniel Ellsberg est né le 7 avril 1931 à Chicago. Il étudie l'économie à Harvard et Cambridge et rejoint le corps des Marines en 1954.

Il est recruté en 1958 à la RANDCorporation, l'une des plus importantes organisations non lucratives de recherche indépendante au monde, créée en 1948. Il s'y occupe de stratégie nucléaire. Il y développe notamment des théories sur le modèle décisionnel, dont l'une est dénommée en son honneur le Ellsberg Paradox, ou effet d'ambiguïté. Elle concerne la tendance à ne pas prendre en compte les options pour lesquelles on manque d'informations. C'est un biais cognitif qui conduit à choisir l'option pour laquelle la probabilité d'une issue favorable est connue, même si elle est faible, au détriment de celles dont la probabilité d'une issue favorable est inconnue, même si elle est plus forte.

En 1966, le secrétaire américain à la Défense du président Nixon, Robert McNamara, décide de commander une longue étude (« An encyclopedic history ») sur la guerre du Vietnam. L'étude est interne et l'accès aux documents les plus secrets est ouvert, de nombreux contractuels sont recrutés, dont ceux de la Rand Corporation et, parmi eux, Ellsberg.

Début 1969, les 47 volumes de sept mille pages sont terminés. Ellsberg, comme McNamara ou Kissinger, est alors persuadé de l'impossibilité de gagner la guerre au Vietnam. Mais le président Nixon n'est pas convaincu. Ellsberg, confronté au drame des milliers de morts et de blessés du conflit, décide alors de copier et de diffuser le rapport en s'appuyant sur un ami de longue date, Anthony Russo, un analyste militaire. Il fournit d'abord un exemplaire au sénateur Fullbright, critique du conflit, et témoigne devant sa commission, puis insiste devant Kissinger pour un retrait américain. Sans succès.

Après diverses tentatives auprès de responsables politiques de haut niveau, Ellsberg décide de confier au journaliste Neil Sheehan, du *New York Times*, une copie du rapport. Le 13 juin 1971, le *New York Times* publie les premiers extraits, ouvrant la voie à une confrontation judiciaire inédite entre la Maison Blanche et la presse. Une interdiction provisoire de publier la suite est décidée le 15 juin.

Ellsberg se tourne alors vers le *Washington Post*, et après une difficile discussion, et malgré le lourd risque de répercussions juridiques et financières pour le journal, la propriétaire, Katherine Graham, décide de publier.

Le 28 juin, Ellsberg est arrêté et inculpé pour espionnage. Mais le 30 juin, la Cour suprême des États-Unis lève toutes les interdictions de publication.

Durant des mois, les procès contre Ellsberg révèlent les actions clandestines illégales du gouvernement pour renforcer les charges. Mais chaque fois, comme une répétition de ce qui sera le Watergate, l'amateurisme de l'administration Nixon se retourne contre elle. Les procès sont annulés pour vice de forme et « Government's gross misconduct ». Et le *New York Times* reçoit le prix Pulitzer !

Ellsberg continue son action militante et soutient publiquement Edward Snowden (voir chapitre 34), WikiLeaks et Chelsea Manning. Il publie en 2017 *The Doomsday Machine*, dans lequel il révèle qu'il avait copié aussi des documents sur la planification nucléaire, documents ensuite disparus.

Il a fait l'objet du film de Steven Spielberg *Pentagon Papers*, sorti en 2017.

WikiLeaks

WikiLeaks, association se proclamant non gouvernementale et indépendante, est fondée par un informaticien australien, Julien Assange, en 2006, afin de révéler à l'opinion publique mondiale les secrets des États, des institutions et des entreprises. L'association publie les secrets du monde au rythme d'un million de documents chaque année.

Ce n'est pas un réseau de renseignement traditionnel, mais plutôt une communauté d'individus et d'organisations, allant du lanceur d'alerte au hacker « éthique », en passant sans doute par quelques manipulateurs dépendant, eux, de services aux intérêts bien moins moraux.

Relevés bancaires suisses de clients ayant des comptes aux îles Caïmans, documents militaires américains sur la guerre en Afghanistan et en Irak, télégrammes de la diplomatie américaine, révélations sur les écoutes d'hommes politiques français et européens par la NSA, publication des courriels d'Hillary Clinton en pleine campagne électorale aux États-Unis, les révélations de WikiLeaks touchent (presque) tous les pays et (presque) tous les domaines.

La CIA n'est pas épargnée par WikiLeaks, qui a publié en 2017 près de neuf mille documents internes concernant le développement par l'agence d'un millier de virus informatiques destinés à l'espionnage domestique *via* les ordinateurs personnels, les téléphones portables et même les téléviseurs connectés.

Syndrome de l'arroseur arrosé, de nombreux soupçons ont été émis sur la possible utilisation du

canal WikiLeaks pour des opérations de désinformation à grande échelle. Il est en effet difficile de vérifier l'authenticité de centaines de milliers de documents dont on ignore le plus souvent la source.

Les manipulations de réseaux sociaux et certaines coïncidences avec des opérations attribuées à des « organes » russes ont entamé la crédibilité du dispositif, qui continue pourtant à publier des documents.

DANS CE CHAPITRE

La DPR

•

L'affaire Delouette

Chapitre 26
Un contrôle parlementaire qui monte en régime

De la fin de la Seconde Guerre mondiale jusqu'en 2007, les parlementaires ne sont pas autorisés à s'intéresser aux activités des services de renseignement, jalousement protégées par le pouvoir exécutif. Il n'existe donc pas véritablement de contrôle parlementaire sur ces activités, même si, parfois, certains élus ont pu mettre en cause le budget consacré aux fonds secrets. C'était là une occasion de dénoncer le manque de contrôle sur ces fonds. Mais, en fin de compte, ces protestations n'ont jamais donné lieu à une quelconque réforme.

Par ailleurs, les moyens habituels du contrôle parlementaire étaient inadaptés à cette activité. Ainsi, l'ordonnance nº 58-1100 du 17 novembre 1958 autorise les commissions d'enquête à exercer leur mission « sur pièces et sur place », mais leur refuse l'accès aux documents « revêtant un caractère secret et concernant la défense nationale, les affaires étrangères, la sécurité intérieure ou extérieure de l'État ». D'une manière générale, comme l'indique Sébastien Laurent (historien et professeur des Universités, spécialiste des fichiers de police), « jusqu'au début des années 1970, il apparaît très clairement que les élus de la Nation n'ont jamais voulu "contrôler" ou "enquêter" sur des administrations aussi singulières ».

Des tentatives de contrôle avortées

En 1971, à la suite de l'affaire Delouette et de la mise en cause du SDECE dans un trafic d'héroïne en direction des États-Unis, certains sénateurs suggèrent un meilleur contrôle des services. Les propositions se multiplient, mais n'aboutissent pas. La volonté est absente. En fait, personne ne

veut plonger dans les sombres arcanes d'organisations que peu connaissent.

C'est en avril 1971 que Roger Delouette, ancien membre du SDECE et employé du Bureau du développement de la production agricole, est arrêté aux États-Unis avec un chargement d'héroïne. Il dénonce alors le colonel Fournier (Dubois), du SDECE, comme l'organisateur du trafic. Ces accusations, renforcées par celles du procureur du New Jersey, font prendre à cette affaire une dimension internationale. Elles provoquent un flot de rumeurs et des intrigues aboutissant à la mise en cause du SDECE. Le colonel Fournier ne sera pas inquiété, les vrais fournisseurs de Delouette seront identifiés, arrêtés et condamnés. Roger Delouette sera condamné à cinq ans de prison aux États-Unis.

En 1985, l'affaire du Rainbow Warrior (voir chapitre 11) éclabousse de nouveau les services. Les élus communistes, plutôt hostiles à ceux-ci, proposent la mise en place d'une délégation parlementaire au renseignement, mais se heurtent au refus catégorique de François Mitterrand.

En mars 1999, le député Paul Quilès dépose une proposition de loi visant à la création d'une délégation parlementaire pour les affaires de

renseignement au sein de chaque chambre. Les membres de chacune de ces deux délégations devaient se voir octroyer le droit de connaître ès qualités – c'est-à-dire sans procédure d'habilitation – des informations classifiées dans le cadre de leur mandat. Les travaux de ces instances devaient être tenus secrets. Seul un rapport annuel d'activités était destiné à être publié. Mais une nouvelle fois, ce texte ne sera pas inscrit à l'ordre du jour par le gouvernement et restera lettre morte.

La timide naissance de la Délégation parlementaire pour le renseignement (DPR)

Il faut attendre 2005 et l'examen d'un texte relatif à la lutte antiterroriste pour qu'une nouvelle initiative soit prise par le député Alain Marsaud. La réflexion est relancée au sein du Parlement avec, à l'époque, un accueil plutôt positif du gouvernement et du ministre de l'Intérieur.

De faibles pouvoirs

En mars 2006, le gouvernement dépose un projet de loi portant sur la création d'une Délégation

parlementaire pour le renseignement. Ce projet s'inspire des travaux du secrétariat général de la défense nationale qui, *in fine*, a une vision très restrictive des compétences de ce nouvel organe de contrôle. Ainsi, le texte limite très fortement ses moyens de contrôle et l'étendue des informations auxquelles ses membres peuvent avoir accès, en vertu, notamment, du principe de séparation des pouvoirs. Mais la délégation parlementaire au renseignement est quand même créée par la loi du 9 octobre 2007.

La DPR est composée communément par l'Assemblée nationale et le Sénat, et comporte quatre députés et quatre sénateurs. Les quatre présidents des commissions des Lois et de la Défense des deux assemblées sont membres de droit. Elle « a pour mission de suivre l'activité générale et les moyens des services spécialisés » qui relèvent des ministères de la Défense, de l'Intérieur et des Finances. La loi prévoit que, dans le cadre de ses fonctions, elle est uniquement informée des éléments relatifs « au budget, à l'activité générale et à l'organisation des services ».

La DPR ne peut donc pas obtenir d'informations relatives aux activités opérationnelles des services et aux instructions données par les pouvoirs publics. Pour compléter son information, elle peut entendre le Premier ministre, les ministres compétents ainsi que le secrétaire général de la Défense et de la Sécurité nationale. S'agissant des agents eux-mêmes, seuls les directeurs de service en fonction peuvent être auditionnés, ce qui exclut les subordonnés et les anciens responsables.

Chaque année, la délégation réalise un rapport public dressant le bilan de son activité sans qu'il puisse être fait mention d'aucune information ni d'aucun élément d'appréciation protégé par le secret de la défense nationale. Parallèlement, elle peut adresser des recommandations et des observations au président de la République et au Premier ministre.

Vers des prérogatives élargies, mais encore bien limitées

Dans leur rapport de mai 2013 sur l'évaluation du cadre juridique applicable aux services de renseignement, les députés Jean-Jacques Urvoas et

Philippe Verchère proposent de renforcer les pouvoirs de la DPR, en lui permettant notamment d'être destinataire du Plan national d'orientation du renseignement ou d'avoir la faculté d'entendre tout agent des services de renseignement sans recueillir préalablement l'assentiment du directeur. Ils suggèrent également que la DPR puisse être en mesure d'émettre un avis consultatif sur la nomination des responsables des services.

Peu de temps avant la publication de ce rapport, la présidence de la République avait fait savoir qu'elle n'était pas hostile à un élargissement des pouvoirs de la DPR. C'est à l'occasion du vote de la Loi de programmation militaire du 18 décembre 2013 que cette volonté va timidement prendre forme. Ainsi, l'article 12 modifie le périmètre de ses compétences en prévoyant notamment que la DPR « exerce le contrôle parlementaire de l'action du gouvernement en matière de renseignement et évalue la politique publique en ce domaine ». Il est également prévu que le directeur de l'Académie du renseignement puisse être entendu. Elle se voit en outre confier les prérogatives de la Commission de vérification des fonds spéciaux. On reste toutefois bien loin des propositions du rapport Urvoas-

Verchère et des pouvoirs des commissions parlementaires des pays anglo-saxons.

Texte

Afin de renforcer le contrôle parlementaire du renseignement, l'article 21 de la loi du 30 juillet 2021 modifie l'article 6 nonies de l'ordonnance n° 58-1100 du 17 novembre 1958 relative au fonctionnement des assemblées parlementaires. Il complète les missions de la délégation parlementaire au renseignement qui sera chargée d'assurer « un suivi des enjeux d'actualité » liés au renseignement. Il la rend destinataire, chaque semestre, de « la liste des rapports de l'inspection des services de renseignement ainsi que des rapports des services d'inspection générale des ministères portant sur les services de renseignement qui relèvent de leur compétence, produits au cours du semestre précédent ». Elle peut « dans la limite de son besoin d'en connaître, solliciter du Premier ministre la communication de tout ou partie [de ces documents] [...] ainsi que de tout autre document, information et élément d'appréciation nécessaire à l'accomplissement de sa mission ».

L’article 21 de la loi élargit la liste des personnalités susceptibles d’être auditionnées par la DPR en y intégrant celles exerçant des fonctions de direction au sein des services de renseignement. Enfin, la DPR peut inviter chaque année le coordonnateur national du renseignement et de la lutte contre le terrorisme à lui présenter le plan national d’orientation du renseignement.

DANS CE CHAPITRE

L'inspection des services de renseignement

•

Les inspections internes

Chapitre 27
En interne aussi, on se contrôle

Si l'existence de corps de contrôle externes ou la mise en œuvre de procédures visant à encadrer le recours à des techniques intrusives concourent à garantir le respect des libertés et la bonne utilisation des moyens mis à disposition des services, il n'en reste pas moins que c'est d'abord au sein des différentes administrations que le contrôle de premier niveau doit être réalisé. Il passe tant par le contrôle hiérarchique traditionnel que par des inspections spécialement chargées des questions déontologiques et disciplinaires.

L’inspection des services de renseignement

Dans leur rapport du 14 mai 2013, et afin de renforcer le contrôle des services, les députés Jean-Jacques Urvoas et Patrice Verchère préconisent la création d’une Inspection des services de renseignement (ISR), afin que les autorités gouvernementales disposent d’un organe d’audit jouissant de solides garanties d’indépendance par rapport aux services et lui permettant de s’assurer que ses directives sont bien appliquées, que les moyens octroyés sont utilisés à bon escient et que l’organisation des services correspond à des critères d’efficacité déterminés. C’est le 23 juillet 2014 que le décret relatif à l’Inspection des services de renseignement est publié (décret n° 2014-833). Il est précisé que cette création s’inscrit dans « un processus visant à garantir l’équilibre entre les objectifs de sécurité et le respect des libertés individuelles et de la vie privée ».

L’ISR exerce ponctuellement, sous l’autorité du Premier ministre, des missions de contrôle, d’audit, d’étude, de conseil et d’évaluation à l’égard

des services spécialisés de renseignement du premier cercle (DGSE, DRSD, DRM, DGSI, DNRED, TRACFIN) de la communauté française du renseignement, ainsi que de l'Académie du renseignement.

Les membres de l'Inspection des services de renseignement sont désignés par le Premier ministre, après avis du coordonnateur national du renseignement, et sont habilités à connaître des informations et supports classifiés au niveau « Très Secret-défense ». Dans le cadre des missions qui leur sont confiées, les membres de l'Inspection ont ainsi accès à tous les lieux, éléments, informations et documents utiles à l'accomplissement de leur mandat.

Cette inspection n'est toutefois pas un « nouveau » corps : elle est constituée par des personnels appartenant à différentes inspections existantes (Inspection générale des finances, Inspection générale de l'administration, Contrôle général des armées et Conseil général de l'économie, de l'industrie, de l'énergie et des technologies). Le secrétariat de l'Inspection des services de renseignement est assuré par la Coordination nationale du renseignement.

Par ailleurs, cette inspection n'assure pas les missions de contrôle disciplinaire sur les agents des différents services qui relèvent des administrations et des ministères d'appartenance. Par exemple, pour les agents de la DGSI, les enquêtes administratives prédisciplinaires (en cas de suspicion de manquement) ou les enquêtes judiciaires en cas d'infraction présumée sont réalisées par l'Inspection générale de la police nationale.

Le 3 octobre 2019, à la suite du quadruple assassinat perpétré par un agent administratif de la Direction du renseignement de la préfecture de Police, le Premier ministre saisit l'Inspection en lui confiant deux missions :

1. Vérifier si, au cours des années que l'auteur des faits a passées à la DRPP, en particulier celles qui auraient été concernées par un processus de radicalisation, les outils et procédures de détection et de signalement étaient en place, s'ils ont été convenablement mis en œuvre au regard des éléments perceptibles de cette radicalisation, et s'ils ont donné lieu à des réactions appropriées.

❷ Pour l'ensemble des services de renseignement, vérifier si les procédures de signalement et de traitement des situations individuelles susceptibles de présenter des signes de radicalisation sont bien respectées.

Le contrôle administratif interne

Le contrôle des activités est d'abord assuré au sein des services, qui doivent se conformer à des règles précises, veiller au niveau de sécurité de leurs informations et au respect des procédures. En plus du contrôle hiérarchique interne, certains services se sont dotés de leurs propres inspections.

L'inspection générale de la DGSI

En 2009, la DCRI crée un poste d'inspecteur technique qui coiffe un pôle « audit et méthodes » (études juridiques, pilotage de performance, questions d'éthique, certains aspects de la formation, audits de management et de commandement…) et un pôle « sécurité et contrôle » (habilitations, enquêtes de sécurité,

protection des sites, contrôle des systèmes informatiques, certains aspects relatifs à la gestion des sources humaines…). À la création de la DGSI, cette structure s'est transformée en une inspection générale.

L'inspection générale de la police nationale (IGPN), surnommée la police des polices, a une compétence concurrente avec l'inspection de la DGSI. Les textes permettent sa saisine en cas d'infractions ou de manquements supposés, tant en judiciaire que pour la réalisation des enquêtes administratives prédisciplinaires (EAPD).

Le Contrôle général des armées

Les services du ministère de la Défense relèvent du Contrôle général des armées. Celui-ci exerce une mission générale de contrôle, d'audit, d'étude, de conseil et d'évaluation au bénéfice de l'ensemble des organismes placés sous l'autorité ou la tutelle du ministre. Toutefois, certains services se sont quand même dotés de structures internes.

L’inspecteur général de la DGSE

La Direction générale de la sécurité extérieure dispose d’un poste d’inspecteur général et s’est dotée d’une instance d’audit permanente pilotée par un contrôleur général. L’Inspection générale a pour mission de procéder à des enquêtes, vérifications, évaluations ou études relatives au fonctionnement de tous les organismes relevant de la DGSE.

L’audit interne de la DRM

En 2001, la DRM a créé une cellule de pilotage chargée de réaliser des missions d’audit interne concernant les fonds spéciaux et les éventuelles carences du service, mais aussi des missions de contrôle de gestion. Dans les sous-directions du service, elle crée également différentes entités chargées de l’inspection interne.

TRACFIN et la DNRED ne disposent pas de structure de contrôle interne dédiée. La DNRED, en cas de nécessité, peut cependant faire appel à l’Inspection des services de la Direction générale des douanes et des droits indirects.

Partie 6
Espion(ne), quel est ton avenir ?

Dans cette partie…

La mondialisation n’a pas eu des conséquences qu’en termes industriels, économiques ou financiers. Le crime 2.0 est un large champ investi au quotidien par des organisations criminelles de plus en plus structurées, voire par des États, et qui s’attaquent aux individus, à leur patrimoine, mais aussi à leurs téléphones mobiles ou leurs ordinateurs personnels, quand ce n’est pas aux entreprises ou à l’État lui-même. Mais sans omettre les activités traditionnelles d’espionnage et de contre-espionnage (et contre-ingérence), la prévention et la lutte contre le terrorisme restent la principale priorité des services de renseignement, qui doivent sans cesse s’adapter à l’évolution de la menace.

DANS CE CHAPITRE

Les lumpenterroristes

•

La radicalisation 2.0

Chapitre 28
Terrorisme, terrorismes

Au-delà du sempiternel débat, jamais tranché, sur la nature exacte de la définition du terrorisme, l'analyse des menaces présentes est largement caractérisée par l'incertitude et la difficulté à identifier clairement l'adversaire ou l'ennemi. Rien ne va plus de soi. Les méthodes sont connues (détournements ou destructions d'avions, sabotage de lignes de chemin de fer, éliminations ciblées, attentats à la bombe, kamikazes, etc.), mais les organisations nébuleuses et les individus se sont transformés, dépassant les classements traditionnels et bouleversant les schémas d'analyse classiques des services de renseignement.

Pendant tout le XX^{e} siècle, les terrorismes semblaient se classer en trois formes majeures, se donnant tous l'État comme ennemi principal :

- un terrorisme de type révolutionnaire, « vertical » en ce qu'il vise l'État au nom du peuple (comme les Brigades Rouges ou Action Directe), avec pour objectif de détruire des institutions ;
- un terrorisme « territorial », indépendantiste ou anticolonialiste (comme l'IRA ou l'ETA) ;
- un terrorisme « instrumental », utilisé comme un simple processus de négociation hors de toute revendication politique (comme les attentats menés par Cosa Nostra pour contraindre l'État italien à réduire la pression sur la mafia).

Au milieu des années 1990, de nouveaux phénomènes remettent en cause ces certitudes, comme l'apparition de types de terrorisme inédits, au moins par les buts qu'ils s'assignent, et qui contraignent les chercheurs à inventer une nouvelle terminologie : « hybrides », « terrorisme millénariste », « gangsterrorisme », « écoterrorisme », etc.

Nos « sociétés du risque », dépendantes d'une technologie vulnérable et où les médias donnent un écho maximum à toutes les craintes, nourrissent la tentation de recourir à la violence démonstrative pour exercer une contrainte à moindre coût et trouver une audience à moindre effort. Par ailleurs, le développement et la démocratisation d'Internet ont étendu les possibilités d'acquérir plus facilement les outils permettant d'organiser des attentats terroristes, tout comme ils ont contribué à accélérer les processus d'autoradicalisation.

Il est devenu ainsi difficile d'identifier l'adversaire et de le classer dans une des cases préexistantes. En France, comme dans la plupart des autres pays, coexistent désormais des dispositifs locaux, nationaux, internationaux, religieux ou politiques, qui tentent de disposer des moyens nécessaires à des opérations spectaculaires ou ciblées.

L'apparition d'activités terroristes nées des effets secondaires du premier conflit afghan (1979-1989) contre ce qu'on croit devoir appeler Al-Qaïda, notamment après la débâcle de l'Armée rouge en 1989, a bouleversé la cartographie des terrorismes.

Les services de renseignement ont dû s'adapter à ces évolutions et revoir leurs grilles de lecture et d'analyse de leurs cibles.

Le gangsterrorisme

Les évolutions démocratiques des années 1990 ne suffisent pas à faire disparaître certaines organisations séparatistes qui, tout en prétendant poursuivre leur « combat politique » contre le pouvoir et à la faveur d'une révolution, basculent parfois dans le crime organisé.

Les acteurs « politiques », type terrorisme ou guérillas, et les acteurs de « droit commun », type gangs, cartels ou mafias, qui, hier, vivaient séparés dans les espaces et dans les logiques de la guerre froide, vont se rejoindre sur la même scène de « violence prédatrice ».

Ainsi, la menace est liée à la dégénérescence de groupes terroristes ou de guérilla : les « gangsterroristes » qui se tournent vers des activités criminelles afin d'alimenter leurs actions politiques. Ce néologisme désigne l'imbrication grandissante entre criminalité de droit commun et activisme islamiste.

Guérillas dévoyées, comme les FARC colombiens, ou dérives partielles dénoncées par une partie de l'organisation (pour certains groupes du FLNC en Corse ou de l'IRA en Irlande), voire ruptures idéologiques (pour l'AIS algérienne, devenue GIA puis GSPC, avant de donner naissance à des troupes de l'État islamique), le cadre traditionnel de groupes pourtant connus de longue date connaît des bouleversements majeurs.

Plus largement, l'hybridation désigne la tendance des groupes terroristes à s'impliquer dans des activités illicites non seulement pour leur financement, mais comme un but en soi. Désormais, la frontière s'estompe entre terroristes et criminels de droit commun, soit en raison de l'utilisation croissante par les terroristes de procédés criminels, soit par les contacts que ces groupes nouent de façon ponctuelle avec le crime organisé.

Avec Khaled Kelkal en 1995, puis le gang de Roubaix en 1996, enfin la série entamée par Mohammed Merah en 2012, la France a connu la douloureuse expérience des hybrides naviguant entre deux fichiers de police (renseignements et police judiciaire) et échappant ainsi à l'attention

des services incapables de faire la connexion et de dépasser d'anciens cloisonnements.

Le gang de Roubaix

En janvier et en février 1996, un groupe armé dit « le gang de Roubaix » multiplie les vols à main armée violents dans le Nord–Pas-de-Calais. Le 28 mars, à la veille d'un sommet du G7 à Lille, une bonbonne de gaz est découverte face à l'hôtel de police. La police fait le lien entre cette bombe et le gang des braqueurs. Elle lance un assaut auquel ripostent les membres du gang par des rafales de kalachnikov. La plupart des membres meurent dans l'opération policière. Seul Lionel Dumont, jeune converti à l'islam, parvient à s'enfuir. Il est retrouvé en 2003 et condamné à une peine de 25 ans de prison.

Le lumpenterrorisme

Longtemps, le terrorisme fut une affaire d'État(s). Il était nécessaire d'obtenir soutien, aide, assistance, camps d'entraînement, armes, financements, passeports et autres moyens de survie d'un État ennemi du sien pour pouvoir opérer. Les grands empires du XX^{e} siècle disposaient ainsi d'un dispositif « pousse bouton » permettant

de lancer ou d'interrompre une campagne de terreur.

Mais l'apparition d'une nouvelle forme de terrorisme a changé la donne. Au-delà même de ce qu'on a cru devoir appeler Al-Qaïda, en 2001, puis de l'émergence, du développement et de la chute de l'État islamique, l'apparition d'acteurs plus ou moins indépendants et plus ou moins solitaires a modifié le paysage terroriste.

On a souvent pensé qu'Al-Qaïda était une organisation structurée, hiérarchisée. Or c'était plutôt un conglomérat, une entité avec des succursales, mais aussi capable d'activer des individus seuls.

Le terrorisme à domicile

Cette situation est d'autant plus prégnante qu'un processus d'accélération de la radicalisation est sensible avec l'incubateur Internet et qu'une partie des nouveaux opérateurs ne viennent plus de l'extérieur, mais sont nés sur le sol des pays cibles. Ainsi, des terroristes implantés ont peu à peu supplanté les habituels opérateurs importés.

Mohammed Merah est l'illustration parfaite de cette nouvelle mouvance : un passé de « petit délinquant » ne s'étant pas fait remarquer malgré sa radicalisation avant le passage à l'acte.

Une semaine sanglante

Le 11 mars 2012, Mohamed Merah, jeune franco-algérien, qui était connu pour des actes de petite délinquance, abat dans la rue un sous-officier du 1er régiment du train parachutiste, Imad Ibn Ziaten. Méthodiquement préparé, cet assassinat visait spécifiquement un militaire jugé responsable de la mort de ses frères islamistes dans des pays où la France était militairement engagée.

Quelques jours plus tard, le 15 mars, deux autres parachutistes, Abel Chennouf, 25 ans, et Mohamed Legouad, 23 ans, sont abattus à Montauban. Un troisième est grièvement blessé. L'enquête s'oriente vers les milieux d'extrême droite. Mais les fonctionnaires toulousains du renseignement intérieur alertent la direction centrale sur la piste salafiste et fournissent une liste de six noms compatibles avec les actes commis, dont celui de Mohamed Merah.

Le 19 mars, il abat à bout portant Jonathan Sandler, 30 ans, ses deux enfants et une fillette du collège juif Ozar Hatorah, à Toulouse.

Le 21 mars, enfin identifié, il est cerné dans son appartement toulousain par le RAID. Une fusillade éclate. Trois policiers sont blessés.

Le 22 mars, après trente-deux heures de siège, il est tué par les policiers.

Ce processus avait d'ailleurs été mis en exergue dans l'étude de Mitch Silber, supervisée par Alain Bauer pour le NYPD (police de New York), sur « La radicalisation en Occident, la menace intérieure » en 2006 : « Tandis que la menace extérieure demeure, plusieurs des attentats terroristes ont été conceptualisés et planifiés par des résidents/citoyens qui ont cherché à attaquer leur pays de résidence. La majorité de ces individus sont considérés comme "ordinaires" – ils avaient des motifs "ordinaires", des vies "ordinaires" et peu d'antécédents criminels. La compréhension, en Occident, de cette tendance et du processus de radicalisation, qui pousse des personnes "ordinaires" à devenir des terroristes, est essentielle au développement de stratégies ponctuelles efficaces. »

Les Américains ont d'ailleurs payé le prix de l'aveuglement de leurs outils fédéraux, à la fois à Fort Hood (où le psychiatre militaire Nidal Malik Hasan a fait 43 victimes en 2009) et avec les frères Tsarnaïev à Boston, en 2013. Chaque fois, des

indices forts ou des signalements indiquant les risques furent ignorés ou sous-estimés.

Les conséquences de la défaite de l'État islamique (EI)

Si l'État islamique (incorrectement appelé Daech en France, Daesch étant l'acronyme arabe) est, en 2021, très largement défait sur le plan militaire et territorial en Syrie et en Irak, il n'est pas détruit, et la menace terroriste qu'il représente n'a pas disparu : elle a seulement muté. Ainsi, les organisations djihadistes présentent d'importantes capacités d'adaptation, si bien que l'organisation reste fonctionnelle, capable d'inspirer, voire de porter des attentats, même s'ils restent de moindre intensité que durant la période où l'organisation contrôlait un territoire.

Ainsi, le contenu du message de l'État islamique a évolué : il n'incite plus à une posture classique contre l'Occident et ses alliés en attirant des combattants étrangers sur les théâtres d'opérations, mais appelle à une résistance plus large, à la fois contre le monde occidental et les différents « apostats » locaux. Par ailleurs, il

revendique aléatoirement les passages à l'acte autonomes d'acteurs isolés, soit reconnus comme appartenant à la mouvance radicale intérieure, soit souffrant de troubles psychologiques ou psychiatriques.

C'est notamment cette nouvelle démarche qui a donné naissance aux « lumpenterroristes » en reprenant une célèbre analyse de Karl Marx sur le lumpenprolétariat (sous-prolétariat déqualifié) et qui demeure une des tendances les plus préoccupantes. Elle provoque le même déferlement médiatique qu'un attentat aux conséquences bien plus graves, mais surtout, elle rend fort complexe le travail de décèlement précoce.

Ainsi, à Londres, l'assassinat d'un soldat britannique en civil le 23 mai 2013, l'attaque contre un soldat en patrouille à la gare RER de La Défense le 25 mai 2013 ou la randonnée erratique d'un rescapé du « commando Rey-Maupin », Abdelhakim Dekhar, en novembre 2013, rappellent tristement les agressions qui ont émaillé les années 1990 au Maghreb ou en Israël.

Placée devant des difficultés de plus en plus importantes à planifier des opérations lourdes en Occident, la nébuleuse djihadiste s'est ainsi résolue

à convaincre et à inciter des individus isolés – qui ne sont pas des loups solitaires (voir ci-après) – à agir avec les moyens du bord.

S'agissant, en juillet 2021, des auteurs des huit dernières actions violentes commises sur le territoire national, Nicolas Lerner, directeur général de la sécurité intérieure, évoque des « individus inconnus des services de renseignement et ayant en commun d'avoir planifié leur action de manière isolée, sans aucun lien opérationnel détecté avec une organisation terroriste ». Il précise que « le choix de modes opératoires rudimentaires et la soudaineté du passage à l'acte compliquent la détection des projets en amont ». De même, « si la plupart des individus impliqués avaient en commun une intense activité sur les réseaux sociaux, leurs profils étaient extrêmement variés. Certains étaient nacrés dans un très grand fanatisme religieux, d'autres souffraient de troubles psychiatriques ou psychologiques. Certains étaient à un stade avancé de dépression et d'autres étaient fascinés par l'ultraviolence » (*Le Journal du dimanche*, 11 juillet 2021).

Les « loups solitaires »

La dénomination « loups solitaires », concept fourre-tout, est parfois trop hâtivement employée en matière de lutte antiterroriste et contribue d'ailleurs à la confusion générale et n'a pas grand sens.

Depuis l'affaire Merah, ce concept est parfois agité par les services de sécurité, de renseignement et les journalistes comme une explication facile après l'échec de la prévention de l'acte terroriste. Mais elle ne correspond que très rarement à la réalité.

Le terme émerge dans les années 1990, aux États-Unis, sous la plume de Tom Metzger, fondateur de la Résistance aryenne blanche (WAR). Après la condamnation, en 1988, de son organisation, Tom Metzger se fait le promoteur des opérations individuelles (Lone Wolf Attacks) contre le système.

Selon le chercheur australien Ramon Spaaij, « les loups solitaires sont caractérisés par le fait qu'ils agissent individuellement, n'appartiennent à aucun réseau terroriste organisé, et que leurs *modus operandi* sont conçus et dirigés par l'individu, sans aucun ordre ou hiérarchie extérieurs. Ils suivent des convictions politiques, idéologiques ou religieuses fortes, planifient leurs actions avec soin et peuvent cacher avec succès leurs opérations des personnes

qu'ils côtoient ». Spaaij distingue aussi les « loups solitaires » des « fous solitaires », dont l'objectif est intrinsèquement égocentrique.

On considère donc, parmi les exemples les plus cohérents, les loups solitaires absolus, disposant de leur propre idéologie exprimée et transmise en général sous forme d'ouvrage de référence, détenant ou construisant leur propre arsenal et ne référant à personne, Theodore Kaczynski, dit Unabomber ; David Copeland, spécialiste de la bombe à clous à Londres, en 1999 ; Anders Breivik en Norvège, en 2011 ; Brenton Tarrant à Christchurch, en 2019. On peut y ajouter Sirhan Sirhan, assassin de Robert Kennedy, ou encore Volkert van der Graaf, qui a abattu le leader populiste néerlandais Pim Fortuyn.

Pour d'autres cas, notamment ceux de Khaled Kelkal en France en 1995, Mohammed Merah en 2012, Timothy McVeigh (auteur de l'attentat d'Oklahoma City en 1995), Franz Fuchs (qui a envoyé 25 lettres piégées en Autriche dans les années 1990), Nidal Malik Hasan (le psychiatre militaire qui a blessé ou tué 43 personnes à Fort Hood en 2009), Umar Farouk Abdulmutallab

(l'homme au slip piégé du vol NW253 en 2009), Richard Reid (porteur de la basket piégée du vol AA63 fin 2001), il s'agit d'opérateurs isolés qui conservent néanmoins des relations fortes avec des groupes structurés, des contacts réguliers avec des prédicateurs ou des leaders de groupes terroristes.

Il semble en être ainsi également des frères Tsarnaïev (auteurs des attentats de Boston, aux États-Unis, le 15 avril 2013), ou de Michael Adebolajo et Michael Adebowale, les deux jeunes Britanniques convertis à l'islam et reconnus coupables de l'assassinat cruel du soldat Lee Rigby en plein jour dans une rue londonienne, le 22 mai 2013, et de bien d'autres opérateurs improprement rangés dans la catégorie des loups solitaires.

Si leur efficacité est plus faible, moins spectaculaire que les attentats de masse, les piqûres de guêpes que représentent les microattaques sont de nature à fortement perturber la vie quotidienne d'une population (et des pouvoirs publics), surtout si l'on donne à chaque micro-événement, aussi dramatique soit-il, le retentissement du 11 septembre 2001. On observera ainsi que le 22 mai 2013, l'assassinat de Londres faisant un

mort et les attaques au Niger contre les intérêts français (avec une trentaine de victimes) ont connu un traitement médiatique très inégal…

Ces actes montrent que le terrorisme a profondément changé de nature. Les États ne sont plus confrontés à des organisations clairement identifiées, mais à des nébuleuses, et surtout, de plus en plus, à des individus isolés qui agissent au nom d'une idéologie, mais sans nécessairement recevoir d'ordre précis ni appartenir à une organisation. Ces nouvelles pratiques sont aussi, paradoxalement, la conséquence de l'efficacité des services de police. De nombreux groupes terroristes ont été démantelés, et il devient de plus en plus difficile pour les terroristes de réaliser des attentats de grande ampleur, car la surveillance des sites sensibles s'est accrue et les mesures de protection se sont renforcées.

Une « radicalisation » 2.0 ?

Si la « radicalisation » des jeunes est un phénomène invariant de l'action terroriste, les problématiques nationalistes ou politiques ont laissé la place à des enjeux essentiellement religieux, refermant la boucle créée lors de toutes

les guerres de religion précédentes. Les jeunes, beaucoup plus sensibles aux discours radicaux, en rupture avec la société, ont une soif de revanche, de vengeance, exploitée par les organisations terroristes.

Une différence notable porte à la fois sur la radicalisation des jeunes issus d'une immigration antérieure, arrivés très tôt ou nés en Occident, perméables à la culture de leur pays d'accueil, mais nostalgiques de leurs origines, et de convertis se retranchant dans l'interprétation la plus rigoureuse et la plus extrémiste de leur foi.

Le refus du matérialisme, de la pornographie, de l'alcool, des droits des femmes ou des minorités permet à des conservateurs de rompre définitivement avec leur parcours social antérieur. C'est aussi, pour certains, un moyen de s'engager dans un mouvement contestataire d'un système dont ils ne partagent plus les valeurs et de répondre à leur besoin d'appartenance. L'habituel déni, défi, délit du jeune en construction se transforme alors en dépassant les activités délinquantes pour déboucher vers le terrorisme.

Les derniers conflits dans ou aux frontières de l'Europe (Tchétchénie, Bosnie, Syrie, Printemps

arabes) ont donné l'occasion à des centaines de jeunes Occidentaux de faire le voyage, comme d'autres l'avaient entrepris en Afghanistan durant la guerre contre l'Union soviétique. Ainsi, début 2014, le ministère de l'Intérieur français estimait à près de 700 le nombre de jeunes Français engagés chez les rebelles syriens.

Mais ces « djihadisations » nécessitaient une forte présence physique sur les territoires même des opérations. Il fallait partir, s'entraîner, donner des preuves d'engagement et de conviction. L'usage d'Internet et des réseaux sociaux accélère désormais l'endoctrinement et élargit le recrutement en fournissant des contacts et plans de route à toutes celles et tous ceux qui se cherchent une identité, ou permet de fournir un substitut au déplacement par l'action de proximité. Par ailleurs, Internet est un formidable vecteur de prêches et de propagande. Désormais, inutile de rechercher des lieux physiques.

D'annuaire, Internet est devenu le réceptacle en rendant tout accessible à distance et sans bouger. Les djihadistes restent très actifs sur Internet en poursuivant leur cybercroisade, et le cyberespace est devenu un territoire où des ordres peuvent être

transmis, où l'on peut recruter des fidèles sans jamais les avoir vus, où l'on organise opérations, cohésion et communication.

La propagande sur Internet alimente, nourrit et peut contribuer à l'accélération des processus de radicalisation. Elle peut aussi être à l'origine du passage à l'acte en galvanisant l'individu et en le déculpabilisant. Elle est d'autant plus utile aux organisations djihadistes qu'elle est peu coûteuse, préserve l'anonymat et peut être relayée par de nombreux sympathisants. Mais elle est aussi d'autant plus dangereuse pour les services de renseignement qu'elle limite les possibilités d'anticipation des passages à l'acte, qui peuvent être quasi instantanés après leur diffusion.

La radicalisation en milieu carcéral

L'univers carcéral est également considéré comme un lieu de radicalisation important. C'est souvent en prison que de jeunes délinquants, encore fortement influençables, font la connaissance d'apprentis djihadistes ou d'individus déjà passés par des activités terroristes.

L'endoctrinement fonctionne alors de la même manière qu'une secte : briser les contours identitaires, faire renoncer aux relations extérieures (familles, amis, etc.), effacer les souvenirs, etc. Par ailleurs, les extrémistes usent d'une dialectique visant à faire de leur vision de la religion la seule susceptible d'apporter rédemption et vérité.

Il est difficile d'établir un profil de ces individus, et c'est justement là un enjeu important pour les services de police. Cette radicalisation 2.0 peut tout aussi bien toucher des jeunes disposant d'une solide culture universitaire, d'une bonne situation professionnelle et d'une famille nucléaire que des jeunes sans qualification, sans emploi et ayant grandi dans une famille déstructurée. Généralement, ils rejettent la société dans laquelle ils vivent, haïssent les valeurs du monde occidental et se réfugient dans l'interprétation qu'ils vont

faire et/ou qu'on va leur fournir d'un islam radical face à la décadence de l'Occident. En fait, des autodidactes du terrorisme.

Au sein des services départementaux du renseignement territorial, il existe très souvent un groupe « radicalisation », dont les effectifs ont pour mission l'évaluation des signalements reçus, le suivi du communautarisme et de la vie des lieux de culte musulmans. Il s'agit de détecter les individus qui sont susceptibles de passer à l'acte violent, de développer un réseau de relations douteuses, ou encore qui pourraient partir sur des théâtres d'opérations extérieures. Si l'individu est jugé dangereux, alors le dossier est transféré à une direction départementale de la sécurité intérieure.

La résurgence de la menace terroriste d'extrême droite

En mai 2021, confirmant les propos tenus par l'ancien directeur général de la sécurité intérieure, Patrick Calvar, devant la commission parlementaire Fenech-Pietrasanta à l'été 2016, un rapport du parquet général de Paris alerte sur le retour de la menace terroriste d'ultradroite.

« Je pense que nous gagnerons contre le terrorisme ; je suis, en revanche, beaucoup plus inquiet de la radicalisation de la société et du mouvement de fond qui l'entraîne. [...] C'est ce qui m'inquiète quand je discute avec tous mes confrères européens : nous devrons [...] dégager des ressources pour nous occuper d'autres groupes extrémistes, parce que la confrontation est inéluctable. [...] » Quand on lui demande s'il évoque l'extrême droite et l'extrême gauche, l'ex-patron du renseignement précise : « L'extrême gauche est dans une autre logique. Vous aurez une confrontation entre l'ultradroite et le monde musulman - pas les islamistes, mais bien le monde musulman. » (Patrick Calvar, ex-DGSI)

De 1986 à 2019, les actions de groupes se réclamant de l'ultradroite ont conduit à la mort de 17 personnes, selon le programme de recherche Vioramil mené entre 2016 et 2019 à l'université de Lorraine.

L'action préventive des services de renseignement ont permis d'éviter des tueries similaires à celles réalisées par les djihadistes. Toutefois, en 2020, la DGSI compte 1000 militants actifs d'ultradroite auxquels s'ajoutent 2000 suiveurs.

« Nous avons passé un cap, estime Naïma Rudloff, avocate générale et cheffe du département chargé de la lutte contre le terrorisme à la cour d'appel de Paris, dans un entretien publié dans *La Croix*. Pendant longtemps, au sein de l'ultradroite, nous avions affaire à des individus tenant des propos haineux – racistes ou antisémites –, désormais, nous avons à gérer des projets d'attentat avancés… »

Dans le rapport du parquet général de la cour d'appel de Paris, « Bulletin sur le terrorisme », datant de mars 2021, il est observé que « depuis 2016, des militants d'ultradroite s'attachent par leurs actes à troubler gravement l'ordre public par l'intimidation ou la terreur ». Le rédacteur du rapport s'appuie notamment sur sept affaires d'association de malfaiteurs terroriste attribuées à l'ultradroite et suivies au parquet national antiterroriste, et au sein desquelles « la vision du monde des militants est déterminée par l'obsession de la guerre civile interraciale ».

Ces groupes d'ultradroite seraient « profondément imprégnés par de multiples théories du complot » et le parquet général de Paris note que « l'islam et les musulmans s'imposent comme les boucs

émissaires les plus fonctionnels ». Il énumère les obsessions de certains des membres de ces groupes : « La haine des immigrés, des migrants, des juifs, des homosexuels, de la République ; un discours profondément islamophobe, antiféministe et misogyne. »

Les membres de ces mouvances d'ultradroite s'inscrivent dans une démarche de réécriture de l'histoire, tout en s'inspirant des mouvements survivalistes racialistes blancs ou des individus qui ont perpétré, ces 30 dernières années, des tueries de masse au nom d'une idéologie d'extrême droite, à l'instar du Norvégien Anders Breivik, qui a tué 77 personnes le 22 juillet 2011, en Suède.

La plupart des individus ancrés dans l'ultradroite prennent pour cible l'État et ses représentants politiques, qu'ils accusent de ne pas les protéger contre la menace djihadiste. Tout ce qui est assimilé au pouvoir est susceptible de devenir une cible.

Dans les affaires ouvertes, les profils des protagonistes semblent très disparates. Ainsi, dans son rapport, le parquet général indique que les affaires étudiées ne lui permettent pas « d'identifier un profil type de militant

d'ultradroite susceptible de tenter une action armée ». « Leurs profils sociaux bien insérés tranchent avec l'image de l'ultradroite composée de post-adolescents vivant en marge de la société », écrivent les magistrats.

Dans le dossier Action des forces opérationnelles (AFO) – un groupuscule de l'ultra-droite qui s'est illustré en 2018 dans un projet d'attentat –, on trouve un ancien du Quai d'Orsay, un ex-ingénieur et professeur de mathématiques agrégé, un ancien DRH d'une branche du groupe Thomson, un consultant informatique, un ancien de l'armée de Terre médaillé, un chef d'entreprise, un restaurateur, une comptable, un artisan plombier, un salarié de La Poste et France Télécom, un téléopérateur, une secrétaire d'agence bancaire, une infirmière en psychiatrie.

En 2017, la DGSI faisait état d'« un morcellement groupusculaire », soulignait « l'amateurisme de la scène d'extrême droite » et « les faibles capacités opérationnelles de la mouvance ». Fin 2018, elle constate que ses « clients » ont désormais recours à des moyens de communication chiffrés et « mettent en place des mesures de contre-surveillance » lors de leurs rencontres avec des

complices. C’est notamment au mois de juin 2018, lors du démantèlement d’AFO, que les services de renseignement prennent conscience d’une plus forte professionnalisation des cellules d’ultradroite.

DANS CE CHAPITRE

Les attaques dans l'espace cyber

•

Internet, espace de nouvelles criminalités

Chapitre 29
Une criminalité virtuelle

Contraction d'« Inter-Network », Internet est couramment défini comme un « ensemble de réseaux informatiques privés et publics connectés entre eux grâce à un protocole de communication commun ». Né dans les années 1960 à l'initiative de l'armée américaine (DARPA) pour une utilisation militaire, ce réseau de communication (alors dénommé ARPANET) se développe ensuite à l'initiative des universités américaines et devient, en 1989, l'Internet tel qu'on le connaît aujourd'hui.

Selon Médiamétrie, la France comptait 58,3 millions d'utilisateurs en avril 2021 :

cette population forme une nouvelle cible pour des criminels qui s'adaptent continuellement à l'évolution de la société.

Quarante ans après la mise en vente du premier ordinateur individuel par IBM, la mise en réseau des PC (*Personal Computer*) a entraîné des bouleversements importants dans nos pratiques professionnelles, mais aussi dans nos modes de vie et dans nos relations à l'autre, notamment à travers le développement des réseaux sociaux. Internet permet aussi de publier d'immenses quantités d'informations et d'y accéder facilement, mais il est aussi un vecteur de fausses informations et est aujourd'hui de plus en plus utilisé pour des opérations d'ingérence et de déstabilisation de certains États.

Quand Internet influence des élections

Le 7 octobre 2016, la communauté du renseignement américain a déclaré que la Russie avait interféré dans l'élection présidentielle américaine de 2016. Ainsi, la Russie aurait commandité le piratage des ordinateurs du Comité national démocrate et la publication de documents confidentiels. Selon le rapport, ces agissements auraient été menés dans le but de peser sur les résultats de l'élection présidentielle et de discréditer la candidature d'Hillary Clinton face à celle de Donald Trump. La Russie a toujours nié son implication.

Ce secteur est aussi porteur de nouvelles opportunités pour les délinquants. Il l'est d'autant plus que l'industrie informatique et des nouvelles technologies innove et s'étend sans cesse, à une vitesse de plus en plus rapide. Ses supports se diversifient, pour devenir toujours plus mobiles et plus compacts (essor du Wi-Fi, des smartphones, des tablettes tactiles, de la 5G, etc.).

« La mondialisation des marchés et l'internationalisation des échanges, tout comme la disparition des notions de temps et d'espace due à l'utilisation massive des technologies de

l'information et de la communication, associées à la quasi-garantie de conserver l'anonymat sur les réseaux ont permis l'émergence d'une nouvelle forme de criminalité. » (Daniel Martin, « Cybercriminalité : l'importance du facteur humain », *in Les Cahiers de la sécurité*, nº 6, INHES, décembre 2008, p. 130)

Ainsi, s'il constitue un formidable outil de communication, de partage, de recherche et d'information, Internet est aussi un « territoire » propice au développement d'une nouvelle forme de délinquance : la cybercriminalité.

Selon certains experts, le cybercrime est aujourd'hui beaucoup plus lucratif que le trafic de stupéfiants car il fait courir moins de risques et génère plus de profits réguliers. Profitant de la vulnérabilité des systèmes d'information, de l'évolution des technologies, de la massification de l'usage d'Internet, les criminels ont trouvé leur nouvel eldorado. C'est pourquoi, aux côtés des services spécialisés de la police judiciaire notamment, les services de renseignement ont fait de la lutte contre la cybercriminalité une de leurs priorités.

Sur le terrain purement technologique, la capacité de certains États, comme de groupes de hackers indépendants, à s'attaquer au cœur des systèmes informatiques complexes qui gèrent téléphones mobiles, centrales électriques ou nucléaires, drones militaires, sites publics ou privés, et dont certains ont même pu réussir un bras de fer avec les cartels mexicains, démontre une nouvelle fois que la société en réseau crée de nouvelles et permanentes vulnérabilités qui dépassent les détournements de pages d'accueil ou le déni de service.

La cyber… quoi ?

Le terme *cyber* ne signifie pas informatique, mais plutôt gouvernail et, par extension, gouverner. C'est le mathématicien américain Norbert Wiener qui, en 1948, trouve le terme « Cybernétique » pour définir le contrôle des machines (dans son livre de référence : *Cybernetics, Control and Communication in the Animal and the Machine*). Ce nouveau concept est ensuite fortement popularisé par l'écrivain américain de science-fiction William Gibson.

La cybercriminalité se caractérise par l'ensemble des infractions commises *via* le réseau Internet, et

consiste en l'utilisation frauduleuse des systèmes et réseaux informatiques avec le recours à la fois de l'ingénierie sociale (la manipulation) et des compétences technologiques dans des proportions variables. Ces infractions visent notamment à porter atteinte aux systèmes d'information ou de traitement automatisé de données (accès frauduleux, altération d'un système, attaque par déni de service, etc.), ou utilisent Internet comme un nouveau vecteur de la criminalité « traditionnelle » pour faciliter la commission d'infractions plus courantes, comme les escroqueries.

La cybercriminalité constitue donc un crime lorsqu'une machine ou un réseau est l'objet du crime ou est utilisé comme outil pour commettre une infraction. Un cybercriminel peut utiliser un logiciel pour accéder aux informations personnelles d'un utilisateur, à des informations confidentielles professionnelles, à des informations gouvernementales ou pour désactiver un appareil. La démocratisation de l'accès à l'informatique et la globalisation des réseaux ont été des facteurs de développement du cybercrime.

Domaines malveillants, rançongiciels, logiciels malveillants visant à obtenir des données, réseaux de machines zombies, minage pirate, *darknet*, attaque virale… Ces expressions, qui existaient à peine il y a une décennie, font désormais partie du langage courant. Des malfaiteurs, de plus en plus nombreux, se servent des nouvelles technologies pour lancer des cyberattaques contre les gouvernements, les entreprises et les particuliers. Ces infractions ne connaissent pas de frontières physiques ou virtuelles, elles entraînent des dommages importants et représentent une menace bien réelle pour ceux qui en sont victimes dans le monde entier.

Les cybermalfaiteurs acquièrent des compétences de plus en plus rapidement et adaptent leurs attaques en recourant à de nouvelles méthodes. Ils coopèrent entre eux par des moyens inédits, afin de parer les systèmes de protection et de défense des États et des entreprises. De nombreux réseaux criminels complexes agissent à travers le monde en coordonnant des attaques très élaborées en quelques minutes.

Des infractions de plus en plus variées

Au-delà des infractions classiques, qui ont trouvé de nouveaux débouchés grâce à Internet, telles que les usages frauduleux de cartes de crédit en ligne ou les usurpations d'identité, par exemple, de nouvelles formes d'escroqueries ont émergé et ne cessent de proliférer.

Pêche à la ligne ou au chalut

Ainsi, le « phishing » (ou « hameçonnage ») est une technique utilisée par les fraudeurs visant à soutirer des informations personnelles à leurs victimes en se faisant passer pour un tiers de confiance (banque, administration, etc.).

Les « arnaques nigérianes » désignent une forme d'escroquerie en ligne basée sur l'envoi d'un courriel à la victime l'incitant à effectuer un transfert d'argent à une personne censée posséder une quantité importante d'argent, ou à la suite d'une victoire (purement inventée) à un jeu de hasard.

Le « skimming » permet de pirater des distributeurs automatiques de billets à l'aide de faux claviers et de microcaméras.

Mais au-delà de ces infractions, les usages frauduleux de cartes de crédit en ligne et les usurpations d'identité restent aussi très largement répandus sur la toile.

Le cyberharcèlement

Menaces, injures et harcèlement peuvent dorénavant être diffusés par le biais des nouveaux moyens de communication électroniques (messagerie, forums, réseaux sociaux, etc.). Elles constituent un ensemble d'infractions dont le nombre de victimes ne cesse d'augmenter.

Le cyberharcèlement est une forme de harcèlement qui se manifeste au moyen des technologies du numérique. On peut y être confronté sur les réseaux sociaux, dans une messagerie, lors de sessions de jeu en ligne et sur les téléphones portables. Il s'agit d'un comportement répété et dont l'objectif est de susciter de la peur, de l'irritation ou de la honte chez les personnes ciblées. C'est par exemple ce qui se produit lorsque l'on propage des mensonges ou

des photos gênantes d'une personne sur les réseaux sociaux, que l'on envoie des messages agressifs ou des menaces sur des plateformes de messagerie, ou encore que l'on s'empare du compte d'une personne et que l'on envoie des messages déplacés en son nom.

La cyberhaine

Internet et la multiplication des réseaux sociaux permettent une circulation plus rapide des contenus haineux en les dupliquant à l'infini sous couvert (en apparence en tout cas) d'anonymat, ce qui crée un sentiment d'impunité.

La cyberpédopornographie

Internet constitue également un vecteur privilégié pour diffuser des contenus illicites, comme des images pédopornographiques, ou pour faciliter certaines infractions sexuelles, comme le « grooming » (ou pédopiègeage), c'est-à-dire le fait pour un majeur de se « lier d'amitié » avec un mineur de moins de 15 ans dans le but de commettre des abus sexuels à son encontre.

Si la cyberpornographie est le fait, pour partie, du crime organisé, qui organise le viol ou la prostitution de mineurs et intègre ensuite les vidéos ou photographies sur le Net en vue d'en tirer des bénéfices, elle peut aussi être la conséquence d'affaires se situant au sein du milieu familial et révéler des infractions incidentes telles que de l'inceste ou de la maltraitance.

Les cybertrafics

Si les trafics divers et variés ont toujours existé, le développement d'Internet, des réseaux sociaux et, surtout, du *darknet* a ouvert le champ des possibles aux criminels de tous poils. Pédopornographie, trafic d'armes, de faux papiers ou de produits stupéfiants, on trouve de tout sur les réseaux.

Une ménagère à portée de clic

En 2018, l'ONG Ifaw (Fonds international pour la protection des animaux) a lancé une alerte sur le trafic des animaux exotiques. En effet, le cyberbraconnage a explosé ces dernières années. Serpents à sonnette, hippocampes, bébés lions ou tigres, singes, etc., on les retrouve tous sur Internet, notamment les espèces protégées strictement interdites à la vente.

Si certaines formes de criminalité sont nées avec Internet, d'autres ont profité de ce nouveau vecteur pour se développer et, surtout, pour être plus discrètes. Certains trafics, qui étaient visibles et se déroulaient sur la voie publique ou dans des espaces publics, se dissimulent désormais derrière les adresses IP anonymes des trafiquants.

Le *darknet* est un espace digital inventé dans les années 1970 dans le but d'isoler certains réseaux de l'Internet commun. Il s'agit d'un réseau dit superposé, qui héberge plusieurs sites impossibles à trouver sur le réseau Internet public avec les navigateurs traditionnels. Si le *darknet* est souvent associé aux activités illicites, c'est notamment parce que l'adresse IP et la localisation des

utilisateurs ne peuvent être tracées. De plus, le partage est chiffré. Il est donc possible de naviguer de manière anonyme, étant donné que les sites visités sont dans l'incapacité de connaître l'identité des usagers.

Les cyberattaques

Les cyberattaques contre des entreprises ou des États se sont multipliées ces dernières années. Elles sont protéiformes : certaines ont des visées purement financières, d'autres des objectifs plus classiques d'espionnage économique, industriel ou de déstabilisation géopolitique.

Les attaques contre les réseaux distribués, appelées attaques DDoS (Distributed Denial of Service, déni de service distribué), tirent profit des limites de capacité spécifiques qui s'appliquent aux ressources d'un réseau, comme l'infrastructure qui prend en charge le site Internet d'une entreprise. Une attaque DDoS consiste à envoyer de multiples requêtes à la ressource Web attaquée, dans le but d'entraver la capacité du site Internet à gérer les requêtes et bloquer son fonctionnement. L'auteur de l'attaque peut également exiger de l'argent pour faire cesser l'attaque. Dans certains cas, une

attaque DDoS peut même prendre la forme d'une tentative de discrédit ou de nuisance à l'égard de l'activité d'un concurrent.

L'ANSSI a observé une augmentation des signalements d'attaques par « rançongiciel » sur des entreprises, des collectivités territoriales et quelques organismes publics. En 2020, ce sont ainsi 192 attaques qui ont été répertoriées, contre 54 l'année précédente.

Le minage pirate

Le minage pirate est un type de cyberinfraction dans lequel le malfaiteur utilise en secret la puissance de calcul de l'ordinateur de la victime pour générer de la cybermonnaie. En général, cela se produit lorsque la victime installe à son insu, par exemple en cliquant sur un lien inconnu dans un courriel ou en se rendant sur un site Web infecté, un programme contenant des scripts malveillants qui permettent au cybermalfaiteur d'accéder à son ordinateur ou à d'autres appareils connectés à Internet. Il utilise ensuite des programmes appelés « mineurs de monnaie » pour créer, ou miner, de la cybermonnaie.

Les cybermonnaies étant des monnaies électroniques, seuls des programmes informatiques et de la puissance de calcul sont nécessaires pour en générer. Le type de cybermonnaie principalement miné sur les ordinateurs personnels s'appelle Monero.

Pharos (Plateforme d'harmonisation, d'analyse, de recoupement et d'orientation des signalements) est une plateforme de la Direction centrale de la police judiciaire lancée en 2009 et qui permet à tout internaute de signaler des messages publiés sur les réseaux sociaux pour différents motifs : pédophilie

et pédopornographie, racisme, antisémitisme, xénophobie, incitation à la haine raciale, ethnique et religieuse, escroquerie et arnaque financières, et enfin, terrorisme et apologie du terrorisme. Des policiers et des gendarmes affectés à la plateforme Pharos vérifient que les contenus et comportements signalés constituent bien une infraction à la loi française. Si tel est le cas, ils alertent les services compétents, tels que la police nationale, la gendarmerie nationale, les douanes ou encore la Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes. Une enquête est alors ouverte sous l'autorité du procureur de la République. Ayez le bon réflexe : https://www.internet-signalement.gouv.fr.

La frontière entre l'espionnage traditionnel et le crime est de plus en plus poreuse. Les acteurs étatiques et les cybercriminels apprennent mutuellement de leurs attaques, et il devient fréquent que les recrutements se fassent dans les deux sens, sans compter les échanges des outils de piratage ou des informations de vulnérabilités numériques sur les forums du *darknet*. Certains États ont également pris le parti de sous-traiter

leurs opérations au crime organisé ou à des sociétés privées, faisant par exemple appel à des hackers.

Le cyberterrorisme

Internet peut aussi être le support d'actions terroristes, définies par le Conseil de l'Europe comme « l'attaque illicite ou la menace d'attaque illicite contre des ordinateurs, des réseaux et les informations qu'ils contiennent dans le but d'intimider et de contraindre un gouvernement ou son peuple pour atteindre des objectifs politiques ou sociaux ».

Mais au-delà de la définition proposée par le Conseil de l'Europe, les systèmes informatiques peuvent être utilisés pour les activités terroristes proprement dites. Internet devient alors le vecteur du terrorisme classique, un outil de propagande ou de sabotage de sites dans un objectif de désinformation. De plus, il reste un bon moyen pour inciter à la haine ou à la commission de crimes, pour recruter des membres et lever des fonds.

Aux côtés des risques pour les intérêts privés, les États ou les organismes publics sont également de

potentielles victimes et sont régulièrement menacés par des attaques cybercriminelles : « cyberattaque » du ministère de l'Économie et des Finances français, de la CIA et du Sénat américain en 2011, « cyberguerre » contre l'Estonie en 2007 et contre des réseaux informatiques iraniens en 2010.

Cette « cyberguerre » prend la forme d'une guerre psychologique, dans laquelle Internet permet de manipuler les opinions, de faire circuler des rumeurs qui peuvent déstabiliser une économie, un État ou des entreprises. Par ailleurs, au-delà des pratiques d'espionnage, la cyberguerre peut aussi avoir pour objectif de saboter des installations ou des systèmes d'information.

Stuxnet

Révélé en 2010, le virus Stuxnet a fortement impacté le programme nucléaire iranien par l'intermédiaire d'un ver informatique. Il s'agit d'un logiciel malveillant qui a utilisé une vulnérabilité pour s'introduire dans un ordinateur afin d'essayer de pirater tous les appareils à proximité en utilisant les mêmes vulnérabilités. Conçu par la NSA et Israël, Stuxnet a ainsi pu infecter 30000 ordinateurs en Iran et, surtout, prendre le contrôle de certaines infrastructures informatiques d'une centrale d'enrichissement d'uranium. De là, le virus a pu perturber la vitesse de rotation des centrifugeuses, provoquant des ralentissements et même des explosions.

La DGSI détient une compétence judiciaire exclusive pour mener les enquêtes relatives aux attaques visant les systèmes automatisés de données ciblant les opérateurs d'importance vitale, les réseaux institutionnels (ministères et organismes gouvernementaux) et les zones à régime restrictif.

Pour Patrick Guyonneau, directeur technique à la DGSI, « les cybermenaces sont d'un très haut niveau. Actuellement, nous observons un transfert

de la menace de la cybercriminalité vers la cyberingérence. Ces attaques sont de plus en plus nombreuses, les ingérences sur les systèmes démocratiques sont d'ailleurs prises très au sérieux. L'ANSSI assure, avec les opérateurs, la sécurité globale des systèmes des candidats. Ce qui nous intéresse, en revanche, c'est de détecter les ingérences étrangères, d'entraver de tels actes et, surtout, de comprendre le but réel et la méthode d'influence » (AEF info, 2018).

Partie 7
La partie des Dix

Dans cette partie…

Sur un sujet aussi vaste que l'espionnage, et ce dans toutes ses composantes, les références sont infinies ou presque. Les choix ont donc été très difficiles. Ainsi, dans le chapitre 30, nous évoquerons dix services de renseignements étrangers. Mais faire un choix entre tous les services de renseignement étrangers a été une gageure. Dans le chapitre 31, nous reviendrons sur dix (vrais) espions français et étrangers qui ont marqué l'histoire de l'espionnage. Après les vrais espions, et parce que ceux-ci ont souvent été au cœur de nombreuses fictions, nous évoquerons dix faux espions. Les exploits des espions ont fait le beau jour de nombre de romanciers et, surtout, de millions de lecteurs avides de ce genre littéraire. Il nous paraissait donc essentiel de rendre hommage à dix auteurs de romans d'espionnage. Enfin, on ne pouvait pas achever cet ouvrage sans évoquer les plus belles affaires d'espionnage sans lesquelles la légende des espions n'aurait jamais vu le jour.

Chapitre 30
Dix services de renseignement étrangers

Qui n'a jamais entendu parler de CIA ou de l'ex-KGB ? Mais d'autres services de renseignement, moins portés à l'écran, et peut-être aussi plus discrets, n'en sont pas moins aussi efficaces ou tout au moins aussi actifs sur la scène de l'espionnage et du contre-espionnage.

Le GRU

Le « Glavnoïé Razvédyvatel'noïé Oupravlénié », dit « Direction principale du renseignement de l'état-major général », est officiellement chargé du renseignement militaire. Mais en fait, il s'agit de la plus importante agence de renseignement extérieur russe.

Le renseignement militaire russe a souvent changé de nom depuis sa création sous Ivan le Terrible (1530-1584). En 1810, il devient le « Traitement des

affaires secrètes », puis « Bureau spécial », et enfin « 1er Département de l'état-major ».

Après diverses évolutions internes, et à la suite de la Révolution d'octobre 1917, sa formation contemporaine sous le nom de « Service d'enregistrement (Registrupravlenie) » voulue par Léon Trotsky est actée le 5 novembre 1918 (désormais jour férié pour les agents du renseignement militaire). Il devient officiellement service de renseignement (RU ou 4e Département de l'état-major) en 1926. Joseph Staline lui donnera son nom actuel en 1942.

Le GRU est donc chargé de collecter toute information nécessaire à la conduite des opérations militaires, du point de vue stratégique, comme opérationnel.

En se dotant de son propre réseau dès 1918, l'Armée rouge s'est émancipée de la Tcheka, la police politique, créée en 1917 pour lutter contre les ennemis du nouveau régime bolchevique, et ancêtre du KGB. Si les deux services se livrent parfois à une concurrence acharnée, leurs objectifs sont en principe bien distincts. Au KGB, la défense du Parti, et au GRU, la défense de l'État !

Connue des services de l'Ouest dès la fin des années 1920, son organisation a été dévoilée en détail en 1939, avec la défection de Walter Krivitsky, officier de haut rang du renseignement militaire soviétique. Les informations déjà divulguées seront complétées et mises à jour par un autre transfuge du GRU, Vladimir Rezun, connu sous le nom de Victor Suvorov, réfugié en Grande-Bretagne en 1978. Plusieurs autres agents du GRU, sans doute une bonne dizaine, ont également changé de camp durant ces dernières années.

Doté d'un effectif estimé à plus de dix mille femmes et hommes, le GRU possède ses propres « forces spéciales », les *spetsnaz*. Ces troupes d'élite sont chargées des opérations clandestines, comme l'assassinat d'opposants politiques à l'étranger ou de traîtres. Elles sont également engagées sur le terrain des conflits, comme ce fut le cas en Tchétchénie ou en Afghanistan.

Le GRU est organisé en six directorats, une unité spéciale 54777 (l'unité de guerre psychologique du GRU), des centres de formation à Moscou, Tcherepovets et Saint-Pétersbourg, et des capacités satellitaires basées à Andreyevka.

Concordski

Lorsqu'il en a l'occasion, le GRU n'hésite pas à entrer sur le terrain de l'espionnage industriel. Ainsi, en 1965, l'un de ses agents en poste à Paris, Sergeï Pavlov, est interpellé par le contre-espionnage français alors qu'il transporte des plans du Concorde.

Trois ans plus tard, l'URSS annonce le premier vol de son avion supersonique, le TupolevTu-144, immédiatement surnommé Concordski en raison de sa ressemblance étroite avec l'avion franco-britannique. Mais la copie ne vaut pas l'original et l'avion s'écrase lors de son vol de présentation au Bourget en 1973.

Plus récemment, le GRU est soupçonné par les services européens et américains d'être derrière de nombreuses attaques informatiques. Ses hackers auraient piraté les ordinateurs du parti démocrate américain lors des élections présidentielles de 2016, mené l'opération « NotPetya » visant des centaines de milliers d'ordinateurs à travers le monde en juin 2017 ou, en mars 2018, tenté de pénétrer le réseau de l'Organisation internationale pour l'interdiction des armes chimiques.

Le GRU est également fortement suspecté d'être à l'origine de l'empoisonnement de l'ex-espion russe Sergueï Skripal, un ancien colonel du GRU, le 4 mars 2018, en Angleterre. On ne se méfie jamais assez de ses anciens amis ! Le GRU est également soupçonné d'être un puissant soutien de la société militaire privée russe Wagner, très présente en Afrique et dans les Balkans.

Le SVR

La chute de l'Union soviétique entraîne la disparition d'un des plus importants services de renseignement, tant par l'étendue de ses missions que par l'importance de ses effectifs. C'est ainsi qu'en 1991, le KGB (Comité pour la sécurité de l'État), créé le 13 mars 1954, est scindé en deux :

- d'un côté, le FSK, devenu en 1995 le FSB, placé sous l'autorité du ministère de la Justice, est le service de renseignement intérieur et de contre-espionnage ;
- de l'autre, le SVR est le service russe des renseignements extérieurs.

Le SVR est donc créé en décembre 1991 et succède à la première direction générale du KGB. Il s'occupe

des activités civiles de recueil de renseignement pour les autorités russes. Dépendant directement du président russe, il est chargé en particulier de la collecte du renseignement stratégique, économique, scientifique et militaire, mais aussi de toute information susceptible de contribuer à la protection des intérêts de la Russie.

Contrairement à l'organisation française, par exemple, la distinction entre service de renseignement intérieur (FSB) et extérieur (SVR) n'est pas toujours très nette. Les deux services ont en effet une activité sur le territoire russe, mais aussi à l'extérieur. Par exemple, le FSB est compétent pour la collecte de renseignement dans les pays de la Communauté des États indépendants (CEI) ou peut intervenir pour des missions militaires dans le cadre de la lutte antiterroriste.

En avril 2021, les États-Unis ont officiellement attribué la responsabilité du piratage du logiciel de gestion informatique SolarWinds au service du renseignement extérieur russe et imposé des sanctions au Kremlin, par exemple l'expulsion de dix diplomates russes dont cinq employés des services de renseignement russes. Dans un communiqué, la Maison Blanche assimile

explicitement le SVR au groupe de hackers connu sous les identités APT 29, Cozy Bear et The Dukes. C'est cette entité qui a compromis le logiciel de surveillance du réseau Orion de SolarWinds, permettant à la Russie de pénétrer dans plus de 16000 systèmes informatiques dans le monde.

Le SVR est en perpétuelle compétition avec son homologue militaire, le GRU, qui dispose de davantage de moyens et d'effectifs.

Le président Vladimir Poutine a décidé début 2016 de rapprocher le SVR et le FSB au sein d'un nouveau ministère de la Sécurité, renouant ainsi avec les grandes heures du renseignement soviétique.

La CIA

À l'issue de la Seconde Guerre mondiale, en 1947, le président Harry Truman décide de créer la Central Intelligence Agency (CIA), qui va devenir l'agence de renseignement américaine chargée du renseignement extérieur (comme la DGSE en France ou le MI6 britannique). Elle remplace l'Office of Strategic Studies (OSS), fondé en juin 1942 par le président Franklin D. Roosevelt sur

une idée de William Stephenson, le représentant britannique du MI6 à Washington (et coordinateur de la British Security Coordination durant la Seconde Guerre mondiale).

La BSC

La British Security Coordination (BSC) est une organisation clandestine mise en place à New York par les services secrets britanniques en mai 1940 sur autorisation du Premier ministre Winston Churchill. Elle devait enquêter sur les activités de l'ennemi nazi, empêcher le sabotage contre les intérêts britanniques dans les Amériques et y mobiliser l'opinion pro-britannique. Elle agissait sous couvert de l'Office britannique de contrôle des passeports.

Une petite histoire de la CIA

Pendant longtemps, les services américains, notamment le plus ancien, le Secret Service, chargé de la lutte contre la fausse monnaie et, ultérieurement, de la protection des présidents américains, le FBI, le Département d'État et les services de l'armée travaillaient de manière isolée et sans communication entre eux.

En juillet 1941, le président Franklin D. Roosevelt porte sur les fonts baptismaux l'Office of the Coordinator of Information (COI) sous l'autorité du général William « Wild Bill » Donovan. Moins d'un an plus tard, il scinde le COI en deux : une partie militaire et l'OSS civil. En août 1945, malgré les réticences du général Donovan, le président Truman décide de démanteler l'OSS qui, à son apogée, regroupait 13000 agents.

Le Strategic Services Unit (SSU) prend en partie le relais en octobre 1945, mais en janvier 1946, sur les conseils de Donovan, le Central Intelligence Group (CIG) est créé en complément afin, notamment, de produire des analyses. Enfin, c'est le 18 septembre 1947 que le National Security Act, signé par le président Truman, permet la création de la CIA sous l'autorité de son premier directeur : Roscoe Hillenkoetter.

En 1949, la CIA, encore installée au 2430 E St NW à Washington, est autorisée à conduire des opérations clandestines, utiliser des procédures fiscales et administratives confidentielles, et devient exemptée des limitations habituelles dans l'utilisation du budget fédéral. Elle obtient aussi l'autorisation de dissimuler son organisation, ses

fonctions, sa hiérarchie, ses salariés et la taille de son personnel.

En 1955, le président Eisenhower décide de moderniser la CIA et de lui construire un nouveau siège. Fin 1961, la CIA commence son aménagement à Langley. On peut y fouler, dans l'entrée du bâtiment principal, sa devise clandestine marbrée : « And you shall know the truth and the truth shall make you free. » (« Tu connaîtras la vérité et la vérité te libèrera. » [Jean 8, 32]) La devise officielle reste : « The Work of a Nation. The Center of Intelligence » (« Le travail d'une Nation, le centre du renseignement »), nettement moins marketing. On peut y saluer la statue de Nathan Hale, se gratter la tête pour comprendre *Kryptos*, de James Sanborn, ou célébrer la chute du mur de Berlin.

Son siège est installé à Langley, en Virginie. La CIA est organisée autour de cinq directions :

- Directorate of Operations ;
- Directorate of Analysis ;
- Directorate of Science & Technology ;
- Directorate of Support ;
- Directorate of Digital Innovation.

La CIA collecte, analyse, diffuse le renseignement, et dispose d'un service Action qui détient le droit unique d'intervenir à l'étranger sur instruction du président des États-Unis.

Le manuel Kubark

La CIA dispose depuis 1963 d'un manuel de plus de 120 pages construit comme un véritable guide pour la conduite des interrogatoires : le « manuel Kubark ». On y trouve toutes les techniques pour briser un individu : menaces, privation de sommeil, exposition au chaud et au froid, isolement, etc. Réalisé grâce à des recherches universitaires, il s'agit notamment de pouvoir manipuler le psychisme d'une personne en vue de la faire craquer et donc de la faire avouer. Le document a été totalement déclassifié en mai 2004.

En 2004, le président George W. Bush signe l'Intelligence Reform and Terrorism Prevention Act qui restructure complètement le renseignement américain et crée la nouvelle CIA.

Jusqu'en 2004, le directeur de la CIA était aussi le coordinateur national du renseignement américain (17 agences civiles et militaires). Depuis lors, il est

placé sous l'autorité du Director of National Intelligence (DNI).

Les agents de la CIA sont nombreux (environ 22000) et son budget est considérable (environ 15 milliards de dollars). Ces informations sont juste estimées, car comme tous les services de renseignement, la Centrale américaine préfère garder ses secrets de fabrication. En revanche, elle n'est pas avare de publications : son site Internet met en libre accès des dizaines de milliers de pages relatives à ses activités. Celles les plus avouables, évidemment.

La CIA possède des antennes officielles dans de nombreux pays. Ses agents sont le plus souvent en poste dans les ambassades. Mais elle dispose par ailleurs d'un réseau d'agents clandestins infiltrés dans des entreprises ou des organisations gouvernementales un peu partout dans le monde. Elle n'est pas officiellement autorisée à intervenir à l'intérieur des USA, et n'a pas de compétence judiciaire (à la différence du FBI).

Outre son emblématique centre de formation des espions appelé « La Ferme », qui existe sous diverses formes depuis les années 1950, la CIA dispose d'une véritable université créée en 2002.

Les objectifs évolutifs de la CIA

Son histoire se lit comme un résumé de la géopolitique mondiale contemporaine. Née avec la Seconde Guerre mondiale puis la guerre froide, l'agence se focalise d'abord sur les pays de l'Est, Cuba, l'Amérique du Sud et l'Union soviétique. Toute son action est tournée vers la lutte anticommuniste.

Dans les années 1950, la CIA, bras armé du gouvernement des États-Unis, élargit son champ d'action et lance des opérations visant à installer des gouvernements amis dans de nombreux pays : Iran, Guatemala, Brésil, Chili. Elle échoue en revanche à renverser Fidel Castro, le président cubain.

Après le scandale du Watergate en 1972, avec le « cambriolage » du parti démocrate et les écoutes illégales de la Maison Blanche sous Richard Nixon, la CIA est soumise à une cure d'austérité et à une purge de ses effectifs.

Changement de braquet en 1981, avec l'arrivée au pouvoir de Ronald Reagan. William Casey, le nouveau patron de la CIA, recrute des milliers

d’agents et relance les opérations clandestines, notamment au Nicaragua, avec le soutien apporté aux Contras luttant contre le régime sandiniste. La CIA fournit également un appui important aux moudjahidines luttant contre l’Armée rouge en Afghanistan.

La chute de l’URSS et l’explosion du bloc de l’Est mettent fin à la guerre froide. L’agence n’en poursuit pas moins son travail en Russie, mais se trouve confrontée à la montée du terrorisme international. Les théâtres d’opérations se déplacent : Irak, Afghanistan, Liban, Syrie, Soudan…

La CIA, comme le FBI ou la NSA, est fortement critiquée pour son incapacité à analyser les informations pourtant disponibles qui auraient pu empêcher les attentats du 11 septembre 2001 et qui vont accélérer une profonde réorganisation du renseignement américain. La CIA mène la traque d’Oussama ben Laden, le commanditaire des attentats du 11 septembre 2001, et guide le commando qui va l’exécuter dans sa cache, le 2 mai 2011, au Pakistan.

En 2005, la presse américaine a révélé l’existence de centres de détention secrets de la CIA situés

dans des pays étrangers, réservés aux « interrogatoires musclés » de suspects. Ces pratiques sont supposées avoir été abandonnées et les centres de détention clandestins fermés sous la présidence de Barak Obama.

La CIA a connu une période agitée du fait de ses mauvaises relations avec la présidence Trump.

En 2018, pour la première fois, elle est dirigée par une femme, Gina Haspel.

En janvier 2019, elle tentait une nouvelle approche du recrutement en publiant dans le journal anglais *The Economist* une petite annonce formulée ainsi : « Une Mission à nulle autre pareille. Pour les aventuriers intellectuellement curieux cherchant une opportunité internationale sans équivalent… »

COHEN, David

De David Cohen, on ne sait pas grand-chose. Il en existe même plusieurs qu'on peut aisément confondre. Y compris à l'intérieur de la CIA. Ce qui, dans le monde de l'espionnage, constitue une sorte de brevet professionnel.

Natif de Boston, né en février, dit-on, d'une année inconnue (il annonce régulièrement avoir entre 28 et 70 ans), David Cohen rejoint la CIA en 1965 en tant qu'analyste, grimpe les échelons et devient un de ses directeurs et membres de son comité exécutif.

Dans un de ses très rares discours, à l'occasion de la remise d'une des plus prestigieuses distinctions du renseignement américain, il avoue avoir légèrement enjolivé son CV lors de son recrutement et de son passage initial devant le détecteur de mensonges… qui n'a rien détecté. Un peu inquiet, il rappelle son officier recruteur qui, après un moment de sidération, lui dit simplement : « Je crois que vous venez de prouver que vous correspondez parfaitement à nos besoins. »

L'homme se forge une réputation de dur à cuire au sein de la Centrale, maudissant les instances politiques, la Maison Blanche et le Congrès, tous accusés de nuire à l'efficacité de la Centrale.

Situation assez rare, il dirige successivement la direction du renseignement et la direction des opérations.

Il met en place le programme d'analyse global de la CIA, permettant de réduire les difficultés de transmission des informations en interne. Il rebâtit le centre de contre-ingérence après l'affaire Ames (voir chapitre 2) et contribue ainsi à l'amélioration de la réputation de la CIA envers les agences américaines et étrangères.

Dans un article paru en 2009, le magazine *Newsweek* le décrit alors comme le maître-espion le plus détesté de la capitale fédérale américaine. Au point que le directeur de la CIA, George Tenet, décide de l'éloigner de Washington. En 1997, Cohen est muté à New York et chargé de faire la liaison entre la CIA et les patrons de l'industrie et de la finance de Wall Street.

En 2000, David Cohen quitte la CIA et fait un court passage dans le privé, où il est chargé de l'évaluation des risques au sein de l'American International Group, une importante entreprise de la finance.

Après le 11 septembre 2001, la police de New York (NYPD) décide de créer un service de renseignement. Le nouveau patron, Raymond Kelly, qui a fait toute sa carrière au NYPD, entreprend une véritable révolution pour faire face aux carences du FBI, de la CIA, de la NSA et de tous les services

qui n'avaient pas pu empêcher les attentats visant le World Trade Center.

Après avoir réuni quelques experts venus de tous les horizons (dont un des auteurs du livre que vous tenez entre les mains), Ray Kelly confie à David Cohen le soin de mettre en place, pour la première fois, un outil entièrement dédié à l'antiterrorisme, coordonnant collecte de l'information, analyse et action, et surtout, de mettre en commun les compétences de terrain des policiers et celles plus conceptuelles des universitaires. Ces binômes révolutionnent, avec l'aide d'un centre de fusion de l'information et le financement de la fondation du NYPD, les dispositifs antiterroristes et imposent le NYPD en modèle post-2001.

À la tête de plusieurs milliers d'agents, David Cohen met en place un programme de lutte contre le terrorisme, renforce le recueil de renseignements et innove en matière de coopération internationale avec ses propres agents de liaison dans plus d'une dizaine de capitales. Au point que certains, surtout au FBI, un peu débordé et assez critique, voient dans l'unité de David Cohen une « mini-CIA ».

Seize attaques sont lancées contre New York durant son mandat. Ses services en démantèlent directement six et participent activement à la résolution des autres. Ils suivent 25000 renseignements collectés dans un dispositif

inédit, puisque basé dans chaque commissariat, et dans une logique de coopération ouverte.

Il quitte le NYPD en 2013, en même temps que Ray Kelly, sur un bilan positif et plusieurs attentats déjoués, et devient en juin 2014 l'un des conseillers de Starr Holdings et de diverses entreprises technologiques et financières. Il est également membre du Conseil de l'association des anciens de l'OSS.

Il n'est pas du genre à écrire sa biographie…

La NSA

Appelée par dérision « No Such Agency » (cette agence n'existe pas), déclinaison de son acronyme NSA, la National Security Agency existe bel et bien. Elle est même, loin devant la CIA – bien plus connue –, la plus importante agence américaine d'espionnage. Elle est issue du Cipher Bureau (ou Black Chamber), inventé dès 1917 par Herbert Yardley.

Elle est chargée du renseignement d'origine électromagnétique et de la sécurité des systèmes d'information du gouvernement américain, sous la direction du Director of National Intelligence.

La NSA a de grandes oreilles. Cette agence du gouvernement américain créée en octobre 1952, en pleine guerre froide, écoute tout ce qui se dit et s'échange - propos, images, codes - et qui peut concerner la sécurité des États-Unis dans le vaste monde. Le prétexte est vague, la cible immense et les moyens déployés impressionnants.

Elle dispose d'importantes installations de cryptage au Texas, en Géorgie, au Colorado, au Tennessee, en Utah et à Hawaï.

La NSA bénéficie d'installations d'interception des communications dans de nombreux pays (mais surtout en Angleterre et en Australie) ainsi que de ses propres satellites-espions. Rien n'échappe aux grandes oreilles américaines, qui scrutent les réseaux informatiques, les communications téléphoniques et les liaisons radio. De puissants ordinateurs moulinent ensuite ces énormes masses de données pour tenter d'en sortir des signaux interprétables.

Si l'objectif affiché aujourd'hui est la lutte contre le terrorisme, nombre de spécialistes estiment en fait que la NSA fait aussi de l'espionnage économique au profit des entreprises américaines.

L'une des premières opérations d'envergure mondiale remonte au début des années 1970, avec la mise sur pied du réseau Échelon pour centraliser le traitement des données interceptées, outre par les services américains, par ceux de l'Angleterre, du Canada, de l'Australie (Pine Gap) et de la Nouvelle-Zélande.

En 2013, la NSA est brutalement projetée sous les feux de l'actualité, lorsqu'Edward Snowden, ancien consultant de l'agence, dérobe puis dévoile d'énormes quantités d'informations secrètes (voir chapitre 34). Au total, il communique près de deux millions de documents concernant les systèmes de surveillance, les cibles, les données personnelles détournées, les conversations de chefs d'État interceptées… La France, comme d'autres alliés historiques des États-Unis, telle la Grande-Bretagne, n'a pas été épargnée par la NSA. Les écoutes américaines auraient permis notamment à des entreprises américaines d'emporter d'importants contrats industriels pourtant quasiment promis aux Français. Comme la fourniture d'une flotte d'avions de ligne à l'Arabie saoudite en 1994, raflée au nez et à la barbe d'Airbus, ou, en 1995, la vente de systèmes radars

pour la surveillance de la forêt amazonienne au Brésil, qui échappe de peu au Français Thomson pour finir dans l'escarcelle de l'américain Raytheon, firme qui fabrique par ailleurs les antennes du réseau Échelon…

La NSA ne livre aucune information sur son organisation. Mais selon certaines sources, elle emploierait plus de 30000 personnes (près de 100000 durant la guerre froide), dont le plus gros contingent de mathématiciens et d'informaticiens de très haut niveau jamais rassemblé.

Son quartier général est implanté à Fort Meade, une installation militaire du Maryland, à 16 km de Washington. Il est desservi par une bretelle d'autoroute privée, signalée par un panneau « NSA : Employees Only » (Réservée aux employés de la NSA).

La DIA (Defense Intelligence Agency) est chargée du renseignement militaire et assure la collecte et le traitement de l'information indispensable aux forces armées déployées sur des théâtres d'opérations extérieurs.

Le GUOANBU

Les services secrets chinois ont une façade, celle du Guoanbu (Guojia Anquanbu), le ministère de la Sécurité de l'État (MSE) chinois qui cohabite avec le ministère de la Sécurité publique (MSP ou Gonganbu) chargé de la police « traditionnelle ».

Né officiellement le 6 juin 1983, et bien qu'héritier du Shihuibu créé en 1928, le Guoanbu marque l'entrée des services de renseignements chinois dans l'ère moderne. Fini en partie le mélange des genres tel que le pratiquait l'ancien service, le Gonganbu, créé en octobre 1949, après vingt ans de guerre civile et la victoire du Parti communiste de Mao Zedong sur les troupes nationalistes de Tchang Kaï-chek. Le Gonganbu était alors chargé de la lutte contre les opposants politiques et les mafias, du contre-espionnage et de la surveillance intérieure du pays. Avec l'accession au pouvoir de Deng Xiaoping, l'ex-bras droit de Mao, en 1978, le nouveau service secret de la Chine devient une entité autonome et entièrement dédiée au renseignement extérieur et au contre-espionnage.

Le pays est alors en plein essor économique. Priorité est donnée à l'espionnage industriel et

scientifique, afin de s'approprier les dernières découvertes occidentales, évitant ainsi de longues et coûteuses années de recherche et de développement. Ce qui n'empêche évidemment pas de poursuivre et d'intensifier les activités traditionnelles, telles que les écoutes des ambassades étrangères et les infiltrations des services secrets étrangers.

Le MSE est divisé en bureaux dont l'organisation peut évoluer au gré des priorités des responsables chinois.

- Le 1er Bureau s'occupe de la sécurité intérieure. C'est un service de contre-espionnage disposant de sa police et de ses prisons.
- Le 2e Bureau s'occupe du renseignement à l'étranger. Il s'agit de la version chinoise de la CIA, de la DGSE ou du SVR.
- Le 3e Bureau s'occupe de l'infiltration dans les zones chinoises (Hong Kong, Macao ou Taïwan).
- Le 4e Bureau s'occupe de la technologie et de la logistique.
- Le 5e Bureau contrôle le renseignement local.

- Le 6e Bureau s'occupe du contre-espionnage.
- Le 7e Bureau se charge des opérations spéciales.
- Le 8e Bureau se charge de la recherche sur sources ouvertes.
- Le 9e Bureau est chargé de la contre-infiltration et de la lutte contre les défections.
- Le 10e Bureau assure la « recherche de l'information scientifique et technique », donc l'espionnage industriel.
- Le 11e Bureau est chargé des sources informatiques. Selon certains, il doit son organisation et ses techniques à une coopération avec l'Allemagne.
- Enfin, un « Bureau des affaires étrangères » est chargé des relations avec les autres services.

Le service dispose de deux instituts de formation : Relations internationales et management des cadres, et le centre de recherches « Institute of Contemporary International Relations ». De nombreuses associations de couverture complètent le tableau.

Le MSE compterait près de 7000 fonctionnaires et 50000 agents illégaux (les *chen diyu*). Ces derniers sont recrutés occasionnellement, car ils ont accès à de l'information : hommes d'affaires, chercheurs, étudiants, etc. S'ils peuvent avoir un intérêt à collaborer, notamment pour étendre leur réseau professionnel, ils risquent aussi de lourdes sanctions en cas de refus. Bref, ils n'ont pas trop le choix…

Deux ans après sa mise sur pied, le Guoanbu connaît l'un de ses premiers revers, avec l'arrestation de son agent Larry Wu-tai Chin, un Sino-Américain opérant au sein même de la CIA. Une mise hors d'état de nuire qui souligne le recrutement chinois. Wu-tai Chin est un ancien agent du Gonganbu qui a fait ses preuves sur le terrain. Infiltré depuis 34 ans à la CIA, il a durant toutes ces années transmis quantité d'informations classées top-secret à Pékin. Une efficacité qui lui a valu d'être recyclé au sein de la nouvelle organisation. Condamné à la prison à vie par un tribunal américain, Wu-tai Chin s'est suicidé en 1986.

Un autre échec frappe le service en 1987. Yu Zhensan, l'un des hauts responsables du Guoanbu,

fait défection. Il est recruté par la CIA et exfiltré vers les États-Unis *via* Hong Kong.

Depuis, les affaires d'espionnage ou de tentative de vol de secrets industriels mettant en cause des ressortissants chinois se sont multipliées. Les services français du contre-espionnage ont ainsi mis en garde, fin 2018, contre une vaste offensive venue de Pékin et visant les chercheurs et les fonctionnaires *via* le réseau social LinkedIn. La technique utilise de faux profils qui « se présentent comme des chasseurs de têtes, consultants ou encore responsables de *think tanks*, et proposent aux personnes ciblées des opportunités de collaboration généreusement rémunérées », selon la note des services français. « En cas de réponse positive, la personne est invitée gracieusement à l'étranger pour participer à un séminaire, donner des conférences, rencontrer un potentiel client ou négocier les termes d'un contrat. » Une fois la proie « harponnée », le chasseur n'a plus qu'à lui soutirer les informations en sa possession, recourant au besoin à la menace et au chantage.

La Chine dispose aussi de services de renseignement militaires.

- Le 2e département de l'état-major général de l'armée populaire de libération (APL2 ou Quingbao) est chargé du renseignement militaire et supervise notamment les attachés de défense à l'étranger, le renseignement technique et celui d'origine imagerie.
- Le 3e département de l'APL (APL3) assure l'interception des communications. C'est en son sein que se situe l'unité 61398, qui a pour mission de conduire des opérations informatiques offensives.
- Le 4e département (APL4) est chargé de la guerre électronique et des interceptions des signaux électromagnétiques.

Le Qingbao

Le Qingbao, qui signifierait en chinois à la fois renseignement et information, est le service de renseignement militaire de la République populaire de Chine. Il dépend de l'état-major de l'Armée populaire de libération, mais en réalité, de la Commission militaire centrale du parti communiste chinois, sous la direction directe de son Secrétaire général, qui assume aussi les fonctions de chef de

l'État, et plus récemment encore de la Commission centrale de sécurité nationale et de la force de soutien stratégique.

Il complète les services « civils » du ministère de la Sécurité d'État et du ministère de la Sécurité publique.

Appelé aussi « Deuxième Bureau », le Qingbao a des représentants, officiellement attachés militaires, dans toutes les ambassades à l'étranger. Il déploie par ailleurs des agents clandestins en mission à l'étranger et possède ses propres analystes chargés d'une veille permanente des informations internationales. On le considère comme le service HUMINT (pour HUMan INTelligence, renseignement humain).

Le Qingbao s'intéresse par ailleurs aux progrès scientifiques et technologiques dans le domaine militaire. Son Institut pour les études stratégiques internationales publie tous les 10 jours un bulletin top-secret intitulé « Mouvements des armées étrangères », diffusé à toutes ses unités.

L'état-major dispose également d'un troisième bureau chargé des interceptions de communication et du cyber, et d'un quatrième bureau plus orienté

sur l'espionnage électronique et les contre-mesures.

Mais ces représentations sont calquées sur les communautés occidentales du renseignement : il semble très difficile encore aujourd'hui de cerner les modalités de fonctionnement des services chinois.

Historiquement, on considère que le Qingbao, né en 1959 sur une idée de Lin Piao, est le successeur du SR de la Commission militaire du PCC, créé en 1931 dans le Xianxi, en plein conflit entre Mao et Tchang Kaï-chek.

Les MI5 et MI6

Les acronymes MI5, MI6 (Military Intelligence) et SIS (Secret Intelligence Service) désignent, avec le GCHQ – qui s'occupe des interceptions –, les principaux services de renseignement et de sécurité britanniques.

Le MI5

Le MI5 est chargé de la sécurité nationale. Il est issu du British Security Service, créé en octobre 1909 pour lutter contre l'espionnage

allemand. Il prend sa dénomination actuelle en 1916 et se consacre à la lutte contre « la subversion communiste » dans les forces armées puis, à partir de 1931, voit ses compétences étendues à toutes les menaces contre la sécurité nationale.

Désormais placé sous l'autorité civile du ministre de l'Intérieur et légalement reconnu depuis 1989 par le Security Service Act, le MI5 a gardé de son origine militaire son appellation de « Military Intelligence ». Il travaille exclusivement - en principe - à l'intérieur des frontières du Royaume-Uni pour lutter contre le terrorisme, l'espionnage domestique et les cybermenaces.

Le MI6

Le MI6 est, lui, chargé du renseignement extérieur - en clair, l'espionnage - pour le compte du gouvernement britannique. Il est également connu sous l'appellation « Secret Intelligence Service » (SIS). Issu, comme le MI5, du British Security Service, il prend sa forme actuelle dès 1912, dans les prémisses de la Première Guerre mondiale.

Le gouvernement britannique n'a reconnu l'existence du MI6, longtemps resté dans la clandestinité, qu'en 1994. Il est placé sous l'autorité du ministre des Affaires étrangères (Foreign Secretary).

Le MI6 a connu de sérieux revers, notamment avec la fuite à Moscou de l'officier de haut rang Kim Philby, taupe soviétique qui a transmis pendant des années les informations stratégiques au Kremlin, ou la trahison de son agent George Blake pour le compte du KGB.

Le MI6 a mené plusieurs opérations clandestines, dont la plus fameuse reste le renversement du Premier ministre iranien Mohammad Mossadegh en 1953, en collaboration avec la CIA.

Mais il reste le service secret emblématique à travers le monde grâce à son espion le plus célèbre et le plus talentueux, un certain… Bond, James Bond.

RIMINGTON, Stella

Née le 13 mai 1935 à Londres (Grande-Bretagne), Stella Rimington est la première femme à avoir dirigé le MI5 de 1992 à 1996.

Le parcours de Stella Rimington ne la prédisposait en rien à devenir la patronne du prestigieux MI5. En 1963, alors âgée de 28 ans, elle décroche son premier poste à la bibliothèque du Bureau indien à Londres, après des études d'anglais et une formation d'archiviste à l'université de Liverpool.

En 1965, John Rimington, qu'elle a épousé l'année précédente, est nommé Premier secrétaire chargé des affaires économiques au sein de la Haute commission britannique à New Delhi, en Inde. Cette institution diplomatique est spécifique au Commonwealth et a un statut proche de celui d'une ambassade.

Stella suit son mari et devient deux ans plus tard l'assistante de l'un des Premiers secrétaires chargé des affaires économiques, par ailleurs représentant local du MI5. Efficace et professionnelle, la jeune femme gagne la confiance de son patron qui l'affecte au bureau du MI5.

En 1969, les époux Rimington reviennent à Londres. Stella postule avec succès dans le service de renseignement intérieur britannique.

Durant plus de vingt ans, elle travaille pour le contre-espionnage, la contre-subversion et le contre-terrorisme, devient directrice adjointe en 1990 puis directrice générale en 1992. Elle est la première femme à accéder à ce poste.

Son identité est révélée au public en 1993, faisant de Stella Rimington le premier visage connu du chef du MI5. Elle est ensuite anoblie en 1996 et devient Dame Stella Rimington.

Elle quitte ses fonctions en 1996, travaille pour des compagnies privées et se consacre à l'écriture. Elle publie ses mémoires (*Open Secret : The Autobiography of the Former Director-General of MI5*) et une dizaine de romans d'espionnage.

Le Mossad

Le Mossad, fondé en 1949, est l'agence de renseignement extérieure de l'État d'Israël. Il est l'héritier du service d'information national (SHA'Y) de la Haganah, l'armée clandestine qui a précédé la création de l'État du Palmach et de l'Aliyah Bet.

Le Mossad, service secret israélien (de son nom complet « HaMossad le Modiʿin uleTafkidim Meyuḥadim », qui se traduit par Institut pour le renseignement et les opérations spéciales), est

chargé du recueil du renseignement, des opérations sous couverture et du contre-terrorisme.

Il est l'une des trois composantes du renseignement israélien, avec l'Aman pour la sécurité militaire et dépendant du ministère de la Défense, et le Shabak (Shin Bet) pour la sécurité intérieure, qui rend des comptes à la Knesset. Sans compter quelques autres services beaucoup plus discrets, dont le fameux Lekem, bureau de liaison créé en 1957 au sein du ministère de la Défense et qui a pour mission de recueillir des informations scientifiques dans le domaine de la haute technologie.

Placé depuis 1951 sous l'autorité directe du Premier ministre, et échappant de fait au contrôle parlementaire de la Knesset, le Mossad conduit ses actions en dehors des frontières et des territoires occupés.

Le directeur du Mossad est également coordinateur de l'ensemble des services de renseignement et préside, deux fois par mois, le Varash, qui réunit les différents chefs des services de renseignements et les conseillers du Premier ministre.

Plusieurs actions de ses commandos ont été dévoilées, comme l'enlèvement, en 1960, du criminel de guerre nazi Adolf Eichmann à Buenos Aires (Argentine). Transporté clandestinement en Israël, il est jugé, condamné à mort et exécuté en mai 1962.

Opération arche de Noël

En 1969, le Mossad monte l'opération « arche de Noël » pour récupérer cinq vedettes destinées à la marine israélienne. Construits par les chantiers navals de Cherbourg, en Normandie, les bateaux sont bloqués dans la rade. Après la guerre des Six Jours, le général de Gaulle a en effet décidé d'un embargo sur les ventes d'armes à destination de l'État hébreu. Les espions israéliens vont inventer une pseudosociété pétrolière norvégienne, laquelle se porte acquéreur des navires. Dans la nuit du 24 au 25 décembre, 150 marins et officiers israéliens embarquent discrètement et prennent le large. La petite escadre est accueillie triomphalement le 1er janvier dans le port de Haïfa.

Le Mossad est également connu pour avoir été le bras armé de la traque engagée par Golda Meir afin de venger les athlètes israéliens assassinés par le commando palestinien « Septembre noir » lors

des Jeux olympiques de Munich en 1972. À la suite de ce massacre, une cellule spéciale est créée au sein du Mossad, avec pour objectif de localiser les responsables terroristes à l'origine de ce drame et de les abattre. L'opération « Colère de Dieu » dure 20 ans et s'achève par l'assassinat d'Atef Bseiso en plein Paris en 1992.

En juin 1981, l'opération « Babylone » du Mossad vise la centrale nucléaire Tammuz 17, à Tuwaitha, en Irak. Les installations sont entièrement détruites.

Plusieurs dizaines d'opérations ont été attribuées au Mossad, notamment contre des dirigeants palestiniens ou des ingénieurs étrangers soupçonnés de participer à des programmes d'armement (notamment pour l'Iran). Cela n'empêche pas quelques déconvenues, notamment l'affaire Gil, qui voit l'informateur Yehuda Gil poursuivi pour avoir « vendu » des informations fabriquées de toutes pièces et détourné des centaines de milliers de dollars.

Unité d'élite de l'armée israélienne, le Sayeret Matkal (dite aussi unité 269 ou Groupe de reconnaissance) a pour mission principale la collecte de renseignement derrière les lignes

ennemies. Longtemps resté dans l'ombre du secret militaire israélien, le Sayeret Matkal opère depuis 1958 au Moyen-Orient. Créé par Avraham Aman sur le modèle des SAS anglais et de la Delta Force américaine, ce commando des forces spéciales est spécialisé dans les missions de reconnaissance, de renseignement ou d'élimination en territoire adverse. Il est également chargé des opérations d'exfiltration et de récupération d'otages ou de soldats en difficulté.

MARWAN, Ashraf

Voici un Arabe très populaire en Israël et honni en Égypte. Ou l'inverse.

Ashraf Marwan, né le 2 février 1944 et disparu le 27 juin 2007, est revendiqué à la fois comme un espion du Mossad au cœur de l'État égyptien ou comme un agent double égyptien qui aurait réussi à leurrer le Mossad. Et chacun des deux pays accuse l'autre de l'avoir secrètement exécuté tout en se félicitant de la qualité de ses opérations…

Le chef du Mossad Zvi Zamir souligne qu'Ashraf fut un de ses meilleurs agents de l'intérieur.

Homme d'affaires richissime, fils d'un général et petit-fils d'un procureur général des tribunaux islamiques, Ashraf Marwan travaille comme conseiller des présidents égyptiens Nasser et Sadate. Il épouse la fille benjamine de Nasser, Mona.

Connu sous le nom de code « The Angel » (l'ange), il est réputé avoir prévenu Israël de l'attaque arabe d'octobre 1973 (ou de les avoir induits en erreur sur les objectifs de la même attaque, selon les Égyptiens).

Directeur du cabinet d'Anouar el-Sadate, émissaire diplomatique, secrétaire aux Affaires étrangères, Ashraf Marwan poursuit sa carrière au sommet ainsi que ses

relations avec le Mossad en parallèle. Après l'assassinat de Sadate en 1981, il s'installe à Londres pour développer ses affaires devenues florissantes.

En 2002, une fuite provenant d'un ancien responsable du renseignement militaire israélien révèle son identité comme étant « The Angel », mais sous la forme d'un agent double qui aurait menti à Israël. Tentative désespérée de réhabilitation du général Zeia, chef du renseignement militaire de Tsahal, critique pour son impréparation lors de la guerre du Kippour de 1973 ? Opération d'enfumage visant à protéger Ashraf, alors que sa position en Égypte devenait plus risquée ? Même le président Moubarak, en exil, perpétue encore en 2019 la version officielle égyptienne.

Il meurt tragiquement en « tombant » du balcon de sa résidence londonienne en 2007. Cinq années auront été nécessaires pour que quelqu'un, à Tel-Aviv ou au Caire, décide de se faire une opinion…

En 2016, Ahron Bregman, qui avait révélé sa situation, écrit un ouvrage (qu'il lui dédicace) sur lui : *The Spy Who Fell to Earth*. Il avoue avoir commis une erreur tragique en révélant son identité en 2002.

La Sapinière

Le Vatican, Cité-État, dispose de son service de renseignement, depuis toujours et sous diverses dénominations. Certes, la Bible ne manque pas d'épisodes où reconnaissance et renseignement sont largement détaillés. Mais progressivement, le Vatican a transformé ces amateurs éclairés en professionnels reconnus : les moines noirs, Sodalitium Planum, la Sainte-Alliance, l'Entité ou la Sapinière (du nom de l'implantation des bureaux entre 1909 et 1921) et, plus récemment, et beaucoup moins glamour, le Servizio Informazioni del Vaticano (SIV).

Structurée en 1566 par Pie V (un dominicain austère, apôtre de la Contre-Réforme et ancien grand inquisiteur à Rome), l'entité sert d'abord à terroriser le peuple de Rome et les agents du Vatican. Puis son activité s'oriente vers la surveillance d'Élisabeth I^{re} d'Angleterre, qui a succédé à Henri VIII et qui dirige la dissidence anglicane, tout en se plaçant auprès de Marie d'Écosse, qui pourrait prendre le chemin du retour au catholicisme. Les agents y installent un jeune et bel agent, Davide Rizzio, qui devient l'amant de la reine avant d'être brutalement éliminé par les agents de Sir Francis Walsingham, le chef des

espions de la reine d'Angleterre. Sous Clément VIII, l'entité se fait connaître par la qualité de son réseau français, qui aurait assisté et supporté la Saint-Barthélemy le 23 août 1572.

Puis, en 1909, sous le pontificat de Pie X, un important prélat du Vatican, Monseigneur Umberto Benigni, crée la Sodalitium Pianum, familièrement appelée Sapinière, société secrète destinée à défendre « l'intégrité du catholicisme » contre les erreurs et les tentations du temps. Ce service est autant stratège que théologique. Il lutte contre les ennemis de l'Église catholique à l'intérieur (contre les protestants, les anglicans, les « modernistes ») et à l'extérieur (contre les républicains, d'abord, les dictateurs, parfois). Ses agents s'emploient à sauver les juifs de Rome, mais aussi les nazis après la chute du III^{e} Reich pour les exfiltrer vers l'Amérique latine.

La plupart des services secrets du monde pensent que le Vatican aurait l'une des meilleures agences de renseignement, persuadés que chaque confessionnal serait directement relié au bureau du pape. Ce qui conduit chacun à espionner très fortement le Vatican. Anglais, Allemands, Américains, Russes, mais aussi Chinois ne

manquent pas une occasion de placer une taupe ici ou un agent d'influence là.

Il est vrai que les détenteurs des secrets, entre les péchés avoués et ceux rachetés (les indulgences), en ont souvent bénéficié. Et que le Servizio Informazioni del Vaticano, officiellement créé en 1985, travaille dans l'ombre de la papauté. Il compterait plusieurs centaines de membres, religieux et laïcs, et disposerait de moyens ultramodernes. Son centre d'interception électronique installé à Rome, surnommé « Le Cercle », serait l'un des plus perfectionnés d'Europe.

Mais la force du SIV réside surtout dans son réseau de correspondants, les milliers d'hommes et de femmes liés à l'Église, et pouvant faire remonter vers le Vatican informations et observations venues du monde entier.

Le MIT

Successeur du Teskilat-i Mahsusa, née en 1913, sous l'Empire ottoman, le MIT (Millî İstihbarat Teşkilatı, Organisation nationale du renseignement) est le service de renseignement de

la Turquie depuis 1965. Il est organisé en six composantes chargées de la collecte, du contre-espionnage, du terrorisme, de la sécurité de l'information et de la logistique.

Le MIT est surtout engagé dans la lutte contre les Kurdes du PKK, qui demandent l'indépendance du Kurdistan.

C'est un agent du MIT qui a exécuté trois militantes kurdes à Paris, en janvier 2013. Selon la presse allemande, le MIT disposerait d'un réseau de 6000 correspondants chargés de surveiller la communauté kurde en Allemagne. Le MIT collabore avec les services russes du FSB dans la lutte contre les Kurdes et les Tchétchènes.

Le MIT bénéficie d'une protection absolue du gouvernement d'Ankara, qui interdit toute poursuite judiciaire contre ses agents, dotés ainsi d'une véritable impunité. La presse a par ailleurs l'interdiction d'évoquer les opérations du MIT. C'est une des organisations les plus puissantes et les plus organisées du monde.

Son actuel directeur Hakan Fidan a battu le record de présence à la tête du service et sauvé le

président Erdogan de plusieurs opérations visant à l'éliminer.

Chapitre 31
Dix (vrais) espions

Que serait l'espionnage sans les espionnes et les espions, les agent(e) s de terrain, les maîtres et maîtresses du renseignement ? Que seraient devenus certains régimes politiques, quelle aurait été l'issue de certains conflits, quels événements historiques auraient pu être modifiés sans eux ?

Jules Raymond Mazarin

Portrait

Né à Pescina (alors dans le royaume de Naples) le 14 juillet 1602, mort à Vincennes le 9 mars 1661, Giulio Raimondo Mazzarino, cardinal, diplomate, homme politique, a servi les rois de France Louis XIII et Louis XIV. Il s'est appuyé sans réserve sur ses espions pour mieux défendre sa politique et ses intérêts. Il a lui-même manifesté le goût pour le secret en allant jusqu'à échanger des correspondances cryptées avec la reine Anne d'Autriche durant la régence.

Celui qui deviendra le célèbre cardinal Mazarin naît dans une famille modeste des Abruzzes, région montagneuse du centre de l'Italie. Il étudie le droit, entre au service du pape Urbain VIII comme capitaine dans son armée, fait œuvre de diplomatie en Italie du Nord, évitant un conflit entre la France et l'Espagne, et gagne ses galons de diplomate en devenant ambassadeur extraordinaire en Savoie. Naturalisé Français en 1639, Mazarin revient à Paris. Le cardinal de Richelieu, ministre de Louis XIII, qui a apprécié ses qualités durant quelques mois en 1636, se sent vieillir et le rappelle.

En 1639, Richelieu le prend à ses côtés en remplacement de feu le père Joseph, son « éminence grise ». Deux ans plus tard, Mazarin obtient la barrette de cardinal sans pour autant avoir été ordonné prêtre (le fait est rare, mais admis par l'Église catholique). Au décès de Richelieu, et recommandé par celui-ci, en 1642, Mazarin devient « principal ministre d'État ».

Durant près de vingt ans, le cardinal conduit les affaires et conseille les souverains. Il traverse de nombreuses turbulences et doit fuir Paris en février 1651 sous la pression du Parlement. Mais il revient l'année suivante, sans jamais avoir cessé

d’exercer le pouvoir par l’intermédiaire de la régente, la reine Anne d’Autriche, avec qui il entretient une correspondance assidue et avec laquelle il partage l’idée d’une monarchie puissante.

De son propre aveu, il s’appuie sur son réseau d’espions pour gouverner. Dans son *Bréviaire des politiciens*, Mazarin justifie ce recours nécessaire :

> ***“ S’il est vrai qu’il importe de tout savoir, de tout entendre, d’avoir des espions partout, fais-le avec prudence, car il est offensant pour quelqu’un de se savoir épié. ”***

Il ne fait que suivre en la matière les méthodes de son prédécesseur Richelieu, lequel avait confié à François Leclerc du Tremblay, alias « le père Joseph », la direction de son réseau d’informateurs recrutés principalement chez les religieux de l’ordre des capucins.

Mazarin n’est pas parvenu à reprendre en main ce réseau après la disparition du père Joseph. Il a cependant conservé Antoine Rossignol à son service, un expert en cryptographie recruté par Richelieu en 1626.

D’Artagnan, espion au service du Cardinal

L’un de ses agents est passé à la postérité grâce au roman d’Alexandre Dumas, *Les Trois Mousquetaires*. En effet, d’Artagnan, le quatrième des fameux trois autres, a réellement existé. Jeune cadet de Gascogne, Charles Ogier de Batz de Castelmore, alias Charles d’Artagnan, est né dans les années 1610. Engagé dans les mousquetaires en 1644, il fut agent de liaison et de renseignement au service du cardinal Mazarin durant la guerre d’Espagne et la Fronde (1648). Il poursuit ensuite sa carrière militaire jusqu’à son décès, à la bataille de Maastricht, en juin 1673.

Qui espionne sait aussi qu’il est espionné. Partant de ce sage principe, Mazarin communique avec Anne d’Autriche, lors de son exil, en utilisant des messages codés, ponctués de signes mystérieux dont lui seul et la destinataire sont supposés connaître le sens.

La gestion des affaires publiques permet au cardinal Mazarin de s’enrichir considérablement. À sa mort, le 14 juillet 1602, il dispose de la plus grosse fortune connue de ce siècle. Comme quoi, écouter aux portes peut aussi rapporter gros.

Mata Hari

Portrait

Née le 7 août 1876 à Leeuwarden (Pays-Bas), fusillée le 15 octobre 1917 au fort de Vincennes, près de Paris, Margaretha Geertruida Zelle, dite Mata Hari, est l'image de l'espionne dans l'imaginaire collectif. Un paradoxe, pour cette femme qui eut en fait plus d'amants qu'elle n'a vendu de secrets !

Fille d'un chapelier néerlandais, elle manifeste son intérêt pour la gent masculine jeune. En 1892, alors qu'elle a 16 ans, elle est exclue de l'École normale de Leiden en raison d'une liaison avec son directeur. Elle ne sera donc jamais institutrice.

Trois ans plus tard, elle répond à l'annonce de John Macleod, officier de marine à la recherche d'une épouse, se marie et le suit, en 1897, dans sa nouvelle affectation. Elle s'envole donc vers les Indes néerlandaises (qui deviendront l'actuelle Indonésie).

Les biographies aussi nombreuses qu'approximatives qui lui sont consacrées évoquent ses deux enfants, un fils et une fille, sa découverte de la vie balinaise et sa passion nouvelle pour les danses locales, qu'elle pratique sous le nom de « Mata Hari », qui signifie « œil du jour » en

javanais. Le mari comme la femme ne sont guère fidèles, et l'un comme l'autre entretiennent des liaisons extraconjugales. Mais John est jaloux, violent et a un penchant pour le rhum, et sa jeune épouse écrit dans ses lettres craindre pour sa survie. En 1899, leur fils Normand-John meurt, de maladie ou d'empoisonnement. Le couple se disloque et elle part en Hollande en 1902 avec leur fille, Louise-Jeanne. Margaretha, divorce de MacLeod et pour survivre, fait commerce de ses charmes, jusqu'à accumuler un pécule lui permettant de partir des Pays-Bas.

En 1903, elle est à Paris. À 27 ans, elle est belle et sans le sou. Pour vivre, elle danse nue devant des parterres d'hommes au bord de l'apoplexie – hypnotisés par ses charmes –, et se fait entretenir par ses amants.

Son spectacle de danse orientale est un immense succès. Pendant dix ans, elle se produit sur toutes les scènes d'Europe, collectionne les ovations et les conquêtes masculines et se construit une légende. Chaque rencontre avec les échotiers de l'époque est l'occasion d'en rajouter. La voilà née à Java, fille d'une authentique princesse indienne, initiée aux secrets les mieux gardés par les prêtres du dieu

Shiva dès sa plus tendre enfance. De quoi faire rêver les foules.

En 1907, sa tournée l'amène à Berlin. Polyglotte et germanophone, Mata Hari se lie avec un fringant hussard, le lieutenant Alfred Kiepert, passe quelques mois dans ses bras puis repart vers d'autres cieux. Mais avec le temps, le charme de l'artiste n'opère plus.

Reste la courtisane, entretenue au gré de ses amants. En 1914, l'Europe bascule dans la guerre, Mata Hari ne peut plus assurer son train de vie flamboyant. La mondaine vend sa maison de Neuilly et serait retournée aux Pays-Bas, couverte de dettes. D'autres versions de sa biographie la situent à la même époque à Berlin, où elle se serait réfugiée auprès de son ancien amant, le hussard Kiepert.

Toujours est-il que début 1916, le consul d'Allemagne à La Haye, Carl Cramer, la recrute. Il lui propose de retourner à Paris en tant qu'espionne, en échange de l'effacement de ses ardoises et d'une jolie récompense. C'est sans doute là qu'elle reçoit son matricule d'agent H21. La belle Javanaise s'exécute.

Renouant sans peine avec ses habitudes de courtisane, elle fréquente les officiers alliés dans la capitale, tombe dans les bras d'un capitaine russe blessé au combat qui doit aller se faire soigner à Vittel. Elle se démène pour avoir l'autorisation de le rejoindre, se fait remarquer à cette occasion par le contre-espionnage français qui lui propose… d'espionner les Allemands !

Elle accepte, moyennant la promesse d'une forte somme qu'elle ne recevra jamais. La voilà devenue agent double, traversant les frontières grâce à sa nationalité néerlandaise, pays neutre dans le conflit qui fait rage. Elle passe par la Belgique, gagne l'Espagne, se fait arrêter par les Britanniques qui la prennent pour une autre, regagne Madrid et fait de l'œil à l'attaché militaire de l'ambassade d'Allemagne, Arnold von Kalle. Elle peut ainsi envoyer aux services français quelques menues informations tout en glissant dans l'oreille ennemie une contrepartie tout aussi ténue.

Dans le même temps, le contre-espionnage britannique capte et décrypte les messages que von Kalle expédie à Berlin, signalant les éminents services de l'agent H21. Pour certains auteurs, l'attaché militaire aurait volontairement

compromis son informatrice afin de s'en débarrasser. Démasquée, Mata Hari est arrêtée à son retour à Paris, en janvier 1917. Son procès se déroule à huis clos en juillet 1917. Les preuves sont minces et elle n'avoue pas. L'encre sympathique qu'on lui reproche ? « Des restes de maquillage. »

Reconnue coupable d'« espionnage et de complicité d'intelligence avec l'ennemi, dans le but de favoriser ses entreprises », elle est condamnée à mort et fusillée le 6 octobre 1917 au petit matin. Un cas rarissime.

Depuis, les thèses sur la réalité de l'accusation fleurissent et se contredisent. Espionne redoutable ou médiocre, naïve manipulée ou courtisane rouée, bouc émissaire inventé par les alliés ou mis en lumière par les Allemands pour protéger leurs vrais agents, démasquée par les Anglais ou trahie par les Allemands ? Mata Hari, alias l'agent H21, nourrit depuis des dizaines d'années l'imaginaire collectif et l'esprit fécond des écrivains et des scénaristes.

John Edgar Hoover

Voici sûrement le plus détesté des patrons de l'espionnage. L'homme qui créa et façonna le FBI

durant un demi-siècle, battant tous les records de longévité et à l'origine de multiples manipulations.

Portrait

Né le 1er janvier 1895 à Washington et mort le 2 mai 1972, d'une famille américano-suisse. J. Edgar, comme on allait l'appeler, ne réside toute sa vie qu'à Washington et commence cette vie dans la clandestinité, puisque son certificat de naissance n'est enregistré qu'en… 1938.

Bon élève, assistant-bibliothécaire à la Library of Congress, diplômé en droit en 1916 à la George Washington University, il est recruté par le ministère de la Guerre et s'occupe du département des urgences (War Emergency Division) et plus particulièrement du Bureau des ennemis étrangers (Alien Enemy).

Il y occupe une place centrale dans la lutte contre l'espionnage allemand aux États-Unis, et ses convictions très conservatrices, comme ses compétences d'archiviste, lui permettent de procéder à de très nombreuses arrestations préventives ou a des mises sous surveillance.

En 1919, il devient le directeur du renseignement du tout jeune Bureau of Investigation (BI, créé en 1908 sur les ruines du National Bureau of

Criminal Investigation de 1896), chargé de lutter contre les « radicaux » de tous genres (surtout anarchistes et communistes, mais essentiellement « libéraux », dans le sens américain du terme). Il devient directeur adjoint puis directeur du BI et commence son mandat en licenciant tout le personnel féminin de terrain, considérant que les femmes sont incapables de manier une arme à feu.

Il lance une vaste campagne de recrutement en imposant que ses agents soient des hommes blancs, portant costume, cravate et chapeau, diplômés d'une université, et surtout absolument intègres, ce qui les distingue des policiers des États, aisément corruptibles.

Son style rugueux et ses méthodes de management sont marqués à la fois par la construction d'un puissant réseau de contacts locaux et de nombreuses évictions ou transferts.

Comprenant l'intérêt d'une fédéralisation des crimes entre États, et surtout de la bonne gestion des médias, Hoover se sert de plusieurs faits divers sensibles pour développer ses pouvoirs et accroître son budget. En 1935, il renomme son agence « FBI » et, en 1939, il obtient la compétence du contre-espionnage.

Il investit fortement dans les technologies modernes et les outils d'interception et ne se prive pas de les utiliser dans un respect très relatif de la loi.

Il engage de nombreuses ressources du FBI dans la coopération avec des services étrangers, notamment britanniques, en doublant régulièrement la CIA, avec laquelle il entretient une concurrence acerbe.

Sur le territoire américain, J. Edgar décide que tous les moyens sont bons contre les ennemis de l'Amérique (et donc les siens). Infiltration, provocation, faux, chantage, menaces, écoutes illégales… le FBI devient la plus grande usine de compromission dans le monde occidental grâce à son programme Cointelpro, qui n'est découvert qu'en 1971.

Communistes et anarchistes, militants des droits civiques, dont Martin Luther King, démocrates trop « libéraux », comme John ou Robert Kennedy, des juges, des journalistes, des élus (surtout démocrates) sont écoutés ou menacés.

Hoover est fortement soupçonné d'avoir alimenté, voire amorcé, la campagne du sénateur McCarthy,

d'avoir minimisé la place de la mafia ou d'avoir longtemps été « compréhensif » envers le Ku Klux Klan.

Le maccarthysme

En 1946, Joseph McCarthy est élu sénateur du Wisconsin sous l'étiquette républicaine. À partir de 1950, il se fait remarquer par ses discours fermement anticommunistes et acquiert une notoriété nationale le jour où il brandit une liste supposée faire état des infiltrations communistes au sein du Département d'État. Or c'est une période où les Américains sont extrêmement préoccupés par l'expansionnisme soviétique. En 1952, il dirige le sous-comité sénatorial permanent d'enquête sur les opérations gouvernementales. La chasse aux sorcières commence. Ses méthodes inquisitoriales visent des anonymes, mais aussi des personnalités médiatiques, et notamment hollywoodiennes. À l'automne 1953, il étend sa « chasse aux sorcières » à l'armée et à certains hauts gradés, ce qui lui vaut l'animosité de nombreux responsables politiques et des médias, qui dénoncent ses méthodes. Les dirigeants républicains commencent à le lâcher, tout comme le président Eisenhower. En décembre 1954, la présidence du comité lui est retirée. Il tombe alors dans l'oubli jusqu'à son décès en 1957.

Protégé par ses dossiers, plus réels qu'imaginaires, et par l'action déterminée de son adjoint Clyde Tolson, qui fut aussi son colocataire (et peut-être beaucoup plus), Hoover survit à plusieurs tentatives de remplacement, notamment par les frères Kennedy (le président et l'Attorney Général des États-Unis). Seule sa mort ouvre la voie à sa succession.

Il fit du FBI un modèle. Du meilleur et du pire. Et c'est notamment pour restreindre aussi l'influence de ses successeurs que Nixon fait voter une loi qui limite à dix ans l'exercice des directeurs du FBI.

Joséphine Baker

Des plumes, une coupe à la garçonne, une artiste de music-hall. Et une vraie résistante engagée.

Freda Josephine McDonald, née le 3 juin 1906 dans le Missouri, décédée le 12 avril 1975 à Paris, n'a laissé personne indifférent. Fille d'artiste (le nom de son père reste encore un sujet discuté), artiste elle-même, danseuse et chanteuse, mariée à 13 ans avec Willie Wells (et trois fois ensuite à d'autres soupirants), elle commence sa carrière dans une troupe itinérante et danse au coin des rues ou dans

des cabarets. Enfin reconnue pour ses talents, elle reçoit un très bon accueil à New York, dans *Shuffle Along* en 1921.

En 1927, elle est invitée à Paris, où elle fait sensation. Première femme de couleur à incarner l'Amérique chantante et dansante, elle révolutionne le rythme encore très French Cancan des revues parisiennes. Hemingway l'appellera « la femme la plus sensationnelle jamais vue ». Les Folies Bergères deviennent sa maison.

En 1939, Joséphine Baker répond à une offre de service du deuxième bureau, le service de renseignement militaire français, et transmet régulièrement des informations recueillies au cours de ses rencontres avec des officiels venus voir ses spectacles. Honorable correspondante, traitée jusqu'à la Libération par traité par Jacques Abtey (chef du contre-espionnage militaire à Paris), elle anime un salon très prisé, et surtout très… bavard.

Gaulliste de cœur, ses spectacles dans toute l'Europe lui permettent de recevoir et transmettre des informations lors de ses tournées. Elle utilise des notes secrètes à l'encre sympathique sur ses partitions ou cachées dans ses sous-vêtements.

Après la Libération, le général de Gaulle lui accorde la croix de guerre, la médaille de la Résistance et la Légion d'honneur. Elle devient l'une des premières ambassadrices de la haute couture française, fonde une grande famille et poursuit ses concerts. Mais en 1964, elle est criblée de dettes et parvient difficilement à assurer les charges de son château acheté en Dordogne et qui doit finalement être vendu. Elle est ensuite aidée par divers artistes et par la princesse Grace de Monaco.

Toujours ardemment militante, elle soutient le mouvement des droits civiques du pasteur Martin Luther King en Amérique, ce qui lui vaut des menaces du Ku Klux Klan.

Lors de ses obsèques, le 15 avril 1975, elle est la seule femme américaine à recevoir les honneurs militaires.

Colonel Passy

Portrait

Dans sa première vie, le colonel Passy s'appelle André Dewavrin, fils d'industriels du Nord, né dans les beaux quartiers de Paris en juin 1911. Doué en mathématiques, il entre à l'École polytechnique en 1932, en sort officier du génie en 1934,

lieutenant en 1936, capitaine en 1938. Un parcours sans faute.

La guerre va tout changer. Envoyé en Norvège au sein du corps expéditionnaire français en mai 1940, il est rapatrié à Brest avec les rescapés de la bataille de Narvik le 8 juin. Il n'y fait qu'une brève escale, avant de mettre le cap sur Londres. Il y rencontre le général de Gaulle, qui a justement besoin d'un service de renseignement efficace. Le jeune officier Dewavrin ne connaît rien à l'espionnage, mais il accepte la mission.

Il devient « Passy » et prend la tête de ce qui devient, dès l'été 1942, le Bureau central de renseignements et d'action, le BCRA, chargé du recueil des informations stratégiques sur le terrain, mais aussi de l'action militaire, du contre-espionnage et de l'action politique.

Parachuté en France occupée en février 1943, Passy, accompagné de Pierre Brossolette, rencontre les chefs des réseaux de résistance du nord de la France et travaille à l'organisation des réseaux. Après six semaines de cette mission baptisée « Arquebuse », les deux hommes sont de retour à Londres. Ils ont entrepris le processus d'unification des mouvements de résistance et négocié la

création du futur Conseil national de la Résistance (CNR).

« Dewavrin aura monté en quatre ans une machinerie des services secrets sans exemple dans notre histoire. Renseignements militaires puis politiques, sabotages, évasions, transmissions, actions de guerre, préparation du soulèvement national : de lui et de ses équipes ont dépendu toutes les relations entre la France libre et la Résistance intérieure française. » (Louis Crémieux-Brilhac, important responsable de la Résistance à Londres)

En juin 1943, Passy fait un détour par Alger et rejoint la nouvelle Direction générale des services spéciaux (DGSS) placée sous l'autorité de Jacques Soustelle. La DGSS est issue de la fusion des Services spéciaux – les services de renseignement d'Alger –, avec le BCRA. Puis il revient à Londres en février 1944 comme chef d'état-major du général Kœnig, patron des Forces françaises de l'intérieur. Il est parachuté en Bretagne et participe à la libération de Paimpol à la tête d'un contingent de 2500 FFI appuyés par des éléments américains.

Promu colonel en septembre 1944, il revient au sein des services secrets, voyage en Amérique, aux

Indes, en Chine et en Indochine, et rend compte de ses missions au général de Gaulle. C'est encore le général qui lui demande d'adapter le BCRA, conçu en temps de guerre, à la paix. Passy opère en deux temps. Il prend la tête de la DGSS, la transforme en Direction générale des études et recherches, puis, fin 1945, en Service de documentation extérieure et de contre-espionnage.

En 1946, le général quitte le pouvoir. Passy démissionne dans la foulée, mais se fait rattraper quelques mois plus tard par des accusations de détournement de fonds. « L'affaire Passy » lui vaut de passer 200 jours aux arrêts, avant d'être mis hors de cause.

André Dewavrin écrit trois volumes de ses *Souvenirs* publiés chez Plon en 1951 (remaniés et réédités en 2011 sous le titre *Mémoires du chef des services secrets de la France libre*, Colonel Passy, Odile Jacob) et fait une apparition au cinéma dans le film *L'Armée des ombres*, de Jean-Pierre Melville.

Redevenu ingénieur, il travaille ensuite pour plusieurs entreprises privées, avant de prendre sa retraite à Neuilly-sur-Seine, dont il est un temps élu au Conseil municipal. André Dewavrin décède le 20 décembre 1998 à Paris, à l'âge de 87 ans.

Nancy Wake

Née le 30 août 1912 à Wellington (Nouvelle-Zélande), Nancy Grace Augusta Wake, a participé activement à la Résistance française durant la Seconde Guerre mondiale, pour le compte des services secrets britanniques.

Portrait

Australienne, née en Nouvelle-Zélande en 1912, Nancy Wake devient journaliste, voyage en Europe et découvre le vrai visage du nazisme lors de séjours à Vienne et à Berlin dans les années 1930. Elle s'installe en France, épouse l'industriel Henri Fiocca en novembre 1939 et rejoint la résistance dès l'année suivante.

Durant trois ans, elle assure la fonction de courrier dans le réseau Pat O'Leary, pseudo du médecin belge Albert Guérisse. Le réseau assure l'exfiltration des militaires britanniques, le rapatriement des aviateurs alliés contraints de se poser sur le sol français et le renseignement militaire à destination de Londres.

Surnommée « la souris blanche » par la Gestapo (ses véritables noms de code sont Hélène, Witch, Andrée ou encore Lucienne Carlier), qui ne parvient

pas à l'identifier, elle est arrêtée en 1943, torturée, mais relâchée faute de preuves et sans avoir parlé.

Elle parvient à gagner Londres, devient agent du Special Operations Executive, le service secret britannique chargé de soutenir les mouvements de résistance en Europe.

Anecdote

Le 29 avril 1944, Nancy Wake est parachutée en Auvergne et assure la liaison entre Londres et les sept mille maquisards dirigés par le capitaine Henri Tardivat. Elle participe à plusieurs actions commando contre les troupes allemandes, armes à la main, et fait un raid de plus de 200 kilomètres à vélo, seule, en pleine zone occupée, afin de récupérer les codes de communication radio perdus lors d'une attaque de la Wehrmacht.

Après-guerre, Nancy Wake travaille pour le renseignement britannique, passe quelques années en Australie, y tâte de la politique sans succès, battue trois fois lors d'élections fédérales, avant de s'installer définitivement en Grande-Bretagne en 2001.

Le saviez-vous ?

Elle décède le 7 août 2011 à l'âge de 98 ans. Conformément à ses vœux, ses cendres ont été

dispersées près de Montluçon, non loin du site de son parachutage en 1944.

Son autobiographie, parue en 1985, a été publiée en France sous le titre *La Gestapo m'appelait la souris blanche : une Australienne au secours de la France*.

Elle est l'une des femmes les plus décorées du dernier conflit mondial.

Mad

Portrait

Née le 26 juin 1901 à Saint-Lys (Haute-Garonne), décédée le 11 août 1987 à Montpellier (Hérault), Louise Madeleine Richou-Bihet est une figure emblématique de l'espionnage français. Connue comme « la source Mad », elle a fourni de 1938 à 1945 des informations essentielles aux services de renseignement français et alliés en lutte contre les nazis.

Rien ne prédisposait pourtant Madeleine Richou à devenir une espionne. Fille d'un percepteur en poste en Haute-Garonne puis muté dans ce que l'on appelait alors les Basses-Alpes (aujourd'hui Alpes-de-Haute-Provence), elle a le profil d'une jeune fille sage et studieuse. Elle devient professeure de français, s'installe à Vienne, se

passionne pour la musique et l'opéra. C'est d'ailleurs grâce à cette passion que Madeleine fait la connaissance d'un autre amateur de musique, le colonel Erwin Lahousen Edler von Vivremont, responsable des services de renseignements autrichiens. Elle a 36 ans, lui 40. Ils se plaisent et deviennent ce que l'on appelle alors pudiquement des intimes.

Le 9 mars 1938, leur romance prend un nouveau tour. Erwin Lahousen demande à Madeleine de transmettre une information urgente au renseignement français : les troupes du Reich voisin vont envahir l'Autriche. Le colonel est en contact étroit avec le chef du renseignement allemand, l'amiral Wilhelm Canaris, tous deux farouchement opposés aux nazis et à leurs méthodes.

C'est d'un commun accord qu'ils décident d'organiser les fuites en direction de la France et donc des Alliés. Madeleine s'exécute et avise l'attaché militaire de l'ambassade de France à Vienne, agent du Service de renseignement, dès le 10 mars. Le 12, l'Allemagne annexe l'Autriche. Quelques semaines plus tard, Madeleine informe le

SR d'un complot qui se trame contre Hitler, complot qui est déjoué.

Cette fois, compte tenu de la qualité des informations, le SR décide de s'intéresser à Madeleine. Elle est rappelée à Paris, reçoit une formation de base sur les échanges codés et les techniques de dissimulation, tout en restant en contact avec son ami Lahousen *via* des billets cryptés. Le colonel autrichien dispose d'autant plus d'informations sérieuses qu'il a été intégré au sein de l'Abwehr.

En septembre 1938, le SR décide de rapprocher Madeleine de son informateur et l'envoie à Berlin, la capitale du Reich, sous couvert d'un emploi dans une agence de voyages. En dix mois, elle transmet une trentaine de messages importants. En août 1939, le colonel Lahousen la fait embaucher dans une autre agence, cette fois à Budapest, en Hongrie. Elle reprend rapidement les transmissions et avise le 28 avril le service de renseignement français de l'attaque allemande contre la France fixée à début mai.

La source Mad cesse de fonctionner en février 1942. Le SR est passé dans la clandestinité. Madeleine se terre en Hongrie avec son fils jusqu'à la fin de la

guerre. Rapatriée à Paris, elle intègre les services de renseignement français. Elle est promue chevalier de la Légion d'honneur et reçoit la croix de guerre avec palmes.

Son compagnon et informateur, le colonel Lahousen, est blessé sur le front de l'Est durant l'été 1944. Arrêté par les services américains en 1945, il témoigne contre les anciens nazis lors du procès de Nuremberg.

En 1948, Madeleine et Erwin s'installent au Tyrol. Sept ans plus tard, Erwin décède d'une crise cardiaque. Madeleine revient en France, écrit ses mémoires et s'éteint dans la discrétion, le 11 août 1987 à Montpellier, à l'âge de 86 ans.

Depuis, nombre d'observateurs estiment que si les informations si précieuses transmises par Mad avaient été prises en compte par l'état-major français, le cours des événements aurait été modifié. Malheureusement, les notes communiquées au péril de sa vie par Madeleine n'ont sans doute jamais été lues par des généraux obtus.

En 2017, l'écrivain Marie Gatard a remis en lumière l'histoire de Madeleine et d'Erwin, dans son

ouvrage : *La Source MAD. Services secrets : une Française de l'ombre et un officier de l'armée allemande unis contre le nazisme*.

Intrepid

Portrait

Que dire de William Samuel Clouston Stanger ? Canadien, né à Winnipeg le 23 janvier 1897 d'une mère islandaise et d'un père écossais, abandonné par ses parents et adopté par la famille Stephenson, il va devenir le plus grand maître de l'espionnage de la Deuxième Guerre mondiale et l'artisan de la victoire alliée.

Il rejoint les forces armées canadiennes comme engagé volontaire, en 1916 et est envoyé en Angleterre et combat comme aviateur. Après douze victoires, son avion est abattu en juillet 1918 et Stephenson est capturé par les Allemands. Il s'évade en octobre 1918 et finit la guerre comme capitaine, cité et décoré.

Rentré au Canada, il se lance dans la quincaillerie (la vraie) sans grand succès. Il retourne alors en Angleterre, où il réussit comme inventeur de procédés de transmission photographique et devient rapidement un richissime homme

d’affaires dans des secteurs très diversifiés, allant de la radio à l’aviation, en passant par le cinéma.

Disposant d’un vaste réseau d’information en Europe, antinazi, il devient très proche de Winston Churchill, alors simple député.

En juin 1940, Churchill, devenu Premier ministre, l’envoie à Washington pour créer le premier centre de renseignement intégré hors sol (British Security Coordination), avec le soutien discret mais réel de Franklin Roosevelt. Il devient alors l’agent Intrepid.

Installé au Rockefeller Center, sous la couverture du British Passport Office, le BSC coordonne toutes les opérations entre la Grande-Bretagne et les États-Unis en matière de renseignement, bien avant l’entrée en guerre des États-Unis contre Hitler. Le BSC a aussi une forte activité en ce qui concerne la communication et contrôle les efforts d’influence au Canada, aux États-Unis et en Amérique du Sud.

Stephenson devient si proche de Roosevelt qu’il contribue à la création de l’Office of Strategic Service (OSS, le service de renseignement américain créé en 1942 après l’entrée en guerre des États-Unis dans la Seconde Guerre mondiale pour

collecter des informations et conduire des actions « clandestines » et « non ordonnées » par d'autres organes, et qui sera remplacé par la CIA en 1945) sous la direction de William Donovan et a accès aux documents les plus secrets des forces alliées.

Il crée même un service de contrôle de toute la correspondance écrite entre les deux pays, installé aux Bermudes, et qui permet le démantèlement de nombreux réseaux d'espionnage allemands.

Le BSC installe sa propre radio (WRUL), dirige ses propres journalistes et commentateurs dans d'importants journaux (Walter Winchell et Drew Pearson, notamment), crée une agence de presse (ONA), un jeu de société (VIK), *500 façons de désespérer les sympathisants nazis*, et invente même un faux astrologue (Louis de Wohl), dont les prédictions largement retransmises renforcent le moral des uns et ont l'effet inverse sur les autres…

La désinformation est aussi au menu. L'invention d'une fausse carte de l'Amérique du Sud, redécoupée sous domination nazie, avec la nomination de ses gouverneurs allemands, intégrant même les nouvelles liaisons aériennes, provoque une indignation si forte que les efforts

allemands pour pousser certains pays à la guerre contre les États-Unis sont anéantis.

Certaines sources estiment à 3000 le nombre d'agents à disposition du BSC au pic de ses activités.

Le BSC innove également en inventant ses réseaux de communication sécurisés (RockX) ou en créant sa propre école d'espions (camp X, ou Special training School 103), installée dans l'Ontario au Canada.

Après-guerre, le plus grand des maîtres-espions alliés de l'histoire reçoit tous les honneurs anglais et américains. Plus tardivement, le Canada reconnaît sa contribution.

Markus Wolf

Portrait

Né le 19 janvier 1923 à Hechingen (Allemagne), décédé le 9 novembre 2006 à Berlin (Allemagne), Markus Johannes Wolf, dit Misha, a dirigé pendant près de trente ans les services de renseignement extérieurs de la police secrète d'Allemagne de l'Est.

Juif, Allemand et fils de communiste, le destin de Markus Wolf bascule en 1933 avec l'arrivée d'Hitler au pouvoir. Sa famille choisit de partir pour

Moscou, patrie du socialisme à la sauce stalinienne, *via* la Suisse et la France. Markus y fait des études en aéronautique, reçoit une formation d'agent clandestin et se retrouve au micro de la radio soviétique en langue allemande, chargé de la propagande communiste durant la guerre.

En 1945, il est affecté à Berlin, officiellement en tant que journaliste pour une station de radio installée en zone d'occupation soviétique. Il couvre le procès des dignitaires nazis à Nuremberg, avant d'enfiler le costume de diplomate à l'ambassade soviétique de Berlin-Est. Sous son pseudonyme de Mischa, il commence à déployer ses réseaux d'informateurs.

En 1951, il entre à l'Institut de recherche économique et scientifique qui vient d'être mis sur pied et qui sert de paravent au service de renseignement extérieur de la RDA, branche de la Stasi, la puissante police politique est-allemande. Il en prend la direction en 1958.

En près de trente années d'activité, il supervise l'infiltration de plusieurs milliers d'agents clandestins. Sa « spécialité », les « Roméo », de beaux gosses et vrais espions chargés de séduire les

secrétaires et épouses de personnalités cibles (ou même les personnalités cibles directement).

Il revendique les taupes infiltrées aux côtés de Willy Brandt, le chancelier d'Allemagne de l'Ouest, à l'OTAN ou au cœur des services de sécurité intérieure, à Bonn.

Longtemps resté caché des services occidentaux, ce n'est qu'en 1979 que paraît la première photo de celui qui était jusque-là « l'homme sans visage ».

En 1987, il fait valoir ses droits à la retraite avec le grade de général, prend parti pour la politique d'ouverture de Gorbatchev à Moscou et veut manifester son soutien à la foule lors de la chute du Mur de Berlin. Mais il est hué par plusieurs centaines de milliers de personnes, pour qui il incarne définitivement les heures sombres de la Stasi.

La justice allemande réunifiée entame des poursuites contre lui, mais sa condamnation à 6 ans de prison pour « trahison » est cassée, les juges estimant qu'à l'époque des faits, Markus Wolf travaillait pour un État indépendant. En revanche, pour des enlèvements commis sur son ordre durant

la guerre froide, il écope en 1997 de deux ans de prison avec sursis.

Il écrit ses mémoires l'année d'après afin de mieux tisser sa propre légende (*L'Homme sans visage*, Éditions Plon, 1998).

Celui que l'historien britannique Timothy Garton Ash décrit comme un médiocre apparatchik zélé se brosse au fil des pages en un maître-espion brillant. Il en profite pour minimiser son rôle auprès des nombreux groupuscules terroristes longtemps soutenus par la Stasi (ETA, Fraction armée rouge, IRA, etc.) et revendiquer une sorte de « code de l'honneur » en refusant de dévoiler les noms de ses agents.

Markus Wolf décède le 9 novembre 2006, à Berlin, à l'âge de 83 ans. Précisément le jour anniversaire de la chute du Mur.

Robert Hanssen

Né le 18 avril 1944 à Chicago (Illinois, États-Unis), Robert Philip Hanssen est un agent du FBI qui a passé 15 ans au service du KGB avant d'être démasqué et arrêté. Ayant tenté d'entrer à la NSA en 1968, devenu étudiant en odontologie par dépit,

avant de se réorienter dans la gestion, Hanssen est de tout temps une carie insoignable pour les services américains.

Fils de policier, titulaire d'un master of Business Administration en comptabilité et informatique, Robert Hanssen est entré dans la police de Chicago en 1972, au sein d'une unité chargée de traquer les officiers corrompus. Sa maîtrise de l'informatique, chose rare à l'époque, et sa connaissance de la langue russe lui ouvrent les portes du FBI en 1976.

Après deux ans passés dans l'Indiana comme enquêteur, il rejoint l'unité de contre-espionnage soviétique à New York en 1978.

Entre 1979 et 1981, il vend pour 20000 dollars des informations relatives aux agents américains infiltrés au sein du GRU, le service de renseignement militaire soviétique.

Démasqué par son épouse Bonnie, catholique ultra conservatrice et membre de l'Opus Dei, institution catholique parfois qualifiée de secte, elle l'avait alors contraint à confesser ses activités illicites devant un prêtre de l'Opus Dei, à promettre de ne plus continuer dans cette voie et à donner tout l'argent reçu aux œuvres de l'Église.

Après le recadrage matrimonial, Robert Hanssen passe deux ans au FBI à Washington. Sans matériel pouvant intéresser les puissances étrangères, il n'a pas grand mal à tenir ses engagements. Mais en 1983, il est muté au sein de l'unité d'analyse soviétique, avec un accès total à l'ensemble des opérations de contre-espionnage soviétique menées par le FBI. Un matériau qui vaut de l'or et Hanssen le sait.

Il reprend contact avec les services de Moscou sous l'identité de Ramon Garcia et reprend du service comme agent double. Il vend les noms d'agents américains au sein du KGB, dont au moins trois sont aussitôt exécutés, et une importante quantité de documents secrets.

Le FBI va aussi lui faciliter la tâche. Ainsi, en 1987, il est nommé à la tête de l'unité chargée de la surveillance et de l'infiltration du personnel soviétique aux Nations Unies.

En six ans de ce lucratif business, Hanssen empoche plus de 600000 dollars en liquide et des poignées de diamants. Il se met à entretenir une strip-teaseuse, s'enferme souvent seul au bureau, devient taciturne et piétine régulièrement les règles de sécurité, sans que personne ne s'en émeuve.

Mais en 1991, la dislocation de l'URSS met un terme au pillage du FBI par Hanssen. Cela tombe bien, car des soupçons sur la possible présence d'une taupe commencent à poindre au sein du Bureau.

Durant son repos forcé, Robert Hanssen devient le chef de l'unité chargé des menaces sur la Sécurité nationale avant d'être repris par sa marotte. En 1993, il propose ses services à un représentant officiel du GRU. Lors d'un rendez-vous dans un parking, il tente de remettre à l'officier russe un paquet de documents classifiés. L'opération semble tellement désinvolte (pas de procédure de sécurité, pas de codes, etc.) que l'agent du GRU préfère tourner les talons. Persuadés d'être confrontés à une manipulation des services américains, les Russes élèvent dans la foulée une protestation officielle. L'enquête interne du FBI n'identifie pas le coupable.

Mais le comportement de Robert Hanssen pose un problème (comportement erratique au travail, problèmes familiaux…). Il perd peu à peu ses responsabilités et se retrouve remisé au placard en 1995, assigné au bureau de liaison du FBI avec le ministère des Affaires étrangères. Il y trouve au

moins un avantage : il n'a plus personne pour le surveiller.

Alors, en 1999, il récidive. Le SVR, le service de renseignement russe qui a remplacé le KGB, se montre très intéressé. Hanssen reprend ses livraisons contre monnaie sonnante et trébuchante. Mais l'étau de l'enquête sur la taupe russe se resserre. Les officiers du FBI, persuadés depuis le début que le coupable ne peut pas être des leurs, cherchent longuement, comme d'habitude, du côté de la CIA. Mais c'est bien Robert Hanssen qu'ils arrêtent, le 18 février 2001, en flagrant délit alors qu'il s'apprête à déposer un paquet de documents ultra-sensibles dans une cache près d'un pont, à Foxstone, non loin de son domicile, en Virginie. Certaines sources évoquent le coup de pouce d'un ex-espion russe passé à l'Ouest.

Il arrive que les traîtres soient trahis par ceux qui trahissent. Ce qu'il va d'ailleurs faire à son tour, afin de sauver sa tête. Il évite la peine de mort en balançant les noms de trois officiers du SVR sur le sol américain.

Son procès est l'occasion pour les autorités américaines de dresser l'inventaire calamiteux des dégâts. En 15 ans d'activité, l'agent double Hanssen

a causé des dommages considérables aux États-Unis. Il a fait passer à l'Est plus de six mille pages de documents sensibles concernant les secrets militaires et nucléaires, les techniques de contre-espionnage, les sources, les méthodes et les opérations du FBI. Le tout pour la coquette somme de près de 1,5 million de dollars, sans que jamais ni ses collègues ni ses supérieurs ne s'en inquiètent.

Condamné à la prison à vie sans remise de peine, Robert Hanssen purge sa peine dans un pénitencier fédéral de haute sécurité du Colorado.

En 2003, un rapport de l'Inspection générale du ministère de la Justice a mis en lumière les graves négligences au sein du FBI qui ont permis à Robert Hanssen de prospérer malgré les alertes successives. Conclusion sans appel du rapport : s'il n'a pas été repéré pendant plus de vingt ans, ce n'est certainement pas parce qu'il était un maître-espion.

Quant aux motivations de ses actes, deux ouvrages de journalistes américains ont tenté d'en percer le mystère. *The Spy Next Door* (L'espion, mon voisin), par Ann Blackman et Elaine Shannon, et *The Bureau And The Mole* (Le bureau et la taupe), par David Wise. Ils brossent le portrait d'un homme

tourmenté, marqué par un père violent et autoritaire, animé par une ambition qui se transformera en rancœur tenace contre un employeur incapable de reconnaître ses mérites. Une personnalité définitivement double, avec d'un côté, la foi luthérienne, la vie d'une famille ordinaire de six enfants dans une banlieue chic, et de l'autre, la clandestinité, l'argent et le sexe.

Chapitre 32
Dix (faux) espions

L'espionnage, par ses mystères, ses fantasmes ou encore les exploits de certains (vrais) espions, a toujours été un thème privilégié de la littérature ou du cinéma, quand il n'est pas devenu plus récemment celui de la télévision à travers de multiples séries à succès. Mais c'est aussi parce que de faux espions ont popularisé des vrais que le monde du renseignement est progressivement sorti des limbes et a su se construire une image plus policée et plus présentable. Voici quelques-uns de ces faux, mais si célèbres, espions.

James Bond

Générique entêtant, musiques de qualité, interprètes masculins et féminins qui, pour la plupart, marquent les mémoires, 007 est devenu un personnage universel. Combien sont ceux qui attendent toujours avec impatience et une certaine fébrilité le prochain opus ou le nom de l'acteur qui

aura le privilège d'incarner l'agent secret le plus populaire ?

Personnage de fiction inventé par Ian Fleming (un vrai espion) en 1953, James Bond est l'agent du MI6, le service secret britannique civil extérieur le plus connu dans le monde.

James Bond fait son apparition en avril 1953 lors de la sortie du premier volume de ses aventures, *Casino Royale*. L'espion britannique a pour particularité de toujours se présenter de la même façon :

> *" My name is Bond, James Bond. "*

Précaution la plupart du temps inutile, tant la renommée du personnage est immense dans le monde des services secrets. Au point que, dans le camp d'en face, on le salue même par son matricule, le redoutable « 007 ».

Redoutable, car le double zéro attribué à l'agent Bond lui donne le permis de tuer. Ce qu'il s'empresse de faire dès son entrée en scène, inscrivant à son tableau de chasse ses deux premiers trophées, un espion japonais et un agent

double norvégien. Mais Bond ne tue pas pour le plaisir, seulement pour le travail.

Cette capacité à se faire repérer ferait de lui, dans le monde réel, un bien piètre agent secret. Là où les spécialistes de l'action clandestine se fondent dans le décor, se déplacent sous de fausses identités et disparaissent aussitôt leur périlleuse mission accomplie, Bond, au contraire, se pavane dans les cocktails, et fumait beaucoup, trois paquets par jour (avant que la réglementation et le changement d'acteurs ne provoquent une prohibition salutaire pour sa santé), ce qui ne semble pas nuire à sa pratique de la boxe, du ski, de la plongée sous-marine, du judo et de l'escrime.

Toujours élégant, portant le smoking, il fait des entrées remarquées partout où il passe, commande des « vodka-martini au shaker, pas à la cuillère » et accumule les conquêtes féminines sans lendemain, faisant preuve d'un sexisme très *old school*. Certes, les rares tentatives de mariage se terminent en général par la disparition de l'être aimé, ce qui ne facilite guère le retour à une vie familiale plus « classique ».

Alcool, tabac et sexe, il semble que l'espion de Sa Majesté ait hérité des penchants de son créateur. Et

tant pis si ces addictions sont autant de faiblesses pour un agent au tempérament sportif. Le roman y gagne ce que la vérité y perd.

Espion totalement invraisemblable mais attachant, Bond accumule les aventures. Il affronte le SMERSH, le bureau de contre-espionnage soviétique (*Casino Royale*, *Vivre et laisser mourir*, *Bons baisers de Russie*, *Goldfinger*), un ancien officier nazi qui veut détruire Londres (*Moonraker*), des trafiquants de diamants (*Les diamants sont éternels*), un médecin sadique travaillant pour les Soviets (*James Bond contre docteur No*), le SPECTRE, Service pour l'espionnage, le contre-espionnage, le terrorisme, les règlements et l'extorsion, entreprise privée au service du malfaisant le plus offrant (*Opération Tonnerre*, *Au service secret de Sa Majesté*, *On ne vit que deux fois*), deux voyous improbables (*Motel 007*), un gang hétéroclite soviéto-jamaïco-cubain (*L'Homme au pistolet d'or*), etc.

Si Bond sort toujours vainqueur de ses combats, son auteur ne l'épargne pas. Il est capturé, torturé, empoisonné, drogué, battu, sauvé *in extremis* de temps en temps par une conquête de passage. Mais doté de capacités de récupération hors normes, il

revient toujours en pleine forme pour assurer le service auprès de Sa Majesté.

James Bond au cinéma

Les adaptations cinématographiques, quant à elles, vont pousser plus loin les limites du personnage. Sur grand écran, Bond utilise des gadgets tous plus invraisemblables les uns que les autres, de la montre-scie rotative à la voiture invisible. Son Aston Martin DB5 est dotée de mitrailleuses dans les feux arrière, d'un siège passager éjectable, de systèmes de dispersion d'huile, de fumée et de clous. Plus tard, il hérite d'une Lotus avec lance-missile, mines, harpon avant et écran de fumée. Des bricoles, comparées à l'Aston Martin V8 volante, à la BMW Z3 avec missiles Stinger sous les phares avant et parachute intégré, ou à la BMW 750IL Security Plus, avec mitrailleuses et lance-roquette, définitivement devenus des options de base, et capable d'obéir à son propriétaire *via* le téléphone portable. Tout cela grâce à un autre personnage récurrent : le fameux Q, qui dirige la division recherche et développement du MI6. Il peut aussi compter sur le soutien, parfois critique, de M, directeur du MI6.

Entre 1962 et 2021, sept acteurs ont endossé le smoking de James Bond : Sean Connery, David Niven, George Lazenby, Roger Moore, Timothy Dalton, Pierce Brosnan et Daniel Craig. Au total, 26 films ont été tournés à partir des ouvrages signés par Fleming et par les auteurs qui lui ont succédé,

poursuivant dans une cinquantaine de titres les aventures de l'agent britannique.

Le succès de Bond est tel qu'il a fini par prendre pied dans la réalité, au point d'avoir son biographe attitré en la personne de John Pearson, ancien assistant de Ian Fleming. Aussi fictif que le personnage, le récit s'appuie sur les bribes d'intimité semées par Fleming dans ses différents ouvrages, éléments d'ailleurs largement inspirés par la vie de l'auteur. Bond et son géniteur partagent en effet la même allure, les mêmes goûts et le même parcours.

Au service de Sa Majesté

Lors de la cérémonie d'ouverture des Jeux olympiques de Londres en août 2012, la reine Elizabeth II a surpris tout le monde en acceptant d'apparaître dans un petit film avec James Bond, alias Daniel Craig. À la fin de la vidéo, on a même pu la voir sauter en parachute (enfin, sa doublure). Jamais elle n'avait accepté de prêter son image de la sorte. La reine a donc voulu marquer le coup et a décidé de garder le secret jusqu'au bout.

Né d'un père écossais - comme Fleming - et d'une mère suisse, James se retrouve orphelin à l'âge de onze ans. Élevé par sa tante, renvoyé du collège d'Eton pour mauvaise conduite - comme Fleming -, il fréquente l'université, apprend des langues étrangères (la liste semble assez mal définie) et s'engage, au début de la Seconde Guerre mondiale, dans la marine royale, avant d'être recruté par les services secrets - comme Fleming. Sa vie d'espion commence. Lorsqu'il ne court pas le monde, Bond vit dans un appartement londonien tenu par sa gouvernante écossaise, prend des œufs brouillés et du café au petit-déjeuner - comme Fleming -, apprécie sans modération vins fins, champagnes, whisky - comme Fleming -, sans oublier son célèbre vodka-martini. Et sur son temps libre, il honore ses trois maîtresses plus ou moins régulières, toutes des femmes honnêtes et mariées - un penchant là aussi partagé par son auteur.

Trop beau, trop alcoolisé et trop porté sur le sexe faible, James Bond pourrait être considéré comme l'anti-espion par excellence, celui que l'on remarque au premier coup d'œil et qui attire l'attention. C'est le miracle de la littérature que d'en avoir fait l'icône mondiale des agents secrets,

héros immortel d'une lutte incessante contre le Mal. Une célébrité à laquelle le « vrai » James Bond n'a jamais aspiré.

Le père de 007, à la recherche d'un patronyme pour son personnage, s'est en effet inspiré de son livre de chevet en Jamaïque. Passionné par les oiseaux, Fleming utilisait un fameux guide afin d'identifier la faune de l'île, un ouvrage paru en 1936 sous le titre de *A Field Guide to the Birds of the West Indies*. Son auteur, ornithologue distingué et conservateur de la section ornithologique de l'Academy of Natural Sciences of Philadelphia, vivait loin des poursuites infernales et des explosions en tous genres. Son nom était Bond, James Bond.

Numéro 6

Héros de la série télévisée britannique *The Prisoner*, le personnage baptisé Numéro 6 est un ex-agent secret, enlevé et retenu dans un étrange village après avoir voulu démissionner.

Une seule saison, dix-sept épisodes, et une série mythique, dont l'épisode de fin restera classé au rayon des scénarios improbables dont l'origine

semble devoir beaucoup à des produits dont la consommation est fortement prohibée.

On ne quitte les rangs des services secrets qu'à ses risques et périls. Un agent de sa Gracieuse Majesté en fait l'amère expérience dans la série télévisée britannique *The Prisoner*, diffusée en France sous le titre *Le Prisonnier* à partir de février 1968.

Alors qu'il fait ses valises pour partir en vacances, l'espion, qui vient de donner sa démission, est victime d'un gaz anesthésiant, diffusé à son insu dans son appartement londonien par un homme habillé en croque-mort. Lorsqu'il reprend connaissance, l'ex-agent secret se retrouve prisonnier au milieu d'une communauté de villageois numérotés. Tous portent en effet sur la poitrine un badge indiquant un nombre, sorte de matricule qui leur tient lieu désormais d'identité. L'ex-espion est devenu « Numéro 6 ».

Le village qu'il découvre ressemble à un décor d'opérette, avec ses maisons colorées et sa fanfare jouant un seul et unique air, la *Marche de Radetzky* de Johann Strauss.

Le chef du village est le « Numéro 2 ». En fait, il n'en est que l'administrateur, se contentant

d’exécuter les ordres du vrai boss, « Numéro 1 », qui n’apparaît jamais. Numéro 2 (dont le titulaire a tendance à être très souvent remplacé) tente à plusieurs reprises d’arracher à l’ex-espion les secrets dont il a eu connaissance durant son service actif. Il use pour cela de drogues hallucinogènes et de techniques de manipulation mentale assez effrayantes, sans jamais obtenir le moindre résultat.

Numéro 6 résiste à toutes les manœuvres et refuse obstinément son nouveau statut, répétant dans chaque épisode « Je ne suis pas un numéro. Je suis un homme libre. » Il échafaude sans cesse des plans d’évasion, sans jamais y parvenir, d’autant que plane la menace du « rôdeur », un énorme ballon blanc dont la spécialité est d’étouffer les candidats à la fuite.

Méfiant à l’égard des autres habitants du village, il est seul, isolé dans sa posture de résistant à l’ordre imposé face à une communauté docile et obéissante.

L’auteur de la série est un écrivain et ancien agent des services secrets, George Markstein. Patrick McGoohan, qui incarne Numéro 6 dans les 17 épisodes de la série, a également participé à

l'écriture du scénario. L'acteur avait déjà endossé le costume de l'espion dans la série *Destination Danger*, 47 épisodes tournés entre 1960 et 1968, dans lesquels il incarnait John Drake, agent secret de l'OTAN.

Hubert Bonisseur de La Bath (OSS 117)

Personnage de fiction connu sous le matricule d'OSS 117, apparu en 1949 sous la plume de l'écrivain Jean Bruce puis de sa femme et de ses enfants – une vraie affaire familiale d'espionnage de romans, unique en son genre.

Américain, d'origine aristocratique et française, l'espion Hubert Bonisseur de La Bath a contribué à noircir des milliers de pages. Son matricule 117 de l'Office of Strategic Services (OSS), les services secrets américains d'après-guerre, figure en effet en couverture de 257 romans, parus entre 1949 et 1992. Avec un peu plus de 200 titres et son héros SAS, Gérard de Villiers ne put battre ce record, même s'il reste largement en tête des ventes (150 millions de livres vendus de 1965 à 2013).

OSS 117 va donc batailler sur tous les fronts, luttant contre les espions de l'Est, les anciens nazis, les mafias chinoises et autres bandes malfaisantes, sans jamais oublier au passage de séduire les jolies femmes croisées en chemin.

Tel qu'il est imaginé par son créateur, Hubert Bonisseur de La Bath est un condensé de qualités masculines proche de la caricature machiste. Beau, bien bâti, yeux bleus et lèvres sensuelles, cheveux châtain coupés court, il a « l'assurance d'un champion et l'allure d'un prince ». Qui dit mieux ? Cette description a cependant très peu de choses en commun avec le « vrai » OSS 117, celui dont s'est inspiré Jean Bruce.

Bruce a en effet croisé la route de William Langer, agent de l'OSS au matricule 117, à Lyon, en 1944. Langer (dont le frère a établi le profil psychologique d'Adolf Hitler pour l'OSS) est alors le chef de la branche « Recherche et analyse » de l'OSS, domaine assez éloigné de la lutte à main nue et du tir sur cibles vivantes. Historien réputé, diplômé d'Harvard et professeur d'université, Langer est avant tout un grand intellectuel, d'allure ordinaire et sans grand charme physique.

Le succès d'OSS 117 revu et corrigé par Bruce est à la hauteur de ses talents d'espion. La première série de 88 titres, tous écrits de sa main, totalise 24 millions d'exemplaires vendus. Mais l'écrivain a moins de chance que son héros et meurt dans un accident de voiture. Son épouse, Josette, reprend alors le flambeau pour 143 volumes, avant de céder la plume à ses enfants François et Martine pour les 24 derniers.

Les aventures d'OSS 117 ont depuis été adaptées au cinéma, dans une douzaine de films, dont les déclinaisons parodiques avec Jean Dujardin : *OSS 117, Le Caire, nid d'espions* (2006), *OSS 117, Rio ne répond plus* (2009) et le tout récent *OSS 117, Alerte rouge en Afrique noire* (2021).

Un héros qui, comme Bond, renaît régulièrement.

Joseph Turner (Le Condor)

Film réalisé par Sydney Polack et sorti sur les écrans en 1975, *Les Trois Jours du Condor* raconte l'histoire d'un invraisemblable mais sanglant complot au sein de la CIA.

À l'origine, les trois jours étaient six. Le film est en effet tiré d'un roman de James Grady intitulé *Les Six*

Jours du Condor, paru en 1974, en pleine Amérique du Watergate (roman qui aura des suites publiées, mais pas filmées).

Condor est un agent de la Central Intelligence Agency. Il appartient à une petite unité clandestine opérant sous la couverture d'une obscure société littéraire, chargée d'éplucher tout ce qui s'écrit et se publie, afin de détecter d'éventuelles fuites au sein de l'Agence.

Condor, interprété par Robert Redford, identifie un réseau opérant avec des complicités au sein de la CIA et transmet son rapport à son supérieur. Le lendemain, alors qu'il s'absente de façon imprévue pour aller chercher de quoi déjeuner, ce qu'il ne fait pas d'ordinaire, une équipe de tueurs élimine tous les membres de son unité. Son absence constatée, une traque s'engage pour tenter de le retrouver et de l'abattre. Elle va durer trois jours pour les besoins du film (117 minutes pour le spectateur).

Durant ce laps de temps, Condor prend en otage une jeune femme croisée sur sa route et se réfugie chez elle. Il la persuade de l'aider et mène son enquête, découvrant que c'est la CIA qui est mêlée à la mort de ses collègues et amis. Après avoir échappé à un tueur à gages, qu'il abat, Condor

démasque le chef du complot, Leonard Atwood, le directeur adjoint des opérations de la CIA. Atwood avait lu le rapport de Condor signalant l'existence de son propre réseau et de ses détournements de fonds, et avait donc décidé d'éliminer la totalité de l'unité.

Face aux révélations de Condor, la CIA fait disparaître Atwood afin d'éviter tout scandale. Mais cette façon de « laver son linge sale en famille » déplaît à Condor, qui conduit son chef direct, Higgins, devant les bureaux du *New York Times*. Le film s'achève sur cette image.

Du fait de son interprétation et de sa réalisation bien plus que de la crédibilité du scénario original, le film est devenu une référence du cinéma d'espionnage.

Jason Bourne

Trouvé inconscient, flottant dans la Méditerranée par des pêcheurs italiens près de Marseille et blessé à la suite de deux coups de feu, Jason Bourne apparaît d'abord comme un rescapé anonyme et amnésique.

Aidé par un de ses sauveteurs, Giancarlo, il retrouve la santé et, au cours de sa convalescence, découvre des éléments qui lui permettent de retrouver peu à peu son identité d'ancien diplomate, mais aussi de tueur professionnel, et de démasquer un complot interne à la CIA.

Personnage essentiel de trois romans de Robert Ludlum et de onze titres complémentaires écrits par Eric Van Lustbader, Jason Bourne cherche son passé tout en poursuivant, au fil d'aventures mouvementées, un tueur à gages opportunément dénommé Carlos.

La Mémoire dans la peau, roman paru en 1980, marque la première apparition de Jason Bourne. Le personnage n'est pas un espion au sens classique du terme. Et s'il travaille effectivement pour les services secrets américains, il s'intéresse assez peu au recueil d'informations politico-diplomatiques, militaires ou économiques. Bourne n'est pas espion par vocation. Il est à l'origine un capitaine des Marines du nom de David Webb, devenu un honorable diplomate américain en poste au Cambodge durant la guerre du Vietnam. David Webb est, selon sa propre légende, né le 13 septembre 1970 dans le Missouri (mais les

auteurs, pour égarer les pistes, proposent aussi la date du 15 avril 1971…). L'assassinat de son épouse thaïlandaise Dao et de leurs deux enfants Joshua et Alyssa, tués dans un bombardement dont personne n'assume la responsabilité, met fin à une carrière toute tracée (Joshua aura droit à une résurrection tardive dans un ouvrage posthume). Ivre de vengeance, il s'engage dans les rangs d'une organisation secrète para-gouvernementale baptisée « Méduse » – chargée d'éliminer physiquement des agents nord-vietnamiens – sous contrôle de la CIA.

C'est là qu'il devient Delta One et utilise de nouvelles identités, dont celle de Jason Bourne, un patronyme que personne ne viendra lui disputer : Webb a éliminé son propriétaire, membre de Méduse, après avoir découvert qu'il trahissait pour le compte du Viêt-Cong et avait participé à l'enlèvement de son frère.

Ingérable mais brillant, indiscipliné mais efficace, Webb-Bourne est transféré dans une nouvelle unité dénommée Treadstone 71 (créée par son père, lui-même agent de la CIA assassiné à Beyrouth), chargée d'éliminer le terroriste dénomme Carlos le Chacal.

En se faisant passer pour un assassin encore plus efficace, Bourne, basé à Paris, poursuit Carlos avec détermination, tout en éliminant divers opposants désignés par la CIA. C'est en échouant dans sa dernière mission (il n'a pas pu tuer les enfants d'un chef de guerre africain) qu'il est blessé et abandonné dans la Méditerranée.

Robert Ludlum a publié trois volumes des aventures de Jason Bourne entre 1980 et 1990 : *La Mémoire dans la peau*, *La Mort dans la peau* et *La Vengeance dans la peau*. Après sa disparition en 1991, l'éditeur a demandé à Eric Van Lustbader, écrivain new-yorkais habitué du thriller, de poursuivre la série, qui compte onze nouveaux opus.

Le cinéma a également adopté le personnage, lui consacrant cinq longs-métrages entre 2002 et 2016, avec pour interprète principal Matt Damon. En attendant les suivants.

Guillaume Debailly

Enfin une série télévisée française qui ne provoque ni hilarité ni consternation chez les spécialistes du sujet. Le genre n'est pas nouveau, mais pendant longtemps, seules les séries étrangères (*The*

Americans, *Strike Back*, *Night manager*, *Turn*, *False Flag*, *Deutschland 1983*, *The Looming Tower*, *MI-5*, *Fauda*, etc.) tenaient fortement les premières places. Seul *Au service de la France*, sur un terrain parfaitement hilarant, avait trouvé un espace plus divertissant qu'autre chose.

Éric Rochant a donc réussi, entre 2015 et 2020, à construire des décors et des personnages qui permettent une forme d'identification (et de glorification) des services de renseignements extérieurs français. L'aide de la DGSE et de son directeur Bernard Bajolet a rendu la série la plus plausible possible, avec néanmoins quelques incartades scénaristiques.

Après une mission clandestine de six ans sous légende en Syrie et en Jordanie comme professeur, Guillaume Debailly, incarné par l'acteur Mathieu Kassovitz, rentre en France et retrouve sa vraie vie, avec ses collègues de bureau, sa fille et son ex-femme. Mais l'ennui et la solitude reprennent vite le dessus. Lorsqu'il apprend que Nadia El Mansour, son ancienne amante syrienne, est à Paris, il enfreint les règles et la recontacte sous légende : il redevient Paul Lefebvre, l'homme qu'il était à

Damas. Cela va notamment le conduire à jouer un double jeu entre la DGSE et la CIA.

Dans une autre saison, Malotru (Guillaume Debailly) est détenu par l'État islamique. La DGSE souhaite le récupérer, mais hésite sur les moyens à mettre en œuvre. Surtout, elle découvre qu'un officier supérieur de Daech, ancien officier de Saddam Hussein, pourrait servir de taupe au sein du mouvement terroriste. Récupérer son ancien agent ou recruter une taupe, tel est le dilemme.

Puis, démasqué dans son double jeu avec la CIA qui devait délivrer Nadia des mains des Syriens en échange d'informations, Malotru trouve refuge en Russie. Il joue la discrétion et travaille comme cuistot. Il veut rentrer à Paris mais la Piscine ne l'entend pas ainsi et le considère comme un traître…

La série a connu un grand succès en France comme à l'international, et son adaptation américaine en est le signal le plus convaincant.

Le personnage de Phénomène, interprété par Sara Giraudeau, polytechnicienne, et personnage central de la série, envoyé en Iran pour collecter des informations sur le programme nucléaire iranien,

est probablement inspiré de Clotilde Reiss, ancienne étudiante de Sciences Po Lille et correspondante de la DGSE, emprisonnée en Iran après avoir été accusée de diffuser par mails des informations sur l'avancée des manifestations étudiantes des 15 et 17 juin 2009 avec moult détails, comme l'aurait fait un agent étranger.

George Smiley

Personnage de fiction créé par l'écrivain John le Carré, George Smiley est un officier des services de renseignement britanniques. Il est le personnage principal de plusieurs romans.

Chez George Smiley, rien n'est vrai, mais tout est vraisemblable. Héros fictif, personnage de roman d'espionnage, Smiley est une pure invention de son auteur, l'écrivain britannique John le Carré, ancien membre des services secrets de Sa Majesté. Mais une invention tout ce qu'il y a de plus réaliste. Car dans la vraie vie, les espions ne sont pas ces gravures de mode à la James Bond, promenant de hautes silhouettes sportives en smoking dans les endroits à la mode.

Le Carré, inspiré par son expérience personnelle, a donc fait de Smiley un petit bonhomme rondouillard, entre deux âges, portant des lunettes à verres épais et habillé à la va-comme-je-te-pousse. Un type passe-partout que l'on croiserait dans la rue sans se retourner.

L'atout maître de Smiley, c'est son esprit. Son intelligence hors du commun et sa mémoire exceptionnelle font de lui un agent redoutable, capable de déjouer, dès sa première apparition dans *L'Appel du mort* (1961), les menées criminelles d'un réseau d'espions d'Allemagne de l'Est opérant sur le sol britannique.

L'un de ses talents les plus remarquables réside dans sa capacité à mener les interrogatoires, tout en finesse et en psychologie. Smiley fait parler les suspects sans jamais user de violence ou de contrainte physique, se montrant ainsi beaucoup plus efficace que les « cousins » de la CIA, qui auraient « la main lourde ». Petit coup de pied de l'âne en passant…

Expert en manipulation, Smiley est capable de retourner un espion est-allemand et de le renvoyer à Berlin-Est pour le compte des Britanniques, tout en activant un agent de son propre service afin de

couvrir l'agent double (*L'Espion qui venait du froid*, 1963).

Smiley, comme son géniteur, n'apprécie pas beaucoup la bureaucratie politicienne.

Dans les années 1970, en pleine guerre froide, Smiley démasque les taupes soviétiques dans ses propres rangs et envoie la terrible Karla, patronne du KGB, dans les geôles anglaises, avant de prendre une retraite modeste, à l'image de ce que fut sa vie personnelle. Sans intérêt, comme il se doit pour un antihéros aussi parfait.

Emma Peel

Qui n'a pas en tête le générique de la série culte *Chapeau melon et bottes de cuir*, l'étrange mais réussie traduction française de *The Avengers* ?

Dans les années 1960, en Grande-Bretagne, John Steed, un agent des services secrets, chapeau melon vissé sur le crâne, toujours accompagné de jeunes acolytes nommées Cathy Gale, Emma Peel, Tara King ou Purdey, combat le crime et résout de nombreux mystères, parfois mâtinés d'énigmes surnaturelles.

Toujours avec flegme et politesse, et ponctuant ses actions de citations tirées de Shakespeare ou Wilde, il lutte contre des criminels aussi mégalomaniaques les uns que les autres. À ses côtés, ses partenaires féminines n'en sont pas moins en reste, et déploient une énergie et une souplesse contribuant très largement à la résolution des affaires dont sont chargés les deux espions.

La plus connue d'entre elles, Emma Peel, interprétée par Diana Rigg, restera dans les mémoires comme celle venant toujours à bout de ses adversaires grâce à des coups de talons et de bottes bien placés. Emma Peel apparaît dans deux saisons de la série, en 1965-1966 et 1967, soit 51 épisodes. Spécialiste en jiu-jitsu, en kung-fu, judo et karaté, c'est aussi une excellente scientifique (à l'instar de Dana Scully, dans la série *X-Files*), qui n'a pas froid aux yeux et qui est prête à tout pour assurer ses missions. Son intelligence, couplée à celle de Steed, lui permet de venir à bout des savants les plus fous et les plus inventifs. Sa complicité avec John Steed laisse transparaître une certaine tension sexuelle entre eux, même si, sur ce sujet, la série reste plus que floue.

Pour la jeune génération, Diana Rigg restera dans les annales grâce à son interprétation d'Olenna Tyrell dans la série à succès *Game of Thrones*. Diana Rigg est décédée en septembre 2020 à l'âge de 82 ans.

L'esthétique pop et sexy et des personnages féminins forts font de *Chapeau melon et bottes de cuir* une authentique série culte.

Malko Linge

Personnage de fiction, Malko Linge est le héros récurrent des romans de la série baptisée *SAS*, écrits par Gérard de Villiers.

Malko Linge est un espion au sang bleu. Né en 1925 ou 1926, mais intemporel, le héros des romans de Gérard de Villiers est en effet agent de la CIA et prince, du genre tout ce qu'il y a de plus authentique dans sa catégorie, à en juger par le pedigree dont l'a doté son créateur : chevalier d'honneur et de dévotion de l'ordre des chevaliers de Malte, chevalier de l'ordre des Séraphins, chevalier de droit de l'ordre de l'Aigle noir, landgrave de Kletsaus, margrave de Basse-Lusace, grand voïvode de la Voïvodine de Serbie, comte du

Saint-Empire romain, chevalier de la Toison d'or, etc. Son monogramme porte une couronne à sept branches. Tout cela lui donne de plein droit la fameuse appellation « Son Altesse Sérénissime », alias SAS, ce qui permet au passage à de Villiers d'obtenir un sponsoring (entre une marque de champagne et quelques autres fournisseurs) de la compagnie aérienne scandinave éponyme. Mais son alias varie : Warlord, Shah, IBM ou même Esquire.

Un tel blason implique bien évidemment un château, et celui de Linge se situe dans la petite ville de Liezen, en Autriche, non loin de la frontière hongroise. Une magnifique demeure qui lui coûte fort cher à entretenir et à réparer, ce qui le conduit à effectuer des missions grassement rémunérées pour le compte des services secrets américains. Sans oublier la plantureuse comtesse Alexandra, fidèle depuis le sixième opus de la série… Ce qui est loin d'être le cas de son prince.

Mais il agit aussi par goût de l'aventure et par choix idéologique. Linge est un conservateur revendiqué et un anticommuniste fervent. Comme quasiment tous les agents secrets de la littérature, Linge est bel homme, grand, blond, séducteur, polyglotte et maniant le fleuret d'escrime avec *maestria*. Espion

des temps anciens, il ignore tout de l'informatique et du téléphone portable, même dans les derniers opus de la série. Et s'il affiche près d'un demi-siècle de bons et loyaux services (les 200 épisodes de sa saga sont publiés entre 1965 et 2013), il est étranger aux attaques de l'âge.

L'une de ses spécialités consiste à sauver des personnalités politiques et chefs d'État promis à une mort certaine par des comploteurs. Gorbatchev, Mandela et Chavez lui devront la vie. Anouar el-Sadate aussi, ce qui n'a pas été confirmé par la réalité, malheureusement pour le président égyptien.

Passionné d'espionnage, Gérard de Villiers, l'auteur des SAS, se serait inspiré de hauts responsables des services secrets français qu'il fréquentait pour croquer ses personnages. Il est décédé le 31 octobre 2013. Il avait pris soin de préciser que son héros ne devait pas lui survivre.

Francis Blake

Héros de fiction apparu en 1946 dans le premier album des aventures de *Blake et Mortimer*, il

appartient au MI5, le service de contre-espionnage britannique.

Depuis 1909, de tous les chefs qui ont dirigé le MI5, Sir Francis Percy Blake est incontestablement le plus célèbre. Il est pourtant le seul à n'avoir jamais eu d'existence réelle.

Héros en deux dimensions, il est la créature de son dessinateur de père, le Belge Edgar P. Jacobs. Entre 1946, date de sa première apparition, et 1987, année de la disparition de son auteur, Francis Blake lutte pêle-mêle contre un empire du Mal, des trafiquants d'antiquités égyptiennes, un odieux criminel, des dissidents de l'Atlantide, un réseau d'espions ennemis de l'Occident, un savant fou, etc. La lutte est féroce et sans fin, puisque les méchants, bien que vaincus, ne cessent de réapparaître dans les albums suivants.

Faute d'existence, Francis Blake possède une solide biographie et une palette de talents à faire pâlir le meilleur des espions. Gallois, diplômé de sciences politiques à Oxford, pilote de chasse « émérite » dans la Royal Air Force, archéologue amateur chevronné, polyglotte (il parle au moins six langues étrangères), capitaine, il intègre le MI5 comme agent de terrain au début des années 1930.

Il a alors à peine 25 ans. Surdoué, ce gaillard blond et athlétique, né en 1910 au pays de Galles, peut faire la fierté du papa, colonel de l'armée des Indes, et de la maman, fille d'un respectable juge de paix. Avec la loi et l'ordre pour parents, le jeune Francis aurait pu plus mal tourner…

Blake prend la tête du MI5 en 1947 après avoir brillé dans ses missions précédentes. Il arbore d'ailleurs régulièrement l'uniforme et la casquette plate qui lui donnent une si belle allure. Il s'installe dans un appartement sis au 99 bis Park Lane, à Londres, qu'il partage avec son ami Philip Mortimer, brillant ingénieur en physique nucléaire. Les deux hommes se sont rencontrés alors qu'ils étaient encore étudiants, lors d'un voyage en Inde. Ils se sont ensuite retrouvés autour de l'*Espadon*, le prototype ultra secret de sous-marin volant que Mortimer devait mettre au point sous la protection de Blake.

Devenus inséparables, les deux amis partagent leurs aventures, suscitant quelques sous-entendus chez les lecteurs quant à la nature exacte de leur relation. Mais il en faudrait plus pour troubler le flegme britannique de Francis Blake, qualité à laquelle s'ajoutent, selon son créateur, le sang-

froid, la perspicacité et la bravoure. Autant dire qu'il a bien mérité sa collection de médailles, qui comprend la Distinguished Service Order, la Military Cross, la St Georges Medal, la Victoria Cross et la Croix de Commandeur de l'Ordre de Léopold. Il a également été honoré du titre de baronnet pour services rendus, ouvrant droit à l'appellation de « Sir ».

Lorsque la lutte contre les malfaisants lui en laisse le loisir, Francis Blake joue au polo, au golf et pratique la navigation sportive. Il est membre du très fermé Centaur Club, un cercle proche de Piccadilly réunissant magistrats, savants et politiciens. Il fréquente également, avec son ami Mortimer, le club écossais du Saint James Temple.

La disparition de son créateur, Edgar P. Jacobs, en 1987, aurait pu offrir à Francis Blake le prétexte d'une retraite bien méritée. En fait, la pause qu'il s'octroie ne dure que neuf ans. Devant les dangers qui menacent l'Occident en général, et son pays en particulier, Francis Blake reprend du service en 1996.

Maniant la technique à la manière d'un Jules Verne, souvent visionnaire dans l'usage des inventions modernes, Jacobs obtient une reconnaissance qui

dépasse largement le milieu de la BD et de la fiction. La relève est assurée par de nouveaux talents de la bande dessinée, dans un grand respect de l'œuvre originale.

Chapitre 33
Dix auteurs de roman d'espionnage

Que seraient les célèbres espions sans ceux qui les ont inventés, qui leur ont fait vivre les pires supplices (mais aussi souvent de bien torrides ébats sexuels) ou qui les ont confrontés aux formes les plus diverses du Mal ? Il en faut de l'imagination pour pouvoir écrire des dizaines d'ouvrages d'aventures de nos espions préférés ! Voici quelques-uns de ces prolifiques auteurs.

Eric Ambler

Voici un très grand maître, hélas, souvent oublié, mais toujours réédité, du roman d'espionnage.

Portrait

Eric Clifford Ambler, né à Londres le 28 juin 1909 et décédé le 22 octobre 1998, était le fils d'artistes de music-hall. Ingénieur diplômé de la City University de Londres, il s'ennuie vite et décide de devenir publicitaire. Puis, dès 1936, il se lance dans

l'écriture comme écrivain et scénariste (d'abord sous le pseudonyme d'Eliot Reed).

En visite à Paris en 1939, il épouse une Américaine et s'engage contre le fascisme avec quelques illusions prosoviétiques. Mais rapidement, il dénonce le pacte germano-soviétique de 1939. En 1940, il rejoint l'artillerie britannique, mais est vite réassigné dans les services de communication, particulièrement la section des films de propagande. Il finit la guerre comme lieutenant-colonel. Après-guerre, il écrit des scénarios et reçoit plusieurs distinctions. Il est très proche des Hitchcock.

Son œuvre de romans d'espionnage est très réaliste et noire, mais surtout, met en scène des amateurs devenus espions par hasard ou par nécessité. C'est le premier auteur qui valorise des personnes ordinaires, parfois même aux antipodes du héros à la James Bond.

Les meilleurs auteurs contemporains, dont John le Carré, lui ont tous rendu hommage pour sa contribution et son influence. John le Carré a dit de lui qu'il était « la source à partir de laquelle nous écrivons tous ».

Auteur prolifique, il est notamment l'auteur de *The Mask of Dimitrios* (1939), traduit en français en 1946 sous le titre *Le Masque de Dimitrios* ; *Passage of Arms* (1959) publié en français sous le titre *Les Trafiquants d'armes* en 1978 ; *The Light of the Day ou Topkapi* (1962), publié en français sous le titre *La Nuit d'Istanbul* (1964) ; *Dr Frigo* (1974), publié en français sous le titre *Docteur Frigo* (1976).

Tom Clancy

La biographie officielle de Tom Clancy, né le 12 avril 1947 et décédé le 1er octobre 2013, fait sept lignes sur son site officiel. Si peu qu'on pourrait la croire totalement expurgée. Mais une « légende » aussi mal fagotée pourrait en fait se révéler plus véritable que celles imaginées dans les bureaux de la CIA.

Portrait

Fils d'un postier et d'une employée de bureau, diplômé de littérature anglaise, n'ayant jamais eu aucun lien identifié avec le monde du renseignement, réformé pour myopie, joueur d'échecs amateur et fan de l'équipe de baseball des Orioles de Baltimore, agent d'assurances comblant ses périodes de repos en écrivant, Clancy n'appartient pas à la bien plus classique génération

d’agents-écrivains ou d’écrivains agents… Mais il a créé la plus remarquable entreprise d’écriture et de produits dérivés sur le monde du renseignement connue à ce jour : 100 millions de livres vendus, des films, des séries télévisées sur de multiples supports, des jeux vidéo, une demi-douzaine d’auteurs sous contrat chargés de développer les diverses séries portées par ses héros : Jack Ryan et Fils.

Son premier roman – le plus remarquable – sans doute par sa très solide technicité, impressionne son éditeur Naval Press Institute, plus connu pour d’austères ouvrages de stratégie ou d’histoire de la Marine. Clancy dispose même, de manière inattendue, pour le lancement de son ouvrage, d’un agent de communication exceptionnel, puisque le président américain Ronald Reagan fait lui-même la promotion du livre. L’éditrice du livre espérait cinq mille ventes. Le livre atteint près de cinquante mille copies avant la remarque du président Reagan, et vingt-trois millions finalement. Clancy doit même assurer une série ininterrompue de réunions avec des cadres supérieurs des armées américaines souhaitant consulter ce civil qui rêvait d’être militaire et qui ne fut jamais recruté.

Il se lance alors dans la production d'un ouvrage annuel, renouvelant le concept de la série récurrente et de dérivées de la série, dont l'un des plus clairvoyants fut *NETForce* en 1999, anticipant de nombreuses dérives d'Internet, ou surtout *Debt of Honor*, qui prévoyait l'action d'un kamikaze (japonais, certes) détournant un avion pour le faire s'écraser sur la capitale américaine en 1994.

Clancy s'étonnait franchement de la frénésie médiatique autour de ses supposés talents de devins. Il résumait les choses assez clairement : « L'idée du kamikaze m'était venue à l'université, au club d'échecs… Ce qui est possible finit toujours par arriver. Voilà tout. »

Il publia aussi des guides techniques de grande qualité portant sur des équipements militaires, n'oubliant évidemment pas les sous-marins…

Ian Fleming

Son nom est Fleming, Ian Fleming. Et il aurait tant voulu adapter la réplique de sa créature James Bond à lui-même.

Ian Lancaster Fleming est né le 28 mai 1908 à Londres. Il est décédé à 56 ans d'une crise

Portrait

cardiaque, le 12 août 1964, à Canterbury. Il est le père de *James Bond 007*, dont il écrit quatorze opus entre 1953 et 1964. Sa mère voulait en faire un diplomate. Élève indiscipliné et étudiant volage, il est journaliste puis banquier, avant que la Seconde Guerre mondiale ne le propulse dans les rangs des services secrets.

Ian Fleming est un garçon bien né. Son père, Valentine Fleming, est député conservateur du comté de Henley, ville située à 65 kilomètres à l'ouest de Londres, lui-même fils du financier écossais Robert Fleming, l'un des plus fameux banquiers d'affaires de son temps. En 1914, Valentine est enrôlé comme officier dans un régiment de hussards où il se retrouve en compagnie d'un certain Winston Churchill. Le futur Premier ministre britannique rédige lui-même la nécrologie de Valentine Fleming, tué lors d'un bombardement allemand au nord de Saint-Quentin.

Orphelin de père, le jeune Ian n'a que peu de goût pour l'école. Après son renvoi du collège d'Eton, l'un des plus renommés d'Angleterre, sa mère l'expédie dans une institution militaire, le Sandhurst Military College. Mais il persiste dans ses penchants pour l'école buissonnière, la

conduite automobile et les filles, ce qui lui vaut de prendre la porte en moins d'un an.

Sa mère, espérant malgré tout faire de son fils un consul ou un ambassadeur, l'envoie apprendre l'allemand et le français à Kitzbühel, en Autriche. Dans cette école expérimentale pour gosses de riches, Ian fait du ski, de l'escalade, et reçoit les précieux conseils d'écriture de Phyllis Bottome, célèbre nouvelliste britannique qui a fondé l'école avec son époux, Ernan Forbes Dennis.

Il poursuit son apprentissage des langues à Munich puis à Genève, tout en multipliant les aventures féminines, puis rentre à Londres à l'été 1931 pour passer le concours d'entrée au Foreign Office, le ministère des Affaires étrangères britannique. Recalé, il trouve un stage d'un mois non payé comme journaliste à l'agence Reuters. Il y reste deux années heureuses, avant de rejoindre, sur injonction familiale, la banque Rowe et Pitman.

En juillet 1939, Ian Fleming est recruté comme assistant de l'amiral John Godfrey, directeur de la « Naval Intelligence », les renseignements de la marine britannique. Son nom lui a été soufflé par le Foreign Office, qui a eu recours au jeune journaliste dans le passé. En 1933, il a couvert pour l'agence

Reuters le procès à Moscou de six ingénieurs britanniques accusés d'espionnage. À son retour, les services de Sa Majesté ont longuement débriefé Fleming sur la situation politique en URSS. Une collaboration appréciée, puisqu'en 1939, il est de nouveau approché par le Foreign Office. Cette fois, on lui demande d'accompagner une délégation commerciale afin de collecter des informations sur les forces militaires soviétiques.

Avec l'amiral Godfrey, Fleming se retrouve au cœur des opérations secrètes de la Navy. Il accompagne son mentor aux États-Unis à plusieurs reprises pour négocier des accords de coopération avec les services américains, organise l'évacuation de la population civile de Narvick, en Norvège, juste avant le bombardement allemand, sauvant des milliers de personnes de la mort.

En 1941, en route vers les États-Unis avec l'amiral, les deux hommes font escale au Portugal, pays neutre dans le conflit. Ils passent une soirée délicieuse au casino d'Estoril, à Lisbonne, au milieu des espions allemands qui s'y prélassent. Fleming tente, au titre d'une action de guerre, de « plumer » les Allemands à la roulette. Malheureusement, la chance n'est pas anglaise ce

soir-là, et c'est Fleming qui se fait rincer, selon la version qu'il a livrée à la postérité. Pour l'amiral Godfrey, en revanche, son bras droit a joué et perdu face à des hommes d'affaires portugais, transformés par sa féconde imagination en agents germaniques.

L'année suivante, il met sur pied la « 30 Assault Unit », un commando de l'avant chargé de récupérer renseignement, matériel et documentation. C'est l'Unité 30 qui met la main sur la première machine de cryptage Enigma utilisée par les nazis.

Fleming imagine et organise les opérations secrètes au sein de l'Amirauté, mais ne met pas les pieds sur le terrain. Durant toutes les années de guerre, il mène une vie agréable, faite de voyages et de rencontres dans le sillage de Godfrey.

Golden… typewriter !

Cette vie facile va lui offrir le formidable matériel qui va ensuite lui permettre de donner vie à son héros, James Bond. Ainsi, l'épisode du casino d'Estoril se retrouve dans *Casino Royale*, son premier James Bond, Fleming prenant soin, cette fois, de renverser les rôles et de faire triompher son héros, tandis que M, le patron de Bond, empruntera la silhouette de l'amiral Godfrey. Cela lui permet d'écrire, le 16 août 1952, une incroyable missive à sa femme : « Mon Amour, ceci est la première petite lettre écrite sur ma nouvelle machine à écrire, pour voir si j'écris des mots en or, car elle est fabriquée en or. » Une machine dorée qu'il s'était offerte pour fêter l'achèvement de *Casino Royale*.

La paix revenue, Ian Fleming redevient journaliste, entame une liaison avec l'épouse du propriétaire du *Daily Mail* – qu'il finit par épouser – et achète « Goldeneye », sa maison en Jamaïque. Il a découvert cette île paradisiaque fin 1944, lors de la conférence navale anglo-américaine à Kingston. À son retour, Fleming prend deux décisions : une, lorsque la guerre aura pris fin, il ira vivre en Jamaïque ; deux, il va écrire une histoire d'espion qui mettra fin à toutes les histoires d'espions. Sa prédiction se réalise en 1952, à Goldeneye. Il a pris

l'habitude d'y passer les deux premiers mois de l'année, en janvier et février. Il vient d'épouser sa maîtresse, Ann O'Neill, et il est devenu le papa d'un petit Caspar Fleming.

Il est temps pour lui de mettre son projet de livre à exécution. Installé à sa table de travail, il écrit le premier épisode des aventures de James Bond, *Casino Royale*. Début d'une parfaite routine qui va durer jusqu'à sa disparition, et qui voit, chaque fin février, un nouveau manuscrit atterrir sur la table de son éditeur. Au total, quatorze volumes, tous adaptés au cinéma.

Frederick Forsyth

Comment ne pas être fasciné par l'art de l'énigme et du suspense de Frederick Forsyth ? Né le 25 août 1938 à Ashford (Kent), Frederick McCarthy Forsyth, journaliste et romancier britannique, a révélé son passé d'espion en 2015. À 77 ans, il a reconnu avoir travaillé pendant 20 ans pour les services secrets de son pays.

En 1967, le journaliste Frederick Forsyth est au Biafra pour la BBC, son employeur. Il couvre la guerre qui fait rage dans cette région du Nigeria et

qui oppose l'armée régulière aux sécessionnistes du général Ojukwu. Après six mois de présence sur place, la BBC décide de ne plus suivre le conflit et le rappelle à Londres. En désaccord avec cette décision, Forsyth démissionne et poursuit son travail, cette fois-ci en indépendant. C'est alors qu'il est contacté par le MI6, le service secret de Sa Majesté, désireux de savoir ce qui se passe vraiment dans cette ancienne colonie britannique.

Forsyth envoie donc ses reportages aux journaux et ses observations à ceux qu'il appelle « mes nouveaux amis ». Une tâche qu'il va accomplir bénévolement durant deux décennies, profitant de ses nombreux voyages à l'étranger pour collecter et transmettre de précieuses informations.

Devenu auteur de romans policiers, Frederick Forsyth dispose d'une magnifique « couverture » pour abriter ses activités occultes. En effet, l'écrivain est soucieux du détail et, pour chacun de ses romans, procède à une véritable enquête. Il tient à décrire au plus près la réalité du décor et des personnages qu'il y croise, mêlant ensuite fiction et réalité dans ses écrits.

Ses recherches le mènent en Allemagne, en Afrique, en Union soviétique, en Afghanistan, avec, chaque

fois, la bénédiction de « Ronnie », nom de code de son officier traitant au MI6. Sa pratique courante du français, de l'espagnol, de l'allemand et du russe lui facilite la tâche. En retour, Forsyth bénéficie d'un petit coup de pouce de « la firme », à qui il soumet certains passages de ses manuscrits afin d'en faire valider l'authenticité.

Son premier roman, *Le Chacal*, publié en 1971, a pour personnage principal un tueur à la solde de l'OAS chargé d'abattre le général de Gaulle. Un titre qui devient, quelques années plus tard, le surnom du terroriste Illich Ramirez Sánchez, alias Carlos.

Entre 1972 et 2013, il publie une douzaine d'autres titres. Le dernier de la série, *Kill List*, a pour cadre la capitale de la Somalie, Mogadiscio, déchirée par la guerre civile.

En 2015, Frederick Forsyth jette le masque dans son autobiographie, intitulée *The Outsider* (*L'Outsider*). L'ancien pilote de la Royal Air Force, engagé volontaire à 17 ans, devenu journaliste puis romancier à succès, l'avoue. Comme Fleming, Le Carré et quelques autres, il était un espion.

Graham Greene

Portrait

Né le 2 octobre 1904 à Berkhamsted (Angleterre), mort le 3 avril 1991 à Vevey (Suisse), Henry Graham Greene est un écrivain célèbre, auteur de nombreux romans. Il fut aussi un espion discret au service de Sa Majesté durant la Seconde Guerre mondiale.

Le jeune Graham Greene s'ennuyait fort à l'école. Ce fils de bonne famille, vivant dans une petite ville située à 42 kilomètres au nord-ouest de Londres, fait une scolarité sans relief. Après des études d'histoire à Oxford, il tâte du journalisme, épouse Vivien Dayrell-Browning en 1927 et devient dès 1929, après le succès de son premier ouvrage *The Man Within* (publié en français sous le titre *L'Homme et lui-même* en 1931), un écrivain à part entière.

Dès ce moment, Graham Greene écrit beaucoup et voyage énormément. Comme tout écrivain en recherche d'inspiration, il sait observer, écouter et analyser les personnages et les situations. De quoi faire de lui un excellent candidat-espion. Les services secrets de Sa Majesté ne s'y trompent pas, puisqu'en 1941, le Secret Intelligence Service (SIS) le recrute sur la recommandation de sa sœur Elizabeth, qui en est membre.

Il est envoyé en Espagne, pays « neutre » sous la botte du général Franco et nid d'espions de toutes nationalités. Son supérieur, qui deviendra son ami, n'est autre que Kim Philby, agent soviétique au sein du SIS, l'un des « Cinq de Cambridge » (voir chapitre 34). Il croise également la route d'un autre membre de ce cercle prosoviet, John Cairncross. Greene s'inspire de Philby pour le personnage de son livre *The Third Man* (publié en français sous le titre *Le Troisième Homme* en 1950), paru en 1949. Greene reste en contact avec les deux agents doubles après la révélation de leur trahison et leur fuite en Union soviétique. Il écrira d'ailleurs la préface des mémoires de Philby, *My Silent War* (*Ma guerre silencieuse*, 1968).

Il promeut une méthode très sophistiquée pour découvrir la vérité : le champagne.

> ***" Le champagne est le meilleur détecteur de mensonges. Il encourage les gens à devenir expansifs, voire téméraires. La machine, elle, n'est qu'une invitation à mentir mieux. "***

Après la guerre, Graham Greene reprend la route et la plume. Il rencontre le pape Paul VI à Rome, le temps d'une remontrance à propos de ses nouvelles qui offensent les catholiques, visite Haïti, le Congo, le Cameroun, Cuba, etc. En chemin, il fait aussi quelques conquêtes féminines, s'installe sur la Côte d'Azur en 1966, dénonce l'emprise de la mafia à Nice, ce qui lui vaut des poursuites judiciaires. Il choisit de passer les dernières années de sa vie à Vevey, en Suisse, sur les bords du lac Léman. Il décède en 1991, à l'âge de 86 ans, des suites d'une leucémie. S'il ne divorça jamais de Vivien Daryell-Browning (1904-2003), ils se séparèrent peu après la Seconde Guerre mondiale et, au moment de son décès, il vivait avec Yvonne Cloetta (1923-2001).

Avec Forsythe, Dahl, Ingersoll, le Carré et quelques autres, il appartient à cette génération qui a allié le talent professionnel et le génie littéraire.

E. Howard Hunt

Portrait

Il fut l'un des agents secrets les moins secrets de l'histoire américaine contemporaine. Everette Howard Hunt (qui ne gardera de son véritable prénom qu'un « E » énigmatique) est né le 9 octobre 1918 et mort le 23 janvier 2007. Il voit

le jour à Hambourg (mais dans l'État de New York) d'une famille de juristes très républicains. E. Howard étudie à l'université Brown et s'engage dans l'US Navy en 1941.

Écrivain de talent (il publiera plus de soixante-dix ouvrages, dont beaucoup de romans et de scénarios de films sous son nom, et sous ceux de Robert Dietrich, P. S. Donoghue, David St John, Gordon Davis ou John Baxter, et installera au moins deux héros, Jack Novak et Peter Ward, dans l'imaginaire de ses lecteurs), il est rapidement affecté au renseignement. Il est déployé en Chine comme agent des services secrets, puis à Paris, en soutien au plan Marshall. Il est ensuite recruté pour ses talents d'écriture par Warner Brothers.

Il rejoint la CIA en 1949, mais ne sera jamais l'agent de terrain qu'il espère devenir. Ses missions sont totalement politiques, noires et « dirty » (sales). En 1954, il organise le renversement du président élu du Guatemala, Jacobo Arbenz, trop à gauche pour la CIA. Puis il s'occupe de missions diverses au Japon ou en Uruguay, avant de lancer la grande opération qui, en avril 1961, brise sa carrière, celle de la baie des Cochons à Cuba (voir chapitre 34).

Condamné à d'obscures activités de bureau, E. Howard Hunt se cantonne à l'écriture avant de quitter la CIA en 1970… pour entrer presque aussitôt au service du président Richard Nixon, sous les ordres du Conseiller spécial (juridique) de la Maison Blanche, Charles Colson. Son passé aidant, il est immédiatement chargé des « Dirty Tricks » (sales coups) contre les opposants démocrates de Nixon.

Le 17 juin 1972, le cambriolage raté du siège du parti démocrate dans l'immeuble du Watergate sonne la fin de la carrière du président Nixon, de Colson (qui se reconvertira en prédicateur à succès), de Dean et de Hunt (à lire, relire, voir et revoir : *Les Hommes du Président*, de Carl Bernstein et Bob Woodward.). Condamné et incarcéré, Hunt est libéré en 1978 après trois années de prison fédérale. Sur son lit de mort, il est censé avoir révélé à ses fils la liste des responsables de l'assassinat du président Kennedy…

John le Carré

Auteur britannique de romans d'espionnage sous le pseudonyme de John le Carré, David Cornwell est né le 19 octobre 1931 à Poole (Grande-Bretagne) et

rejoint le paradis des écrivains le 12 décembre 2020. Il a travaillé pour les services secrets de Sa Majesté jusque dans les années 1960 et a publié plus d'une vingtaine de romans.

Portrait

John le Carré vient du Dorset, région de Grande-Bretagne où il est né en 1931. Abandonné par sa mère à l'âge de cinq ans, élevé de loin par un père escroc et repris de justice. Il a trouvé son salut dans les études le plus loin possible de ce père par trop chaotique. C'est de l'Est que vient sa réputation d'auteur à succès. Son roman, *L'Espion qui venait du froid*, publié en 1963, se vend à vingt millions d'exemplaires dans le monde et propulse l'auteur au firmament du polar. L'histoire raconte comment, en pleine guerre froide, un agent britannique tente, dans une opération très risquée, de discréditer le contre-espionnage d'Allemagne de l'Est afin de sauver un agent double.

Il faut dire que le Carré sait de quoi il parle, car lui-même est un espion. Il a été recruté par les services secrets britanniques en 1948 à Berne, où il vivait. Il retourne ensuite étudier à Oxford, puis est nommé à Hambourg, en Allemagne de l'Ouest, pour le compte du ministère des Affaires étrangères. Il devient officier du MI5, le renseignement intérieur,

avant de passer, quatre ans plus tard, au MI6, le renseignement extérieur.

Mais de ses exploits d'homme de l'ombre, on ne saura rien avant le 9 décembre 2000. L'auteur réfute d'ailleurs longtemps l'appellation d'espion devenu écrivain. Il préfère se qualifier lui-même « d'écrivain qui, dans sa prime jeunesse, a passé quelques années inefficaces, mais très formatrices dans le renseignement britannique ».

David Cornwell quitte les services secrets en 1964, après avoir été trahi par Kim Philby, ex-espion britannique et agent double de Moscou. Il se consacre alors entièrement à sa carrière d'écrivain à succès et à l'un de ses personnages favoris, George Smiley, officier du MI6, sorte d'anti-James Bond génial.

Mais John le Carré a gardé de David Cornwell une sorte de déformation professionnelle. Comme il l'explique dans ses mémoires :

> *" Je suis un menteur [...] né dans le mensonge, éduqué dans le mensonge, formé au mensonge par un service dont c'est la raison*

d'être, rompu au mensonge par mon métier d'écrivain."

Une bonne raison de croire tout ce qu'il écrit… Ou le contraire !

Robert Ludlum

Il est des écrivains de romans d'espionnage à succès dont la répétition des aventures et des modèles expliquerait le triomphe littéraire. Une intrigue simple, des publications régulières, mais surtout, une connaissance des circonstances et des techniques qui ne laissent pas indifférent.

Si Eric Ambler ou John le Carré sont plus psychologiques, Fleming plus « variétés », Clancy au sommet de son art du techno thriller (terme qu'il réfutera), Robert Ludlum (1927-2001) est un composé de synthèse.

Portrait

Né à New York, étudiant en théâtre, il s'engage comme US Marine avant de devenir acteur et producteur de spectacles. Il est crédité d'avoir inventé les premiers théâtres de supermarché dans les années soixante dans le New Jersey. Les trois cents millions de copies de ses livres vendues et les millions de spectateurs des films qui en ont été

tirés – particulièrement la trilogie Bourne – semblent avoir durablement marqué les esprits et enraciné les suspicions de conspirations secrètes menées par des services divisés entre agents du bien qui cherchent la vérité, et opérateurs du mal, qui masquent leurs erreurs et leurs fautes. Le Watergate est bien passé par là aussi. À son crédit, Ludlum n'avait aucune prétention littéraire. « Je sais que mon prénom n'est pas Léon, et mon nom n'est pas Tolstoï. Je suis un raconteur d'histoires », disait-il.

Ses héros et sa marque survivront à son décès, car Ludlum est devenu une référence pour habitués, dont on tourne les pages avec addiction. Il n'était pas un agent, mais son influence reste considérable.

Yulian Semenov

C'est le John le Carré russe, ami de Georges Simenon qui, tout au long des 14 livres de la série Stierlitz, décrit la géopolitique russe sous forme de romans.

Portrait

Yulian Semyonovich Lyandres, dit Semenov, est né le 8 octobre 1931 en URSS. Son père était éditeur du

grand quotidien *Les Izvestia*. Il est arrêté par la police de Staline en 1932 et sévèrement violenté (il en restera paralysé).

Le jeune Yulian peut malgré tout étudier à l'université des Études orientales et apprend le pachtoune. Entre deux voyages et des études dans divers domaines, il commence à écrire, devient un aventurier grand reporter, couvrant de multiples événements, et peut se faire publier dans de nombreux journaux russes.

Il se fait reconnaître dans son milieu, obtenant des entretiens avec des personnalités en général très discrètes ou très secrètes. Après la *perestroïka*, il commence à dévoiler des archives secrètes de la période stalinienne.

Journaliste, écrivain, scénariste, acteur, ses documentaires sont de vrais morceaux d'histoire. Alternant révélations et créations, il marque son époque, mais sans jamais être un dissident véritable. Il se lance aussi dans la recherche de la fameuse chambre d'Ambre – exceptionnelle réalisation d'aménagement offerte par le roi de Prusse au tsar de Russie en 1716 – volée par les nazis et perdue après guerre.

Mais surtout, il écrit des romans policiers et d'espionnage et devient même président de l'association internationale des auteurs de polars.

Il meurt le 5 septembre 1993 à Moscou. Empoisonné dira-t-on…

Vladimir Volkoff

Il est des espions devenus écrivains. Quelques écrivains devenus espions. Rarement vit-on un tel talent littéraire, dépassant les frontières habituelles du roman noir, aussi finement analyser ce qu'on appelle désormais *fake news*.

Portrait

Vladimir Volkoff est né le 7 septembre 1932 à Paris. Fils d'émigrés russes « blancs » exilés à la suite de la Révolution de 1917 (son grand-père, général dans l'armée tsariste de l'amiral Koltchak, a été fusillé par les bolcheviks à Omsk), il obtient un statut de réfugié politique. Longtemps apatride, il est naturalisé français en 1953.

Il obtient son baccalauréat littéraire au lycée Claude Bernard et sa licence de lettres classiques à la Sorbonne, en 1954. En 1974, il devient docteur en philosophie à Liège, mais il ne parvient pas à s'inscrire à Saint-Cyr.

Appelé sous les drapeaux en 1957, il y reste cinq ans et participe volontairement au conflit algérien, tout en intégrant la formation pour officiers. Il y est affecté au renseignement, particulièrement à la guerre psychologique, selon la formule de l'époque. Il finit lieutenant.

Marié, père d'une fille, il quitte l'armée en 1962 et parcourt le monde, choisissant de se fixer aux États-Unis. Il écrit et publie beaucoup, tant des romans intimistes que le fameux *Langelot*, agent secret pour adolescents, sous le pseudonyme de Lieutenant X. Il utilise d'ailleurs de très nombreux alias durant sa vie littéraire : Victor Duloup, Gil Hérel, Rholf Barbare, Lavr Divomlikoff, Basile Septime, etc.

Son plus grand succès est *Le Retournement*, en 1979, un roman d'espionnage publié en même temps que des textes qui lui valent la reconnaissance de l'Académie française (*Les Humeurs de la mer*).

Sur une idée d'Alexandre de Marenches, le patron du SDECE, Vladimir Volkoff écrit ensuite *Le Montage*, un autre roman d'espionnage prophétique, portant sur l'art de la désinformation… Ce thème ne cesse de le passionner et il crée même une collection dédiée à

sa dénonciation, se faisant de nombreux ennemis dans les médias. Son dernier ouvrage, posthume, paraît en 2007 et porte aussi sur ce sujet.

Il meurt le 14 septembre 2005 dans sa maison, en Dordogne.

Chapitre 34
Dix grandes affaires d'espionnage

Si l'espionnage fascine autant et a fait l'objet de centaines de films et de romans, c'est aussi parce que, au-delà du quotidien des agents, de nombreuses affaires, parfois rocambolesques, avec des personnes justement dignes de romans, ont été mises au jour et portées à l'attention du public. Mais c'est aussi car certaines de ces affaires ont été au cœur de relations internationales parfois tendues, ont conduit à d'importants bouleversements politiques ou ont profondément modifié les rapports de force entre États.

Farewell

Sous ce nom de code en forme prémonitoire d'adieu se cachait Vladimir Ippolitovitch Vetrov, né le 10 octobre 1932 à Moscou, haut responsable de

l’espionnage scientifique et technologique soviétique, exécuté au début de 1985.

Le 19 juillet 1981, François Mitterrand et Ronald Reagan s’enferment dans un salon privé, à l’abri des regards et des oreilles indiscrètes. Les deux présidents sont à Ottawa, au Canada, pour participer à la réunion du G7, le groupe des sept pays les plus industrialisés.

Mais avant de parler de la lutte contre l’inflation, des relations Est-Ouest, ainsi que de la question du Proche-Orient avec les autres chefs de gouvernement, le président Mitterrand tient à prévenir son collègue américain : les Soviétiques sont en train de piller tous les secrets technologiques des alliés. Une taupe de haut rang, que les Français ont baptisée « Farewell », transmet depuis quelques mois quantité d’informations stratégiques.

Pour convaincre Ronald Reagan, François Mitterrand lui met sous les yeux des documents prouvant que le KGB a pénétré le système de protection radar des États-Unis et le système de sécurité de la Maison Blanche. Bluffé, Reagan donne son accord immédiat pour une collaboration franco-américaine.

L’affaire Farewell a commencé l’année précédente, lorsque la Direction de la surveillance du territoire, chargée du contre-espionnage sur le sol français, est alertée : il y a à Moscou un certain Vladimir Vetrov qui souhaite parler aux services français. Et ce n’est pas n’importe qui. Vetrov, c’est la taupe dont rêvent tous les services de renseignement du monde.

Portrait

Né à Moscou en 1932 dans une famille modeste, Vladimir Vetrov a fait des études d’ingénieur en électronique avant d’être recruté en 1959 par les services de renseignement soviétiques, le KGB. Il est rattaché à la direction T, l’unité du KGB créée tout spécialement pour l’espionnage scientifique, qui est une mission absolument essentielle pour les dirigeants soviétiques. Le retard accumulé par Moscou dans toutes les nouvelles technologies est impossible à combler, sauf en « empruntant » les découvertes occidentales. Telle est sa mission, lorsqu’il débute sa carrière d’espion à Paris, en 1965, sous couvert d’un poste d’attaché commercial à l’ambassade de l’Union soviétique. La DST n’est pas dupe et, dès son arrivée, elle garde un œil sur ses agissements. D’autant que l’homme

multiplie les rencontres avec des chercheurs, des ingénieurs et des hommes d'affaires.

Son sens du contact, sa bonne humeur, son goût pour les bons vins, sa parfaite maîtrise du français et sa connaissance technique font de lui un interlocuteur apprécié. Mais il n'est pas là pour amuser la galerie. Il doit recruter des informateurs et récupérer les technologies de pointe qui font grandement défaut en URSS. Au fil de ses rencontres, il se lie avec l'ingénieur de Thomson-CSF Jacques Prévost. Rien de fortuit dans cette amitié. Prévost, contact de la DST au sein de l'entreprise, garde un œil sur le jovial Vetrov. Il n'hésite d'ailleurs pas un instant à voler à son secours lorsque Vetrov, ivre, emboutit la voiture de fonction de l'ambassade. L'ingénieur récupère le naufragé et fait réparer la voiture à ses frais. Vetrov lui en sera reconnaissant.

Mais pour Vladimir et son épouse Svetlana, la vie parisienne touche à sa fin. En 1970, Moscou sonne le rappel. Fini les sorties culturelles, les soirées au champagne et les rencontres mondaines. Le couple est envoyé auprès de la mission commerciale de l'ambassade d'URSS au Canada, avant d'être rappelé à Moscou neuf mois plus tard, pour des

raisons assez obscures. Problème d'alcoolisme chronique ou sombre histoire de bijoux volés, le résultat est le même. Vladimir Vetrov se retrouve désormais affecté dans un sombre bureau à la Direction des renseignements technologiques. Compte tenu de sa formation d'ingénieur, on lui confie l'évaluation des renseignements récoltés par ses anciens collègues. Désormais, tous les secrets volés à l'Ouest passent entre ses mains.

Mais les années passées à l'étranger l'ont profondément changé. La corruption, l'incompétence et la bureaucratie qui l'entourent lui sont devenues insupportables. Par conviction, il décide de changer de camp. À deux reprises, en novembre 1980 puis en février 1981, il parvient à faire passer un message à son ami Prévost. Lequel prévient l'agent de la DST affecté chez Thomson-CSF.

Aussitôt averti, le patron de la DST, Marcel Chalet, pressent qu'il s'agit d'une très grosse affaire. Il en confie la charge à son adjoint, le commissaire Raymond Nart, et ordonne un premier contact. Mais la DST n'a pas d'agent opérant hors de nos frontières, puisque c'est normalement de la compétence du SDECE.

C’est le représentant officiel de Thomson à Moscou, Xavier Ameil, soigneusement briefé, qui va au contact et propose un passage à l’Ouest. Vetrov refuse. Il ne veut pas quitter son pays, mais il a beaucoup de renseignements à transmettre. Il le prouve lors des six rencontres suivantes, fournissant des centaines de pages de documents secrets. Rapatriés à Paris dans les bagages des ingénieurs de Thomson et traduits par la DST, les dossiers laissent les services français pantois. L’affaire prend de l’importance et il n’est alors plus question d’y mêler un civil. Place aux professionnels. L’attaché militaire de l’ambassade de France à Moscou, le colonel Patrick Ferrant, prend le relais.

L’avalanche d’informations sensibles livrées par Vetrov est d’une ampleur jamais vue. Il est temps d’avertir l’Élysée. Marcel Chalet veut aussi se couvrir, car il sait qu’il agit en dehors de sa zone de compétence. Mais il tient à garder la main, car changer d’opérateur au milieu du gué lui semble risqué. C’est ce qu’il va expliquer au président de la République François Mitterrand le 14 juillet 1981.

Alors que les invités de la garden-party terminent les petits fours dans les jardins, Marcel Chalet est

introduit dans le bureau présidentiel. Il raconte, explique, montre quelques documents originaux. Le président est convaincu. Il donne son feu vert.

La semaine suivante, le président américain, averti par son homologue français, missionne la CIA sur ce dossier. Le 3 août, le patron de la DST rencontre le vice-président américain et ancien directeur de la CIA, George Bush, à Washington. La collaboration est totale.

En quelques mois, Vetrov, alias Farewell, transmet près de 4000 pages de documents classifiés. Pour les responsables américains, la lecture des dossiers transmis par Vetrov est un véritable cauchemar. Ils découvrent que, depuis 1970, l'Union soviétique pille consciencieusement les technologies occidentales – américaines en particulier. Radars, ordinateurs, machines-outils, semi-conducteurs, la liste des « emprunts russes » est sans fin. Vetrov va également livrer les noms, adresses et numéros de téléphone de 422 officiers du KGB chargés de l'espionnage scientifique, en poste dans une dizaine de pays différents, et de 54 officiers alliés travaillant en fait pour le KGB.

Le 23 février 1982, le colonel Ferrant attend Vetrov pour leur dix-neuvième rendez-vous. Il ne viendra

pas. Il a été arrêté la veille, dans des circonstances encore mal connues aujourd'hui. Ivre, il aurait tenté de tuer sa maîtresse, la blessant sérieusement, avant de tuer net un jeune milicien qui tentait de s'interposer. Condamné à douze ans de prison et déporté en Sibérie pour ce crime de droit commun, Vetrov est finalement démasqué par les autorités soviétiques dans le courant de l'année 1983, sans que l'on en connaisse les raisons exactes. Il est exécuté dans la prison de Lefortovo, à Moscou, en janvier 1985, d'une balle dans la nuque. Avant de mourir, Vladimir Vetrov aurait écrit une « confession » de quelque soixante pages revendiquant ses actes au nom de la défense de la liberté, condamnant le système répressif et n'exprimant qu'un seul regret, celui de n'avoir pas pu causer plus de dommages au KGB.

Et sa famille ?

Sa femme Svetlana et son fils Vladislav vivaient encore dans leur maison des environs de Moscou en 2019 et présentaient leur album de famille, nostalgiques de Paris, devant les caméras de Michèle Fines pour son remarquable documentaire : *Farewell, l'espion qui aimait la France*.

Les Américains et les Anglais, en public ou en privé, affirment souvent que Farewell est l'un des plus grands vainqueurs de la guerre froide.

Opération Condor

Entre 1975 et 1985, une vaste opération clandestine de répression des opposants politiques est organisée conjointement par les services secrets de plusieurs pays d'Amérique latine. En cinq ans, l'Opération Condor aurait été à l'origine de dizaines de milliers de morts et de disparus.

Le 25 novembre 1975 se tient dans le plus grand secret une réunion des responsables des services de renseignement du Chili, d'Argentine, de Bolivie, du Paraguay, d'Uruguay et du Brésil. Ils seront rejoints un peu plus tard par le Pérou et l'Équateur. Les conspirateurs veulent éliminer les opposants politiques de gauche de ces pays dirigés par des juntes et des dictatures militaires. L'opération est baptisée du nom d'un oiseau mythique sud-américain : Condor.

Dès les années 1960, l'obsession de la menace communiste a amenés les services de renseignement à mettre en place un réseau

d’échange d’informations secrètes. Peu à peu, ils ont constitué un vaste fichier concernant tout le continent, une sorte d’Interpol sud-américain.

Bien informés, des commandos de tueurs se lancent aux trousses de leurs cibles sans se soucier des frontières. Grâce à Condor, ils peuvent circuler en toute impunité d’un pays à l’autre. Seule l’Argentine s’oppose à l’entrée des escadrons de la mort venus d’autres pays. Mais ses propres commandos arrêtent, livrent ou exécutent les individus réfugiés sur son territoire et recherchés dans le cadre de Condor. L’efficacité est redoutable.

Un compte-rendu secret émis par le représentant du renseignement chilien à Buenos Aires et déclassifié par les États-Unis en 2006 évalue à 22000 personnes mortes ou disparues en Argentine entre 1975 et 1978. Plusieurs milliers d’autres ont été assassinés dans les années qui ont suivi sans qu’une estimation ne soit possible. Tous ces meurtres sont attribués à une seule et même formation, le bataillon secret de police 601.

Officiellement, les États-Unis, par la voix d’Henry Kissinger, conseiller à la sécurité nationale du président Nixon, condamnent les exactions lors d’une réunion à Santiago en juin 1976. Mais en

coulisse, les dictateurs semblent disposer du soutien plein et entier de la Maison Blanche dans la lutte contre la subversion communiste. En revanche, l'assassinat d'un ancien ministre de Salvador Allende, Orlando Letelier, et de sa secrétaire, en plein Washington, par les services chiliens, quelques semaines après, provoque de sérieuses tensions. Les Sud-Américains sont contraints d'abandonner leur programme d'assassinats hors du continent. Sur proposition de la Bolivie, l'opération Condor est élargie à tous les religieux adeptes de la théologie de la libération (courant théologique venu d'Amérique latine ayant pour but de rendre dignité et espoir aux pauvres et aux exclus), en 1977. Dans les mois qui suivent, des centaines de prêtres et de religieuses sont éliminés. L'archevêque Oscar Romero, à San Salvador (Salvador), est la dernière victime de ce programme d'élimination.

L'opération Condor s'achève au début des années 1980, marquées par l'arrivée au pouvoir du président américain Richard Nixon. Menée dans le plus grand secret, cette gigantesque opération de répression a fait, selon les estimations, environ 50000 morts. Quelque 400000 personnes auraient

par ailleurs transité par des centres de détention clandestins. Il reste les 35000 disparus, éliminés lors des sinistres « vols de la mort », consistant à jeter les prisonniers, vivants mais entravés, en plein océan du haut d'un hélicoptère, ou incinérés dans des décharges.

La question d'une éventuelle complicité de la CIA américaine n'a jamais été tranchée. Il semble cependant certain que la Centrale de renseignement n'ignorait rien de l'opération Condor. En effet, les responsables sud-américains échangeaient leurs informations *via* ses propres installations de communication installées au Panama et couvrant l'ensemble de l'Amérique latine.

Le rôle de la France a également été questionné, en raison de la présence d'une mission militaire française à Buenos Aires entre 1959 et 1981. Cette assistance a été soupçonnée d'exporter les techniques de la guerre subversive mises au point durant le conflit algérien, ce qu'ont toujours démenti les gouvernements français successifs.

Topaze

Sous ce nom de code aux allures de pierre précieuse (et de clin d'œil étrange au livre de Leon Uris) se cache Rainer Rupp, espion d'Allemagne de l'Est infiltré au sein du quartier général de l'OTAN à Bruxelles entre 1977 et 1989.

Portrait

Né en Allemagne de l'Ouest en 1945, Reiner Rupp choisit de travailler pour l'Est en 1968 par conviction politique, alors que tant d'autres tentent de faire le chemin inverse, souvent au péril de leur vie.

Formé aux techniques de l'espionnage à Berlin-Est, il poursuit en parallèle ses études à Bruxelles, puis se fait recruter au quartier général belge de l'Organisation du traité de l'Atlantique Nord (OTAN) en 1977. Pendant une douzaine d'années, Topaze transmet des milliers de documents sur la stratégie et les moyens militaires de l'OTAN. Ces informations sont ensuite transmises par les services est-allemands à leurs homologues du Kremlin.

Pas toujours pour le pire, peut-être. Rainer Rupp proclamera que ses renseignements ont empêché l'URSS de lancer une frappe préventive contre les Occidentaux durant l'exercice Able Archer 83, qui avait effrayé Moscou et aurait poussé l'aile dure du

Kremlin à préparer une guerre. Rien n'est venu confirmer cette version.

L'exercice Able Archer 83

Du 7 au 11 novembre 1983, un exercice militaire grandeur nature a été organisé par l'OTAN dans le but d'entraîner ses postes de commandement militaire aux procédures, notamment celles concernant l'utilisation de l'arme nucléaire. Il s'agit de l'exercice Able Archer 83. Les opérations déclenchées, couplées avec un environnement international tendu (invasion de la Grenade, crise des euromissiles, etc.), conduisent une partie de l'état-major soviétiques à craindre une frappe nucléaire de la part des États-Unis. Les forces nucléaires soviétiques ainsi que les unités aériennes stationnées en République démocratique allemande et en Pologne sont mises en état d'alerte. Cet exercice a souvent été considéré comme un des moments de la guerre froide les plus tendus entre les deux blocs susceptibles de déclencher un conflit nucléaire.

Il faudra les révélations d'un transfuge et la découverte d'archives du renseignement est-allemand après la réunification des deux Allemagnes en 1989 pour découvrir l'existence de Topaze puis pour l'identifier en 1993. Ce qui tend à

confirmer la vieille croyance des Grecs et des Romains, persuadés que la topaze pouvait les rendre invisibles. Arrêté et condamné à douze ans de prison, Reiner Rupp a été libéré en juillet 2000.

Watergate

Au matin du 17 juin 1972, au siège du parti démocrate (adversaire du président Richard Nixon), au 6e étage de l'immeuble du Watergate (un immeuble de luxe sis dans l'un des quartiers chics de Washington et comprenant des bureaux, des appartements et un hôtel), la police arrête cinq hommes, des braqueurs peu ordinaires, en costume et équipés notamment de matériel d'espionnage.

Les policiers comprennent très vite que leurs cambrioleurs n'ont pas le profil habituel. Ils découvrent qu'une des personnes interpellées, James McCord, est membre des services de sécurité du Comité pour la réélection du président (CRP), une organisation républicaine créée en vue de l'élection présidentielle de l'automne visant à faire réélire Richard Nixon. Il apparaît aussi que les autres membres de l'équipe sont des Américains d'origine cubaine et qu'ils entretiennent des relations plus ou moins informelles avec les

milieux du renseignement. Ils apprennent aussi qu'ils sont en contact direct avec Howard Hunt, un fonctionnaire de la Maison Blanche.

Le président du parti démocrate dépose plainte contre le CRP et dénonce la pose de micros en la mettant sur le compte de l'entourage de Nixon. Mais en campagne électorale, le président du CRP, John N. Mitchell, ancien ministre de la Justice de Nixon, ne s'inquiète pas trop et pense que l'affaire va vite être oubliée. Il nie toute relation avec les cambrioleurs.

En niant, Mitchell commet le premier mensonge officiel de cette affaire, un mensonge que sa femme, fragile psychiquement, n'arrive pas à avaler et dont elle discute en long et en large avec sa meilleure amie, une journaliste d'agence basée à la Maison Blanche !

Puis, le 22 juin, Richard Nixon déclare que « la Maison Blanche n'a aucune part dans cet incident précis », alors même qu'en coulisse, il s'active pour essayer de limiter les dégâts d'une affaire qui le préoccupe et se sépare de Mitchell, dont il doute de la fiabilité.

Pendant l'été, les polémiques se calment, mais la ténacité des journalistes du *Washington Post* va relancer l'affaire. Ainsi, la direction de ce dernier demande à deux jeunes journalistes, Carl Bernstein et Bob Woodward, de se pencher sur le dossier. Dans leur quête de vérité, ils vont pouvoir bénéficier des informations précieuses d'un informateur bien placé : « Deep Throat » (« Gorge profonde », voir *Gorge profonde, la véritable histoire de l'homme du Watergate*, de Bob Woodward, Éditions Denoël, 2005). Ils sont persuadés que la tentative de pose des micros répond à une commande politique et que le CRP est impliqué. Mais il faut des preuves ! Même si, dans un premier temps, ils parviennent à prouver que le CRP finançait un réseau d'espionnage politique, cela n'ébranle pas la campagne de Nixon. De même, à la mi-septembre, le « grand jury » avait déjà inculpé les cinq « plombiers » et deux responsables de l'opération en dévoilant leurs liens avec le CRP. Mais là aussi, l'opinion reste de marbre, et Nixon est réélu triomphalement avec 61 % des voix et la majorité dans tous les États, sauf le Massachusetts. Fort de cette victoire, Nixon se pense sorti d'affaire, et ce d'autant plus qu'à la fin de l'année 1972, il culmine à plus de 70 % d'opinion favorable. Mais le

8 janvier 1973, lorsque le procès des différents protagonistes débute, l'un deux, James McCord, décide de tout raconter et met en cause la Maison Blanche. C'est également le cas de l'enquête parlementaire qui est menée parallèlement. Ainsi, John W. Dean, assistant du président, aurait été informé du cambriolage.

Nixon réagit en annonçant qu'il autorise les membres de l'exécutif à témoigner devant la commission sénatoriale spéciale. Le déballage commence. On apprend notamment qu'une équipe aurait été mise sur pied afin de limiter les fuites qui partiraient de la Maison Blanche et, surtout, que l'effraction du Watergate n'était pas la seule.

Nixon décide d'employer les grands moyens afin d'échapper au scandale. Le 30 avril 1973, il limoge de nombreux membres de son équipe parmi ses principaux collaborateurs, pensant ainsi calmer les esprits. Mais quelques jours plus tard, Woodward et Bernstein reçoivent le prix Pulitzer pour leurs enquêtes sur le Watergate et un membre du Congrès émet l'idée d'une destitution du président.

La machine s'emballe. Du côté de la justice, Archibald Cox est nommé procureur spécial le 18 mai 1973, et six commissions parlementaires

sont créées. Quotidiennement, de nouvelles révélations s'étalent à la une de la presse. Les attaques fusent contre la présidence. Les débats des commissions sont diffusés en direct et, le 25 juin, l'ancien conseiller juridique de la Maison Blanche vise expressément Nixon et déballe tout le linge sale : la pose de micros, l'utilisation de fonds secrets, l'argent blanchi par les banques mexicaines, les entraves à la justice fédérale, les sales coups montés contre des adversaires, etc.

Mais Nixon bénéficie toujours de la confiance de l'opinion publique, même si le trouble commence à s'emparer d'elle. Le 13 juillet 1973, un nouveau témoin reconnaît que Nixon a truffé son bureau de micros pour enregistrer tous ses entretiens à l'insu de ses interlocuteurs. La population commence à douter et à ouvrir les yeux, comprenant que leur président est un menteur.

Puis les enquêteurs demandent la transmission des bandes magnétiques. Nixon refuse et cherche à limoger le procureur spécial. À deux reprises, ses ministres de la Justice démissionnent, refusant de procéder au limogeage de Cox. Il parvient toutefois à ses fins, et Cox est renvoyé le 20 octobre. Mais

dans le même temps, la cote du président plonge à 17 % !

À la Chambre des représentants, 22 résolutions signées par 84 parlementaires demandent le déclenchement du processus d'*impeachment*. La procédure est lancée le 21 octobre et repose sur de nombreux chefs d'accusation. La commission réclame également les fameuses bandes magnétiques. Nixon en transmet certaines, mais en efface d'autres.

Il n'admet pas son implication et crie au complot. Mais au cours de l'hiver, il est de nouveau acculé et sa défense patine. Le 30 avril 1974, il annonce la publication de 1300 pages de transcription de 46 conversations sur le Watergate. L'ouvrage s'arrache, mais il dévoile aux Américains le vrai visage de leur président.

Si Nixon remporte d'importants succès en politique étrangère, il ne parvient pas à redorer son blason et à sortir de la spirale infernale. Le 24 juillet, la Cour suprême lui ordonne de répondre aux demandes du procureur spécial. Trois jours plus tard, la commission de la Chambre des représentants accepte le premier article d'*impeachment* à une majorité de 27 contre 11. Il comprend alors qu'il n'a

pas d'issue, mais ne veut pas affronter le procès en destitution que le Congrès a décidé d'enclencher. Le 8 août, il annonce sa démission à la télévision.

Le 8 septembre, son successeur, Gerald Ford, lui accorde le pardon présidentiel « pour toutes les offenses commises ». Cela évite au président déchu de comparaître devant un tribunal. Ainsi s'achève l'un des scandales les plus retentissants de l'histoire américaine, formidablement bien mis en scène dans le film *Les Hommes du président*, d'Alan J. Pakula, en 1975.

L'affaire Dreyfus

Lorsque débute l'affaire Dreyfus, la France, qui n'a jamais admis la perte de l'Alsace-Lorraine et son annexion par le tout jeune Empire allemand, est sous tension et animée par un important esprit revanchard.

C'est dans ce contexte qu'un officier français, Alfred Dreyfus, est accusé d'avoir livré des documents confidentiels aux Allemands. On aurait retrouvé l'écriture de l'officier sur un bordereau d'envoi destiné à l'attaché militaire allemand. Le

général Mercier, ministre de la Guerre, ordonne l'arrestation du capitaine Alfred Dreyfus.

Bien que clamant son innocence, il est placé en détention. Or, à cette époque, les sentiments antisémites sont très présents en France et notamment dans l'armée. Il se trouve qu'Alfred Dreyfus est juif. Le 22 décembre 1894, le ministre de la Guerre transmet de nouvelles preuves à la Justice. Dreyfus passe devant le conseil de guerre, qui le condamne à la dégradation militaire et à la déportation à perpétuité. Il est envoyé sur l'île du Diable, en Guyane, le 21 janvier 1895.

Son frère, Mathieu Dreyfus, un officier du service des renseignements, le colonel Picquart, et le sénateur Scheurer-Kestner s'efforcent de démontrer son innocence. En mars 1896, le lieutenant-colonel Georges Picquart, qui dirige le service des renseignements, découvre que l'auteur du bordereau est en vérité le commandant Charles Walsin-Esterhazy. Il fait part de ses doutes au chef de l'état-major, mais il est réduit au silence par un limogeage en Tunisie. Mis en cause par la famille d'Alfred Dreyfus, soutenue dans cette démarche par le vice-président du Sénat Auguste Scheurer-Kestner et le député Joseph Reinach, le

commandant Esterhazy est convoqué devant un conseil de guerre. Ce dernier l'innocente à l'unanimité en janvier 1898.

La France se divise en deux camps : les dreyfusards d'un côté, regroupant la gauche radicale et les socialistes, sous le leadership de Jaurès, et les antidreyfusards de l'autre côté, la droite nationaliste de Paul Déroulède, secondée par la presse catholique. Émile Zola, convaincu de l'innocence de Dreyfus, publie, le 13 janvier 1898, le célèbre article au titre choisi par Clemenceau « J'accuse ». L'auteur doit s'exiler pour ne pas être emprisonné.

Le 9 juillet 1898, le colonel Picquart affirme dans la presse que les pièces du procès Dreyfus sont fausses. Il est arrêté et incarcéré. Mais coup de théâtre : le 30 août, le lieutenant-colonel Henry avoue la création des faux documents devant le ministre de la Guerre. Il est alors incarcéré et se suicide dans la nuit avec son rasoir.

Le ministre démissionne et la révision du procès est annoncée. Le 11 septembre, Dreyfus est à nouveau reconnu coupable avec circonstances atténuantes. Il est tout de même condamné à dix ans de détention. Émile Loubet, nouveau président de la République,

gracie le capitaine, tandis que les dreyfusards aspirent à une réhabilitation complète. Celle-ci n'a lieu que le 12 juillet 1906, lorsque le jugement est cassé par la Cour de cassation et Dreyfus réintégré avec le grade de commandant.

Cambridge Five

Kim Philby est un visiteur assidu d'Arlington Hall et informe le KGB des efforts américains, jusqu'à recevoir des rapports concernant des membres de son propre réseau découverts par l'équipe Venona (voir encadré ci-après).

Le KGB infiltre même un agent au sein de Venona, William (Bill) Weisband (nom de code Zveno), qui fournit des renseignements aux Soviétiques de 1945 à 1950, avant d'être arrêté. Mais le décryptage prend beaucoup de temps. Dix à quinze pour cent seulement des messages sont ouverts dans des délais raisonnables. Pour d'autres, il faudra dix ou quinze ans. Heureusement, les Allemands avaient réussi à se procurer un livre de code russe qui a été récupéré, en partie brûlé, par les Américains le dernier jour des combats de 1945.

Le premier texte secret entièrement décrypté par les spécialistes américains est un télégramme de Winston Churchill envoyé à Harry Truman, daté de 1945, et provenant de l'ambassade britannique à Washington. Ce n'est pas le seul document à avoir fait le voyage jusqu'à Moscou.

L'examen attentif des communications de l'ambassade révèle une véritable hémorragie d'informations secrètes en direction de l'Est. Le FBI se met aussitôt sur la piste de la taupe, identifie son nom de code, Homère, et après deux ans de travail, tombe enfin sur un indice. L'un des messages décodés permet de comprendre qu'Homère a une épouse qui attend un bébé. Or le seul diplomate britannique dans ce cas à la date d'envoi du message s'appelle Donald Maclean, alors premier secrétaire de l'ambassade. Le premier des Cinq de Cambridge vient d'être démasqué.

Pour l'épauler dans ses recherches, le FBI demande l'appui du MI6, le contre-espionnage britannique, qui lui offre une pleine et entière collaboration, en la personne de son représentant à Washington, Kim Philby. Les Américains l'ignorent, mais Philby fait aussi partie des Cinq. Il doit prévenir son ami Maclean, muté à Londres, de l'imminence de son

arrestation. La mission est délicate. Pas question d'utiliser le téléphone ou le télégramme. Coup de chance, le second secrétaire de l'ambassade britannique, Guy Burgess, doit justement partir pour Londres. L'ambassadeur, lassé de ses frasques et sensible aux rumeurs qui commencent à courir à son sujet, le renvoie à la maison. Philby profite de ce messager imprévu et lui demande, une fois rentré, d'avertir Maclean. Il peut avoir confiance : Burgess, c'est le troisième des Cinq. L'envoyé de Philby part pour Londres, prévient Maclean et décide, contre toute attente, de partir avec lui. Le 25 mai 1951, les deux hommes disparaissent « mystérieusement ». La presse anglaise s'interroge, évoque un enlèvement, on les imagine prisonniers des soviets dans une geôle insalubre. En fait, ils sont à Moscou, où ils ont été discrètement exfiltrés par leur employeur, le KGB. L'opinion britannique ne l'apprendra que quatre ans plus tard.

En attendant, cette double disparition attire l'attention des enquêteurs sur Philby. Il connaît bien les deux fugitifs, Burgess vivait chez lui depuis son arrivée à Washington. De quoi alimenter des soupçons de complicité. Rappelé à Londres pour y

être interrogé, il nie toute implication, avec d'autant plus de facilités que l'interrogatoire a, selon un témoin, des allures de conversation mondaine.

Les autorités britanniques n'ont aucune envie de trouver un traître dans leurs services secrets. Et surtout pas à ce niveau : Philby est en effet l'un des candidats potentiels à la direction du MI6. Il ne fait donc l'objet d'aucune poursuite. Il est simplement prié de démissionner en juin 1951.

Les limiers britanniques du contre-espionnage sont passés à côté de Philby. Manque de flair ou excès de confiance, ils ont aussi raté Anthony Blunt, ancien de Cambridge et proche de Philby, devenu membre du MI5. Le quatrième de la bande.

En revanche, les enquêteurs ont bien identifié John Cairncross, ex-membre des services de contre-espionnage britanniques. Son nom figurait sur des papiers découverts lors de la perquisition au domicile londonien de Burgess. Mais lui non plus n'est pas poursuivi.

Qui sont ces cinq-là, au tout début de l'histoire, au milieu des années trente ? Des étudiants brillants et idéalistes, révoltés par les inégalités sociales,

inquiets face à la montée du fascisme et du nazisme en Europe. Comme nombre d'intellectuels et d'universitaires, ils sont attirés par l'idéologie communiste, la seule capable à leurs yeux de déboucher sur une humanité meilleure et plus éclairée. Ils se retrouvent pour certains au sein de la Cambridge University Socialist Society (CUSS), fréquentent les Cambridge Apostles, cercle libertaire marxisant. Mais s'ils partagent des convictions communes, tous ont des caractères bien différents. Tous sont des cibles de choix pour le recruteur du NKVD, le service secret de Moscou, infiltré sous une fausse identité d'étudiant à Cambridge, l'officier Arnold Deutsch, alias Otto.

Kim Philby est le premier à passer de l'autre côté du miroir en juin 1934. Il a 22 ans, un diplôme d'économie en poche et des convictions communistes acquises entre autres auprès de Maurice Dobb, l'un de ses professeurs et membre du parti communiste britannique. Séducteur et esprit brillant, affectant les bonnes manières de l'*establishment* britannique, Philby a le profil recherché par Moscou. Il s'engage et entraîne à sa suite ses amis de la CUSS, Guy Burgess et Anthony Blunt.

Des caractères bien différents. Burgess, d'un an son aîné, homosexuel extraverti, dragueur, buveur, a abandonné son doctorat d'histoire en cours de route, bien trop occupé par ses activités politiques. Blunt, 27 ans, le plus vieux de la bande, un temps amant de Burgess, mais au profil nettement plus réservé, prépare une thèse sur l'histoire de l'art français. Blunt attire ensuite Donald Maclean et John Cairncross dans le cercle. Ces deux-là ont le même âge, 21 ans, étudient les langues et préparent le concours d'entrée dans l'administration, qu'ils réussissent haut la main. Plus discret que ses aînés, Maclean n'en est pas moins un marxiste convaincu. Cairncross, qui sera un amant furtif de Blunt, cache son homosexualité sous un abord austère. Les Cinq de Cambridge sont au complet. Ils vont passer à l'action.

Les consignes de Moscou sont simples. La meilleure façon de servir la cause du communisme est de pénétrer les institutions « bourgeoises » de l'État britannique, pour mieux en déjouer les intentions maléfiques. Philby, Burgess, Blunt, Maclean et Cairncross vont s'y employer.

En quelques années, Kim Philby devient le chef du contre-espionnage chargé de traquer les espions

soviétiques. Un poste idéal pour protéger son réseau, intercepter les transfuges soviétiques qui pourraient le trahir et transmettre à l'Est de précieuses informations. Il n'en oublie pas sa passion pour la gent féminine. Il se marie et divorce quatre fois, sans compter les aventures d'un soir. Il occupe des postes importants au sein des ambassades britanniques d'Istanbul et de Washington, supervise de vastes opérations clandestines et devient correspondant auprès de la CIA.

Après son recrutement en tant qu'espion de l'Est, Burgess a suivi les consignes à la lettre. D'abord employé par la BBC, il intègre les services secrets, le MI6, dans des circonstances assez floues. Mais l'objectif est atteint. Il est aussitôt opérationnel et peut informer le Kremlin du désintérêt de Londres pour un accord avec l'URSS, en ces premiers mois de guerre. Moscou signe le pacte germano-soviétique en août 1939.

Il entre ensuite au Foreign Office, les Affaires étrangères britanniques, informe le Kremlin sur les coulisses de la conférence de Yalta côté Alliés, sur l'opération « Impensable », scénario de la riposte alliée en cas d'attaque soviétique à l'ouest. Seul

bémol dans son parcours, son penchant pour l'alcool. Heureusement pour lui, personne ne prête attention à ses délires, les soirs de beuverie, lorsqu'il se vante de travailler pour les Russes. Il photographie et expédie à l'Est des milliers de pages de documents secrets, déploie un zèle constant au sein des instances gouvernementales en faveur de la reconnaissance de la Chine communiste par la Grande-Bretagne. Mais ses écarts de conduite, ses frasques sexuelles et son alcoolisme notoire conduisent ses chefs à l'éloigner. En juillet 1950, il est nommé second secrétaire de l'ambassade à Washington.

Il y retrouve Kim Philby, renoue avec ses habitudes de vie dissolue, mais garde un œil sur les activités des Alliés. Il peut ainsi aviser Moscou de la date de l'offensive américaine en Corée, et communiquer au dirigeant chinois Mao Zedong la décision du président américain Truman de ne pas recourir à l'arme atomique ni à des bombardements massifs en cas d'intervention chinoise. C'est un feu vert pour les troupes de Pékin, qui déferlent sur la Corée du Nord. Les combats « conventionnels » font deux millions de victimes civiles, 800000 du côté des combattants et 55000 dans les rangs du

contingent des Nations Unies, essentiellement des Américains.

Après une énième incartade, Burgess est congédié par l'ambassadeur, qui le renvoie à Londres afin de comparaître devant une commission disciplinaire. Il embarque début mai 1951 sur le *Queen Mary* en direction de l'Angleterre. Mais avant de partir, Philby l'a chargé d'une mission : avertir Maclean de l'imminence de son arrestation. Il s'acquitte bien évidemment de la tâche dès son arrivée, le 7 mai. Mais il sait que sa carrière au Foreign Office est terminée. Alors, il décide lui aussi de partir.

Maclean, son compagnon d'échappée, affiche un beau palmarès d'espion. Après son entrée dans le groupe des Cinq, il devient l'agent Orphan pour Moscou, est recruté comme diplomate et nommé en 1938 à l'ambassade de Grande-Bretagne à Paris. Il y fait la connaissance de Melinda Marling, étudiante américaine, sympathisante des Soviets et au fait des activités parallèles de son amant. Ils se marient le 10 juin 1940 avant de rejoindre Londres avec le personnel évacué de l'ambassade.

Maclean est affecté au Foreign Office, chargé des questions économiques liées à la guerre. En avril 1944, il est le deuxième secrétaire de

l'ambassade britannique. Promu premier secrétaire, il siège au comité anglo-américano-canadien de l'énergie atomique. Il peut ainsi communiquer à Moscou l'état d'avancement de la recherche américaine en matière de bombe nucléaire.

En 1948, Maclean est nommé « chef de la Chancellerie » à l'ambassade du Caire, devenant du même coup le plus jeune conseiller diplomatique de Grande-Bretagne. Pour des raisons pratiques, il fait passer ses messages à Moscou *via* son épouse, qui les transmet à l'épouse de l'officier traitant soviétique lors de rendez-vous chez leur coiffeur.

Pendant longtemps, les dégâts commis par les *Cambridge 5* ont été surtout rendus publics pour ce qui concerne les intérêts britanniques. Le livre de Verne Newton, *The Cambridge Spies*, révèle un aspect moins connu et plus dévastateur, concernant cette fois les États-Unis. Non seulement Maclean est très efficace, mais il obtient des renseignements exceptionnels concernant le programme nucléaire américain, poussant notamment Staline à essayer de renverser le gouvernement belge, dont la colonie du Congo est alors l'unique fournisseur de matériaux fossiles pour le secteur militaire

américain. Mais il se met à boire, et un soir d'ivresse, il détruit l'appartement d'un diplomate américain. L'incident lui vaut d'être rapatrié à Londres, affecté au Foreign Office, en tant que chef du département américain. Une ruse ? Maclean, sachant que les services secrets américains avaient de forts soupçons, aurait imaginé cette mise en scène pour retourner au bercail. Des soupçons qui vont d'ailleurs le rattraper dans la capitale anglaise, avec l'alerte transmise par Burgess et la fuite des deux amis, en 1951.

John Cairncross aurait pu couler des jours paisibles sans la fuite de Burgess. Ce diplomate discret, entré au Foreign Office avant la guerre, a toujours donné entière satisfaction, à l'Est comme à l'Ouest. En 1942, il est affecté auprès d'unités chargées de l'interception et du décryptage des communications ennemies, informations qu'il se charge de transmettre à l'Est par l'intermédiaire de Blunt. En 1944, il rejoint le MI6, chargé du contre-espionnage. Selon les archives russes, Cairncross a communiqué à Moscou 5832 documents entre 1941 et 1945. La guerre terminée, Cairncross est employé au ministère des Finances.

Après la fuite de Burgess, en mai 1951, le MI6 perquisitionne le domicile du disparu et découvre le nom de Cairncross sur des papiers. Interrogé, il reconnaît l'espionnage, mais affirme avoir cessé toute activité illicite après la guerre, une affirmation démentie par la trace de contributions ultérieures par les archives du KGB. Renvoyé de l'administration, il s'installe aux États-Unis, enseigne le français, traduit les auteurs français du XVIIe siècle et tente de se faire oublier.

Comme Anthony Blunt, il y est presque parvenu. Dès le début de la guerre, en 1939, Blunt s'engage dans les forces armées britanniques. L'année suivante, il intègre le MI5. Le KGB est servi. Blunt est aux premières loges pour informer Moscou. Il peut ainsi alerter les Soviétiques sur les manœuvres allemandes vers le front russe. Les Alliés possèdent en effet les clés de décryptage du code Enigma utilisé par l'armée allemande pour transmettre ses instructions.

Après la guerre, le régime nazi vaincu, Blunt estime avoir rempli sa mission et perdu ses illusions quant au régime soviétique. Il entretient ses liens d'amitié avec Burgess et Philby, mais cesse de travailler pour l'Est, préférant retourner à sa vie

académique. Il devient professeur de l'université de Londres, directeur du Courtauld Institute of Art, institution de réputation mondiale. En 1945, il devient conservateur des peintures de la reine et responsable de la collection royale, rôle qu'il remplit à la perfection et qui lui vaut, en 1956, d'être élevé au rang de chevalier de l'Ordre royal de Victoria par la reine Elizabeth II. Spécialiste reconnu du peintre français Nicolas Poussin, il publie de nombreux livres et articles spécialisés, et dirige l'exposition Poussin au musée du Louvre, à Paris, en 1960 : c'est un énorme succès.

Ce parcours semé d'éloges connaît un premier accroc en 1964, lorsqu'un journaliste américain, Michael Straight, décide de confesser aux autorités de son pays son bref passé d'espion soviétique. Il raconte comment, étudiant à Cambridge au milieu des années trente, il a été approché par Anthony Blunt, est devenu un temps son amant avant d'être recruté par lui en tant qu'agent de l'Est. Il aurait de lui-même mis fin à sa courte carrière d'espion en 1942, en s'engageant dans l'armée de l'air américaine.

Alertés par leurs collègues américains, les spécialistes du MI5 convoquent Blunt

le 23 avril 1964, pour le premier d'une longue série d'interrogatoires. Il accepte de parler, mais demande la garantie que sa confession restera secrète et qu'il ne sera pas poursuivi. Le gouvernement britannique accepte. Les entretiens, placés sous le sceau du secret d'État pendant 15 ans, vont s'échelonner jusqu'en 1970, sans qu'un seul mot ne fuite vers l'extérieur. Blunt reconnaît l'espionnage, minimise son action et ne donne aucun nom qui ne soit déjà connu. Il pense avoir bien joué.

Mais en 1979, un autre journaliste, écossais cette fois, Andrew Boyle, publie *The Fourth Man*, plus tard rebaptisé *Climate of Treason*. Le livre revient sur les exploits de Philby, Burgess et Maclean, espions à la solde des Soviétiques passés à l'Est. Mais surtout, il révèle l'existence d'un quatrième homme, dont l'auteur ne peut révéler la véritable identité et qu'il appelle Maurice. Avisé de la parution prochaine, Blunt, qui s'est reconnu sous le pseudo de Maurice charge son avocat de faire interdire la publication de l'ouvrage. La démarche a l'effet contraire, attirant l'attention de la presse sur Blunt.

Quelques jours plus tard, le 15 novembre 1979, Margaret Thatcher, alors Première ministre,

confirme devant la Chambre des Communes l'identité du fameux Maurice. La reine lui retire son titre de chevalier, il est radié de la liste des membres du Trinity Collège de Cambridge et démissionne d'office de la British Academy.

Il se retire de la vie publique, se réfugie dans le whisky et l'écriture d'un long mémoire déposé au secret à la Bibliothèque nationale. Il décède d'une crise cardiaque le 26 mars 1983, à l'âge de 75 ans. Le manuscrit de sa confession, accessible aux lecteurs depuis le 24 juillet 2009, révèle les remords d'Anthony Blunt : espionner pour les Soviétiques a été, écrit-il, la plus grande erreur de sa vie.

Une fin sans gloire, à l'image de celles de ses camarades de lutte. Réfugié à Moscou en 1951, Burgess a du mal à s'acclimater à sa nouvelle patrie, peu tolérante vis-à-vis de son homosexualité. Il boit beaucoup, mange mal et souffre du mal du pays. Il décède le 30 août 1963, à l'âge de 52 ans. Ses cendres sont rapatriées en Angleterre, dans le caveau familial à Est Meon, petit village du Hampshire.

Son compagnon d'escapade, Donald Maclean, a choisi de s'intégrer et de devenir un citoyen

soviétique respecté. Il apprend la langue, travaille pour le ministère des Affaires étrangères, est admis dans l'Ordre du Drapeau rouge du Travail, l'une des plus hautes distinctions civiles. Son épouse Melinda et leurs trois enfants le rejoignent en 1952, mais l'entente matrimoniale vire à l'aigre. Maclean boit beaucoup, devient violent. Melinda le quitte, passe trois ans avec Kim Philby puis revient auprès de lui, avant d'aller vivre définitivement aux États-Unis en 1979 avec les enfants. Il meurt le 6 mars 1983 à Moscou, à l'âge de 69 ans, des suites d'une pneumonie. Ses cendres ont rejoint le caveau familial à Penn, dans le Buckinghamshire, en Grande-Bretagne.

Philby n'est guère inquiété. Poussé à la démission du MI6 après la fuite de Burgess et Blunt, il reprend une activité de journaliste en 1956, s'installe à Beyrouth comme correspondant de l'*Observer* et séduit Eleanor Brewer, la femme du correspondant local du *New York Times*, accessoirement honorable correspondant du MI6. Veuf depuis le décès d'Aileen en 1957, il se marie avec Eleanor en janvier 1959. Entre-temps, le MI6 le réengage comme simple agent, afin de récupérer quelques

informations sur ce qui se trame dans la capitale du Liban et au Moyen-Orient.

Ce petit arrangement prend fin en 1961, avec la défection d'un haut responsable du KGB. Anatoliy Golitsyn livre à la CIA les états de service de Kim Philby. L'enquête est relancée. Elle va prendre du temps. Interrogé l'année suivante par l'un de ses anciens collèges et amis du MI6, Philby avoue. À la fin des interrogatoires, il demande un petit délai avant de signer sa confession. Il disparaît le 23 janvier 1963. Six mois plus tard, il réapparaît à Moscou.

Arrivé le dernier dans la capitale moscovite, Philby vit d'une modeste pension et remplit de menues tâches pour le KGB, écrit ses mémoires (*My Silent War*, MacGibbon & Kee, 1968), reçoit des amis et des journalistes, boit beaucoup, déprime un peu, mais n'oublie pas de séduire les femmes qu'il croise. Sa liaison avec Melinda Maclean, la femme de son ami, pousse sa troisième épouse, Eleanor, à divorcer en 1965. Mais Melinda, réflexion faite, retourne auprès de son mari après trois ans de concubinage.

En 1971, Philby convole en quatrièmes noces avec Rufina Ivanovna Pukhova, de 20 ans sa cadette. Il

meurt d'une crise cardiaque le 11 mai 1988, à l'âge de 76 ans. Il est enterré au cimetière de Kuntsevo, à Moscou. Deux ans plus tard, les autorités russes émettent un timbre à son effigie, et son portrait trône désormais dans la galerie d'art officielle à Moscou. Une exposition lui a même été consacrée en octobre 2017, montrant parmi ses objets personnels quelques-uns des 900 documents secrets qu'il a transmis au KGB.

Quant à Cairncross, qui croyait avoir trouvé la paix et l'oubli aux États-Unis, il est rattrapé par une nouvelle enquête du MI5, lancée après la fuite de Philby à Moscou en 1963. Il doit quitter les États-Unis, part pour Rome, travaille comme interprète aux Nations Unies puis dans des banques, avant d'être de nouveau mis en cause, cette fois par les révélations d'un transfuge du KGB.

En décembre 1979, il se réfugie dans le sud de la France, écrit ses mémoires, avant de revenir sur le sol britannique en 1995 pour se marier, le temps d'une courte lune de miel. Il décède le 8 octobre de la même année, à l'âge de 82 ans, des suites d'une attaque cardiaque. Deux ans plus tard, son livre d'autojustification minorant son rôle, *The Enigma Spy : An Autobiography*, est publié à Londres.

La saga des Cinq de Cambridge a inspiré plusieurs dizaines d'ouvrages, notamment : *The Cambridge Five*, *Enemies Within*, *A Spy named Orphan*, *The Last Cambridge Five*, *The Enigma Spy*, *The Cambridge Spies*, *The Cuckoo's Nest*…

John le Carré saura tirer de ces événements une trame remarquable pour ses romans.

Venona

Le projet Venona est né en février 1943 au sein de l'US Army Signal Intelligence Service, l'agence qui enfante la NSA, sous l'impulsion du colonel Carter Clarke. Il ne prend fin que trente-sept plus tard, en 1980. Il a pour but de décrypter les messages codés soviétiques, stockés depuis 1939 par l'US Army Signal Security Agency d'Arlington Hall (dont les équipes avaient aussi travaillé sur Enigma, la machine allemande finalement cassée par les Anglais de Bletchley Park, ou sur les messages japonais). Beaucoup de femmes sont recrutées, notamment parmi les enseignantes. La principale opératrice du projet est Meredith Gardner, qui écrit onze rapports documentés synthétisant des milliers de messages secrets décodés.

Les rapports mettent à jour l'importance des réseaux russes aux États-Unis, particulièrement en matière atomique, et permettent d'identifier de nombreux agents de renseignements.

Ce travail est complété par le GCHQ britannique, qui s'est fixé comme objectif de décoder les messages du Komintern, la centrale communiste internationale qui coordonne les partis communistes dans le monde entier. En 1980, Bill Kulp, de la NSA, fournit une évaluation, des apports du

programme Venona, considérant que l'essentiel a été analysé.

Ils sont identifiés grâce à Venona : Klaus Fuchs, Harry Gold, David Greenglass, Theodore Hall, William Perl, les Rosenberg, Guy Burgess, Donald Maclean, Kim Philby, Harry D. White, Bernard Schuster, Lena Cohen…

Les missiles de Cuba

Portrait

Né en 1919 à Vladikavkaz, mort le 16 mai 1963 à Moscou, Oleg Penkovsky fut un colonel du renseignement militaire soviétique exécuté pour avoir transmis aux États-Unis et à la Grande-Bretagne des informations secrètes sur les armes nucléaires soviétiques.

Oleg Penkovsky est un fils de militaire qui n'a pas connu son père. Lorsqu'il naît, en 1919, sa ville natale de Vladikavkaz, tenue par l'Armée Blanche, résiste à la révolution bolchevique qui embrase l'ex-Russie tsariste. Pas pour longtemps. Une offensive de l'Armée rouge, celle de la révolution, fait tomber la ville et ses défenseurs, parmi lesquels l'officier Penkovsky, le père d'Oleg. Pas rancunier, l'orphelin s'engage dans l'armée soviétique et sort lieutenant de l'académie militaire

d'artillerie de Kiev en 1939. Il participe aux combats contre l'Allemagne nazie et gagne ses galons de lieutenant-colonel sur les champs de bataille.

Après un passage par l'Académie militaire Frunze, à Moscou, Penkovsky rejoint le GRU, le service de renseignement militaire, en 1949. Après une nouvelle formation diplomatique, il occupe divers postes et est nommé en 1955 à l'ambassade d'URSS d'Ankara, en Turquie, comme attaché militaire. De retour à Moscou, il est promu colonel et directeur adjoint de la section étrangère du « Comité d'État pour la coordination de la recherche scientifique » en 1960. Titre ronflant, mais couverture idéale pour ses activités d'espionnage.

Il se rend à plusieurs reprises en Grande-Bretagne, aux États-Unis et dans plusieurs pays d'Europe de l'Ouest, et essaie de prendre contact avec les services américains. Sans succès.

Mais en avril 1961, tout bascule. Penkovsky rencontre un homme d'affaires britannique, Greville Wynne - en fait, un agent du MI6 britannique - et offre ses services à la Grande-Bretagne. Un acte motivé à la fois par ses désillusions concernant le système soviétique et son désir de « sauver la paix ». Quelques jours

plus tard, profitant d'une mission à Londres, Penkovsky rencontre des agents du MI6 anglais et de la CIA américaine, et leur remet les premiers documents. Plus de cinq mille autres suivront, mobilisant en permanence une trentaine de traducteurs et d'analystes au sein des services alliés pour exploiter cette masse d'information.

Pendant la crise des missiles de Cuba, en octobre 1962, Oleg Penkovsky fournit aux Américains les plans et les positions des sites de lancement. Il transmet également des éléments permettant de penser que les fusées de Moscou sont incapables d'atteindre des cibles américaines. Le président Kennedy se serait ainsi appuyé sur ces révélations pour engager son bras de fer avec le Kremlin.

Mais le KGB dispose aussi d'une taupe au sein de la NSA, l'agence américaine chargée de la surveillance des communications et de l'espionnage électronique. Dénoncé, Oleg Penkovsky est arrêté le 22 octobre 1962, interrogé une centaine de fois, jugé pour la forme en mai 1963 et condamné à mort pour trahison. Il est abattu d'une balle dans la tête, probablement le 16 mai 1963, à l'âge de 44 ans. Son corps a ensuite été incinéré et ses cendres jetées

dans une fosse commune du cimetière du monastère Donskoi, à Moscou.

Depuis, une autre thèse a été développée, faisant de la trahison de Penkovsky une opération de désinformation en direction des services alliés. Pour Peter Wright, chercheur au MI5, il est curieux que Penkovsky, contrairement à tous les autres transfuges, n'ait donné aucun nom d'agents illégaux du KGB infiltrés à l'Ouest. Il estime également que certains documents transmis par Penkovsky étaient des originaux auxquels il ne pouvait pas avoir accès, sauf à imaginer qu'on les lui ait justement remis pour le crédibiliser. Le but du Kremlin aurait été, en réalité, de convaincre les États-Unis de leur retard en matière de missiles intercontinentaux afin d'abaisser leur vigilance. Une simple hypothèse qui n'a reçu à ce jour aucune confirmation. Au contraire, Greville Wynne, le contact du MI6 de Penkovsky à Moscou, a toujours affirmé que ce dernier était sincère.

Snowden

Portrait

Le grand-père d'Edward Joseph Snowden (né le 21 juin 1983 en Caroline du nord) était un amiral des garde-côtes devenu responsable du FBI. Son

père était aussi officier dans ce même service, alors que sa mère travaillait pour le département de la Justice. Comme sa sœur.

Très intelligent, et malgré une mononucléose qui le tient alité pendant presque une année, il réussit un master online de l'université de Liverpool et apprend le japonais et le mandarin, s'intéresse au bouddhisme et aux arts martiaux.

Il rejoint l'US Army en 2004 et tente d'intégrer les forces spéciales, mais se casse les deux jambes à l'entraînement. Il devient ensuite gardien dans une filiale de la NSA dans le Maryland.

En 2006, il rejoint la CIA et est formé aux réseaux secrets de communication, avant d'être envoyé pour assurer le bon fonctionnement des dispositifs installés par l'agence à Genève, en Suisse. Selon le journal *Le Monde*, il y est chargé de « la mise en réseau de tous les systèmes informatiques clandestins de la CIA en Europe ». En 2009, il est recruté par DELL, sous-traitant de la NSA, et envoyé au Japon. Puis, en 2013, il est recruté par Booz Allen Hamilton, et reste l'un des principaux consultants de la NSA affecté à Hawaï. Il découvre notamment l'ampleur de l'espionnage des services secrets américains et la façon dont ils interceptent

partout dans le monde les mails ou conversations téléphoniques dont ils veulent connaître la teneur.

Enfant de l'Internet des origines, il croit à un espace de libertés sans contrôle. Paradoxalement, il se retrouve à travailler pour un objectif inverse. Marqué par ses lectures de Neal Stephenson, du « Hacker Manifesto » ou de la « Declaration of the Independence of Cyberspace » de John Perry Barlow, fortement dépendant des communautés du Web (il trouve même sa femme sur Hotornot.com), Snowden se retrouve en total décalage entre ses valeurs et ses actes.

D'après ses propos, il décide de devenir un *whistleblower* (lanceur d'alerte), un traître ou un espion, suivant les points de vue – le 15 mars 2013 en entendant le Director of National Intelligence mentir devant le Congrès des États-Unis. Il décide alors d'entrer en résistance et devient alternativement Citizenfour, Cincinnatus, Shrike the Knight, Corwin the Bard, Belgarion the Smith, Squ33ker the Precocious, the Truehooa ou Verax, le latin pour « sincère » et une allusion maligne au pseudo de Julian Assange (Mendax, le menteur).

Dans ses mémoires *Permanent Record*, parues en 2019, Edward Snowden souligne sa capacité à obtenir l'accès à des dizaines de milliers de documents et de logiciels d'interception (la NSA avoue n'avoir aucune idée du volume de documents copiés ou volés, mais qui dépasseraient 1,7 million de fichiers).

En mai 2013, il s'enfuit à Hong Kong et transmet à des journaux (*The Guardian*, *The Washington Post*, *Der Spiegel*) des informations secrètes décrivant des activités illégales des services de renseignement américains. Mais il vise aussi les programmes de surveillance déployés par la Grande-Bretagne, le Canada, l'Australie ou la Nouvelle-Zélande. Le 21 juin 2013, il est officiellement poursuivi pour espionnage. Il s'envole alors pour Moscou, où il demeure depuis en exil et où il a récemment bénéficié du statut de résident permanent.

En 2015, le gouvernement américain est contraint de promulguer le Freedom Act pour limiter et encadrer les interceptions téléphoniques visant des citoyens américains. Mais Snowden reste poursuivi. Et son exil moscovite n'est sans doute pas accordé sans contreparties. Le gouvernement américain tente un moment de réduire l'importance de

Snowden en indiquant qu'il n'était « qu'un ingénieur ou administrateur système ». Snowden répond : « Il n'existe pas de personne qui ne serait qu'un administrateur système. L'administrateur système est toujours la personne la plus importante du système. »

Cicéron

Portrait

Né le 28 juillet 1904 à Pristina (aujourd'hui capitale du Kosovo, mais à l'époque appartenant à l'Albanie), mort le 21 décembre 1970 à Munich (Allemagne), Elyesa Bazna n'a rien d'un maître-espion.

Il est pourtant passé à la postérité comme le protagoniste de l'une des plus retentissantes affaires d'espionnage de la Seconde Guerre mondiale : l'affaire Cicéron. Certes, valet de chambre de l'ambassadeur britannique à Ankara en 1943, il vend aux Allemands des documents alliés top-secret. Mais ce n'était ni un fait d'armes ni une mission. Juste la combine d'un type habitué à écouter aux portes et à regarder par le trou de la serrure, et censée lui rapporter une grosse somme d'argent.

Elyesa Bazna n'a jamais manifesté un sens moral outrageusement développé. Sa biographie, assez imprécise par ailleurs, fait état d'un séjour de trois ans derrière les barreaux, à Marseille, en 1918, sans doute à la suite du vol d'une motocyclette appartenant à un officier français. À sa sortie de prison, il vit de petits boulots et de diverses combines. Il aurait également travaillé un temps aux usines Berliet, où il aurait appris la serrurerie. Un art qui lui est très utile quelques années plus tard. En 1925, Bazna s'installe en Turquie. Il occupe divers emplois, chauffeur de bus, pompier, taxi. Doté d'une fort belle voix, il pratique par ailleurs le chant d'opéra.

À la fin des années 1930, Bazna est embauché comme chauffeur à l'ambassade de Yougoslavie, à Ankara. Titulaire du permis de conduire, chose peu courante à l'époque, il a également un atout de choix : il parle plusieurs langues (turc, serbo-croate, français, un peu d'allemand, quelques mots d'anglais).

En 1942, Albert Jenke, conseiller de l'ambassade d'Allemagne, le recrute comme valet. Quelques mois plus tard, le diplomate surprend son employé

en pleine lecture de son courrier personnel et le congédie sur-le-champ.

Bazna ne reste pas longtemps au chômage. Le premier secrétaire de l'ambassade britannique, Douglas Busk, a besoin de quelqu'un pour l'entretien de sa résidence et de ses automobiles. Embauché, Bazna en profite pour séduire Mara, la nounou des enfants de Busk, avec qui il s'installe dans une petite maison baptisée « Villa Cicéron ». Quelques semaines plus tard, Bazna entre au service de l'ambassadeur en personne, Sir Hughe Knatchbull-Hugessen. Simple valet, Bazna sait rapidement se faire apprécier de son patron. Après déjeuner, il n'est pas rare que Bazna entonne des airs de l'opéra italien, accompagné au piano par Sir Hughe aux anges.

Bazna, qui a gagné la confiance de l'ambassadeur, a remarqué la présence de papiers importants, rangés dans des casiers métalliques fermés à clé. Fort de ses talents de serrurier, il fabrique une copie du précieux sésame et profite du sommeil de son patron, un soir, pour extraire quelques dossiers. Avec son vieil appareil photo Leica, il réalise des clichés de chaque page, puis remet le tout en place, ni vu ni connu.

Le 29 octobre 1943, Bazna propose sa moisson à l'ambassade d'Allemagne, qui achète les deux premiers rouleaux de film pour vingt mille livres sterling. Devenu un espion à la solde des nazis sous le nom de code « Cicéron » (référence à son adresse personnelle, ce qui semble paradoxalement assez imprudent), Bazna est pris en main par le responsable du renseignement allemand à Ankara, Ludwig Carl Moyzisch, à qui il va remettre une grande quantité de documents top-secret concernant les opérations alliées, bombardements, mouvements de troupes, tenues de conférences. La moisson est colossale.

Les Allemands vont longtemps douter du sérieux des révélations de Bazna. D'abord, personne ne connaît vraiment cet individu, qui a été surpris en train d'espionner Jenke avant de passer chez les Britanniques. Par ailleurs, ils n'ont jamais vu un tel flot d'informations leur tomber tout cuit dans le bec. La mariée est trop belle. Ils soupçonnent une vaste opération d'intoxication des services secrets alliés. Enfin, deux détails clochent. Tout d'abord, selon les experts de Berlin, Bazna n'a techniquement pas pu faire seul les prises de vue. Qui l'aide ? Puis la sélection de documents est

toujours parfaite. Or Bazna est incapable de lire correctement l'anglais. Qui fait donc le tri ? De ce fait, les renseignements de Cicéron ne seront jamais véritablement exploités par les Allemands.

Quant aux Britanniques, avertis dès la fin de 1943 par les services américains de la présence d'une taupe baptisée Cicéron au sein de leur ambassade, ils ont à l'époque innocenté Bazna, estimant que ce dernier était « trop stupide pour être un espion ».

En avril 1944, Elyesa Bazna sent qu'il est temps pour lui de changer d'air. Il disparaît juste avant d'être dénoncé par la nouvelle secrétaire de Moyzisch, Nelly Kapp, qui travaille pour l'OSS américain.

La paix revenue, Bazna, assis sur son magot, se croit enfin à l'abri du besoin. La Banque d'Angleterre met rapidement fin à ses espérances en refusant ses billets, pour cause de contrefaçon. Bazna écope d'une peine de prison pour usage de fausse monnaie. Il est également condamné à rembourser toutes les personnes qui ont été payées en monnaie de singe. Pour éponger ses dettes, il enchaîne les petits jobs. À plusieurs reprises, il démarche le gouvernement d'Allemagne fédérale

pour obtenir le remboursement des fausses livres en vrais marks, au nom du service rendu. Sans résultats.

En 1952, Joseph Mankiewicz réalise un film à succès à sa gloire (*Five Fingers* ou en français, *L'Affaire Cicéron*), basé sur les mémoires de Ludwig Moyzisch.

En 1960, Bazna s'installe à Munich afin d'échapper à ses créanciers et travaille comme veilleur de nuit. Deux ans plus tard, avec l'aide d'un journaliste allemand, il publie ses mémoires, *Signé Cicéron*. Ce sera sa dernière étape. Il décède quelques jours avant Noël 1970, sans un sou.

Cicéron a vendu des informations qui n'ont jamais été prises au sérieux par les Allemands, sans avoir été pris au sérieux par les Britanniques, le tout pour un paquet de fausse monnaie. Un faux bilan ?

Espion atomique

Portrait

Né le 29 décembre 1911 à Rüsselsheim (Empire allemand), mort le 28 janvier 1988 à Dresde (Allemagne), Klaus Emil Julius Fuchs est à la fois un physicien allemand et un espion soviétique.

En langue allemande, *Fuchs* signifie renard. Mais c'est aussi le nom d'une taupe soviétique. Klaus Fuchs est une recrue de choix pour Moscou. Ce brillant étudiant en physique, communiste convaincu, a émigré en Grande-Bretagne dès 1933 afin de fuir le régime nazi. Il a terminé ses études et décroché son doctorat à l'université de Bristol, avant de partir travailler à l'université d'Édimbourg.

Le déclenchement de la Seconde Guerre mondiale et la suspicion générale à l'encontre des ressortissants allemands ont poussé les autorités britanniques à l'exiler au Canada en juillet 1940. L'université d'Édimbourg se portant garante de lui, il est autorisé à revenir en janvier 1941 afin de poursuivre ses travaux. En mai 1941, il est affecté au projet « Tube alloy », le programme de recherche sur la bombe atomique. Pour le GRU, le service de renseignement militaire soviétique, voilà un excellent client.

D'autant que Klaus se manifeste de lui-même dès l'automne 1941. Il prend contact avec Jürgen Kuczynski, chef du parti communiste allemand clandestin en Grande-Bretagne. Ses convictions communistes lui commandent d'informer Moscou

concernant l'avancement des recherches sur l'arme nucléaire. Il devient l'agent « Rest » (puis son code deviendra « Charles ») et copie, photographie et transmet ses moissons top-secrètes à son contact, « Sonia », de son vrai nom Ruth Kuczynski, la sœur de Jürgen, qui se charge ensuite de faire parvenir les documents à Moscou.

Fin 1943, changement de programme. Une équipe de physiciens britanniques est invitée à l'Université de Columbia de New York afin de participer au programme visant à développer la bombe atomique américaine : le « Manhattan Project ». Klaus Fuchs est du voyage. Ses connaissances sur les techniques d'enrichissement de l'uranium par diffusion gazeuse sont indispensables.

Quelques semaines plus tard, début 1944, Fuchs reprend ses envois vers l'Est, sous l'égide, cette fois, d'un autre service, l'INO, chargé de l'espionnage à l'étranger. Son contact est un chimiste américain, Harry Gold.

En août, nouveau déménagement, les physiciens britanniques s'installent à Los Alamos, le laboratoire nucléaire secret établi en plein désert du Nouveau-Mexique. Klaus Fuchs travaille désormais sur le déclenchement de l'explosion nucléaire et

met au point, avec son collègue Nordheim, une méthode de calcul qui porte leurs deux noms. Il n'oublie évidemment pas d'en faire profiter Moscou. Son courrier est alors Harry Gold, qui est arrêté ultérieurement. D'autres agents sont mis en cause : Theodore Hall, qui échappe à l'arrestation, David et Ruth Greenglass, George Koval dont le rôle n'est découvert qu'en 2007, après qu'il a été honoré comme héros par Vladimir Poutine, Ethel et Julius Rosenberg (un couple de communistes new-yorkais espionnant à la solde de l'URSS), qui sont exécutés.

Selon diverses estimations, l'énorme quantité d'informations transmises par Klaus Fuchs aurait permis à l'Union soviétique de gagner plusieurs années dans le développement de son propre programme d'armement nucléaire.

En 1946, la guerre terminée, Fuchs retrouve la Grande-Bretagne (il a été naturalisé en août 1942) et reprend ses travaux pour le projet de bombe atomique britannique. Il poursuit également sa collaboration volontaire et secrète avec Moscou, *via* Alexander Feklisov, faux diplomate et vrai espion.

Mais en 1949, les Alliés parviennent enfin à décrypter le code utilisé par Moscou pour communiquer avec ses représentants dans le

monde. Fuchs est arrêté en janvier 1950 et condamné à 14 années de prison pour espionnage. Lors de ses interrogatoires, il met en cause Harry Gold et les époux Rosenberg.

Libéré en 1959 après neuf ans de détention, Klaus Fuchs s'installe en Allemagne de l'Est, dont il devient citoyen et le directeur adjoint de l'Institut pour la recherche nucléaire. Il est fait membre de l'Académie des Sciences et reçoit en 1979 la plus haute distinction du pays, la médaille d'honneur Karl Marx, pour « mérites exceptionnels ». Il prend sa retraite, si l'on peut dire, en 1979 et rejoint le cimetière des espions en 1988.

Annexe A
L’organigramme du premier cercle du renseignement français

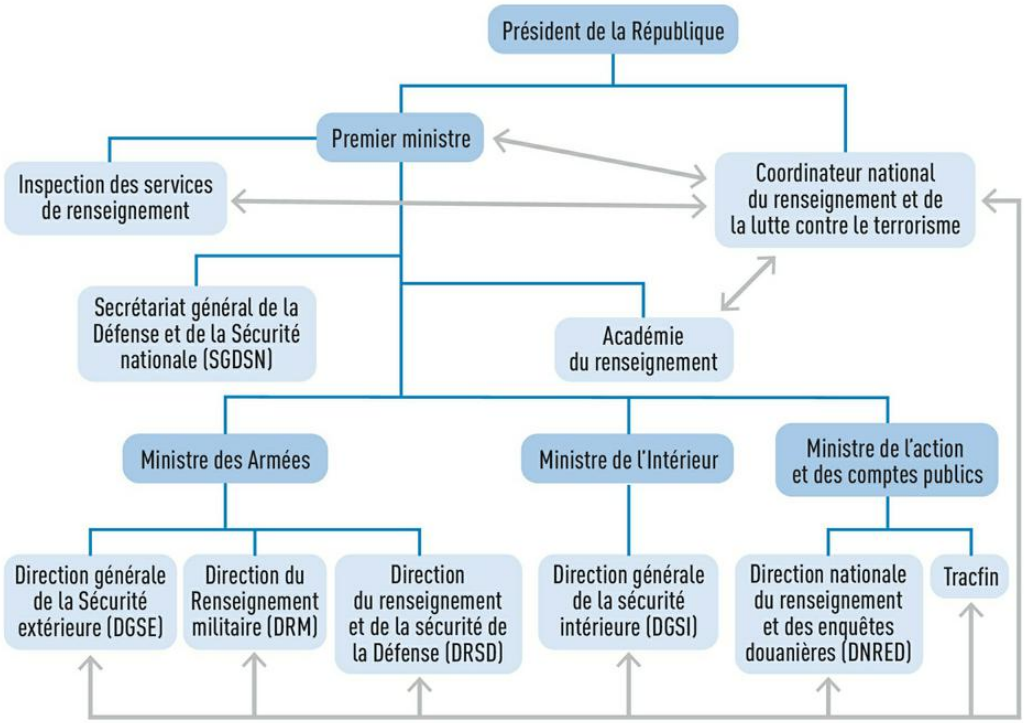

Vous pourrez trouver un organigramme détaillé du deuxième cercle du renseignement français à l’adresse suivante : https://cf2r.org/wp-content/uploads/2021/01/Les-services-specialises-de-la-communaute-du-renseignement-2eme-cercle-copie.pdf

Annexe B
Abréviations utiles

ACCReD : Automatisation de la consultation centralisée de renseignement et de données

ANSSI : Agence nationale de sécurité des systèmes d'information

AP : Administration pénitentiaire

API : Advanced Passenger Information

ASALA : Armée secrète arménienne de libération de l'Arménie

BCRA : Bureau central de renseignements et d'action

BCRAM : Bureau central de renseignements et d'action militaire

BCRP : Bureau central du renseignement pénitentiaire

BDLD : Bureaux de liaison départementaux

BDSP : Base de données et de sécurité publique

BLAT : Bureau de lutte antiterroriste

BMA : Bureau des menées antinationales

BRI : Brigade de recherche et d'intervention

BRI-BAC : Brigade de recherche et d'intervention - Brigade anti-commando

C3N : Centre de lutte contre les criminalités numériques

CCSDN : Commission consultative du secret de la défense nationale

CDAOA : Commandement de la défense aérienne et des opérations aériennes

CDSN : Conseil de défense et de sécurité nationale

CEDH : Cour européenne des droits de l'homme

CEERAT : Centre d'enseignement et d'études du renseignement de l'armée de Terre

CEMA : Chef d'état-major des armées

CEPOL : Collège européen de police

CER : Centre d'exploitation du renseignement

CERM : Centre d'exploitation du renseignement militaire

CERT : Centre d'exploitation du renseignement terrestre

CF3E : Centre de formation et d'emploi aux émissions électromagnétiques

CF3I : Centre de formation et d'interprétation interarmées de l'imagerie

CFIAR : Centre de formation interarmées

CI3RH : Centre interarmées de recherche et de recueil du renseignement humain

CIA : Central Intelligence Agency

CIR : Comité interministériel du renseignement

CIRP : Cellules interrégionales de renseignement pénitentiaire

CJUE : Cour de justice de l'Union européenne

CNAM : Conseil national des arts et métiers

CNAPR : Centre national d'assistance et de prévention de la radicalisation

CNCIS : Commission nationale de contrôle des interceptions de sécurité

CNCT : Centre national de contre-terrorisme

CNCTR : Commission nationale de contrôle des techniques de renseignement

CND : Confrérie Notre-Dame

CNFRO : Centre national de formation au renseignement opérationnel

CNIL : Commission nationale de l'informatique et des libertés

CNR : Conseil national de la Résistance

CNR : Conseil national du renseignement

CNR : Coordinateur national du renseignement

CNRLT : Coordination nationale du renseignement et de la lutte contre le terrorisme

COS : Commandement des opérations spéciales

COSMOS : Centre opérationnel de surveillance militaire des objets spatiaux

COSSeN : Commandement spécialisé pour la sécurité nucléaire

CPCO : Centre de planification et de conduite des opérations

CPR : Comité permanent du renseignement

CRA : Centre de renseignement air

CRAC : Centre de recherche et d'analyse du cyberespace

CRENS : Commandement du renseignement de l'armée de Terre

CRGI : Centre de renseignement géospatial interarmées

CRISTINA : Centralisation du renseignement intérieur pour la sécurité du territoire et les intérêts nationaux

CRMar : Centre de renseignement de la Marine

CSDN : Conseil supérieur de la défense nationale

CSI : Conseil de sécurité intérieure

CTG : Centre de transmissions gouvernemental

CVFS : Commission de vérification des fonds spéciaux

DCPJ : Direction centrale de la police judiciaire

DCRG : Direction centrale des renseignements généraux

DCRI : Direction centrale du renseignement intérieur

DCSP : Direction centrale de la sécurité publique

DDoS : Distributed Denial of Service

DDSP : Directeur départemental de la sécurité publique

DGA : Direction générale de l'armement

DGDDI : Direction générale des douanes et droits indirects

DGER : Direction générale des études et recherches

DGGN : Direction générale de la gendarmerie nationale

DGPN : Direction générale de la police nationale

DGSE : Direction générale de la sécurité extérieure

DGSI : Direction générale de la sécurité intérieure

DGSS : Direction générale des services spéciaux

DLRP : Délégués locaux au renseignement pénitentiaire

DNI : Director of National Intelligence

DNLH : Division nationale de lutte contre le hooliganisme

DNRED : Direction nationale du renseignement et des enquêtes douanières

DOPC : Direction de l'ordre public et de la circulation

DPR : Délégation parlementaire au renseignement

DPSD : Direction de la protection et de la sécurité de la défense

DRD : Direction du renseignement douanier

DRM : Direction du renseignement militaire

DRPP : Direction du renseignement de la préfecture de Police

DRSD : Direction du renseignement et de la sécurité de la défense

DSM : Direction de la sécurité militaire

DSPAP : Direction de la sécurité de proximité de l'agglomération parisienne

DSR-SM : Direction des services de renseignement et de sécurité militaire

DST : Direction de la surveillance du territoire

EAPD : Enquêtes administratives prédisciplinaires

EASP : Enquêtes administratives liées à la sécurité publique

EMA : État-major des armées

FBI : Federal Bureau of Investigation

FFI : Forces françaises de l'intérieur

FIJAIT : Fichier des auteurs d'infractions terroristes

FIR : Fonction interarmées de renseignement

FLN : Front de libération nationale

FPR : Fichier des personnes recherchées

FSB : Federalnaïa sloujba bezopasnosti Rossiyskoï Federatsii

FSPRT : Fichier des signalements pour la prévention de la radicalisation à caractère terroriste

GAFI : Groupe d'action financière

GCHQ : Government Communications Headquarters

GED : Groupes d'évaluation départementaux

GEOINT : Renseignement d'origine géospatiale

GIA : Groupe islamiste armé

GIC : Groupement interministériel de contrôle

GIGN : Groupe d'intervention de la gendarmerie nationale

GIPASP : Gestion de l'information et de prévention des atteintes à la sécurité publique

GIPN : Groupe d'intervention de la police nationale

GIR : Groupe interministériel de recherches (ex-groupes d'intervention régionaux)

GMR : Groupe mobile de réserve

GODF : Grand Orient de France

GRU : Glavnoïé Razvédyvatel'noïé Oupravlénié

HC : Honorable correspondant

IG : Information générale

IGST : Inspection générale de la surveillance du territoire

IRCGN : Institut de recherches criminelles de la gendarmerie nationale

ISR : Inspection des services de renseignement

JAI : Justice et affaires intérieures

KGB : Komitet Gossoudarstvennoï Bezopasnosti

LEDA : Loyauté, exigence, discrétion, adaptabilité

MI6 : Military Intelligence

MICE : Money, Ideology, Coercition, Ego

NSA : National Security Agency

NYPD : New York Police Department

OAS : Organisation de l'armée secrète

OAT : Outil d'aide à l'analyse de théâtre

OCRGDF : Office central de lutte contre la grande délinquance financière

OFAST : Office anti-stupéfiants

OIPC : Organisation internationale de police criminelle (ou Interpol)

OIV : Opérateurs nationaux dits d'importance vitale

OLAF : Office européen de lutte antifraude

OPEX : Opérations extérieures

OSS : Office of Strategic Studies

OT : Officier traitant

OTAN : Organisation du traité de l'Atlantique Nord

PASP : Prévention des atteintes à la sécurité publique

PCF : Parti communiste français

Pharos : Plateforme d'harmonisation, d'analyse, de recoupement et d'orientation des signalements

PJGN : Pôle judiciaire de la gendarmerie nationale

PJPP : Police judiciaire de la préfecture de Police (ou direction régionale

de la police judiciaire)

PNOR : Plan national d'orientation du renseignement

PNR : Passenger Name Record

PP : Préfecture de Police

RG : Renseignements généraux

RGPP : Service des renseignements généraux et des jeux de la préfecture de Police

RIM : Renseignement d'intérêt militaire

ROEM : Renseignement d'origine électromagnétique

ROHUM : Renseignement d'origine humaine

ROIM : Renseignement d'origine image

ROSO : Renseignement issu de sources ouvertes

RT : Renseignement territorial

SA : Service Action

SAFARI : Système automatisé pour les fichiers administratifs et le répertoire des individus

SAS : Special Air Service

SCR : Section de centralisation du renseignement

SCRC : Service central de renseignement criminel

SCRT : Service central du renseignement territorial

SDAO : Sous-direction de l'anticipation opérationnelle

SDECE : Service de documentation extérieure et de contre-espionnage

SDIG : Services départementaux de l'information générale

SIAT : Service interministériel d'assistance technique

SIRASCO : Service d'information de renseignement et d'analyse stratégique sur la criminalité organisée

SIS : Système d'information Schengen

SISSE : Service de l'information stratégique et de la sécurité économique

SIV : Servizio Informazioni del Vaticano

SNDJ : Service national de la douane judiciaire

SNRP : Service national du renseignement pénitentiaire

SOE : Special Operations Executive

SR : Service de statistique ou section de renseignement

ST : Surveillance du territoire

STRJD : Service technique de recherches judiciaires et de documentation

SVR : Sloujba vnechneï razvedki Rossiskoï Federatsi

SZRT : Services zonaux du renseignement territorial

TAJ : Traitement d'antécédents judiciaires

TRACFIN : Traitement du renseignement et action contre les circuits financiers clandestins

TSF : Télégraphie sans fil

UCLAT : Unité de coordination de la lutte antiterroriste

Sommaire

Couverture

L'Espionnage pour les Nuls, grand format

Copyright

À propos des auteurs

Introduction

- À propos de ce livre
- Les conventions utilisées dans ce livre
- Comment ce livre est organisé ?
- Les icônes utilisées dans ce livre
- Et maintenant, par où commencer ?

Partie 1. Espion(ne), qui es-tu ?

- Chapitre 1. Le renseignement, pour quoi faire ?
  - À quoi servent les services de renseignement ?
  - Le cycle du renseignement
  - Les trois principes cardinaux des services de renseignement

Chapitre 2. Les agents

Les analystes

Les officiers traitants

Les agents sous légende

Les agents dormants

Les agents doubles

Chapitre 3. La ferme des espions

Où est la porte d'entrée ?

Une formation très éclectique

Une diversité de centres de formation

Partie 2. Espion(ne), d'où viens-tu ?

Chapitre 4. De Ramsès II à Jules César

La bataille contre les Hittites

Assyriens et Perses à la conquête de nouveaux territoires

Rome oscille entre la ruse et la force

Chapitre 5. Au Moyen Âge, un renseignement en demi-teinte

Les Vikings débarquent

Les débuts de l'espionnage économique

Les réseaux du Temple

La guerre de Cent Ans

Le renseignement renaît

Richelieu, au sommet de son art

Chapitre 6. Louis XIV tisse sa toile

Une police bien peu efficace

Louis XIV crée la police moderne

Louvois tente de remettre de l'ordre dans les armées

Le Secret de Louis XV

Chapitre 7. Napoléon aux aguets

La Convention aux abois

Les oreilles de Fouché

La statistique se déploie

La surveillance de l'opinion survit

Le Dépôt de la guerre

La police emprunte le train

Chapitre 8. La IIIe République réinvente le renseignement

La création du 2e bureau

Les soubresauts de l'affaire Dreyfus

Scandales, anarchistes et révolutionnaires : les renseignements généraux voient le jour

Le Tigre rugit

Sus aux espions

Chapitre 9. Mais que fait le 2e bureau ?

Vichy à la manœuvre

Le service secret de la France libre

Le débarquement en Afrique du Nord modifie la donne

Chapitre 10. De Gaulle tire les leçons de la débâcle

Le Service de documentation extérieure et de contre-espionnage

Les Armées se dotent d'un service de sécurité militaire

La naissance de la Direction de la surveillance du territoire

Les RG consolident leur position

Chapitre 11. Le renseignement sort de l'ombre

Du SDECE à la DGSE

La Direction de la protection et de la sécurité de la défense (DPSD)

La naissance de la Direction du renseignement militaire (DRM)

Les renseignements généraux face aux violences urbaines

Des rivalités de plus en plus vives entre DST et RG

Partie 3. Espion(ne), où es-tu ?

Chapitre 12. Sous le regard des militaires

La Direction générale de la sécurité extérieure (DGSE)

La Direction du renseignement militaire (DRM)

De multiples capteurs

La Direction du renseignement et de la sécurité de la défense (DRSD)

Le Commandement du renseignement (COMRENS)

Chapitre 13. La police veille… et surveille

La Direction générale de la sécurité intérieure (DGSI)

Le renseignement territorial : de l'IG au RT

La Direction du renseignement de la préfecture de Police (DRPP)

Les services de la police judiciaire

Chapitre 14. À Bercy aussi, on se renseigne

TRACFIN

La Direction nationale du renseignement et des enquêtes douanières (DNRED)

Chapitre 15. En prison, on surveille discrètement

EMS 3, un service de renseignement embryonnaire

La renaissance d'un Bureau central du renseignement pénitentiaire (BCRP)

Le SNRP, nouvelle dimension du renseignement en détention

Chapitre 16. La gendarmerie, un acteur historique méconnu

La création de la sous-direction de l'anticipation opérationnelle (SDAO)

À la PJGN aussi, on fait du renseignement

Chapitre 17. Une coordination difficile

Le comité interministériel du renseignement

L'Unité de coordination de la lutte antiterroriste (UCLAT)

Le Conseil de sécurité intérieure

Du Conseil national du renseignement…

… au coordonnateur national du renseignement et de la lutte contre le terrorisme (CNRLT)

Les instances internes de coordination aux services

Chapitre 18. Les autres instances publiques

Le Secrétariat général de la défense et de la sécurité nationale (SGDSN)

L'Agence nationale de sécurité des systèmes d'information (ANSSI)

Le Service de l'information stratégique et de la sécurité économique (SISSE)

Partie 4. Espion(ne), que fais-tu ?

Chapitre 19. Àl'origine, les sources

Le choix des méthodes de collecte

Le renseignement d'origine humaine (ROHUM ou HUMINT)

Le renseignement issu de sources ouvertes (ROSO ou OSINT)

Le renseignement opérationnel

Le renseignement technique

Chapitre 20. Brouiller les pistes

L'énigme Enigma

Code Girls

Une vie de cryptologue

Chapitre 21. Des techniques de plus en plus sophistiquées

La captation des signaux faibles *via* des algorithmes

L'accès aux données de connexion

Poser une balise

Écouter aux portes

Les dispositifs de sonorisation

Le recueil et la captation de données informatiques

L'interception des communications satellitaires

Chapitre 22. Tous fichés ?

Une pratique ancienne

Des fichiers si utiles

Les fichiers de renseignement

Enquêtes administratives liées à la sécurité publique (EASP)

Fiché S

Le fichier de signalement pour la prévention de la radicalisation à caractère terroriste (FSPRT)

Le Passenger Name Record (PNR)

Le fichier judiciaire des auteurs d'infractions terroristes (FIJAIT)

Le groupe de contrôle des fichiers de police : la mini CNIL de Beauvau

Chapitre 23. De l'analyse à la judiciarisation

De l'information au renseignement

Du renseignement administratif au renseignement judiciaire

Chapitre 24. On a souvent besoin des autres

Les multiples dimensions de la coopération

Des échanges d'information codifiés entre services de renseignement français

Le respect des autres

Interpol

Schengen

Europol

Le Centre européen de contre-terrorisme (CETC ou ECTC)

Le Club de Berne et son Groupe antiterroriste (GAT)

L'OTAN

Partie 5. Espion(ne), qui te contrôle ?

Chapitre 25. Demandez l'autorisation

La Commission nationale de contrôle des techniques de renseignement (CNCTR)

Le régime général d’autorisation

Une durée de conservation limitée

Et le juge, dans tout ça ?

La Commission nationale de l’informatique et des libertés (CNIL)

La Commission consultative du secret de la défense nationale (CCSDN)

La Commission de vérification des fonds spéciaux (CVFS)

Et les lanceurs d’alerte ?

WikiLeaks

Chapitre 26. Un contrôle parlementaire qui monte en régime

Des tentatives de contrôle avortées

La timide naissance de la Délégation parlementaire pour le renseignement (DPR)

Chapitre 27. En interne aussi, on se contrôle

L’inspection des services de renseignement

Le contrôle administratif interne

Partie 6. Espion(ne), quel est ton avenir ?

Chapitre 28. Terrorisme, terrorismes

Le gangsterrorisme

Le lumpenterrorisme

Une « radicalisation » 2.0 ?

La résurgence de la menace terroriste d'extrême droite

Chapitre 29. Une criminalité virtuelle

La cyber… quoi ?

Des infractions de plus en plus variées

Le cyberterrorisme

Partie 7. La partie des Dix

Chapitre 30. Dix services de renseignement étrangers

Le GRU

Le SVR

La CIA

La NSA

Le GUOANBU

Le Qingbao

Les MI5 et MI6

Le Mossad

La Sapinière

Le MIT

Chapitre 31. Dix (vrais) espions

Jules Raymond Mazarin

Mata Hari

John Edgar Hoover

Joséphine Baker

Colonel Passy

Nancy Wake

Mad

Intrepid

Markus Wolf

Robert Hanssen

Chapitre 32. Dix (faux) espions

James Bond

Numéro 6

Hubert Bonisseur de La Bath (OSS 117)

Joseph Turner (Le Condor)

Jason Bourne

Guillaume Debailly

George Smiley

Emma Peel

Malko Linge

Francis Blake

Chapitre 33. Dix auteurs de roman d’espionnage

Eric Ambler

Tom Clancy

Ian Fleming

Frederick Forsyth

Graham Greene

E. Howard Hunt

John le Carré

Robert Ludlum

Yulian Semenov

Vladimir Volkoff

Chapitre 34. Dix grandes affaires d’espionnage

Farewell

Opération Condor

Topaze

Watergate

L’affaire Dreyfus

Cambridge Five

Les missiles de Cuba

Snowden

Cicéron

Espion atomique

Annexe A. L’organigramme du premier cercle du renseignement français

Annexe B. Abréviations utiles

This file was downloaded from Z-Library project

Your gateway to knowledge and culture. Accessible for everyone.

z-library.sk z-lib.gs z-lib.fm go-to-library.sk

Official Telegram channel

Z-Access

https://wikipedia.org/wiki/Z-Library